This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 822,698

UNIVERSITY OF MICHIGAN

3 9015 02612 3797

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT-JUST

L'ÉLITE DE LA RÉVOLUTI(

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT-JUS

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTE

PAR

CHARLES VELLAY
Docteur ès lettres

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE CHARPENTIER ET FASQUELL
EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR
11, RUE DE GRENELLE, 11

1908
Tous droits réservés.

AVANT-PROPOS

Aucune tentative n'a été faite jusqu'à ce jour pour réunir et classer les œuvres complètes de Saint-Just. L'édition qui parut, en 1834, sous le titre : *Œuvres de Saint-Just*, ne contient que les rapports et les principaux discours de Saint-Just, ainsi que les *Fragments d'Institutions républicaines. Organt* et *l'Esprit de la Révolution* avaient été publiés par Saint-Just lui-même, l'un en 1789, l'autre en 1791. D'autre part, si l'on en excepte quelques documents publiés au hasard de la rencontre, et les fragments donnés dans *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just et Payan, supprimés ou omis par Courtois* (Paris, 1828), le reste de l'œuvre de Saint-Just est demeuré inconnu.

Assurément, dans cette œuvre diverse et hâtive, tout n'est pas d'une égale valeur. Mais tout, du moins, est d'une importance documentaire indiscutable. C'est pour cela qu'on trouvera ici, en même temps que les rapports et les discours politiques, les premiers essais de la jeunesse de Saint-Just, ce qu'il nous a été permis de retrouver de sa correspon-

dance, et les actes officiels du Comité de salut pı et des Armées, qu'il a rédigés ou signés. Repl dans la suite chronologique des faits, cette œ permet de concevoir, année par année, jour par j l'évolution laborieuse de cette grande âme. De à 1794, l'effort de cette pensée se dessine, se d loppe et s'épanouit jusqu'à donner au mondc prodigieux exemple de grandeur morale. Cette as sion infatigable, il est possible de la suivre i travers toutes ses manifestations.

Malheureusement, les éléments d'une édition œuvres complètes de Saint-Just sont aujourd'h dispersés que les plus patientes recherches pourraient reconstituer l'ensemble parfait. Les ont été égarés, d'autres détruits, d'autres encor sortent plus du silence des collections où il trouventenfermés. C'est ainsi que, malgré nos eff nous n'avons pu retrouver les manuscrits de Sa Just qui figuraient, jusqu'en 1878, dans la co tion d'autographes de Benjamin Fillon, notamr une comédie en un acte, *Arlequin Diogène*, *Épigramme sur le comédien Dubois qui a joué* (*Pierre le Cruel*, un *Dialogue entre M. D... et l'au du poème d'Organt*, etc. D'autre part, il nous a impossible de découvrir certaines lettres de Sa Just, dont on retrouve cependant la trace jusq 1880. Il est presque superflu d'ajouter que lacunes ne sont pas moins fréquentes en ce concerne les arrêtés du Comité de salut public e arrêtés aux armées. Là encore, tout a été dispe et le rassemblement de ces documents épars

chose à peu près impossible. Les Archives Na nales sont, sur ce point, très incomplètes, et ne peut attendre que d'un hasard heureux la dé verte de quelques-uns des documents qui manqu au recueil des *Actes du Comité de salut pu* publié dans la collection des *Documents inédit l'histoire de France*. C'est grâce à des circonstan de ce genre que nous avons pu placer dans c édition quelques actes de la correspondance Comité, qu'on ne trouve point dans ce rec officiel.

Ainsi, bien loin de prétendre que cette prem édition des œuvres de Saint-Just ferme le chan toutes recherches, nous pensons qu'elle l'ouvre contraire, et qu'elle doit marquer le point de dé de nouvelles investigations, jusqu'à ce que le mo ment brisé soit reconstruit dans tous ses détails.

C. V.

INTRODUCTION

Dans l'orage révolutionnaire, rien n'appara
séduisant, plus mystérieux et plus grand qu
figure calme et douce, qui resplendit comm
d'un dieu de marbre au-dessus de l'agitati
partis. Il semble que la Révolution ait co
dans les lignes de ce visage tout ce que la
républicaine, tout ce que l'héroïsme jacobin
de plus sublime et de plus profond. L'enthou
tranquille et sûr, la noblesse du caractère, la
et la prudence de l'esprit, et cette conscie
soi-même que donne une inflexible volonté,
cette combinaison harmonieuse d'éléments
s'était accomplie dans le cœur et dans le cerv
ce jeune homme de vingt-cinq ans[1]. Le
charme surnaturel dont sa jeunesse et sa beaut
loppaient la Convention saisit et subjugue
ceux qui entrent dans le rayonnement d
grande figure. Ses historiens, Louis Blanc,

1. Saint-Just naquit à Decize (Nièvre), le 25 août 1767.
donc exactement 25 ans quand il fut élu à la Convention,
tembre 1792.

let, Lamartine, Ernest Hamel, ont resse
tour l'influence de cette perfection presqu
Ceux-là même qui n'ont pris la plume que
battre et condamner son œuvre n'ont pu
lorsqu'ils ont été sincères, à cette sorte de
que constate précisément l'un d'eux, Edou
ry, en racontant l'élection de Saint-Just
vention : « Le nom de Saint-Just, dit-il, fut
par le président de l'Assemblée au milieu d
dissements enthousiastes de ses amis. Quan
conventionnel apparut dans la salle, ce fu
cert d'acclamations auxquelles se joignir
les électeurs qui tout à l'heure lui avaie
leurs voix. Sa tendre jeunesse, son grand
telligence froide qui rayonnait sur son fron
fiance en lui-même, avaient triomphé de
tés[1]. »

*
* *

Plus encore que sa beauté physique,
morale de Saint-Just domine et confond
dans sa vieillesse, on interrogeait sur s
Mlle Louise de Saint-Just, devenue Mme J
elle répondait d'ordinaire par ces seuls m
était si beau ! » Et elle ajoutait : « Il était
Cette bonté, dont le souvenir s'est ainsi
dans sa famille, chacun des actes de sa vie
témoignage éloquent. Sa sollicitude à l'égr
mère et de ses sœurs[2], son culte pour l'am

1. Ed. Fleury, *Saint-Just et la Terreur*, I, p. 154.
2. V. plus loin, p. 346, la lettre de Saint-Just à Adri

il rêvait de faire une des bases les plus fortes
institutions[1], son dévouement à la cause des
bles et l'apostolat populaire qu'il accomplissai
les campagnes de Blérancourt[2], la sévérité c
inspiraient l'injustice et la cruauté[3], tout ma
tait chez lui une bonté et une douceur qui n
vaient être égalées que par son amour de la j
et de la vertu. Si, au lendemain du 9 thermidor
ques-uns de ceux qu'il avait protégés et aimé
Daubigny, Pichegru, Lejeune, se rangèrent
ses ennemis et bafouèrent avec eux la mémo
leur bienfaiteur, d'autres, du moins, lui d
rèrent fidèles jusqu'à en mourir, donnant
comme lui-même, un sublime exemple d'am
de dévouement. Thuillier, l'ami et le secréta
Saint-Just, mourut de douleur dans la prison
avait été jeté ; son compagnon de captivité, Gat
laissa ces pages déchirantes, qu'il faut cite
entières :

« ... 9 thermidor an II

« J'étais dans un cachot obscur avec le ma
reux T..., l'ami, le compagnon de Saint-Just, e
depuis la mort de celui auquel il avait uni ses
nées, traînait sa vie captive dans la douleur et
les larmes.

« T... est mandé devant deux membres des

1. V. *Fragments d'Institutions républicaines*, VI.
2. V. plus loin, p. XI.
3. V. plus loin l'arrêté du 5 messidor an II contre les c
municipaux de Mesnil-Lahorne.

tés. On veut l'interroger, on veut lui arrac
aveux atroces et de lâches mensonges qui p
flétrir la mémoire de son ami. Mais lui, s'ad
avec courage à ceux qui venaient de proscri
collègues et de sacrifier leur patrie : « Vo
« beau, leur dit-il, vouloir me flatter ou m
« cer, la crainte ni l'espérance ne changero
« mon cœur, et je ne trahirai point l'amiti
« vérité ; mais je vivrai pour les venger. »

« On le retient au comité sous prétexte de
roger encore.

. . . . . .

« De retour dans son cachot, il meurt e
aux plus horribles tourmens.

« J'avais été le témoin de sa douloureuse
et j'attendis quelque temps en silence pou
quel serait mon sort. Mais enfin, las de l
spectateur forcé de tous les crimes qui pesai
mon pays, je résolus d'obtenir un terme à m
frances. J'écrivis au gouvernement, qu'une lo
nait de mettre en liberté ou en jugement le
nus ; qu'une autre les autorisait à récla
motifs de leur arrestation ; et je demandai q
fit jouir du bienfait de ces lois. Peu de jou
je reçus un écrit où il n'y avait que ces m
du conspirateur Saint-Just.

« Tel est donc mon crime ! m'écriai-je. l
tyrans, vous croyez me réduire à descendr
justification, vous espérez que je serai ca
désavouer un homme que j'aimais. Mais i
lignes qui seront immortelles ; je les co

mains sûres. Elles vengeront mon ami, elles n vengeront moi-même, elles vous accuseront dai l'avenir, et vous serez flétris, et je serai estimé.

« Trop obscur pour m'enorgueillir de moi, je para trai avec gloire à côté de celui dont j'aurai défen l'innocence, et que j'aurai avoué pour mon am quand tout l'abandonnait sur la terre. Ces ligne je vous les adresse à vous-mêmes, tyrans. Je vei que vous les connaissiez et qu'elles fassent vot supplice, car vous frémirez de rage en les lisant, le courage et la vertu d'un homme libre fero pâlir les oppresseurs de mon pays.

« La Révolution, qui marche avec des pieds de fe vous atteindra dans sa course dévorante, et voi serez frappés comme ceux dont vous insultez aujou d'hui les cadavres. Mais ils seront absous au trib nal des siècles; ils triompheront dans la postérit tandis que vous serez ignominieusement traînés la voirie.

« Oui, je rougis d'être membre d'une cité q souffre un gouvernement tel que le vôtre, en divor avec la justice, la vertu et la nature. Mais je n glorifie d'être dans vos bastilles et de grosssir nombre de vos victimes.

« Qui êtes-vous, vous qui déclarez la guerre l'amitié, qui érigez en crime les affections les pl légitimes et les passions les plus généreuses? Al tous les hommes de bien qui n'ont pas de poignar à opposer à vos forfaits, doivent périr, plutôt q d'avoir les yeux souillés par votre insolent triomph et vous dire comme Thraséas à Néron : Puisque

mort est une dette, il vaut mieux payer en homme libre que de chicaner inutilement en esclave.

« Je fus *l'ami du conspirateur Saint-Just*. Voilà donc mon acte d'accusation, mon brevet de mort, et le titre glorieux qui m'a mérité une place sur vos échafauds. Oui, je fus l'ami de Saint-Just. Mais Saint-Just ne fut point un conspirateur; et, s'il l'avait été, il serait puissant encore et vous n'existeriez plus. Ah! son crime, s'il en a commis, c'est de n'avoir pas formé une conjuration sainte contre ceux qui conjuraient la ruine de la liberté.

« O mon ami! à l'instant où le malheur t'accablait, je n'ai consenti à conserver la vie que pour plaider un jour les intérêts de ta gloire, et pour détruire les calomnies qui sont comme les morsures des vautours acharnés sur ton cadavre. Je me suis rappelé Blossius de Cumes, qui avoue hautement devant le sénat romain son amitié pour Tibérius Gracchus, que le sénat romain vient d'assassiner. Et moi aussi, je suis digne d'offrir au monde un pareil exemple.

« Cher Saint-Just, si je dois échapper aux proscriptions qui ensanglantent ma patrie, je pourrai dérouler un jour ta vie entière aux yeux de la France et de la postérité, qui fixeront des regards attendris sur la tombe d'un jeune républicain immolé par les factions. Je forcerai à l'admiration ceux mêmes qui t'auront méconnu, et au silence et à l'opprobre tes calomniateurs et tes assassins.

« Je dirai quel fut ton courage à lutter contre les abus, avant l'époque même où on put croire qu'il

était permis d'être impunément vertueux. Je te suivrai au sortir de l'enfance, dans ces méditations profondes qui t'occupaient tout entier sur la science du gouvernement, les droits des peuples, et dans ces élans sublimes de l'horreur de la tyrannie qui dévorait ton âme et l'embrasait d'un enthousiasme plus qu'humain. Je dirai quel était ton zèle à défendre les opprimés et les malheureux, quand tu faisais à pied, dans les saisons les plus rigoureuses, des marches pénibles et forcées, pour aller leur prodiguer tes soins, ton éloquence, ta fortune et ta vie. Je dirai quelles furent tes mœurs austères, et je révélerai les secrets de ta conduite privée, en laissant à l'histoire à faire connaître ta conduite publique et tes actions dans le gouvernement, tes discours comme législateur, et tes missions immortelles près de nos armées.

« O journée de Fleurus! tu dois associer tes lauriers, que rien ne pourra flétrir, aux funèbres cyprès qui ombragent la tombe de mon ami. Et vous, Pichegru, Jourdan, les compagnons de ses exploits et de sa gloire, vous lui rendrez justice. Vous êtes guerriers, vous devez être francs. La bonne foi fut de tout temps la vertu des héros. Vous direz ce que doit la patrie à ses vertus et à son courage. Vous ne trahirez point la vérité, vous ne servirez point l'envie; car, un jour, vous seriez victimes du forfait dont vous auriez été complices. Vous direz ce qu'il a fait contre les traîtres, et comment il a déployé avec une sévérité nécessaire l'autorité nationale; comment il a donné l'exemple de la frugalité et de la bravoure

aux soldats, de l'activité et de la prudence aux généraux, de l'humanité et de l'égalité à tous ceux qui l'approchaient.

« Tyran de ses propres passions, il les avait toutes subjuguées pour ne connaître que l'amour de la patrie. Il était doux par caractère, généreux, sensible, humain, reconnaissant. Les femmes, les enfans, les vieillards, les infirmes, les soldats avaient son respect et son affection; et ces sentimens battaient si fort dans son cœur, qu'il était toujours attendri à la vue de ces objets si intéressans par eux-mêmes.

« Que de larmes je lui ai vu répandre sur la violence du gouvernement révolutionnaire et sur la prolongation d'un régime affreux, qu'il n'aspirait qu'à tempérer par des institutions douces, bienfaisantes et républicaines! Mais il sentait qu'*il fallait détendre et non pas briser les cordes de l'arc.* Il voulait régénérer les mœurs publiques, et rendre tous les cœurs à la vertu et à la nature.

« Il était pénétré de la corruption des hommes, et voulait en détruire le germe par une éducation sévère et des institutions fortes. — « Aujourd'hui, « me disait-il, on ne peut proposer une loi rigou- « reuse et salutaire, que l'intrigue, le crime, la « fureur ne s'en emparent et ne s'en fassent un « instrument de mort, au gré des caprices et des « passions. »

« J'ai été témoin de son indignation à la lecture de la loi du 22 prairial, dans le jardin du quartier-général de Marchiennes, au pont devant Charleroy.

Mais, je dois le dire, il ne parlait qu'avec enthousiasme des talens et de l'austérité de Robespierre, et il lui rendait une espèce de culte.

« Il soupirait après le terme de la Révolution pour se livrer à ses méditations ordinaires, contempler la nature, et jouir du repos de la vie privée dans un asile champêtre, avec une personne que le ciel semblait lui avoir destinée pour compagne, et dont il s'était plu lui-même à former l'esprit et le cœur, loin des regards empoisonnés des habitans des villes.

« C'est une atroce calomnie de l'avoir supposé méchant. La vengeance ni la haine n'ont jamais entré dans son âme. J'en appelle à vous, citoyens de Blérancourt, sous les yeux desquels son génie et ses vertus se sont développés. Il en est parmi vous dont les liaisons, les habitudes et les passions avaient corrompu les opinions politiques, et qui avez outragé, calomnié, persécuté Saint-Just, parce qu'il marchait dans une route contraire à celle où vous étiez jetés.

« Cependant, après qu'il fut devenu membre du gouvernement, quand vous vous êtes vus traduits au tribunal révolutionnaire pour des faits ou des discours inciviques, vous n'avez pas craint d'invoquer son témoignage ; et, par ses soins et ses efforts, vous êtes rentrés dans vos foyers, et vous avez joui des embrassemens de vos proches qui n'espéraient plus vous revoir. — « Ils ont été mes ennemis, « disait-il en parlant de vous; je leur dois tout mon « zèle et mon appui, pourvu que l'intérêt public ou

« l'inflexible probité n'exigent pas le sacrifice de « leur liberté ou de leur vie. » — Et il réussit à vous sauver.

« Autant il était liant et sociable dans les affaires privées, autant il était quelquefois irascible, sévère et inexorable quand il s'agissait de la patrie. Alors il devenait un lion, n'écoutant plus rien, brisant toutes les digues, foulant aux pieds toutes les considérations; et son austérité imprimait la crainte à ses amis et lui donnait un air sombre et farouche, et des manières despotiques et terribles, qui le forçaient ensuite à réfléchir lui-même avec effroi sur les immenses dangers de l'exercice du pouvoir absolu, quand il est confié à des hommes dont la tête n'est pas aussi bien organisée que le cœur est pur...

« Tel était l'homme qui, à peine âgé de vingt-sept ans, a été moissonné par une révolution à laquelle il avait consacré son existence, et qui a laissé de longs regrets à la patrie et à l'amitié[1]. »

*
* *

Ces pages de Gatteaux montrent quel enthousiasme, quelle foi, Saint-Just avait su faire naître dans l'âme de ses amis. Entouré de tels dévouements, comment eût-il douté de l'amitié? Comment n'en eût-il point fait le ressort le plus puissant du monde

1. Ces pages ont été publiées en tête de la première édition des *Fragmens d'Institutions républicaines* (1800), sous le titre : *Note relative à Saint-Just, extraite des papiers du citoyen* ***.

social qu'il voulait construire? Sa conception d'un âge nouveau était faite tout entière de paix, d'amitié et de vertu. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire ces fragments d'Institutions, qui nous restent comme les lambeaux déchirés de son cœur. L'action révolutionnaire, à ses yeux, n'était qu'un moyen et qu'un passage, et rien ne serait plus contraire à la vérité que d'y rechercher les principes de son idéal politique. Il était impatient de voir la période nécessaire et terrible des luttes intérieures et extérieures faire place à la période féconde des institutions fraternelles et durables. Mais, du moins, dans ce duel formidable où tout le passé dressait contre lui sa masse inerte, il déploya le plus prodigieux exemple de volonté et d'héroïsme que l'histoire moderne ait connu. Cette volonté froide, indomptable, sûre d'elle-même, l'animait et le dévorait comme un feu silencieux. Du jour où il comprit la Révolution, il la voulut, et du jour où il la voulut, aucun obstacle ne pouvait plus l'arrêter. A Blérancourt, le 15 mai 1790, la main plongée dans la flamme qui consumait des libelles contre-révolutionnaires, il jura de mourir pour la patrie. Ce serment ouvre et explique toute sa vie politique, qui ne fut, pendant quatre années, qu'un acte ininterrompu de volonté.

Il fut un héros, dans ce que ce terme a de plus simple et de plus pur, c'est-à-dire un homme au-dessus des hommes, un homme qui touche aux dieux. A Strasbourg, il se trouve en présence d'une armée dispersée, sans cohésion, sans discipline, sans

confiance. Sa première proclamation débute ainsi : « Nous arrivons et nous jurons, au nom de l'armée, que l'ennemi sera vaincu... » Et il lui suffit d'avoir voulu : en quelques jours, l'immense corps décomposé ressuscite, revit, devient invincible. Lui, inébranlable, poursuit son œuvre. Il se mêle à la bataille : « Ceint de l'écharpe du représentant, il charge à la tête des escadrons républicains, et se jette dans la mêlée, au milieu de la mitraille et de l'arme blanche, avec l'insouciance et la fougue d'un jeune hussard[1]. » A Landau, il est à la tête d'une colonne chargée d'enlever une redoute, et, après l'action, les grenadiers lui disent : « Nous sommes contents de toi, citoyen représentant; ton plumet n'a pas remué un seul brin, nous avions l'œil sur toi; tu es un bon b...[2]. » Cet héroïsme n'a rien de tumultueux, rien d'affecté. Il n'est que la conséquence de cette idée très simple que la volonté peut tout dompter. « Quand Saint-Just et moi, explique Baudot, nous mettions le feu aux batteries de Wissembourg, on nous en savait beaucoup de gré; eh bien, nous n'y avions aucun mérite; nous savions parfaitement que les boulets ne pouvaient rien sur nous. » De Saint-Just plus que de tout autre, on peut dire qu'il commanda à la victoire. Ici, ce n'est plus une image : des ordres précis décrétèrent et forcèrent la victoire. On ne sait plus si l'on vit dans l'histoire ou dans l'irréel. Que pourrait-il encore envier aux dieux, ce calme jeune homme, sublime

1. Lamartine, *Histoire des Girondins*, VII, p. 341.
2. *Histoire de France*, par l'abbé de Montgaillard, t. IV, p. 100.

et beau, qui transforme le monde par la seule puissance de sa volonté ?

*
* *

Il voit tout, il sait tout, il ordonne tout. Son activité ne connaît ni hésitation, ni fatigue. En même temps qu'il réorganise les armées, il dirige de loin les travaux du gouvernement[1]; et si, au milieu de l'agitation des armes, il lui reste quelques instants de repos, il trace sur des feuilles éparses les premiers fragments de ses *Institutions républicaines*.

Ces institutions, c'est vers elles que va toute sa pensée, toute sa sollicitude. Il est effrayé du nombre toujours croissant des lois, qui ne remplacent point les Institutions. Peu de lois, beaucoup d'institutions : telle est la base de l'État qu'il rêve. « Plus il y a d'institutions, dit-il, plus le peuple est libre[2]. » Et, le jour même de sa chute, ce qu'il voulait demander à la Convention, comme le remède absolu aux divisions intérieures, c'était la rédaction incessante de ces institutions « d'où résultent les garanties ». Il a écrit, dans ses fragments, une phrase qui montre quelle confiance il avait placée dans les institutions : « C'est pourquoi l'homme qui a sincèrement réfléchi sur les causes de la décadence des empires, s'est convaincu que leur solidité n'est point dans leurs défenseurs, toujours enviés, toujours

1. V. plus loin, t. II, la lettre de Saint-Just à Robespierre du 24 frimaire an II.
2. *Fragments d'Institutions républicaines*, III.

perdus, mais dans les institutions im
sont impassibles et à l'abri de la tém
tions[1]. »

L'inflexibilité des principes révolut
chez lui la conséquence naturelle d
enfermait la Révolution dans le ca
social, qui eût réalisé la plus harmoni
juste des Républiques. Bien qu'il eût
la défense militaire de la patrie, un
courage qui arrachaient des cris d'ad
ennemis eux-mêmes, il redoutait les d
force armée peut faire courir à la lib
eût été assez fort pour faire trembler l'
loi », dit Michelet[2]. Rien, en effet, n
« J'aime beaucoup qu'on nous annonc
disait-il dans son discours du 9 ther
ne veux pas qu'elles deviennent de
vanité. » Une telle vanité prépare la r
d'État. Saint-Just le comprenait m
sonne, et sa sévérité à l'égard des gé
point d'autres motifs que d'abaisse
ment le pouvoir militaire devant la
gardait le silence sur ses propres expl
les exploits militaires, même quand il
de résister à l'invasion des tyrans, ne
d'être exaltés.

Une telle vertu est trop pure et tr
ne point dompter ceux qui l'approch

1. *Fragments d'Institutions républicaines*, I.
2. *Histoire de la Révolution française*, VII, p.

la contemplèrent un jour en ont gardé dans les yeux et dans le cœur un éblouissement impérissable. Barère lui-même, le triste Barère, qui fut un des ouvriers les plus actifs du 9 thermidor, sentait, dans sa vieillesse, peser sur lui les ombres des justes. Il sanglotait en songeant à la mort de Robespierre, et il écrivait sur Saint-Just ces lignes qui sont la glorification de la victime et la condamnation des assassins :

« S'il eût vécu dans le temps des Républiques grecques, il aurait été Spartiate. Ses *Fragments* prouvent qu'il aurait choisi les institutions de Lycurgue ; il a eu le sort d'*Agis* et de *Cléomène*.

« S'il fût né Romain, il eût fait des révolutions comme Marius, mais n'aurait jamais opprimé comme Sylla. Il exécrait la noblesse autant qu'il aimait le peuple.

« Sa manière de l'aimer ne convenait sans doute ni à son pays, ni à son siècle, ni à ses contemporains, puisqu'il a péri ; mais du moins il a laissé en France et au XVIIIe siècle une forte trace de talent, de caractère et de républicanisme.

« Son style était laconique, son caractère était austère ; ses mœurs politiques sévères : quel succès pouvait-il espérer ?

« Ce qui distingue l'esprit de Saint-Just est l'audace. C'est lui qui a dit le premier *que le secret de la Révolution est dans le mot* OSEZ ; *et il a osé...*

« C'est lui qui a dit *que le repos des révolutionnaires est dans la tombe*, et il y est descendu à vingt-sept ans.

« Il avait beaucoup lu Tacite et Montesquieu, ces deux hommes de génie *qui abrégeaient tout parce qu'ils voyaient tout.* Il en avait pris le style vif, concis et épigrammatique; il avait quelquefois la manière forte, incisive et profonde de ces deux écrivains politiques[1]. »

*
* *

Pendant près d'un siècle, à travers la vicissitude des régimes, le culte des héros révolutionnaires n'a point subi d'éclipse. Ils apparaissaient aux historiens comme la plus magnifique génération d'hommes. Nourris de Montesquieu, de Rousseau, et de tout le génie des républiques anciennes, ils avaient voulu faire revivre, au milieu du monde moderne, « la vertueuse et simple antiquité »[2]. La noblesse de leur idéal et le désintéressement de leurs efforts n'avaient jamais été contestés. Mais il semble que le désordre et les bas instincts n'aient plus, aujourd'hui, laissé de place au respect des grandes pensées. Taine a ouvert l'âge des nouveaux pamphlets contre-révolutionnaires. Gonflé de colère, il s'est plu à insulter des dieux indifférents dont il n'a pu voiler la gloire. Derrière lui, le troupeau grossier des imitateurs s'est bousculé dans son sillage, ramassant les mêmes injures et répétant les mêmes mensonges. Mais rien ne prévaut contre la vérité. En vain, Courtois détruit ou dénature les documents qu'il découvre chez

1. Barère, *Mémoires*, t. IV, p. 407 sq.
2. *Organt*, VIII, v. 182.

Robespierre et chez Saint-Just; en vain, la Restauration pille les Archives pour en arracher les dossiers qui la condamnent et y introduire des pièces fausses qui doivent témoigner contre les vaincus; en vain on substitue la calomnie à l'histoire, la passion au jugement; rien n'est plus fort que la justice. Et au moment même où notre monde social meurt d'incertitude, de faiblesse et d'humilité servile, il est bon de replacer devant lui l'exemple de ce jeune homme dont le génie ne fut qu'une manifestation éblouissante de volonté, de raison et d'orgueil.

CHARLES VELLAY.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE SAINT-JUST

PREMIÈRE PARTIE

ORGANT

ORGANT parut, en deux volumes, vers la fin de 1789, sans nom d'auteur. Le n° 6 des *Révolutions de France et de Brabant* l'annonça ainsi : « ORGANT, poème en vingt chants, avec cette épigraphe : *Vous, jeune homme, au bon sens, avez-vous dit adieu?* » Plus tard, Barère, dans ses *Mémoires* (IV, p. 406), raconta en ces termes les circonstances qui accompagnèrent la publication d'*Organt* : « Saint-Just n'était âgé que de dix-sept ans, lorsque le public en France s'occupait de l'arrestation du cardinal de Rohan, à l'occasion de l'affaire scandaleuse du *collier*. Le jeune poète sentit sa verve s'enflammer d'indignation en entendant raconter la dissolution de mœurs et les anecdotes de la cour de Marie-Antoinette. A cet âge, le sentiment des convenances n'est pas toujours ce qui guide un esprit ardent. A peine sorti du collège, Saint-Just composa donc un poème en huit chants, sur l'histoire du collier de diamants. Il fut imprimé sous le titre d'*Organt*. A peine ce poème satirique eut-il paru, qu'un ordre ministériel ordonna de rechercher l'auteur pour le mettre à la Bastille. Saint-Just fut dénoncé et poursuivi en Picardie où il habitait, mais il vint se cacher à Paris chez un négociant de son pays, nommé

M. Dupey, et y demeura jusqu'à l'époque des États-Généraux. Le 14 juillet 1789, en démolissant la Bastille, mit un terme à ses embarras. » En réalité, tout, dans ce récit, est d'une invraisemblance manifeste : il paraît certain, au contraire, qu'*Organt* fit peu de bruit, si peu même que, trois ans plus tard, en 1792, quand Saint-Just fut élu à la Convention, l'éditeur put remettre en vente ce qui restait de la première édition, sous ce nouveau titre : *Mes Passe-Temps, ou le Nouvel Organt, par un député à la Convention Nationale.* Saint-Just d'ailleurs n'avait eu aucune part à cette réapparition d'*Organt.* Cette œuvre légère ne paraît point avoir été, à ses yeux, autre chose qu'un divertissement passager, et la brève préface dont il la fit précéder ne révèle qu'un mépris hautain pour son propre ouvrage. *Organt*, en effet, serait à jamais oublié s'il ne servait aujourd'hui à éclairer et à préciser un moment curieux de l'évolution morale de Saint-Just. Camille Desmoulins était, plus que Barère, dans la vérité, quand il racontait, dans la *Lettre à Arthur Dillon*, l'insuccès d'*Organt* : « Ce qu'il y a d'assommant pour sa vanité, c'est qu'il (Saint-Just) avait publié, il y a quelques années, un poème épique en vingt-quatre chants, intitulé *Organt.* Or, Rivarol et Champcenetz, au microscope de qui il n'y a pas un seul vers, pas un hémistiche en France qui ait échappé et qui n'ait fait coucher son auteur sur *l'Almanach des Grands-Hommes*, avaient eu beau aller à la découverte; eux qui avaient trouvé sous les herbes jusqu'au plus petit ciron en littérature, n'avaient point vu le poème épique en vingt-quatre chants de Saint-Just. » D'ailleurs, ni Barère ni Camille Desmoulins eux-mêmes ne semblent avoir bien connu *Organt* : l'un y trouvait huit chants, l'autre vingt-quatre.

En réalité, *Organt* n'a ni huit ni vingt-quatre chants, mais vingt. C'est une sorte d'épopée plaisante, dans le goût du temps, pleine d'allusions à des personnages contemporains, souvent dénuée d'intérêt, mais dont certains passages révèlent déjà un talent réel et vivant.

PRÉFACE.

J'ai vingt ans; j'ai mal fait; je pourrai faire mieux.

CHANT I

ARGUMENT

Comment Sornit *devint âne*; *comment sa mie* Adelinde *fut violée par un Hermite*; *comment l'*Amour *délivra* Sornit; *comment la* Folie *devint Reine du monde.*

Il prit un jour envie à *Charlemagne*
De baptiser les Saxons mécréans:
Adonc il s'armé, et se met en campagne,
Suivi des Pairs et des Paladins francs.
Monsieur *le Magne* eût mieux fait, à mon sens,
De le damner que de sauver les gens,
De s'enivrer au milieu de ses Lares,
De caresser les Belles de son temps,
Que parcourir maints rivages barbares,
Et pour le Ciel consumer son printemps.
Dix ans entiers, sur les rives du Xante,
On vit aux mains les Mortels et les Dieux.
Passe, du moins, c'était pour deux beaux yeux,
Et cette cause était intéressante :
Mais je plains bien les Héros que je chante.
Comme des fous, errans, sans feu ni lieu,
Depuis quinze ans, les sires vénérables
Et guerroyaient, et s'en allaient aux diables,
En combattant pour la cause de Dieu.
Tout allait bien, et le bon Roi de France
De triompher caressait l'espérance,
Quand lui, l'armée, et tout le peuple franc,
Devinrent fous, et vous saurez comment.
Le blond *Sornit*, Sire de Picardie,
Ayant en croupe *Adelinde* sa mie,
Errait au sein d'une épaisse forêt,
Où le pouvoir d'une triste magie,
Des voyageurs plaisamment se jouait.
Le passager un siècle cheminait
De çà, de là, par maintes avenues,
A droite, à gauche, et sans trouver d'issues;

Car la forêt, par un enchantement,
Suivait les gens, s'avançait à mesure,
De quel côté qu'on tentât aventure.
Sornit le preux s'ennuyait cependant;
Dans ces déserts sa valeur abusée,
Depuis longtemps ne s'était exercée;
Sornit brûlait de signaler encor
Et son grand cœur et sa haute vaillance,
Pour *Adelinde*, et l'Amour, et la France.
De temps en temps il sonnait de son cor;
Tout répondait par un profond silence.
Mais un beau soir il voit venir enfin
Un Chevalier enveloppé d'airain,
Le pot en tête, et la lance à la main,
Et sous lequel un pallefroi superbe,
D'un pied léger effleure à peine l'herbe.
Il accourait à pas précipités;
Sornit s'avance, et lui crie : Arrêtez,
Chevalier preux, si n'êtes pour la France.
Je suis pour moi, dit l'autre avec fierté,
Et sur le champ remets à ma puissance
Ce Palefroi, cette jeune Beauté,
Si n'aimes mieux mourir pour leur défense.
Vain Chevalier, les perdrai s'il le faut,
Dit le Picard, mais périrai plutôt;
Et tout à coup ses yeux bleus s'arrondissent,
Et l'un sur l'autre ils fondent tous les deux :
Sous les éclairs leurs casques retentissent,
La forêt tremble et les chevaux hennissent.
Plein de fureur, l'un et l'autre guerrier,
En cent détours, et de taille et de pointe,
Multipliait le volatil acier.
Par-tout la force à l'adresse était jointe.
Tantôt le fer, étendu mollement,
Du fer rival suivait le mouvement;
Puis tout à coup leur fougue redoublée,
D'un bras soudain alongé, raccourci,
Cherche passage au sein de l'ennemi.

Et fait frémir la forêt ébranlée.
Alinde en pleurs, un bras au ciel tendait,
Et son amant de l'autre entrelaçait;
Ses cris perçans et le bruit de l'épée,
De la nuit sombre augmentent la terreur;
Elle criait, d'épouvante frappée :
Ah! déloyal, percez plutôt mon cœur!
A la faveur de son coursier agile,
Notre inconnu s'élance brusquement,
Prend dans ses bras Adelinde immobile,
Pique des deux, et fuit comme le vent.
Glacé de honte, enflammé de courage,
Plein de regret, plein d'amour, plein de rage,
Sornit s'emporte, et vole sur ses pas.
Linde criait, et lui tendait les bras :
Bientôt après devant eux se présente,
Environné d'une onde transparente,
Un grand châtel, couvert de diabloteaux
Tenant en mains des torches, des fanaux,
Dont le zéphyr, dans les replis des flots,
Allait briser l'image étincelante.
Sornit hâtait son cheval au galop.
Au son du cor le pont-levis s'abaisse.
L'inconnu passe, et *Sornit* aussi-tôt.
Soudain le pont se lève avec vitesse;
Tout disparaît, les fanaux sont éteints.
Devers le ciel *Sornit* tendait les mains;
Par-tout il roule une ardente prunelle,
A haute voix *Adelinde* il appelle.
Rien ne répond : seul, l'écho de ces lieux
Renvoyait *Linde* à son cœur amoureux.
A la douleur succède la furie.
La lance au poing, il saute de cheval :
J'aurai ma Dame, ou j'y perdrai la vie.
La porte était d'un acier infernal;
Sa lance en feu contre elle se partage :
Plus furieux de se voir désarmé,
En cris confus il exhale sa rage,

Quand tout à coup il se trouve enfermé.
Le cœur humain est né pour la faiblesse,
Et l'héroïsme est un joug qui l'oppresse.
Le Chevalier commença par jurer,
Par braver tout, et finit par pleurer.
Dans le château quand *Linde* fut entrée,
Le ravisseur, la tenant par la main,
La conduisit, interdite, éplorée,
En certain lieu lugubre et souterrain;
Puis il s'en fut. Il paraît à sa place
Un gros Hermite enflammé par la grâce,
A la lueur d'un lustre de cristal.
Ses yeux brillaient d'un éclat infernal;
Le Moine en rut, dans sa rage cinique,
Sur ses appas porte une main lubrique;
D'un bras nerveux à terre il vous l'étend,
Et *Linde* en pleurs criait : Mon Révérend!
Ce fut en vain; d'une moustache rude
Il va pressant sa bouche qui l'élude,
Et sa main dure, en ces fougueux transports,
De ce beau sein meurtrissait les trésors.
Linde mourait de plaisir et de rage,
Le maudissait en tortillant du cu,
Et quelquefois oubliait sa vertu.
Oh! qu'il est doux, dans le feu du bel âge,
Pour un tendron, à son penchant livré,
De recevoir sur ses lèvres brûlantes
Mille baisers d'un amant adoré,
De le presser en des mains caressantes,
De se livrer et se laisser charmer!
Mais qu'il est triste, hélas! de se confondre
Avec quelqu'un qu'on ne saurait aimer,
De se sentir à regret enflammer,
Et malgré soi brûler et lui répondre!
Linde pleuroit dans les bras du vilain.
Après qu'il eut sa luxure assouvie,
Il l'emmena sur une tour d'airain,
Qui commandait à toute la prairie.

Tel autrefois *Saint-Jean* le songe-creux,
Dans son désert, rêvant l'Apocalypse,
Etait porté sur la voûte des cieux,
Comme Lansberg pour prédire une éclipse :
Il voyait là des animaux pleins d'yeux,
Des chandeliers, des vents, des sauterelles,
Des chevaux blancs, et quelques jouvencelles :
Linde ne vit ces objets merveilleux,
Et seulement le déloyal Hermite
Vous la posa brusquement de son long
Sur un chariot traîné par un Démon
Qui dans les airs soudain se précipite.
« Adieu la belle; adieu, dit l'homme à froc,
« Dans un désert prenez en patience
« Cette aventure, et je jure Saint-Roch
« Que de vos jours ne reverrez la France :
« Vous apprendrez le but de l'Enchanteur ».
Mais suivons *Linde*; elle appelle mon cœur.
Après avoir, dans sa course rapide,
Un jour entier fendu l'espace vide;
Après avoir franchi de vastes mers,
Des monts, des lacs, des cités, des déserts,
Son char léger s'abattit de lui-même
Sur un rocher où Neptune orageux
Venait briser ses flots impétueux.
Dans le transport de sa douleur extrême,
De cris perdus elle frappa les cieux,
Et mille pleurs coulèrent de ses yeux.
« Quelle est, hélas! quelle est ma destinée!
« S'écria-t-elle, après quelques instans,
« Dans l'univers errante, abandonnée,
« Triste jouet de noirs enchantemens,
« Loin d'un amant à vivre condamnée!
« C'est donc ici que le ciel rigoureux
« Fixe à jamais mon destin amoureux.
« Que deviendrai-je en ces déserts sauvages?
« J'entends la mer se briser sur ces plages;
« Tout est brûlé des feux ardens du jour...

« Ainsi mon cœur est brûlé par l'amour !
« O mon amant, quel effroyable espace
« En ce moment te sépare de moi !
« Que dis-je ? hélas ! mon cœur est près de toi ;
« Le tien peut-être a volé sur ma trace » !
Alinde alors poussa de longs sanglots,
Fondit en pleurs, et tomba sur le dos.
Dans ce moment d'amour et d'infortune,
Tendre *Sornit*, que n'étais-tu présent !
Ces yeux errans sous leur paupière brune,
Ces bras d'ivoire étendus mollement,
Ce sein de lait que le soupir agite,
Et sur lequel deux fraises surnageaient,
Et cette bouche et vermeille et petite
Où le corail et les perles brillaient,
Au Dieu d'amour tes baisers demandaient.
Quelques instans, *Adelinde*, plaintive,
De son amour entretint les regrets ;
Et soit le bruit des vagues sur la rive,
Soit même encor cette stupide paix
Qui naît du choc de nos troubles secrets ;
Elle dormit. Le Maître du tonnerre
Fit le sommeil exprès pour la misère.
Dans une tour, notre amant enfermé,
Voyant *Alinde* à ses baisers ravie :
« Amour, dit-il, Amour qui m'as charmé ;
« Ah ! suis ma Dame, et protège sa vie ;
« Rappelle-lui ses plaisirs, ses sermens ;
« Protège-la contre les maléfices,
« Contre elle-même et les enchantemens,
« Et quelquefois peins-lui tous les supplices
« Qu'elle me coûte en ces lieux effrayans.
« Quand elle dort, que ta voix lui rappelle
« Dans ces cachots que je veille pour elle ».
Comme il parlait, le tendre Chevalier
Sentit son dos en voûte se plier ;
En un poil dur sa peau douce est changée,
Ses mains d'ivoire et ses pieds rembrunis

En un sabot sont soudain racornis,
Pousse une queue, et sa tête allongée
D'oreilles d'âne est bientôt embranchée.
Tendre *Sornit*, du moins, dans ton malheur,
L'enchantement ne changea point ton cœur !
Il veut parler, ses soupirs énergiques
Font du châtel résonner les portiques.
  Le Dieu d'amour, qui l'avait entendu,
Pleure le trait que son arc a perdu.
« Eh quoi ! dit-il, moi, le Roi de la terre,
« J'aurai rendu cent Héros mes captifs,
« Et j'aurai fait qu'un ange de lumière
« Aura quitté le séjour du tonnerre,
« Pour forniquer avec deux tetons juifs ;
« Et mon courroux n'aura pas la puissance
« De se venger d'une telle insolence !
« Ah ! pour jamais périsse mon carquois,
« Si le Ténare est rebelle à ma voix,
« Si les Démons, les vents, et le tonnerre,
« Au même instant ne servent ma colère ».
  Amour alors, affourché sur un vent,
Pique des deux, et vole au firmament.
Il était l'heure où, des grottes de l'onde,
Phébus se lève aux barrières du monde.
  Les Chérubins, dans leurs alcôves d'or,
Sur l'édredon là-haut dormaient encor.
Amour arrive, et le vaste Empirée
De tout côté frémit à son entrée ;
Et sa présence a plongé tous les cieux
Dans un repos tendre et voluptueux.
  Dieu sommeillait sans sceptre et sans couronne,
Sur le dernier des degrés de son trône,
Le cou posé sur un broc de nectar ;
Et cependant les rênes de la Terre
Erraient sans guide et flottaient au hasar.
Amour les prit, et monté sur un char
Qui contenait l'attirail du tonnerre,
La foudre en main, il sillonne les airs.

Menace, rit, évoque les enfers.
Le jour s'enfuit, l'éclair part, le ciel gronde,
Mille Démons, mille spectres hideux,
De leurs nazeaux, de leurs culs, de leurs yeux,
Soufflent dans l'ombre une lueur immonde.
Le gros Hermite, au donjon de sa tour,
En cercles vains agite sa baguette;
Enchantemens, grimoires, amulette,
Tout est rebelle, et tout cède à l'Amour.
L'Hermitte enfin sort par une fenêtre,
Assis en l'air sur un grand farfadet;
Sa dextre main une corne tenait,
L'autre la queue, et le monstre planait.
L'on vit soudain la forêt disparaître,
Et le château du profane Enchanteur
Dans l'horizon s'éclipser en vapeur.
Il ne resta qu'un âne dans la plaine :
Cet âne-là l'on devine sans peine.
Amour sourit avec un air malin,
De ce triomphe, ouvrage de sa main.
Aux flancs de l'âne il ajuste ses ailes,
D'un bond léger lui saute sur le dos,
Et de sa voix caressant les échos,
Sornit s'élève aux plaines éternelles.
Sauf le dessein, peut-être audacieux,
De dérober la foudre dans les cieux,
L'on applaudit à l'heureuse aventure,
Qui de l'Hermite a puni la luxure.
Mais cet amour, enfant capricieux,
Le plus petit et le plus grand des Dieux,
Pour l'intérêt d'une faible vengeance,
En arrachant aux fers un Paladin,
En prépara d'autres au genre humain,
Surcroît aux maux qui menacent la France.
Amour partit, et laissa dans les airs,
Et le tonnerre, et les fatales rênes,
Au gré du vent flottantes incertaines;
Mais les coursiers qui, frappés des éclairs,

Ne sentent plus de main qui les réprime,
Des cieux profonds escaladent la cîme ;
Leur frein rougit d'une écume de feu,
Leur crin se dresse, ils s'agitent, hennissent,
Et par les airs, d'un pied fougueux bondissent :
Le char s'ébranle, et la foudre s'émeut ;
Son roulement remplit au loin le vide,
Frappe le ciel, emporte les coursiers,
Qui, furieux, impétueux, légers,
Enflamment l'air dans leur course rapide.
Des Chevaliers qui regagnaient le camp,
Virent de loin ce spectacle frappant.
Chacun avait sa douce amie en croupe
Loyalement, et l'amoureuse troupe
Allait errant et par monts et par vaux,
Anes la nuit, et le jour des Héros.
Trois ils étaient, le Sire *de Narbonne*,
Guy de Bretagne, *Etienne de Péronne* ;
Tous fort courtois et loyaux Paladins,
Cherchant par-tout les hautes aventures,
Couverts d'honneur, de fange et de blessures ;
Car nos aïeux, comme nous, étaient vains,
Braves, légers, et de la renommée,
D'un nez avide avalant la fumée :
Jusques au bout les Gaulois seront ains.
Le Chevalier *Etienne de Péronne*,
Avecque lui belle Dame menait,
Qu'à fétoyer les gens il obligeait,
Comme charmante et benoîte personne,
Qui des humains les autels méritaient.
Cettuite dame, on l'appelait *Folie* ;
Son œil était égaré, mais fripon.
Telle devrait se montrer la Raison ;
Elle plairait par la supercherie,
Et ferait plus, par un coin de teton,
Qu'avec Socrate, et Jésus, et Platon.
Folie est sotte ; oui, mais elle est jolie ;
Elle suivait en croupe le Héros,

En secouant un essaim de grelots,
Dont la criarde et bruyante musique
Eût détraqué de stoïques cerveaux.
Sa robe était toute hiérogliphique ;
On y voyait, en forme de plain-chant,
Les œuvres, noms, et grotesques figures
Des plus grands fous du passé, du présent ;
Et, qui plus est, ceux des races futures.
Ici *César*, cet honnête brigand ;
Là ce bandit, dont la rage infernale
Ensanglanta l'univers gémissant,
Et qui serait à mes yeux bien plus grand,
S'il n'eût jamais vaincu que *Bucéphale* ;
Là ces fléaux que le Nord inhumain
Contre l'Europe a vomis de son sein ;
Là *Louis IX*, ce fou bien plus bizarre,
Qui saintement sacrilège et barbare,
Sut déguiser, sous la cause du Ciel,
L'ambition de son cœur plein de fiel,
Et dans un temps chrétiennement stupide,
Fit honorer une main homicide,
En colorant, par des signes de croix,
Le noir penchant de son cœur discourtois.
Là *Charles-Quint*, au fond d'une cellule ;
Dupe du Ciel, l'imbécille cafar,
Devait troquer le sceptre de César,
Et le laurier contre un froc ridicule.
Plus grand, plus faible, en champ clos redouté,
Ici *François* par un page dompté ;
Là *Henri II*, ivre de volupté,
Baisant *Diane* au déclin de sa vie,
Et caressant ses tetons de harpie.
Vous étiez-là, pauvres fous bien déçus,
Vieux Licophrons du Concile de Trente,
Cardinaux ronds, Moines, Prélats joufflus ;
Le Saint-Esprit riait de votre attente,
Et de vous voir, sottement absolus,
Donner le Ciel et réformer Jésus.

Là le profil de *Sixte le Cinquième.*
On distinguait, autour des falbalas,
Maints beaux esprits du siècle dix-huitième ;
Piis était par hasard vers le bas ;
Mais on ne peut le reconnaître à l'aise,
Car cet endroit de la robe qui pèse,
A balayé dans quelque chemin gras.
Dame *Folie*, en ce bel équipage,
Depuis long-temps faisait route et voyage
Avec le Sire : elle avait parcouru
Pays lointains, et son culte étendu
Dans l'univers, sur-tout dans ma patrie,
Qui depuis onc ne s'en est départie.
Quand elle vit le char et les coursiers,
Elle quitta nos penauds Chevaliers,
Et pour manteau leur laissant son génie,
Avec le char s'envola comme Élie.
Elle s'envole, et, nouveau Phaéton,
De l'univers détraque le timon.
Tous les pays où son goût la dirige,
Perdent le sens ; le sceptre des humains,
Ce sceptre d'or, travesti dans ses mains,
Sème par-tout un esprit de vertige.
Elle parcourt les rivages gaulois,
Bords fortunés et soumis à ses lois.
Là de tout temps elle fut adorée,
Comme Phébus à Delphes autrefois,
Et le soleil, de la voûte éthérée
N'éclaire point, dans ce fol univers,
A son amour des rivages plus chers.

CHANT II

ARGUMENT

Comment Vitikin *partit de son camp pour aller demander du secours aux Alains; funeste péché du saint Archevêque* Turpin.

L'astre du jour, sorti du sein de l'onde,
Avait franchi les barrières du monde.
Charles, suivi de ses fiers escadrons,
Se mit en marche, et suivit les Saxons.
Une dernière et sanglante défaite
Les avoit fait reculer vers le Rhin,
Non par frayeur, car ce peuple hautain
Avait encore *Vitikin* à sa tête,
Et ne cédait qu'à l'effort du destin.
Vaincus toujours, et toujours invincibles,
Chaque revers les rendait plus terribles;
Ils renaissaient de leurs propres débris,
Et *Vitikin*, maître de leurs esprits,
Aux noms sacrés de dieux et de patrie,
Les enflammait du mépris de la vie.
Guerrier habile, et guerrier malheureux,
Ame et soutien de la cause commune,
Il maîtrisa quelquefois la fortune,
Et sa vertu lutta contre les Dieux.
Il conservait, au sein de la vieillesse,
Toute l'ardeur d'un jeune Paladin;
De sa vieillesse on ne connut enfin
Que les vertus, et jamais la faiblesse.
La renommée apprit à *Vitikin*
Qu'*Eratre-Hirem*, prince du peuple Alain,
Etoit passé devers la Germanie,
Noyait la Saxe, et bloquait *Herminie*.
Cette cité, qui fleurissait alors,
A disparu; sur la terre tout passe.
Achille, Hector, Agamemnon sont morts,
Et de Carthage on ignore la place.

Nos ennemis balancèrent long-temps
S'ils marcheroient contre *Hirem* ou les Francs.
De *Vitikin* la politique habile
Sut profiter même de ses revers.
Dans un conseil il assemble ses Pairs.
« Seigneurs, dit-il d'un air noble et tranquille,
« Le sort se plaît à nous persécuter;
« Mais en dépit de la fortune même,
« De quelque espoir j'ose encor me flatter
« Que si les Dieux, par un arrêt suprême,
« Ont résolu la perte des Saxons,
« Soumettons-nous, mes amis, et mourons;
« Mais n'allons point nous abattre d'avance.
« Le Ciel est juste ; il frappe les méchans;
« Nos ennemis ne sont que des brigands,
« Et notre espoir est dans notre innocence.
« Sans le savoir, peut-être les Alains
« Ne sont venus que pour notre défense.
« Ingénieux dans sa lente vengeance,
« Le Ciel, formant à son gré nos destins,
« Donne le change aux jugemens humains.
« Je vais aller, au danger de ma vie,
« Trouver *Hirem* dans les murs d'*Herminie*.
« S'il est hardi, je saurai l'enflammer
« Du noble espoir de venger nos outrages;
« S'il aime l'or, un brigand doit l'aimer,
« Il me suivra par l'espoir des ravages.
« Les justes Dieux sauront me protéger,
« Et si je meurs, vous saurez me venger ».
Le lendemain, dès que l'aube naissante
Eut éclairé la terre blanchissante,
Le Roi de Saxe attela ses coursiers,
Et prit au nord le chemin d'*Herminie*,
Avec un Page et quelques Chevaliers,
Les compagnons des travaux de sa vie.
Le Roi laissa, pour gouverner le camp,
Sa brue *Hélène*, et son fils *Hydamant*.
« Tendres époux, espoir de ma vieillesse,

« Embrassez-moi, leur dit-il en pleurant ;
« Grand *Irminsul*, prête-leur ta sagesse,
« Et sois leur père, au lieu d'un père absent!
« Je vais aller trouver un peuple impie,
« Sans frein, sans mœurs, sans pays, et sans lois.
« Je me dévoue aux Dieux, à la Patrie,
» Et ce n'est point pour la première fois!
« Depuis trente ans j'ai blanchi sous les armes,
« Et mon visage est sillonné de larmes.
« Imitez-moi; si je viens à mourir,
« Jurez aux Francs une haine invincible,
« Poursuivez-les jusqu'au dernier soupir,
« Et répandez sur ma tombe sensible,
« Au lieu de pleurs, le sang des ennemis ;
« Au lieu de fleurs, leurs armes en débris.
« Souvenez-vous que mon ombre indignée,
« Après ma mort, doit vivre parmi vous,
« Pour animer, pour diriger vos coups.
« Si vous cédez à la France étonnée,
« Tremblez, ingrats, tremblez; je vous attends,
« Et j'armerai ma rage de serpens,
« Pour vous punir du bonheur de la France,
« Et de laisser *Vitikin* sans vengeance.
« Je pars, et laisse entre les Francs et nous,
« Le Rhin, mon nom, les Dieux vengeurs et vous ».
Le Roi de France et sa gauloise armée,
Ivres de sang, de gloire, et de fumée,
Devers le Rhin précipitaient leurs pas,
D'autant plus fous qu'ils ne s'en doutaient pas.
Pleins des vapeurs de leur sainte fortune,
Ils se flattaient de baptiser bientôt,
Et le Saxon, et le Maure, et le Got ;
Et cependant le Diable qui n'est sot,
Se flattait lui qu'il grossirait la lune
De leurs projets. Le Démon est madré,
Et quand il a par sa griffe juré,
Ce n'est en vain. « Faisons pécher la France,
« Dit *Satanas*, et nous verrons bientôt

« Le Ciel vengeur abandonner *Charlot*.
« Le bon Adam, de mémoire gloutonne,
« Pour un péché damna le genre humain,
« Le Juif David perdit jadis un trône,
« Pour un baiser que sa bouche felonne
« Avait cueilli sur un teton payen ».
Las! il s'y prit d'assez gente manière.
L'armée arrive auprès d'une rivière,
Et l'on allait s'élancer dans les flots,
Quand tout à coup une force inconnue
Fit frissonner la surface des eaux,
Et tous les cœurs de l'armée éperdue.
Au même instant, d'un tourbillon léger,
Qui vint au bord en cercles expirer,
L'on vit sortir une Nymphe gentille;
Son char était en forme de coquille;
Essaims d'Amours à l'entour voltigeaient;
Ses beaux cheveux au gré de l'air flottaient,
Et des pigeons doucement la traînaient :
Ses yeux en pleurs parcoururent la rive.
« Hélas! dit-elle, et d'une voix plaintive,
« Que n'avez-vous choisi quelque autre bord,
« Cœurs inhumains, pour voler à la mort,
« Sans effrayer mes rivages paisibles
« Par l'appareil de ces armes terribles,
« Et préparer à mon cœur innocent
« L'affreux remords du sort qui vous attend!
« Où courez-vous, insensés que vous êtes?
« A des combats, des lauriers, des conquêtes?
« Le temps a-t-il si peu de prix pour vous,
« Que de la mort vous soyez si jaloux?
« Quand le printemps échauffe la nature,
« Quand tout respire et tout chante l'amour,
« Vous désertez vos châteaux et la Cour,
« Pour vous charger d'une cuirasse dure,
« Chercher l'honneur quand le plaisir sourit,
« Chercher la mort alors que tout revit!
« Et toi, cruel, dont la rage implacable

« Aime à traîner au milieu des combats
« Ton peuple doux, et né pour être aimable,
« De tes fureurs n'es-tu point encor las?
« Est-ce trop peu pour ta noire furie
« D'avoir de sang inondé l'Italie?
« Est-ce par-là, monstre, que tu soutien
« Le nom de grand et celui de chrétien?
« Que t'avaient fait ces lointaines contrées,
« Par tes fureurs à la flamme livrées?
« Que t'avaient fait ces enfans, ces vieillards?
« Leur crime donc étoit d'être Lombards!
« Le tien, barbare, est d'être sanguinaire,
« Et pour le ciel de saccager la terre.
« Jeunes Guerriers, sensibles à ma voix,
« Ne courez point à ces lâches exploits;
« Le temps, cette ombre et légère et frivole,
« Trop tôt, hélas! et nous quitte et s'envole!
« Ces vains lauriers, dont le renom trompeur
« Paye le sang que l'on vend à l'honneur,
« Que valent-ils, après tout, sans la vie?
« Et que sert-il à l'homme qui n'est plus,
« D'avoir été fameux par des vertus?
« Le héros dort sous sa tombe flétrie,
« Et les amours viennent danser dessus!
« Si la fureur tellement vous anime,
« Que tous vos cœurs à ma voix soient fermés,
« Partez, volez, combattez et mourez :
« Mais de vos maux épargnez-moi le crime;
« Et sans troubler et déchirer mon sein,
« Allez mourir par un autre chemin ».
Vous avez vu quelque belle affligée
Entre la crainte et l'espoir partagée,
Mouiller de pleurs ou la gaze ou le lin,
Qui rougit, s'enfle, et s'empreint sur son sein,
Lever au ciel une vue attendrie,
Et proférer avec un air plaintif
Les noms d'amour, d'honneur, de perfidie.
A ce délire, enfant d'un amour vif,

Bientôt succède un air morne et pensif,
Et tour à tour elle passe de même
De cette paix à ce délire extrême.
Telle parut la Nymphe sur les eaux,
Lorsque sa bouche eut prononcé ces mots.
Brûlés d'amour, les yeux baignés de larmes,
Les Paladins laissaient tomber leurs armes.
Charles le voit, et piquant son coursier,
Dans la rivière il saute le premier.
L'armée eut honte alors de sa faiblesse;
On court, on vole, on le suit, on se presse,
Et notre Nymphe, en jetant des sanglots,
Fut se cacher et pleurer sous les flots.
Ce trait sans doute était fort honorable;
Mais, mes amis, soyons de bonne foi;
Le triste honneur de triompher de soi
Vaut-il encore une faiblesse aimable?
Le Diable en l'air, sur un rayon perché,
A vu s'enfuir sa coupable espérance,
Avec *Charlot*, la *Nymphe* et le *Péché*.
Parmi la fleur des pénaillons de France,
Nul ne trébuche, et le courroux d'en haut
Fut allumé; par qui? par un dévot.
Or, vous saurez qu'il était dans l'armée
Certain Prélat tout bouffi de vertus,
Musqué de grâce, et fourré d'orémus,
Nommé *Turpin*, de mémoire embaumée.
La Belle en pleurs quand le saint homme vit,
En se signant, son cou tors il tendit,
Et se tapit chastement sous des saules.
Moi j'aurais cru que si l'Esprit malin,
Par un péché pouvait perdre les Gaules,
Ç'aurait été quelque fier Paladin
Qui l'eût commis. L'*Archevêque* en prière,
Jusqu'à la nuit resta sous la bruyère;
Et dès que l'ombre obscurcit le lointain,
Les yeux baissés, il descend au rivage,
Et l'Esprit saint lui dicte ce langage,

Qu'il prononça d'un air tendre et bénin.
« Quitte le fond de ta grotte, ô ma brune,
« Ouaille pie, et dans mes bras bénis,
« Viens oublier tes peines et soucis;
« Point n'ai trempé dans l'injure commune,
« Bien tu le vois; Dieu me perde à tes yeux,
« Plutôt que faire ainsi qu'ils ont fait, eux. »
Du haut du Ciel, alors le bon *Saint-Pierre*
Avait baissé ses yeux creux sur la terre;
Du saint Évêque il était le patron;
Il le couvait de son regard paterne,
Et lui prêtait quelquefois sa raison,
Pour lui servir ici-bas de lanterne,
Las! il partit du séjour éternel,
Pour lui sauver ce doux péché mortel.
Le bon apôtre en sa main, comme un cierge,
Tient en volant sa luisante flamberge,
Et de son corps l'éclat éblouissant
Trace dans l'air un sillon ondoyant.
Il approchait du monde sublunaire,
Quand tout à coup une voix de tonnerre,
De certain *B.* fit retentir les airs.
Pierre se tourne, et voit l'Esprit pervers :
Il est glacé d'une peur effroyable,
Mais se rassure et s'avance. Le *Diable*
Lui dit : « *Pierrot*, je t'attendais ici.
« *Fils de P.* je te cherchais aussi,
« Lui riposta le Saint d'une voix ferme.
« C'est aujourd'hui que nous allons vider
« Nos vieux débats; Dieu met ici le terme
« A ton audace, et va me seconder. »
Parlant ainsi d'une voix nazillarde,
Le *Saint* tremblant poignit sa hallebarde;
L'*Ange cornu*, dressant son noir griffon,
Se précipite, et le combat s'engage.
O Dieu de paix, vous le permîtes donc!
Pierre, aveuglé par sa chrétienne rage,
Souille ses mains sur le cuir d'un Démon.

Muse, redis cette fatale noise.
Entre leurs mains l'acier brille et se croise,
Et les combats du Grec et du Troyen,
Et de *Tancrède*, et du fier Circassien,
Si redoutable autrefois dans Solime,
N'approchent point de la savante escrime,
Acharnement, fureur, vivacité
Dont combattait notre couple irrité.
Mathieu Pâris, homme à cervelle anglaise,
De qui je tiens ceci, par parenthèse,
Dit là-dessus, c'était assez leur lot;
L'un était diable, et l'autre était dévôt.
Par un détour, *Satan*, avec sa queue,
Au nez du *Saint*, laisse la place bleue.
L'Anglais *Mathieu*, qui rapporte ce trait,
Aurait bien dû nous dire à ce sujet
Comment l'esprit peut être susceptible
De recevoir quelque empreinte sensible.
Néant de l'homme; on peut être Breton,
Et n'avoir pas pourtant toujours raison.
Très prudemment *Saint-Pierre* crie à l'aide;
Un Ange vient. Satan appelle à lui;
Arrive alors un Diable quadrupède,
Vomissant flamme, enfumé, velu, cui.
Ses hurlements font retentir l'espace;
Sur les deux Saints il fond avec audace,
Les met en fuite : ils appellent encor.
Un bataillon arrive pour renfort.
Tout l'Enfer vient, le Ciel se multiplie,
Et l'intérêt d'un combat singulier
Cause bientôt un horrible incendie.
L'on voit partout luire l'affreux acier;
De tous côtés les bataillons chancèlent,
Et tous les yeux de fureur étincèlent.
Lorsque l'*hiver*, en son char nébuleux,
S'est élancé des sommets de la Thrace,
Et couronné de frimas et de glace,
Souffle la mort dans nos champs orageux,

Les bois déserts jaunissent les rivages
De moins d'essaims de leurs tristes feuillages,
Qu'on ne voyait de cimeterres nus,
De chars de feu roulant sur les nuages,
De bataillons fièrement étendus,
De braquemarts, de boucliers, de casques,
Et de Démons sous des formes fantasques.
Là, l'on voyait de petits Anges blonds,
Aux ailes d'or, aux yeux bleus, aux culs ronds,
L'arc à la main, comme l'enfant de Gnide,
Sur des rayons voltiger par le vide.
Ici volaient de brillans Chérubins,
Environnés de défuntes nonnains.
Là des Prélats, tout chamarrés d'étoles,
Vêtus de rouge et coiffés d'auréoles,
Brillaient encor de ce coloris vif,
Dont ici bas l'austère pénitence,
Les oraisons, l'amour contemplatif
Enluminaient leur dévote éminence.
Mais, d'autre part les guerriers infernaux
Offraient à l'œil un spectacle effroyable;
Là d'un dragon la croupe épouvantable,
En cent replis recourbe ses anneaux,
Là des géans à tête de cyclope,
Là dans les airs un Centaure galope :
L'un est chameau, l'autre vautour, et bref,
Un autre Moine, oreille d'âne au chef.
Au même instant où les troupes grossirent,
Le *doux Apôtre* et le *Roi* des Maudits
Avaient laissé leur combat indécis;
Les escadrons à leur voix s'arrondirent.
Tout orgueilleux de soumettre l'Enfer,
Pierre, animé, grimpe sur un éclair;
Devant ses pas marche la Renommée,
Trompe à la bouche, une oreille à la main,
Emblême fier des prouesses du Saint.
Pierre se signe, et bénit son armée.
Le *Satanas*, sur un dragon de feu,

Volait en l'air, et sa bouche enflammée
Tint ce discours : « Fiers ennemis de Dieu,
« Voici le Ciel, autrefois votre place;
« De mon forfait je n'ai point de remord;
« Par un nouveau, couronnons notre audace,
« Et vengeons-nous de l'injure du sort.
« Il l'a voulu; par un coup de tonnerre
« Précipités du séjour de lumière,
« Le noir Ténare, en ses flancs odieux,
« Servit d'asile à l'élite des Dieux.
« J'ai tout perdu, ma dignité suprême,
« Mon sceptre d'or, et ce trône immortel
« Qui dominait les Puissances du Ciel;
« Mais, malgré tout, je suis encor moi-même.
« Indépendant des arrêts du Destin,
« J'étais un Dieu, je le serai sans fin,
« Et les sillons de la foudre éclatante,
« Et les tourmens de la *Gehene* ardente,
« Ne peuvent point arracher à mon cœur
« Ni repentir, ni l'aveu d'un vainqueur.
« Je fus jadis, dans l'Olympe céleste,
« Le Dieu du bien; le mal et la fierté
« Sont mon essence et ma divinité.
« J'ai tout perdu, mon courage me reste
« Pour triompher ici de nos rivaux,
« Ou pour braver des supplices nouveaux. »
Qu'on se figure Amphitrite immobile,
Roulant ses plis d'une haleine tranquille,
Les Alcyons promenans leurs berceaux,
Et les Tritons se jouant sur les eaux;
Puis tout à coup les cieux qui s'obscurcissent,
La mer en feu, les rochers qui pâlissent,
Et les éclairs, et la foudre, et le vent,
Qui méconnaît l'empire du Trident.
Ainsi l'on voit les Guerriers qui s'avancent,
Avec le bruit des clairons belliqueux,
Réglant leur pas fier et majestueux;
Mais tout à coup au signal ils s'élancent :

Leur choc affreux fit retentir le ciel;
Des chars de feu les débris voltigèrent,
Et des éclairs de l'acier immortel
De tous côtés les nuages brillèrent.
Au même instant, les damnés, les élus,
Diables et Saints se virent confondus.
Les escadrons se choquent, se dispersent,
Sur les coursiers les coursiers se renversent.
Avant que *Dieu*, de son souffle puissant,
Eût débrouillé l'Empire du néant,
Des élémens la guerre épouvantable,
Et leurs combats et leurs rébellions
N'expriment point le désordre effroyable
Que *Mars* souffloit parmi les bataillons.
On se pourfend, on s'écrase, on se perce;
On jure, on crie, on s'avance, l'on fuit;
On se mesure, on court, on se poursuit,
Comme les flots que le vent bouleverse.
Egale rage, égal acharnement,
Le sabre en main, là marche *Foutriquant*,
Tout devant lui fuit comme la poussière;
Les Saintes, non; car ce Diable paillard
Est chamarré, par devant et derrière,
De ces hochets qu'*Heloïse* trop tard
Redemandait à son cher *Abailard*.
De plus en plus redouble le carnage;
L'on se blessait, mais l'on ne mourait pas.
Sur l'arc-en-ciel, entouré d'un nuage,
En se signant, Jésus disait : Hélas!
Pourrai-je voir une telle furie?
Non. A ces mots, il appelle les vents,
Trouble les airs, fait gronder les Autans,
Et d'eau bénite il répand une pluie.
Il fallait voir tous les Diables rôtis
Prendre la fuite en jetant de grands cris.
Moins promptement les vents soumis se turent,
Quand *Neptunus*, armé de son trident,
Leva le front sur l'humide élément.

En un instant les Diables disparurent.
Sur son éclair, *Pierrot* les poursuivait,
Tout agité d'une fureur tranquille,
Criant du ton que jadis il prêchait :
« Où courez-vous, troupe vaine et servile?
« Lâches, allez dans l'éternelle nuit
« Cacher au Ciel l'opprobe qui vous suit.
« Quelle terreur glace votre courage?
« L'eau vous fait peur! Ah! je croirais bien plus
« Que vous craignez le destin de *Malcus*! »
Le Saint, du geste appuyant ce langage,
Contre un essaim des profanes Esprits
Laisse échapper la clef du Paradis;
De cette clef des Diables s'emparèrent,
Et dans le Ciel bientôt se renfermèrent.

CHANT III

ARGUMENT

Comment l'Archevêque Ebbo *devint le* Calchas *de l'armée : suite du péché du saint Archevêque* Turpin.

Je veux bâtir une belle chimère;
Cela m'amuse et remplit mon loisir.
Pour un moment, je suis Roi de la terre;
Tremble, méchant, ton bonheur va finir.
Humbles vertus, approchez de mon trône;
Le front levé, marchez auprès de moi;
Faible orphelin, partage ma couronne...
Mais, à ce mot, mon erreur m'abandonne;
L'orphelin pleure : ah! je ne suis pas Roi!
Si je l'étais, tout changerait de face:
Du riche altier qui foule l'indigent,
Ma main pesante affaisserait l'audace,
Terrasserait le coupable insolent,
Élèverait le timide innocent,
Et pèserait, dans sa balance égale,

Obscurité, grandeur, pauvreté, rang.
Pour annoncer la majesté royale,
Je ne voudrais ni gardes, ni faisceaux.
Que *Marius* annonce sa présence
Par la terreur et la clef des tombeaux;
Je marcherais sans haches, sans défense,
Suivi de cœurs, et non pas de bourreaux.
Si mes voisins me déclaraient la guerre,
J'irais leur dire : « Écoutez, bonnes gens;
« N'avez-vous point des femmes, des enfans?
« Au lieu d'aller ensanglanter la terre,
« Allez vous rendre à leurs embrassemens;
« Quittez ce fer et ces armes terribles,
« Et comme nous, allez vivre paisibles ».
Mon peuple heureux, mais heureux dans ses ports,
Sans profaner, aux rives étrangères,
Sa cendre due aux cendres de ses pères,
S'enrichirait de ses propres trésors,
Et fleurirait à l'ombre respectable
Des vieilles lois de nos sages aïeux,
Arbres sacrés, recours des malheureux,
Sans que jamais mon sceptre audacieux
Osât flétrir leur mousse vénérable.
Je laisserais le *Turc* et le *Huron*
Se faire un Dieu chacun à leur façon,
Bien pénétré du sublime système
Que Dieu n'est rien que la sagesse même,
Et que l'honneur, la vertu, la raison,
Bien avant nous, dans *Émile* et *Caton*,
Valaient leur prix, sans le sceau du baptême.
Si *Charlemagne* eût comme moi pensé,
Il aurait eu maints déplaisirs de reste.
Devers le Rhin il s'était avancé,
Toujours armé pour la cause céleste.
Enflé déjà de ses exploits nouveaux,
Il s'apprêtait à traverser les flots;
Mais de revers une invincible nue
Le menaçait : la source en est connue.

L'Évêque *Ebbo*, qui lisait couramment,
Était alors un prodige étonnant.
Dieu, par son baume, avait fait des miracles,
Et par sa bouche annonçait ses oracles.
Plein de mépris pour les terrestres biens,
Il vint s'asseoir sur le siège de Reims;
Il quitta tout pour Jésus et Marie,
Sa pauvreté, ses haillons, sa patrie,
Mais conserva, dans un dévot éclat,
L'air simple et sot de son premier état.
Pendant la nuit, il ronflait dans sa tente,
Seul par hasard; un grand bruit l'éveilla :
Il voit, au sein d'une nue éclatante,
Un *Ange* assis, qui d'abord l'appela.
Ebbo troublé, d'une voix chancelante
Lui répondit : « *Gloire soit au Seigneur*,
« *Qui vient trouver son humble serviteur.* »
Le Messager du Maître du tonnerre,
D'un saut léger ayant mis pied à terre,
Vers le châlit s'est avancé soudain,
Une écritoire et la plume à la main.
Ses doigts bénis lèvent la couverture.
Le Saint Prélat, immobile de peur,
Le laisse faire, obéit sans murmure,
Disant, *soit fait comme veut le Seigneur.*
L'Ange, troussant les fesses étonnées,
En chiffres noirs y mit nos destinées,
Et dit ensuite au Prélat plein d'effroi :
« Demain matin allez trouver le Roi,
« Dieu vous l'ordonne, et vous lui ferez lire
« Ce que le Ciel, par ma main, vient d'écrire »;
Puis il partit. D'un regard de profil
Le *Prélat saint* lorgnait l'Ange gentil,
Et quelquefois disait, d'un air moroze :
« Ah! j'ai bien cru qu'il voulait autre chose! »
Le lendemain, *Ebbo* tout radieux,
Fut chez le Roi d'un air mystérieux.
« Lisez, Seigneur ». Le Sire vénérable

Baisse le nez sur la nouvelle table,
Et lit ces mots : « *Malheur au peuple franc*,
« *Tant que* Turpin *pèchera loin du camp.* »
Charles, saisi d'une mortelle crainte,
Tombe le nez sur la tablette sainte.
Ebbo s'éloigne, et fait voir en tout lieu,
Parmi le camp, qu'il est l'ami de Dieu.
Selon l'usage antique et respectable,
On fit venir mille Sorciers dans l'ost,
Et des Docteurs qui ne l'étaient pas trop.
Ces bonnes gens évoquèrent le Diable;
Mais vainement; et vous savez, je crois,
Pourquoi le Diable était sourd à leur voix.
Charlot avait, pour chef de sa bombance,
Un vieux Vandale, appelé *Jean Marcel*,
Sage bonhomme, et lourdaud plein de sel,
Inquisiteur des sottises de France,
Ne gazant rien, bravant même les Grands;
Il amusait le Prince à leurs dépens.
Riant de tout, déconcertant l'adresse
Des courtisans, et glosant leur bassesse;
De sa cuisine et du sceptre occupé,
Bernant le Roi, quand on l'avait trompé,
N'espérant rien, ne demandant pour grâce,
Que de trancher ses mots avec audace.
Dans le néant de son chétif emploi,
Il bravait tout, et la Cour, et le Roi;
Il écartait les insectes du trône.
Charles lui dut souvent un bon avis,
Et ce manant, nous dit *Mathieu Paris*,
Etait peut-être, en ces âges maudits,
Digne lui seul du poids de la couronne.
Son avis fut, en voyant nos Docteurs,
Nos Négromans, tartuffes imposteurs,
Qu'il les fallait écorcher vif ou pendre;
Et les bernant, il les força de prendre
La fuite au loin, pour prix de leurs labeurs.
Maint Chevalier vint briguer l'avantage

De s'enquérir du *Saint Palladion*;
Marcel disait : Où pèche le félon?
Antoine Organt, fils du saint personnage,
Se mit en quête, et courut maint rivage,
Accompagné de son Ange gardien.
Cet Esprit pur, sans doute Esprit de bien,
Le protégea dans ses longues prouesses,
Et le soutint dans ses jeunes faiblesses,
En lui prêchant les devoirs du Chrétien,
Et lui montrant les palmes éternelles
Que Dieu réserve à ses amis fidèles.
Le mauvais grain et les ronces charnelles
Germèrent mieux dans le cœur du vaurien!
Antoine Organt avait vu la prairie
Vingt fois déserte et vingt fois refleurie.
Vingt ans enfin s'étaient passés depuis
Que l'*Archevêque*, animé d'un saint zèle,
Vint élever son âme au Paradis
Entre les bras de la Nonnette *Engelle*.
Le sang *Turpin* dans ses veines bouillait,
Les yeux brillans de sa mère il avait;
Mais c'était tout : car sa figure haute
N'annonçait point le fils d'une dévote.
Jà le contour de son jeune menton
Était bruni par un léger coton ;
Avec vigueur il maniait la lance.
Pour gouverneur il n'eut que des soldats;
Chasses, tournois et joûtes, dès l'enfance,
Avaient durci ses membres délicats.
Au demeurant, c'était des hérétiques
Le plus affreux, se moquant des reliques,
Bernant les Saints, quelquefois le Seigneur,
Qui cependant l'aimait de tout son cœur.
D'ailleurs, il eut un Ecuyer profane,
Grand indévot, grand Épicurien,
Ne connaissant de Dieu que la tocane;
Qui lui prouva que le mal était bien,
Le corrompit, et n'en fit qu'un vaurien,

Malgré la grâce, et son Ange gardien.
Ayant donc pris congé de *Charlemagne*,
En l'embrassant, il se mit en campagne,
Pour toute suite ayant cet écuyer,
L'*Ange gardien*, et *George* l'Aumônier.
Organt trottait sur un cheval d'Espagne,
Impétueux, ardent à batailler.
Messire *George*, avec un air altier,
Et l'écuyer, qu'on nommait *Jean Champagne*,
Sur des roussins à l'envi cheminaient,
Qui, fiers du poids, les oreilles dressaient,
Et la poussière autour d'eux amassaient.
Organt battit plaines, forêts, collines;
Le nom *Turpin* s'entendit en tous lieux,
Le nom *Turpin* retentit jusqu'aux cieux.
Il chemina vers les cités voisines.
Après cela, que faire ne sachant,
Il s'en revint devers cette rivière
Dont j'ai parlé, quelque soupçon ayant
Qu'il aurait pu s'y noyer en passant.
Mais s'il péchait, il vivait cependant :
Un mille ou deux il suivit le courant,
Cherchant parmi les aulnes, la bruyère,
Et d'*oncle* point. Il sonna de son cor,
Pour appeler cette *Nymphe* perfide,
Qui, plus cruelle et plus aimable encor,
Parut bientôt sur la plaine liquide,
Avec un air craintif, mais séduisant,
Et ses beaux yeux de son voile couvrant.
« Cruels, eh quoi! dit-elle en soupirant,
« N'êtes-vous point contens d'un seul outrage?
« Vos cœurs sont-ils à la pitié si sourds,
« Qu'ils aient juré de m'affliger toujours?
« Si vous avez ce barbare courage,
« Cherchez ailleurs quelque ennemi sauvage,
« Digne de vous, et qui puisse opposer
« A vos fureurs, à vos farouches armes,
« D'autres combats que de timides larmes,

« Que des soupirs qui ne peuvent percer,
« Ni votre cœur, ni ce dur bouclier.
« Ce tendre sein, que vous pouvez frapper,
« Renferme un cœur moins cruel que sensible ;
« Ce faible bras n'est rien moins que terrible.
« Armé du fer, l'avez-vous vu jamais
« Porter la mort et l'effroi sur vos rives?
« Percer le cœur de vos dames plaintives,
« Et renverser vos superbes palais?
« Non. Pourquoi donc, pourquoi, monstres sauvages,
« Désolez-vous nos innocens rivages?
« Mais à quoi bon ces frivoles clameurs?
« Pourquoi me plaindre, et que servent ces pleurs?
« Tigres, vos cœurs, fermés à la tendresse,
« Dédaignent trop mon sexe et ma faiblesse! »
Un tel discours était accompagné
D'un air si tendre et si passionné,
Que les rochers à l'entour s'amollirent,
Et que les eaux leur course suspendirent.
Mais ces soupirs, ces larmes, ces sanglots
Avaient pour but la perte du Héros.
Ciel! se peut-il qu'une figure aimable
Puisse voiler un cœur abominable!
Organt repart : « Ma Princesse, avez tort
De me prêter telle décourtoisie;
Belle jamais ne vis en ennemie,
Mieux aimerais la plus cruelle mort.
Je ne viens point vous déclarer la guerre,
Et Dieu le sait quels genres de combats,
Si le vouliez, vous livreraient ces bras.
N'a pas long-temps, près de cette rivière,
S'est égaré l'*Archevêque Turpin*.
Pardonnez-moi ma démarche indiscrète;
Je ne sais rien de son nouveau destin;
De tous côtés je me suis mis en quête
Pour le trouver, et me feriez plaisir,
Sur ce malheur, si pouviez m'éclaircir ».
Elle sourit, et de cet air aimable,

Cet air touchant, cet air inexprimable,
Mêlé de joie et mêlé de langueur,
Qui désignait amour, désirs, frayeur;
Il s'échappait encore quelques larmes,
Qui du sourire embellissaient les charmes.
Lorsque l'aurore annonce un beau matin,
Après le deuil d'un passager orage,
Et que Zéphyr, de son souffle badin
Semble chasser la foudre du rivage,
A l'Orient tel on voit le soleil
Voiler son front d'un nuage vermeil.
La nuit s'envole, et la clarté naissante
Rend la Nature encore plus piquante.
En folâtrant, Zéphyre sur les fleurs,
Du Ciel calmé vient balancer les pleurs.
Vous entendez la fauvette au bocage,
Qui tremble encore, et pourtant qui ramage,
Et vous voyez aux tortueux buissons
Pendre la pluie en perles, en festons.
« Guerrier, l'honneur de la Chevalerie,
« Dit notre *Nymphe* au jeune Paladin;
« Oui, je l'ai vu l'*Archevêque Turpin*;
« Mais je ne sais s'il n'a perdu la vie :
« Seul il était sur la rive resté;
« Un Enchanteur, qui fondait de la nue,
« Parmi les airs l'a soudain emporté,
« Et sur le champ je l'ai perdu de vue.
« Mais je vous puis enseigner le moyen
« De le trouver, et vous ferai connaître
« Sa destinée, ainsi qu'elle puisse être,
« Si me suivez en ce lieu souterrain. »
Le fleuve était immobile et paisible;
Nos Paladins s'élancent dans les eaux :
Bref il s'élève un ouragan terrible,
Qui jusqu'au ciel a fait voler les flots.
Le temps se couvre, un effroyable orage
Se forme, brille, éclate dans les airs,
Et de ses feux sillonne le rivage.

Tous les Démons sortirent des enfers,
De cris affreux les plages ils remplirent,
Et les échos à l'entour répondirent.
  Nos *spadassins*, qui ne s'attendaient pas
A ce malheur et cette perfidie,
Assurément devaient perdre la vie,
Ne virent onc de si près le trépas.
Aucunes fois sous l'onde ils disparurent,
Aucunes fois abîmés ils se crurent.
Heureusement le brave Chevalier
Avait son Ange, et sur-tout son coursier.
George mâcha quelque prière impie;
Car il était expert dans la magie.
Sur son baudet, *Champagne* dextrement
Criant alerte, allons boire, courage!
Saisit la queue à l'Espagnol d'*Organt*,
Serra sa bête, et gagna le rivage,
Près de périr, et toujours en chantant.
  A l'autre bord quand tous trois ils se virent,
De très-bon cœur complimens ils se firent.
C'en était bien la peine de pardieu.
George pourtant avait l'âme marrie.
J'ai bu de l'eau, disait-il, moi; corbleu,
Moi qui croyais n'en boire de ma vie!
George pensait mourir empoisonné,
Antoine Organt jurait comme un damné;
En piteux cas c'était là son usage.
Pour l'Ecuyer, il était bien plus sage;
Car il riait. « Quand le mal est passé,
« Riez, dit-il; l'heureux ingrat qui pleure,
« Si le Destin l'eût occis tout-à-l'heure,
« De par *Saint-Jean*, serait bien avancé ».
L'Aumônier dur, sous sa masse profane,
Vit au rivage expirer son cher âne,
Cet âne preux, cet illustre grison,
De ses travaux vigoureux compagnon.
Heureusement dans la plaine émaillée
Paraît un âne, et s'affourchant dessus,

George riait de celui qui n'est plus.
La vertu morte est bientôt oubliée[1].

CHANT IV

ARGUMENT

Ce que devinrent les Démons, ce que devint Sornit; *Conseil tenu par* Charlemagne, *Conseil tenu par* Hydamant *et* Hélène.

Mon cher Lecteur, il convient de vous dire
Ce qui se passe au lumineux Empire.
Le peuple saint, chassé du Paradis,
Pressait l'attaque au céleste parvis,
Et l'Eternel, qui n'a plus de tonnerre,
Depuis qu'Amour l'emporta sur la terre,
Criait de loin, à l'Ange *Ithuriel* :
« Dresse ton vol, monte sur l'arc-en-ciel;
« Va me chercher, au pays des orages,
« D'autres coursiers, un char et des éclairs,
« Des ouragans, des pétards, des nuages,
« Et des carreaux pour griller ces pervers ».
Ithuriel, à ces mots, fend les airs,
La lance au poing, le casque sur la tête,
Et vole droit devers une planète,
Séjour d'effroi, séjour de la tempête.
Là, sous des monts l'un sur l'autre entassés,
S'étend au loin une horrible caverne,
Noire, profonde, et pareille à l'Averne;
D'affreux rochers tous les champs hérissés,
Semblent aux yeux le débris effroyable,
L'éboulement des mondes renversés;
Du ciel ingrat quelques rayons brisés,
En un jour faible, obscur, épouvantable,
Semblent venir expirer de terreur
Dans ce séjour de tristesse et d'horreur.

1. *Œdipe*, de Voltaire.

Dans leurs cachots les aquilons mugissent,
Et les rochers de leur bruit retentissent.
Ithuriel fit entendre sa voix,
Les vents mutins se turent à la fois :
A son aspect les rochers tressaillirent ;
Les flancs du mont sous sa lance s'ouvrirent.
Bref, il en tire un grand chariot d'airain,
Environné de gerbes fulminantes,
Tout constellé des maux du genre humain.
Il attela quatre jumens fringantes,
Quatre étalons orgueilleux, bondissans,
Nés de la foudre, impétueux, ruans,
Et dont l'humeur, que Dieu voulut charnelle,
Les allumait d'une fougue éternelle.
Impatiens de prendre leur essor,
Ils hennissaient en secouant la tête ;
Ils se cabraient en rongeant un frein d'or.
Ithuriel enchaîna la tempête
Autour du char, y posa des carreaux,
Et des éclairs enfermés dans des pots ;
Il entoura le char d'un gros nuage,
Et de sa voix fit voler l'attelage.
Le Ciel était dans un chaos affreux ;
Le saint parquet, aspergé d'eau bénite,
Brûlait aux pieds la canaille maudite.
Ils bondissaient comme des furieux,
Buvaient la *grâce*, et trinquaient l'*ambroisie*,
Saintes liqueurs pour le palais des Dieux,
Qui des Démons brûlaient la gueule impie,
Quelques-uns d'eux pour la fuite opinaient,
Les plus hardis au combat s'acharnaient,
Et pour servir leur brutale furie,
Lançaient aux Saints les coupes de la vie.
Voires agnus que les nonnes pleuraient.
Ah! voilà donc ce qu'entraîne après elle
D'un sot orgueil l'ivresse criminelle !
Saint Pierre, hélas! n'eût-il pas mieux valu
De mon Prélat secourir la vertu ?

Ciel! que de sang lavera sa faiblesse!
L'injure faite au cocu Ménélas,
Coûta moins cher aux bandits de la Grèce.
Que de Héros menace le trépas!
Que de Beautés, dans les cités de France
S'en vont pleurer une éternelle absence!
Ne pleurez point, et faites des soldats!
On entendait de loin dans l'atmosphère
Ithuriel amenant le tonnerre.
Le *Satanas*, faisant réflexion
Qu'il lui faudrait, malgré lui, tout à l'heure
Evacuer la céleste *Sion*,
Et qu'au surplus cette haute demeure
S'accordait mal avec le grand dessein
De perdre *Charle* et de cacher *Turpin*,
Abandonna sa coupable entreprise,
En emportant la clef du paradis,
Que le Malin, par finesse depuis,
Mit à l'encan, et vendit à l'Eglise.
Icelle mit à l'Olympe un Portier,
Lequel Portier sa peine fit payer.
Il repoussa durement de l'entrée
Toute vertu qui n'était point dorée.
On acheta par pieds cubes le Ciel;
L'or remplaça la grâce sur l'autel;
On acheta, l'on vendit les miracles,
Et l'avarice inspira des oracles.
Le Dieu d'amour, le Dieu de pauvreté,
Au poids de l'or vendit la charité :
Il s'enrichit, et la chèvre *Amalthée*
Vint habiter l'étable de Judée.
Heureux encore, on nous laissa le bien,
Et de pécher, et nous damner pour rien!
Laissons l'Église, et le Ciel, et le Diable,
Pour quelque temps; car je crains d'ennuyer
Mon cher Lecteur, et je veux l'égayer
Par quelque objet moins grand, mais plus aimable.
Amour, perché sur le tendre *Sornit*,

Comme *Piis* sur un baudet du Pinde,
Sans aventure arrive avant la nuit,
Dans le désert où dormait *Adelinde*.
Ce ne sont plus ces rochers sourcilleux
Qui menaçaient les Enfers et les Cieux,
Ces champs brûlés où mourait l'espérance,
Et tout remplis d'un farouche silence :
Une autre fois vous apprendrez comment
Un merveilleux et rare enchantement,
De ce désert effroyable et sauvage
Fit tout à coup un riant paysage.
Mille bosquets s'élèvent dans les champs,
La terre prend une face nouvelle;
Là des oiseaux par les airs gazouillans,
Là des ruisseaux où Phébus étincelle :
L'on voit flotter sur la tête des monts,
Des ormeaux verts où paissent des moutons.
L'âme s'élève, une illusion tendre
Peuple ces bois de Nymphes, de Sylvains,
D'une Driade elle anime les pins.
Le cœur écoute, et le cœur croit entendre
Les chalumeaux, les haut-bois des pasteurs,
Et des amans les naïves langueurs.
Là Philomèle, en pleurant, se soulage.
Un beau palais domine le rivage ;
Son faîte altier s'élève dans les cieux,
Et de rubis chaque pierre incrustée
Dans l'onde au loin va répéter ses feux.
Linde dormait; à cette Isle enchantée
Il ne manquait que l'éclat de ses yeux.
Sornit d'abord, oubliant qu'il est *âne*,
Porte à sa bouche une lèvre profane,
Et d'un pied dur potèle ses appas.
Linde pourtant tu ne t'éveillais pas!
L'âme souvent, par la peine absorbée,
Aux sens flétris semble être dérobée.
L'âne hésita s'il userait des droits
Dont en ce cas il usait autrefois.

Quoique baudet, dans sa rude tendresse,
Il conservait quelque délicatesse;
La passion l'emportait cependant :
La chair, la chair, de son aiguillon roide,
Le combattait, et lui pressait le flanc;
La chair insiste, et le pauvre âne cède.
Le tendre amour avait mis en effet
Dans son cœur faible un vigoureux projet.
Il était âne, et guerrier qui plus est.
Sur le rocher mollement étendue,
Linde découvre une cuisse charnue,
Et cependant le nerveux pénaillon
De la chair dure agitait l'aiguillon.
Amour, dit-il tendrement en lui-même,
Entre mes bras assoupis ce que j'aime.
Il s'agenouille; au premier coup de rein,
La Belle saute, et s'éveille soudain.
Elle s'éveille, ô fantôme! ô surprise!
Un âne en pleurs, un âne à ses genoux!
Ses sentimens, qu'il rendait à sa guise,
Dans ses regards je ne sais quoi de doux,
L'air de vertu, de honte, de franchise,
Et ne sais quoi qui toujours sympathise,
Font soupçonner à l'avide Beauté
L'enchantement, *Sornit*, la vérité.
Au cou de l'âne elle vole en liesse.
« Mon ami cher, est-ce toi que je presse,
« Est-ce bien toi? » *Sornit*, avec candeur,
D'un haut-le-corps confirma son bonheur.
Alinde avait une bague magique,
Dont la vertu, soit du Diable ou du Ciel,
Rendait à tout son état naturel.
Linde peut-être eût aimé le bourique;
Son cœur éprouve un aimable combat;
Mais de sa voix elle craignait l'éclat.
Changeons sa tête; elle touche, elle change.
Que de baisers donnés, puis confondus,
Précipités, redemandés, rendus!

Changeons ces pieds, et ce poil qui démange.
Le tout changea. Partant elle hésitait
Si, pour le reste, elle le changerait.
Grand'peine c'est, lui dit enfin la Belle;
Mais cette bague est d'une vertu telle,
Que sur le reste elle n'a point d'effet,
Étant bénite; et *Linde* larmoyait!
« A mon bonheur, je passe cette clause;
« J'aurai du moins ces yeux bleus, ce beau tein,
« Ces bras mignons, et ces lèvres de rose,
« Et ce sein blanc à presser sur mon sein. »
Sornit partant, redevenu lui-même,
A cela près, usait bien tendrement
Des droits d'un âne et des droits d'un amant.
Oh! qu'il est doux d'être âne cependant
Entre les bras du faible objet qu'on aime!
Linde éperdue, à ce qui la blessait
Voulait toucher, et pourtant ne touchait.
Heureux amans, je vais quitter votre Isle,
Bien qu'à regret; ma Muse, une autre fois,
Viendra s'asseoir à l'ombre de vos bois,
Lorsque sa lyre, aux meurtres inhabile,
Lasse sera des querelles des Rois.
En ce moment, le Monarque de France
Tenait conseil en son camp vers le Rhin;
Monsieur *Ebbo*, dans sa sotte éloquence,
Peignait les maux dont le Prélat *Turpin*
Les menaçait par sa fatale absence.
Charlot repart : « Où diable le Destin
« S'est-il niché dans ce fils de Putain? »
Ce Roi si bon, si plein de courtoisie,
Et si loyal, avant que la Folie
A son grelot l'univers eût soumis,
Devint brutal et fou de sens rassis;
Il a perdu son antique prudence :
Je ne veux plus que boire et que chanter.
S'il avait su chanter, boire, et régner,
Ce n'eût été le pis de sa démence;

Mais il s'endort, et n'en est pas meilleur,
Du sang du peuple il enivre son cœur.
Si, dans sa plate et sotte fantaisie,
Il avait eu quelque aimable folie!
Mais le vilain ne se repaissait pas
De la fadeur, des vices délicats.
Il aima mieux être un Sadanapale,
Et s'engourdit dans sa volupté sale.
La soif de l'or le gosier lui sécha;
Pour en avoir, le peuple il écorcha.
Il eut de l'or, mais perdit, en échange,
Gloire et repos : le Ciel ainsi nous venge.
J'aimerais mieux, si j'étais le Sophi,
Manquer de pain, que de me voir haï.
Le peuple fuit, l'effroi qui l'environne,
Défend aux cœurs l'approche de son trône.
Le pauvre Sire avait une moitié
Que l'on nommait Madame *Cunégonde*,
Reine, autrefois les délices du monde;
Elle devint sans remords, sans pitié,
Immola tout à sa rage lubrique,
Vit les forfaits avec un œil stoïque.
Charles du moins, tranquille, regardait
Les maux présens; la furie en riait,
Et maudissait la pauvre espèce humaine,
Qu'on maltraitait avec autant de peine.
Mais je m'éloigne ici de mon objet;
Je moralise, et j'aurais bien mieux fait
De vous conter les gauloises prouesses
Des Paladins et leurs nobles maîtresses,
De déplorer le péché de *Turpin*,
De le chercher, ou de vous dire enfin
Ce qui se passe au camp de *Vitikin*.
Quand ce Héros partit pour *Herminie*,
L'on tint conseil, et le jeune *Hydamant*
Leur dit : « Saxons, votre armée affaiblie
« A plus besoin de repos à présent,
« Que de lauriers achetés par du sang.

« Sans doute enflés de leur gloire imparfaite,
« Nos ennemis s'avancent orgueilleux,
« Et vont bientôt reparaître à nos yeux.
« Qui sait les maux que le sort nous apprête?
« Qui sait bientôt si nous n'aurons en tête,
« Et les Gaulois, et même les Alains.
« O *Vitikin!* ô douleur! ô mon père!
« Il ne voit plus peut-être la lumière!
« Quinze ans de pleurs, d'horreur, et de misère,
« Nous ont appris à craindre les destins. »
A ce discours, *Salamane* s'élance,
Guerrier fougueux; la raison, la prudence
Lui répugnaient, et ce courage altier
Ne connaissait de raison que l'acier.
« Eh quoi! dit-il, frappant son cimeterre,
« Attendons-nous que le peuple Gaulois
« Passe le Rhin, traîne chez nous la guerre,
« Et jusqu'ici nous apporte ses lois?
« Moi, je prétends, dût-ce être pour ma perte,
« Passer en France, et jusques dans Paris,
« Parmi le sang, les larmes, les débris,
« Laver l'affront dont la Saxe est couverte.
« Je pars : adieu; si vous êtes Saxons,
« Suivez mes pas; vengeons-nous, ou mourons. »
Comme il parlait, *Hélène* soulevée,
Le glaive nu, s'étoit déjà levée.
« Lâches, partez; le danger est ici :
« Partez, dit-elle, et cherchez sur la terre
« Quelque désert qui vous mette à l'abri
« Et des périls et des maux de la guerre.
« Sans colorer une indigne frayeur
« Des faux dehors d'un excès de valeur,
« Il est plus court d'avouer que tu tremble,
« Et que ce camp où marche l'ennemi,
« Ne calme point ton cœur mal affermi.
« Répondez-moi, soldats: que vous en semble?
« Son artifice a-t-il su m'éblouir?
« C'en est assez, et vous pouvez partir;

« Sans votre bras nous saurons nous défendre.
« Nous n'irons point au-devant des Gaulois,
« Mais fièrement nous saurons les attendre,
« Non pour fléchir et recevoir des lois,
« Mais soutenir et nos Dieux et nos droits,
« Et vous apprendre à nous rendre justice,
« Comme à rougir d'un pareil artifice. »
Le guerrier, plein de folie et d'honneur,
Étincelait de honte et de fureur;
Mais le respect que l'on doit à son maître,
De cette fougue étouffa le salpêtre.
Il se retire écumant de dépit,
Impétueux, roulant dans son esprit
Tous les moyens de laver cet outrage,
Et dans sa tente il dévore sa rage.
Par ce discours, *Hélène* adroitement
Sut prévenir la fuite inévitable
De cent Héros utiles dans le camp,
Qu'entraînerait cet exemple honorable.
Le *Salamane*, en sa tente captif,
Vit quinze fois le jour et la nuit sombre
A l'Univers rendre le jour et l'ombre,
Sans que son cœur, atteint d'un poison vif,
Permît jamais à sa vue abusée
De se fermer sous les doigts de Morphée.
On ne voit plus ses palefrois légers,
D'un pied sonore atteindre le rivage,
Et de l'amour dédaignant le servage,
Le front mobile, appeler les dangers.
Ce n'était plus cette ardeur belliqueuse
Dont pétillait leur prunelle orgueilleuse;
On ne voit plus ces flancs toujours pressés,
Ce crin ardent que la trompette agite;
Mais languissans, et les regards baissés,
Tristes, pensifs comme ceux d'Hippolite,
Ils demeuraient, et la nuit et le jour,
Sourds à la voix de Mars et de l'Amour.

CHANT V

ARGUMENT

Comment George *fut fessé*; *comment* Nice *fut baisée*; *comment l'*Ange gardien *fut berné.*

Vous avez vu la fraîche Jardinière
Quittant les bras de son joufflu *Colin*,
En jupon blanc sortir de sa chaumière,
Et vers Paris trotter de grand matin.
De même l'aube, aimable avant-courrière,
De l'univers entr'ouvroit la barrière.
L'aube naquit, dit un grave Romain,
D'Endymion, et de Diane la lune;
Elle apportait au Ciel chaque matin
Le lait nouveau des troupeaux de Neptune.
Or, un beau jour, Jupiter l'attendit
Vers l'Orient : en chantant elle arrive.
Jupin courut; l'adroite fugitive
Fit un faux pas, son urne répandit,
Et la blancheur est toujours demeurée
En cet endroit de la voûte azurée.
Antoine Organt, et *George*, et *l'écuyer*,
Etaient alors en train de cheminer,
Et les Zéphyrs, et l'aube moitié-née,
Tout annonçait une belle journée.
A l'Orient le Ciel éblouissait,
Soit que ce jour la laitière immortelle
Eût essuyé quelque encombre nouvelle,
Et répandu le divin pot au lait,
Soit qu'il fît beau simplement en effet.
On arriva dans une hôtellerie,
Où l'on dîna; la table fut servie
Sans grand apprêt, mais pourtant proprement.
Nice servait, non point élégamment
Et de cet air plein de mignarderie,
A dire vrai; mais *Nice* possédait

Deux beaux tetons sous un léger corset
Fort mal noué, par mégarde sans doute;
D'un blanc mouchoir la transparente voûte
En trahissait le boutonnet charmant,
Et par mégarde encore apparemment.
Gentil souris que le souris de *Nice*,
Petit air fin et sans nul artifice,
Œil bleu, teint frais, cotillon blanc et court,
Laisse lorgner jambes faites au tour.
Ce n'était point du tout coquetterie;
Mais *Nice* était apparemment grandie;
L'amour avait arrondi ses deux bras.
Ainsi charmante, et ne s'en doutant pas,
Elle dansait sur un pied et sur l'autre,
A droite, à gauche allait dans la maison,
Faisait virer perfide cotillon,
Et marmottait joyeuse patenôtre.
L'impénitent et lubrique Aumônier
Ne se lassait icelle de lorgner,
Et convoitait son joyau de baptême.
Nicette alors apportait une crême
Moins blanche qu'elle. « Or ça, Belle, dit-il,
De son bras dur serrant son bras gentil;
« Ça, la petite, a-t-on son pucelage?
« Point ne mentons; l'avons-nous ce bijou?
« L'aurions-nous pas laissé dans le village?
« Oui, n'est-ce pas? » Vous importe-t-il où?
Dit Nice, dont la pudeur outragée,
De lys en rose est tout à coup changée.
L'air elle avait, qu'elle aurait mieux voulu
Qu'*Antoine Organt* eût son beau bras tenu,
Même autre chose, et d'un coin de prunelle
On vous frisait le jeune Chevalier,
Qui bien souvent jetait les yeux sur elle,
D'un certain air qu'on savait épier.
Point ne parlait; plus l'amour est extrême,
Moins il éclate en frivoles discours,
Et le silence, au temple des Amours,

Parle souvent mieux que l'oracle même.
Cela posé, fillettes là-dessus
Très rarement ont les esprits obtus.
Ce n'est le tout; notre Aumônier sans grâce,
Avec fureur un doux baiser voulait;
Mais le poil dur de sa lubrique face,
De ce tendron les lèvres n'alléchait.
Nicette crie : Au secours, on m'égorge;
Et frétillant comme anguille dans l'eau,
Elle s'arrache aux tenailles de *George*,
Qui vers sa bouche affilait son museau.
Dans le jardin, *George* poursuit *Nicette*.
Soudainement deux robustes valets
Chacun armés de vigueur et de fouets,
D'un bras nerveux vous empoignent la bête;
On vous lui met dans la gueule un bâillon;
On vous l'étend sur l'herbe de son long,
Et nos deux *gars* défroquent son derrière.
Nice accourut, et frappa la première
Étourdiment : mais ayant aperçu
Le globe affreux de cet énorme cu,
Cette vallée infernale, profonde,
Et qu'ombrageait une forêt immonde,
Ce cuir tané, ce croupion monstrueux,
Comme n'en eut ni le fier *Poliphême*,
Ni le *Mimas* armé contre les Cieux,
Nice tremblante, et le visage blême,
Recule un pas, puis en avance deux.
Mais chaque *gars*, et ferme et vigoureux,
Ayant saisi l'instrument de vengeance,
D'un bras terrible, harmonieusement,
Sur ce derrière infatigable, immense,
Avec sang froid fait tomber la cadence.
Champagne vint, sa voix contrefaisant;
Il exhorta le Moine à patience.
« Mon frère cher, disoit-il saintement,
« En *Jésus-Christ* mettez votre espérance;
« Pour nous tirer des griffes du Démon,

« Il a souffert maintes irrévérences,
« Crachats, soufflets, et fustigation.
« Ceci n'est rien auprès de ses souffrances,
« *Jésus* mourut, et vous ne mourrez pas.
« Recueillez-vous avec l'Agneau sans tache,
« Et priez-le, dans ces rudes combats,
« De vous aider à fournir votre tâche ».
Du patient les cris percent les cieux;
Sa croupe impure étoit en marmelade.
Tels sont ces monts où gémit Encelade.
Les Forgerons du Souverain des Dieux
Ces monstres noirs, ces Cyclopes affreux,
Les nerfs saillans et l'haleine bruyante,
Couverts de poudre, et les poils hérissés,
Sous des marteaux lourdement cadencés
Faisoient trembler l'enclume gémissante.
Ainsi nos *gars*, à coup précipité,
Font retentir, sous une main pesante,
Le cul de *George* en sa concavité.
Organt disait : « Que le révérend Père
Chante à loisir là-bas son bréviaire;
Pour nous, buvons ». *Champagne* lui versait,
Et toutefois son verre n'oubliait.
George hurlait, et ses fesses tannées
Etoient par-tout de marques sillonnées.
Organt enfin fit signe de cesser,
Et de s'enfuir. On prend la fuite, on crie;
Et le Héros, branlant son braquemard,
Comme s'il fut venu plein de furie
A son secours, lui dit : « Je viens trop tard;
« J'aurais voulu les scélérats connaître,
« De qui l'audace ainsi vous a su mettre.
« Que n'avez-vous à mon aide crié? »
Le Moine au lit s'en fut estropié,
Se promettant de punir cette esclandre.
Le Chevalier avait cru ce jour-là
Aller gîter à vingt milles de là.
Cet incident vint le départ suspendre;

Mais au surplus il n'en fut pas fâché.
Nicette avait son jeune cœur touché;
Il espéra que le sien serait tendre.
C'en fut assez; il oublia bientôt
L'arrêt du sort, et son oncle, et *Charlot*.
« Ah! que le Ciel, disait-il, est bizarre,
« De dégrader une beauté si rare,
« Et d'abaisser de si touchans attraits
« Aux soins grossiers d'un essaim de valets!
« Si le Destin l'avait fait à ma guise,
« Il en eût fait plutôt une Marquise,
« Mais le Destin eut peut-être raison.
« *Nice* Marquise eût été précieuse,
« Coquette, sotte, altière, impérieuse.
« Vaut-il pas mieux un villageois tendron?
« Il me faudrait faire mainte grimace,
« Et larmoyer, et faire le muguet,
« Pour obtenir un froid baiser, par grâce,
« Et découvrir un sein avec respect,
« Du vrai bonheur n'avoir que le fantôme,
« Être cocu tout comme un autre en somme :
« J'aime bien mieux que ma *Nicette* enfin,
« *Nicette* soit, que Baronne ou Comtesse;
« Le vain éclat d'un titre de noblesse
« S'évanouit à côté d'un beau sein. »
Comme il parlait, brillant trait de lumière
Soudainement par les airs s'épandit,
Et le Héros son *Ange gardien* vit.
Croissant de flamme embrassait sa paupière,
Cheveux blondins sur son dos voltigeaient,
Au gré de l'air ses vêtements flottaient,
Que les zéphyrs curieux retournaient.
On lui voyait maint flacon efficace,
Rempli d'une eau que l'on appelle grâce;
Le doux *Jésus* en distribue aux Saints
Qu'il a chargés du salut des humains,
Et chacun d'eux un pareil flacon porte,
Dont, au besoin, son ouaille il conforte.

Il dissipa de son souffle divin,
De Diabloteaux un sémillant essaim,
Qui le bernait, dansait sur ses épaules,
Et ricanait autour de ses fioles.
En soupirant d'un air sanctifié,
Il prononça ces benoîtes paroles,
Avec un ton d'amour et de pitié.
« Mon enfant cher, je viens vous prêter aide,
« Et vous tirer des griffes du Malin;
« Car votre cœur bien lâchement lui cède,
« Et certain feu brûle dans votre sein,
« Feu qui n'est pas celui d'amour divin !
« Vous soupirez pour des Beautés mortelles
« De qui l'éclat est si frêle et si vain,
« Et que les vers dévoreront demain.
« Connaissez mieux les beautés éternelles :
« Ces culs si ronds, si fermes, et si blancs,
« Dans le tombeau vont bientôt se dissoudre,
« Se consumer, et ne seront que poudre;
« Ces yeux remplis de charmes séduisans,
« Se sécheront comme la fleur des champs;
« Ces blancs tetons, dont la forme est si belle,
« Ou qui, du moins, mon fils, vous semble telle,
« Vont s'éclipser dans la nuit du trépas! »
« Oui, dit *Organt*, c'est une loi cruelle,
« Mais qui devrait respecter tant d'appas.
« Affreuse Mort, sous ta faux tout succombe,
« Tu détruis tout, trônes, palais, cités;
« Ton bras cruel, dans l'oubli de la tombe,
« Anéantit et rangs et dignités,
« Et les attraits des touchantes Beautés.
« La faulx du temps, tout frappe, tout enlève ;
« Tout finit, fuit, et passe en ces bas lieux.
« Que faire donc si la vie est un rêve?
« Rêvons du moins que nous sommes heureux.
« Ce Dieu si grand, et sans doute équitable,
« Qui nous soumet à de tristes destins,
« Peut-il encor trouver l'homme coupable

« D'avoir aimé l'ouvrage de ses mains?
« Non; j'aime *Nice*, et d'un amour extrême ;
« J'aime ses yeux, passagers, mais charmans,
« Et tous les Saints, mon bon ange, et vous-même,
« Forniqueriez si vous aviez des sens. »
L'ange repart : « Mon filleul, que tant j'aime,
« Si forniquez, et point ne conservez
« Votre innocence et rose de baptême,
« Et pour le Ciel si peu vous soupirez,
« Songez au moins à ce que vous devez
« Au ciel, à *Charle*, à votre oncle, à vous-même,
« Point ne sentez cette onction suprême,
« Cet avant-goût de la gloire des Saints,
« Et ne voulez que des motifs humains.
« Eh bien, sachez que la guerre présente
« Dépend en tout de votre oncle *Turpin*.
« Les yeux sur vous, la France est dans l'attente,
« Pour découvrir son coupable destin.
« Songez aux maux qui tombent sur la France,
« Au déshonneur qui va vous menaçant,
« Tant qu'il vivra dans son impénitence. »
« Mon cher *Gardien*, reprit *Antoine Organt*,
« Veuillez me dire où mon bon oncle pèche,
« Ou donnez-moi cet astre bienfaisant
« Qui conduisit les Bergers à la crèche,
« Et mettrai fin aux maux du peuple franc.
« Si j'étais Dieu, pour un chétif, un homme,
« Me garderais de proscrire un royaume;
« Et Dieu nous doit pardonner bonnement,
« S'il est meilleur encor qu'il n'est méchant. »
L'Ange comprit que la grâce divine
Y ferait plus que toute sa doctrine.
Comme il allait la fiole verser
Droit sur son chef, *Nice* vint à passer.
On ne dit point pourquoi passait la Belle.
Elle courait; *Organt* court après elle,
Et plante là, plein de confusion,
L'*Ange* perclus, de qui l'effusion

Manqua son coup, et tombant irritée
Fit tressaillir la terre épouvantée.
La Grâce et lui de la sorte bernés,
L'Ange s'envole avec un pied de nez.
De mon Lecteur l'attention distraite,
Avec *Antoine* a volé vers *Nicette*.
Nice rougit, le brave s'enhardit;
Nice sourit, *Organt* sourit de même,
Lui prend la main, et la baise, et lui dit
Tout bonnement : Ma *Nicette*, je t'aime.
Cet aveu-là n'était pas éclatant.
Que voulez-vous? *Nice* était du village,
Et le Héros n'était pas impudent.
Nice repart : Non, point de badinage;
Mais ses yeux bleus parlaient bien autrement.
Organt vola baiser furtivement,
Puis un second moins difficilement,
Puis un troisième, et puis un quatrième,
Et *Nice* enfin en rendit elle-même.
Amour alors par les airs voltigeait;
Il avait vu la visite de l'Ange,
Et le flacon et l'aventure étrange,
Et dans ses mains, en volant, il riait.
Il s'approcha de notre couple tendre,
Leur décocha par le cœur certains traits
Que dans leurs yeux son art avait su prendre,
Puis il les mit dans un nuage épais.
Mathieu Paris ne dit point ce qu'ils firent;
Mais il nous dit : Alors qu'ils en sortirent,
Désordre était dans le faible corset;
On remettait épingles au bonnet;
Mouchoir froissé, contre son ordinaire,
Car *Nice* était propre comme le jour,
Elle tenait ce soin-là de sa mère;
Gorge qui bat, yeux humides d'amour;
Mon cher Lecteur, sans tant vous en décrire;
Bien devinez ce que Mathieu veut dire;
Tous deux enfin s'en furent satisfaits,

Organt chez lui, *Nicette* à son balais.
Je veux avoir une gente maîtresse :
Je n'entends point par gente une déesse;
Car je l'irai quérir parmi les champs.
Je veux qu'elle ait une taille gentille,
Un cœur ouvert, qu'elle ait toujours quinze ans,
Qu'elle soit douce, et que son œil pétille;
Je lui voudrais un petit souris fin,
Sans hardiesse, un petit air malin;
Auprès de moi sur-tout qu'elle rougisse,
Et qu'elle soit enfin telle que *Nice*.
De son côté, sait-on ce que faisait
Jean l'écuyer? L'hôtesse il caressait.
Elle était veuve, et veuve inconsolable.
Antoine soupe, et *Nice* le servait.
Aiguillonné par le vin et la table,
Il la trouvait encore plus aimable;
De temps en temps tetons il lui prenait,
Et de baisers les mets assaisonnait.
Dans une tendre et pétillante orgie,
Oh! qu'il est doux de presser tour à tour
Contre son sein sa bouteille et sa mie,
Ivre à la fois et de vin et d'amour!
Les deux amans, sans scrupule et sans gêne,
S'abandonnaient à leurs brûlans désirs,
Et s'enivraient de vin et de plaisirs.
Déjà la nuit, sur son trône d'ébène,
Allait atteindre au milieu de son cours;
Cette heure-là, c'est l'heure des amours,
Dit *Arouet*. Sous le marbre et les chaumes,
En ce moment, tous les hommes sont hommes;
Le Pâtre alors est souvent plus heureux
Entre les bras de sa brune *Climène*,
Qu'un Roi ne l'est dans les bras d'une Reine;
Et sous l'abri de son palais pompeux,
Souvent il tient des fesses surannées,
Presse un teton et des cuisses tannées,
Et bien souvent caresse même un cu,

Qui dans le jour l'a fait sept fois cocu.
Pour mon *Guillot*, de la bouche il vous presse
Bouche vermeille et gorge enchanteresse,
Baise un teton et ferme, et rond, et frais,
Dont ses voisins ne tâtèrent jamais.
Au Chevalier demandez s'il préfère,
Ou *Nice* à Reine, ou Reine à sa bergère.
En ce moment, son cœur est plus heureux
Que ne le sont et les Rois et les Dieux.
Son sein brûlait sur celui de sa mie,
Sa bouche humide à sa bouche est unie.
Nice éperdue, en son brûlant transport,
Entre ses bras le presse avec effort.
Dans ces instans, leur âme évanouie
Semble parfois abandonner la vie.
Le couple heureux jette un profond soupir,
Et se confond dans le feu du plaisir.
Organt lui dit : « Soyez ma douce amie,
« Echappez-vous de cette hôtellerie;
« J'ai dans le Maine un assez beau châtel
« A pont-levis, et c'est là que j'espère
« Vous couronner au retour de la guerre.
« Je vous le jure à la face du ciel;
« Oui, quelque jour vous serez noble Dame,
« Et mon courage, envers et contre tous,
« Fera juger, chère âme de mon âme,
« De mon amour et tendresse pour vous. »
Organt ainsi faisait parler sa flamme.
Nice repart d'un sourire agaçant.
Voici de quoi l'on convint cependant.
Elle devait habit de *George* prendre,
Et sa mandille, et Monsieur son baudet,
Tandis qu'au lit bien malade il gisait,
Champagne étant averti du projet,
Et de la sorte en campagne se rendre.
Cela fut dit et fut exécuté.
Grâce à *Champagne*, à sa dextérité,
On enleva la monacale armure;

Elle sentait une certaine odeur.
Bien devinez, sous cet habit trompeur,
La ridicule et charmante encolure
Du gentil Moine ; à quelques ampleurs près,
L'habit fort bien ajustait ses attraits ;
On ne laissa que ce moule effroyable,
Que l'on eut pris, sans trop exagérer,
Pour les étuis des deux fesses du Diable.
Nice tremblait seulement d'y penser,
Se rappelant la façade étonnante,
Grosseur, rondeur, couleur et profondeur
De l'instrument dont le susdit malheur
Avait rendu la gaîne ainsi vacante.
Le Chevalier ne perdait point au troc ;
Il admirait sa *Nice* sous le froc :
Ces grands yeux bleus où feu d'amour pétille,
Etincelans dessous ce voile obscur,
Comme l'étoile au milieu de l'azur,
Et cet endroit où la noire mandille
S'arrondissait sur sa gorge gentille,
Et cette croix qui de son cou pendait,
Et qu'aurait même adoré *Mahomet*,
Et ces deux mains petites et d'ivoire,
Sortant au bout de large manche noire ;
Onc on ne vit Moine si gentelet.
Ah ! si le *Christ* eut pris telle faconde,
S'écriait-il, pour paraître en ce monde ;
Son cu divin n'eut pas été fessé,
Et ses bourreaux l'auraient plutôt baisé.
Jà le trio dans la plaine s'avance.
Fort gentiment *Nicete* l'Aumônier
Allait trottant sur son baudet altier,
Qui, Dieu merci, sentait la différence ;
Aussi sa voix en sons plus doucereux,
Allait flattant les échos de ces lieux.
D'abord il crut avoir changé de maître,
Tant le Monsieur se sentait soulagé ;
Mais en voyant accoutrement de Prêtre,

Il se disait, mon frère est bien changé.
  Contes d'amour abrégeaient le voyage;
L'aube naissante égayait les Sylvains,
Et la Nature, et nos trois Pèlerins.
  Mais repassons sur un autre rivage;
Le Rhin sanglant m'appelle sur ses bords;
Chantons l'honneur, la sottise et les morts.

CHANT VI

ARGUMENT

Comment la Folie fit tourner la tête aux Gaulois; comment Charles *passe le Rhin, pour surprendre l'ennemi; comment ils se battirent.*

Pour le malheur des cervelles de France,
Dame Folie avait dans nos climats
Fixé son char, et l'esprit de démence
Avait gagné Ministres, Magistrats,
Prêtres et Clercs, Généraux et Soldats.
Ils étaient fous, mais selon leur richesse,
Selon leur rang, leur pouvoir, leur noblesse.
Tous n'avaient pas le moyen d'être fous.
Le muletier, avec un cœur jaloux,
Du Financier enviait l'ânerie,
Et déplorait sa mesquine folie;
Le Colonel enviait le Séjan :
De balourdise enfin en balourdise,
Aucun n'était assez sot à sa guise :
Tous désiraient; et le Prince du Sang,
Du Roi son maître enviait la sottise.
Par-ci, par-là, quelque esprit ostrogot
Se préserva de l'honneur d'être sot;
Mais cette espèce était par-tout huée,
Comme stupide, et de sens dénuée.
Charles lui-même, autrefois si prudent,
Avait subi ce fatal ascendant;

Mais sa folie avait un caractère
Particulier. De fous environné,
Par le torrent il était entraîné,
Et respirait la folie étrangère.
Quelque Séjan est-il entré chez lui?
Charles doit être un tyran aujourd'hui.
Si quelque sage, il sera magnanime;
Si quelque Prêtre, il est pusillanime.
Jouet enfin des divers mouvemens
De sa folie et de celle des gens,
Charles paraît souvent, à la même heure,
Bon et cruel, fait le mal, puis le pleure.
Il résolut, dans un certain moment,
D'aller forcer les Saxons dans leur camp.
Au nom du Ciel, *Ebbo*, le grand Prophète,
Vint lui prédire une entière défaite,
S'il combattait sans le *palladion*.
Charles lui dit : Oui, vous avez raison;
Mais ordonna qu'aussi-tôt la nuit close,
On se tînt prêt à traverser le Rhin.
Le jour s'enfuit, la nuit vient, tout repose :
Chez les Saxons on s'avance soudain.
Quelques forêts antiques et sauvages,
Du Rhin alors ombrageaient les rivages.
Là le Druïde adorait *Teutatès*.
De ce séjour l'horreur et le silence
Semblaient des Dieux annoncer la présence,
Et rappelaient ces siècles fortunés
Où, sous le poids des pompeux édifices,
Nos bords heureux n'étaient point asservis.
Pour les vertus, des bois furent choisis;
L'on a bâti pour honorer les vices.
A la faveur de l'ombre et des forêts,
Charle aux Saxons déroba ses projets :
Bientôt le Rhin se présente à sa vue,
Et dans les eaux déjà les bataillons,
Et les coursiers, et les fiers escadrons
Brouillent du Ciel l'image confondue.

Le Roi des Francs, par sa valeur pressé,
Brûlait d'atteindre au rivage opposé.
Fier de son poids, son cheval intrépide
Fendait les eaux d'une course rapide;
Autour de lui les vagues blanchissaient
Et devant lui d'effroi se partageaient.
Rempli d'ardeur, il gravit le rivage,
Frappe du pied, bondit superbement;
Son œil en feu, son fier hennissement
Semblent d'avance appeler le carnage.
Pour contempler nos Gentilshommes francs,
Du Rhin alors les Néréides blondes
Quittent le sein de leurs grottes profondes.
Las! au travers de la gaze des ondes,
Elles dardaient leurs yeux étincelans,
En conjurant quelque terrible orage,
Et se disant, qu'ils fassent donc naufrage!
Tempêtes, vents, bouleversez les flots,
Et dans nos bras adressez ces Héros!
Charles marchait, sa fortune pour guide :
Tout reposait dans un calme perfide
Chez les Saxons. *Salamane*, éveillé
Par le souci dont il est accablé,
Entend un bruit de coursiers dans la plaine;
Au clair de lune il reconnaît les Francs,
Qui s'avançaient et marchaient à pas lents.
« Je puis enfin humilier *Hélène*,
« Dit le Guerrier, et lui rendre l'affront
« Dont son envie a fait rougir mon front.
« Tout dort ici; sans moi le Roi de France
« Nous eût encore *occis* sans résistance,
« Et tout le sang de ce peuple égorgé
« Aurait lavé mon honneur outragé.
« Mais je veux vaincre en ce péril extrême,
« Et les Gaulois, et l'envie, et moi-même ».
A ce discours, il monte un palefroi,
Parcourt le camp, galope, jure, crie :
A l'ennemi, soldats, à la patrie!

Le soldat, plein de courage et d'effroi,
S'arme à la hâte. *Hélène*, impétueuse,
Vole mi-nue à la porte du camp;
Sadit, *Madel*, *Agrisoux*, *Hydamant*
Courent par-tout. Ainsi, lorsque le vent
Trouble le sein d'Amphitrite écumeuse,
Le vieux Pilote, à l'aspect des rochers,
Appelle, éveille, assemble les Nochers.
L'un brise un mât, l'autre détend les voiles;
L'un lorgne terre, et l'autre les étoiles;
De ses méfaits chacun sent le remord,
Et fait des vœux dont il se rit au port.
Le généreux et noble *Salamane*,
Moins fier qu'Achille, et vaillant comme un âne,
Piquant des deux, et courant au galop,
Trouve les Francs à la porte de l'Ost,
Et furieux, reçoit à coup d'épée
De ces Messieurs l'espérance trompée.
A droite, à gauche, il renverse, il pourfend,
Couvre d'éclairs le bouclier, le casque,
Et le parvis est inondé de sang.
Les Francs, surpris d'une telle bourrasque,
Rendent à peine un timide combat;
Avec l'espoir, leur courage s'abat.
Le premier rang sur l'autre se renverse,
Et le Héros, par sa fougue emporté,
De rangs en rangs s'avance, enfonce, perce,
Comme un rocher d'un mont précipité.
Le dur *Odmar*, le poli *Bradanelle*,
Le beau *Rhimbon*, et le laid *Pyrabelle*,
Viennent fougueux tomber sur les Gaulois.
Hélène accourt de mille hommes suivie :
Charles s'avance, on s'anime à sa voix;
Des deux côtés on charge avec furie;
La lune seule éclaire ces exploits,
Ces vaillants coups dignes de la lumière.
C'est grand'pitié de mordre la poussière
Dans la nuit sombre; on voudrait, glorieux,

Mourir du moins à la clarté des cieux.
Les sifflemens des traits impétueux,
Les cris aigus, le cliquetis des armes,
Les juremens sonores des Gendarmes,
Les yeux roulans, allumés de fureur,
Le sabre en feu froissé contre le sabre,
Sur le coursier, le coursier qui se cabre,
Jettent par-tout l'épouvante et l'horreur.
Muse, dis-moi quelle est cette héroïne,
Qui met là-bas en fuite les Saxons?
C'était la faible et brave *Caroline*,
Nièce de *Charle*, et Reine de *Soissons*.
Eprise alors d'une folle chimère,
Depuis trois mois elle courait la terre,
Cherchant par-tout joyau qu'elle a perdu;
Et ce joyau, c'était son pucelage,
Malignement emprunté par un Page,
Qui le rendrait, et ne l'a point rendu.
Sa plainte amère, à la Terre, à Neptune,
Redemandait sa chimère importune.
Le jeune Page en tous lieux la suivait,
Lui promettant qu'il le retrouverait;
Et chaque nuit, plein de persévérance,
En attendant, caressait l'Espérance.
Il est aisé d'accorder dans le cœur
Tant de faiblesse avec tant de valeur.
L'on vit en l'air paraître la *Sottise*;
Ce vieil enfant, à chevelure grise,
A d'une main la crosse d'un Prélat,
De l'autre un spectre, et sur le dos un bât.
Roi citoyen, à la Cour, à la Ville,
Ce vil Prothée est admis en tous lieux;
Prélat, Ministre, et Courtisan habile,
Ce Dieu caffard, avide, industrieux,
Bénit, cabale, et se glisse en reptile.
Il tonne à Rome au haut du Vatican;
Chargé de fers, on le voit rire en France;
Sous un despote il tremble dans Byzance;

ORGANT

Soumis et fier, esclave et tout-puissant,
Toujours le même et toujours différent,
Son empire est celui de la Nature :
Et je serais, après cette peinture,
Très-fort tenté de le croire, ce Dieu,
Ame de tout, tout entier, en tout lieu.
  Dans les replis de sa robe azurée
Brillaient en l'air, d'un infernal éclat,
Priape en froc, et l'Intrigue en rabat,
L'Hypocrisie à la langue dorée,
Dogmes, erreurs, vertiges, préjugés,
Faux point d'honneur, l'un par l'autre égorgés;
Près d'elle était ce spectre de fumée,
Nommé *la Gloire*; il tenait un laurier
Que poursuivaient le cuistre et le guerrier;
Devant leurs pas marchait la Renommée,
Et cependant notre Empereur *Charlot*
Criait d'un air glorieusement sot :
« Amis, corbleu, vive France! Allons boire;
« Dans un moment, nous avons la victoire;
« Le voyez-vous? l'aide nous vient d'en haut ».
  Sur son cheval, *Hélène*, moitié nue,
Livrait aux coups une cuisse dodue,
Des bras d'ébène, une gorge de lait;
Et courageuse, au travers la mêlée,
A mille morts sans peur s'abandonnait.
  Des Paladins la tête fut troublée
A son aspect, et ses nouveaux appas,
Sur tous ces fous faisaient plus que son bras.
Ils la suivaient, et leur main, de sa tête,
De mille coups écartait la tempête.
Notre Amazone à leurs soins complaisans
Ne répondait que par des coups pesans.
  L'audacieux et plaisant *Lesdiguière*
Lui saute en croupe, et de ses bras nerveux
Rend superflus ses efforts vigoureux,
Pique des deux la monture légère,
Et par la plaine emporte la guerrière.

« Ah! disait-il, ces membres délicats
« Ne sont point faits pour l'horreur des combats!
« C'est à l'amour une injure cruelle!...
« Que me dis-tu, lâche? répondait-elle;
« Ose descendre, et tu sauras tantôt,
« Si cette main déshonore une épée.
« Elle se flatte, avec l'aide d'en haut,
« De se venger, et d'envoyer bientôt
« Dans les enfers ton ombre détrompée ».
Le palefroi, pressé par l'aiguillon,
Les emporta dans un secret vallon.
Hélène était de rage étincelante.
Et les lauriers sans elle moissonnés,
Et les guerriers de sa fuite étonnés,
Aiguillonnaient son âme impatiente;
Contes d'amour le galant lui faisait,
Et le teton et le cœur lui pressait.
Bref, on entend un coursier qui s'élance.
Le Paladin, frappé d'un coup de lance,
Et presse *Hélène*, et la quitte en jetant
Un cri plaintif; il tombe dans son sang.
Marc Hippolite avait vu fuir *Hélène*
Et le Guerrier; son cœur vil et jaloux
Crut mettre à prix le plus lâche des coups.
Le jour déjà descendait dans la plaine,
Hélène voit *Lesdiguière* mourant,
Et l'assassin à ses pieds réclamant
Le prix honteux d'un service coupable.
« Oui, je consens, indigne Chevalier;
« Oui, je consens, dit-elle, à te payer,
« Mais en lavant dans ton sang exécrable
« Le déshonneur d'une action semblable,
« En t'immolant à cet infortuné,
« Comme à mon cœur doublement indigné.
« Monstre, choisis; je descends, ou remonte
« Ton palefroi ». Le perfide Guerrier,
Plein de regret, d'épouvante, et de honte,
Lui dit : Descends. En bas de son coursier

Hélène saute, et le lâche *Hippolite*
Lui porte un coup, remonte, et prend la fuite.
« Les Dieux, dit-elle, en volant sur ses pas,
« A mon courroux ne t'arracheraient pas ».
Dans sa fureur, en cercles elle agite
Sa longue pique, et d'un bras détendu,
Avec élan et la pousse et la quitte.
Marc Hippolite entendit éperdu
Le sifflement, et comme un coup de foudre
Le trait frappant le jeta sur la poudre;
Dans l'étrier il reste embarrassé.
Son palefroi, qu'emporte l'épouvante,
Traîne en tous lieux le cadavre froissé,
Laissant par-tout une trace sanglante
Du fer tremblant dont il était percé.
Le mouvement d'une pitié guerrière
Ramène *Hélène* auprès de *Lesdiguière*.
Elle s'avance; il respirait encor :
Elle défait son casque formidable,
Qui laisse voir une figure aimable:
Ses cheveux blonds descendent à flots d'or.
Sous les croissans de deux sourcils d'ébène,
Un mouvement et pénible et douteux,
Laisse entrevoir l'azur de ses beaux yeux.
A cet aspect, la redoutable *Hélène*
Sentit bientôt s'évanouir sa haine.
De la vengeance et du ressentiment,
Il n'est qu'un pas à l'amitié souvent
« Jeune Guerrier, dit alors l'Amazone,
« Meurs innocent, et mon cœur te pardonne.
« Dieu m'est témoin que j'ai vengé ta mort;
« Cette faveur te vient d'une ennemie,
« Qui, si sa voix pouvait toucher le sort,
« A prix de sang rachèterait ta vie.
« Ainsi ce Franc, patriote sans foi,
« Fut plus cruel que moi-même envers toi.
« Le Dieu fatal qu'adore ta patrie,
« Ce Dieu sanglant protège donc l'impie?

« On ne voit point chez nous de ces forfaits;
« Vos crimes sont payés par des succès,
« Et nos vertus se payent d'amertume.
« Mon Dieu, plus grand sans doute que le tien,
« Me dit de plaindre et d'aimer le Chrétien.
« Jamais le sang dans ses Temples ne fume;
« Par la Nature il a dicté sa loi;
« Elle nous dit que le bien est la foi;
« Que l'innocence et la pitié du sage
« Sont un encens plus pur que le carnage,
« Et ce Dieu saint ne veut être adoré
« Que par un cœur où ce culte est sacré ».
Hélène vit une pauvre chaumière
Dans le vallon; cabane hospitalière,
Elle y trouva quelques simples Bergers,
Par leur misère, à l'abri des dangers.
« Venez, dit-elle, au nom de la Nature;
« Un Paladin est tombé près d'ici;
« Lavez le sang qu'a versé sa blessure,
« Et de mon cœur n'ayez point de souci.
« Votre service aura sa récompense,
« Et si je meurs au milieu des combats,
« Le juste Ciel, qui tient dans sa balance
« Et les bienfaits et les noirs attentats,
« Se chargera de ma reconnaissance ».
Jà du soleil les premières ardeurs,
De *Leucothée* avaient séché les pleurs.
Hélène alors pique au travers la plaine,
Et vole au camp. La Guerrière incertaine
Sur le succès du combat de la nuit,
Tremble d'avoir des larmes à répandre
Sur les débris de son camp mis en cendre.
De son époux l'image la poursuit,
Et dans l'ardeur de sa course légère,
Sur son armet son carquois retentit,
Et son cheval fait voler la poussière.
Toute la nuit on avait combattu,
Sans distinguer le vainqueur du vaincu.

Chaque parti se donnait l'avantage.
Enfin le jour découvrit le carnage.
Les champs, de morts étaient par-tout couverts,
Hommes, chevaux, étendus pêle-mêle!
De flots de sang la plaine au loin ruisselle,
Et des tronçons des homicides fers,
De tous côtés le rivage étincelle.
L'astre du jour quitte à regret les mers.
Telle en hiver, après ces nuits palpables,
Où d'*Eolus* les sifflets importuns
Semblent vouloir éveiller les défunts;
Une dévote, en conjurant les Diables,
Quitte son lit, où les fils de *Vénus*
Nichaient jadis à côté des *agnus*,
Puis endossant sa maternelle cape,
Au premier bruit des cloches dans les airs,
Vole à l'église, avec son chien qui jappe,
Et son missel qu'elle tient à l'envers.
Elle aperçoit débris de cheminée,
Par Boréas à moitié ruinée,
Débris de Saint dans sa niche ébranlé,
Débris de toits, où le vent a sifflé.
Un pauvre hère a couché dans la rue;
La vieille prie, et n'en est pas émue,
Et cependant d'indécens aquilons,
En folâtrant dans les saints cotillons,
Laissent lorgner au plaisant qui chemine,
D'autres débris sur lesquels il badine.
Charles campa sur le côteau voisin,
Et s'étendit jusqu'aux rives du Rhin.
Monsieur *Ebbo*, de qui la prophétie,
Par le succès se trouvoit démentie,
Vint à son tour complimenter *Charlot*,
En lui disant que sa valeur extrême,
En ce moment triomphait du Ciel même.
Marcel lui dit : « Vous, vous êtes un sot ».
Ebbo repart : « Vous êtes un profane ».

CHANT VII

ARGUMENT

*Comment l'*Ange gardien *berné se vengea; comment* Organt *voyagea dans le Ciel, monté sur un Docteur.*

O jeunes cœurs, c'est ainsi qu'on vous damne;
Lancés à peine au sein du tourbillon,
Des séducteurs la criminelle adresse,
De l'innocence assiège la faiblesse,
Et par les sens lui donne la raison :
Dans une coupe aimable, enchanteresse,
Leur main adroite embaume le poison.
L'innocent boit; adieu son innocence,
Adieu vertus, adieu paix de l'enfance.
Qu'arrive-t-il à l'esprit égaré?
Avec l'Eglise et les Saints il fait schisme,
Met en oubli le dévot catéchisme,
Et les leçons de Monsieur le Curé.
Ainsi parlait d'*Antoine* le *bon Ange*,
Vilipendé naguère au cabaret,
Comme la Grâce au profane il versait.
Sur un nuage à grands pas il marchait,
Disant parfois : Il faut que je me venge!
Dans sa fureur, le front il se cogna,
Qui, sous le coup, étincelle jeta.
Il en sortit, par le même passage,
Certain projet bien méchant, quoique sage.
Ce grand dessein était de désunir
Antoine Organt, et cette Villageoise
Par qui jadis avint ladite noise :
Nice s'entend. Il sauta de plaisir;
Et déployant ses ailes diaprées,
Et par les bords artistement dorées,
Il s'envola, derrière lui laissant
Certain rayon d'odorante lumière,
Qui jaillissait du céleste derrière,

Et suspendu majestueusement,
Droit il s'envole au pays des chimères,
Reines du monde, et sur-tout de nos pères.
Sur les confins de ce sot Univers,
Affreux séjour, et terme où tout expire,
Du vieux néant s'étend le vaste Empire;
C'est là qu'on voit ces fantômes divers,
Enfans légers du sommeil et de l'ombre,
Se promener sous des formes sans nombre,
Au sein profond de l'éternelle nuit,
Fuyant le jour qui les anéantit.
Là, sont Docteurs, Médecins, et Sophistes,
Marchands de Ciel, Sectateurs, Alchimistes
Tendant la main, et maîtres d'un trésor;
Creux Charlatans, dont la sotte science,
Ou bien plutôt notre avare ignorance,
A chaque instant métamorphose encor
L'or en fumée, et la fumée en or.
C'est là qu'on voit le Temple de Mémoire;
L'orgueil en fut l'ingénieux auteur,
Et s'y plaça sous l'heureux nom de Gloire.
Il le bâtit de la sombre vapeur
Des actions fameuses sur la terre,
Et des forfaits enfantés par la guerre.
Il est assis sur des lauriers honteux,
Tenant en main quelques rameaux poudreux,
Dont il se sert à repousser sans cesse
L'opprobre altier qui le suit et le presse,
Et détourner l'importune lueur
De ce flambeau, dont l'équité terrible,
D'un œil profond, avide, incorruptible,
Vient éclairer le néant de son cœur.
Il a les mains et la lèvre sanglante,
Les yeux tendus, superbes, menaçans,
Et toutefois la bassesse impudente
Autour de lui brûle un profane encens,
Dont la vapeur et les flots imposans
Font voir l'idole au travers d'un nuage

Qu'adore un sot, et que perce le sage.
Là sont placés tous ces vils Conquérans,
Vantés par nous, et maudits en leur temps;
Ces Dieux cruels, et que la renommée
Pétrit de sang, de pleurs, et de fumée.
Ah! faut-il tant se donner de soucis
Pour acheter l'opprobre et le mépris!
L'*Ange*, en passant, aperçut sur ces rives
La Vérité, l'Equité, les Vertus,
De notre monde aimables fugitives,
Poussant vers lui des regrets superflus.
Il ramena de ces lieux formidables
Deux *farfadets* aux deux amans semblables;
L'un à baudet, comme *Nice* Aumônier;
L'autre à cheval, comme le Chevalier.
Il les percha sur son rayon céleste,
Pique, part, court, vole, arrive soudain :
Les esprits purs sont d'une essence preste.
Ce groupe en l'air frappa le genre humain,
Qui bonnement crut voir une Comète.
Les Négromans prirent leur amulette.
Maintes Nonnains disaient : Jésus! ma sœur,
La fin du monde ou quelque grand malheur!
On vit frémir la croix du Tabernacle;
Chaque Saint fit cette année un miracle.
Mainte dévote avait des visions;
On n'entendait parler que de Démons.
Le Pape en rut, armé de son étole,
Catéchisait au haut du Capitole,
Et tout cela pour un Saint qui pétait,
Et qui d'eux tous fort peu s'embarrassait.
Mais cependant *Organt* et sa maîtresse
Au nez du Saint cheminaient en liesse.
Un tel aspect (c'était fait pour cela)
De son cerveau le salpêtre éveilla.
Il fit d'un B. retentir l'atmosphère.
Eh! qui craindra de jurer désormais?
Passe un Valet, un Roi même, un Roi; mais

Mais jure-t-on au séjour de lumière?
  L'un d'un côté, l'un de l'autre trottant,
Antoine Organt et sa maîtresse gente,
Au gré de l'Ange allaient se séparant,
Du *farfadet* suivant la trace errante.
  Jean l'Ecuyer avait pris les devans,
Pour se choisir une hôtesse vaillante
Et sans façon. Aux yeux des deux amans
Les farfadets galopent dans la plaine;
Ils les suivaient, courant à perdre haleine.
Nice pensa laisser son capuchon;
Et tous les deux perdirent la raison.
L'*Ange gardien*, d'une main invisible,
Précipitait leur course irrésistible.
Organt criait : Friponne, cette nuit,
De par Saint-Luc, j'enchaînerai ta fuite!
En ricanant, l'*Ombre* lui répondit :
Nous le verrons, et puis se précipite.
  De son côté, *Nice*, dont le baudet,
Impatient, les grègues alongeait,
Voyant bien loin percer dans la campagne
Son cher amant sur son cheval d'Espagne,
Criait à l'Ombre : Attendez, s'il vous plaît!
  Le jour baissait, la vallée obscurcie
Favorisait cette supercherie.
  Organt enfin au logis arriva,
Et *Nice* aux champs se trouvait loin de là.
Au même instant leurs yeux se dessillèrent,
De tous côtés les regards ils tournèrent;
Mais vainement. *Nice* se livre aux pleurs,
Et son amant à d'horribles fureurs.
Tel un lion de l'affreuse Hircanie,
Dont quelque More avare et sans pitié
A terrassé l'imprudente moitié,
Plein de douleur, transporté de furie,
Des longs accens de son sauvage amour
Fait retentir les déserts d'alentour.
Champagne alors vers son maître s'avance.

« Quoi, lui dit-il, Seigneur; quoi, nous pleurons!
« Y pensons-nous en bonne conscience,
« Dans l'univers n'est-il d'autres tetons?
« Vous trouverez mille *Nices* pour une.
« En attendant, le temps point ne perdons;
« Le verre en main, bravons notre infortune :
« Heureux, rions; et malheureux, buvons.
« Le Ciel fort peu s'intéresse à nos peines.
« Les Dieux là-haut, enivrés de nectar,
« Entre les mains de l'aveugle hasard,
« Du genre humain laissent flotter les rênes.
« Notre vie est un fleuve impétueux,
« Libre en sa course, et maître de son onde,
« Qui suit sa pente, et traverse le monde,
« Tantôt parmi des rochers sourcilleux,
« Des lits de fange, un effroyable abîme;
« Tantôt parmi des sites plus heureux.
« Je plains celui qui se rend la victime
« Des simples jeux du hasard et du sort:
« Je ne crains rien, et même dans la tombe,
« Si, sous ses coups, mon âme ne succombe,
« Après ma mort, je rirai de la mort.
« Votre douleur est douleur inutile,
« Sur la fortune elle ne fera rien;
« Au reste, elle est et volage et mobile;
« Par un caprice elle vous ôte un bien,
« Que par un autre elle pourra vous rendre.
« En attendant, le parti qu'il faut prendre,
« C'est de livrer votre peine au zéphyr;
« C'est de chanter, et de rire, et de boire,
« Pour convertir cette peine en plaisir,
« Ou tout le moins en perdre la mémoire.
« Est-ce aux Héros à se laisser charmer »?
Organt repart : « Ah! fallait-il aimer »!
Il était nuit, Diane nébuleuse
N'était encor qu'à son premier croissant.
Nice, jouet de sa peine amoureuse,
Sans savoir où, s'en allait cheminant.

De temps en temps, le long des vastes plaines :
Mon cher *Organt! Organt* elle criait;
Et l'écho seul, sur les cîmes lointaines,
Plaintivement *Organt* lui répondait.
Ses bras mignons au Ciel elle tendait,
Et ses beaux yeux, pleins d'inutiles charmes,
Et qui fondaient en inutiles larmes.
Il était nuit; où gîter cependant?
A qui s'offrir? Car elle avait grand'peine
A se montrer sous le noir vêtement.
  Tandis qu'ainsi, malheureuse, incertaine,
Elle flottait entre mille projets,
Nés l'un de l'autre, un par l'autre défaits,
Elle entendit le son d'une musette,
Qui s'élevait du milieu des forêts;
Pour l'écouter, *Nice*, en pleurant, s'arrête.
  « Il est sans doute heureux, dit-elle, hélas!
« Celui qui chante, et que j'entends là-bas »!
Nice, à ces mots, éplorée et tremblante,
Devers ces lieux où le berger chantait,
Hâtait au trot sa monture indolente.
On aurait dit que le drôle en effet
Prenait plaisir au pied qui le frappait.
Pour comble enfin, comme *Nicette* avance,
Notre Berger sa musette laissant,
Fit place au loin au plus morne silence.
Près d'un ruisseau, *Nicette*, en cheminant,
Vit un vieillard endormi sous un plâne;
Elle descend, timide, de son âne,
Accourt, s'approche, et croit voir un pasteur;
Mais elle voit *Ydrahaut*, l'Enchanteur,
Qui, pour voler librement dans l'espace,
Avait laissé son corps en cette place.
Ses vêtemens étaient blancs, et de lin;
Sa barbe antique, artistement bouclée,
A flots d'argent descendait sur son sein;
Une ceinture étroite et constellée,
Autour de lui tenait dans son repos

Une baguette, un livre, et des anneaux,
De la magie instrumens infernaux.
Nice hésitait, et d'une main timide
Elle touchait le vieillard doucement,
Qu'elle craignait d'éveiller cependant;
Mais son esprit, occupé dans le vide,
Et dégagé des liens de son corps,
De ce bas monde était bien loin alors.
Il connaissait à fond l'Astronomie,
Apparemment flambeau de la Magie,
Et s'en allait dans les champs éternels
Etudier le destin des mortels.
Au bord de l'eau, *Nice* étendit ses charmes,
En attendant le réveil d'*Ydrahaut*;
Bref, elle entend des coursiers au galop.
« Voici venir, dit-elle, des Gendarmes,
« Eloignons-nous. » Elle prend son grison,
Monte dessus et perce le vallon.
C'était *Organt* et son ami *Champagne*,
Pour la chercher, qui battaient la campagne.
Organt tantôt ou jurait ou pleurait,
Et l'Ecuyer sur son âne *prêchait*.
Nos spadassins courent les plaines vertes,
Les monts, les bois, et les gorges désertes,
Bien étonnés, le lendemain matin,
De se trouver sur les rives du Rhin.
Ils entendaient de loin un bruit de guerre;
Organt s'arrête, et lève sa visière.
« Ami, dit-il, on combat près d'ici;
« Heureux qui meurt! allons mourir aussi. »
Comme ils parlaient, de la plaine voisine,
En voltigeant, Zéphyr leur apporta
Le son aigu d'une cloche argentine.
Champagne au bruit son oreille prêta;
Il aperçut dans le lointain bleuâtre
Le coq altier du clocher d'un couvent.
« Pour Dieu, dit-il, afin de mieux combattre,
« Allons là-bas dîner auparavant. »

Derrière un bois, muette solitude,
Loin des mondains et de l'inquiétude,
Quelque Traitant, de ses tardifs remords
Bâtit au Ciel un couvent sur ces bords.
Ici paraît une tourelle enduite
Des larmes d'or de la veuve proscrite ;
Là le regret éleva des murs saints
Des pleurs amers, du sang des orphelins.
La sacrilège et profane Opulence
A mis ce sang pour y crier vengeance,
Sur ces autels où le Dieu de bonté
Fait homme un Dieu, fait Dieu l'humanité.
Une tardive et froide pénitence,
Là de Frocards a renté l'indolence.
« C'est donc pour eux que l'avare Intérêt,
« Lavant ses mains dans un autre forfait,
« S'est engraissé de meurtres, de victimes,
« Pour soudoyer à jamais d'autres crimes!
« Quelques tondus payent-ils les malheurs
« Des innocents dont ils boivent les pleurs? »
Antoine Organt, en parlant de la sorte,
Jà du Moutier découvrait la grand' porte,
Où s'élevait sur la croix expirant,
Un Dieu pour nous chaque jour renaissant.
Organt arrive ; il entre au monastère.
Près de la porte était un vieux tilleul,
Dans ce séjour, vénérable lui seul.
Le *spadassin* trouva là grande chère,
Et l'avant-goût des biens du Paradis.
Ces gros reclus, de vin muscat fleuris,
En le voyant sont saisis d'épouvante.
Père *Anaclet* vint au-devant de lui.
A chaque pas, sa bedaine branlante
Rebondissait sur la terre tremblante.
Il se courbait sur un mobile appui;
Mille rubis, de couleur éclatante,
Etincelaient sur son nez montueux,
Et son menton, sur un pourpoint crasseux,

Se promenait à replis onctueux.
Il maugréait, d'une voix clapissante,
Contre le preux, qui, sans permission,
Etait entré dans la sainte Sion.
Organt, flétri de douleur et de rage,
D'un coup de poing soulageant son grand cœur,
Fit reculer Monsieur l'Inquisiteur.
On crut alors le couvent au pillage.
Notre prudent et tranquille Ecuyer
Met pied à terre, et cherche le cellier.
Les saints reclus, l'effroi sur le visage,
Priaient Saint-Jean de conjurer l'orage,
Et s'écriaient : « Monsieur le Paladin,
« Ah ! prenez tout, mais laissez-nous le vin. »
Organt leur dit : « Messieurs, mettez la table ;
« Je viens ici boire à votre santé. »
Les porte-froc, à ce discours affable,
Se coloraient d'un air d'aménité.
Bientôt le vin dissipa les alarmes,
Et du tokai la subtile vapeur
Rougit les fronts qu'avait blanchis la peur.
Antoine Organt leur conta ses faits d'armes;
Il commença d'oublier son chagrin,
Et son amour qu'avait noyé le vin.
Vers le dessert : « Çà, leur dit notre Alcide
« D'une voix forte et d'un air intrépide,
« Ce n'est pas tout : vous voilà rebondis;
« Il faut, Messieurs, marcher aux ennemis :
« Je les ai vu poindre sur vos montagnes;
« Le Rhin lui seul vous protège contre eux;
« Ils vont bientôt fondre dans ces campagnes,
« Et s'en viendront boire votre vin vieux.
« Çà braves gens, armez-vous; qu'on me suive. »
Parlant ainsi, son redoutable bras,
Aux yeux hagards de la troupe craintive,
Faisait briller un large coutelas.
Le père *Luc* ne put vider son verre ;
L'un se signa, l'autre fit sa prière,

Et tout à coup la fenêtre s'ouvrit;
Du haut des Cieux un âne descendit.
Mes chroniqueurs étaient gens bien profanes
D'aller nicher en paradis des ânes.
Voici comment certains Commentateurs
Ont expliqué cet indévot passage :
« Apparemment quand l'âme des Docteurs
« A dépouillé les terrestres honneurs,
« Pour s'envoler au céleste héritage,
« L'âne paraît, et reste à découvert. »
Mais revenons à mon saint homme d'âne;
Son corps était vêtu d'une soutane,
Un grand bonnet par le sommet ouvert,
Couvrait son chef, et cachait ses oreilles.
Que de bonnets en cachent de pareilles!
L'âne, porté sur l'aile d'Aquilon,
Par la fenêtre entre dans le salon
Où s'abreuvaient tous les bienheureux Pères.
« Du haut des Cieux, je viens, dit-il, mes frères,
« Pour vous tirer du coupable danger
« Où le courage aurait pu vous plonger.
« Quoi! méprisant le Saint-Père et l'Eglise,
« Vous aideriez la mondaine entreprise
« D'un Paladin. *Horret a sanguine*
« *Ecclesia!* » Lors d'un épais nuage
Il entoura le brave courroucé
Dont il voyait s'allumer le visage.
Ainsi Vénus, aux rives de Carthage,
Couvrit son fils avec l'air condensé.
L'âne, en latin, tint après ce langage :
« Fut-il un sot, l'Apôtre ingénieux,
« Qui, par des lois si doucement sévères,
« A défendu que tout Religieux
« Traître, infidèle à son culte pieux,
« Ne se baignât dans le sang de ses frères?
« Par ce moyen, loin du bruit, loin des guerres,
« Dans un torrent de plaisirs enchanteurs,
« Du genre humain vous narguez les malheurs;

« D'un mort dupé les remords vous font boire,
« Et vous riez sous votre cape noire,
« Quand vous voyez le mortel hébété
« Baiser la trace où vos pas ont porté. »
Le Paladin se lassait de l'entendre
Braire en latin, sans pouvoir rien comprendre;
Il s'élança, le braquemard en main,
Hors du nuage où l'avait mis le Saint.
Espadonnant et d'estoc et de taille,
Sans goutte voir, il court de tous côtés.
Les saints reclus fuyaient épouvantés,
Tous rebondis de la grasse ripaille
Qu'ils avaient faite. *Organt* fut au hasard
Heurter le Saint d'un coup de braquemard.
L'âne, dressant et l'oreille et la queue,
Fit retentir, du clairon de sa voix,
L'air, le couvent, et toute la banlieue.
C'était ainsi qu'il prêchait autrefois.
D'un bond léger, le guerrier, plein d'audace,
Impétueux s'élance sur le dos
Du saint baudet, par la fenêtre il passe.
L'âne rua, péta, fit mille sauts.
Organt saisit les oreilles pour bride
Allègrement, s'envola, disparut,
Et rassura notre banquet timide,
Qui, de rechef, se réunit, et but.
Organt planait au séjour de l'orage,
Profanement sur le Docteur monté;
Sylphes, lutins volaient sur son passage,
Riant, bernant le pauvre âne hébété.
En voltigeant, ils lui tiraient l'oreille,
Et lui faisaient mainte insulte pareille.
Mathieu nous dit que ces frêles cerveaux
Étaient pétris de sel et de bons mots,
Dont la vapeur et délicate et fine
Ne montait point à la cervelle asine.
De temps en temps le saint Docteur ruait,
Et le Héros à grands coups charpentait

Les flancs sacrés du céleste Bourique,
Qui lui disait, dans son style énergique,
Que le Seigneur un jour le jugerait.
  Sur l'Univers la nuit tendait ses voiles,
Tout chamarrés de brillantes étoiles,
Et dirigeait de l'orbe occidental
Son char traîné par un maigre cheval.
Le Paladin, en promenant sa vue,
Vit dans les airs un palais de cristal,
Qui s'élevait comme sur une nue :
Mathieu Pâris aimait le merveilleux.
En lettres d'or on voit au frontispice :
L'Extravagance habite dans ces lieux.
Organt sourit, et se dit sans malice :
« Je lui connais des Temples aussi beaux
« Dans l'Univers. » En prononçant ces mots,
Il admirait ce bizarre édifice,
Etincelant d'un million de flambeaux.
Sous un portique, il vit nombre de sots,
Tristes amans de notre Pythonisse,
Mores, Gaulois, Espagnols, Ostrogots,
Qui venaient là de l'un et l'autre pôle
Chercher les Arts, le goût, le bel esprit,
Et le bonheur, qui s'appelait V... le.
Ici la haîne à la hâîne sourit;
Là j'apperçois Courtisanes tannées,
Tombeaux blanchis : ces roses surannées
Vendent aux gens la mort qui les nourrit,
Jouant l'amour, ses faveurs et sa flamme,
Le front serein, la rage au fond de l'âme,
Donnant un cœur pour un morceau de pain.
Là la Richesse au pauvre tend la main.
Les yeux hagards, ici rôde l'Envie;
Nouveau Tantale, on la voit qui poursuit
Un affiquet, un carrosse, un habit.
Ici l'Orgueil, là la Coquetterie,
L'œil de côté, l'abord doux et flatteur;
Le vermillon lui tient lieu de pudeur.

Elle s'avance; elle a pour compagnie
L'Intrigue sourde et la discrétion,
Et l'Impudence et la Dévotion;
Là des pédans réforment la patrie.
Là des Prélats, Hermites du bel air,
Et que l'on croit dans le monde au désert;
Là les soucis qui se pâment de rire;
Là des rimeurs haves, secs, effarés,
Dont la faim seule a causé le délire;
Là la vertu sous des haillons soupire;
Là des faquins et des forfaits dorés.
Antoine dit au Portier : « La Déesse
Est-elle ici? puis-je la voir? » Non pas;
Elle est en France, et voici son adresse,
Devers Paris assemblant les États.

CHANT VIII

ARGUMENT

*Étrange péché d'*Antoine Organt; *étrange pays où il aborde*; *étrange action de l'*Ange gardien.

L'*Ange gardien* de l'incrédule *Organt*,
Rassasié de sa sainte vengeance,
Avait quitté l'atmosphère de France,
Et revolait tout fier au Firmament.
Il voit *Organt* affourché sur un âne,
Un saint Docteur, et qui dans les airs plane.
Le papelard ayant tors son cou long,
S'avance et dit : « O mon tendre pupille,
« En bonne foi, perdez-vous la raison? »
« Corbleu! repart ce filleul indocile,
« Monsieur le Saint, qui faites le Docteur,
« Vous commencez à m'échauffer la bile;
« Restez là-haut, et laissez-nous tranquille;
« Car me déplaît ce babil orateur.
« Je veux pécher, moi, rien ne m'en empêche;

« Et que vous fait, ventrebleu, que je pèche?
« Je veux rôtir avec ces gens fameux,
« Dignes peut-être, et plus que vous, des Cieux;
« Tant de Beautés célèbres dans le monde,
« Et que dévore, hélas! le gouffre immonde!
« Ainsi partez, Monsieur le Prédicant,
« Et laissez-moi pécher tranquillement. »
« Ah! répondit d'une voix tremblotante
Le *Saint*, saisi d'horreur et d'épouvante,
« Puisse le Ciel, ingrat, vous pardonner!
« Quoi! mon filleul, vous voulez vous damner? »
« Oui, je le veux »; et sans autre parole,
Il vole à lui, le coutelas au poing,
Et d'un grand coup lui fait voler bien loin
Et son oreille, et morceau d'auréole.
Il le poursuit, l'Ange fuit dans les Cieux,
Remplissant l'air de ses cris furieux;
Et le pervers disait d'un ton profane :
« Trouve mauvais désormais qu'on se damne! »
Parlant ainsi, dans le vide il planait,
Comme un César, assis sur son baudet,
Qui, respirant dans un air sympathique,
Se rengorgeait, pétait, caracolait,
Et modulait sa voix académique.
Le Chevalier, trottant par le pays,
Roulait partout de grands yeux ébahis.
Il regardait comme chose nouvelle
De trouver là le pauvre genre humain,
Lequel rongeait un ridicule frein,
Sanglé, bridé, courbé sous une selle,
Et, qui pis est, des ânes gravement
Traînés par lui sur un char triomphant.
Là sous le joug quatre bêtes humaines,
A pas comptés, de même que nos bœufs,
Tiraient le soc, et traçaient avec peine
Un dur sillon sur un sol raboteux.
Dans ce pays, les ânes, pour les hommes,
Sont ce qu'ici pour les ânes nous sommes.

Ils ont leur code et leur gouvernement,
Leurs Magistrats, leurs Lois, leur Parlement,
De grands Docteurs, héritiers des Apôtres,
Et c'est de là que nous viennent les nôtres.
Ils ont aussi leur Université.
La Capitale est *Asinomaïe*.
Mon Chevalier, trottant par la Cité,
Scandalisait le peuple à longue ouïe,
Qui le voyait sur un âne monté.
Cet attentat parut le plus profane,
Le plus hardi, dont de mémoire d'âne,
Dans le pays on se fût avisé.
Le pauvre Saint était formalisé.
Quoi qu'il en soit, l'humilité céleste
Le retenait; on le voyait souffrir;
Il tenait bas une oreille modeste,
Et seulement quelque léger soupir
Faisait par fois la cité retentir.
Mais que disait la race pécadille?
De tous côtés les bons mots circulaient,
Et par un rire où les grâces brillaient,
Au Paladin les esprits se montraient
Epanouis d'une façon gentille;
Ils excellaient dans l'art des calembourgs.
Esprits pointus des plaisans de nos jours,
Vous êtes nés sous cet astre bénigne.
Les ânes ont là-haut l'esprit bien fait,
Les nôtres ont la bile plus maligne :
Que si cet œuvre à leurs yeux paraissait,
Vous les verriez s'épuiser en ruades,
Et m'envoyer de longues pétarades
Au nom du Ciel; que pitié d'eux il ait!
Mais les pavots de leur Académie,
Sans moi, pourront endormir l'Aonie.
Qu'ai-je besoin, sur le docte sommet,
D'aller montrer, en ma folie extrême,
Un sot de plus? Un de moins il aurait,
Si le S..... avait pensé de même.

Mais reprenons notre premier objet.
Antoine Organt était tout stupéfait
De voir ainsi la pauvre humaine engeance ;
Il ne voyait que ce qu'on voit en France.
« Dieu soit loué, ce qu'il fait est bien fait,
« Disait *Organt*. L'homme n'est qu'une bête,
« L'âne non plus ; c'est le droit de conquête.
« Apparemment les hommes par là-bas
« Sont les plus forts, et l'âne en ces climats.
« Voyons pourtant, pendant que nous y sommes,
« Si, dans ces arts dont nous nous pavanons,
« Ces ânes-ci valent les ânes hommes;
« Si c'est du moins pour de bonnes raisons
« Qu'ils servent l'homme, ou que nous les servons ».
Il se trouvait alors près d'une église.
Il entre, et voit ânes le froc en chef.
Dans notre siècle, il se serait cru, bref,
Chez les enfans de Saint-François d'Assise,
Comme Lourdis, lequel, chez la Sottise,
Si l'on en croit le sincère *Arouet*,
Dans son couvent encore se croyait.
Un âne en chaire, esprit évangélique,
Adoucissait sa voix apostolique.
Il appuyait d'un pied périodique
Les vérités que sa bouche entonnait.
L'oreille haute, et de dextre et de gauche,
Comme un manant qui dans la plaine fauche,
Son éloquence au peuple il envoyait.
Point n'oubliait une modeste pause,
Quand il avait dit une belle chose.
Son cœur ardent semblait voler à Dieu,
Et les élans de sa voix déployée
Faisaient frémir les échos du saint lieu.
Il parla d'or; la troupe édifiée,
Chacun chez soi s'en fut sanctifiée,
Et le Docteur avait si bien prêché,
Qu'en descendant il eut un évêché.
Organt disait : Nous faisons tout de même.

Puis il s'en fut, et l'imprudent fit bien;
Car un bédaut venait chasser le chien.
Comme on jugeait une cause suprême,
Au Parlement il s'en fut de ce pas,
Où tout à l'heure au Cirque de Cujas
Allaient lutter de braillards Avocats.
Là gravement tousse Monsieur le Juge;
Là les grugeurs, et là ceux que l'on gruge.
Bref, un Huissier cria : Paix là ! paix là !
L'on fit silence, et puis l'on commença.
Voici d'abord un début pathétique,
Enluminé de fleurs de rhétorique,
Et dans lequel la lune et le soleil
Jouaient sur-tout un rôle non pareil.
Des deux côtés, les Avocats tonnèrent,
De tous côtés les oreilles dressèrent.
A ce fracas, on devine aisément
Qu'il s'agissait d'un cas très important.
Si l'on en croit des chroniques certaines,
C'était, Messieurs, pour un licou volé,
Que l'on avait tant et si bien hurlé.
Or vous saurez que, depuis six semaines,
On ne parlait, grand, petit, sage, fou,
Que du licou, du licou, du licou;
On en parlait à la table du Prince,
Dans les boudoirs de toute la province,
Et ce licou fit lui seul plus d'éclat,
Que n'auraient fait mille crimes d'État.
Sur ce licou l'on fit un nouveau code,
Et les licous devinrent à la mode :
Onc on ne prit un si juste ornement.
Monsieur le Juge, après très longue pause,
L'oreille haute, et le nez renfrognant,
Dans le silence et le recueillement,
Comme il aptait à cette grave cause;
Après avoir pesé très mûrement
La vérité, prononça posément,
Et toutefois condamna l'innocent.

Organt disait : nous en ferions autant.
Bien qu'en ces lieux l'homme fût bête vile,
On ne fut pas de l'y voir bien surpris.
Ce n'étoit pas chose plus incivile
Que voir un âne en tribune à Paris.
On ne dit rien ; on crut, à sa figure,
Que de son âne il était la monture :
On le voyait marcher à ses côtés.
On adorait dans l'*Asinomaïe*,
Comme ici bas, *Melpomène* et *Thalie* :
Non toutefois ces deux Divinités,
Mères de l'Art, filles de la Nature,
Rouges sans fard, et belles sans parure,
Telles qu'enfin les a représentés
La vertueuse et simple Antiquité.
Là *Melpomène*, en âne travestie,
Braille en vers froids la morale bouffie,
Et grimaçant pour amuser les sots,
En vieux Rhéteurs habille les Héros;
Prône le M....., et rit du vieux Corneille,
Siffle Dorfeuille [1], et caresse S... F...,
Pour avoir fait de Pyrrhus un brutal,
Et d'Apollon épouvanté l'oreille.
Antoine Organt, simple comme un Gaulois,
Dit, en voyant ces Grecs Groënlandois :
C'est donc ainsi qu'on parlait autrefois ?
Il voit *Thalie* en cotillon mesquin,
Pour des sabots laissant le brodequin,
Froidement gaie, et grotesquement tendre,
Dédaigner l'art et le sel de Ménandre.
Organt vit là M....., dont le talent
Est d'écorcher Molière impunément,
Et Des....., le Sancho de l'école,
Qui croit l'Olympe assis sur son épaule;

1. Dorfeuille, Acteur sublime, plein de naturel, et par conséquent repoussé par les Comédiens français, en dépit du Public même, qui l'a redemandé quatre fois.

La glaciale et brûlante R....,
De qui les feux ont fait rougir l'amour,
Et dont le cœur, digne de Messaline,
Parodia la Trinité divine,
Avec trois culs l'un par l'autre pressés,
Et se heurtant, unis et divisés.
F....., suivant et mignon des Héros,
Lequel jamais *ne dormit sur le dos*;
Cette C....., nouvelle Cythérée,
Que sur le sable apporta la marée;
Et Dor....., dont le palais branlant
Mâche les vers de sa dernière dent;
Cette Ch....., ânesse de Cythère,
Divinité dont *Cybelle* est la mère;
Fl..... enfin, sot avec dignité,
Thersite en scène, *Achille* au Comité.
Or de nos jours *Balourdise* inhumaine,
Tantôt *Thalie*, et tantôt *Melpomène*,
Sur un nuage attelé de dindons,
Pendant la nuit, a, de ces régions,
Devers Paris traîné ces Licophrons,
Et notre France est une colonie
Des champs déserts de l'*Asinomaïe*.
Gente *Huberti*, mon Preux ne vous vit point
Dans ce pays; vous étiez à Cythère
Avec l'Amour, dont vous êtes la mère.
Mathieu Pâris n'est garant sur ce point;
Mais vos talens valent bien sa chronique.
Turpin[1] était le minois d'*Angélique*;
L'Abbé *Tritême*[2] était celui d'*Agnès*.
Organt s'en fut au Temple du Génie;
Certaine odeur de loin prenait au nez,
Odeur asine, odeur d'Académie.
Figurez-vous les Quarante assemblés.
Au milieu d'eux paroissait la Science,

1. Chroniqueur d'Arioste.
2. Chroniqueur de la Pucelle.

Cent fois plus sotte encor que l'Ignorance ;
Ses yeux étaient ceints d'un voile d'airain ;
De le percer elle tâchait en vain !
Elle tenait une lanterne obscure,
D'où s'élevait une fumée impure,
Et toutefois son cortège hébété,
A sa lueur cherchait la vérité.
Sa nuque était vers la terre affaissée ;
Elle rongeait le mords avec les dents ;
Et par ce mords sa langue embarrassée
Ne bégayait que des sons discordans.
Le sot Orgueil paraissait auprès d'elle ;
Il lui servait de digne champion,
Et chaque jour, à sa gloire fidèle,
Il combattait sa rivale, Raison.
Le Paladin dormit à la séance ;
En ce moment, un songe aérien
Vola vers lui du Mont Olympien.
Il emporta son esprit vers la France,
Et lui fit voir l'image des combats,
Et les lauriers qu'il ne moissonnait pas.
En ce moment, les troupes s'ébranlèrent ;
Les deux partis l'un vers l'autre marchèrent.
La charge sonne, on vole ; mille cris,
De mille coups à l'instant sont suivis.
Charles criait : *Nivernois*, *Picardie*,
Soyons vainqueurs, ou perdons tous la vie !
Les bataillons heurtent les bataillons :
On porte, on pare, on rend mille horions.
Pannon reçoit un coup de cimeterre,
Et voit rouler son nez sur la poussière.
Charles, suivi d'un escadron picard,
Se précipite, et combat au hasard.
Les ennemis, comme la foudre il perce ;
Il frappe, il tue, il écarte, il renverse.
Vous avez vu les fougueux Aquilons
Livrer la guerre aux fragiles moissons,
Bouleverser les campagnes humides,

Et sous les eaux chasser les Néréïdes :
Ainsi devant *Charlot* et ses Picards,
Les ennemis fuyaient de toutes parts.
Organt, en proie aux vapeurs de Morphée,
Croyait aussi lutter dans la mêlée.
Heureux sommeil, dans tes bras séducteurs,
Présente-moi de plus douces erreurs!
Transporte-moi dans ces lieux enchanteurs,
Où les Amours veillent près d'*Emilie*,
Sur le duvet mollement assoupie.
Là, sur la foi des ombres de la nuit
(O songe heureux, que n'es-tu véritable!),
Montre-la moi dans un désordre aimable,
Un bras, un sein, une fesse hors du lit;
Que je l'entende, en une erreur pareille,
Me confesser quelque tendre secret,
Et que le bruit d'un baiser indiscret,
Entre mes bras en sursaut la réveille.
Le sang coulait sur les rives du Rhin,
Organt voyait l'agile Renommée
Courir les rangs, un laurier à la main,
Et les Guerriers de l'une et l'autre armée,
Avec chaleur balancer le destin.
Alors *Pépin*, frère du Roi de France,
Tombe mourant à l'aspect d'une lance.
A ce malheur, *Organt*, saisi d'effroi,
Courut venger le frère de son Roi;
Car il dormait, et ne soupçonnait guère
Être si loin du monde sublunaire.
On écoutait alors un madrigal;
Le Paladin, en style fort brutal,
Change la scène, et fond sur l'Auditoire :
Vite on détale, et tous les beaux Esprits
Fuyaient chantant sur le ton de *Piis*.
Organt s'éveille, et rougit de sa gloire.
Heureusement son âne il retrouva,
Monta dessus, et dans l'air s'éleva;
Bientôt après son procès s'informa.

Quand le *Gardien*, l'oreille délogée,
Se présenta dans le saint Apogée,
Des esprits purs les regards curieux,
Sous les flots d'or de ses blondins cheveux
Percèrent tôt, et la troupe enjouée
Fit circuler une longue huée.
Monsieur *David*, sur un sujet si beau,
Un couplet fit, plein d'un sel hébraïque,
De *Balaam* l'âne en fit la musique,
Et tous les deux, montés sur un tréteau,
L'un modulant sa harpe prophétique,
L'autre l'éclat de sa voix énergique,
Vilipenda le bon Ange confus,
Et divertit le peuple des Élus.
Le gros *Cochon*, d'Antoine le compère,
Fit le trio ; car jaloux il était
Que le Psalmiste, et l'âne, son confrère,
Eussent pour eux tout l'honneur du couplet !
Vous eussiez dit trois de l'Académie.
Le bon *Gardien* n'entendit raillerie.
« Corbleu, dit-il, on vous conseillerait
« De plaisanter, si toute ma vaillance,
« De mon oreille avait suivi la chance.
« Je n'en sais rien ; mais je m'en sens, je crois,
« Encore assez pour vous cogner tous trois.
« Si la valeur était dans les oreilles,
« De vous braver je me garderais bien ;
« Car il n'en est aux vôtres de pareilles
« Dans le contour de l'ost Olympien.
« Mais je ne suis ni *Baudet*, ni *Psalmiste*,
« Et ni *Cochon*, de par *Saint-Jean-Baptiste* :
« Donc, pour avoir ma revanche en ce point,
« Je vous attends tous trois au coup de poing ».
Un tel discours enflamma le courage
Du *saint Roi Juif* ; il s'élance à l'instant,
Se met en garde, et le combat s'engage.
Nos deux lutteurs, une jambe en avant,
Les yeux en feu, sous leurs poignes nerveuses,

Font tour à tour gémir leurs têtes creuses.
L'Ange reçoit sur son nez émoussé,
Un vaillant coup, dont il est renversé
Si rudement, que les cieux en frémirent.
Des cris de joie et de peur s'entendirent.
Il se relève, et baissant un front dur,
Prend son élan, et va d'un coup plus sûr
Frapper le Juif dans sa ronde bedaine,
Et l'envoya, sans pouls et sans haleine,
A quinze pas. L'intrépide *Gardien*
Court attaquer l'âne musicien.
Pour le *Cochon*, il avait fui d'avance;
Pour un *cochon*, c'était trait de prudence.
L'âne entonna l'hymne pour le combat,
Et présentant ses fesses déliées,
Lâche au *Gardien* ses grègues déployées;
Adroitement l'*Ange* sur lui sauta,
Et le baudet par les airs l'emporta,
En répétant le couplet du *Psalmiste*,
Qui chantait lors sur un ton bien plus triste.
Mon cher Lecteur, laissons battre les Saints,
Et revenons à ces pauvres humains.
J'ai trop long-temps voyagé par les nues,
En vous leurrant de visions cornues,
Et de maint conte à sommeiller debout.
Il faudra bien enfin que je vous parle
De l'*Aumônier*, de *Vitikin*, de *Charle*,
De *Caroline*, et *Nicette* sur-tout.
Dame Folie a brisé mes cordages.
Comme un vaisseau qui flotte sur les eaux,
Par un gros temps détaché des rivages,
Ma frêle nef s'avance au gré des flots :
Puissent les vents nous être favorables,
Et nous mener, par des sites aimables,
Devers Ithaque, ou, pour mieux dire, au but,
Et de son port, *dans celui du salut*!

CHANT IX

ARGUMENT

Comment l'Aumônier George, *jadis fessé, rencontra sa maîtresse* Balourdise ; *comment il se brouille avec icelle* ; *comment le Comte* de Blois *délivra sa sœur.*

Mon cher Lecteur, prenez une bouteille
Auprès de vous, et si vous fais dormir,
Buvez un coup, cela l'esprit réveille,
Ou tout au moins l'endort avec plaisir.
C'est un remède exquis, aimable, voire,
Dont se servait, quand il lisait *Cottin*,
L'ami *Boileau*, de caustique mémoire,
Et maint moderne, en lisant le *Cousin* ;
Au lieu d'écrire, il ferait mieux de boire;
Il rirait mieux, et nous bâillerions moins,
S'égargnerait nos ennuis et ses soins,
Et le plaisir aurait, s'il n'a la gloire;
Car, mes amis, l'un vaut l'autre, à mon sens :
L'un est aimable, et l'autre une cruelle,
Qui dans ses bras étouffe ses amans.
Dans l'un et l'autre, à l'égal on chancèle;
Mais il vaut mieux chanceler dans le vin,
Que sur le Pinde, une lyre à la main.
Prenez pour vous cet avis d'importance,
Dira *Piis*. Êtes sot comme nous.
Soit, j'en conviens; mais le Docteur *Amphoux*,
Dans un B....., prêche la continence.
Piis et moi sommes sots, j'en conviens ;
Mais malgré tout, bien que chacun le sache,
Soit vanité, soit complaisance lâche,
Nous ne saurions dissoudre nos liens.
Mais quant à moi, je n'ai pas la manie
De m'ériger en maître d'harmonie,
Et de vouloir que le Faune dansant
Accoure au bruit de mon sistre écorchant,

De croire enfin, si le goût me condamne,
Que le public a des oreilles d'âne.
Sur ce point-là, *Piis* m'est différent.
Amen, *amen*. Viens, Dieu de la bouteille,
Prends ma trompette à ta bouche vermeille;
Inspire-moi, fais briller mes écrits
Du feu charmant dont brûlent tes rubis.
Çà, revenons, à l'histoire discrète
De l'Aumônier qui convoita *Nicette*,
Lequel avons au cabaret laissé,
Bien sot naguère, et sur-tout bien fessé.
Je vais chanter, sur ma vielle comique,
Ce qui suivit cette encombre tragique.
Quand une fois le bizarre destin
A sur quelqu'un appesanti sa main,
C'est pour long-temps, et le cruel entasse
A chaque instant disgrâce sur disgrâce.
Olympe un jour perdit son perroquet,
Deux jours après, son petit chien barbet,
Son chat ensuite, et d'outrage en outrage,
Bientôt après perdit son pucelage,
Et dit ensuite avec quelque sujet :
Cruel destin, n'es-tu pas satisfait?
George de même, et pour une accolade,
Se vit roué d'une horrible gourmade.
Ce ne fut tout; car le surlendemain,
En se levant, pour tout bien il ne treuve
Que sa culotte et son missel latin.
Il fait tapage; il appelle la *veuve*;
Il apprend tout. Je ne vous peindrai pas
De sa fureur les terribles éclats.
Le Diable il jure, et le pouvoir magique,
Qu'on lui paiera ce déloyal affront.
Parlant ainsi d'une voix énergique,
Ses yeux remplis d'un feu diabolique,
S'arrondissaient, et sortaient de son front.
Seul en son gîte alors il se retire;
Sa voix s'entend au ténébreux Empire,

Et sur le champ on voit les toits voisins
Environnés de cinquante Lutins.
George, bientôt, avec l'air d'un vieux Reître,
Impétueux, vole par la fenêtre,
Droit sur un char traîné par deux mulets.
Ces deux coursiers étaient nos deux valets,
Par qui, naguère, avint cettuite affaire,
Qui du Frocard maltraita le derrière.
Mes amis chers, ceci vous apprendra
A ne jamais vous mettre en ce cas-là;
Car vous voyez que la prompte vengeance,
D'un pied léger vers le crime s'élance.
George en fureur, au bruit de maint pétar,
Menace, jure, et fait voler son char.
Il rencontra dame *Balourderie*,
Qui s'en venait alors de l'Italie,
Selon *Pâris*, où l'avait appelé
Le bruit naissant d'un Concile assemblé.
George sentit, en la voyant paraître,
Doux mouvement dont il ne fut le maître.
Les deux amans, l'un vers l'autre empressés,
Quelques instans se tinrent embrassés.
George lui dit : « Qu'es-tu donc devenue,
« Ma Déïté, depuis qu'on ne t'a vue?
« Je t'avoûrai que, séparé de toi,
« J'étais, hélas! moi-même loin de moi.
« Cent fois le jour, je maudissois l'Église
« Qui m'enlevait ma chère *Balourdise*.
« Mais où vas-tu? viens-tu vers ton amant
« Te délasser des romains protocoles?
« Hélas! ce cœur est peut-être inconstant!
« N'allais-tu point à nos États des Gaules »?
« Quoi! lui dit-elle, ah! peux-tu bien penser
« Que de mon cœur ton nom pût s'effacer?
« Quand mes sermens et ce dernier baiser
« Ne seraient point garans de ma tendresse,
« Ignores-tu que toujours ta maîtresse
« Aima l'Église, et les Moines sur-tout?

« C'est un penchant éternel, invincible,
« Et sûrement vous m'affligez beaucoup
« De me piquer en cet endroit sensible ».
Par un baiser qu'à sa bouche il frappa,
Le Moine dur la sotte consola.
Il raconta ses prouesses sans nombre,
Depuis le jour que la Belle il quitta;
Mais il glissa sur la dernière encombre.
Comme il parlait, un cri les airs perça.
Soudainement *George* les yeux baissa,
Et vit à terre une troupe hardie
De Paladins, qui, pour Dame ravie
Par icelui, prenant *Balourderie*,
Le défiaient par un cri menaçant,
Et leurs écus de leurs armes choquant.
Lui, peu friand des honneurs d'une joûte,
Etait d'avis de poursuivre sa route;
Mais *Balourdise* était femme de cœur,
Et délicate envers le point d'honneur.
« Quoi, lui dit-elle, oses-tu bien prétendre
« A mon amour, sans oser le défendre?
« Va-t'en combattre, ou je fuis sur-le-champ;
« Sois brave, ou bien ne sois pas mon amant.
« Quoi, tu te tais! quoi, vous branlez la tête!
« Quoi, vous riez! C'est ainsi qu'on me traite!
« Point ne m'aimez ». « Si fait, dit *George*; mais »,
« Quel est ce mais, reprit-elle en furie?
« Va, tu n'es bon qu'à panser des mulets.
« Voilà l'effet du saint vœu qui te lie!
« Lâche Frocard, Moine indigne, je voi
« Le peu d'amour que ton cœur a pour moi.
« Faut-il qu'un Moine, hélas! me soit parjure »?
La Dame alors emporte son injure,
En maudissant de bouche son amant,
Mais comme Moine encor le chérissant.
Nos Paladins, voyant fuir *Balourdise*,
Crurent au sire avoir fait lâcher prise.
Vers le lever de l'astre de Vénus,

Tel un renard aux jarrets étendus,
Lequel traînait dans sa gueule imprudente,
A ses petits une poule sanglante,
Aux jappemens des mâtins accourus,
Lâche sa proie, et trompe leur attente.
Nos deux amans, après de tels adieux,
Tout stupéfaits, s'envolaient par les cieux.
Ces Paladins étaient Henri *de Guise*,
Paul Enguerrand, et le Comte *de Blois*.
Unis de gloire et d'amitié tous trois,
Ils avaient fait ensemble l'entreprise
De délivrer *Marguerite d'Evreux*.
Depuis trois ans, cette jeune Princesse,
Dans un désert, sur un rocher affreux,
Où se brisait l'océan orageux,
Pleurait l'erreur d'une tendre faiblesse.
On la croyait morte depuis long-tems.
La cruauté de ses lâches parens,
Sur ce rocher l'avait seule exposée
Avec le fruit d'une innocente erreur,
Pour y mourir, au gré de leur fureur,
De faim, de honte, ou plutôt de douleur.
De maints Héros la valeur abusée
Avait long-temps cherché dans l'univers
Le bord heureux, l'impitoyable rive
Qui retenait *Marguerite* captive;
Mais vainement. En croisant sur ces mers,
Quelques Marchands d'Antioche et de Damiette
Furent un jour portés par la tempête
Vers ce rocher, où l'amour malheureux
A relégué *Marguerite d'Evreux*.
« Oh! si le sort vous mène en ma patrie,
Dit *Marguerite* à ces Marchands d'Asie,
« Allez à *Blois*; mon frère en est Seigneur;
« Découvrez-lui le destin de sa sœur,
« Car il l'ignore avec toute la terre;
« Quand je partis, il était à la guerre,
« Et mes parens, sans doute, sur mon sort,

« Auront jeté le voile de la mort ».
Le juste Ciel, vers les côtes de France,
Fit naviguer, au bout de quelques mois,
Les Nautonniers, qui, par reconnaissance,
Ou par l'attrait de quelque récompense,
Cherchent le Comte en la cité de *Blois*.
Les yeux sans cesse étendus vers la France,
Dans son désert, *Marguerite d'Evreux*
Se nourrissait d'une frêle espérance,
Depuis le jour de ce naufrage heureux.
Dans les ennuis de sa longue détresse,
Elle croyait, tantôt que les Marchands
Ont oublié ses maux et leur promesse;
Tantôt l'espoir adoucit ses tourmens;
Elle disait : « Je reverrai peut-être
« Ces champs fatals où le Ciel m'a fait naître;
« J'embrasserai l'urne de mon amant,
« Cette urne, Ciel, dont mon cœur est l'image!
« Tu pleureras, fatal et tendre enfant,
« Tu pleureras sur ce cher monument
« Où gît le cœur dont le tien est l'ouvrage!
« Son crime fut un malheureux amour,
« Et le moment qui t'a donné le jour.
« Le sort cruel refuse à ta misère
« De proférer jamais le nom de père.
« Tu ne pourras dans le monde espérer
« D'autre bonheur que celui de pleurer.
« Si la douleur consume enfin ma vie,
« Sans nom, proscrit, tu fuiras ta patrie;
« Dans le tombeau, je ne pourrai plus, moi,
« Te consoler, ni pleurer avec toi;
« Le préjugé te refusera même,
« Et la douceur et le soulagement
« De confier, dans ta misère extrême,
« De tes malheurs le secret flétrissant.
« Ciel! est-ce là la funeste espérance
« Dont je me flatte en retournant en France?
« Ah! rien ici n'outrage tes malheurs;

« Tu n'y vois point les monstres détestables
« Dont la fureur nous a trouvés coupables.
« Après mon lait, tu vivras de mes pleurs »!
Ainsi parlait la faible *Marguerite*,
Baignant de pleurs, serrant contre son sein
Ce tendre fruit de sa flamme proscrite,
Qui la pressait d'une innocente main,
Et souriait à son cruel destin.
Une autre fois, d'*Evreux* étend la vue
Sur cette humide et déserte étendue.
Chaque vaisseau qui point dans le lointain,
Lui rend l'espoir, et l'emporte soudain.
Un soir enfin qu'en proie à sa détresse,
Sur le rivage elle se désolait,
Un bruit s'entend, et voici qu'il paraît
Trois paladins armés de toute pièce.
« *Guise, ô mon frère, ô mon frère, Enguerrand* »!
D'*Evreux* alors tombe sans mouvement;
Mais le plaisir la rend à la lumière.
« Je te revois, je t'embrasse, ô mon frère »!
Monsieur *de Blois*, de pleurs de sentiment,
Baigne la sœur, et la mère, et l'enfant.
Sans se parler, long-temps ils demeurèrent,
Et dans leurs bras tous quatre se pressèrent.
Sous un rocher d'*Evreux* les conduisit,
Et pour repas des figues leur servit.
« O mes amis! leur dit-elle; ô mon frère!
« Vous la voyez la roche hospitalière,
« Qui, dans ma peine, en son sein m'a reçu;
« Ici trois ans ma douleur a vécu;
« Ici naquit cette faible victime,
« Ce faible enfant dont la vie est le crime.
« Et mes parens, ils sont sans doute morts?
« On ne saurait vivre avec les remords ».
« Ils ne sont plus, lui répondit le *Comte*.
« Dieu les frappa d'une vengeance prompte;
« J'eus à pleurer dans le même moment
« Tant de malheurs, et celui de survivre

« A ton désastre, et ne pouvoir te suivre.
« Au premier bruit que ton fatal amant,
« Par un forfait, avait perdu la vie,
« Il accourut du fond de la *Neustrie*,
« Un Chevalier, son père apparemment,
« Qui dans le sang de mon père coupable
« Lava l'affront par un coup honorable.
« Bientôt ma mère expira de chagrin :
« Avec la vie expire l'infortune!
« Moi, je ne dus une vie importune
« Qu'à la rigueur de mon triste destin.
« Je te crus morte avec la Renommée,
« Qui m'apporta ce récit dans l'armée,
« Et j'ignorais, avec tout l'Univers,
« Les incidens de ce cruel revers.
« Mais apprends-nous ce funeste mystère,
« Enseveli dans l'urne de mon père ».
D'*Evreux* repart : « De mon cruel amour
« Un tel récit va rallumer la cendre,
« Et dans mon cœur réveiller le vautour.
« O souvenir impitoyable et tendre!
« O mon amant! ô mon cher *Archambau*,
« Puisse ma voix s'entendre du tombeau!
« Dans nos foyers, près de ma mère oisive,
« J'avais passé mon enfance captive :
« Je vis le jour, pour la première fois,
« Lorsque je fus à tes noces à *Blois*.
« J'avais quinze ans; innocente, inconnue,
« De maints Héros mon nom fixa la vue;
« Mais *Archambau*, venu pour mon malheur,
« Seul eut mon âme, et seule j'eus son cœur.
« Il était fils d'un Guerrier de *Neustrie*,
« Pauvre, mais grand; obscur, mais vertueux,
« Grand par lui-même, et non par ses aïeux.
« Que vous dirai-je? il me donna sa vie,
« Et mon amant était noble à mes yeux!
« De ma vertu la rougeur indiscrète
« Lui découvrit ma fatale défaite,

« Et je lisais sur son front amoureux
« Ses sentimens, et les miens avec eux.
« Ah! j'ignorais que s'aimer fût un crime!
« Il l'ignorait sans doute comme moi;
« Il me donna, je lui donnai ma foi;
« De mes faveurs je parai ma victime;
« Mais inquiète, et sans savoir pourquoi!...
« Plaisirs cruels, de combien de détresse
« Mon triste cœur a payé votre ivresse!
« Je devins grosse, et mon crime innocent
« Trahit bientôt mon malheureux amant.
« Baigné de pleurs, il va trouver ma mère,
« Pour implorer sa générosité.
« Il était pauvre, et mon père irrité,
« En le voyant, saisit un cimeterre... »
« Frappez, dit-il; mais vous êtes mon père.
« Je dois mourir, sinon de votre main,
« D'amour, d'horreur, de honte et de chagrin.
« Mais épargnez votre fille adorable.
« Je l'ai séduite, et voici le coupable,
« Ce faible cœur, qui seul a fait le mal,
« Et qui croyait le vôtre plus loyal ».
« Ma mère alors, implacable tigresse,
« De son époux gourmande la faiblesse,
« Et de sa main, sa main court arracher
« L'acier fatal qui semblait trébucher.
« Mon père cède à sa bouillante rage;
« Ma mère vole, épouvantable image!
« Ah! mon amant! ah! ce sein adoré
« De mille coups est déjà déchiré!
« O juste ciel! ô jour que je déteste!
« J'ai pu te voir après ce coup funeste!
« Il expirait, et ses derniers accens
« Étaient : Seigneur, épargnez vos enfans!
« Cher *Archambau*, peut-être que ton ombre
« Cherche d'*Evreux* sur le rivage sombre.
« Trop faible, hélas! ton amour ne croit pas
« Qu'elle aura pu survivre à ton trépas :

« Mais j'ai vécu pour cet autre toi-même,
« Pour nous donner quelque jour un vengeur;
« Et j'ai connu, par ma misère extrême,
« Qu'on ne meurt point d'un excès de douleur.
« *Alix* accourt devers une tourelle,
« Où j'attendais mon amant expiré.
« Elle me peint cette scène cruelle.
« Le fer en main, mon père entre égaré.
« *Alix* s'élance; il me frappait sans elle.
« Evanouie et froide entre ses bras,
« De sa fureur je ne me souviens pas.
« Le lendemain, plaintive et malheureuse,
« On m'envoya sur cette rive affreuse.
« Un mois entier je parcourus les mers;
« Depuis ce temps, morte à tout l'Univers,
« Livrée en proie à ma douleur profonde,
« Mon cœur n'avait pour confidens muets
« De tant d'amour et de tant de regrets,
« Que les cieux sourds, que les rochers et l'onde,
« L'onde où mes pleurs se mêlaient nuit et jour.
« Sur ce rocher, mon sein a mis au monde
« Cet innocent, fruit d'un coupable amour;
« Avec mon lait, il a bu l'infortune
« Que le Destin nous a rendu commune.
« C'était ici que je croyais mourir;
« Ma crainte était de le laisser, peut-être,
« Ce faible enfant, avant de se connaître;
« Et pour tromper ma crainte et mon loisir,
« J'avais tissu ce berceau, pour l'y mettre,
« Et sous le Ciel, en mourant, l'envoyer
« Chercher sur l'onde un bord hospitalier.
« Le vent un jour s'éleva sur ces plages;
« Le ciel noirci se couvrait de nuages,
« Et dans les flots se brisaient les éclairs;
« Des cris confus s'élevaient dans les airs.
« Je vois de loin sur la mer écumante
« Trois vaisseaux prêts à périr tour à tour :
« De plus en plus redouble la tourmente;

« Et l'horizon, dans son vaste contour,
« Aux Nautoniers, tous glacés d'épouvante,
« Ne présentait que des montagnes d'eau,
« Que ce rocher, et qu'un vaste tombeau.
« La mer mugit, et la vague qui brûle,
« Sur les vaisseaux fond, éclate, et recule.
« Je m'écriai, pour épuiser mes pleurs :
« Est-ce trop peu de mes propres malheurs !
« La nuit survint; les éclairs, le tonnerre
« Brillèrent seuls durant la nuit entière.
« Je recueillis à l'aube, sur ce bord,
« Quelques Nochers échappés à la mort;
« Leur vaisseau seul, respecté du naufrage,
« Sous des rochers qui cintrent le rivage,
« Par le hasard avait été jeté;
« Asile affreux, mais plein de sûreté.
« Je les rendis, par mes soins, à la vie,
« Et je vois bien qu'ils n'ont pas oublié
« Le vœu d'aller bientôt dans ma patrie,
« Que m'avait fait leur tranquille pitié ».
Monsieur *de Blois* embrassait *Marguerite*;
Paul *Enguerrand* de pleurs baignait sa main;
Henri de Guise, esprit tendre et chagrin,
Disait, versant des larmes d'*Héraclite* :
« Jaloux de voir son œuvre trop parfait,
« Dieu sur la terre envoya l'Intérêt;
« L'enfer ouvrit son gouffre épouvantable,
« Et nous vomit ce monstre impitoyable.
« Dans ces beaux jours écoulés à jamais,
« Et dont nos cœurs conservent la chimère,
« Jours fortunés de candeur et de paix,
« Où Dieu sans doute habitait sur la terre,
« L'Indépendance avec l'Égalité
« Gouvernaient l'homme, enfant de la Nature,
« Et destiné, par son essence pure,
« A la vertu comme à la liberté.
« L'autorité de criminelles loix,
« De ses penchans n'étouffait point la voix.

« Les cœurs égaux, d'un accord unanime,
« Brûlaient sans honte et se damnaient sans crim
« Mais dans le monde arrive l'Intérêt;
« L'Égalité tout à coup disparaît,
« L'Ambition dresse sa tête immonde,
« L'Amour en pleurs abandonne le monde;
« La Tyrannie invente les sermens;
« Le Désespoir égare les amans;
« L'or fait des lois, et l'Intérêt amène
« Le déshonneur, les forfaits, et la haine.
« Ah! fallait-il, ô Ciel, dans ta rigueur,
« Captiver l'homme, et lui laisser un cœur »!

CHANT X

ARGUMENT

Songe de Charlemagne, *saillie d'extravagance*; *désespoir de* Caroline; *discours de Dieu à l'*Ange gardien d'Antoine Organt.

De tous les dons que le Destin avare
A faits à l'homme, à mon sens, le plus rare
Et moins brillant, est la *Discrétion*.
Cette inconnue arriva sur la terre,
Apparemment du séjour du tonnerre;
Elle amenait l'Amitié, l'Union,
L'art de régner, l'art d'aimer, l'art de vivre;
Amour laissa sa mère pour la suivre,
Et la quitta depuis pour M.....;
Elle n'avait, pour orgueilleux emblème,
Et faux garant d'un Roi déifié,
Ni sceptre d'or, ni char, ni diadème,
Comme Socrate, elle venait à pié.
Or, à la Cour, avint cette merveille.
Discrétion vit dans ce beau pays
Peuple protée et peuple de fourmis,
D'un Roi berné coupables favoris,
Main dans sa poche, et bouche à son oreille,

Adulateurs semblables à l'abeille,
Ayant son miel, ayant son aiguillon,
Son avarice, et non pas sa raison;
Son temps, sa fin, son utilité, non.
Elle vit là l'Adolescence grise,
L'Intrigue fausse, habillée en Franchise,
L'Esprit lui-même adorant la Sottise;
Ce grand pipeur, appelé le Renom,
Dans le tissu d'un rêts imperceptible
Prenant l'Orgueil, malgré l'homme sensible;
Le Crime heureux, à l'abri d'un nom grand,
Et l'Amitié qui rit amèrement.
Discrétion s'aperçoit que l'on passe
Par une porte assez large, mais basse;
Si que les gens avaient souvent l'affront,
Quand ils entraient, de se casser le front :
Elle remarque un Courtisan comme elle,
Franc sans ivresse, et noble sans fierté :
Il avait l'air d'aimer la vérité;
S'il la voilait, c'était sans lâcheté.
« On est encore à mon culte fidèle
« Dans ce pays si faux », se disait-elle.
Elle l'aborde, et tirant son bonnet,
Sur un front jaune, elle lut : *Intérêt.*
Discrétion quitte cette contrée,
A l'avarice, au parjure livrée,
Et va chercher dans ce vil univers
Un cœur ou deux à son amour ouverts.
Elle chemine; elle voit à la ville
Le citadin dénigrer son voisin,
Dans le moutier, séjour morne et tranquille,
La Nonnain pie aboyer la Nonnain;
Dans son désert un Hermite hypocondre,
Contre le monde en plaintes se morfondre.
Discrétion, à ces tristes portraits,
Fondit en pleurs, et partit pour jamais.
J'en veux venir de ce trait de morale
Au camp de *Charle*, où l'Indiscrétion

Vient d'allumer une scène fatale.
Mathieu prétend que l'adresse infernale
En fut la cause; on peut croire que non.
Charle, éveillé par un songe funeste,
Un beau matin l'aurore devançait,
Et dans le camp, rêveur, se promenait.
Il va trouver son Aumônier *Placet*.
« Réveillez-vous, Père, dit-il : malpeste,
« Certain souci me trouble ce matin. »
Ce Directeur complaisant et bénin,
Par une tendre et charitable adresse,
De l'Empereur chatouillait la faiblesse.
Le Révérend de saint homme *Placet*
A l'Empereur avait fleuri la voie
Pour arriver à l'éternelle joie.
Avec candeur Charlemagne péchait,
Ses crimes saints le Pactole lavait.
Pauvres humains, que de pareils Apôtres
Vivent ainsi des sottises des autres!
Il faisait nuit quand *Charlemagne* entra.
Le Révérend en sursaut s'éveilla.
Une fillette, en sa couche bénite,
Se tapissait; aimable Néophite,
Elle cherchait, dans les bras du Pasteur,
L'illusion des bras du doux Sauveur.
Le *Révérend*, comme quand on s'éveille,
Tremblant de peur, soupire, étend les bras.
« Quoi! si matin Votre Majesté veille! »
Dit-il au Roi. *Annette*, au fond des draps,
Furtivement nichait ses doux appas.
Sur ses genoux sa gorge palpitante
Donnait au lit un tendre mouvement,
Fait pour le cœur d'un moins grossier amant.
Charles disait : « Un songe me tourmente;
« Un Négroman autrefois m'a prédit,
« Que quand ma femme aurait mis à ma place
« Quelque galant, j'en rêverais la nuit,
« Et j'ai rêvé : ce souvenir me glace.

« Je la voyais! Non, j'ai fermé les yeux,
« Pour ne rien voir de ce crime odieux.
« Las! j'entendais sa bouche, autrefois tendre,
« Mille baisers et recevoir et rendre.
« Je l'entendais; et me croyant déçu,
« Elle pâmait, disant : il est cocu.
« Mon Révérend, une action si noire
« Sera toujours présente à ma mémoire. »
Et cependant *Annette* se disait
En tremblotant : *Mon mari, s'il rêvait!*
Le *Révérend*, craignant que la lumière
Ne les surprit dans de tels entretiens,
Lui répartit qu'on rêvait le contraire
Le plus souvent; que les Magiciens
N'étaient jamais que des mauvais Chrétiens,
Des imposteurs abusés par les Diables,
Et qui vendaient de criminelles fables;
Que *Cunégonde* était sage au surplus,
Qu'on la voyait tous les jours à la messe,
Et qu'elle avait chez elle des *agnus*.
Ergo, dit-il, le souci qui vous presse
Est une erreur, un péché. Dans ce cas,
Répondit *Charle*, il faut le croire... *Hélas!*
Charle s'éloigne, et le Père, fort aise,
Rassure *Annette*, et l'embrasse, et la baise.
Partant, *Annette* attendait le matin.
Démangeaison d'évaporer le songe!
La nuit, trop lente à son gré, se prolonge;
Elle le dit à certain Paladin
Sous le secret; il jure sa tendresse;
Et sur la foi de semblable promesse,
Un sien ami le sut au même instant;
Un autre, bref, fit le même serment;
Un autre après. La nouvelle discrète,
De bouche en bouche allait se grossissant.
La Renommée enfin prit sa trompette,
Et la sonna tout au travers du camp.
Le Révérend fut quereller Annette;

Annette fut laver le Paladin,
Et celui-ci, son ami, qui soudain
Va gourmander son bavard interprète.
Celui-ci va se plaindre à son voisin;
Si qu'à la fin, de querelle en querelle,
Cette fureur devint universelle.
Chacun prend feu, l'on voit couler le sang,
Et ce n'est plus qu'un vaste embrâsement.
L'acier fatal en tous lieux étincelle.
Tous nos Messieurs voulaient avoir raison;
Ils se disaient : vous me la baillez belle;
Et furieux, dans leur opinion,
Établissaient, au bout de leur épée,
Le sentiment de leur tête éventée.
Ceux qui n'étaient du funeste secret,
Prenaient parti pour un tel qu'on rossait.
L'un essayait sa benoite éloquence,
Et la réponse était un coup de lance.
Vous prétendrez qu'à vous seul, disait l'un,
Le Ciel aura donné le sens commun?
Et vous voulez, *par Saint-Jean*, disait l'autre,
Berner mon sens, et que je sois du vôtre?
Oh! de pardieu, le fer décidera
Lequel des deux le mieux raisonnera;
Puis on jurait. Le glaive heurte le glaive;
L'un, se roulant, demande qu'on l'achève;
Par-tout des cris, par-tout des hurlemens,
Des coups de sabre et de beaux argumens.
Notre *Empereur*, enfermé dans sa tente,
Dans le tokai noyait son épouvante;
Par-tout les chefs allaient criant : Messieurs!...
Et finissaient par se battre avec eux.
Le jeune *Page*, amant de *Caroline*,
Tombe mourant, atteint de part en part,
Du coup vaillant d'un rude braquemart.
La courageuse et sensible héroïne
A son secours volait de rang en rang.
Elle le trouve; il était expirant.

A ses sanglots, sa paupière se rouvre,
Et le trépas d'un nuage la couvre.
Elle l'appelle, il n'entend plus sa voix;
Elle baignait de ses naïves larmes
Ce corps chéri, ce corps si plein de charmes.
« Quoi! tu n'es plus? disait-elle parfois;
« Quoi! je vivrai sans toi, mon tendre Page!
« Mais le trépas a glacé ce visage;
« C'en est donc fait! » A ces funestes mots,
Désespérée, au travers la campagne,
Bientôt du Rhin le rivage elle gagne,
Pour y noyer sa douleur dans les flots.
Tous les rochers de cette triste plage
Se renvoyaient : *O douleur! ô mon Page!*
Un vieux Pasteur des vallons d'alentour
Avait mené ses troupeaux sur la rive;
Aux cris touchans de la Reine plaintive,
Il accourut, inspiré par l'Amour :
Il la surprend, éperdue, interdite,
Dans le moment qu'elle se précipite.
« Que faites-vous? » lui dit-il en courant.
— Je veux mourir, et suivre mon amant. »
Ce bon vieillard, en pleurant avec elle,
Crut adoucir sa détresse mortelle.
« Tu n'as jamais aimé, lui disait-elle,
« Levant les yeux et poussant un soupir;
« Car ta pitié m'aurait laissé mourir.
« Mon Page est mort, et tu veux que je vive!
« Ne faut-il pas que mon âme le suive?
« Un amant cher peut-il être oublié?
« Un cœur peut-il vivre sans sa moitié?
« Comment veux-tu, mon père, qu'il soutienne
« De son bonheur le triste souvenir ?
« Comment veux-tu qu'il regarde sans peine
« L'espoir trompé d'un si tendre avenir,
« L'affreux tableau d'un bonheur qui m'échappe,
« Mon amant mort, et le coup qui le frappe,
« Ce sein percé, ce sein jadis charmant,

« Froid, sans amour, et baigné de son sang?
« O ciel! reprends et ma gloire et mon trône;
« Sans le bonheur, qu'est-ce qu'une couronne? »
« Lorsqu'au Destin il a plu de sévir,
Dit le *vieillard*, qui la voit égarée,
« Il faut céder, ma fille. » — « Il faut mourir! »
Répond la *Reine*. A ces mots, effarée,
Elle se lève, et veut chercher la mort.
Le bon Pasteur l'arrête avec effort.
« Je vous suivrai, disait-il, dans le fleuve,
« Et vous serez cause que mes enfans,
« Que mes enfans et ma mourante veuve
« Rempliront l'air de leurs cris languissans.
« Avec horreur ils liront sur le sable,
« De mon trépas le secret déplorable.
« Songez encor, si ce faible intérêt
« Ne peut fléchir un coupable projet,
« Que votre mort, outrageant la Nature,
« Laisse un amant privé de sépulture.
« Venez lui rendre encore cet honneur;
« Mourez après, mais mourez de douleur! »
Les yeux au Ciel, la touchante héroïne
Devers le camp avec lui s'achemine.
L'aveugle rage avait fait place enfin
Au repentir, aux regrets, au chagrin.
L'un pleure un fils, un autre pleure un père;
Pour un ami, l'autre se désespère.
On n'entendait que des cris de douleurs;
On ne voyait que du sang et des pleurs.
Vers son amant *Caroline* s'élance,
Baise son sein, sa bouche, ses beaux yeux,
Et des sanglots sont ses derniers adieux.
Quatre soldats mettent en croix leur lance,
Et vers le Rhin emmènent le Guerrier
Sous les rameaux d'un pâle peuplier.
Le bon vieillard, par aventure essaye
Un baume heureux qu'il répand dans la plaie;
Bientôt après il entend un soupir;

Il voit ses yeux et sa bouche s'ouvrir.
Qui pourrait peindre et l'ivresse imprévue,
Et les transports de la Reine éperdue?
Morne, son cœur est passé dans ses yeux,
Et ses regards s'attachent vers les cieux.
Laissons le Rhin et ses bords odieux,
Dressons mon vol dans le séjour des Dieux.
L'Agneau de paix, qui défend qu'on se venge,
D'*Antoine Organt* appelle le *bon Ange*
Près de son trône, et se signe, et lui dit :
« Mon cher *Gardien*, vous savez que Dieu lit
« Au fond des cœurs, et sait ce qui s'y passe;
« Or, j'ai surpris dans le vôtre un dessein
« Contre le *fils* de mon prélat *Turpin*.
« Vase de paix, je vous demande en grâce
« D'oublier tout, et de lui pardonner :
« C'est un enfant que je voudrais sauver;
« Et puis sachez que le sort de la France
« Est dans ses mains, et que c'est à lui seul
« Qu'il est permis de tourner cette chance.
« Ainsi, volez près de votre filleul,
« Formez son cœur, adoucissez sa bile,
« Apprivoisez son humeur indocile.
« Je veux encor l'éprouver quelque temps,
« Et l'amener, par des chemins glissans,
« Aux saintes mœurs de Soldat d'Évangile.
« Oubliez tout, et pardonnez tout; car
« Nous le voulons, et buvez ce nectar. »
L'*Ange* voulut répondre. Dieu le père
Dit : *Uriel, préparez mon tonnerre!*

CHANT XI

ARGUMENT

Comment un Régiment Saxon passa le Rhin, ravagea la contrée, et viola un moutier; de ce qu'il arriva à Charlemagne *en les poursuivant.*

Au nom du père, et fils, et Saint-Esprit,
Ainsi soit-il. Tout Chrétien qui sait vivre,
Commence ainsi tout ce qu'il fait et dit.
Moi donc qui suis de dévotion ivre,
Et tout confit, ainsi qu'une Nonnain,
Par me signer je commence ce livre,
Pour écarter de moi l'Esprit malin :
Car vous savez, mes frères, que le Diable
Sans cesse rôde à l'entour de l'étable.
Il est des gens qui riront de ma foi;
Mauvais plaisans, ils ne savent que rire,
Et moi, je sais suivre la sainte loi,
Prier pour eux, et souffrir sans rien dire.
Ils riront bien, quand ils seront damnés,
Quand ils cuiront au fond de la chaudière;
Et moi, brillant au séjour de lumière,
Au Paradis, dans ces lieux fortunés,
Où l'âme pure, au sein d'un Dieu qui l'aime,
Goûte à jamais la volupté suprême,
Je rirai bien, à mon tour, de les voir,
Grincer les dents sur le rivage noir;
Ils vomiront la rage et le blasphême,
Et c'est alors qu'ils se mordront les doigts
D'avoir honni mes bons signes de croix.
  Douze cents Preux de l'armée ennemie,
Moitié piétons, moitié cavalerie,
A mille traits environ de leur camp,
En certain gué, sans bruit et sans encombre,
A la faveur de Morphée et de l'ombre,
Avaient passé le Rhin subitement.

Sur les hameaux les brigands se ruèrent,
Et la terreur en tous lieux ils portèrent,
Courant, pillant, brûlant, exterminant
Fermes, châteaux, églises et couvent,
Faisant cocus le Bourgeois et le Moine,
Décapitant tous nos grands Saints de bois,
Et *Saint-Denis* pour la seconde fois;
A leurs chevaux faisant manger l'avoine
Sur ces autels où le pain devient Dieu,
Semant enfin le désordre en tout lieu.
Cette fois-ci, *Jéhovah* pacifique
Ne tonna point comme dans l'arche antique;
On ne vit point la terre s'ébranler,
Et les brigands de frayeur reculer.
Au fond d'un bois, solitude tranquille
Dont les échos, organes des vertus,
Ne répétaient que le nom de Jésus;
Non loin du fleuve était un saint asile,
Où loin du siècle, en ces lieux ignoré,
Un jeune essaim de colombes plaintives,
D'un Dieu dévot trop gentilles captives,
Passait un temps au culte consacré,
Ne péchant point, et toujours gémissantes,
Toujours en pleurs, et toujours plus charmantes.
Que sert à Dieu que ses cierges bénis
Soient allumés par des bras si gentils?
Que ne prend-il des matrones antiques
Pour naziller ses concerts angéliques;
Ou si lui-même, épris de la beauté,
Sent chanceler son essence immortelle,
Aux soins touchans du culte d'une Belle,
Punira-t-il la faible humanité,
Pour un penchant dont lui-même est flatté?
Si je me trompe, et si ce Dieu terrible,
A tant d'appas peut bien être insensible,
Pourquoi ravir au bonheur des mortels
Ce qu'il dédaigne aux pieds de ses autels?
Là des vertus on respirait le baume;

Ce n'était point cette odeur de vieil homme,
Qui nous entête au milieu des cités,
En s'approchant des mondaines Beautés.
Dès le berceau, dans ces lieux amenées,
Elles mouraient comme elles étaient nées,
Sans avoir rien ni senti, ni connu
De ces objets, dont le coupable empire,
Des jeunes cœurs assiège la vertu.
Pour ces brebis, le bois sombre et chenu
Était le terme où la Nature expire,
Et ce système, innocemment conçu,
Par un pédant n'était point combattu.
De notre espèce, on n'y connaissait guère
Que *Père André*, saint homme peu charnel,
Plein de la grâce, et tout spirituel,
Qui confessait et faisait la prière;
Mais la Nonnain ignorait le secret,
Qui *Père André* de ma sœur distinguait;
Il n'était là que quelques douairières,
Au maintien haut, important, et discret,
Du *grand Albert* graves dépositaires,
Et dont la tête emplissait le bonnet.
Ce n'était pas que les chaudes Nonnettes
De temps en temps ne sentissent au cœur
Autre intérêt que pour le doux Sauveur,
Qui les rendait et sombres et distraites.
Pour *Père André* quelque chose on sentait,
Que pour ma sœur nullement on n'avait;
Mais on croyait la chose effet d'un baume
Qui s'exhalait des vertus du saint homme;
Et puis sa barbe et l'air de majesté
Le faisaient croire une divinité.
L'opinion se trouvant étayée
Par le rapport qu'avait son saint minois
Avec celui d'un vieux Pape de bois,
Dont l'effigie, antique, rechignée,
Du maître-autel honorable ornement,
Prêtait sa tête aux souris du couvent,

Et sa grand'barbe aux filets d'Arachnée.
Elles chantaient les louanges de Dieu,
Quand tout à coup un bruit épouvantable
Fit retentir les voûtes du saint lieu.
Sœur *Coribande*, illustre et vénérable,
Monte à la tour, et voit un régiment
Environner les portes du couvent.
Elle descend, et sa bouche édentée,
Par la frayeur encor plus empâtée,
Fait son rapport, que point l'on n'entendit,
Mais qu'au fracas beaucoup mieux on comprit.
On se lamente, on se met en prière;
On pleure, on court, on crie, on délibère.
Les jeunes Sœurs, simples comme leur foi,
Voyaient pleurer, et demandaient pourquoi?
Miséricorde! ô ciel! bonté divine,
Secourez-nous dans notre affliction!
Pour comble encor, dans la ville voisine,
André, ce jour, était en mission.
Enfin voici ce que l'Abbesse antique
Tira du fond de sa tête gothique :
« Mes chères Sœurs, il est très-évident
« Que ces bandits vont forcer le couvent.
« Pour les félons nous n'aurions plus de charmes,
« Nous verserions de ridicules larmes,
« Et ne pouvant leur donner de plaisir,
« Ils le prendraient à nous faire souffrir.
« Quand j'étais jeune, il me souvient encore
« Qu'en pareil cas, l'Abbesse *Éléonore*,
« Dans cette tour les vieilles enferma;
« Enfans perdus, les jeunes on laissa.
« Le tour, je crois, n'était pas des plus gauches.
« Laissons encor les plus jeunes Nonnains,
« Et dans la tour assurons nos destins.
« Quand les félons seront las de débauches,
« Ils s'en iront, du reste peu jaloux,
« Et les brebis auront vaincu les loups. »
Sœur *Abacuc*, scrupuleuse et sans tache,

A tel moyen ne voulut recourir,
Et protesta qu'elle aimait mieux souffrir,
Que se sauver d'une façon si lâche.
L'on peut juger de la chose à plaisir.
L'*Abbesse* eut soin d'avertir les Nonnettes
Que de grands Saints allaient les visiter,
De se gaudir, et de se tenir prêtes,
Et qu'un mystère allait tôt éclater ;
Après, l'on fut dans la tour se gîter.
Il était temps. On enfonce les portes ;
Les vieilles sœurs se mettent à prier,
Et des bandits les fougueuses cohortes,
Comme un torrent, inondent le moutier.
Nos jeunes Sœurs à genoux les attendent,
Et du plus loin, des bras mignons leur tendent.
En leur voyant l'air terrible et fâché,
Les doux agneaux croyaient avoir péché.
Comme des loups sur elles ils fondirent,
Et les Nonnains pour des Anges les prirent.
Susanne tombe aux serres de *Billoi* ;
Il vous l'étend, et d'une main lubrique
Trousse en jurant sa dévote tunique.
Quand elle vit poindre je ne sais quoi,
Susanne crut que c'était pour le prendre
Et le baiser. Sur le fier instrument
Elle appliqua sa bouche saintement :
Cela rendit Monsieur *Billoi* fort tendre,
Qui désormais s'y prit plus poliment.
Les flots pressés de sa bruyante haleine,
De ses poumons s'exhalaient avec peine ;
Il l'étouffait, voulant la caresser ;
Il la mordait, en voulant la baiser ;
Sa langue affreuse, et tendre avec furie,
De la Nonnain cherchait la langue pie,
Et notre Sœur, qui pour Dieu le prenait,
A ses efforts saintement se prêtait,
Allant au Diable, et brûlant Marie.
Quand la brebis, après ce doux baiser,

Sentit l'oiseau quelque part se glisser,
Aller, venir, et l'Ange tutélaire
De son sein blanc les deux roses sucer,
Elle comprit que c'était le mystère ;
Elle sentait une divine ardeur
De plus en plus s'échauffer dans son cœur.
Amour riait, assis sur le pinacle.
Mais ce fut bien encore autre miracle,
Quand tout à coup son regard s'anima,
Son sein bondit, et son teint s'alluma ;
Quand un rayon émané de la grâce,
La pénétra, confondit ses esprits,
Et l'emporta tout droit en Paradis.
Elle criait : O puissance efficace !
Chaque félon, braqué sur sa Nonnain,
Menait aussi le mystère grand train :
On les voyait, d'un rein fort et robuste,
Observer tous une cadence juste,
Aller, venir, à la file appointés,
En vrais taureaux, par leur fougue emportés ;
Dans leur bouillante et féroce insolence,
Jurant, frappant, au plus vite, au plus fort,
Et déchirant, dans leur impatience,
Le manoir saint, rebelle à leur transport.
Viens, *Michel-Ange*, et peins-nous *Salamane*
Les yeux en feu, tous les muscles saillans,
Le nez ouvert, et les poumons bruyans,
Plus furieux que le baudet de *Jeanne*,
A chaque coup du goupillon divin,
Faisant bondir la converse *Augustin*.
Quand tout fut fait, et que notre profane
Eut dégaîné son brutal instrument,
La Sœur le prit entre ses mains avides,
Comme un agnus à l'aube en s'éveillant,
Et le pressait de ses lèvres humides.
Ceci s'entend de chaque autre Nonnain,
Qui, revenant de l'aventure étrange,
Nommait le sien, mon Sauveur, mon bon Ange,

Mon doux *Jésus*, céleste Chérubin !
Et le flattait d'une dévote main,
En s'écriant, toute sanctifiée :
Oh ! qu'il est doux de faire son salut !
Il ne fut pas jusqu'à sœur *Abacuc*,
De soixante ans tristement affublée,
Qui ne trouvât des vainqueurs insolens,
Qui, d'une main brutale et forcenée,
Lui fourrageaient une cuisse tauée,
Et chiffonnaient ses appas du vieux temps.
Il fallait voir le paillard *Abanelle*
Faire pâmer cette simpiternelle,
Qui, pour hâter la grâce et son effet,
De temps en temps la mesure rompait,
En agitant sa charnière rebelle.
Le vieux Sénat, dans la tour morfondu,
Disait : Mon Dieu, si nous l'avions donc su !
Enfin lassés de leur débauche impure,
Tous les bandits rebattirent au champ,
Fort satisfaits de leur sale aventure,
Et les Nonnains des Saintes se croyant.
Mon cher Lecteur se rappelle sans doute
Qu'en un couvent de ces lieux fort voisin,
Antoine Organt, pour la céleste voûte,
Etait parti sur la croupe d'un Saint.
Au même lieu ces Messieurs arrivèrent,
Incontinent la grand'porte ils brisèrent,
Burent le vin des Moines consternés,
A tous les Saints cassèrent bras et nés,
Prirent l'argent, les Moines caressèrent,
Non pas pourtant de ladite façon,
Mais à grands coups de dague et de bâton :
Après cela, sur leur dos ils montèrent,
Et dans la plaine à trotter les forcèrent,
Après avoir embrâsé la maison.
Le Dieu du jour, las d'éclairer le monde,
Etoit rentré dans les grottes de l'onde,
Et dételait l'impétueux Phlégon.

Au coin d'un bois les pillards descendirent,
Et de leur long sur l'herbe s'étendirent.
Leurs sens, flétris de débauche et de vin,
Sous les pavots bientôt s'appesantirent.
Impunément le sacrilège essain
Croyait ronfler jusques au lendemain.
Dans ces cantons, une puissante *Fée*
Avait construit son palais enchanté ;
Et quand la lune, en son char argenté,
Sur les sommets du brillant Apogée,
Se promenait pleine de majesté,
L'épouvantable et terrible *Abragée*,
Quittant alors son magique palais,
Avec son char et ses jeunes compagnes,
Jusques au jour parcourait les forêts,
Et de ses cris effrayait les campagnes.
Tout avait fui. Dans ces tristes vallons,
On ne voyait ni pâtres, ni maisons.
Depuis cent ans, nul mortel téméraire
N'avait foulé ce rivage enchanté ;
Nos indévots avaient osé le faire.
Las ! ils ronflaient épars sur la fougère,
Et leurs chevaux, broutant à leurs côtés,
Se démenaient, frappaient du pied la terre,
Caracollaient, hérissaient leur crinière,
Par un grand bruit alors épouvantés.
La *Fée* arrive. O vengeance ! ô furie !
Vous dont l'audace a flétri ce séjour,
Lâches, vos yeux ne verront plus le jour,
Et sur ces bords vous laisserez la vie.
Ces mots auraient éveillé les plus sourds.
Nos spadassins, de sommeil quoique lourds,
Lèvent soudain leur tête appesantie.
Comme ils étaient habiles cavaliers,
Les plus voisins, sautant sur les coursiers,
Piquent des deux, et percent la prairie,
De retourner sans témoigner d'envie.
L'un gagne à pied, et court au bois voisin ;

L'autre s'y traîne engourdi par le vin.
L'*Enchanteresse*, agitant sa baguette,
On entendit tout à coup dans les champs
Des cris affreux, d'horribles hurlemens :
Les pénaillons fuyaient le mords aux dents.
Mais, malgré lui, chacun soudain s'arrête,
Un froid mortel a glacé tous ses sens.
Les fiers coursiers, qui couraient à la file,
Contre la mort luttent quelques instants ;
Mais à la fin chacun reste immobile,
Un pied levé, l'œil vif, les crins mouvans,
Et l'on croirait qu'ils sont encor vivans.
Pour nos *roussins*, savez-vous ce qu'ils firent ?
Par ce mot-là ces bons *Moines* j'entends,
Qui de monture à quelques-uns servirent.
Comme ils dormaient, vers le Rhin ils s'enfuirent :
Certain Pasteur un gué leur indiqua,
A l'autre bord chacun d'eux arriva,
Non toutefois sans périlleuse esclandre.
Frère *Lucas* et le Prieur *Cassandre*
Burent de l'eau pour la première fois ;
Les flots pressés gémirent sous leur poids ;
A leur aspect, les Naïades timides
Se tapissaient dans leurs grottes humides.
Leur troupe arrive au camp du Roi *Charlot*,
Qui, dans les bras d'une Belle ratée,
A ce récit se réveille en sursaut.
« Les ennemis ravagent la contrée,
« Bon nombre d'eux a traversé le Rhin,
« Dans les saints lieux ils ont dressé la table,
« Ont pris l'argent, ont bu tout notre vin,
« Et le couvent est maintenant au diable,
« Mais vous pouvez cogner ces antechrists ;
« Non loin du fleuve ils se sont endormis,
« Las du chemin ainsi que de débauche. »
« A moi, Picards, dit *Charlot*, mes amis ! »
Vite l'on s'arme, on s'équipe, on chevauche,
Et vers l'aurore on joint les ennemis.

Charlot pensa qu'ils avaient pris la fuite,
En les voyant dans la plaine au galop.
« Courons, dit-il, Picards; alerte! vite! »
Il parla d'or, ce fut son dernier mot;
Hommes, chevaux à l'instant s'arrêtèrent,
Et sur le champ en marbre se changèrent.
Mais les Picards conservèrent après
L'air d'un Picard et celui d'un Français;
Et l'art puissant de *Zeuxis* et d'*Apelle*,
N'aurait pas mis sur le front d'un Soldat
Qui suit son Prince, et qui vole au combat,
De la vertu l'empreinte plus fidèle.

CHANT XII

ARGUMENT

Comment Saint-Jean *rendit bien sot* Antoine Organt; *comment le ieux* Nemours *commanda l'armée; mort d'*Elisaire.

Vous connaissez la plainte douloureuse,
Le désespoir, les vœux impatiens
Qu'éternisa la Muse langoureuse
Du faible ami du Messager du Mans;
Ainsi les Preux et Chevaliers de France
Se lamentaient sur la cruelle absence
Du saint *Prélat*. Les Dames d'*Illium*
Pleurèrent moins sur leur *Palladium*.
Les maux affreux d'une si longue guerre,
Du Dieu vivant annonçaient la colère.
Le plus beau sang des gaulois bataillons,
Depuis quinze ans engraissait les sillons.
Il n'était point en France de famille
Qui ne pleurât la mort de ses parens,
Et point de femme, et de veuve, et de fille,
Qui n'eût changé deux ou trois fois d'amans;
Même l'on crut l'Impératrice veuve,
Depuis que *Charle* avait passé le fleuve :

On le cherchait, et nul ne revenait.
Mais laissons *Charle* un moment, je vous prie.
Organt aussi dans les airs se perdait.
Étant parti de l'*Asinomaïe*,
Le Paladin s'avançait vers le ciel,
Toujours juché sur son âne immortel,
Chantant parfois, et battant la mesure
Contre les flancs de la sainte monture,
Qui se cabrait impétueusement.
Saint-Jean était seigneur d'une planète
Non loin de là, pas trop près cependant;
Mais les Esprits volent rapidement.
Jean aperçoit le pauvre âne, et projette
De le sauver; il en arnache, bref,
L'Apocalypse, et l'auréole au chef,
Le Saint alerte et jà se faisant fête,
Vole au galop, du pied frappant sa bête.
Il joint *Organt*, et présente à ses yeux
Dans la vapeur un globe radieux.
En avançant, il croit voir des campagnes,
Des champs, des bois, des forêts, des montagnes
Un air serein, une vive clarté;
De mille voix le touchant assemblage,
Semblent former de ce charmant rivage
Un séjour fait pour la Divinité.
Tout ce qu'on dit de *Paphos* et de *Gnide*,
Et de *Cythère*, et du palais d'*Armide*,
Ce que la Fable autrefois a vanté,
De ces jardins où pénétra *Thésée*,
Et des vallons du paisible *Élisée*,
Se rencontrait sur ce bord enchanté;
Il n'y manquait que la réalité,
Ce beau pays n'étant qu'une chimère,
Pour l'inviter à mettre pied à terre,
Et délivrer le Saint mal avisé.
Fleuves, rochers, monts et forêts profondes
N'étaient formés que d'un air condensé.
Antoine vit essaim de Nymphes blondes,

Au fin souris, aux tresses vagabondes,
Qui, s'animant au bruit de leurs chansons,
Sans les courber, dansaient sur les gazons.
Un cri joyeux sortit du sein des ondes,
Et tout à coup de mille tourbillons
L'on vit jaillir et Nymphes et Tritons,
Qui, pour chanter l'Amour et ses poisons,
Etaient sortis de leurs grottes profondes.
Le Ciel parut et plus frais et plus pur,
Et se peignit du plus riant azur;
Le vent se tut, les oiseaux préludèrent,
Et ces accents dans la plaine volèrent :
« Qui que tu sois, aimable Chevalier,
« Que le hasard conduit sur cette rive,
« Vois-tu le Temps? sa course fugitive
« Nous avertit de jouir et d'aimer.
« Ecoute bien. La vie est une rose
« Qu'épanouit et fane le Zéphir;
« Le char du Temps ne fait aucune pause
« Que celles-là qu'il fait pour le plaisir.
« Tout nous le dit : oui, la vie est un songe.
« Les yeux fermés, rêvons tranquillement;
« Par les erreurs le plaisir se prolonge,
« Et le sommeil est moins indifférent.
« Dans les amours passons notre jeunesse;
« Allons brûler à l'autel des plaisirs,
« Et dans nos cœurs, durcis par la vieillesse,
« Préparons-nous d'aimables souvenirs. »
Nymphes, Tritons, à ces mots s'embrassèrent,
Et sous les flots ainsi se replongèrent.
L'une partant demeura sur les flots,
Elle tendait les bras à mon Héros;
Sur ses appas l'onde claire et tremblante
Paraît au cœur une gaze piquante.
Ses yeux étaient animés par l'amour;
Son teint était aussi pur que le jour;
Sa bouche était le sourire lui-même;
Et du désir la violence extrême,

De son beau sein agitait le contour.
Organt ne put contenir dans son âme
Les mouvemens de son ardente flamme;
Il descendit pour voler sur son sein :
Tout s'éclipsa; tout disparut soudain.
L'*Ane*, entonnant son hymne meurtrière,
Fut essuyer les quolibets des Dieux,
Et le Héros, la tête la première,
Roula des airs pendant un jour ou deux.
Il eût péri sans Monsieur son bon Ange,
Qui, sans rancune, en ses bras le retint,
Et l'apporta sur les rives du Rhin,
Tout étourdi de cette chûte étrange.
Les ennemis avaient quitté leur camp;
Ils s'avançaient sur un front menaçant,
Pour présenter bataille au Roi de France,
Et cependant les Chefs, en son absence,
Plus fous que grands, plus vains qu'audacieux,
Dans une ardente et confuse assemblée,
Se disputaient ce poste glorieux.
S'il n'eût été frappé dans la mêlée
D'une terreur dont son âme est troublée,
Par droit d'orgueil, de valeur, et de sang,
Pépin lui seul prétendrait à ce rang;
Mais sa frayeur, encor toute récente,
Le retenait prisonnier dans sa tente :
Les ennemis avançaient cependant.
Henri de Nel jurait sur son épée;
Montmorency sa Maîtresse et son Dieu;
Et *Châtillon*, son Patron Saint-Mathieu,
Que leur valeur ne serait pas trompée.
Le vieux *Nemours* alors lève la voix :
Nemours était le Nestor de la France;
Il en avait et l'âge et l'éloquence,
Et, comme lui, sa valeur autrefois
Avait brillé par d'illustres exploits.
On respectait son antique vaillance.
Chacun se tait; on l'écoute, il commence :

« Il est honteux, pour d'aussi braves gens,
« De disputer des degrés et des rangs.
« Le plus beau poste est celui du carnage,
« Et tous l'auront, si tous ont du courage.
« J'ai remarqué que le commandement,
« Ceci soit dit sans vous porter ombrage,
« Était brigué par des lâches, souvent.
« Loin des dangers, et voisin de la gloire,
« Environné de ses gardes nombreux,
« Un général, à l'exemple des Dieux,
« Impunément concourt à la victoire.
« Le plus beau poste est celui du Soldat
« Bravant la mort dans le feu d'un combat.
« Vous vous devez à l'honneur de la France;
« Chefs ou Soldats, rien n'y fait, mes enfans.
« Soyez Français, vous serez assez grands;
« Sachez mourir, voilà la récompense. »
Les Paladins, confus à ce discours,
Crièrent tous : Notre Chef est *Nemours*.
Il s'excusa sur l'âge et sa faiblesse;
Ce fut en vain : on le force, on le presse.
Enfin il cède. A la voix du vieillard,
On s'arme, on court, on s'assemble, l'on part.
Les deux partis arrivent en présence.
La terre au loin gémit sous les coursiers,
Et sous l'airain des pesans Chevaliers.
Les escadrons s'observent en silence,
Tout le vallon est couvert de Soldats,
Le soleil brille, et la plaine étincelle.
Au fond des bois, la tendre *Philomèle*
Chante l'amour, quand l'on vole au trépas.
On voit en l'air la *Discorde* cruelle.
Le Général, sur un coursier fougueux,
De rang en rang promène la victoire,
Criant d'un air tranquille et courageux :
Vive la France! Et mourons pour la gloire!
L'acier poli couvre ses cheveux blancs,
Son cœur sensible, et ses bras triomphans.

Mais tout à coup le formidable espace
Qui séparait tous ces fous pleins d'audace,
A disparu sous les pas des chevaux;
Un bruit de guerre a frappé les côteaux.
Audacieux, les Braves s'élancèrent,
Et, confondus, les escadrons chargèrent.
Des braquemarts heurtés avec fracas,
On voit jaillir des torrents d'étincelles;
Tout est en feu, les bras croisent les bras,
Le sang jaillit des blessures mortelles,
De mille traits les airs sont obscurcis,
De cris affreux les rochers retentissent,
Les eaux du Rhin de carnage rougissent,
Et vont bientôt épouvanter *Thétis*.
Un coup de sabre emporte à *Théleminte*
Morceau de heaume où sa Dame était peinte :
On l'y voyait, timide avec ardeur,
Faible sans art, et vive avec langueur;
Son bras de lait retient avec mollesse
Un fin tissu, dont l'imprudent écueil
Montre à l'esprit ce qu'il dérobe à l'œil;
Fragile emploi, dont souvent, par finesse,
Dame *Rigueur* a chargé la *Faiblesse*.
Notre Saxon roule les yeux par-tout,
Pour découvrir l'Auteur d'un pareil coup;
Mais un second, sur sa cuirasse grise,
Dans les enfers évoque sa surprise,
Et l'envoya rejoindre ses amis,
Non baptisés, et pour cela rôtis.
Au haut des airs, sur un nuage assis,
D'un rire sot, madame *Balourdise*
Applaudissait au courage inhumain,
Aux cris aigus des Soldats en furie,
Aux froissemens des armures d'airain,
Au point d'honneur de la Chevalerie;
Et la *Discorde*, une crosse à la main,
De noirs serpens la tête échevelée,
Allait partout criant dans la mêlée :

Amis, *pour Dieu*, *combattez vaillamment*,
Et baptisons ce peuple mécréant.
Orgut jurant tombe aux pieds de *Tavane.*
Jacques Draële attaque *Salamane*,
Lequel, après l'aventure profane
Dont j'ai parlé, d'après *Mathieu Paris*,
Revint au camp et quitta nos bandits.
Les deux Héros, à *Farnèse*, jadis,
S'étaient trouvés chez un certain Marquis.
L'Histoire dit qu'ils y prirent querelle,
Pour un bon mot que le Gaulois *Draële*
S'était permis sur la voix dure et grêle
De ce Saxon qui trancha la querelle,
D'un vaillant coup de sa lance en champ clos;
C'était ainsi qu'il payait les bons mots.
Ces deux Messieurs ici se retrouvèrent;
Impétueux, ils se précipitèrent;
Et furieux, le braquemart en main,
Avec fracas se heurtèrent soudain.
Figurez-vous deux lions en furie,
S'entrechoquant dans les bois d'Hircanie.
L'écho répond à leurs rugissemens,
Et de la queue ils se battent les flancs;
Leur gueule écume, et leur langue sanglante
Jette avec peine une haleine bruyante.
Ainsi *Draële* et son rival fougueux
Se sont atteints d'un choc impétueux,
En mille éclats ont brisé leurs armures,
Et se sont fait de profondes blessures.
Leurs bras nerveux se sont entrelassés;
Le Franc adroit se ploye avec souplesse;
L'un est plus fort, et l'autre a plus d'adresse.
Tantôt courbés, et tantôt redressés,
En cent replis tout leur corps se tortille;
Enfin leurs pieds se sont embarrassés,
Et l'un sur l'autre ils se sont renversés.
Que l'un des deux n'était-il une fille!
Le ciel au loin de leur chute frémit,

Et sous leurs pieds la terre tressaillit.
Sur des chevaux pêle-mêle ils tombèrent,
Et sur l'arène avec eux se roulèrent,
Couverts de sang, de poudre, et de sueur.
Dans les objets de son culte profane,
Dieu punit l'homme, et *Draële*, en fureur,
Tout justement mordit mon *Salamane*
En cet endroit par où mainte Nonnain
Fut polluée, et cessa d'être vierge;
Endroit béni, que la sœur *Augustin*
Pieusement embrassa pour un cierge.
En blasphémant, il y porta la main,
Mais un peu tard; le superbe *Draële*
Montre en riant sa dépouille cruelle.
« Tu peux aller, dit-il d'un ton plaisant,
« Dans nos moutiers trousser les saintes filles,
« Et perforer nos Comtesses gentilles.
« On te prendra pour un jeune innocent;
« On t'ouvrira les boudoirs et les grilles,
« Et tu devras ces faveurs à ma dent;
« Tu dompteras des coursiers à ton aise,
« Tu brilleras beaucoup mieux qu'autrefois
« Dans les festins du Marquis *de Farnèse*,
« Par la souplesse et l'éclat de ta voix. »
Mais un grand cri vient de percer les nues.
Quelle terreur a frappé les Saxons?
Je vois par-tout leurs troupes éperdues
Tourner le dos et voler vers les monts.
C'était *Organt*, dont la main foudroyante
Semait l'effroi parmi leurs bataillons.
Le seul *Odmard* à ses yeux se présente.
« Laisse, dit-il, laisse ces vils champions,
« Et par ta chute, ou bien par ta victoire,
« Viens assurer ou ma honte ou ma gloire. »
Leurs coutelas déjà se sont croisés,
Du cliquetis les échos retentissent,
Et, pleins d'effroi, les deux partis frémissent.
Le brave couple, avec agilité,

Se balançant sur ses jarrets mobiles,
Tantôt s'épuise en feintes inutiles,
Tantôt s'observe avec tranquillité :
Bientôt après, impétueux, terrible,
Leur bras s'anime, et vif comme l'éclair,
Agite, meut et fait briller le fer.
Les ennemis avaient repris courage,
Et *Brandamar*, à leur tête accouru,
Fait des Gaulois un horrible carnage.
Son corps était légèrement vêtu ;
Pour toute armure il avait sur la tête
Casque d'airain, ombragé d'une aigrette,
Et surmonté d'un dragon furieux,
Qui vomissait la flamme par les yeux.
Son bras terrible, armé d'une massue,
Comme l'éclair en tout sens se portait,
De tous côtés frappait, exterminait,
Et de loin même épouvantait la vue.
Enfant léger de l'agile Aquilon,
Son fier coursier fendait un bataillon.
Cet Infidèle étend sur la poussière
Eudes, *Tavanne* et l'aimable *Elisaire*.
Ciel! il expire à la fleur de ses ans!
Parque cruelle, aveugle destinée !
Il ne vit point son seizième printemps!
Que deviendra sa mère infortunée,
Quand le pouvoir de son art enchanteur
Révèlera ce trépas à son cœur?
Eleama, dans sa douleur extrême,
Du sort jaloux accusant les décrets,
Loin de son fils, ou plutôt d'elle-même,
Du mont *Adule* habitait les sommets.
Là s'élevait sur un rocher antique,
De son palais l'édifice magique.
Impénétrable à la clarté du jour,
Un bois terrible en fermait le contour :
On n'y voyait aucunes avenues,
Et son chemin était celui des nues :

On n'entendait, ni la voix des Bergers,
Ni les accens des oiseaux printaniers,
Et les échos de ces affreux rivages
Se renvoyaient de rochers en rochers
Les hurlemens de cent monstres sauvages.
Ce n'était plus ce séjour enchanté,
Où les désirs de l'aimable *Elisaire*,
Des rochers même ornaient l'aridité,
Où la Nature, attentive à lui plaire,
A pleines mains épuisait ses trésors;
Le Ciel ingrat ne luit plus pour ces bords.
Lorsqu'*Elisaire*, à la gloire sensible,
Abandonna ces rivages déserts,
Un crêpe affreux, épandu par les airs,
Changea le jour en une nuit terrible.
L'*Enchanteresse* évoqua les Démons;
On entendit mugir les Aquilons;
Le feu du ciel couvrit soudain la terre,
Et tout périt, frappé par le tonnerre.
Eleama, depuis ce jour affreux,
Dans les langueurs d'une attente incertaine,
Sur cet objet et d'amour et de peine
A chaque instant interrogeait les Dieux.
C'était au fond d'une caverne horrible,
A la lueur de lugubres flambeaux,
Que les accens de sa bouche terrible
Interrogeaient les monstres infernaux.
En vain trois fois sa voix s'est fait entendre
L'antre mugit, et l'oracle se tait.
Mais ce silence, en son cœur inquiet,
Rendant plus vif un intérêt si tendre,
Sa rage éclate. « On est sourd à ma voix!
« Et depuis quand méprise-t-on mes lois?
« Esprits impurs, redoutez ma colère;
« Obéissez, ou craignez le tonnerre.
« Répondez-moi, qu'est devenu mon fils? »
— Ton fils n'est plus. « Il n'est plus, et je vis!
« O mon cher fils! ô mon cher *Elisaire*!

« Que deviendrai-je à présent sur la terre ?
« Destins cruels, qui me l'avez ôté,
« Délivrez-moi de l'immortalité.
« O mon cher fils! *Elisaire*! *Elisaire*!
« Tes yeux, hélas! ne verront plus ta mère!
« Heureux époux, la mort et le destin
« Ont épargné ce vautour à ton sein,
« Et moi, des cieux la faveur ennemie,
« Pour vous pleurer, a respecté ma vie.
« Mais ce n'est pas le temps de m'affliger.
« Je dois gémir, mais je dois me venger.
« Démons, sortez de l'infernal abîme;
« A ma fureur, joignez votre fureur;
« Venez m'aider à trouver ma victime;
« Et de ma rage empoisonnez son cœur. »
Le mont *Adule*, à sa voix effrayante,
A tressailli sous sa voûte tremblante.
Elle avait dit, et dans l'air embrasé,
Parmi les feux, son char s'est élancé.
On se battait au Rhin avée furie.
Totila meurt sous les coups de *Drastor*;
Richard le preux au discourtois *Hetor*
Vient d'arracher une coupable vie;
Gombaud attaque et renverse *Ogrifoux*,
Et *Brandamar* porte ses derniers coups.
Le Ciel s'enflamme, on entend le tonnerre,
Et tout à coup, sur un trait de lumière,
Le cœur rempli de ses brûlans transports,
Eleama s'abattit sur ces bords.
A son aspect, les deux partis tremblèrent,
Le Rhin frémit, les forêts s'ébranlèrent;
Son char, parti sur les ailes des Vents,
Etait traîné par des lions volans;
Leur gueule noire, écumante, enflammée,
Couvrait le mords de sang et de fumée,
Et sur leurs cous des crins étincelans,
D'un vol pressé suivaient les mouvemens.
Eleama, de fureur allumée,

Du haut des airs précipite son char,
Où combattait le fatal *Brandamar*.
« Monstre cruel, dont le bras téméraire
« Perça le sein de mon fils *Elisaire*,
« Viens à ton tour assouvir sous mes coups,
« Et ma vengeance, et son ombre en courroux.
« Bientôt mes mains, au sein d'un mausolée,
« Déposeront sa cendre consolée ;
« J'arroserai son urne de mes pleurs,
« Et les saisons la couvriront de fleurs.
« Pour toi, jamais les larmes maternelles
« N'arroseront tes cendres criminelles;
« Sur ces rochers les vautours ramassés
« Déchireront tes membres dispersés;
« A leurs petits, les loups de ces rivages
« Les traîneront dans leurs antres sauvages :
« Meurs. » A ces mots, son bras, avec fureur,
De mille coups lui déchire le cœur.
Le *Guerrier* tombe, et son ombre infidèle
Fuit à jamais dans la nuit éternelle.
Les yeux en pleurs, l'Enchanteresse alors
Cherche son fils dans la foule des morts;
Sous des chevaux, sans pouls et sans haleine,
Sa mère, hélas! le reconnut à peine.
Le sang baignait ce sein infortuné,
Où le duvet n'était pas encor né;
Ce tendre sein, à qui la mort cruelle
A refusé l'étreinte d'une Belle.
Ses yeux fermés, son teint blanc et vermeil
Semblaient marquer un tranquille sommeil.
Vous auriez dit cette charmante rose
Qu'un fer jaloux cueillit à peine éclose!
Elle offre encor son premier incarnat,
Mais sa blessure en a tari l'éclat.
Eleama pousse un cri dans la nue,
Et sur son fils elle tombe éperdue;
Entre ses bras elle tient embrassé
Ce tendre espoir de son cœur abusé,

Pâle, tremblante, et d'une voix pénible,
En embrassant ce visage insensible :
« Est-ce donc là, fils trop infortuné,
« L'espoir brillant que tu m'avais donné?
« Ah ! sont-ce là ces lauriers, cette gloire,
« Et ce front ceint des mains de la victoire !
« Mais ma douleur n'accuse pas le sort ;
« C'est moi qui suis la cause de sa mort.
« Regret affreux pour mon âme éperdue !
« Mon art pouvait, par des charmes heureux,
« De mon palais lui fermer toute issue,
« L'environner de rochers sourcilleux,
« Et ne laisser que la route des cieux !...
« Mais, mon cher fils, c'était ta destinée,
« Et la mienne est de vivre infortunée...
« Le seul plaisir de mon cœur affligé
« Est, s'il te perd, du moins qu'il t'a vengé. »
Sa voix alors sur ses lèvres expire,
D'un bras tremblant son voile elle déchire,
Et des lambeaux, de ses larmes baignés,
Couvre ces yeux à la nuit condamnés.
Quelques Démons qu'elle avait amenés,
Prirent son fils, sur son char le posèrent,
Et par les cieux les lions l'emportèrent.
Les deux partis ont reculé d'horreur.
De *Brandamar* on plaint la destinée ;
Mais l'on excuse une mère égarée.
Bientôt la Nuit, mère de la Terreur,
Des combattans vint ralentir l'ardeur.
Les Chevaliers retournent dans leur tente,
Main fracassée, et l'autre triomphante,
Faire l'amour, et changer de harnois.
On entendait dans le camp des Gaulois,
Et des sanglots, et des chansons à boire.
Le tendre Amour pleure sur les débris
De tant de cœurs à son culte ravis,
Qui, dans ce jour, ont passé l'onde noire.
Le Dieu Morphée, avec ses froids pavots,

Sur tous les yeux répand l'oubli des maux.
L'audacieuse et tendre *Caroline*,
Entre deux draps, à son page *vivant*,
Abandonnait sa vigueur enfantine,
Et quelquefois lui disait en pleurant :
Si je m'étais noyée, ô mon cher page!
Mais cependant rends-moi mon pucelage.

CHANT XIII

ARGUMENT

Morale équivoque; *ressentiment de* Balourdise; *comment M.* Saint Denis *fit un miracle; voyage aérien du bon Roi* Charlemagne.

Il n'est rien tel qu'un amour outragé;
Mais c'est surtout dans une âme femelle,
Et le transport d'un lion enragé
Est moins affreux que celui d'une Belle.
Ainsi l'amour, l'amour le plus touchant,
De ces faux biens, dont la faiblesse humaine
A parsemé le grand chemin du dam;
L'amour encore aboutit à la peine.
Ce n'est le tout; si l'on goutte un moment
Le vrai bonheur d'être aimé tendrement,
La Parque est là, dont la main homicide,
Pour le plaisir tourne un fuseau rapide.
Ah! le bonheur n'est qu'une illusion,
Fruit complaisant de la corruption!
Mais je sens bien que l'erreur en est douce :
On brûle, on aime, et l'on croit être aimé;
L'on gémira, mais le cœur est charmé.
Contre l'amour la sagesse s'émousse,
La raison crie, et le cœur la repousse.
Oh! quelque jour, quand je serai damné;
Car ici-bas toute illusion passe,
Je relirai ces rimes que je trace
Dans le transport d'un amour fortuné;

Je gémirai, quand je lirai ce livre,
D'avoir connu la raison sans la suivre.
Mais si je dois pleurer ma faute un jour,
Et s'il est dit que des bras d'une fille
J'irai pleurer au manoir où l'on grille,
Dépêchons-nous de m'enivrer d'amour.
Ce faible Amant qui brûla pour *Lesbie*,
Qui la baisait sous les ombrages verts,
En ce moment brûle dans les enfers.
Il est donc dit qu'au sortir de la vie,
Pareil destin attend tous les pervers.
Ah! pleurez-moi, vous qui lirez ces vers!
Je tomberai peut-être dans les flammes,
Près de *Laïs*, ou *Glycère*, ou *Campasmes*;
Là je verrai bras délicats et ronds,
Dans les fourneaux meurtris par les Démons,
Gorge d'albâtre, autrefois caressée,
Yeux pleins d'amour, abattus de tourmens;
Bouche jadis par un amant pressée,
Remplissant l'air de douloureux accens.
Plus de baisers, plus de ris, plus d'amans,
Et pour toujours. Ah! gouffre de misère,
Je puis au moins te braver sur la terre!
Je m'écartais ici de mon objet;
Car maint Lecteur aime qu'on moralise;
Mais il ne faut oublier son sujet.
J'ai parlé d'or. Il faut que je vous dise
Où s'égara l'amour de *Balourdise*,
Quand elle vit l'Aumônier, son amant,
L'abandonner si déloyalement.
Elle avait cru qu'un penchant ordinaire
Ramènerait le Moine à ses genoux.
Un mois s'écoule, et l'on se désespère;
Les vains regrets se changent en courroux.
Elle jura le Saint-Père et l'Eglise
De se venger d'un cœur qui la méprise,
De *Charlemagne* et de son peuple entier,
Tous ses Amans, ainsi que l'Aumônier;

Car cette Dame, implacable et terrible,
Savait par cœur les Pères et la Bible.
Heureusement pour *le Magne* et les Francs,
La sotte avait la bonté de se croire
Essentielle à nos lis chancelans;
Elle pensait entraîner la victoire
Chez les Saxons. Mais tout à coup leur camp,
Comme par l'art d'un noir enchantement,
Fut inondé d'erreurs et d'àneries,
De points d'honneur et de balourderies.
Chez les Gaulois on ne s'aperçut pas
Que *Balourdise* avait fui nos climats;
Car il restait mille Prélats en France
Qui remplissaient sa passagère absence.
S'il plaît à Dieu, nous parviendrons pourtant
A débrouiller ce grand événement.
Vous apprendrez le nœud de cette affaire;
Vous connaîtrez le profane destin
De l'*Archevêque*. En attendant la fin,
Nous verrons bien des prouesses de guerre;
Les champs rougis boiront plus d'une fois
Le sang perdu des Grenadiers Gaulois.
J'aurais voulu, d'une course assurée,
Conteur succinct, sans détour parcourir
Une carrière à vos yeux éclairée,
Sans vous laisser deviner l'avenir;
Mais, malgré moi, pas à pas je dois suivre
Mathieu Pâris, dont je traduis le livre.
Mathieu disait, que certain abandon,
Comme Vénus, embellit la raison.
La France avait un Monarque de pierre;
Car, mes amis, êtes mémoratifs
Qu'en poursuivant les Saxons fugitifs,
L'enchantement d'une Négromancière,
A l'Empereur, bref, rompit en visière.
Avec sa troupe il se vit condensé.
Charlot jamais ne parut si sensé;
Non que le blâme, il avait l'âme belle;

Mais la folie embrouilla sa cervelle ;
Il oublia, par mégarde, je croi,
Qu'il était homme, et ne fut plus que Roi.
Ce n'était rien. Eh ! qu'est-ce donc qu'un trône ?
Ce n'est qu'un bloc où chacun peut s'asseoir ;
Mieux aimerais le sopha d'un boudoir.
Un trône au cu ne messied à personne.
Un Roi tout court est un Saint sur l'autel,
Un Saint de bois, qu'on appelle immortel.
Le benoît Prince était bon par lui-même,
Et ne devint méchant que par autrui ;
Il aurait dû ceindre son diadème
D'un double nœud, et n'eût eu tant d'ennui,
Si *Cunégonde* et *Séjean* il eût cui.
De *Saint-Denis*, Suzerain de la France,
Au haut du Ciel, en sa niche tapis,
Cette aventure échauffe les esprits.
Denis jura qu'il en aurait vengeance,
Foi de Chrétien, pour plus ferme assurance.
Voilà qu'il part, et tordant son cou saint,
Il tordit tant, que son chef tombe à terre.
Monsieur *Denis* le perdit en chemin ;
Mais cette fois ne s'en aperçut guère,
Car le bon Saint s'en servait rarement.
Comment vit-il à poursuivre sa route ?
Il est bien loin de la céleste voûte,
Dans ces bas lieux. Il y vit comme il put.
Dame *Lourdise* à son aide courut.
Il s'approcha du feu Roi *Charlemagne* ;
Et dans son sein, par un art surprenant,
S'insinua sous la forme d'un vent.
Quand la vapeur du filtre de Champagne
Vient échauffer le convive engourdi,
Le cœur s'allume à la mousse d'Aï ;
Ses flots dorés enluminent la joue,
Et dans les brocs, le désir qui se joue,
Rend la vigueur à nos sens assoupis ;
De même alors le bon Monsieur *Denis*,

S'insinuant au corps du roi de France,
Par sa vapeur lui rendit l'existence.
Notre Empereur, du pied jusqu'au collet,
Servait de moule à la divine essence
Qui ranima tout ce qu'elle touchait,
Hormis le chef : et la raison, je pense,
En concevez; *Saint-Denis* n'en avait.
Il lui rendit, par un trait de magie,
Et la parole, et la vue, et l'ouïe.
Ce Prince, avant, n'avait que sa folie;
Il en eut deux. Ce que *Denis* voulait,
Son esprit lourd le contrebalançait,
Et de ce choc de folie intestine,
L'une terrestre, et celle-là divine,
Il résultait que, parmi ces combats,
Charle voulait ce qu'il ne voulait pas.
Le benoît Sire, il était diaphane :
On voyait tout, lui seul ne voyait rien;
Faisant le mal, et croyant faire bien.
Fier et rampant, puis dévot, puis profane;
Il présenta la raison et l'erreur
Sous tous les points. *Denis*, l'esprit céleste,
Voyant qu'enfin on bernait l'Empereur,
Vous l'emmena, pour y perdre son reste,
Apprendre à vivre et régner par là-haut.
Mais ce bon Roi n'en devint que plus sot.
Tel un Abbé, précepteur d'ignorance,
Promène en poste un pupille hébété
Par l'Italie, et l'Espagne, et la France;
Fous sans folie, instruits par dignité,
Et curieux avec indifférence,
Ils ont tout vu. Sont-ils plus gens de bien?
Je suis content, je sais mes patenôtres;
Dans leur pays je laisse cois les autres,
C'est bien assez des sottises du mien.
Le vieux *Denis*, pour la céleste plage
Partit en poste, assis sur un nuage.
Il traversa tous ces globes d'argent,

Frêles vapeurs au chaos amassées,
Et dans les airs d'elles-mêmes lancées.
Rien n'existait avant ce changement.
Les élémens, engeance mutinée,
Se disputaient l'empire du néant ;
Si que la vie, à la mort condamnée,
Dans le tombeau gissait obscurément.
L'air une fois, dans ce bouillonnement,
Ayant rompu la voûte de l'abîme,
Du vide noir escalada la cîme,
Bouleversa l'empire du chaos,
Jusques au ciel en fit voler les flots,
Des élémens redoubla la furie,
Confondit tout, et la mort et la vie,
Et ne cessa cet horrible ouragan,
Qu'après avoir, dans sa course rapide,
Epars au loin ses forces dans le vide ;
Lors il cessa de régner en tyran.
Trois élémens, le feu, l'onde et la terre,
Restaient encore à se faire la guerre ;
Bientôt le feu, plus vif et plus léger,
En tourbillons vint à se dégager.
Je te salue, ô merveillle éthérée,
Brillant soleil ! ce fut toi le premier,
Qui, triomphant de la masse incréée,
Vins imprimer la lumière épurée,
Au sein des airs où l'on te voit briller.
Mille soleils tour à tour s'échappèrent,
Et dans le ciel au hasard se placèrent.
Jaillis du sein des élémens calmés,
Ces corps, selon leur poids et leur essence,
Se sont fixés à diverse distance,
Plus ou moins haut dans l'espace entraînés,
D'une manière ou plus lente ou plus vive,
Par une essence ou plus ou moins active.
Les vastes cieux en furent éclairés.
Tous, en effet, d'une homogène essence,
Ils font effort, l'un par l'autre attirés,

Est suspendu sur autant de colonnes
Qu'il doit couler de siècles différens.
Chacun d'entre eux, assis sur une roue,
Dans le silence observe le néant :
A côté d'eux la Fortune se joue,
Et les distrait de ce but effrayant
Où le palais s'écroule à chaque instant.
Père, vautour, et tombeau de lui-même,
Le Temps, un pied dans l'éternelle nuit,
A chaque instant meurt et se reproduit.
Sa longue faux, triste et cruel emblême,
Par un des bouts offre un fer émoussé,
Languissamment tourné vers le passé,
Et l'autre bout frappe, renverse, et foule
De l'avenir le trône qui s'écroule.
Les Passions, dans leurs bras séduisans,
Cherchent en vain à retenir le Temps;
Impétueux, il vole avec audace
Parmi les fleurs mourantes sous sa trace.
Les champs voisins sont par-tout hérissés
De vieux tombeaux et de sceptres brisés.
Sous un portique était l'urne fragile
Où chaque siècle et ses événemens
Étaient par ordre, et rangés en leur temps.
Vous étiez là, troupe vaine et futile
De Souverains, de Prélats, de Docteurs,
Dans le néant où sont restés vos cœurs.
Là la Beauté, pour ses charmes damnée,
Qui, dans sa fleur, devait être fanée;
Là des Héros, tranquilles assassins,
Comblés de jours et rangés chez les Saints.
Quand *Charlemagne*, au travers de ce vase,
Vit le *premier*[1] de sa postérité,
Nourri de pleurs dans la captivité,
Il demeura dans une sombre extase.
« Ah je plains bien, s'écria ce bon Roi,

1. Louis le Débonnaire.

(*Car il n'était tyran que par les autres*),
« Je plains les Francs qui naîtront après moi.
« Les voià donc, ces enfans des Apôtres,
« Ces hommes saints, ces Ministres de paix!
« Grand Dieu, je vois leur sacrilège audace,
« Avec fureur s'armer contre ma race,
« Et me punir de mes propres bienfaits ! »
Le bon roi *Charle*, à ces tristes peintures,
Et des forfaits, et des peines futures,
Devint plus fou qu'il ne l'était avant;
Et pour changer ce destin effrayant,
D'un pesant coup de sa fatale épée,
Fit en éclats voler l'urne trompée.
Tout se mêla. *Charle*, malencontreux,
Vit ses enfans encor plus malheureux.
De l'avenir l'histoire confondue
Mit dans le monde une horrible cohue;
Dessous le dais on vit des Matelots;
Un Prince Pâtre, un Pâtre Secrétaire,
Un Soldat Pape, et cette pauvre affaire
Est la raison de mille quiproquos,
Que l'on a vus depuis lors sur la terre.
Le *Saint Louis*, Pèlerin conquérant,
Était Curé d'une paroisse avant;
Philippe III, un Bourgeois Gentilhomme;
Son fils *le Bel*, Nonce, et digne de Rome.
Ses successeurs, n'importe guère quoi.
Valois guerrier, ou Ministre, et non Roi;
Le bon roi *Jean*, Soldat d'infanterie;
Charle huitième un beau Berger galant;
Louis onzième, Avocat ou Sergent;
François premier, Roi, mais plus défiant,
Moins preux, plus sage, et vainqueur à *Pavie*.
Ce *Charle neuf*, dont le cœur enragé,
A bu le sang de son peuple égorgé,
Était avant Inquisiteur d'Espagne;
Médicis, rien; *Henri trois*, Lieutenant;
Mayenne, Abbé; *Guise*, non mécontent.

Henri régnait moins malheureusement;
Son fils n'était qu'un Baron de campagne;
Le *Richelieu*, moins altéré de sang,
Était meilleur, sans en être moins grand;
Condé, Soldat, réparait sa naissance,
Et la raison mûrissait sa prudence;
Louis le Grand était Peintre en pastel,
Moins de brillant, un éclat plus réel.
Quelque Censeur reprendra ma palette,
Pour achever cette image imparfaite.
Le temps présent est une tendre fleur,
Fleur délicate, et qu'une main sensée
Ne doit cueillir qu'après qu'elle est passée.
Et cependant notre brave *Empereur*,
Voyant les maux dont sa main sera cause,
En gémissant, repasse dans son cœur,
Et l'avenir et sa métamorphose.
Denis, voyant qu'il était insensé,
Le conduisit dans une île voisine,
Lieux où tout rit, mais d'un rire forcé.
Des plaisirs faux la cohorte enfantine,
D'un filtre doux cherchait à l'enivrer.
Les Jeux, l'amour, les festins, la bombance
Charmaient parfois notre Empereur de France.
S'il était seul, on le voyait pleurer.
Dans ces instants, il maudissait sa vie,
Et sa raison renaissant par saillie,
Avec sang froid il descendait alors
Au fond d'un cœur brûlé par les remords;
Il maudissait les Séjeans et la Reine,
Il essayait de rompre enfin sa chaîne.
Mais les plaisirs revenaient sur ses pas,
La volupté le berçait dans ses bras,
Et le bon Sire oubliait l'entreprise,
Ivre de vin, d'amour, et de sottise.

CHANT XIV

ARGUMENT

Comment Satanas *assembla son Conseil, ce qui s'y passa; grand voyage de l'Armée Gauloise dans la* Lune.

Le Roi *Satan*, un dessein dans la tête,
Par un Sergent, au son de la trompette,
Fit assembler les Pairs de l'*Achéron*
A son châtel. C'était un gros donjon,
Environné des eaux du *Phlégéton*.
Les Dieux cornus, des rives du *Cocyte*,
A ce signal accoururent soudain,
Ayant pour sceptre un tison à la main.
Chacun d'entre eux siège sur un gradin,
Selon son rang, et la troupe maudite,
Dans sa lugubre et triste vanité,
Jouait la pompe et la divinité.
L'orgueil encor les suivait dans ce gouffre,
Leur front brûlé se dressait vers les cieux;
Ils gigotaient sur des trônes de soufre,
Les cus rôtis, et les cœurs orgueilleux.
Mais qui peindra mainte forme inconnue
Que ces pervers étalent à la vue?
Ici s'avance un reptile de feu,
De ses anneaux on voit briller le jeu.
Ici des bœufs qui marchent sur des roues.
Qui sur les rangs fièrement a paru,
Cu au visage, et le visage au cu;
Là des bambins qui font d'horribles moues.
Quarante Esprits, non pas esprits malins;
Mais ne sais quoi, ne Démons, ne Lutins,
Tenant en main une trompe fêlée,
Cornes au chef, et ceints d'un beau chardon,
Marchaient grimpés, vers la triste assemblée,
Sur un grand monstre, appelé la *Raison*.
Cet animal a la tête pointue,

« Pour savourer un spectacle si doux,
« Si digne enfin de *Néron* et de nous.
« Rome, il est vrai, théâtre de ma gloire,
« De mon Empire a secoué le joug;
« Mais des effets de mon juste courroux
« Rome jamais ne perdra la mémoire.
« La criminelle et l'ingrate qu'elle est,
« Mon bras la fit Souveraine du Monde.
« Les vastes mers lui soumettaient leur onde,
« Et l'Univers en tremblant l'adorait.
« Voilà le prix que d'un amour si tendre,
« L'indigne prix que je devais attendre.
« Elle aime mieux ramper sous un caffar,
« Que triompher sous la loi d'un César.
« Ah! si le sort m'eût prédit cette injure,
« Depuis long-temps, au lieu de ses palais,
« Le soc vengeur tracerait des guérets.
« Que dis-je? Non, de cette terre impure
« J'aurais flétri la coupable nature,
« Et sur ses murs et ses fiers bastions,
« L'âne du Tibre eût mangé des chardons.
« De tels affronts me demandent vengeance;
« Que si je n'ai le plaisir de régner,
« J'aurai du moins celui d'exterminer.
« Je veux d'abord anéantir la France,
« Et ce *Charlot* qui tranche des Césars,
« Lequel m'a fait une sensible offense,
« En subjuguant mes amis les *Lombards*.
« *Turpin* l'Evêque a, contre mon augure,
« Commencé l'œuvre. Ah! de rien plus ne jure.
« Fortune arrive, en dépit de nos soins,
« Par le chemin qu'on l'attendait le moins.
« Quoi qu'il en soit, profitons de la chance.
« Dieu, par l'Olympe, en a fait le serment;
« Il a juré d'abandonner la France,
« Tant que *Turpin* n'aura fait pénitence,
« Et ne sera de retour dans le camp.
« Donc mon labeur doit être qu'il empêche

« De le trouver, et de faire qu'il pèche.
« Il pèchera ; tous chercheront en vain.
« Mais écoutez, j'ai quelque autre dessein. »
Laissons le Diable, et les bords du Cocyte,
L'événement vous apprendra la suite.
Or un beau jour que les troupes dînaient,
Et que Bacchus et Mars se fêtoyaient,
De Diabloteaux une invisible nue
Noya le camp. Leur foule s'insinue
Dans les Soldats avec les brocs de vin;
Chaque Guerrier avala son Lutin.
Voilà-t-il pas que les Gaulois Gendarmes,
Le Diable au corps, ont renversé les pots?
Les uns, fougueux, se couvrent de leurs armes,
Courent par-tout, se jettent dans les flots.
Hernin criait : Qu'on prépare ma flotte,
Et *Dutillet*, qui croit voir un géant,
D'un bras nerveux pousse à l'air une botte.
Le vieux *Raimon*, sur ses grègues flottant,
Court lentement, et poursuit une Belle;
Il tend les bras, il larmoye, il l'appelle.
Le Comte *Arnout* grimpe sur les rochers,
Jette des cris, et frappe les Bergers.
Alin entonne un concert angélique,
Ubalde y mêle une chanson bachique.
Livette crie : Un Madrigal oyez,
Lequel j'ai fait à l'heur d'un jeune Page.
Claude Roissi, se dressant sur ses pieds,
Croyait saisir et gober un nuage.
Talmon criait : Ma mère était P....
Griffonius, un gros livre à la main,
Chante : « Messieurs, je suis le protocole
« De la vertu ; venez à mon école. »
Les uns dansaient, les autres se battaient;
Les uns juraient, les autres raisonnaient.
Gridan blasphème, *Irame* est en prière ;
Et tout le camp est couvert de poussière.
« O mes amis ! grand Dieu, que faites-vous?

« Disait *Nemours*; eh bien, êtes-vous fous?»
En le voyant, chacun se prit à rire,
Et dit : « Vous-même êtes-vous fou, beau sire? »
A chaque instant, plus on allait buvant,
Et plus la troupe allait se grossissant.
L'Evêque *Ebbo*, qui buvait plus qu'un autre,
De Diabloteaux un essaim avala;
De juremens lardant sa patenôtre,
Devers *Nemours* le hasard le traîna.
A chaque pas, le gros Prélat s'écroule,
Sa mitre on voit dans la poudre qui roule.
Le vieux *Nemours* de honte recula.
Quoi, lui dit-il, quoi, Prélat, quoi, vous-même!
L'Evêque *Ebbo*, par un B... riposta.
Troussa sa robe, et son cu lui montra.
O profondeur! ô sagesse suprême!...
Nemours alors comprit tout le problème,
Apercevant un certain écriteau
Mis par le Ciel au derrière d'*Ebbo*.
« Eh quoi! dit-il, d'une voix animée,
« Alerte! un Prêtre, et tous nos bénitiers;
« L'Esprit malin possède notre armée! »
On cherche en vain. Tondus, Clercs, Aumôniers,
Tous avaient bu. Le Général dit : Vite,
Que l'on m'apporte au moins de l'eau bénite.
A ce grand mot, sinistre à nos *pervers*,
Tous par la main, en forme de guirlande,
Incontinent s'envolent par les airs.
Nemours confus voit l'infernale bande
Devers le Ciel s'enfuir en le bernant,
Et dans l'éther disparaître à l'instant.
Un tel récit est assez surprenant;
Mais on ne peut le révoquer en doute.
Mathieu Pâris, Auteur fort important,
Mérite bien que croyance on ajoute
A ce qu'il dit, sur-tout si gravement.
Le *Satanas*, en esprit cault et sage,
Pour profiter d'un si rare avantage,

Leur envoya Monsieur *Beelphégor*,
Qui part, arrive, et s'avance, et dit d'or :
« Le Roi *Satan*, mon Seigneur et le vôtre,
« Amis Lutins, m'a dépêché vers vous.
« Sa Majesté daigne vous faire à tous
« Son compliment ; nous vous faisons le nôtre
« En patriote, et qui savons priser
« Une belle œuvre, et la récompenser.
« Mais ce n'est tout de ravir à la France
« Pour aujourd'hui le secours de ses Preux.
« De les revoir ôtez-lui l'espérance,
« En les jetant sur quelque coin des cieux ;
« Puis, mes amis, le projet est peu sage
« De vous gaudir et de danser ici.
« Si d'eau bénite il venait un nuage,
« A notre tour nous danserions aussi.
« Suivez mon vol. » Parlant de cette sorte,
Beelphégor vers la *Lune* s'emporte.
Le jour baissait, et cet astre en son plein
Semblait là-haut le cu d'un Bernardin.
De ce côté les Diabloteaux volèrent ;
En peu de temps à bord ils arrivèrent.
La région de ce globe argenté
Qui nous sourit pendant l'obscurité,
Est le pays de l'éternelle ivresse,
Et près de qui ce monde infortuné,
Qui ne fut fait que pour être damné,
N'est rien, hélas ! qu'horreur et que tristesse.
Là les Muguets de la céleste Cour
Se sont bâti des maisons de plaisance,
Dignes de Saints et de Moines de France,
Par la luxure et la magnificence.
Pour mériter place dans ce séjour,
Il faut avoir été dans le bas monde
Grand pénitent, grand fourbe, grand dévot,
Et les *Bernards* sont grands Seigneurs là-haut.
Là le nectar coule dans la campagne.
Vous n'êtes rien près de ce divin jus,

Flacons humains que vante la Champagne.
Ces Saints maigris par de fausses vertus,
Dont l'effigie horrible et lamentable
N'avait jamais souri près d'une table,
Gros désormais, robustes, et charnus,
De grenadière et céleste encolure,
Plus de rubis montrent sur leur figure
Qu'ils n'ont jamais nazillé d'*orémus*.
Les *Preux de France* en ces lieux abordèrent
Près d'un gothique et superbe châtel,
Appartenant à ce Saint peu charnel,
Dont les Démons la vertu travaillèrent,
Et qui, durant son voyage mortel,
N'eut pour amis qu'un cochon et le Ciel.
Au même instant que le sol ils touchèrent,
Nos Paladins leurs esprits recouvrèrent ;
Car nos Lutins s'étaient lors envolés.
Comme ils bâillaient, Monsieur *de Saint-Antoine*,
Environné de Chérubins ailés,
Vint au devant de nos Gaulois troublés.
Ce n'était plus ce pitoyable Moine
Qui soixante ans dans les déserts passa,
Et sa vertu de chardons engraissa.
L'Évêque *Ebbo* poliment s'avança
Devers le Saint, et l'*ergot* lui baisa,
Puis il lui fit de leur triste aventure
Une touchante et risible peinture.
Antoine dit : « Tous ces esprits pervers
« Sont une engeance au mal bien intrépide.
« Qui ne sait point les maux qu'en *Thébaïde*,
« De ces Lutins autrefois j'ai soufferts !
« Ils s'en venaient le soir faire tapage
« Et s'égaudir en mon triste hermitage.
« Il en était de petits et de grands ;
« J'en remarquais de mâles, de femelles,
« Qui pour mon dam étaient souvent trop belles.
« Il en venait de petits pétulans,
Ingénieux en leurs badineries,

« Et très-féconds en damnables saillies.
« Les uns montraient un petit cu vaurien,
« Et s'en venaient aiguillonner le mien.
« Une pimpante et légère poupée,
« D'un pied léger sautait sur mon genou,
« Montrait le sien, se pendait à mon cou,
« Et provoquait ma luxure trompée.
« Le croiriez-vous ? un jour un gros Démon
« S'en vint conter fleurette à mon *cochon*,
« Même il voulut lui faire violence ;
« Mais le saint *porc* leva les mains aux cieux,
« Puis se signa, l'autre piqua des deux.
« Ces traits divers sont connus dans la France.
« Un jour entier ne me suffirait pas,
« Si je voulais raconter les combats
« Qu'à ma vertu ces Diabloteaux livrèrent,
« Et tous les tours dont ils m'importunèrent.
« De leur malice instruit par mon malheur,
« Je compatis au vôtre de bon cœur.
« Reposez-vous ; entrez dans ma demeure,
« Et nous boirons ensemble tout à l'heure.
« Si vous étiez venus me visiter
« Dans les déserts du monde sublunaire,
« Je n'aurais pu si bien vous fêtoyer ;
« Car je n'avais pour tout bien sur la terre
« Que mon *cochon ;* mais il fut ami mien,
« *Et le meilleur*. Cet animal de bien
« A mérité du Ciel, après sa vie,
« De savourer l'immortelle ambroisie.
« A mon châtel vous le verrez tantôt ;
« C'est un *cochon* qui n'est point du tout sot. »
Tout Chevalier, Prélat, Diacre, Moine,
Suivit *Ebbo* chez Monsieur *Saint-Antoine*.
Pour les Soldats, ils se trouvaient contens
Du jus divin qui coulait dans les champs,
Et préféraient à toute autre cuisine
Les ananas de la forêt voisine.
Jà du nectar les flots étincelans,

Des conviés aiguillonnaient les sens :
On admirait la mine intéressante
Du saint *cochon*, qui, plein d'honnêteté,
A droite, à gauche adresse la santé.
Et de bons mots les Esprits saints enchante.
Ses muscles durs les vapeurs ébranlaient.
Ses petits yeux de gaîté pétillaient ;
Il effleurait de sa verve caustique
Les nouveautés de la cour angélique.
Il était là de dolentes *Nonnains*,
Qu'enluminaient ses bons mots gaîment saints ;
Car mons *Antoine*, homme plein de génie,
Avait conçu qu'un festin languirait,
Si les tetons n'étaient de la partie.
Où le plaisir peut-il être en effet ?
Disait le Saint, amateur de femelles.
Le vin a beau chatouiller les cervelles,
Tout languirait, si le sexe enchanteur
N'était point là pour chatouiller le cœur.
Là se trouvaient *Sainte-Anne*, *Sainte-Hélène*,
Et la gentille et tendre *Madeleine*.
Soit le hasard, l'amour, ou ne sais quoi,
Ebbo l'Evêque était à côté d'elle ;
Il lui contait comment, chez l'Infidèle,
Son cœur dévot avait prêché la Foi.
Un tel propos touchait fort peu la Belle.
Le bon Prélat, par inspiration,
Laissa l'Église, et prit un autre ton ;
La Belle alors prêta bien mieux l'oreille.
Ebbo tenait d'une main sa bouteille,
L'autre rôdait à l'entour du genou :
Mathieu Pâris ne sait pas trop bien où.
Pendant cela, les Chevaliers de France
Faisaient honneur à la sainte bombance ;
Dans le bas monde onc ils n'avaient tâté
Des mets servis par l'immortalité.
Ils avalaient dans les coupes de vie
La sainteté, le plaisir, la folie.

Mais j'oubliais de vous dire qu'*Organt*
Depuis trois jours était parti du camp,
Pour découvrir son oncle impénitent.
Le Paladin se trouva, sur la brune,
Près d'une eau claire où se mirait la Lune;
Il suit sa course, allant au petit trot,
Et le hasard, qui fait tout dans le monde,
Le conduisit, par la pente de l'onde,
Vers un châtel dessiné par un Goth.
Quelques buissons de vieilles aubépines,
Avec tristesse égayaient ses ruines;
Là, d'une tour les combles mutilés,
Humiliés sous une ronce altière;
Ici le Temps a tapissé de lierre,
D'un mur pendant les débris isolés;
Là paraissaient de gothiques statues
De vieux Héros, de Beautés disparues.
Le Chevalier suspend son palefroi,
Et pénétré de langueur et d'effroi,
Il réfléchit sur l'altière bassesse
Et le néant de l'humaine faiblesse.
« Ce pont-levis, sur son axe rouillé,
« Rappelle au cœur les pas qui l'ont foulé.
« Dans les langueurs d'une amoureuse absence,
« Quelque Beauté, du haut de cette tour,
« Chercha des yeux l'objet de son amour.
« Cette terrasse a vu rompre la lance!
« Il gît peut-être en ces débris moussus
« Quelques Beautés qui ne souriront plus.
« Cette déserte et tranquille tourelle,
« Vit soupirer un Amant et sa Belle;
« Elle entendit leurs baisers, leurs soupirs.
« Las! où sont-ils ces momens, ces plaisirs?
« C'est donc ainsi que la Parque ennemie
« Rend au néant les songes de la vie?
« Ce vieux palais fut peut-être habité
« Par la Licence et l'Inhumanité,
« Par un tyran qui dévasta la terre,

« Par un ingrat qui trahit l'amitié.
« Un orphelin lâchement dépouillé
« Vint sur ce seuil déplorer sa misère,
« Et sur ces tours appela le tonnerre. »
Comme il parlait, dans ces vastes débris
Il entendit de lamentables cris;
Il vit après une dame éperdue
Entre les bras d'un perfide *Enchanteur*,
Sur un cheval s'élever dans la nue.
Organt poursuit ce lâche ravisseur;
Il le défie, et jure en sa colère
Qu'il le suivra jusqu'au bout de la terre,
Pour immoler un perfide larron,
Dont la bassesse et la décourtoisie
Osent ravir un aimable tendron.
« *Nice*, dit-il, ainsi me fut ravie.
« Tu périras, coupable Négromant,
« Et ton trépas expiera mon tourment. »
Or vous saurez que mon *Antoine Organt*,
En cris perdus exhalant sa colère,
Ne voyait rien qu'une belle chimère,
Que la terreur de ce bord effrayant
Avait soufflée en son cerveau brûlant.
Laissons *Organt* et sa valeur trompée,
Ma Muse ailleurs devrait être occupée.

CHANT XV

ARGUMENT

*Description du Temple d'*Irminsul. Vitikin, *en marchant vers* Herminie, *y vient implorer le secours des Dieux; siège d'*Herminie; Vitikin *arrive dans le camp d'*Hirem.

Près d'*Herminie* était une forêt,
Asile aux Dieux consacré d'âge en âge,
Et dont l'aspect redoutable et sauvage
Impose à l'âme un auguste respect;

L'ombre y répand un luxe vénérable :
Là le Silence interroge les cœurs,
La Piété lui répond par des pleurs,
Et le Forfait par des remords vengeurs.
  Sous une voûte antique et formidable
De pins noueux que le Temps respectait;
Ami des Dieux, un Temple s'élevait;
Un triple rang de colonnes gothiques,
Bornait l'enceinte, et formait les portiques.
On aperçoit sur leurs combles mousseux,
Bustes brisés, simulacres des Dieux;
Un calme saint, formidable à l'impie,
Règne à l'entour, et l'âme recueillie
Dans le silence et la paix de ces bords,
Entend les Dieux, et descend chez les morts.
Ici l'on voit l'image redoutable
D'un Dieu vengeur, armé par le coupable,
Et là paraît la modeste Equité,
Tendant les bras au bon persécuté;
Là, la Justice a gravé maint emblème
De la vengeance et du bonheur suprême.
Le méchant fuit en ces lieux combattu.
  Sur les degrés, usés par la vertu,
On voit sans cesse un Prêtre vénérable,
Auprès du Ciel ministre secourable.
Ce ne sont point ses chants mélodieux
Qui vont là-haut intéresser les Dieux.
Les justes Dieux entendent le silence,
C'est aux forfaits à leur crier vengeance.
  Le *Roi de Saxe* arriva dans ces lieux,
Pour implorer l'assistance des cieux.
Il aborda d'un air pieux et sombre
Le Patriarche assis sur le degré :
On l'aurait pris dans ce lieu pour une Ombre.
Il le reçut de cet air assuré
Dont la vertu voit les grandeurs du monde.
« Ami du ciel, ah! lui dit *Vitikin*,
« Quoi, vous vivez dans cette paix profonde,

« En ce moment où le pays voisin,
« Dans les horreurs d'une cruelle guerre
« Est inondé de sang et de misère! »
« L'intérêt seul peut diviser les Rois,
« Dit le vieillard sans élever la voix;
« De vos cités l'opulence et le faste
« Peuvent flatter une ambition vaste;
« Mais les vertus et l'humble pauvreté,
« Vils citoyens de ce lieu redouté,
« Au noir Démon dont l'esprit les anime,
« N'offriraient point un prix digne du crime.
« Fasse le ciel qu'il vienne sur ces bords
« Chercher la paix! elle fait nos trésors.
« Vous me semblez, à votre air, des gens d'armes;
« Si l'avarice amène ici vos armes,
« Entrez, ce Temple est riche et précieux,
« Sur les autels vous trouverez les Dieux. »
« Ministre saint du Ciel que je révère,
« Et dont ma voix implore la colère,
« Augure mieux, lui répondit le Roi,
« De l'intérêt qui m'a conduit vers toi.
« Voici mon front; que le nom des Furies
« N'est-il gravé sur celui des impies!
« Que les vertus et le respect des Dieux
« Ne brillent-ils sur un front vertueux! »
Il ajouta la peinture sensible
Des longs malheurs d'une guerre terrible,
L'affreux récit des différens combats
Où le Destin a mal servi son bras;
De son *rival* il peignit l'injustice,
Par un coupable et profane artifice,
Au nom du Ciel ravageant l'Univers,
Et s'arrêta sur le dernier revers
Dont le Destin a frappé sa patrie,
En envoyant *Érâtre* en Germanie.
Après un long et fâcheux entretien,
Les yeux au ciel, son glaive pour soutien,
Le *Roi Saxon* dans le Temple s'avance,

Et trouble ainsi son auguste silence :
« Grand *Irminsul*, ô toi qui dans tes mains
« Tiens la fortune et le cœur des humains,
« Écrase enfin l'ennemi qui t'insulte,
« Lis sur mon front les revers de ton culte,
« Et dans ce jour daigne faire pour moi
« Ce que mon cœur voudrait faire pour toi.
« Près de quitter cet Univers coupable,
« Et de voler dans ton sein adorable,
« Je mourrai donc sans venger tes autels,
« Sans t'immoler ces monstres criminels,
« Dont le mépris, tout fier de ta clémence,
« Ose accuser ton courroux d'impuissance!
« Du haut des cieux n'as-tu pas entendu
« Le cri du sang pour ton nom répandu?
« J'adorerai ta grandeur infinie.
« Sublime en tout, sage dans ta fureur,
« Qui peut sonder ta vaste profondeur?
« Si j'étais Dieu, j'épargnerais l'impie!
« Par sa faiblesse égaré quelquefois,
« Son cœur ingrat a méconnu ta voix ;
« Mais ces forfaits, l'opprobre de la terre,
« Dont l'arrogance assiège le tonnerre,
« Avec raison accusent de lenteur
« Le saint délai de ta juste fureur.
« Depuis quinze ans je combats pour ta gloire,
« Et mes cheveux sous l'airain sont blanchis,
« En combattant contre tes ennemis.
« A tes autels accorde la victoire,
« Ouvre à ma voix le cœur du prince *Alain*,
« Et montre-toi le Dieu de *Vitikin* ! »
A ce discours, baissant sa tête altière,
De son front chauve il pressa la poussière.
Mais cependant nos farouches Alains,
Des longs efforts d'une armée aguerrie,
Du haut des monts menaçaient Herminie;
Par pelotons on en venait aux mains,
Et dans ces jeux, la victoire incertaine,

De sang perdu noyait toujours la plaine.
Hirem attend, pour présenter l'assaut,
De tous côtés un corps de troupes *Goth*.
Les assiégés préparent leurs défenses;
La Crainte pâle a chassé les Amours;
Les murs épais sont hérissés de lances.
Sur le sommet des menaçantes tours,
On voit de loin les heaumes des gens d'armes,
Les mouvemens, et le poli des armes.
Mille tendrons, habillés en Housards,
Le sein meurtri par l'acier qui les barde,
Le cu froissé par de rudes cuissards,
Jusques au jour s'en vont monter la garde
Chez le soldat posté sur les remparts.
On voit par-tout balistes, catapultes,
Pour repousser et porter les insultes,
Fossés, glacis, où, se moquant du sort,
Le soldat f..... en attendant la mort.
La nuit fuyait : l'aube aux portes du monde,
Pâle sortait de l'écume de l'onde,
Quand *Vitikin* et ses fiers compagnons
Virent flotter les alains pavillons.
Ils s'avançaient, et leur course rapide
Laisse un sillon sur la fougère humide.
Dans le lointain le ramier roucoulait,
Et dans le camp la *Discorde* dormait;
Bientôt après, la trompette sonore
Vint annoncer les combats et l'aurore.
Le *Roi de Saxe* arrive dans le camp.
Erâtre Hirem le reçut bonnement
Sous un platane aussi vieux que la terre.
Là des Pasteurs, en des jours plus sereins,
Venaient chanter l'amour et ses larcins;
Et des brigands tenaient conseil de guerre
Sous ces rameaux où des chiffres noueux,
Des premiers cœurs éternisaient les feux.
L'on s'attendrit en voyant ces branchages
Victorieux de la foudre et des âges.

Nos deux Héros, l'un à l'autre connus,
Se fêtoyaient de la même franchise,
Et contemplaient d'une égale surprise
Leurs fronts ridés par les mêmes vertus.
Depuis trente ans, *Érâtre* dans le monde
Traînait par-tout sa gloire vagabonde.
Ce nom fameux a rempli l'Univers,
Et de succès et de fameux revers.
Brigand parfois, parfois Roi magnanime,
Tyran lui-même, et fléau des tyrans,
Il écrasa les Rois en les vengeant,
Et sa vertu fut quelquefois un crime.
Le *Roi de Saxe*, adroit, mais généreux,
De ce barbare assouplit la rudesse,
En caressant sa superbe faiblesse.
« Ah! lui dit-il en élevant les yeux,
« Je le vois bien, il est là-haut des Dieux
« Pour terrasser l'injustice et le crime,
« Et protéger le juste qu'on opprime.
« Je viens chercher un rival aux Français,
« Et ta vertu m'a dit que tu l'étais.
« Quitte ces champs ravagés par la guerre;
« Cherche avec moi de plus heureux climats;
« Viens dans la France enrichir tes soldats.
« Là des moissons embellissent la terre;
« Là des châteaux, des palais, des cités,
« Séjour brillant des molles voluptés,
« Ne t'offriront qu'une conquête aisée.
« Dans ces pays, ta valeur abusée
« N'a rencontré que des vallons déserts,
« Que des débris, témoins de nos revers.
« J'ai tout perdu; mais *Charle* et sa puissance
« N'ont pu m'ôter le cœur et l'innocence.
« Les justes Dieux, pour qui j'ai combattu,
« Tendent enfin la main à la vertu.
« Mon ennemi, dont l'avide furie
« A bu le sang et l'or de l'Italie,
« Et dont le bras, sacrilège, imposteur,

« Croit honorer le Ciel par sa fureur,
« Bientôt peut-être, au fond du précipice,
« De tant de maux expiera l'injustice;
« Quelque vengeur envoyé par les Dieux,
« Les lavera de ses crimes heureux;
« Son orgueilleuse et tranquille opulence,
« Des Dieux trop lents accuse la vengeance.
« Quitte ces bords, viens venger mes revers;
« Ils sont les tiens, si tu hais les pervers.
« Vous m'entendez, Dieux dont la main trop sage
« Tarde à frapper un brigand qui l'outrage!
« Veux-tu connaître enfin nos ennemis?
« Par la fortune ils sont tous amollis;
« Le plus beau sang de leur Chevalerie,
« Depuis quinze ans ne cesse de couler;
« Notre vertu, l'amour de la patrie,
« A prix de sang leur a fait acheter
« Le vain honneur de vouloir nous dompter.
« Mais les revers n'ont jamais pu m'abattre;
« J'ai ma vertu, mon courage, les Dieux;
« J'ai des soldats, et les tiens, si tu veux. »
« Ils sont à toi, lui répondit *Érâtre*,
« Comme aux Français, s'ils étaient vertueux.
« Si mon armée a noyé ces rivages,
« N'en accusez ni mon ambition,
« Ni l'intérêt, ni l'amour des ravages :
« Je suis armé par une trahison,
« Et je repousse outrages par outrages.
« Vous êtes père, et je devrais, Seigneur,
« Vous épargner un récit plein d'horreur.
« J'avais un fils; un fils! et j'étais père!
« Et je n'ai plus qu'un vautour sur la terre.
« J'avais vaincu le tyran *Halays*,
« Et sa défaite au trône d'Ionie
« Fit remonter la Princesse *Elémie*.
« *Iman* (voilà, pour charmer mes ennuis,
« Ce que la mort m'a laissé de mon fils,
« C'était le nom qu'il portait sur la terre,

« Ce nom si doux dans mes embrassemens,
« Est aujourd'hui le nom de ma misère),
« *Iman*, épris des charmes innocens
« De l'adorable et touchante *Elémie*,
« Qui me devait et le trône et la vie,
« Vint ajouter, hélas! pour mon malheur,
« A ces présens le présent de son cœur.
« La renommée annonça dans l'Asie
« Qu'il épousait la Reine d'Ionie.
« Le vœu jaloux de maint Héros trompé,
« Qui d'*Elémie* adorait la beauté,
« Au même instant l'appela sur l'arène,
« Pour y vider une jalouse haine.
« *Iramin*, l'un de ses lâches rivaux,
« Le fit alors appeler en champ clos.
« Dans le moment où, d'une marche fière,
« Pour s'élancer, ils gagnaient la barrière,
« Il apparaît soudain un Chevalier;
« Il accourait sur un poudreux coursier.
« Guerriers, dit-il, ma vertu vient combattre,
« Et pour l'amour, et pour le fils d'*Eraître*,
« Et je prétends envers et contre tous,
« Que d'*Elémie* il doit être l'époux.
« *Iman* n'est plus le maître de sa vie;
« Il doit ses jours au trône d'Ionie,
« Et l'amitié réclame en ma faveur
« L'antique loi de la chevalerie,
« Qui m'autorise à soutenir l'honneur.
« *Iman*, jaloux des larmes d'*Elémie*,
« Prix de la mort qui peut-être l'attend,
« Se défendit de cette courtoisie.
« Selon l'usage, il fallait cependant
« Qu'*Iman* cédât à cet empressement.
« Il répondit, en levant sa visière :
« Preux inconnu, si ton cœur généreux
« Force le mien à céder à tes vœux,
« Je jure au moins, et le Ciel et la terre,
« Mon *Elémie*, et son cœur agité,

« De te payer de cette loyauté.
« Notre inconnu, d'une démarche altière,
« En l'embrassant, vole dans la carrière.
« Il s'arrêta vis-à-vis son rival,
« En attendant qu'on donnât le signal.
« On admirait l'amitié généreuse
« Qui l'engageait sur l'arène douteuse.
« Le vœu du peuple était pour sa vertu;
« Mais les destins l'auront-ils entendu?
« Autour de lui sa redoutable armure,
« De tout le cirque attache les regards.
« Le fer était son unique parure,
« Et sur son casque on voit deux léopards
« Entrelacés, la gueule haletante,
« Les yeux ardens, et la langue sanglante;
« Ils sillonnaient d'un ongle recourbé
« Leur flanc étroit, entr'ouvert, déchiré.
« *Iramin* dit : Ton espérance est vaine,
« Si tu prétends, par ce dehors trompeur,
« Troubler mon âme et glacer ma valeur.
« La main fait tout, attends tout de la tienne.
« Si ta vertu ne surpasse la mienne,
« Ces monstres froids ne garantiront pas
« *Iman* d'opprobre, et ton sein du trépas.
« Mais l'*Inconnu*, que son calme abandonne,
« Pour sa réponse, ordonne le signal.
« Un cri s'élève, et la trompette sonne;
« Les deux rivaux ont poussé leur cheval.
« Dans cette courte et redoutable attente,
« L'on est saisi de crainte et d'épouvante.
« Le premier coup allait faire juger
« Pour qui serait la gloire et le danger.
« Les Chevaliers fougueux s'entrechoquèrent,
« Et sur la selle immobiles restèrent.
« Leur lance vole en éclats foudroyés,
« Et les chevaux se cabrent effrayés.
« Mais *Iramin* lève un fer redoutable,
« Et le ramène avec tant de vigueur,

« Qu'il partagea le casque formidable,
« Et découvrit une fille adorable.
« C'est *Elémie*, ô surprise! ô terreur!
« Le discourtois, enflammé de colère,
« D'un second coup l'étend sur la poussière.
« *Iman* accourt, tremblant, désespéré;
« Il veut punir un rival exécrable,
« Le fer échappe à son bras égaré,
« Le sentiment d'un coup irréparable
« Eteint la rage en son cœur déchiré.
« Baigné de pleurs, il appelle *Elémie*;
« Elle lui tend, pour la dernière fois,
« Un bras mourant, qui s'anime à sa voix.
« A cet aspect, transporté de furie,
« Le déloyal et jaloux *Iramin*
« Fond sur *Iman*, et lui perce le sein.
« Un cri d'horreur s'élève de l'arène;
« Le meurtrier s'échappe par la plaine.
« J'étais alors au siège d'*Erican*;
« J'apprends la mort d'*Elémie* et d'*Iman*.
« Anéanti, dans ma rage immobile,
« Mon cœur séché me refuse des pleurs.
« Ainsi des Dieux la vengeance tranquille,
« Lente à frapper, recueille ses fureurs.
« Bientôt après, j'abandonne le siège,
« Pour découvrir *Iramin* sacrilège.
« Mon désespoir inonde ses Etats
« De sang, de pleurs, de flamme, de soldats.
« Je le poursuis de contrée en contrée,
« Pour assouvir ma vengeance altérée,
« Et sur ses pas, après de vains efforts,
« Le sort jaloux m'a traîné sur ces bords;
« Il a trouvé dans ces murs un asile.
« *Vitikin* fuit, *Iramin* est tranquille!
« Mes Députés ont péri sous mes yeux,
« Précipités de ces murs odieux,
« Et j'ai juré de punir *Herminie*
« De mon malheur et de sa perfidie. »

Le *Roi Saxon* promet au Prince *Alain*
De lui livrer le coupable *Iramin*,
Et d'acquitter le serment qui le lie,
En punissant le crime d'*Herminie*.
Vitikin dit, et gagne les remparts,
Où des soldats erraient de toutes parts.
Dans la cité tout rentre, à sa présence,
Dans le devoir et dans l'obéissance.
Vous avez vu les Aquilons siffler,
En sens contraire entraîner les nuages,
Et sur les flots, les flots amonceler;
L'onde en fureur menace les rivages;
Les Matelots, au travers des éclairs,
De cris perçans font retentir les airs.
Jouet des vents, la nef épouvantée,
Du fond des mers est au ciel emportée.
Mais si le Dieu qui gouverne le monde,
Se lève alors sur son trône ébranlé,
Tout est déjà dans une paix profonde,
Et tout frémi avant qu'il ait parlé.
Il n'est qu'un pas du crime à la faiblesse;
Devant le Roi, tout fuit, l'orgueil s'abaisse.
Les meurtriers des Envoyés d'*Hirem*
Suivent au camp le perfide *Iramin*.
Ce faible père, en voyant cette main
Qui d'amertume a rempli sa vieillesse,
Sent redoubler sa rage et sa tendresse.
Chargé de fers, et sombre en son remord,
Iramin froid envisage la mort.
« O mon cher fils! ô ma chère *Élémie*,
« Disait *Hirem* en se frappant le sein,
« Que répondrai-je à votre ombre qui crie,
« Et de rigueur arme ma faible main?
« Que répondrai-je à leur ombre, à moi-même?
« Voilà la main qui frappa ce que j'aime,
« Qui m'a ravi l'espoir et le bonheur,
« Et de détresse empoisonna mon cœur.
« Voici la main dont le coup déplorable

« Fit qu'en mourant je mourrai tout entier;
« De mes enfants voilà le meurtrier.
« Ah! punissons un monstre détestable.
« Lâche, rends-moi mes enfans malheureux!
« Viens expier de ta tête coupable.
« Et ton forfait, et le forfait des Dieux.
« Oui, c'est à vous, ô Dieux, dont le tonnerre,
« De ce forfait laissa rougir la terre;
« Oui, c'est à vous que mon cœur désolé
« Demande un couple à vos yeux immolé.
« Mais où m'égare une inutile rage?
« Dieux, que j'offense en ma juste fureur,
« Fermez l'oreille au cri de ma douleur;
« Je demandais seulement un vengeur.
« Me venger! Ciel! en ai-je le courage?
« Et tout le sang d'un lâche répandu
« Me rendra-t-il le sang que j'ai perdu?
« Faut-il souiller la majesté suprême?
« Faut-il, hélas! que l'aveugle Destin,
« Du sang des Rois anime un assassin?
« Que ses remords me vengent de lui-même.
« Si l'amour seul a causé ton forfait,
« Vas, *Iramin*, tu mourras de regret.
« De l'examen je charge le tonnerre;
« Je te pardonne; *il a peut-être un père!* »

CHANT XVI

ARGUMENT

Comment Antoine Organt, *en poursuivant l'Enchanteur, fit rencontre d'un Meûnier; de l'histoire d'*Arimbaud; *du passage d'une rivière; comment le Batelier fut cocu; comment l'*Ange gardien *d'*Antoine Organt *emmena icelui en* Sicile.

Homme est un mot qui ne caractérise
Qu'un animal, ainsi qu'ours et lion;
Son naturel est erreur et sottise,
Malignité, superbe, ambition;

Il naît et meurt; et mort, on le méprise.
De son destin orgueilleux, on le voi
Fouler la terre en pays de conquête,
Que la raison a soumis à sa loi;
Il n'est au plus que la première bête
De ce séjour dont il se dit le Roi.
Maître du monde, esclave de lui-même,
Il creuse tout, et ne sait ce qu'il est;
Son cœur, pétri d'orgueil et d'intérêt,
Craint ce qu'il hait, méprise ce qu'il aime.
Impudemment il appelle vertu
Le crime sourd d'un sophisme vêtu.
Son amour-propre inventa l'apparence;
L'intérêt vil lui donna la prudence,
Et sa raison n'est qu'un noir composé
D'orgueil adroit, d'orgueil intéressé.
L'or animé dans ses veines palpite;
L'or est son cœur; c'est le Dieu qui l'agite;
Sa voix le traîne au travers des dangers,
Pour s'engraisser sur des bords étrangers.
L'or inventa les Arts, l'Astronomie,
Et l'Avarice est mère du Génie.
Si-tôt que l'aube a la terre blanchie,
Et que les coqs assez mal à propos,
De leurs clairons ébranlent mes rideaux,
J'entends déjà qu'on galope, qu'on crie;
Le bruit naissant des chars et des chevaux
Vient ébranler ma cervelle engourdie,
Et m'arracher d'un aimable repos.
Où s'en va l'un crotté jusqu'à mi-jambe?
Il court, fend l'air, frotte ses mains, enjambe;
L'autre de noir endossant son orgueil,
Le fer au cu, d'un Grand baise le seuil.
Ce *Baron* court à *la Force* en calèche;
Arrive après Madame de *Pimbêche*,
Au cu bombant, au cuir tanné de fard;
De noirs chiffons sur sa nuque serpentent,
Dix-huit procès dans sa tête fermentent;

Son œil est creux, enluminé, hagard ;
Par les souris sa robe est dentelée ;
Par les procès sa cervelle est fêlée ;
Et par le temps sa chaussure éculée.
Code mouvant, ambulant *Châtelet*,
A chaque pas, elle évoque *Target*.
Vient à la suite un Abbé vif, alerte,
Au *flanc poudreux*, à l'air expéditif,
Et poursuivant, la bouche grande ouverte,
Canonicat devant lui fugitif.
Un petit homme, en très-grand équipage,
Accourt après avec force tapage :
On croirait voir, au *vive* des Badauts,
Au bruit des chars, des essieux, des chevaux,
Dame Folie avec tous ses grelots.
Pauvres humains, que vous sert de poursuivre,
Pour un moment que vous avez à vivre,
Cette vapeur de gloire et d'intérêts
Qu'on croit tenir, et qu'on ne tient jamais ?
Pareil aux feux qui, dans la nuit obscure,
Mènent les gens noyer au fond d'un puits,
En captivant leurs regards éblouis,
L'orgueil humain, de son haleine impure,
De la raison détournant le flambeau,
Par les erreurs d'une aimable imposture,
Promène l'homme, et l'amène au tombeau.
Antoine Organt, de la même manière,
En galopant, poursuivit sa chimère .
Jusques au jour, où, loin du vieux château,
Il ne vit plus ni la Dame ravie,
Ni le Sorcier. Le tendre Jouvenceau
Plaint son malheur, et l'âme bien marrie,
Charge le Ciel et le foudre vengeur,
D'anéantir le perfide Enchanteur.
Dans sa douleur et sa mélancolie,
Il se rappelle et *Nicette* et *Turpin*,
Les longs malheurs de sa triste patrie,
Et son grand cœur accuse le Destin.

Arrive fors un *Meûnier* sur son âne,
Moins grand, plus gai que le Dieu d'Ecbatane;
De sa voix rauque, et de son fouet noueux,
Il éveillait les échos de ces lieux.
Organt disait tristement dans son âme :
« Ce pauvre hère est plus heureux que moi.
« N'as-tu pas vu ce matin une Dame
« Parmi les airs. — Nenni, Monsieur, ma foi;
« De par mon Dieu, je ne les prends qu'à terre,
« Dit le *Meûnier*, qui ne l'entendait guère,
« Et quand je peux; mais si vous étiez fors
« Un de ces Preux qui redressent les torts,
« Vous mèneraïs là-bas chez un vieux sire,
« Qui bat sa femme, et fait encore pire;
« Car il voulait, Monsieur, ces jours passés,
« Que ses vassaux se coupassent le nez. »
Antoine Organt, en brandissant sa lance,
Lui demanda le nom de ce maraud.
Le Meunier dit : « Il s'appelle *Arimbaud*;
« C'est le plus laid des Chevaliers de France,
« Et le plus fier. Il se prétend le fils
« De vieux Héros qu'il appelle *Amadis*.
« Ce sang fameux, usé par tant de veines,
« Est en fumée arrivé dans les siennes.
« Il part un jour, et, grâces au Seigneur,
« Dans le dessein d'essayer sa valeur.
« Il me souvient qu'il avait une lance
« Comme la vôtre, et non votre apparence.
« Il emprunta la jument du moulin,
« Et *Mathurin*, le voyant qui s'emporte
« Dans le vallon, se plaignait de la sorte :
« Adieu ma bête, avant demain matin,
« D'un coup de sabre on va vous le pourfendre
« Et ma jument en foire on ira vendre.
« Sire *Arimbaud* se mit à chevaucher,
« Au préalable ayant fait attacher
« Sur son armet ses titres de noblesse,
« *Pour que* chacun révérât son Altesse.

« Il avançait de la sorte affublé,
« Et de lui-même étant émerveillé.
« Il batailla, de sa noble chronique
« Semant par-tout quelque feuillet gothique,
« Dont le vainqueur usait apparemment,
« A son plaisir, fort incivilement.
« Deux mois après, tremblant et fier il trote
« En ce pays, et sa visière haute
« Laisse entrevoir à nos yeux étonnés
« Sa face blême, et qui n'a plus de nez.
« Il aperçut le clocher du village.
« Il te sied bien, lui dit-il plein de rage,
« Il te sied bien de porter dans les cieux,
« Comme *Arimbaud*, ton front audacieux.
« Quels furent donc les héros tes aïeux?
« Où sont, brigand, tes titres de noblesse?
« Voici les miens. Lis, chétif, et confesse
« Que ton renom s'éclipse près de moi.
« En vain tu veux déguiser ton effroi,
« Et cette armure, et ces Guerriers sans titres,
« Que j'aperçois postés de toutes parts
« Sur ce portail et derrière ces vitres,
« Sont contre moi d'inutiles remparts.
« Le Gentilhomme, à ces mots, poind sa lance,
« Et sur l'église, impétueux, s'élance.
« Notre jument, les quatre fers en l'air,
« Contre le mur rebondit terrassée,
« Et Monseigneur, aussi prompt que l'éclair,
« Vit repousser sa fureur abusée.
« Sa vieille lance et son casque rouillé,
« En gringotant, sur la poudre roulèrent.
« Deux Pèlerins au château l'emportèrent,
« Froissé, tout fier, et de sang barbouillé.
« Il ordonna que l'on battît Madame;
« Et le pourquoi? c'est qu'elle était sa femme.
« Un *Villageois* la battit en effet,
« Mais non pourtant comme *Arimbaud* voulait :
« Bientôt après, il l'appelle, il la flatte,

« Pleure, s'excuse, et l'embrasse, et la rate.
« Depuis ce temps, pendant le long du jour,
« Il vous la baise et rosse tour à tour.
« Mais de Monsieur il faut que je vous die
« Une nouvelle et plaisante saillie.
« Sire *Arimbaud* avec peine voyait
« Combien un nez la moustache parait;
« En conséquence, il voulut, par arrêt,
« Que ses vassaux de nez se départissent,
« Et sur le champ son exemple suivissent.
« Grande rumeur soudain parmi les gens.
« Si *Monseigneur*, se disaient-ils dolens,
« Avait perdu ce qu'entendez, compère,
« Il faudrait donc que nous allassions sans?
« Il l'entend là d'une belle manière!
« Je ne sais pas, morbleu, ce que ferez;
« Mais, par ma foi, l'on n'aura pas mon nez.
« Le mien non plus. Que *Monseigneur* demande
« Ce qu'il voudra; mais bien de sa légende
« Il peut les nez hardiment effacer.
« Le Ciel voulut nous en favoriser,
« Et ce n'est pas, ma foi, pour qu'on les rende.
« Un autre : A quoi *Monseigneur* pense-t-il?
« Veut-il des nez qu'on serve sur sa table?
« Il peut venir dîmer dans notre étable,
« Mais ne perdrai l'honneur de mon profil.
« C'était pitié pour les gentes laitières,
« Les pastoureaux et fraîches métayères.
« L'une disait : Oserai-je danser?
« Et celle-là : Qui voudra me baiser?
« Lors *Mathurin*, c'est le nom de mon maître;
« Il n'est pas sot, ne son valet peut-être.
« *Mathurin* donc et s'approche, et dit : Quoi,
« Craignez-vous donc qu'un nez vous fasse faute?
« En *Monseigneur* ce n'est ce que je voi;
« Cela lui donne une mine plus haute.
« Regardez-vous comme si peu d'honneur
« De ressembler en somme à *Monseigneur*?

« Assurément c'est une courtoisie
« Dont sa bonté seule nous gratifie;
« Puis pensez donc quel honneur ce serait,
« Si, par hasard, pour lui l'on vous prenait.
« Un tel discours fit rompre la sentence.
« Sire *Arimbaud*, bête comme un oison,
« N'avait pas fait cette réflexion.
« Il se reproche une telle démence,
« Dont ses vassaux se seraient pavannés,
« Et pense bien, avec ferme assurance,
« Nous faire peine en nous laissant le nez. »
Un tel récit agaça le courage
D'*Antoine Organt*; il jura les beaux yeux
Qu'il adorait, de purger ce rivage
D'un scélérat qui vantait ses aïeux.
Ils avançaient devers une rivière;
Le *Meûnier* dit : Il nous faut passer l'eau;
Puis sa voix dure appelle le bateau.
Une gentille et fraîche Batelière
Arrive tôt, lève l'ancre en chantant,
Et l'aviron fend le moite élément.
Le vent soufflait, et la jupe imprudente
Servait de voile à la barque inconstante.
Perrette n'a le temps d'apercevoir
Que le Zéphyr joue avec son mouchoir;
Elle dépêche, et ses mains empressées
Font écumer les vagues repoussées.
Tout chez *Perrette* était en mouvement,
Jupe, cheveux, où Zéphyre folâtre;
Mais le teton, ferme et blanc comme albâtre,
Reste immobile, et grossit seulement
Par cette épreuve, où *Perrette* essoufflée
Met sa vigueur ailleurs mieux employée;
A l'autre bord, son époux indiscret,
Nos passagers d'un œil rond observait.
Et cependant *Perrette* arrive à terre.
« Çà, respirons, la gente Batelière,
Dit le *Meûnier*, homme rempli de soins;

« Vous êtes lasse, on le serait à moins. »
Quoi qu'il en soit, tout à l'heure on s'embarque,
Et le *Meûnier* fait avancer la barque.
Rouge d'efforts et d'un air d'abandon,
Assis à bord, le robuste tendron,
Le nez en l'air, la jupe retroussée,
Dardant un œil naïvement fripon,
Sans le savoir, charme la traversée.
Organt lui dit : « Sommes-nous l'épousée
« De ce vieux loup? Oui, Monsieur, Dieu merci.
« J'ai bien du mal à le contenter, lui!
« C'est un démon si-tôt que l'on me baise;
« Las! je vous jure, il est bien nommé *Blaise*.
« Cent fois le jour, je lui dis : *Blaise*, eh bien,
« Que veux-tu donc que je fasse, moi? — Rien.
« Je gagerais que ce soir il va dire
« Qu'avecque vous, Monsieur, il m'a vu rire.
« Et puis, tenez, prenez donc des maris! »
Tout en parlant, par manière d'acquis,
Antoine Organt passait une main douce
Sur ses appas. *Perrette* le repousse,
Mais tendrement, et lorgnant en dessous
Ce qu'avait l'air d'en penser son époux.
Le sot jura, ce fut une autre affaire;
S'il en eût ri, l'autre n'eût rien su faire.
Organt, pressé par un double plaisir,
Trousse *Perrette*, et l'écoute à loisir.
Ce n'est le tout; un *Passager* arrive,
Frappe des mains, et glose sur la rive.
Le *Batelier*, et de B... et de *mors*
Fait retentir les échos de ces bords.
Le bon *Meûnier* à la pente de l'onde
Abandonna la barque vagabonde.
Perrette crie, et presse dans ses bras
Le Paladin qui pince ses appas.
Notre *Meûnier*, en sa manière dure,
Du *Batelier* honnissait la figure.
« Passe la nuit, disait-il; mais de jour

« Être cocu, Dieu me garde du tour! »
Leur voix sonore, au ton mâle aguerrie,
Avec éclat soutenait la partie;
En roulemens tantôt se prolongeait,
A flots pressés puis se précipitait,
Et de ces mots, dont *Vert-Vert* hérétique
Vint effrayer nos Sœurs de *Nivernais*,
A son retour des rivages *Nantais*,
Faisait sonner la rudesse énergique.
L'*Ange gardien* alors parut en l'air
Sur un char blanc, attelé d'un éclair.
Il descendit, et le filleul *Antoine*,
A son aspect, parut sot comme un Moine.
« Mon cher *Gardien*, dit-il baissant les yeux,
« Point ne croyais vous trouver en ces lieux. »
L'*Ange* repart : « L'armée est dans la lune;
« *Eraître-Hirem* s'avance vers le Rhin;
« *Organt* s'amuse, et caresse une brune!
« C'est donc ainsi que vous cherchez *Turpin*!
« Tout le pays est resté sans défense;
« Les ennemis vont inonder la France;
« Laissez *Perrette*, et sautez sur mon char. »
Antoine Organt avec son Ange part.
Du haut du ciel, il voit *Perrette* à terre,
Et s'écriait : O malheureuse guerre!
L'*Ange*, en volant, ce discours lui tenait :
« Mon filleul cher, je plains votre patrie
« De tout mon cœur, et j'ai l'âme marrie
« De voir *Charlot* insensé comme il est.
« Par des tyrans la France est gouvernée ;
« L'Etat faiblit, et les lois sans vigueur
« Respectent l'or du coupable en faveur.
« Dans ses écarts la Reine forcenée
« Foule, mon fils, d'un pied indifférent,
« Et la Nature, et tout le peuple franc.
« Son avarice, et cruelle et prodigue,
« Pour amasser, par-tout cabale, intrigue,
« Dissipe ensuite, et, sans s'embarrasser,

« Crache le sang qu'elle vient de sucer.
« Cruel vautour, dont la faim irritée,
« Du peuple entier fait un vrai Prométhée!
« Le malheureux pousse sous ses débris
« De vains soupirs étouffés par ses ris,
« Et les sueurs et les pleurs des Provinces
« Moussent dans l'or à la table des Princes.
« La Loi recule, et le Crime insultant
« Broye en triomphe un pavé gémissant.
« D'un bras débile et flétri de misère,
« Le Laboureur déchire en vain la terre;
« Le soir il rentre, et l'affreux désespoir
« Est descendu dans son triste manoir :
« Il voit venir sa femme désolée.
« Notre cabane est, dit-elle, pillée.
« Et qui l'a fait? dit l'époux plein d'effroi;
« Et qui l'a fait? qui l'a voulu? — Le Roi!
« Le Roi, mon fils; sa funeste indolence
« Ignore, hélas! les malheurs de la France.
« De noirs tyrans écrasent ses sujets
« Et sa faiblesse épouse leurs forfaits.
« La Cour n'est plus qu'un dédale de crimes,
« Des traces d'or y tiennent lieu de fil;
« L'honneur s'y vend au coup le plus subtil,
« Et tour à tour triomphans et victimes,
« Dupes des rêts par eux-mêmes tendus,
« Flattés hier, aujourd'hui confondus,
« Tous ces tyrans, assis sur une boule,
« Sont un torrent qui bouillonne et s'écoule.
« Telle est la France, et voilà les malheurs
« Qu'ont entraînés *Turpin* et vos lenteurs.
« De *Satanas* la fureur alarmée,
« A dans la lune emporté notre armée;
« *Erâtre Hirem* et le fier *Vitikin*
« Contre les *Francs* traînent le peuple *Alain*.
« Vous allez voir nos rives débordées,
« En peu de temps d'ennemis inondées;
« Nos châteaux pris, le pays ravagé,

« La France en deuil, et *Paris* assiégé.
« Le bon *Denis*, en telles entrefaites,
« Mène *le Magne* au travers des planètes.
« Votre patrie enfin n'a plus que vous
« Pour repousser tant d'ennemis jaloux.
« De vos labeurs vous trouverez le terme ;
« Ils ont servi à déployer le germe
« De vos vertus. » « *Mon Ange*, dit *Organt*,
« *Voici la plaine où j'ai perdu Nicette* ;
« Oh! laissez-moi la revoir un moment! »
Le bon *Gardien* fit un signe de tête,
En déplorant tant de légèreté ;
Mais il n'osa parler d'autorité.
« Vous reverrez, dit-il, votre maîtresse ;
« Mais ce sera lorsque votre valeur
« Méritera du Ciel cette faveur,
« Quand vous aurez vaincu cette faiblesse,
« Et que ce bras, du sang des ennemis
« Aura baigné l'enceinte de Paris. »
Organt repart : « O ma chère *Nicette!*
« Mais ce vilain aura battu *Perrette!...* »
Comme il parlait, il voit, du haut des airs,
Que le char blanc plane au-dessus des mers.
L'*Ange* lui dit : « Je vous mène en Sicile ;
« A l'orient vous découvrez cette île,
« Comme un vaisseau qui fuit dans le lointain,
« Enveloppé des vapeurs du matin.
« Vulcain vous forge une armure honorable,
« Et d'une trempe aux coups impénétrable.
« Vous trouverez au bout de ce vallon,
« Sous des rochers, l'antre du Forgeron.
« Adieu, mon fils, craignez Dieu, soyez pie,
« Vous reverrez bientôt votre patrie. »
L'*Ange*, à ces mots, les rênes suspendit;
Antoine Organt à terre descendit,
Et le *Gardien*, dans sa course rapide,
D'un trait de feu peignit l'azur du vide.

CHANT XVII

ARGUMENT

Comment Antoine Organt *s'achemina vers la caverne de* Vulcain; *tristes réflexions qu'il fait dans un souterrain; voyage du Lecteur dans l'île enchantée d'*Adelinde; *retour du Lecteur au* mont Etna, *et d'un récit étonnant de* Vulcain *à* Antoine Organt.

L'*Ange* partit, et son triste *filleul*
Sur le rivage était demeuré seul.
Il s'avançait; dans la nue embrasée,
Du *mont Etna* les flammes voltigeaient,
Et d'un bruit sourd ces bords retentissaient.
Un tel spectacle élève sa pensée;
Il croit déjà triompher dans Paris,
Et de carnage inonder ses glacis.
Sous des rochers, dont la cîme azurée
Semble servir de base au firmament,
De la caverne il découvre l'entrée.
Le cœur ému d'un saint frémissement,
Il contemplait ces roches chancelantes,
Du mont Etna les entrailles brûlantes;
Débris pompeux où siège la *Terreur* :
Sur un abîme on la voit égarée,
En mesurant sa noire profondeur
De farfadets, de spectres entourée.
Près d'elle on voit les Songes voltigeans.
Toutes les nuits la *Terreur* les disperse,
Pour effrayer le sommeil des tyrans,
Par des bûchers, par des coûteaux sanglans,
Et ranimer le vautour qui les perce.
Dans le sommeil, elle rend aux ingrats
Le sentiment d'une amitié trahie,
Et le tableau du bienfait qui s'oublie.
Antoine Organt avançait à grands pas
Sous une voûte à la nuit condamnée.
« Ah! disait-il, quelle est ma destinée!
« C'est donc ainsi que je passe des jours

« Dus au bonheur, à *Nicette*, aux Amours?
« Mes yeux peut-être, en ce séjour immonde,
« Ne verront plus la lumière du monde.
« Adieu *Nicette*, adieu projet brillant
« De vivre heureux, ou du moins triomphant.
« Nul ennemi qui rompe ici la lance!
« *Holà! morbleu, vive Nice et la France!* »
Comme il parlait, il entendit soudain
Dans la caverne un tonnerre lointain.
Mais un moment je quitte la *Sicile*,
Alinde encor m'appelle dans son isle.
Pour s'égayer, il faut changer de ton;
J'aime Chaulieu lorsque j'ai lu Platon.
J'avais promis de conter par la suite
Comment ce bord, par le Ciel oublié,
Devint bientôt le plus aimable site.
Sornit en âne ayant été mué
Par un Frocard qui viola sa Belle,
Ce *Négromant*, appelé *Serricon*,
Dans ce désert fit emmener *icelle*,
En employant l'adresse du Démon.
L'enfant aîlé fut dérober la foudre,
Et du Frocard mit le châtel en poudre.
Le *Négromant*, chassé de son logis,
Vint retrouver *Alinde* en ce pays.
Il la trouva qui dormait sur le sable.
Elle dormait, et sa bouche adorable
Sur son corail appelait le baiser.
Son cœur qui bat, invite à le presser.
Des pleurs pareils à des perles tremblantes,
Embellissaient ses paupières mourantes,
D'autres roulaient sur ses tetons flétris.
De sa beauté plus vivement épris,
Le *Négromant* invoque le Ténare,
Pour enchanter ce rivage barbare,
Et préparer, à son réveil déçu,
D'un lieu riant l'appareil inconnu.
Le pied poudreux, il fait le tour de l'isle,

Tenant en main un livre de Sibylle.
Ce fut alors que *Sornit* arriva;
Maître Frocard ne l'attendait point là.
Le Héros prend la *bague* de sa mie,
Cogne l'*Hermite*, et brave sa furie;
Ses bras nerveux le portent sur un roc,
Et l'onde avide engloutit l'homme à froc.
Toujours heureux, et jamais las de l'être,
Chéri d'un cœur dont il était le maître,
Mourant d'amour sur un sein plein d'appas,
Dans le torrent d'une ivresse profonde,
Sornit dès lors oublia les combats,
Et ne vit plus désormais dans le monde
Que deux tetons qu'il ne partageait pas.
Dans les transports de son âme ravie,
Il s'écriait : « Mon éternelle *mie*,
« Mon univers et ma divinité,
« Toi seule au monde es la félicité;
« Mon cœur, ma vie expire sur ces rives.
« Ah! profitons des heures fugitives;
« Mon tendre cœur regrette les momens
« Qu'il a perdus dans les combats sanglans.
« Je poursuivais la gloire et la fortune :
« Fortune! *Linde*, ah! n'en es-tu pas une?
« Est-il un bien comparable à ton cœur?
« Qu'est-ce qu'un trône où n'est pas le bonheur? »
Un doux baiser, une étreinte brûlante,
De ce langage entrecoupait le cours.
Le Paladin ainsi coulait ses jours.
Le jour trop long, et l'aurore trop lente,
De leurs plaisirs aiguillonnaient l'attente;
Dès l'aube pâle ils s'en vont quelquefois,
L'arc à la main, épouvanter les bois.
L'enfant malin se met de la partie,
Dans le taillis sa flèche les épie.
Les faons légers échappent aux chasseurs;
L'amour adroit ne manque pas les cœurs.
Une autre fois, assis sur le rivage,

Indifférens, ils suivent les vaisseaux
Qu'un vent du nord balance sur les eaux.
L'onde, du temps vaste et mobile image,
Fait naître en eux quelques réflexions.
Linde disait : « Faut-il que nous mourions?
« Ah! quelle main, cher amant, la première,
« De l'un de nous fermera la paupière!
« Sera-ce toi qu'un funeste destin
« Arrachera le premier à mon sein?
« Mais si tes mains doivent creuser ma tombe
« (Sous ce tableau ma faiblesse succombe),
« Quand tu mourras, qui viendra sur ces bords
« Avec mon ombre ensevelir ton corps »?
L'espoir riant d'une longue vieillesse
Venait bientôt rassurer leur tendresse.
L'aspect de l'onde et le prix des beaux ans
Les ramenaient à leurs embrassemens.
Alinde un jour aperçut du rivage
Certain navire isolé sur les mers,
Qui paraissait les débris d'un naufrage.
Un vent fougueux, répandu dans les airs,
Soulevait l'onde, et la nef agitée
Cherche un abri vers cette isle écartée.
Linde aussi-tôt vole vers son amant;
Bientôt après une incertaine attente,
Trois Chevaliers s'avancent lentement,
Accompagnés d'une Beauté touchante,
De qui le sein soutenait un enfant.
Sornit s'avance, et retrouve *Enguérand.*
O mon compère, ô mon compagnon d'armes!
C'est vous! dit-il en lui serrant la main.
Les Chevaliers mêlent de tendres larmes.
Guise, du monde admire le destin;
Monsieur de Blois et sa *sœur* attendrie,
En cheminant, pleurent de bonhomie.
Linde se mêle à leur épanchement.
Mais revolons devers *Antoine Organt* ;
Je l'ai laissé, si j'ai bonne mémoire,

Qui s'avançait sous une voûte noire.
Il entendait mugir le souterrain,
Et vit bientôt le palais de *Vulcain*.
Par des fourneaux la caverne éclairée,
Lui laisse voir, autour du Dieu cocu,
Des géans noirs, dont la face grillée
N'avait qu'un œil, et paraissait un cu.
Leurs bras nerveux sur l'enclume brûlante,
Avec chaleur une massue ardente
Précipitaient, et tout le mont Etna
Retentissait de ce beau concert-là.
Le *Dieu cornu*, déridant sa figure,
Au Chevalier présenta son armure;
Il y chercha quelqu'emblème flatteur
De ses hauts faits et preuves de valeur;
Mais n'y trouva que le portrait de *Nice*.
Des Dieux c'était un prudent artifice
Pour le toucher et le faire rougir;
Mais le Héros, enivré de plaisir,
Avec transport fixe cette peinture,
Baise son sein et sa bouche, et lui jure
De triompher désormais à ses yeux;
Cela revint au même pour les Dieux.
Antoine Organt savait son catéchisme.
« *Vulcain*, dit-il, vous, Dieu du Paganisme,
« Par quel hasard vous retrouvé-je ici?
« Tout l'Univers vous croit anéanti. »
« *Vulcain* repart : « Jadis un Dieu fait homme
« Chassa nos Dieux du Panthéon de Rome;
« Je ne sais point ce que sont devenus
« Jupin, Minerve, et toutes les Vertus.
« Il se livra des batailles terribles;
« Le ciel profond, comme autant de *mimas*,
« En éprouva des secousses horribles,
« Et fut heureux de ne s'écrouler pas.
« On vit long-temps balancer la fortune;
« De son trident le furieux *Neptune*
« Frappa trois fois le fatal *Gabriel*

« En cet endroit qui nous chassait du Ciel.
« *Jésus* donnait des bénédictions
« A ses soldats, et leur criait : « Voyons,
« Chassons d'ici cette race hérétique
« Qui, dans *Juda*, nous a tant fait la nique ;
« Chassez ces gueux à ma Bible rétifs,
« *Sus*, mes amis, mes compagnons, mes Juifs,
« Mes Elus chers, mes Lépreux, mes Apôtres,
« Qui ne saviez même vos patenôtres,
« Quand de ma main je remplis vos filets,
« Auprès du lac nommé *Génésarets* ;
« Car c'est exprès que ma bonté paterne
« Vous a choisis pour boire mon nectar,
« Pour savourer de mes Moines le lard,
« Et pour frotter ce *Jupin* qui me berne.
« *Judith*, branlant le sabre d'*Holopherne*,
« Attaque *Mars*, et son bras féminin,
« D'un vaillant coup l'atteignit vers le rein.
« *Mars* se retourne ; à cet affront sensible,
« Il vous tira son braquemart horrible,
« Le fit briller aux regards de *Judith*,
« Qui, le voyant, jura le nom du *Christ* ;
« Et toutefois cette Belle éperdue
« En eut le cœur moins blessé que la vue.
« *Mars* ne rendait que son coup seulement ;
« *Judith* criait : Impudique brigand,
« Que n'ai-je pu t'en donner quatre cent !
« *Mars* lui répond : Eh bien, moi, je calcule
« Que je les ai reçus ; je vous les rend.
« Il les rendit en effet sur-le-champ,
« Et de franc jeu, sans faire pause nulle.
« Un coup de foudre ébranla l'Univers,
« Trois Dieux en un parurent dans les airs ;
« Nos bataillons, terrassés par la foudre,
« Roulent meurtris avec le ciel en poudre.
« Notre rival, jaloux de régner seul,
« Dans les Enfers envoya son filleul ;
« Il y plaça des monstres effroyables,

« Qu'il baptisa du vilain nom de Diables ;
« Il les chargea de griller tout chacun
« Qui soutiendrait que trois ne font pas un,
« Et prétendrait, dans sa folie extrême,
« Que l'on ne peut, si malin que l'on soit,
« Ouvrir la bouche et s'avaler soi-même ;
« Prodige heureux que la raison conçoit.
« La terre fut à l'instant empâtée
« Des Dieux payens que l'Erèbe vomit,
« Et, comme au temps du pauvre *Epiméthée*,
« Des maux humains la boîte se rouvrit ;
« L'Enfer béant vomit les *Euménides*,
« La terre but leurs poisons homicides,
« Et, malheureux sous un sceptre de fer,
« Le genre humain regretta *Jupiter*.
« Le Fanatisme, à l'œil ardent et louche,
« L'Enfer dans l'âme et le Ciel dans la bouche,
« La Cruauté, son Ministre sanglant,
« Et plus souvent son coupable adversaire ;
« Le Désespoir, son criminel enfant,
« Bientôt après inondèrent la terre.
« On mit *Plutus* à la porte des cieux ;
« L'homme avili renta ses nouveaux Dieux ;
« *Pluton* se fit eunuque, afin de vivre ;
« Mourant de faim, *Apollon* fit un livre ;
« *Pallas* s'en fut, l'*Honneur* voulut la suivre :
« Pour l'*Intérêt*, il prit un capuchon.
« Ce Dieu d'Enfer changea son premier nom
« En ceux de *Luc*, de *Grégoire* et d'*Antoine* ;
« L'*Hypocrisie*, en changeant de maison,
« *Mena Priape, et voulut qu'il fût Moine.*
« Ma *Cythérée* emmena *Cupidon*.
« De *Tysiphone* et ses sœurs turbulentes,
« *Nécessité* fit un trio nonnain,
« Et des *Laïs*, de *nos Parques* trop lentes.
« Le nouveau Dieu vit que le genre humain
« Ne serait pas meilleur qu'à l'ordinaire,
« *Et me* laissa l'antique ministère

« De Forgeron du céleste tonnerre.
Vulcain alors jette un profond soupir.
« Il s'en faut bien que l'emploi soit le même,
Ajouta-t-il, « je n'ai plus de loisir ;
« Le nouveau Dieu tonne pour son plaisir.
« Mes compagnons et ceux de *Poliphême*
« A ses ébats ne peuvent plus suffir.
« Je partageais autrefois l'ambroisie,
« Et savourais voluptueusement
« Le doux nectar dans la coupe de vie.
« *Aréthuse* est mon nectar à présent.
« J'allais le soir sous les plaines liquides,
« M'ébattre au sein de fraîches *Néréïdes*.
« Mais aujourd'hui, l'Océan malheureux
« N'est plus peuplé que de monstres affreux.
« Dans ces forêts je suivais les *Driades*;
« Sur ces coteaux j'allais voir les *Menades*;
« J'allais trouver mon épouse à Paphos. »
Le Dieu boiteux devint rouge à ces mots,
Et de son cœur réveillant l'amertume,
Il appela ses compagnons grillés,
Qui l'écoutaient sur leur masse appuyés,
Et déchargea son dépit sur l'enclume.
« C'est grand' pitié qu'on ait ainsi chassé,
Disait *Organt*, « ces Dieux du temps passé!
« Valaient-ils pas ce que valent les nôtres?
« Ce Dieu fameux, qui, le *tyrse* à la main,
« Endoctrina si bien le genre humain,
« Valait-il pas nos rechignés Apôtres?
« Oh! si jamais j'en avais le pouvoir,
« J'aurais bientôt l'antiquité vengée,
« Et balayé le divin Apogée,
« D'Anges, de Saints à froc ou blanc ou noir. »
Un tel propos était peu catholique,
Et ne l'était mêmes aucunement;
Mais vous saurez, et ceci vous l'indique,
Que mon Gaulois n'était qu'un mécréant :
Aussi le drôle, et ma foi le déclare,

Grille à jamais au fin fond du Tartare.
Le voilà bien à présent avancé,
D'avoir les Saints du Paradis chassé;
D'avoir sali sa conscience impie
De maints forfaits horribles à l'ouïe;
D'avoir agi sur-tout en libertin,
Faisant cocu son bon hôte *Vulcain*.
Une gentille et fraîche pastourelle,
Elle avait nom de baptême *Isabelle*,
Depuis long-temps du Cyclope amoureux,
Par ses rigueurs aiguillonnait les feux;
Au fond d'un antre impitoyable et sombre,
Elle vivait plaintive comme une ombre;
Une sensible et pesante langueur,
De ses yeux noirs avait glacé l'ardeur;
Ses beaux cheveux, bouclés par la Nature,
D'un front d'ivoire agaçaient la blancheur,
Et de Vénus couronnaient la ceinture.
Lorsque *Vulcain*, épris de sa beauté,
Précipitant ses jambes inégales
Devers les bords du Lignon enchanté,
Vint la frotter de ses moustaches sales,
Saisis, frappés, éblouis, confondus,
Ses yeux d'abord la prirent pour Vénus.
L'*Esprit malin* à la porte de l'antre
Conduit *Organt*; elle pleurait, il entre.

CHANT XVIII

ARGUMENT

Comment les Alains, *réunis aux Saxons, marchèrent vers* Paris; *du Chevalier* Étienne de Péronne; *cartel de défi envoyé aux* Parisiens *par les* Infidèles; *des malheurs de* Nicette, *et son aventure dans une Hôtellerie, et du hasard merveilleux qui lui fit retrouver* Antoine Organt.

Après avoir quitté la Germanie,
Et retiré le siège d'*Herminie*,

Tous les *Alains*, réunis aux *Saxons*,
Passent le Rhin, en trois corps se partagent;
Impétueux, brûlent, pillent, saccagent,
De leurs torrens inondent nos sillons,
Et vers *Paris* traînent leurs bataillons.
La France était sans Soldats et sans Princes;
Ses défenseurs étaient d'autres tyrans,
Dont l'avarice infestait les provinces.
Paris était un antre de brigands,
Où la folie, avec la politesse,
De crimes noirs égayait la rudesse;
Où l'intérêt, lâchement déguisé,
Levait un front de tendresse gazé :
Des murs épais, bâtis par la Mollesse,
Couvraient la ville, et cachaient sa faiblesse.
Sa garnison était quelques Soldats
Chargés d'un fer trop pesant pour leurs bras,
Et dont le Chef, digne soutien d'un trône,
Où la grandeur semblait un beau pourpoint
Qui parerait un âne vu de loin,
Etait ce mons *Étienne de Péronne*
Que la Folie avait pris pour Housard.
Mais ce Héros veut un article à part.
Vers ce temps-là, la *cité de Péronne*
Eut un seigneur débonnaire et courtois,
A qui le bien de ses bénignes lois,
De l'univers eût mérité le trône,
Si les tyrans ne faisaient les grands Rois.
Des courts instans que le Ciel nous octroie
Bien il sentit tout le prix et valeur.
Il en usa comme d'une faveur
Qu'un jour enlève, ainsi qu'il nous l'envoie.
On lui donna le nom de *Julien*;
A ce grand Prince on eût donné le sien.
Il s'écriait, cet autre bon Saturne :
Je veux de pleurs qu'on arrose mon urne!
Et se gardait, pour un instant trop court,
De les presser sous un sceptre si lourd.

Le malheur cesse alors qu'il le découvre ;
Avec son cœur une main pleine s'ouvre.
Son vieux châtel semblait un cabaret,
Sur un tonneau la justice il rendait,
Et l'équité, toujours épanouie,
Souffrait bien moins de cette bonhomie,
Que du sang-froid d'un Juge grimacier
Qui fait des lois un sordide métier.
Ce Prince enfin, des Princes le modèle,
En *Epicure* habillait *Marc-Aurèle*.
Assez souvent, dans ses lares badins,
Il s'égayait des préjugés voisins,
Mais sans gronder toutefois; le bon sire
Point ne grondait et ne savait que rire.
Un jour que, plein de bachiques vapeurs,
Sa main prodigue épandait ses faveurs,
De sa bonté l'ivresse impétueuse
Lui fit trouver une saillie heureuse.
De ses mulets il fit des Conseillers,
Et de ses chats autant de Financiers.
Il ne fut point jusqu'à son singe *Etienne*
Qui ne tâtât de cette heureuse veine ;
Au singe donc il fit expédier
Brevet d'honneur par *Maître Jean Chartier*,
Et lui ceignit l'ordre chevaleresque.
L'autre, endossant sa noblesse burlesque,
Le casque haut, de fer empaqueté,
Se pavana par toute la cité.
Il affourcha sur une blanche mule
Sa dignité gravement ridicule.
Tous les passans s'écriaient : Voyez donc
Des Chevaliers le plus sot qui fût onc !
D'autres vantaient ses talens, son génie
Pour plaire au Roi qui bernait leur folie.
Il ne manquait à notre Paladin
Que la parole; un ami de *Merlin*
La lui donna. Le vénérable sire
Ne cessa plus de vanter sa vertu,

Et les aïeux dont il était issu.
Un sien parent fut Préfet dans l'Empire,
L'autre Consul, et l'autre Sénateur.
Le singe avait ces choses ouï dire
Apparemment à quelque grand Seigneur.
Mais le Héros, d'après maintes peintures
De Paladins, de géans pourfendus,
Voulut aussi courir les aventures,
Et déployer ses loyales vertus.
Il partit donc un beau jour de *Péronne*,
En tapinois, sans rien dire à personne,
Se fit rosser, et je ne sais comment,
De la *Folie* enfin devint l'amant.
Icelle étant en France souveraine,
Se ressouvint de son féal *Etienne*,
Et lui vendit son poste d'alguasil
A prix d'honneur, et jurant d'être vil.
Devant *Paris* les ennemis campèrent;
De ses palais les Plaisirs s'envolèrent;
Les citoyens, divisés dans la paix,
Ou par l'orgueil, ou par leurs intérêts,
En ce moment réunis par la crainte,
Gardent les murs et bordent leur enceinte.
Deux Chevaliers, l'un *Saxon*, l'autre *Alain*
(Ils avaient nom *Agramore* et *Talbin*)
Font avancer un *Héraut* vers les portes,
Pour annoncer aux gauloises cohortes
Que deux Guerriers, au quinzième soleil,
Devant les murs attendront leur pareil.
En un moment, la Renommée agile
A répandu ce cartel dans la ville.
Maints Chevaliers qui devaient leur haubert,
Briguent l'honneur de punir cette audace :
On voit paraître et le comte *Robert*,
Lequel avait engagé sa cuirasse,
Et *Jean Dudon*, qui promet de payer
Sur l'ennemi l'incrédule usurier.
Rindon paraît, dont l'avarice folle

Appelle un casque un ornement frivole;
Paul Hudegon, lequel donna son bien
Pour un baiser, et lequel fut tout sien;
Le souple *Odar*, ingrat avec tendresse,
Parlant toujours vertus, humanité,
Lâche avec art, faux avec politesse,
Monstre fardé de sensibilité;
Guelfe, parjure, et cynique effronté;
Altamant, fourbe avec tranquillité.
Au demeurant, par un rare assemblage,
Tous ces faquins étaient pleins de courage.
Nemours parut; lui seul peut-être alors
Avait un cœur sans tache et sans remords;
Son front, blanchi sous l'aigrette poudreuse,
Annonce encore une âme vigoureuse,
Où les vertus, qu'assiège en vain le temps,
Ont réparé la faiblesse des ans.
« O vous, dit-il d'une voix aguerrie,
« Qu'assemble ici l'amour de la patrie,
« En telle main que tombe cet honneur,
« Votre vertu me répond du vainqueur;
« Et si la gloire, autrefois plus facile,
« Amène ici ma vieillesse débile,
« Amis, c'est moins pour vous la disputer,
« Que pour offrir en ce moment funeste
« Le dernier coup que mon bras peut porter,
« Et tout mon sang, ou le peu qui m'en reste.
« Nous sommes tous et braves, et Français;
« Entre nous tous que le Destin prononce,
« Et que vos bras attendent sa réponse ».
Les Chevaliers paraissent satisfaits.
On met les noms dans une urne fatale,
Et l'on convient que la gloire sera
Aux premiers noms que le Ciel enverra.
Crainte, espérance était par-tout égale.
Pépin sortit : il eut pour compagnon
Le redoutable et bouillant *Ferragon*.
Pépin, frappé d'une noble épouvante,

Ayant quitté la gloire et les combats,
Devers *Paris* avait pressé ses pas.
Pour cet assaut, tout fier il se présente,
Et le Héros, vain dans sa lâcheté,
Ne croyait point à la fatalité.
Il espérait que le Destin mobile
Honorerait sans danger sa vertu.
Il porte au ciel un regard abattu,
En s'écriant, dans le grand goût d'*Achille*,
Puisse ce bras honorer mon pays,
Et dans ces murs rapporter un trophée
Baigné du sang des lâches ennemis!
Par la terreur sa harangue étouffée,
N'éveilla point l'ombre du grand *Ajax*,
Et du Héros, père d'*Astianax*.
D'un air altier le poltron se retire,
Marche en triomphe, et tout bas il soupire.
Nous reverrons *Paris* dans quelques jours;
Je vous devais quelques contes d'amours.
Cherchons *Nicette*, amante fugitive.
Quel bord désert entend sa voix plaintive?
En peu de mots le fil je reprendrai
De son histoire; elle sera succincte.
Depuis ce temps elle a toujours pleuré.
Les cieux jaloux ont repoussé sa plainte;
Elle gémit dans l'ombre des forêts.
De ce séjour le vide et le silence
Quelques instants lui rendaient l'espérance,
Et plus souvent encore ses regrets.
Anachorète, et sensible et profane,
Elle n'avait que les bois et son *âne*
Pour confidens de ses tendres soucis.
L'*âne* aurait pu consoler ses ennuis;
Mais ma *Nicette*, entière à sa douleur,
De *Jeanne d'Arc* n'avait point la candeur.
Je ne sais point si l'*âne* avait su prendre
Pour sa beauté quelque sentiment tendre.
Dans la forêt, languissant il se perd,

Et ses soupirs font trembler le désert.
Parfois la nuit, étendu près de *Nice*,
D'un pied noueux il lui presse la cuisse;
Sur lui *Nicette* abandonnait un bras,
Le caressait, l'appelait son cher *âne*;
Peut-être bien ils ne s'entendaient pas.
Nice quittait à l'aube la cabane,
Prenait le froc, montait sur le *baudet*,
Et s'avançait au bord de la forêt.
Chemin faisant, sa voix plaintive et tendre,
Le nom d'*Organt* aux bois faisait entendre.
L'ombre fuyait, et le soleil naissant,
De perles d'or émaillait l'orient.
Or, bonnes gens, vous éprouvez peut-être,
Tout comme moi, qu'amour, en ce moment,
De nos désirs éveille le salpêtre,
Et nous excite à l'amoureux penchant.
Une fillette en sa couche seulette,
En s'éveillant, soupire, étend un bras,
Va promenant l'autre sur ses appas;
A droite, à gauche une jambe elle jette;
Son cœur qui bat, agite son beau sein;
Elle soupire, et sa vue inquiète
Cherche *Guillot* qui s'est levé matin.
Par sa douleur *Nicette* réveillée,
Au coin du bois était assise alors,
En *Moine noir*, comme on sait, habillée.
Vient à passer une *Nonnette* fors
A l'œil frippon, à la guimpe arrondie,
Au pied alerte, à la mine fleurie,
Qui, du plus loin que le *Moine* elle vit,
Ou bien crut voir, le Diable au cœur sentit;
Sa joue, et fraîche, et vermeille, et tremblante,
Se velouta d'un tendre vermillon.
Moins ronde était, et moins appétissante
La pomme qu'*Eve* un beau matin, dit-on,
Vint présenter à son époux glouton.
Adam mangea la pomme, et se fit fête

De nous damner. Je l'excuse pourtant.
Qui de nous tous n'en aurait fait autant,
Et voire plus? car gentille et bien faite
Etait la Dame. Ayant la pomme en main,
Elle en montrait deux autres sur son sein.
Deux au minois, comme notre *Nonnette*,
Deux autre part enfin pour notre dam.
Eve était belle, et faible était *Adam*.
Dans sa douleur *Nicette* ensevelie,
Tenait les yeux vers la terre arrêtés.
La *jeune Sœur* arrive à pas comptés,
D'un air timide, et sa voie adoucie,
De quelque endroit demande le chemin.
Nice pleurait; la *Nonnette* attendrie,
Voyant de plus son minois tendre et fin,
Entre en propos, et lui serre la main,
En lui disant : Par *Jésus* et *Marie*,
Mon frère cher, quel est votre chagrin?
D'un malheureux la présence intéresse;
S'il est aimable, il porte à la tendresse.
L'amour souvent s'allume dans les pleurs;
Car la faiblesse est la vertu des cœurs.
La jeune Sœur, pieuse et charitable,
Au frère en Dieu se montrait secourable.
Un tendre cœur aime à se confier;
Nice dit tout, sans se faire prier.
La jeune *Agnès*, en l'écoutant, soupire,
Moitié dépit, regrettant son erreur.
« Eh bien, dit-elle; eh bien, ma chère Sœur,
« Vous voyez trop que ce monde trompeur
« Ne donne rien de ce que l'on désire.
« Voilà le jour où viennent s'éclipser
« Les songes vains qu'il nous fait caresser.
« Quittez le monde, et dans un monastère
« Venez sentir, à l'ombre des autels,
« La vanité de ces rêves mortels.
« Ne brûlez plus pour un bonheur coupable;
« Vous connaîtrez, en brûlant pour Jésus,

« Des vains plaisirs le néant méprisable,
« Et tout le prix des célestes vertus.
« *Nice* lui dit, d'un air inconsolable :
« *Mais mon amant, ne le verrai-je plus* »?
Et tout à coup grand fracas dans la plaine;
La poudre vole, et voici des coursiers
Des palefrois, des jeunes Chevaliers,
Dames en croupe, allant à perdre haleine,
Chantant, riant, faisant contes d'amour.
L'aube douteuse avait fait place au jour.
La jeune *Nonne* et le Moine *Nicette*
Voulurent fuir : on court, on les arrête.
« Epoux en Dieu, l'on vous en donnera,
Dit un plaisant de la troupe loyale.
« Avant le jour que faisiez-vous donc là,
« Monsieur le Moine à vertu matinale?
« De tout mon cœur je vous fais compliment,
« Point n'êtes sot, ne prenez de l'église
« Le plus vilain. Et vous, la belle enfant,
« Il est bien doux, malgré que l'on en dise,
« De se sauver. Comptez; nous sommes sept,
« Vous fêtoierons tous les sept, s'il vous plaît;
« Et vous, Monsieur le saint homme d'Hermite,
« Vous fêtoierez nos Dames d'eau bénite ».
Bref, on descend; ce qui fut dit fut fait :
On tire au sort. *La Trémouille* commence.
Pendant cela, les Dames, par pudeur,
Prirent la fuite, ayant ferme espérance
Que l'homme noir serait bon écumeur.
Mais cependant Monsieur *de la Trémouille*
Monte à l'assaut, les deux moles descend;
Il entre au fort, et vole, et pille, et fouille.
Les Chevaliers, comme gens de patrouille,
Ne jouaient pas un rôle fort plaisant;
Mais chacun d'eux eut son tour cependant.
La pauvre *Agnès*, pâmée et confondue,
N'ouvrait qu'à peine une mourante vue;
Son sein, mouillé de larmes de plaisir,

De temps en temps jetait quelque soupir;
Ses bras en croix, étendus sur le sable,
Rendaient ce signe encor plus adorable.
Un doux souris découvrait quatre dents,
Qui partageaient ses deux lèvres de rose.
Mais que fait *Nice* en ces tristes instans?
Nice pleurait (car que faire autre chose?)
Et se cachait à l'abri d'un vieux pin.
Dans la forêt nos Dames s'arrêtèrent,
Cherchant des yeux le jeune Chérubin;
Au petit pas elles se rapprochèrent,
Montrant le nez, enrageant, de bon cœur,
Que le vilain méconnût son bonheur.
Nos Chevaliers, après leur aventure,
Baisent *Agnès*, reprennent leur armure,
Piquent des deux, croyant leurs Dames voir
Sens sus dessous avec l'animal noir.
L'on pense bien quelle fut leur surprise.
Aurait-on cru qu'un Moine eût lâché prise?
On l'aperçut, on courut, on le prit,
Et sur son *âne* en triomphe on le mit.
Il se présente un cabaret, on entre.
Près du foyer, un Moine à large ventre
Buvait lui seul; *Nicette*, en le voyant,
Reconnaît *George*, et baisse, en rougissant,
Son capuchon. On raconte l'histoire,
On rit, on chante, on fait venir des brocs,
Et le vin blanc s'évapore en bons mots.
Notre *Aumônier* rit dans sa barbe noire,
Se promettant, avant la fin du jour,
Qu'il bernerait les plaisans à son tour.
Il fit si bien, par un trait de grimoire,
Que ces Messieurs se mettent en courroux
Sortent en plaine, et s'entr'occisent tous.
George étonné considérait *Nicette*.
Mais, par *Saint-Jean*, ce vêtement est mien,
Ce lui dit-il, et me rappelle bien
Notre aventure. Oh! la belle fillette,

Me le paierez; j'en jure *Saint-Thomas.*
Ne pleurez point, eh! ne vous en veux pas.
Nice tremblait, ainsi qu'une fauvette
Près du vautour : bref, il la fit asseoir;
Les *contes bleus* amenèrent le soir.
Le penaillon, ivre du tendre espoir
De chalumer sa vengeance complète,
Sentait la chair et des yeux dévorait
Le doux tendron qui les regards baissait.
L'heure arriva; le Moine anthropophage
Pressait à cru la naïve Beauté,
Qui larmoyait de son air emporté,
Et reculait, par un faible courage,
Une odieuse et triste volupté.
Le cu de *George* en l'air déjà s'élève,
Et le vilain mange la pomme d'*Eve.*
Nice tremblait à ses durs mouvemens,
Et ripostait par des gémissemens.
Mais, par bonheur, le *Moine* était un *âne* :
Vous m'entendez, et *Nice* n'était *Jeanne.*
Le goupillon, bien qu'il fût d'un sorcier,
Ne put jamais entrer au bénitier.
Le Moine, las de sa rude monture,
Glacé de rage, et brûlant de luxure,
Baisse le pont, résolu de nouveau
Le lendemain à battre le château,
Et pour rêver sa victoire future,
Il s'endormit. Mais Nice qui veillait,
Vers le minuit l'entendant qui ronflait,
Prend le grimoire, et de ses yeux de fille,
Ouvre ce livre où tout l'enfer était.
Voilà soudain la maison qui fourmille
D'*Esprits impurs.* L'un se présente, et dit :
Que voulez-vous ? *Nice* lui répondit :
Le cher amant que ma tendresse pleure,
Et qu'en ce lieu l'ameniez tout à l'heure;
Puis, si pouviez, que vous ôtiez d'ici
Ce déloyal, qui me fait grand souci!

Que tout va bien, quand le Diable s'en mêle!
Le Démon, preste, en Sicile vola;
Antoine Organt en effet était là
Qui s'amusait aux tetons d'*Isabella*.
Entre ses bras il prit le Chevalier
Si doucement, que, sans le réveiller,
Il l'apporta devers l'hôtellerie,
Et l'étendit près de *Nice* assoupie,
Sans bruit aucun. Soudain l'Esprit impur
Adroitement vous prit l'Aumônier dur,
Sur des pavots dans son char il le gîte,
Comme un soldat qui dort en sa guérite,
Étrille, panse, attelle les mulets.
Adieu le *Moine*, adieu tous ses projets.
Que l'on peindrait trois plaisantes surprises!
Le *Moine* en l'air s'éveillant en sursaut,
Cherchant *Nicette*, et préparant l'assaut;
Antoine Organt, dans ses tendres méprises,
Croyant tenir la maîtresse du soir;
Nice prenant *Organt* pour l'*homme noir*.
L'ombre s'enfuit, le jour naît, le coq chante;
Le Paladin, éveillé par l'amour,
Etend un bras et presse son amante.
Nice lui dit : Il n'est pas encor jour,
George; dormez, quel Démon vous réveille?
George, ce mot mit la puce à l'oreille
Au Chevalier. Nous sommes trois cocus,
Répondit-il. Ne vous souvient-il plus
Que cette nuit *Antoine Organt* est vôtre?
Une autre fois vous ferez fête à l'autre.
Mais terminons ceci loyalement.
A ce discours, *Nicette* confondue
Se précipite aux bras de son amant,
Jette un soupir, et perd le sentiment.
Organt frappé n'ose en croire sa vue;
Il s'aperçoit qu'il n'est plus chez *Vulcain*,
Présente à *Nice* un baiser incertain,
Et reconnaît enfin sa tendre amie.

En l'appelant, il la rend à la vie.
Sein contre sein, ils se tiennent pressés.
Mais, dit *Organt*, ma Belle, je vous prie,
Est-ce un fantôme ou vous qui m'embrassez?
Oui, c'est bien elle; oui, c'est Nice elle-même,
Que plus n'aimez, et qui toujours vous aime.
Nice, en riant, raconta ses malheurs;
Une par une, elle compta ses pleurs,
Et puis finit par la naïve histoire
De l'aumônier et celle du grimoire.
Oh! qu'un cœur tendre au moment du retour,
Sait bien payer les ennuis de l'absence!
Récits divers, épanchemens d'amour,
Larmes, baisers, enfin tout ce qu'on pense.
Nos deux amans, ivres de se revoir,
L'aube trouvaient trop voisine du soir.
Le toit fumeux de leur hôtellerie
Avait pour eux le lustre des palais,
Hors que la peur, les soucis et l'envie,
Hors que l'ennui n'en approchaient jamais.
Au sein de *Nice*, *Organt* encore oublie
L'oncle *Turpin*, ses armes, les combats,
Et laisse en paix rouiller son coutelas.

CHANT XIX

ARGUMENT

Du terrible combat des quatre Chevaliers Ferragon, Talbin, Agramaure *et* Pépin; *de l'arrivée de* Champagne *du pays de* Saint-Jean; *de la peinture qu'il fait de ce pays à son maître* Organt; *nouvelle visite de l'*Ange gardien.

Le cœur de l'homme est l'énigme du Sphinx;
Si l'on pouvait avec les yeux du Linx,
De ses replis éclairer la souplesse,
L'œil étonné, de maints hauts faits vantés
Démêlerait les ressorts effrontés
Dont un prestige a fardé la bassesse.

Ces Conquérans, sous les noms imposteurs
De liberté, de soutiens, de vengeurs,
A l'œil surpris découvriraient peut-être
Un scélérat, honteux de le paraître;
Ces Moines saints, les yeux en Paradis,
Décèleraient sous la haire souillée,
Un cœur brûlé de la soif des Houris,
Une âme sèche, à l'intrigue pliée,
Et l'Avarice, en Lazare habillée;
L'homme puissant, dans son humilité,
Le vil ragoût d'une lâche fierté;
Dans l'amitié, l'on verrait l'espérance;
Et dans l'amour, non le tribut du cœur,
Mais le fardeau de son indifférence;
Parfois dans l'un un grain de suffisance,
Parfois dans l'autre une jalouse humeur.
Homère a beau nous peindre dans Achille,
D'un bras fougueux le courage indompté,
Il était homme et fut resté tranquille,
Sans l'aiguillon d'un peu de vanité,
Sans *Brisëïs* et la nécessité.
Ainsi *Pépin*, dont la haute vaillance
Chancelait même à l'aspect d'une lance,
Devant les gens, au gré de sa valeur,
Du temps rapide accusait la lenteur.
Enfin la nuit, peut-être sa dernière,
Quitte les cieux parsemés de lumière.
Vénus fuyait; l'aube, d'un pied vermeil,
Traçait la route aux coursiers du soleil,
Et du tribut de ses perles humides,
Désaltérait les campagnes arides.
Jà les Zéphirs sur les fleurs se jouaient,
Jà les oiseaux par les airs voltigeaient.
Guillot, au son de sa flûte enjouée,
Dans les vallons ses chèvres ramenait,
Et le clairon de sa voix enrouée
Aux champs de Mars les Guerriers appelait.
Pâle et tremblant, *Pépin* se claquemure

D'une superbe et trop pesante armure.
Voici venir l'orgueilleux *Ferragon*
Sur un coursier, dépouille d'un Saxon.
Il tient en main une lance pesante,
Qu'il enleva de celle d'*Alicante*,
Preux Chevalier qu'il coucha sur le dos,
Dans un combat contre les Ostrogots.
Sa tête altière était enveloppée
D'un casque dur, froissé de coups d'épée.
Pour mon *Pépin*, fier de se signaler,
Impatient, il fait caracoller
Un beau coursier qui hennit, se rengorge,
Tout frais venu du pays de *Saint-George*,
Et dans Paris fait la poudre voler.
Le long *Talbin* et le large *Agramaure*
Devant les murs ont devancé l'aurore;
Les ennemis, dans la plaine étendus,
Pour admirer les vaillants coups de lance,
Le casque haut, menacent en silence
Nos Paladins et nos Bourgeois cocus,
Et nos tendrons sur les murs accourus.
Un gros nuage arrivait dans la plaine;
C'était *Pépin* et Monsieur *Ferragon*,
Qui s'avançaient au grand trot vers l'arène.
Pépin tremblait et flottait sur l'arçon;
Et composant sa fière contenance,
Mourait de peur, et criait : *Vive France!*
Lorsque le sort, aux deux bouts du champ clos,
L'un devant l'autre eut posté les Héros,
Talbin alors, d'un air simple et sauvage,
Tint aux Gaulois ce farouche langage.
« Le peuple Alain vous demande raison,
« Au nom des Dieux et du peuple Saxon.
« Eh! de quel droit prétendez-vous soumettre
« Un peuple libre, un peuple né pour l'être,
« Un peuple juste, et plus que vous peut-être?
« Est-ce l'espoir d'agrandir vos Etats
« Qui vous a fait dévaster leurs climats?

« Sont-ce vos Dieux que vous voulez répandre?
« Ils en avaient de justes et d'humains,
« Les vôtres sont de lâches assassins.
« S'ils étaient bons, on les verrait s'étendre
« Sans le secours de vos profanes mains.
« Mais loin de moi ce coupable artifice.
« Le nom du Ciel, écrit sur vos drapeaux,
« Voile en effet une lâche avarice.
« Vous a-t-on vus, magnanimes Héros,
« Avec bonté consoler vos conquêtes,
« Et soulager de vos prodigues mains
« Ceux que leurs coups avaient faits orphelins!
« Il s'en faut bien, barbares que vous êtes!
« Le sang, les pleurs, l'or et les cruautés,
« Voilà les Dieux pour qui vous combattez.
« Le glaive en main, vous donnez le baptême,
« Et l'avarice est votre loi suprême.
« Lâches, tremblez, et sachez seulement
« Que vos fureurs nous ont laissé du sang.
« Dans la vertu l'audace se ranime,
« Et la faiblesse est compagne du crime.
« Nous espérons que vous serez vaincus,
« Ou par les Dieux, ou bien par nos vertus. »
Je n'entends rien à tout cela, beau sire,
Dit *Ferragon* qui ne savait pas lire.
Mais tenez-vous ferme sur l'étrier,
Et ma réponse est au bout de l'acier.
Au même instant, un *Héraut* qui s'avance,
Sonne du cor, et la troupe s'élance.
La terre fuit sous le coursier ruant,
Et nos Guerriers, les lances en avant,
Du même élan de leur course rapide,
Se sont frappés dans un choc intrépide.
Deux palefrois, par le coup repoussés,
Se sont cabrés à demi renversés;
C'était celui du farouche *Agramaure*,
Et de *Pépin* qui respirait encore;
Talbin trompé chancela sur l'arçon,

Vers l'aiguillette atteint par Ferragon.
L'air retentit, embrasé d'étincelles.
Les deux premiers, raffermis sur leurs selles,
Avec sang-froid tirent leurs coutelas,
Et vigoureux, précipitent leurs bras.
Pépin frémit; son terrible adversaire
Vous le rossait de son lourd cimeterre.
Avec fureur les deux autres guerriers
Entrechoquaient leurs glaives meurtriers.
Las de combattre, ils firent une pause.
La tête haute et la visière close,
Ils s'observaient d'un œil étincelant,
Et s'exerçaient à frapper sûrement.
Bientôt, après ce farouche silence,
Plus furieux, l'un et l'autre s'élance;
L'airain en feu sous les coups retentit;
Leur bras s'évite, et se trompe, et se fuit.
L'œil étonné, de leur fer homicide
Laisse échapper le mouvement rapide,
Qui, dans l'ardeur de ce mobile jeu,
Trace dans l'air mille cercles de feu.
Déjà le sang inondait leurs armures,
Quant tout à coup l'un et l'autre coursier,
Rendus fougueux par de larges blessures,
Par les éclairs et le bruit de l'acier,
Gagne la plaine, et ne veut reconnaître
Ni l'éperon, ni la voix de son maître.
Les *Spadassins*, en efforts superflus,
Pressent des flancs qui n'obéissent plus.
Impatiens, de la selle ils sautèrent,
Et, plus hardis, à la charge volèrent.
Chaque parti voyait avec frayeur
L'acharnement de ces fous pleins d'honneur,
Qui, rejetant l'artifice et la ruse,
Faible avantage où leur bras se refuse,
Ne paraient plus, semblaient jouer la mort,
Et n'écoutaient que leur fougueux transport.
Le Ferragon voit, dans sa main trompée,

En mille éclats s'échapper son épée.
Son ennemi prend la sienne à deux mains,
Lève les bras, la couche sur ses reins,
Et la ramène avec une furie
Dont le Gaulois, désarmé, confondu,
Certainement eut été pourfendu
Jusqu'à l'endroit des sources de la vie,
S'il ne se fut détourné de côté.
Notre *Saxon*, par l'effort emporté,
Va se froisser et rouler sur la poudre,
Avec le bruit d'un chêne ou de la foudre.
Le Franc adroit courut sur son rival,
Appesanti par le coup sur l'arène,
En lui criant : Tu mourras, déloyal!
Son bras nerveux le désarma sans peine,
Et menaçait son cœur épouvanté.
« Va, lui dit-il, je pardonne à la haine
« Le sentiment de ta déloyauté;
« Mets à profit ma générosité.
« Je suis Gaulois, et bien que tu publie,
« Chéris mon Dieu, car tu lui dois la vie. »
Sire *Agramaure*, avec son fer pointu,
De son rival ayant trompé l'écu,
Fit rejaillir auréole profane
Du fin acier qui lui couvre le crâne.
Le Brave alors, oubliant sa valeur,
Le Roi, le Ciel, et la France, et l'honneur,
S'échappe, vole au travers des cohortes,
Et de Paris gagne soudain les portes.
A son secours *Balourdise* vola,
Et d'un nuage elle l'enveloppa.
Conteur exact, il faut que je vous dise
Succinctement que dame *Balourdise*
Avait déjà délaissé les Saxons,
Peuple rebelle à ses doctes leçons,
Et que l'instinct de sa vieille tendresse
Avait changé sa fureur en faiblesse.
Elle disait à *Pépin* éperdu :

Comme un César vous avez combattu,
Et désormais votre gloire surpasse
Le vieil Hercule et le Dieu de la Thrace.
Pépin, tout sot, souriait cependant
A ce naïf et petit compliment.
Un noir essaim des enfants d'Hippocrate,
Nigauds chargés de simples et d'onguens,
Vient visiter l'Alexandre des Francs,
Qui se pâmait comme un âne qu'on gratte.
Avec *Lourdise* il coucha cette nuit,
Et la V...le est l'enfant qu'il lui fit.
Laissons *Pépin*, et Paris, et l'armée:
Suivons ailleurs la folle Renommée.
Tant de récits auront fait oublier
Ce bon *Champagne*, immortel Ecuyer.
Voici venir là-bas un Chevalier,
Disait *Organt* à *Nice* son amie,
Comme ils étaient dans leur hôtellerie.
L'objet avance : oui, c'est bien lui, je crois,
Mon Ecuyer Champagne que je vois.
Mon cher Lecteur, tranchons les accolades,
Les complimens, les exclamations,
D'un premier feu frénétiques boutades;
L'on termina par se dire : Buvons.
Le verre en main, assis à table ronde,
Champagne, *Organt*, et *sa maîtresse blonde*,
Se fêtoyaient et d'amour et de vin.
Tous ces festins que le Chantre d'*Achille*
Rêvait à jeun dans un siècle imbécile,
Où l'on voyait les vases d'or briller,
Où d'*Amphions* une troupe altérée,
Où l'ambroisie, à la mousse dorée,
D'un demi-Dieu faisait un Grenadier,
Ne valaient pas, quoi qu'Homère publie,
La volupté pleine de bonhomie
Que savourait dans le broc familier
Le bon *trio* de mon hôtellerie.
Preux Ecuyer, dit *Nicette* en riant,

Racontez-nous, s'il vous plaît, votre histoire
De point en point, mais sans mentir; pourtant,
Si n'aimez mieux et vous gaudir et boire.
Champagne dit : « Oh! le hasard est grand.
« Il vous souvient qu'un jour, dans un couvent.
« Du haut du Ciel il descendit un âne,
« Et que, bâté de votre cul profane,
« Il vous porta devers le firmament.
« Vous conterez aussi votre aventure.
« Quelques instants je vous suivis des yeux;
« Mais un nuage ayant blanchi les cieux,
« Je vous perdis, et prenant ma monture,
« Je pique, pars, et vous fais mes adieux.
« Moins chatouilleux de lauriers et de guerre,
« Qu'embarrassé de ne savoir que faire,
« Je m'en revins au camp le lendemain.
« L'on fut surpris de me revoir sans maître;
« L'on me parla de votre oncle *Turpin* :
« Je répondis, et je mentis peut-être,
« Qu'aiguillonné par le double souci,
« Et du destin et d'un oncle ravi,
« Le noble espoir de venger cet outrage
« Vous avait fait parcourir maint rivage;
« Que vous aviez poursuivi *Galifrin*,
« Noir ravisseur de l'Evêque *Turpin*,
« Dans son palais au haut du mont Caucase.
« Dans tous les yeux, je lisais mon extase;
« Ces beaux discours émerveillaient *Charlot*;
« L'un vous vantait, l'autre vous trouvait sot.
« Moi, je riais. Je ris bien davantage
« Six jours après. Tout à coup j'entendis
« Un bruit affreux s'élever du rivage;
« Le verre en main, de table je sortis.
« Saisi d'effroi, criant aux ennemis,
« Je m'affourchai sur ma monture grise.
« Mais, juste ciel! quelle fut ma surprise,
« Lorsque je vis les Francs ensorcelés,
« Criant, dansant en cercles redoublés.

« J'avais mon verre, et, d'une main tremblante,
« A leur santé j'avalai l'épouvante.
« Bref, je sentis une fièvre brûlante;
« Parmi les champs je m'emporte comme eux.
« Il me souvient de ce délire affreux
« Comme d'un songe incertain, ténébreux,
« Dont il ne reste à l'esprit qui s'abuse,
« En s'éveillant, qu'une trace confuse.
« Je recouvrai, sous un autre horizon,
« Ce ne sais quoi qu'on appelle raison.
« Un ciel nouveau s'étendit à ma vue;
« Je découvris une plaine inconnue,
« Et j'admirai dans ces lieux enchanteurs
« Un palais d'or, des champs couverts de fleurs.
« Mais suis-je mort? me disais-je à moi-même.
« N'est-ce point là le pays des Elus?
« Tout annonçait à mes yeux confondus,
« Du Paradis la demeure suprême.
« Je m'approchai d'une épaisse forêt,
« Où je cueillis une pomme vermeille,
« Repas des Dieux, que la faim m'apprêtait.
« Je regardais, et je prêtais l'oreille;
« Car je trouvais mon destin odieux
« De vivre seul, eût-ce été dans les cieux.
« Je m'avançai devers une fontaine,
« Dont j'entendais murmurer le cristal :
« C'était du vin. Quelle rive lointaine
« Vous retenait en ce moment fatal?
« Avant de boire, et d'en mourir peut-être,
« En soupirant, j'appelai mon cher maître.
« Mais il fallut céder aux Dieux jaloux,
« Et me résoudre à me saoûler sans vous.
« Je demeurai penché vers le breuvage
« Trois jours entiers, mort ivre sur la plage ;
« A mon réveil, je battis le canton,
« Et j'arrivai, par un riant vallon,
« Sur le sommet d'une haute montagne.
« Je vis des *Preux* étincelants d'acier;

« Ils avaient l'air des gens de *Charlemagne*.
« En m'avançant, je reconnus *Hidier*,
« Et *Rocambo*, votre ancien Ecuyer.
« J'appris de lui que ma bonne fortune
« M'avait conduit; devinez? Dans la *Lune*.
« Il me montra, sur les côteaux voisins,
« Un beau châtel, où Monsieur *Saint-Antoine*,
« Dans ce pays vivant comme un Chanoine,
« Avait reçu les Gaulois Paladins.
« On me conta qu'*Astolphe* d'Italie
« Etait venu, d'un courage nouveau,
« Retrouver là le bon sens de *Renaud*.
« D'avoir le mien il me prit fantaisie,
« Et je m'en fus au palais de *Saint-Jean*.
« Ce beau palais est un moulin à vent.
« Sur des hauteurs où reposent les nues,
« On voit rouler ses ailes étendues,
« Et l'on entend sonner dans le lointain
« Le cliquetis du céleste moulin.
« *Saint-Jean*, perché sur son *Apocalypse*,
« Fait chaque jour le tour de l'Univers,
« Pour recueillir le bon sens qui s'éclipse,
« Evaporé de nos cerveaux divers.
« Le saint *Chimiste* en ôte la sottise,
« Le moud, l'épure, et le naturalise.
« Souventes fois il ne reste plus rien
« Dans le tamis. Le saint *Pharmacopole*
« Vous met après ce rien dans une fiole,
« Laquelle il range avec les noms écrits,
« *Prêtres*, *Guerriers*, *époux*, *amans*, *amis*.
« C'est là que vont ces chimères nourries
« De la vapeur des humaines folies,
« De l'insensé qui cherche le bonheur,
« Du Conquérant que sa fortune enivre,
« De ce Savant qui pâlit sur un livre;
« Mais on n'y voit celle d'aucun buveur.
« Arrivé là, je découvre une plaine
« Où voltigeait une foule incertaine

« De spectres d'air. L'un s'appelait l'*Honneur* :
« Dans le cristal de sa frêle substance,
« On distinguait les taches de son cœur,
« La fausseté, l'orgueil, et l'impudence,
« L'intérêt nud, et le dépit rongeur.
« Plus loin venait, sur une boule huilée,
« De bulles d'air la *Fortune* habillée;
« L'œil, ébloui par son éclat changeant,
« Porte au cerveau le désir et l'envie.
« Là, l'*Avarice* au ventre de harpie,
« Mourant de faim pour nourrir son argent.
« Je vois plus loin la *Politique* douce,
« Qui va baisant le bras qui la repousse;
« L'*Espoir* gonflé, son haleine suivant,
« Et que berçait l'*Intérêt* complaisant;
« Plus loin venaient les *Promesses fidèles* :
« On les voit tendre, avec compassion,
« Une main vide à la *Soumission*,
« *Et vers le dos elles ont les mamelles.*
« L'*Occasion* vint ensuite à passer;
« On la fait naître, on ne peut la fixer.
« Le tourbillon qui roulait sur sa trace,
« Me laissa voir et l'*Intrigue* et l'*Audace*.
« La *Gloire* vient sur un char azuré,
« Et de soupirs enfle un habit doré.
« L'*Orgueil* parut; il suivait la *Naissance*,
« Et celle-ci, marchant à *reculon*,
« Vint aboutir à l'antre d'un *larron*.
« La *Flatterie* agaçait l'*Innocence*.
« Venaient après les *Jugemens humains*,
« Qui chancelaient sur leurs pieds incertains.
« Ils immolaient mainte triste victime,
« Et sous le dais tranquillisaient le crime.
« Enveloppés d'un tourbillon de vent,
« Ces spectres vains coulaient dans le néant.
« Je vis de loin, sur son cheval céleste,
« Vers le moulin *Saint-Jean* qui volait preste.
« En arrivant, il m'accueillit fort bien;

« Il me parla, mais je ne compris rien
« A son grand style enflé de paraboles;
« Il me mena dans le palais des fioles.
« Ou j'ai mon sens, ou jamais n'en aurai ;
« Car en ce lieu point ne le retrouvai.
« Je bus celui des sept Sages de Grèce.
« Lors il me prit un accès de sagesse
« Impétueux, et je ne savais plus
« Ce que c'était que vices, que vertus;
« Tantôt joyeux, tantôt d'humeur stoïque,
« Timide après, et puis d'humeur cynique,
« J'encourageais et le bien et le mal.
« Je me croyais tantôt un animal,
« Tantôt un Dieu ; je changeais de nature,
« Et d'un coursier revêtais l'encolure.
« *Saint-Jean me fit avaler ne sais quoi,*
« *Pour me guérir, et je redevins moi.*
« Je vis à part, en de petites fioles,
« Les grands projets des Ministres des Gaules :
« On leur voyait et l'éclat et l'essor
« D'une comète, et leur queue était d'or.
« J'y vis aussi le cœur de *Cunégonde* ;
« Mais tout son fiel est resté dans ce monde.
« Je trouvai là l'Archevêque *Turpin*.
« Je l'abordais; il disparut soudain.
« Las d'habiter cette rive étrangère,
« Et soupirant après les doux appas
« Que je laissais tranquilles ici-bas,
« Je prends du Saint la monture légère,
« L'*Apocalypse*, et pars, et me voilà.
« Le bon sens grec, supérieur au nôtre,
« M'ayant causé cette aventure-là,
« Point n'ai voulu vous rapporter le vôtre.
« On est heureux, et l'on boit sans cela. »
L'*Ange Gardien* ayant pris en Sicile
Le *beau harnois* laissé par son pupille,
En Paladin arrive au cabaret,
Dans le moment que l'*Ecuyer* parlait.

« Pour Dieu, dit l'*Ange* à son filleul *Antoine*,
« Vous passez là votre temps comme un Moine,
« A rire, à boire, et vous ne pensez pas
« Que le pays est couvert de soldats.
« Laissez ce verre, et prenez-moi ces armes;
« Votre pays a besoin de Gendarmes,
« De bras zélés, de nobles défenseurs,
« De Francs enfin, et non pas de buveurs. »

CHANT XX

ARGUMENT

Des préparatifs du Siège de Paris; d'un assaut livré par les Infidèles, et de l'étrange destinée du saint Archevêque Turpin.

Oh! qu'*Arouet* a montré de génie,
En célébrant dans son ouvrage pie
Un âne dur, un âne vigoureux!
Moyen c'était d'intéresser les Belles.
Homère ennuie avec ses demi-Dieux,
Et Briséïs eut peut-être aimé mieux
Cet âne fier, aux deux brillantes ailes,
Ou le baudet qui *Nicette* suivit,
Que ce Héros qui les Troyens occit.
D'autres pourront, dans une autre Énéide,
Ressusciter l'Ausonie et l'Aulide;
Mais j'aime mieux mon Héros gris vêtu,
Que ces Héros boursouflés de vertu.
J'eusse mieux fait de chanter et de boire,
Que vous conter ces funestes revers,
Et vous mener, ivres comme Grégoire,
Au Ciel, au Diable, à la Lune, aux Enfers.
Mais puisqu'enfin j'en ai fait la folie,
Jusques au bout suivons cette saillie.
Le *Roi de Saxe* et celui des *Alains*
Bloquaient Paris, ses tendrons, et ses Saints;
Une forêt de lances infidèles,

A Charenton ressuscitait Arbelles.
Les champs étaient couverts de Chevaliers;
L'on élevait des tours et des béliers;
Sur des chariots on enlève les chênes,
Aïeux sacrés des amours de Vincennes,
Où les Bourgeois, dans un temps plus serein,
Venaient baiser la femme du voisin.
Les ormes verts sous la hache frémissent,
Les vallons creux de leur chute gémissent.
Les Chefs poudreux haranguent le Soldat,
En lui vantant le profit du combat,
En lui parlant des Dieux, de la vengeance,
Du vin, de l'or, et des tetons de France.
De leur côté, l'on voit les assiégés
Sur les remparts en bataille rangés.
Zéphyre fait ondoyer les panaches,
Et l'on entend gringoter les rondaches.
Le mouvement de ce vaste appareil
Etincelant aux rayons du soleil,
Semble une mer et tranquille et perfide,
Qui, dans les plis de son frissonnement,
Roule les feux de l'Olympe liquide,
Et dans ses flots dissout le firmament.
Le son aigu des instrumens de guerre,
Les palefrois, les évolutions,
Des ennemis les barbares chansons,
Les sabres longs, les béliers, la poussière,
Les Fantassins, les Sapeurs, les Hussards;
Tout annonçait et la Sottise et Mars.
Du haut des tours on voit les Infidèles,
Armés de dards, de piques, et d'échelles,
Coiffés de fer et l'écu sur le dos,
Devers les murs se porter à grands flots.
Quand les Gaulois se virent à portée,
Le bras nerveux sur son arc étendu,
De traits sifflans chasse une nue ailée;
Les ennemis présentent leur écu,
Serrent les rangs, marchent avec audace,

Et de terreur environnent la place.
Oh! *Saint-Denis*, que fais-tu dans ce jour,
Loin de la France et loin de ton faubourg?
Vois tes glacis inondés de carnage;
La grâce a-t-elle enivré ton courage?
De Chevaliers un redoutable essaim
Borde Paris d'une forêt d'airain.
Contre le mur les échelles dressées,
Avec fracas sont soudain renversées;
Un coup de sabre atteint les plus hardis,
Le dard au loin frappe un lâche surpris;
Les yeux sanglans étincellent de rage,
Et la Discorde applaudit au carnage.
Grimpés en l'air, luttant avec effort
Contre le fer qui leur porte la mort,
Froissés, meurtris sous le poids l'un de l'autre,
Groupe tremblant, et digne de *Lepautre*,
Criant, jurant, accroupis, redressés,
Tantôt roulant, et soudain remplacés,
Et les Gaulois, et les fiers Infidèles
Tombaient, montaient, combattaient pêle-mêle
On en voyait sur le mur suspendus,
Se colleter, et rouler confondus.
On se mesure, on s'atteint, on s'empoigne,
Et furieux, sans parler, on se cogne.
Mais tout à coup, grand tumulte dans l'air :
On voit paraître une effroyable nue,
Et le ciel bleu se dérobe à la vue.
L'objet approche, on croit voir Lucifer
Et ses Démons échappés de l'Enfer
C'était l'armée en nouvelle fortune,
Qui revenait des plaines de la Lune.
Les *Francs* étaient burlesquement perchés
Sur ne sais quoi, fantômes mal léchés,
Spectres divers, qu'on appelait Sottises,
Projets brillans, et creuses entreprises,
Monstres éclos de ce pays de dam,
En colonie envoyés à *Saint-Jean*.

Chaque Gaulois, retrouvant sa chimère,
Monta dessus, et revint sur la terre.
Monsieur *Denis*, *Charlemagne* s'entend,
Car tous les deux ne faisaient qu'un pourtant,
Denis planait, ou *Charle*, à votre guise,
Sur une grosse et brillante Sottise,
Laquelle au front cornes de bouc avait.
Sa face lourde, et faite pour l'égide,
S'enluminait d'un gros rire stupide.
Insouciance on dit qu'on l'appelait;
Elle portait sur sa croupe carrée
Harnois brillant, une selle dorée,
Dressait la queue, et n'apercevait point
Le sang vermeil qui bordait son pourpoint.
Des ailes d'or lui sortaient des épaules.
Ainsi planait le Monarque des Gaules.
Le benoît Sire en croupe rapportait
Une *Sottise* à ses regards aimable,
Mais en effet furie épouvantable;
Un fiel amer de ses lèvres coulait;
Son œil, rempli d'une candeur farouche,
De l'Empereur la faiblesse irritait.
En rougissant, elle trame un forfait;
Devers le cœur on lui voit une bouche
A triples dents; elle mâche un lingot :
Bouche livide, et que baise *Charlot*.
Ebbo paraît sur un monstre qui jongle
Avec roideur; mais des pieds de devant,
Avec douceur caresse impudemment.
Les pleurs du peuple ont passé dans son sang,
Et l'avarice a recourbé son ongle.
Les Paladins suivaient confusément;
Les uns montaient un point d'honneur ardent;
D'autres un char attelé de l'Envie;
Chacun était perché sur sa Folie :
Fortune faite en pays étrangers,
Songes brillans, enfumés de lauriers,
Prestiges vains, caprices, héritages,

Projets déçus, fidélité, bonheur,
Honneur enduit de la crasse des âges,
Protections, dettes de grand Seigneur;
La chimérique et brillante cohue
Formait en l'air une profonde nue.
  A cet objet redoutable de loin,
Adieu l'assaut; par la plaine on s'échappe :
Chacun croit voir un Diable qui le happe.
Vitikin crie, on ne l'écoute point.
Nemours lui seul, sur la brèche déserte,
Crie à voix haute : Amis, courons, alerte!
Bravons l'*Enfer*, poursuivons les *Alains*,
Et le dernier périra de nos mains.
Ainsi jadis, quand le Maître du Monde,
Abasourdi par le peuple de l'onde,
Lui fit pleuvoir un grand soliveau Roi ;
Les esprits forts de l'engeance mouillée,
Au fond des eaux poursuivis par l'effroi,
Parmi l'écume et la fange troublée,
Gagnaient les joncs, se pressaient dans leurs trous,
Et croyaient voir Jupiter en courroux.
  Il me souvient que dans l'hôtellerie
J'avais laissé l'*Ange, Organt*, et sa mie.
L'*Ange* parlait. Nous reprendrons le fil
De son discours : « Enfin, lui disait-il,
« Dieu dans vos mains a remis la victoire;
« Venez combattre, et délivrer Paris;
« Ce n'est qu'après la bataille, ô mon fils!
« Qu'il faut chanter, faire l'amour, et boire ».
  L'*Ange* tourna vingt fois le même sens,
Enveloppé de termes différens,
Et ce discours signifiait en somme,
Qu'il fallait prendre et le glaive et le heaume;
Laisser l'amour et le vin, et partir,
Pour triompher, se venger, ou mourir.
Notre *Gardien* à son char vous attelle
Du bon *Saint-Jean* la maigre haridelle
Qu'avait Champagne amenée ici-bas.

L'*Ange* n'osait trop épurer le cas.
Il attacha ses deux ailes de cygne
Au dos rogneux de ce baudet condigne
Qu'avait *Nicette*, et lequel, en passant,
Jouera bientôt un rôle intéressant.
Antoine Organt près de son Ange monte
Dans le chariot, qui, d'une course prompte,
Derrière lui voit fuir mainte cité.
Nice voulut fendre l'air sur son âne;
En voltigeant, la naïve Beauté
Vient effleurer un baiser de côté,
Et l'Ecuyer sur le saint cheval plane.
Déjà *Paris*, du haut des airs, semblait
Un tourbillon des enfants du sud-ouest.
On voit bientôt de nombreuses cohortes
De Chevaliers qui s'écoulent des portes,
Et l'on découvre assiégeans, assiégés,
Prêts au signal, dans la plaine rangés.
Antoine Organt brandit son allumelle,
De l'autre bras dresse son bouclier,
Où l'on voyait le portrait de sa Belle,
Et dans l'ardeur de son courage altier,
Jure les cieux, jure sa damoiselle,
De terminer ce combat meurtrier
Par le trépas du dernier Infidèle.
En ce moment, l'Ange le retint; car,
Impétueux, il s'élançait du char.
Nice le baise, et pleurant sur son âne,
Va se porter sur le haut d'une tour.
Ainsi l'oiseau sur le faîte d'un plâne,
Se tient tapis à l'aspect de l'autour.
De tout côté règne un calme farouche,
Et la Terreur vole, un doigt sur la bouche.
Erâtre, *Hélène*, *Hydamant*, *Vitikin*
Suivent les rangs, une pique à la main.
Notre *Empereur*, courant sur sa chimère,
Ouvre les yeux, et dit : Que faut-il faire?
Mais tout à coup l'intervalle effrayant

Qui séparait le Franc et l'Infidèle,
S'est réuni par un choc foudroyant,
Et corps à corps on se croise, on se mêle.
La rage heurte et brise avec fracas
L'un contre l'autre angons et coutelas ;
De traits légers une épaisse volée
Se croise en l'air, tombe sur la mêlée,
Et le Soldat, furieux, inhumain,
Voit le trépas qui pleut d'un ciel d'airain.
De juremens les échos retentissent;
En se cabrant, les palefrois hennissent,
Qui sur le dos renversé tout entier,
Avec la bride entraîne son coursier;
Qui d'une lance atteint à la visière,
De pleurs de sang va rougir la poussière.
Les bras croisés, raccourcis, et tendus,
De coups divers se frappent, confondus,
Et la Folie, au milieu d'un nuage,
En souriant, reconnaît son ouvrage,
Et de son foudre ébranle le rivage.
Antoine Organt sur son char attelé
Du palefroi dans la *Lune* volé,
Tout fier de vaincre aux yeux de sa maîtresse,
Moins par courage encor que par faiblesse,
La lance au poing, parmi les bataillons
Trace en courant d'effroyables sillons.
L'essieu gémit dans sa course rapide,
Et devant lui, comme un troupeau timide,
Les escadrons que la peur précipite,
Foin de l'honneur, le cherchent dans la fuite.
La fière *Hélène* attaque *Ferragon* ;
Le vieux *Nemours*, triomphant de son âge,
Ranime encore un bras fait au carnage;
Sur la poussière il étend *Guibyon*,
A *Néridan* enlève l'aiguillette,
Tranche à *Murdin* la moitié de la tête,
Couvre d'éclairs le casque d'*Ydamant*,
Qui, transporté d'amour et de furie,

Soutient d'un bras *Hélène* évanouie,
Frappe de l'autre, et s'ouvre vers le camp,
Dans la mêlée, un passage sanglant.
Hirem au centre, environné de gloire,
Presse les Francs et suspend la victoire.
A l'aile droite on voit *Antoine Organt*
Voler par-tout comme un feu dévorant.
D'un coup mourant il atteint *Arimbade*,
Et lui fait faire une brusque saccade
Sur son cheval richement écaillé,
Du contrecoup rudement ébranlé.
Avec fureur il enfonce, il renverse
Les ennemis que la terreur disperse.
Sur une croix, à cheval dans les airs,
Le Diable en rut, échappé des Enfers,
Examinait, du cintre d'une nue,
De ce combat quelle serait l'issue.
Mon saint paillard d'Archevêque Turpin
Devait bientôt s'ouvrir à repentance,
Et réparer des Gaulois le destin.
Le Diable fin, et plein de prévoyance,
Devinait bien quel cas il aviendrait,
Si repentant le saint paillard était.
Mathieu Páris va bientôt nous apprendre
Ce qui faisait qu'il craignait telle esclandre.
Guise, *Sornit*, *de Blois*, *Paul Enguerrand*,
De leur désert arrivés récemment,
Audacieux, parcourent la mêlée,
Et de fuyards inondent la vallée.
Les farfadets, peuple ennemi de Dieu,
Torches en main et revêtus de feu,
De leur haleine échauffent le carnage
Et sur des chars parcourent le rivage.
Parragaron, fier et bouillant Alain,
Avec fureur combattait près d'*Hirem*.
Ce Roi reçut sur sa tête chenue
Un trait lancé d'une main inconnue,
Qui l'étendit sur la poudre expirant.

Parragaron, transporté de colère,
Comme l'oiseau qui dispute son aire,
Près de son Roi combattait vaillamment,
Et disputait de son bras redoutable,
A l'ennemi sa dépouille honorable.
Trente Gaulois par sa main renversés,
Mordaient la poudre, à ses pieds terrassés;
Il se battait entouré de carnage.
Mais quand il vit les siens de tous côtés
Tourner la bride et fuir épouvantés,
Avec l'espoir il perdit le courage;
Il s'avança vers le comte *de Bloi*.
« *Parragaron*, dit-il, se rend à toi;
« Prends soin d'*Hirem*, et reçois cette épée
« Qui de ton sang aurait été trempée,
« Si ta vertu n'était digne de moi,
« Et si ta mort eut pu sauver mon Roi. »
De *Nice* alors l'âne se mit à braire,
Et de sa voix l'effroyable tonnerre
Fit retentir, du sommet de la tour,
Tous les échos des vallons d'alentour.
Tels on verra, quand le Maître du monde
D'un pied d'airain brisera l'Univers,
Les morts tremblans quitter la poudre immonde,
Au bruit des Saints qui brairont dans les airs.
Nice disait : *Monseigneur, ne suis Grecque,*
Point ne savais mon âne être Archevêque.
Car on saura qu'après cette chanson,
D'âne en Prélat fut mué le grison.
Nicette alors, honteuse, se rappelle,
Et la cabane, et l'erreur criminelle,
Qui dans ses bras autrefois adressait,
Au lieu d'un âne, un Prélat qui pensait.
Elle rougit à l'image tracée
Dans son esprit de mainte autre pensée.
« Je suis *Turpin*, riposta l'oing de Dieu;
« *Satan* me fit semblable départie,
« Et l'Aumônier d'*Antoine* mon neveu

« M'amena fors en votre hôtellerie,
« Ayant perdu son baudet, emporté
« D'un ouragan par l'Enfer excité.
« Épris pour vous d'une vive tendresse,
« De mon malheur je payais ma faiblesse,
« Comme ce Roi des Babyloniens.
« (Apparemment vous connaissez la Bible).
« Je me flattais que vous seriez sensible,
« Et que vos yeux devineraient les miens.
« En vain du Ciel la vengeance suprême
« Maudit la France au nom de mon forfait;
« En vous voyant j'oubliais l'anathème.
« Vous êtes belle, et *j'étais un baudet.*
« Vous rougissez! Vous souvient-il encore
« De la forêt où nous avons passé
« Un temps si doux, et si-tôt éclipsé?
« Jusqu'au moment où la riante Aurore,
« De feux naissants pénétrait la cloison,
« Entrelacés, dans un tendre abandon,
« D'une sensible et vigoureuse étreinte,
« Contre mon cœur j'étouffais votre plainte;
« Je soupirais, et vous n'entendiez pas
« De mon respect les soupirs délicats.
« Enfin marri des revers de la France,
« Et rebuté par votre indifférence,
« Mon cœur sentit la pince du remord,
« Et de la chair étouffant le murmure,
« De pleurs amers a lavé sa luxure.
« Mais je ne puis oublier qu'à la mort,
« Et la forêt, et l'émotion douce
« Que vos beaux yeux allumaient dans mes sens,
« Votre tristesse et vos épanchemens.
« Vous rougissez, votre bras me repousse.
« Oh! juste ciel! inutile regret!
« Sanglots, baisers, et nuits de la forêt!
« O douce erreur! ô charmante cabane! »
Comme il parlait, *Turpin* redevint *âne*
Et les accens de son timide amour,

Dans sa racine ébranlèrent la tour.
Rassasié de gloire et de carnage,
Antoine Organt, morne sur le rivage,
Laissait flotter les rênes de sa main,
Et de Paris regagnait le chemin.
Les champs étaient jonchés d'armes brisées,
De braquemarts, de lances fracassées ;
Alains, *Gaulois*, tout à l'heure orgueilleux,
Et maintenant dans la nuit éternelle,
Chefs et Soldats, le Chrétien, l'Infidèle
Mêlent un sang l'un à l'autre odieux.
Là des guerriers expirés dans la rage,
En se roulant sur un trait inhumain;
Là dans le sang le Ciel peint son image.
Le malheureux et sage *Vitikin*,
En recueillant le débris déplorable
De ce revers, s'écriait : *Justes Dieux*,
Qui protégez l'impie audacieux,
Ah! vengez-vous; *et rendez-moi coupable!*
Tels on a vu *L*..... et *B*.....,
Pâles d'opprobre et brillans de forfaits,
D'un souffle immonde obscurcir l'innocence,
Et sur un front de remords sillonné,
Faire admirer la tranquille arrogance
Du crime heureux, du crime couronné.
Tel un *D*....., que l'ongle des harpies
Tira jadis du ventre des furies,
Doux scélérat, hypocrite effronté,
Blanchi par l'or et par l'iniquité,
Tranquillement égorge sa victime,
Boit l'adultère, et savoure le crime;
Tandis qu'on voit la timide vertu,
L'âme saignée et le front abattu,
Subir du Ciel l'injustice suprême,
Du Ciel ingrat qui se trahit lui-même.
L'ombre déjà, si douce aux malheureux,
Couvrait les champs d'un crêpe ténébreux.
Le Roi *Charlot* passa la nuit à boire,

Et perdit là le fruit de sa victoire.
Organt partit, comme le jour naissait,
Pour le châtel qu'au Maine il possédait.
Il emmena *Nicette* sa maîtresse,
Qui ne voulut jamais être Comtesse ;
Et *Satanas*, en ce désarroi-là,
Monta *Turpin*, et devers *Sens* alla.

FIN

NOTES DE L'ÉDITEUR

Organt, bâtard de *l'Archevêque de Sens*, qui mourut en Prusse à 22 ans, dont l'Auteur a pris le nom pour son sujet.

L'Archevêque Turpin, celui de Sens, dont l'histoire est sous-entendue, son règne étant passé.

Charlemagne, Héros du Poème.

Sornit, *Timoléon de Cossé Brissac*, *Gouverneur de Paris*, Homme très bien monté, qui, à la mort de Louis XV, voulut avoir Mme *Dubary*... enfermée au Couvent par ordre de *Monsieur de Beaumont*, *Archevêque*, et retenue par le *Duc d'Aiguillon* ; il la retrouve au IVe Chant.

Adelinde, *Madame Dubary*, au IVe Chant à Louvecienne.

Etienne de Péronne, le Chevalier *Dubois*, et au XVIIIe Chant, *l'Evêque Ebbo*, Abbé de *Beauvais*, qui, pour avoir intimidé par ses sermons, se crut l'Oracle de la France et fut depuis Evêque.

Jean Marcel, *M. Thiery* maintenant au Garde-Meuble.

Nice, aventure du *Duc de Bourbon*, à Chantilly, contrariée par un Moine.

Caroline, aventure de la Fille de Mme de *Polignac*, dont un Page a eu le pucelage.

L'Esdiguières, fait arrivé en Amérique dans la dernière guerre.

Mathieu Paris, Chroniqueur.

L'extravagance habite en ces lieux, description du Palais-Royal.

Le Sr Sedaine, Académicien.

Le Miere, Académicien tragique.

St-Fal, *Molé*, *Desessarts*, *Raucourt*, *Fleury*, *Contat*, *Dorival*, *la Chassaigne*, *Florence*, tous Acteurs du Théâtre Français.

Pépin Second, Frère de Charlemagne.

Marguerite d'Evreux, aventure arrivée à une parente de l'Auteur.

Placet, Confesseur du Roi, trouvé couché avec une Dame très connue.

Nemours, allusion à *Mr d'Estaing* qui voulait admettre la Marine Marchande.

Elisaire, jeune Chevalier tué dans la dernière guerre.

Cochon, *M. Siran*.

Agramaure, Combat singulier au Bois de Boulogne.

Le Noir, *Beaumarchais*, *Daudet de Jossan*.

Vitikin
Eratre Hirem
Hélène
Hidramant
Salamane
} Officiers de l'Armée Ennemie.

Analogie générale des mœurs avec la folie.

Plusieurs Episodes sur des faits connus.

FIN DES NOTES.

DEUXIÈME PARTIE

DE 1790 A 1792

I

DISCOURS SUR LE CHOIX DU CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE

En février 1790, après de longues délibérations, l'Assemblée Constituante avait établi la nouvelle division du territoire en départements. Mais, si les limites du département de l'Aisne se trouvaient fixées par le décret de l'Assemblée, on crut nécessaire de consulter les électeurs eux-mêmes sur le choix du chef-lieu. En avril 1790, les électeurs furent donc convoqués à Chauny pour délibérer sur cette question et pour se prononcer entre les deux villes qui sollicitaient l'honneur de devenir le siège de l'administration départementale : Laon et Soissons. Saint-Just fut délégué à la réunion de Chauny par les électeurs de Blérancourt. Il y prononça le discours suivant :

Messieurs,

Mon âge et le respect que je vous dois ne me permettent point d'élever la voix parmi vous ; mais vous m'avez déjà prouvé que vous étiez indulgents.

On m'a dénoncé, on m'a envié la gloire de servir mon pays ; mais si la malice avait pu m'arracher de corps à ma

patrie et à vous, elle ne vous aurait point arraché mon cœur.

C'est sous vos yeux que j'aurai fait mes premières armes, c'est ici que mon âme s'est trempée à la liberté, et cette liberté dont vous jouissez est encore plus jeune que moi.

Le vœu de mes commettants et la rigueur de ma mission me forcent à prendre parti dans la querelle qui vous divise ; forcé de n'en prendre qu'un, ma conscience est à un seul et mon cœur à tous les deux; jeune comme je le suis, je dois épier les sages exemples pour en profiter, et si quelque chose m'a touché, c'est la modération respective que vous avez mise ce matin dans vos discussions.

Je ne déprise point la ville de Laon; elle est fille de la patrie aussi bien que Soissons, et si cette mère commune avait à prononcer entre nous, elle ne nous reprocherait point nos faiblesses et ne nous parlerait que le langage de nos entrailles.

Parmi les différentes motions qui ont agité l'Assemblée ce matin, la plus imprévue est l'acte d'offre de la ville de Laon de faire les frais de l'établissement, lequel acte a été demandé par M. Carlier, lieutenant-général de Coucy.

Des électeurs, a-t-on dit ensuite, n'ont point besoin de caractère pour contracter au nom de leur commune; cela est vrai, mais je demande acte, moi, de la générosité de Messieurs de Laon, sans préjudice aux droits de Soissons, parce qu'ils me paraissent solides.

Le vœu de mes commettants est pour cette dernière ville. J'ai parcouru les campagnes, et le pauvre est content; les fautes reprochées à Soissons ne sont point les siennes, mais celles de l'antique administration, et la France est régénérée aujourd'hui dans sa politique et dans ses mœurs. La ville de Soissons était dans le cœur même du despotisme, et ses malheurs lui ont appris à gouverner sagement.

La ville de Laon me paraît tout à fait généreuse et tout à fait dévouée au bien public; elle fera des sacrifices, mais ce seront des sacrifices. Il faut quelquefois refuser sagement des offres dictées par l'ivresse et l'impétuosité du *sentiment*; la vertu a de nobles illusions qui la perdent.

Soissons ne fait point de sacrifices, ils sont faits, et ce serait encore un plus grand malheur de n'en profiter pas.

Son Intendance, monument de despotisme et de cruauté, servira désormais à un plus glorieux usage, semblable aux temples des idoles où l'on sacrifiait des victimes humaines, et voués ensuite au Dieu de paix par de plus pures mains.

L'Intendance de Soissons peut loger avec dignité le Département; c'est rendre à la patrie le sang qu'on lui a tiré, c'est venger la vertu, c'est venger l'humanité et le pauvre.

Il le bénira désormais, cet asile parricide que sa sueur a bâti, et la source de son infortune deviendra celle de sa félicité.

Laon, Messieurs, semble abandonner volontiers ses casernes pour faire place au Département; mais le Département consommera-t-il ses fourrages? Pourquoi déplacer la fortune? Laon a sa garnison, Soissons aurait son Département; et pourquoi se dénatureraient-elles? il n'est pas question de conquérir, mais de gouverner.

Soissons demande le Département; je le demande, mais pour les pauvres de mon pays, pour lesquels Soissons a versé des sommes considérables dans le temps de sa fortune.

N'embarrassons point, Messieurs, dans des discussions métaphysiques une question aussi simple; ne nous évaporons point en de vains sophismes, dépouillons tout ressentiment de terreur, parce que notre jugement est éternel et que nous nous repentirions à loisir d'un choix légèrement fait. Laon a ses avantages, Soissons paraît avoir les siens, et la conscience doit prononcer. N'oubliez pas, surtout, Messieurs, que les moments sont précieux pour le pauvre, que chacun de nous doit avoir apporté ici son opinion déterminée, et que, tandis que nous délibérons, les enfants de plusieurs de nos frères ici présents n'ont peut-être pas de pain et en demandent à leur mère qui pleure.

Je vote, au nom des miens, pour Soissons.

Le manuscrit de ce discours, qui existe dans les Archives du département de l'Aisne, est signé *Florelle de Saint-Just, électeur de Blérancourt.*

II

LETTRE A CAMILLE DESMOULINS

Cette lettre fut écrite par Saint-Just à Camille Desmoulins au lendemain de l'Assemblée de Chauny, dont elle éclaire certains détails :

Monsieur,

Si vous étiez moins occupé, j'entrerais dans quelques détails sur l'Assemblée de Chauny, où se sont trouvés des hommes de toutes trempes et de tout calibre. Malgré ma minorité, j'ai été reçu. Le sieur Gellé, notre confrère au bailliage de Vermandois, m'avait dénoncé. On l'a chassé par les épaules. Nous avons vu là vos compatriotes MM. Saulce, Violette et autres, dont j'ai reçu beaucoup de politesse. Il est inutile de vous dire (car vous n'aimez pas la sotte louange) que votre pays s'enorgueillit de vous.

Vous avez su avant moi que le département était définitivement à Laon. Est-ce un bien, est-ce un mal pour l'une ou l'autre ville? Il me semble que ce n'est qu'un point d'honneur entre les deux villes, et les points d'honneur sont très peu de chose presqu'en tout genre.

Je suis monté à la tribune, j'ai travaillé dans le dessein de porter le jour dans la question du chef-lieu : mais je ne suivis rien; je suis parti chargé de compliments comme l'âne de reliques, ayant cependant cette confiance qu'à la

prochaine législature je pourrai être des vôtres à l'Assemblée nationale.

Vous m'aviez promis de m'écrire, mais je prévois bien que vous n'en aurez pas eu le loisir. Je suis libre à l'heure qu'il est. Retournerai-je auprès de vous ou resterai-je parmi les sots aristocrates de ce pays-ci?

Les paysans de mon canton étaient venus, alors de mon retour de Chauny, me chercher à Manicamp. Le comte de Lauraguais fut fort étonné de cette cérémonie rusti-patriotique. Je les conduisis tous chez lui pour le visiter. On nous dit qu'il est aux champs et moi cependant je fis comme Tarquin; j'avais une baguette avec laquelle je coupai la tête à une fougère qui se trouva près de moi, sous les fenêtres du château, et sans mot dire nous fîmes volte-face.

Adieu, mon cher Desmoulins. Si vous avez besoin de moi, écrivez-moi. Vos derniers numéros sont pleins d'excellentes choses. Apollon et Minerve ne vous ont point encore abandonné, ne vous en déplaise. Si vous avez quelque chose à faire dire à vos gens de Guise, je les reverrai dans les huit jours à Laon où j'irai faire un tour pour affaires particulières.

Adieu encore, gloire, paix, et rage patriotique.

SAINT-JUST.

Je vous lirai ce soir, car je ne vous parle de vos derniers numéros que par ouï-dire.

III

LETTRE A THUILLIER

Après de longs débats, l'Assemblée Constituante avait établi, au mois de mai 1790, les nouvelles bases de l'organisation judiciaire. Les juges de district devaient être nommés au scrutin individuel, par les électeurs de chaque district. Conformément aux décisions de l'Assemblée, les électeurs du district de Chauny furent convoqués : leur première réunion eut lieu à Blérancourt, mais, à la suite d'incidents tumultueux, les réunions suivantes furent transférées à Chauny. Saint-Just écrivit alors à son ami Thuillier la lettre suivante. L'adresse en est ainsi conçue : *A Monsieur Decaisne, notaire royal à Blérancourt, chez M. Prijer, à Chauni.* Mais, en tête du texte, on lit ces mots, qui indiquent le véritable destinataire : *A Thuillier.*

Vous ferez la motion qu'il soit fait une adresse, avant de se séparer, au Département, pour demander que la prochaine séance se tienne à Blérancourt. Tu tiendras cette adresse prête dès que tu la liras, et tu feras signer deux.

La voici, tu ne l'écriras pas toi-même :

« A MM. les Adm...

« Une faible portion de citoyens actifs du canton de Blérancourt s'est rendue à Chauni, conformément à votre respectable arrêté du... Les opérations vont encore traîner en longueur. Quatre lieues à faire découragent le pauvre. S'il

se trouve dans le canton des ennemis du bien public ou des usurpateurs, eux seuls resteront pour l'élection, et le juge qui en sortira ne sera point l'élu du peuple. Comme le nombre de ceux qui troublèrent par leurs discours la première assemblée tenue à Blérancourt est fort petit, et que toute assemblée a le droit de mettre la police dans son sein, nous avons tout lieu de croire qu'ils se corrigeront de leur faute, et ne mettront point l'assemblée dans le cas d'employer contre eux la force publique. Nous sommes frères, Messieurs, et nous ne pourrions jamais être que des frères ennemis, mais ils s'embrassent et se réconcilient.

« Qu'il vous plaise, Messieurs, vu l'éloignement de la ville de Chauni, vu le peu d'aisance des gens de campagne, accorder le pardon au petit nombre de ceux qui font le mal, peut-être aveuglément, en faveur de cinq cents qui veulent le bien, et permettre que la prochaine séance se tienne à Blérancourt. »

IV

LETTRE A ROBESPIERRE

Cette lettre, qui marqua le début des relations de Robespierre et de Saint-Just, fut retrouvée, après le 9 thermidor, dans les papiers de Robespierre, et publiée pour la première fois dans le rapport de Courtois (pièce n° XXIII).

Blérancourt, près Noyon, le 19 août 1790.

Vous qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent du despotisme et de l'intrigue, vous que je ne connais que, comme Dieu, par des merveilles; je m'adresse à vous, monsieur, pour vous prier de vous réunir à moi pour sauver mon triste pays. La ville de Coucy s'est fait transférer (ce bruit court ici) les marchés francs du bourg de Blérancourt. Pourquoi les villes engloutiraient-elles les privilèges des campagnes? Il ne restera donc plus à ces dernières que la taille et les impôts! Appuyez, s'il vous plaît, de tout votre talent, une adresse que je fais par le même courrier, dans laquelle je demande la réunion de mon héritage aux domaines nationaux du canton, pour que l'on conserve à mon pays un privilège sans lequel il faut qu'il meure de faim.

Je ne vous connais pas, mais vous êtes un grand homme. Vous n'êtes point seulement le député d'une province, vous êtes celui de l'humanité et de la République. Faites, s'il vous plaît, que ma demande ne soit point méprisée.

SAINT-JUST,
électeur au département de l'Aisne.

V

RAPPORT SUR L'AFFAIRE DES BIENS COMMUNAUX

Des contestations s'étaient élevées entre la municipalité de Blérancourt et le châtelain, M. de Grenet, au sujet de certains droits de propriété. Saint-Just, auquel son titre de licencié ès lois donnait autorité en pareille matière, fut choisi pour représenter la municipalité dans les pourparlers qui s'engagèrent. Les archives communales de Blérancourt contiennent, à la date du 17 octobre 1790, le rapport suivant de Saint-Just sur cette affaire :

Messieurs,

Le Conseil général de la commune m'a prié de vous rendre compte de mes démarches auprès de M. de Grenet pour la rentrée de vos paturaux et m'a surtout chargé de vous exprimer avec quelle droiture M. de Grenet en a agi envers lui. C'est une erreur de la part de ceux qui vous ont fait signer un arrêté de maison en maison que d'avoir cherché à vous persuader que vous deviez être présents à une conférence de deux mandataires, car, outre le tumulte qui agite ordinairement une assemblée confuse, c'eut été gêner la discussion.

La municipalité chargée de surveiller vos intérêts a fait toutes les démarches nécessaires auprès de M. de Grenet.

L'administration fixa le premier pourparler au quinze octobre. M. de Grenet avisait le Conseil, par une lettre du deux octobre, que son mandataire arriverait le quatorze et que le Conseil eut à en choisir un en même temps.

Ce choix tomba sur moi : on me dira que je l'ai provoqué. Oui, sans doute, et je provoquerai sans vanité toutes les occasions de vous être utile tant en public qu'en particulier.

Le Conseil général, qui avait traité avec M. de Grenet, s'assembla dimanche dernier pour la rédaction de mon pouvoir.

Il porte : Art. 1er, que je témoignerai à mon collaborateur le respect et la confiance de la communauté envers M. de Grenet et son arbitre;

L'art. 2e porte qu'aussitôt après la première conférence, après la discussion des droits respectifs et être convenu des préliminaires d'une transaction, la communauté sera convoquée à la diligence du bureau et que je rendrai compte des opérations dans l'assemblée générale, dont le vœu sera consulté. Ce vœu sera ensuite manifesté à M. de Grenet, et quand les intérêts et les volontés de part et d'autre seront déterminés, mon pouvoir cesse. Alors, M. de Grenet stipulant, d'un côté, par l'organe de son mandataire, et la communauté en personne stipulant, assistée à cet effet d'un commissaire qui viendra du district, passeront une transaction positive et absolue.

J'ai représenté mon pouvoir à MM. les administrateurs pendant mon séjour à Coucy; ils l'ont confirmé *ad hoc*.

Ces réflexions étaient nécessaires pour vous convaincre de la droiture de votre Conseil général; en effet quel intérêt particulier peut l'animer, puisque l'intérêt est commun entre vous?

Je passe à l'ordre des discussions dont il s'est agi dans la conférence de vendredi, quinze du présent mois.

On a d'abord fait lecture des titres qui établissent vos droits. Vous possédez :

1° 46 arpents 65 verges d'usages et pâtures grasses, séants proche le bois des Pentiers.

2° 1 arpent 25 verges appelé le marais Harquinot.
3° 65 verges, appelé le marais Pierres.
4° 5 arpents 35 verges, appelé le marais Saint-Pierre.
5° 3 arpents 85 verges, appelé le marais de la Croizille.
6° 63 verges, lieu d. la Rouillie.
7° 7 verges à fol.
8° 1 arpent 62 verges au Gleloy.
9° 8 arpents et demi à Cavecy.
10° 44 arpents de Riez en diverses parcelles, lieu d. le Riez de Notre-Dame-des-Vignes, dans laquelle quantité est compris le marais du Muzet, terroir de Bresson.
11° 11 arpents 30 verges au lieu d. Trois-Fontaines.
12° Un droit de pâturage avec plusieurs, au Marais Saint-Martin et Riez des fressures et ceux du St Albin.
13° 1 arpent à la longue Faux.
14° 2 arpents et demi d'usage au champ de la Herse.
15° La moitié de trois quartiers au lieu d. Planque.
16° Le Marais du Château.
17° Le Marais du Rogard.
18° Le Marais Tombiau sis aux Barbiers.
Soit, au total, environ 136 arpents.

Il ne reste plus qu'à faire arpenter les différentes pièces, à en séparer les limites des propriétés de M. de Grenet par un bornage, et c'est ce qui doit avoir lieu aussitôt après l'assemblée primaire qui se tiendra mercredi.

M. de Grenet a proposé à la communauté prestation annuelle pour jouir du droit de planter sur vos communes. La question a été ajournée après la transaction sur le fond, parce qu'en toutes choses il faut poser le principe.

M. de Grenet s'est proposé pour acheter vos plantations actuelles. La question a été ajournée pour le même motif.

Il s'est agi de l'acquisition de la Halle, soit en compensation, soit en échange, et ce n'est point encore ici le moment de prononcer là-dessus.

Je me résume, et j'ai l'honneur de vous observer, Messieurs, qu'il n'est question en ce moment que d'arpenter et borner les communes d'après les titres; ensuite vous vous occuperez des détails. Les questions incidentes

mûriront pendant la solution du fond, et vous aurez le loisir de vous décider sur les véritables intérêts.

Il me reste à faire une dernière réflexion, et la voici : quelques-uns sont effrayés de la rentrée de vos communes parce qu'ils en tiennent à cens quelques parties, et s'imaginent avec raison qu'ils en seront dépossédés ; mais il est libre à la communauté de les prendre en considération et de ménager les engagements sur la foi desquels ils reposaient.

L'opération serait malheureuse s'il en résultait une disgrâce de quelques-uns, et même d'un seul. L'intérêt public n'est que la réunion et l'harmonie des intérêts particuliers. Personne n'aura sans doute à se plaindre, et ceux que leurs préjugés ou des craintes particulières, et quelques insinuations, éloignaient hier du sentiment général, regretteront peut-être d'en avoir été détournés.

Pour moi, qui n'attache à l'emploi dont je suis chargé d'autre importance que celle de vous être bon à quelque chose, qui ne cherche point les honneurs, mais le bien et l'oubli ensuite, j'achèverai l'ouvrage qui m'est confié, trop payé sans doute par le plaisir de l'avoir fait.

Vous n'avez, Messieurs, à vous occuper aujourd'hui que du soin de faire parvenir à M. de Grenet vos sentiments de reconnaissance et d'attachement, et qu'à prier le conseil de la commune d'obtenir incessamment de l'administration son autorisation pour l'arpentage qui doit commencer vendredi prochain.

Vous déciderez ensuite, dans une autre assemblée, sur les propositions de M. de Grenet; elles méritent d'être considérées, puisqu'elles sont un pur effet de la bonté de son cœur. Il faut, après, envisager ce qui peut être le plus intéressant pour l'intérêt commun; car enfin ces communes sont le bien de tous, le patrimoine commun auquel tout le monde doit participer également. Ce serait injustement que quelques-uns prétendraient s'en attribuer le profit, et ce serait encore plus vainement, puisque les administrations surveillent l'emploi des deniers publics et qu'il n'est pas possible au plus mal intentionné d'en altérer l'application.

Le produit sera constaté par un acte public, la communauté présente, et les comptes seront publiquement rendus. Ceci était nécessaire pour répondre à quelques personnes qui s'attachent depuis longtemps à troubler l'ordre et font circuler dans le public que l'un a touché mille francs, l'autre soixante livres, du prix des communes. Je suis chargé d'interpeller dans cette assemblée les auteurs de cette calomnie et de les sommer de rendre leur accusation publique, faute de quoi je prie l'assemblée de les regarder comme des imposteurs qui ne veulent que le mal et qu'il n'est plus permis d'écouter. Comme depuis quelque temps quelques personnes sont en titre de travestir mes actions, je demande, Messieurs, que le compte que je viens de vous rendre soit consigné au procès-verbal de cette assemblée, qui doit passer à l'administration, et qu'il soit constaté que je n'ai rien dit de plus.

VI

LETTRE A GAROT

Vers la même époque, et relativement à la même affaire, Saint-Just écrivit cette lettre à M. Garot, notaire royal au bailliage de Coucy. Le notaire Garot était un ami de la famille de Saint-Just, avec laquelle il entretenait de fréquentes relations. Les termes mêmes des diverses lettres que lui écrivit Saint-Just montrent la cordialité de leurs rapports.

Octobre 1790.

Monsieur et ami,

Je suis arrivé à très bon port et très attendu. J'ai remporté victoire sur ce que vous savez, j'avais affaire à partie de bonne foi. Je ne vous fais point ici de longs remerciements des honnêtetés dont vous m'avez comblé. Mais vous et Madame ne pourrez pas faire de plus grand plaisir à la famille que de venir la visiter le plus tôt que vous pourrez.

On vous remettra avec la présente une sentence et une signification de M. Dufour. Avisez au moyen de retarder, mitiger ou annuler, s'il est possible, cette procédure. Je conviens que cela serait difficile. Tout est solide pour le fond si l'on en croit le substitut du procureur du Roi, qui a vu les titres du seigneur de [Grenet]; quant aux frais, je ne les crois pas tout à fait superflus, pour le temps.

Un décret de l'Assemblée nationale, et plusieurs même,

en anéantissant certaines procédures pour le fond, ajoutent qu'elles seront poursuivies seulement pour les frais. Ainsi je ne trouve pas grand chose en faveur de cette partie, sinon de traduire la cause au tribunal nouveau.

Vous ferez ce que vous aviserez bon, et présentez mon très humble respect à Mme Garot, et embrassez-la pour moi. Ne perdez pas de vue votre affaire du greffe, car le décret exclut absolument M. Lefèvre, je l'ai vérifié en arrêt. Voyez M. Carlier, M. Deltreux-Pornent, etc., s'il le faut, car le choix dépend d'eux à peu près. Mes compliments à M. Haulain.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère et éternel attachement votre très humble et obéissant serviteur.

SAINT-JUST.

P.-S. — Cette communication de titres de concession mérite examen. Ce n'est pas (j'y pense) de cette manière qu'on donne communication d'un titre. Au surplus, il s'agit de possession par triage; les triages sont abolis depuis trente ans et à jamais. Accrochez le fond au tribunal, il entraînera les frais puisque la perte sur le fond entraînera le reste dans le cas où la communication de titres de concession serait illusoire.

A Monsieur, Monsieur Garot, notaire royal et professeur au Bailliage de Couci, à Couci.

VII

MÉMOIRE POUR LES HABITANTS DE BLÉRANCOURT CONTRE LE SIEUR GRENET

Le rapport présenté par Saint-Just à la communauté de Blérancourt sur l'affaire des biens communaux semblait annoncer une entente facile et rapide. Il n'en fut rien. Les pourparlers continuèrent, le ton devint plus âpre, la conciliation plus difficile. A la date du 11 juin 1791, le directoire du département de l'Aisne arrêta que le conseil général de la commune de Blérancourt nommerait des commissaires chargés de représenter et de défendre les intérêts de la commune devant un tribunal de conciliation. M. de Grenet éluda cette rencontre. La communauté de Blérancourt demanda au directoire l'autorisation d'engager un procès. Le 18 octobre 1791 le directoire du district autorisa la municipalité à poursuivre ses droits devant le tribunal du district, séant à Coucy, et, trois jours après, le 21 octobre, le directoire du département confirmait à son tour cette autorisation. Saint-Just, qui, durant toute cette affaire, avait été l'avocat de la commune, rédigea ce mémoire destiné à être présenté au Tribunal.

J'entre en matière sans vous rappeler tout ce que les habitants ont souffert depuis qu'ils demandent en vain justice; il faut oublier la violence et, s'il se peut, tous les maux qu'elle a faits; il faut oublier les criants abus du pouvoir, *il faut oublier* les outrages que les habitants ont reçus, et je

n'en parlerai quelques fois que pour justifier les plaintes et les démarches qu'ils ont occasionnées.

Mes conclusions tendent, Messieurs, etc.

Les réclamations des habitants sont fondées en titres et en possession; je diviserai donc ce mémoire en deux parties : dans la première, j'établirai les droits fondés sur les titres; dans la seconde, j'établirai les droits fondés sur la possession.

Première Partie.

Les déclarations attribuent en propriété aux habitants ce qui suit : je développerai sous chaque article ce qu'il a de contentieux.

Item, la commune de Blérancourt possède 46 arpents 65 verges près le bois des Penthiers.

La commune est en jouissance de cette portion de terres; mais depuis environ vingt ans le bois des Penthiers s'est étendu sur la partie qui l'avoisine; un arpentage sur les anciens terriers doit régler les limites entre le Sr Grenet et la communauté.

Item, un petit marais nommé Hacquinot, contenant un arpent 5 verges de lisières aux hoirs Pierre Bacquart, d'autre aux prés Coquerel, d'un bout aux prés de Robert Sénéchal.

Cet article n'est point litigieux.

Item, un marais nommé le marais Pierres, contenant un arpent 62 verges, tenant d'une part aux terres de fol, d'autre à Mathieu Geffrène, d'autre à Guillaume Chrétien et aux hoirs Sénéchal.

Item, un autre marais nommé le marais Saint-Pierre, contenant 5 arpents 35 verges, tenant d'une part aux terres de fol, d'autre aux marais de la Croizette et aux prés de l'église du dit lieu.

Item, un autre marais nommé le marais de la Croizette, contenant 3 arpents 85 verges, tenant d'un côté aux terres de la couture, d'autre au camp à pierres et aux prés Pignon, d'autre aux dits marais de Saint-Pierre.

Item, 63 verges d'usager, lieu dit la Rouïtte, tenant à Jean Courgais d'un côté, d'un bout au Rû d'autres prés.

Ces quatre articles formant ensemble 11 arpents 53 verges ne forment en effet qu'un seul et même article, parce qu'ils sont contigus. Sur ces 11 arpents 53 verges, il en est à peine resté à la commune trois arpents; le reste est entre les mains du Sr Grenet, je ne sais à quel titre, c'est ce qu'il voudra bien développer. Ces anticipations ont été faites depuis vingt-cinq ans, non point sans doute à titre de triage, puisqu'il n'en existe aucune trace légale. La communauté doit être rétablie dans la propriété des 11 arpents 53 verges, avec restitution de fruits, s'il n'existe point de triage en bonne forme, et, s'il en existe, avec les seules indemnités applicables aux impenses, conformément à la loi de mars 1790.

Item, un petit marais contenant 7 verges séant à fol, tenant d'un côté aux terres et des deux autres ès terres.

Ce marais a été planté d'ormes il y a environ quinze ans; la commune en offre le remboursement à dire d'expert.

Item, un autre marais séant devant le château, contenant 3 arpents 62 verges, tenant d'une part et d'un bout au seigneur du dit lieu, d'un autre à Mathieu Lombart, et d'autre au chemin.

Cet article, porté dans la déclaration de *1610* à 3 arpents 62 verges, se trouve réduit dans la déclaration de *1634* à un arpent ou environ. En voici la raison :

Au commencement du XVIe siècle, Bernard Pottier, seigneur de Blérancourt, fit construire le château qu'on y voit maintenant proche le marais de 3 arpents 62 verges dont il s'agit ici. Il lui plut d'en enfermer deux arpents dans sa cour, et, quelques années après, ayant réfléchi qu'il pouvait être évincé d'un bien qu'il s'était adjugé sans aucune formalité, il fit une espèce d'échange avec quelques habitants, et, au lieu de 2 arpents 62 verges qu'il avait pris, il donna 2 arpents dans un marais appelé le camp de la Herse et 1 arpent de prés au marais du Pavé.

Cet échange, daté de 1619, est consenti par 9 habitants de Blérancourt, parmi lesquels se trouvent le lieutenant

de la justice, le procureur fiscal, le sergent, les fermiers des hallages et de la terre. Bernard Pottier ne se trompa que d'un seul homme, car il en fallait dix pour légitimer sa délibération. Toutefois, dans l'espèce, la commune entière devait stipuler.

Bernard Pottier eut assez de pudeur pour ne point présenter cet échange à l'homologation, formalité omise qui le frappa de nullité. La communauté de Blérancourt ne prétend point expatrier l'orgueil de ses vieux seigneurs et reprendre en nature les terres enfermées dans l'enceinte de leur château, seulement elle réclame les avantages que les lois lui garantissent en matière d'échange avec les seigneurs.

Le mardi 22 novembre *1660*, il fut jugé au Parlement, sur les conclusions de l'avocat général Talon, que le seigneur d'Eggly, qui voulait faire un échange avec les habitants, leur abandonnait trois fois autant d'héritages de pareille valeur qu'il leur en prenait. Cet arrêt est rapporté par Dufresne.

Les habitants de Blérancourt ne sont pas moins autorisés que ceux d'Eggly à répéter 8 arpents de terre pour les 2 arpents 62 verges que l'on a usurpés sur eux.

Ce ne sont point les droits avares d'un individu que je fais ici parler, ce sont les droits inviolables et imprescriptibles de la société, ce sont les droits de l'agriculture, conséquemment de la patrie. Les 3 arpents que la communauté reçut en échange des mains de Bernard Pottier ne sont point même de la valeur des 2 arpents 62 verges qu'il s'appropria.

Mais comme, par une espèce de droit commun, dans ce temps-là, le fort se jouait du faible, comme ce n'était point encore assez que Bernard Pottier eût morcelé cette portion de communaux la plus fertile et la plus précieuse, depuis huit ans ou environ le propriétaire de Blérancourt a dévasté la portion qu'il avait plu à Bernard Pottier de lui laisser et a coupé dessus environ pour 3 à 4.000 francs de pieds d'arbres qui appartenaient à la communauté.

Suivons maintenant les déclarations.

Item, le marais du Gleloy, contenant 1 arpent 70 verges tenant de trois côtés aux hoirs Louis Gallet, d'autre au fief du Gleloy.

M. de Grenet, dans un mémoire qu'il adressa au directoire du district de Chauny, en réponse à la requête des habitants, s'exprimait ainsi sur ce marais du Gleloy : Une partie de ce marais a été donnée à cens à Simon Béranger par la commune, une autre partie fut concédée gratuitement dans le siècle passé par Mlle de Tresnier pour en faire un jeu d'arc, le résidu de cette portion de marais était un cloaque ; MM. de Gesvres, il y a vingt ou vingt-cinq ans, firent la dépense de le faire combler et ils y firent planter des arbres, lesquels ont été enlevés par lui, M. Grenet, il y a six ou sept ans, parce qu'ils étaient de mauvaise nature, dans la sincérité que ce terrain était de son domaine. Il y a fait planter, il y a quelques années, des pommiers sur une veine, etc. ; lui, M. Grenet, au bout de cette veine, avait fait poser une barrière pour ôter au public l'envie d'en former un chemin *nouveau*, qui bientôt serait dégradé par les voitures et les bestiaux, *d'autant que jamais il n'y avait eu de chemin en cet endroit avant*, etc., mais que, quoique lui et ses prédécesseurs eussent eu une possession plus que trentenaire et légale, et qu'aux termes des décrets ils y eussent été maintenus, le Sr Honoré, maire, avait fait ôter la barrière pour y faire passer les voitures, quoique jamais il n'y eût eu de chemin, etc.

Voici ce que les habitants répondirent, au directoire, à cette partie du mémoire de M. Grenet.

Premièrement. Sur la réflexion du Sr Grenet que 17 verges du marais de Gleloy ont été données à surcens par la commune à Simon Béranger, on répondait que cette portion, entourée de fossés profonds, se trouvant inabordable aux bestiaux, la commune s'était fait autoriser par l'intendant à l'affermer.

Secondement. L'emplacement du jeu d'arc ne peut faire partie du Gleloy, surtout si l'on allègue que cet emplacement fut donné par les seigneurs de Blérancourt, car ils ne pouvaient donner que ce qui leur appartenait. Or, comme ils

avaient un fief au Gleloy et que ce fief n'existe plus, ils ne purent donner que ce fief.

Troisièmement. Le résidu du marais du Glegoy n'était point un cloaque, mais un pré mouvant et un peu creux, couvert d'herbes, où le bétail abordait dans les temps chauds. Ce ne furent point les prédécesseurs du Sr Grenet qui le comblèrent, mais l'hôpital de Blérancourt qui y fit verser les décombres quand il se rebâtit il y a environ vingt-cinq ans.

Quatrièmement. Les arbres qui étaient sur ce marais et que le Sr Grenet trouve de mauvaise nature, le Sr Grenet les trouva assez bons pour les faire couper et vendre à son profit, il y a six ans.

Cinquièmement. Comment M. Grenet, étant dans la sincérité que le Gleloy était de son domaine, se trouve-t-il aujourd'hui si bien instruit qu'il n'en était pas? Comment accorder cette sincérité avec le refus de le restituer lorsqu'il a les déclarations en mains? Au premier coup d'œil, il est aisé de voir que le Gleloy, étant environné de propriétés particulières et ne pouvant s'étendre sur aucune, ne contient réellement que 1 arpent 70 verges en y comprenant les 17 verges données à surcens. Au surplus, la commune ne réclame que cette quantité et abandonne le surplus au Sr Grenet.

Sixièmement. M. Grenet, dans la sincérité que le Gleloy était de son domaine, fit obstruer par une barrière le chemin de charroi qui le partageait de temps immémorial. On ne conçoit pas comment le Sr Grenet peut avancer que ce chemin n'existait pas, ce pourquoi il y fit construire une barrière pour ôter au public l'envie d'y passer. Je l'abandonne à cet égard aux réflexions que vous pouvez faire et qui sont étrangères à l'ordre de ma cause. Le Sr Grenet n'avait point de possession trentenaire dans le Gleloy, c'était un pâtis vague, un chemin public de 15 pieds de large et un plan d'arbres, et le Sr Grenet ne possédait que la barrière qu'il y avait fait planter en *1786*. La commune seule était en possession, la municipalité eut le droit de faire ôter cette barrière qui insultait elle-même la possession.

Septièmement. S'il est prouvé que le Sr Grenet n'était point en possession du Gleloy, que le Gleloy n'ait que 1 arpent 70 verges d'étendue et que la commune y soit propriétaire de 1 arpent 70 verges, le Sr Grenet n'a rien à répéter et doit restituer encore le prix des arbres qu'il y a fait couper.

Voici ce que l'on répondit dans le temps au Sr Grenet et ce qu'on répond encore s'il persiste dans ses prétentions.

Je dois placer ici la réclamation des habitants contre une entreprise plus hardie encore du Sr Grenet. Un ruisseau sépare le marais du Gleloy d'une allée qui conduit à un marais voisin ; le Sr Grenet, en même temps qu'il fit placer la barrière et couper les arbres dont nous avons parlé, fit enlever le pont qui servait de communication sur le ruisseau entre le Gleloy et l'avenue; il fit abattre dans cette avenue les arbres qui la bordaient, la défricha, la mit en jardinage et la loua à son profit. Le Sr Grenet ne dira point que cette allée faisait partie de son domaine, elle était un chemin public de temps immémorial, témoins les arbres antiques dont elle était couverte, témoin la déclaration de *1634* laquelle en parlant du marais du Mazet le fit tenir d'un lez au Gleloy.

Or, entre le Mazet et le Gleloy se trouve un étang très vaste; le Mazet ne pouvait donc tenir au Gleloy que par l'avenue dont il s'agit. Les habitants ont donc incontestablement le droit de demander que le pont et l'avenue qui servaient de communication soient rétablis dans leur ancien état et que le prix de l'usurpation des arbres, qu'ils évaluent à six mille livres, leur soit restitué. Il est étrange que le Sr Grenet, après s'être permis lui-même tant de voies de fait, parle encore de sa sincérité et de sa bonne foi, et s'élève contre les officiers municipaux.

Suivons toujours les déclarations.

Item. Le marais de Cavecy contenant 8 arpents 1/2, tenant des deux lisières et d'un bout aux terres labourables, d'autre au seigneur.

Sur ces 8 arpents 1/2 de marais, il n'en reste à la commune que 5 arpents 55 verges 2/3. J'invoque sur cette

usurpation, non point la loi du mois de mars *1790*, qui abolit le triage, mais celle qui oblige de rendre avec dommages et intérêts ce que l'on a pris.

Item. Le marais Tombiau du roi, deux setiers d'usage, tenant des deux lisières aux hoirs Jean Flament, des deux bouts au dit seigneur.

Ce marais tient au bois des Penthiers, les limites en sont incertaines, et l'arpentage seul décidera si l'un a anticipé sur l'autre. Mais il est à propos de remarquer que le Sr Grenet manifesta en *1790* des prétentions très décidées sur cette pièce de la commune. Il y fit abattre des arbres que la municipalité, au nom de la commune qui était en possession, fit enlever et séquestrer au profit de qui il appartiendrait, après avoir dressé procès-verbal de la coupe comme d'un délit dont elle ne connaissait pas d'abord l'auteur. On le connut bientôt, et on fit défense au Sr Grenet de s'immiscer dans une possession qu'il n'avait pas. Il s'en plaignit dans sa réponse à la requête des habitants comme d'un attentat à la propriété. Et cependant les bestiaux pâturaient et pâturent encore tous les jours dans ce marais, et les habitants ont pour garant de leur propriété la déclaration de *1610*, leur possession actuelle.

Item, dix arpents ou environ de marais au grand et petit Mazet.

Ce marais renseigné, comme nous l'avons dit, par la déclaration de *1634*, d'un bout au Gleloy, n'est pas litigieux.

Les quatre derniers articles des déclarations qui comprennent des droits d'usage avec des paroisses voisines n'ont point de rapport avec la cause.

Seconde Partie.

Je vais traiter des droits de propriété des habitants fondés sur leur possession.

Les articles 12, 13, 14 et 15 de la déclaration de *1610* attribuent à la communauté 34 arpents 14 verges de terres

sur la montagne de Notre-Dame-des-Vignes, en quatre parties.

La déclaration de *1634* porte les propriétés de la commune au même endroit à 44 arpents.

La déclaration de *1708* [confond le marais de 10 arpents avec ces 34. Il se peut que la commune n'était propriétaire que de 34 arpents sur le Riez et que dans les 44 sont compris les dix du Mazet; cela est une première difficulté; une autre difficulté, c'est qu'on ne connaît plus précisément la situation des 34 arpents dont il s'agit][1]. Les tenants et bouts sont inconnus aujourd'hui tels que les déclarations les renseignent. Les dénombrements répandraient beaucoup de clarté sur cette matière, si c'était là une question de fait; mais la question est de droit et la voici :

Les droits des communes sont imprescriptibles. Il y a 20 ans les seigneurs de Blérancourt n'avaient manifesté aucune prétention sur l'universalité du Riez de Notre-Dame-des-Vignes [composé de plus de 200 arpents]; ils y possédaient un bois de 44 arpents, le reste était occupé par les troupeaux depuis plus de 200 ans; les seigneurs de Blérancourt, avant leurs entreprises sur ce Riez, il y a 20 ans, n'y prétendaient aucune propriété que leurs 44 arpents de bois, bien plus, ils évincèrent [au nom de la communauté] plusieurs défricheurs [de quelques portions envahies] et s'en emparèrent eux-mêmes après, car ce sont ces mêmes portions du Riez que le Sr Gellé fit abandonner et planter ensuite pour les seigneurs. Les sentences avaient pourtant été rendues au profit de la communauté; alors les seigneurs violèrent la possession immémoriale des habitants, plus sacrée qu'un titre même. Si le Sr Grenet oppose la possession de l'an et jour, les habitants opposent la possession de plusieurs siècles : ils réclament donc d'abord 34 arpents des seigneurs [en vertu des déclarations, et tout le reste en vertu de la possession].

Si le sieur Grenet présente, à l'appui de ses prétentions

1. Tous les renvois et corrections marqués par les signes [ ] sont de la main de Saint-Just.

sur le Riez de Notre-Dame-des-Vignes, un dénombrement de *1570* qui porte son bois à 100 arpents y compris ripailles et terres incultes, il est aisé de concevoir que rien n'empêchait les seigneurs de Blérancourt de mettre ce qu'ils voulaient dans leur dénombrement, mais un seul dénombrement n'est pas un titre pour un seigneur et surtout celui de *1570* cité par le Sr Grenet n'en est pas un, parce que ce dénombrement, je ne sais pourquoi, fut rejeté par le seigneur apanagiste de Coucy. En outre les dénombrements de *1445* et de *1677* ne disent rien de 100 arpents de bois sur le Riez, et l'article est en blanc dans le dernier.

Le Sr Grenet ne peut opposer aux habitants aucune sorte de prescription, et d'ailleurs ce n'est que depuis 20 ans que l'on a entrepris sur eux. S'il ne peut prescrire, il ne peut pas non plus opposer sa possession. Les bois plantés depuis vingt ans sur le Riez de Notre-Dame-des-Vignes doivent donc être abattus et le sol qu'ils occupent rendu à l'usage des bestiaux, de l'agriculture. Si le Sr Grenet oppose un titre (ce qu'il ne peut point faire), je lui opposerai la prescription et la jouissance paisible et immémoriale des habitants.

En dernière analyse, il appartient au Sr Grenet sur le Riez 44 arpents de bois seulement; le reste et tout le reste appartient aux habitants en vertu de leurs titres et de leur usage.

La commune réclame encore en vertu de sa possession l'avenue du Gleloy défrichée il y a 7 ans, et à cet égard je n'ai point de discussion particulière à traiter. J'ai parlé ailleurs de cette avenue *et je parlerai* ci-dessous [des principes] de sa possession.

Ainsi la communauté de Blérancourt s'est vue chassée de ses propriétés et on ne lui a opposé d'autres droits que la force; le laboureur s'est défait de la moitié de ses troupeaux; des bois sans valeur et croissant à peine sur des rochers ont remplacé les pâturages, des fossés creusés autour de ces bois en ont défendu l'approche au légitime propriétaire, que le despotisme repoussa de son propre

bien ; le plus riche des habitants fut aussi le plus avare, le plus discourtois, le moins généreux, il abattit les plantations, ferma les chemins, flétrit l'agriculture, et quand le règne des lois vint ranimer l'espérance des habitants, on employa mille artifices pour les effrayer et les tromper ; il offrit 3.000 francs des plantations, elles en valent 12.000. Le Sr Grenet, voyant sa proie s'échapper de ses mains, redoubla d'efforts pour la conserver ; il avança que les plantations par lesquelles ses devanciers avaient pris comme possession du bien d'autrui avaient plus de 40 ans et lui appartenaient, et il en avait offert [l'achat]. Au surplus, sa manière la plus constante de raisonner fut de tout réduire en morale de fait : parce qu'il y avait plus de 40 ans qu'on était coupable, on n'était point coupable. Je sais bien qu'on prescrit par trente ans contre le glaive des lois, mais un honnête homme ne prescrit point contre l'honneur et sa conscience. Toutefois, il se trompa, car il ne se trouve point sur les communaux de Blérancourt un seul arbre de 40 ans ; un acte de notoriété signé par les mains qui les ont plantés atteste que les plus vieux n'ont point encore 38 ans.

Le Sr Grenet n'a point autre chose à répéter que les frais de ses plantations. Il n'a rien à répéter de plus, car ce n'est point sa terre qui les a nourris, et ils sont dus au propriétaire pour l'indemniser de l'infertilité de leur ombre.

Mais le Sr Grenet ne doit attendre aucun remboursement qu'il n'ait fait compte de tous les arbres coupés dans les usages, dans le Gleloy et dans son avenue. Quant aux bois plantés par ses prédécesseurs sur le Riez de Notre-Dame-des-Vignes, ils ne sont susceptibles d'aucune indemnité, car ils ont dévoré la terre, privé les troupeaux de leurs nourritures et n'ont aucune valeur.

Péroraison.

Telles sont les réclamations des habitants. Elles n'auraient pas été portées dans les tribunaux si les sinuosités

du Sr Grenet ne les y avaient conduites. Les habitants sont irréprochables devant lui; ils le rendirent lui-même, il y a 4 ans, juge en cette cause, où il était si intéressé. Il épuisa, avec des hommes simples, tout ce que la politique a de plus rusé. Nous avons en mains une foule de lettres où il promet justice, où il étale le beau langage de la compassion et de l'humanité. Tout cela est demeuré sans effet sous le despotisme officieux de la commission intermédiaire du Soissonnais. Les habitants renouvelèrent leurs réclamations auprès du district de Chauny. Après 18 mois de convulsions et de patience, on les autorise à plaider. Alors le rôle pacifique et conciliateur du Sr Grenet s'évanouit avec son espérance, le regard des lois semble l'épouvanter. Il temporise dans les tribunaux comme il avait fait auparavant. Peut-être attendait-il le retour de quelques droits de *committimus*. Je n'en sais rien, et, quoiqu'il en soit, sa prudence évasive ne nous échappera pas cette fois-ci. Vous avez vu, Messieurs, sur quels [faits] reposent les légitimes réclamations des habitants; je résumerai rapidement votre attention sur les questions [de droit] qu'elles ont présentées.

Je ne parlerai plus de la restitution des triages depuis trente ans; la loi y est précise et sans interprétation.

Je parlerai des dommages et intérêts dus à la communauté pour les arbres enlevés sur les communaux. Car si c'est en qualité de tuteur de ses vassaux, ou de premier associé, ou de dépositaire des intérêts de tous, que le Sr Grenet s'est établi gardien de leur usufruit, la communauté a le droit de lui demander ses comptes; s'il l'a fait comme usurpateur, la communauté l'attaque en restitution, et je développe l'action que la loi lui ouvre contre lui.

Ses droits sont inaltérables et toujours présents, parce que son impuissance et sa minorité permanentes font qu'elle ne peut éprouver aucune révolution qui fait prescrire dans l'état civil; elle ne peut ni aliéner ni perdre, elle ne peut disposer de rien par elle-même, et reste passive sous l'autorisation du magistrat. Si donc elle n'a pas de droit sur elle-même, à plus forte raison l'usurpateur ne

peut-il point en acquérir sur elle. Cet usurpateur fut d'ailleurs de mauvaise foi, car il était dépositaire du titre commun et ne pouvait se méprendre sur sa propriété. Si ce fut une formalité omise que de ne point attaquer l'usurpateur au moment de l'usurpation, il faut distinguer. C'est sur ces raisons que le *15 juin 1750* un arrêt rapporté par Lefort condamne le seigneur de Chatel-lès-Carnay à mille livres de restitution [par chaque année] pour des bois qu'il avait coupés sur les communaux depuis *1732*. Il est vrai que ces communaux étaient à titre onéreux et que les habitants offrirent de payer le cens, mais en effet il s'agissait toujours d'une action mobiliaire des habitants que leur minorité leur avait conservée et que la mauvaise foi du seigneur de Chatel-lès-Carnay, agissant contre son propre titre, n'avait pu endommager.

Enfin, par la même raison, le Sr Grenet était lui-même l'administrateur de la chose usurpée, et j'invoque sur ce principe l'imprescriptibilité des droits contre tout abus de confiance.

J'ai fait ces observations seulement sur ce qui concerne la spoliation des plantations ; il me reste quelque chose à dire sur l'envahissement des propriétés.

La commune n'avait, il y a 20 ans, d'autres titres que la possession sur l'universalité du Riez de Notre-Dame-des-Vignes, à l'exception de 44 arpents. Il s'agit de poser exactement la question.

Une communauté dont le seigneur a usurpé le domaine sur lequel elle n'avait d'autres droits que sa possession, peut-elle invoquer cette possession 20 ans après le trouble?

On peut voir, à la manière dont les habitants expriment leurs droits, qu'ils ne cherchent que la vérité. Cette question ainsi posée amène nécessairement deux autres questions de droit : Comment les habitants rappelleront-ils les traces de leur possession? Le seigneur pourra-t-il exiger un titre?

Les habitants prouveront leur possession par témoins; s'il est nécessaire, ils la prouveront par le silence des *dénombrements* communs sur les prétentions des seigneurs

dans toute l'étendue de ce larris. Ce dénombrement est une première preuve par écrit pour les habitants; les témoins sont le reste de la preuve.

Cette question est encore susceptible d'être considérée sous un troisième point de vue, et le voici : la possession des habitants malgré l'usurpation du seigneur, a-t-elle cessé? Non, Messieurs, elle n'a point cessé. En effet, pour que la possession des habitants eût cessé, il faudrait que l'usurpation eût été faite par un étranger, car un étranger prescrit contre un autre, et on ne prescrit pas entre associés. La possession de l'usurpateur associé est encore la possession de tous; c'est sur ce principe que l'Assemblée constituante a rendu le décret sur la réunion des triages à la masse commune; elle n'a point prétendu exproprier le seigneur, car en lui ôtant le triage elle lui a rendu ses droits d'associé et sur cette portion et sur tout le reste.

Lorsqu'une propriété est indivise, le copossesseur ne peut point prescrire.

Si le Sr Grenet prétend avoir acquis ce que nous réclamons, sans doute il a acquis de mauvaise foi, car il avait le titre en mains. Il n'a pu acquérir ce qui était inaliénable et, qui plus est, il n'a pu acquérir d'un dépositaire.

Je suppose que le Sr Grenet eût pris cette portion à titre de triage, il y a 25 ans; à ce titre, elle retournerait aux habitants. A plus forte raison y doit-elle retourner à titre d'usurpation, si tant est qu'il veut sincèrement se faire un droit de cette usurpation.

Ainsi la question que je vais d'abord mathématiquement poser dans le fait doit être ainsi résolue dans le droit :

Une communauté d'habitants dont le seigneur a envahi le domaine, il y a 20 ans, n'a point perdu pour cela sa possession, puisque l'un des associés a possédé.

Ainsi la possession des habitants est actuelle. Il ne faut pas étendre ce principe jusqu'aux propriétés du seigneur, je fais cette réflexion pour prévenir un sophisme qu'on me pourrait objecter.

D'ailleurs, pour ses propriétés, le seigneur est fondé en

titres et en possession, et l'habitant n'a ni possession ni titre.

On ne doit tirer d'autre conséquence de ce que j'ai dit, sinon que la communauté doit être admise à prouver la possession immémoriale par témoins, puisque, si cette possession immémoriale existe, elle n'a pu être interrompue que par un tiers et point par un associé et un dépositaire, et que, si celui-ci l'a fait, les habitants possèdent en vertu de sa possession.

Il faut résoudre la difficulté qui pourrait naître à raison du remboursement des frais de plantations sur ce larris, mais je remarquerai que l'esprit de la loi est que les communes profitent, et elles n'ont rien à profiter sur des bois qui au contraire ont détruit sa pâture. Le seigneur doit encourir les peines portées contre le défrichement, car il y a de la différence entre défricher pour mettre bas et planter une avenue, et le décret n'a trait qu'aux avenues ou plantations vagues. Si le seigneur exige le remboursement des bois plantés, alors je trouverai le moyen de le rembourser facilement, car pour avoir joui 20 ans contre la possession des habitants, je demanderai qu'on le condamne à 200 livres de dommages et intérêts par chaque année, applicables aux impenses comme les fruits du triage, et que la valeur actuelle du bois soit compensée par la valeur du dommage depuis que le dépositaire a joui. Ces conclusions ne peuvent être prises que sur sa défense, que j'attends.

Il est clair que la loi sur le remboursement des plantations ne peut ici recevoir d'application, car c'est l'accroissement et l'amélioration du domaine que l'on rembourse, au lieu qu'ici la commune rembourserait le prix d'un délit qui a détruit son troupeau. J'appelle un délit, non point l'usurpation des seigneurs, j'ai prouvé qu'il n'existait qu'un séquestre des fruits; mais j'appelle un délit le défrichement des pâtures. C'eut été de même un délit de la part des habitants s'ils eussent défriché, et c'est une raison de plus à l'appui de ce que j'ai dit ci-dessus de la possession, car celle du Sr Grenet aurait non seulemont commencé par la

mauvaise foi, elle aurait encore commencé par un délit. Voilà le Sr Grenet entre le glaive du ministère public et celui de la loi civile.

Un arrêt du conseil du 25 mars *1735* fait défense à toute personne et aux seigneurs même de défricher aucun pâtis à peine de 1.000 livres d'amende.

Les juges qui devaient connaître de ces délits étaient les propres juges des seigneurs, et ce furent ces juges, en même temps régisseurs, qui défrichèrent pour les seigneurs.

Ainsi, je trouve dans les seigneurs, abus de confiance comme dépositaires, abus d'autorité comme juges.

Je n'ai point eu d'autre motif, Messieurs, en défendant cette cause, que l'intérêt de la loi même, celui de l'agriculture dont je suis profondément pénétré. Les mêmes défrichements ont eu lieu depuis 30 ans dans tout l'empire. Le troupeau de la communauté que je défends, de 1.500 bêtes se trouve réduit à 600. Je laisse à penser, à l'économie, quelle perte a subi l'état, dans toute son étendue, car la proportion est à peu près la même partout.

Il ne me reste plus qu'un mot à dire, et ici je me constitue un moment le défenseur des absents. L'infamie de votre [condamnation] retomberait en partie sur les prédécesseurs du Sr Grenet. Ces prédécesseurs ont-ils planté tout ce que l'on voit sur les communaux, et s'il est vrai, ne l'ont-ils point fait, au profit des habitants, par générosité? Rien ne prouve le contraire, et jusqu'à ce que le Sr Grenet, par la représentation de son contrat d'acquisition, ne prouve que les plans des communes y ont été compris, il est permis d'en douter. Il n'allèguera point qu'il est en possession et qu'il n'a point de titre à montrer. C'est le contraire. La commune est en possession, et c'est à lui de faire apparaître ses droits à l'indemnité. C'est ce que la commune s'était réservé par ses conclusions, en n'offrant que le remboursement des plantations qui seraient légitimement dues. Ces plantations peuvent avoir été des bienfaits. Dans ce cas, le Sr Grenet n'aurait pu les acheter, et la présomption est en faveur des habitants. Je ne dissi-

mule point que l'intérêt de ces derniers a quelque part à ma réflexion, mais je suis bien aise que le Sr Grenet apprenne que si quelque jour nous le perdons, sa mémoire sera respectée comme celle de ses prédécesseurs.

Je dois conclure à ce que le Sr Grenet soit tenu :

1° [1];

2° De remettre aux habitants tous les triages faits depuis trente ans;

3° De se désister de toute portion des communaux comprise dans la déclaration de *1610*;

4° De remettre aux habitants, en échange des 2 arpents 62 verges pris sur le marais du château, 8 arpents de pareille valeur, y compris les 3 déjà donnés [2];

5° De rétablir en état de communication l'allée défrichée entre le Gleloy et le marais du Mazai, de même que le pont enlevé sur le ruisseau;

6° De payer aux habitants une somme de 12.000 francs pour les abattis par lui faits sur les communaux, si mieux n'aime que le dommage soit constaté par experts;

7° Se désister de toute espèce de prétention sur le Riez de Notre-Dame-des-Vignes, à l'exception de son bois de 44 arpents, en observant que le Riez ne consiste que dans des terres incultes et les défrichements plantés en bois depuis 25 ans;

8° De se désister de tous droits sur les plantations aux

1. Renvoi placé dans la marge, écrit de la main de Saint-Just, et raturé par lui :

« Si non et faute par lui de le faire dans le délai de 8nc à compter du jour de la signon de la sentence ou que les habitants soient autorisés à arpenter sur les déclarations qu'ils ont en mains.

« Procéder dans la 8nc de la signon de la sentence à l'arpentage des communaux sur ses titres et dénombrements contradictoirement avec la communauté, sinon et faute par lui de nommer des arbitres à la 1re sommation, le condamne provisoirement en 10.000 francs de dommage et intérêts. »

2. Renvoi placé dans la marge, écrit de la main de Saint-Just, et raturé par lui :

« Sinon et faute par lui d'y satisfaire dans la 8ne le condamne en *3.000 francs* de dommage et intérêts. »

offres de l'indemniser par ses mains sur le prix des dommages et intérêts qu'il doit aux habitants, sans préjudice à la preuve que doit administrer le Sr Grenet que les plantations lui ont été vendues.

VIII

ESPRIT DE LA RÉVOLUTION ET DE LA CONSTITUTION DE FRANCE

L'*Esprit de la Révolution* parut en 1791, en un volume in-8° de VIII-174 pages, à Paris, chez Beuvin, libraire, rue de Rohan, n° 18. Le titre complet de l'ouvrage était celui-ci : *Esprit de la Révolution et de la Constitution de France, par Louis-Léon de Saint-Just, électeur au département de l'Aisne pour le canton de Blérancourt, district de Chauni.* A la première page, était inscrite, en épigraphe, cette citation de Montesquieu : « Si je pouvais faire en sorte que tout le monde eût de nouvelles raisons d'aimer ses devoirs, son prince, sa patrie, ses lois, qu'on pût mieux sentir son bonheur... je me croirais le plus heureux des mortels ». Barère, dans ses *Mémoires* (IV, p. 407), dit à propos de cet ouvrage : « Cet écrit fut distingué par les politiques éclairés de l'Assemblée constituante. L'édition fut épuisée en peu de jours ».

AVANT-PROPOS.

L'Europe marche à grands pas vers sa révolution, et tous les efforts du despotisme ne l'arrêteront point.

Le destin, qui est l'esprit de la folie et de la sagesse, se fait place au travers des hommes et conduit tout à sa fin. *La révolution* de France n'est point le coup d'un moment,

elle a ses causes, sa suite et son terme : c'est ce que j'ai essayé de développer.

Je n'ai rien à dire de ce faible essai, je prie qu'on le juge comme si l'on n'était ni Français ni Européen; mais qui que vous soyez, puissiez-vous en le lisant aimer le cœur de son auteur; je ne demande rien davantage, et je n'ai point d'autre orgueil que celui de ma liberté.

Un Anglais m'en donna l'idée; ce fut *M. de Cugnières*, de la société philantropique de Londres, dans une lettre savante qu'il écrivit à *M. Thuillier*, secrétaire de la municipalité de Blérancourt, quand elle brûla la déclaration du clergé.

Tant d'hommes ont parlé de cette révolution, et la plupart n'en ont rien dit. Je ne sache point que quelqu'un, jusqu'ici, se soit mis en peine de chercher dans le fond de son cœur ce qu'il avait de vertu pour connaître ce qu'il méritait de liberté. Je ne prétends faire le procès à personne; tout homme fait bien de penser ce qu'il pense, mais quiconque parle ou écrit, doit compte de sa vertu à la cité.

Il y eut sans cesse en France, pendant cette révolution, deux partis obstinés, celui du peuple, qui voulant combler de puissance ses législateurs, aimait les fers qu'il se donnait lui-même; celui du prince, qui se voulant élever au-dessus de tous, s'embarrassait moins de sa propre gloire que de sa fortune. Au milieu de ces intérêts, je me suis cherché moi-même; membre du souverain, j'ai voulu savoir si j'étais libre, et si la législation méritait mon obéissance; dans ce dessein, j'ai cherché le principe et l'harmonie de nos lois, et je ne dirai point comme Montesquieu, *que j'ai trouvé sans cesse de nouvelles raisons d'obéir*, mais que j'en ai trouvé pour croire que je n'obéirais qu'à ma vertu.

Qui que vous soyez, ô législateurs, si j'eusse découvert qu'on pensait à m'assujettir, j'aurais fui une patrie malheureuse, et je vous eusse accablé de malédictions.

N'attendez de moi ni flatterie, ni satire; j'ai dit ce que j'ai pensé de bonne foi. Je suis très-jeune, j'ai pu pécher

contre la politique des tyrans, blâmer des lois fameuses et des coutumes reçues; mais parce que j'étais jeune, il m'a semblé que j'en étais plus près de la nature.

Comme je n'ai point eu le dessein de faire une histoire, je ne suis point entré dans certains détails sur les peuples voisins. Je n'ai parlé du droit public de l'Europe que quand ce droit public intéressait celui de la France. Je remarquerai ici toutefois que les peuples n'ont envisagé la révolution des Français que dans ses rapports avec leur change et leur commerce, et qu'ils n'ont point calculé les nouvelles forces qu'elle pourrait prendre de sa vertu.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Des pressentiments de la Révolution.

Les révolutions sont moins un accident des armes qu'un accident des lois. Depuis plusieurs siècles la monarchie nageait dans le sang et ne se dissolvait pas. Mais il est une époque dans l'ordre politique où tout se décompose par un germe secret de consomption; tout se déprave et dégénère; les lois perdent leur substance naturelle et languissent; alors, si quelque peuple barbare se présente, tout cède à sa fureur, et l'Etat est régénéré par la conquête. S'il n'est point attaqué par les étrangers, sa corruption le dévore et le reproduit. Si le peuple a abusé de sa liberté, il tombe dans l'esclavage; si le prince a abusé de sa puissance, le peuple est libre.

L'Europe, qui par la nature de ses rapports politiques n'a point encore de conquérant à redouter, n'éprouvera de longtemps que des révolutions civiles. Depuis quelques siècles la plupart des empires de ce continent ont changé de lois et le reste en changera bientôt. Après Alexandre de Macédoine et le bas empire, comme il n'y avait plus de droits des gens, les nations ne changèrent que de rois.

Le nerf des lois civiles de France a maintenu la tyrannie

depuis la découverte du Nouveau-Monde; ces lois ont triomphé des mœurs et du fanatisme; mais elles avaient besoin d'organes qui les fissent respecter; ces organes étaient les parlements; ces parlements s'étant dressés contre la tyrannie, l'ont entraînée.

Le premier coup porté à la monarchie est sorti de ces tribunaux; on sait tout.

Il faut ajouter à cela que le génie de quelques philosophes de ce siècle avait remué le caractère public, et formé des gens de bien, ou des insensés également fatals à la tyrannie, qu'à force de mépriser les grands on commençait à rougir de l'esclavage; que le peuple ruiné d'impôts s'irritait contre des lois extravagantes, et que ce peuple fut heureusement enhardi par de faibles factions.

Un peuple accablé d'impôts craint peu les révolutions et les barbares.

La France regorgeait de mécontents prêts au signal, mais l'égoïsme des uns, la lâcheté des autres, la fureur du despotisme dans les derniers jours, la foule des pauvres qui mangeaient la cour, le crédit et la crainte des créanciers, le vieil amour des Rois, le luxe et la frivolité des petits, et l'échafaud; toutes ces causes réunies arrêtaient l'insurrection.

La misère et les rigueurs de l'année 1788 émurent la sensibilité. Les calamités et les bienfaits unirent les cœurs; on osa se dire qu'on était malheureux, on se plaignit.

La sève des vieilles lois se perdait tous les jours. Le malheur de Kornman indigna Paris. Le peuple se passionnait par fantaisie et par conformité pour tout ce qui ressentait l'infortune. On détesta les grands qu'on enviait. Les grands s'indignèrent contre les cris du peuple. Le despotisme devient d'autant plus violent qu'il est moins respecté ou qu'il s'affaiblit. M. de Lamoignon qui redoutait les parlements les supprima, les fit regretter : ils se rétablirent. M. Necker vint après, qui multiplia les administrations pour accréditer les impôts, qui se fit adorer, appela les états, rendit le peuple altier, les grands jaloux, et mit tout

en feu : on bloqua Paris; c'est alors que l'épouvante, le désespoir et l'enthousiasme saisirent les âmes; le malheur commun ligua la force commune; on osa jusqu'à la fin, parce qu'on avait osé d'abord; l'effort ne fut point grand, il fut heureux; le premier éclat de la révolte renversa le despotisme. Tant il est vrai que les tyrans périssent par la faiblesse des lois qu'ils ont énervées.

CHAPITRE II

Des intrigues de Cour.

La multitude est rarement trompée. Louis, simple au milieu du faste, ami de l'économie plutôt qu'économe, ami de la justice sans qu'il pût être juste, quoiqu'on ait dit, quoiqu'on ait fait, a toujours été cru tel. Le peuple furieux criait dans Paris : *Vive Henri IV, vive Louis XVI*, périssent Lamoignon et les ministres!

Louis régnait en homme privé; dur et frugal pour lui seul, brusque et faible avec les autres, parce qu'il pensait le bien, il croyait le faire. Il mettait de l'héroïsme aux petites choses, de la mollesse aux grandes; chassait *M. de Montbarey* du ministère pour avoir donné secrètement un somptueux repas, voyait de sang-froid toute sa cour piller la finance, ou plutôt ne voyait rien, car sa sobriété n'avait fait que des hypocrites; tôt ou tard cependant il savait tout, mais il se piquait davantage de passer pour observateur que d'agir en roi.

Autant le peuple juste appréciateur voyait-il qu'on jouait Louis, et qu'on le jouait lui-même, autant le chérissait-il par malignité envers la cour. La cour et le ministère qui tenaient le gouvernement, sapés par leur propre dépravation, par l'abandon du souverain et par le mépris de l'Etat, furent à la fin ébranlés et la monarchie avec eux.

Marie-Antoinette plutôt trompée que trompeuse, plutôt légère que parjure, appliquée tout entière aux plaisirs, semblait ne régner point en France, mais à Trianon.

Monsieur avait pour toutes vertus un assez bon esprit; *parce qu'il n'était* point fin, il ne fut point dupe.

La *duchesse Jules de Polignac*, seule rusée, trompa la cour, le ministère, le peuple, la reine, et s'enrichit; elle cachait le crime sous la frivolité, fit des horreurs en riant, déprava les cœurs qu'elle voulait séduire, et noya son secret dans l'infamie.

Je passe sous silence le caractère de tant d'hommes qui n'en avaient point. L'imprudence et les folies du ministre *de Calonne*; les sinuosités, l'avarice de *M. de Brienne* : l'esprit de la cour était un problème : on n'y parlait que de mœurs, de débauches et de probité, de modes, de vertus, de chevaux : je laisse à d'autres l'histoire des courtisanes et des prélats, bouffons de cour; la calomnie tuait l'honneur, le poison tuait la vie des gens de bien; *Maurepas* et *Vergennes* moururent; ce dernier surtout chérit le bien qu'il ne sut pas faire; c'était un satrape vertueux; la cour après sa mort n'offrit plus qu'un torrent d'impudicités, de scélératesse, de prodigalités qui acheva la ruine des maximes. La bassesse des courtisans se peut à peine concevoir; la politesse couvrait les plus lâches forfaits : la confiance et l'amitié naissaient de la honte de se connaître, de l'embarras de se tromper : la vertu était un ridicule : l'or se vendait à l'opprobre; l'honneur se pesait ensuite au poids de l'or; le bouleversement des fortunes était incroyable. La cour et la capitale changeaient tous les jours de visages par la nécessité de fuir les créanciers, ou de cacher sa vie; l'habit doré changeait de mains; parmi ceux qui l'avaient porté, l'un était aux galères, l'autre en pays étranger, et l'autre était allé vendre ou pleurer le champ de ses pères. C'est ainsi que la famille des *Guémenés* engloutit la cour, acheta, vendit les faveurs, disposa des emplois, et tomba ensuite par l'orgueil comme elle s'était élevée par la bassesse; l'avidité du luxe tourmentait le commerce et mettait aux pieds des riches la foule des artisans. C'est ce qui maintint le despotisme, mais le riche ne payait point, et l'Etat perdait en force ce qu'il gagnait en violence.

La postérité se pourra figurer à peine combien le peuple était avide, avare, frivole; combien les besoins que sa présomption lui avait forgés le mettaient dans la dépendance

des grands; en sorte que les créances de la multitude étant hypothéquées sur les grâces de la cour, sur les fourberies des débiteurs, la tromperie allait par reproduction jusqu'au souverain, descendait ensuite du souverain jusque dans les provinces, et formait dans l'état civil une chaîne d'indignités.

Tous les besoins étaient extrêmes, impérieux, tous les moyens étaient atroces.

CHAPITRE III

Du peuple et des factions de Paris.

Je n'ai rien dit de quelques hommes distingués par leur naissance, parce qu'ils n'avaient d'autres vues que de satisfaire à leurs folles dépenses. La cour était une nation évaporée qui ne songeait pas, comme on l'a prétendu, à établir une aristocratie, mais à subvenir aux frais de ses débauches. La tyrannie existait, ils ne firent qu'en abuser. Ils épouvantèrent imprudemment tout le peuple à la fois par des mouvements de corps d'armée; la famine s'y joignit; elle venait de la stérilité de l'année et de l'exportation des blés. *M. Necker* inventa ce remède pour nourrir le trésor public, que cet homme de finance regardait comme la patrie. La famine révolta le peuple; la détresse mit le trouble à la cour. On craignait Paris, qui chaque jour devenait plus factieux par l'audace des écrivains, l'embarras des ressources, et parce que la plupart des fortunes étaient noyées dans la fortune publique.

Ce qu'on appelait *la faction d'Orléans* provenait de l'envie qu'excitait à la cour l'opulence, l'économie et la popularité de cette maison. On lui soupçonnait un parti, parce qu'elle s'éloignait de Versailles. On fit tout pour la perdre, parce qu'on ne la put point apprivoiser.

La Bastille est abandonnée et prise, et le despotisme, qui n'est que l'illusion des esclaves, périt avec elle.

Le peuple n'avait point de mœurs, mais il était vif. L'amour de la liberté fut une saillie, et la faiblesse enfanta *la cruauté. Je ne* sache pas qu'on ait vu jamais, sinon chez

des esclaves, le peuple porter la tête des plus odieux personnages au bout des lances, boire leur sang, leur arracher le cœur et le manger; la mort de quelques tyrans à Rome fut une espèce de religion.

On verra un jour, et plus justement peut-être, ce spectacle affreux en Amérique; je l'ai vu dans Paris, j'ai entendu les cris de joie du peuple effréné qui se jouait avec des lambeaux de chair en criant : *vive la liberté, vivent le roi et M. d'Orléans.*

Le sang de la Bastille cria dans toute la France; l'inquiétude auparavant irrésolue se déchargea sur les détentions et le ministère. Ce fut l'instant public comme celui où Tarquin fut chassé de Rome. On ne songea point au plus solide des avantages, à la fuite des troupes qui bloquaient Paris; on se réjouit de la conquête d'une prison d'Etat. Ce qui portait l'empreinte de l'esclavage dont on était accablé, frappait plus l'imagination que ce qui menaçait la liberté qu'on n'avait pas; ce fut le triomphe de la servitude. On mettait en pièces les portes des cachots, on pressait les captifs dans leurs chaînes, on les baignait de pleurs, on fit de superbes obsèques aux ossements qu'on découvrit en fouillant la forteresse; on promena des trophées de chaînes, de verroux et d'autres harnois d'esclaves. Les uns n'avaient point vu la lumière depuis quarante années, leur délire était intéressant, tirait des larmes, perçait de compassion; il semblait qu'on eût pris les armes pour les lettres de cachet. On parcourait avec pitié les tristes murailles du fort couvertes d'hiérogliphes plaintifs. On y lisait celui-ci : *je ne reverrai donc plus ma pauvre femme, et mes enfans, 1702!*

L'imagination et la pitié firent des miracles; on se représentait combien le despotisme avait persécuté nos pères, on plaignait les victimes; on ne redoutait plus rien des bourreaux.

L'emportement et la sotte joie avaient d'abord rendu le peuple inhumain, son attentat le rendit fier, sa fierté le rendit jaloux de sa gloire; il eut un moment des mœurs, il désavoua les meurtres dont il avait souillé ses mains, et fut assez heureusement inspiré soit par la crainte, soit par

l'insinuation des bons esprits, pour se donner des chefs et pour obéir.

Tout était perdu si les lumières et l'ambition de quelques-uns n'eussent dirigé l'embrasement qui ne se pouvait plus éteindre.

Si *M. d'Orléans* avait eu sa faction, il se serait mis alors à sa tête, eut effrayé et ménagé la cour, comme le pratiquèrent quelques autres. Il n'en fit rien, si ce n'est comme on l'a dit, qu'il comptait sur le meurtre de la famille royale, comme il faillit à se commettre quand Paris courut à Versailles. Toutefois, pour peu qu'on juge sainement des choses, les révolutions de ce temps n'offrent partout qu'une guerre d'esclaves imprudents qui se battent avec leurs fers et marchent enivrés.

La conduite du peuple devint si fougueuse, son désintéressement si scrupuleux, sa rage si inquiète, qu'on voyait bien qu'il ne prenait conseil que de lui-même. Il ne respecta rien de superbe; son bras sentait l'égalité qu'il ne connaissait pas. Après la Bastille vaincue, quand on enregistra les vainqueurs, la plupart n'osaient dire leur nom; à peine furent-ils assurés, qu'ils passèrent de la frayeur à l'audace. Le peuple exerça une espèce de despotisme à son tour; la famille du Roi et l'Assemblée des Etats marchèrent captives à Paris, parmi la pompe la plus naïve et la plus redoutable qui fut jamais. On vit alors que le peuple n'agissait pour l'élévation de personne, mais pour l'abaissement de tous. Le peuple est un éternel enfant; il fit avec respect obéir ses maîtres et leur obéit après avec fierté; il fut plus soumis dans ces moments de gloire qu'il n'avait été rampant autrefois. Il était avide de conseils, affamé de louanges et modeste; la crainte lui fit oublier qu'il était libre; on n'osait plus s'arrêter ni se parler dans les rues; on prenait tout le monde pour des conspirateurs; c'était la jalousie de la liberté.

Le principe était posé, rien n'arrêta ses progrès; parce que le despotisme n'était plus, qu'il était dispersé, que ses ministres avaient pris la fuite, et que la frayeur agitait leurs *conseils.*

Le corps des électeurs de Paris, plein d'hommes désespérés, perdus de misère et de luxe, souleva beaucoup le peuple. Cette faction n'eut point de principes déterminés et ne pensa point à s'en donner; aussi passa-t-elle avec le délire de la révolution; elle eut des vertus, de la fermeté même, et de la constance un moment; on se rappelle avec respect l'héroïsme de *Thuriot de la Rosière* qui fut sommer le gouverneur de la Bastille; et le grand *de Saint-René* qui fit fuir vingt mille hommes de l'hôtel-de-ville, en se faisant apporter de la poudre et du feu; et *Duveyrier*, et *du Faulx* ce sage vieillard qui écrivit ensuite l'histoire de la révolution. Ceux-là n'étaient point factieux. Plusieurs autres s'enrichirent, c'est tout ce qu'ils voulaient; le petit nombre des gens de bien s'éloigna bientôt, et le reste se dissipa, chargé d'épouvante et de butin.

CHAPITRE IV

Du Genevois.

Le crédit du Genevois se mourait tous les jours, la fortune avait trompé sa politique et son assurance; les plus sages desseins des hommes cachent souvent un écueil qui les renverse, et par un contre-coup inattendu change tout, les entraîne et les confond eux-mêmes.

S'il est vrai que la vertu véritable se reconnaît au soin qu'elle prend de se cacher, quoi de plus suspect que l'intempérant amour *du Genevois* pour le monarque et le peuple. Cet homme avait senti qu'il ne pouvait prendre un parti plus solide : la cour tombait; ni de parti plus naturel : il était plébéïen; il ramassa toutes ses forces quand il s'agit d'états-généraux; on peut dire qu'il porta le coup mortel à la tyrannie par la représentation égale des trois ordres. Sa joie fut profonde alors de son renvoi, je ne sais à quoi n'atteignit point son espérance; en effet, comme il se l'était prédit, son retour fut celui d'Alexandre à Babylone; le poids de sa gloire écrasa ses ennemis et lui-même. Il mit moins de vertu que d'orgueil à sauver la France. Il fut bientôt haï dans le fond des cœurs, comme un fabricateur d'impôts.

L'assemblée nationale, sous couleur d'honorer ses lumières, l'abaissa par ce moyen, et profita elle-même de sa confiance et de sa vanité. Le peuple le perdit de vue; Paris avait repris courage; deux hommes prodigieux remplissaient tous les esprits; l'assemblée nationale marchait à grands pas; *le Genevois*, circonscrit dans le ministère, en fut craint, et devint enfin indifférent à tout le monde; il avait manqué son coup; il ne fut plus qu'un être de raison, s'enveloppa de sa gloire et se rendit l'ennemi de la liberté parce qu'elle ne lui fut bonne à rien; il avait flatté le peuple sous le despotisme; quand le peuple fut libre, il flatta la cour : sa politique avait été prudente, elle lui laissa l'oreille du monarque qu'il avait su ménager.

Cet homme à tête d'or, à pieds d'argile, eut un admirable talent pour dissimuler. Il posséda au suprême degré l'art de la flatterie, parce qu'il insinuait avec grâce et tendresse la vérité, utile à ses projets, parce qu'il feignait pour son maître l'attachement d'un grand cœur.

Il porta l'ambition jusqu'au désintéressement comme le laboureur s'épuise pour le champ qu'il veut un jour moissonner; l'insurrection l'a renversé, parce qu'elle éleva tous les cœurs au-dessus de lui, et au-dessus d'eux-mêmes. Je crois que s'il ne fut point revenu, il eût asservi la Suisse sa patrie.

CHAPITRE V

De deux hommes célèbres.

Quiconque après une sédition aborde le peuple avec franchise, et lui promet l'impunité, l'épouvante et le rassure, plaint ses malheurs et le flatte, celui-là est Roi.

Le chef-d'œuvre de cette vérité, c'est que deux hommes aient pu régner ensemble.

La frayeur de tous les éleva, leur faiblesse commune les unit.

Le premier, qui avait été vertueux au commencement, s'étourdit ensuite de sa fortune et forma de hardis desseins. Chacun s'emparait d'un débris : tout-puissant à l'hôtel-de-ville, il jouissait à l'Assemblée nationale d'un crédit tran-

quille et tyrannisait avec douceur : en le voyant chatouiller le peuple, manier tout avec mollesse, cacher son génie, et tromper l'opinion au point de passer pour un homme faible et peu à craindre, on ne reconnaissait plus la hauteur qu'il avait montrée à Versailles.

Le second fut plus altier; ce caractère convenait mieux à son emploi; il fut pourtant gracieux, faux avec empressement, courtisan naïf, vain avec simplicité, et put tout en ne voulant rien.

La coalition de ces deux personnages fut remarquable quelques instants; l'un avait le gouvernement, l'autre la force publique. Tous deux fomentaient les lois qui servaient leur ambition, ils donnaient tous les mouvements dans Paris, jouaient en public le rôle dont ils convenaient en particulier, et traitaient la cour avec un respect plein de violence. Joignez à ceci un concert parfait, la popularité, la bonne conduite, le désintéressement, un amour apparent pour le prince et les lois, la douce élocution, tout cela soutenu de la générosité mettait à leurs pieds le sceptre qu'on eut brisé dans leurs mains. Ils devinrent les idoles du peuple à qui les trésors de l'Etat étaient prodigués sous d'honnêtes prétextes. Ils occupaient les bras des malheureux, et saisissaient avec dextérité les passions publiques; la réputation de ces deux hommes ressemblait à une fièvre populaire; ils étaient adorés et tenaient captive la liberté dont ils se montraient partout les défenseurs et les amis. Après la prise de la Bastille, ils sollicitèrent adroitement des récompenses pour ses vainqueurs, et mirent partout en opposition leur zèle présomptueux avec la tiédeur prudente des communes. Toujours ils précipitaient le peuple, toujours l'assemblée le modérait sagement; c'est que les premiers voulaient régner par le peuple et que les seconds voulaient que le peuple régnât par eux.

L'assemblée qui pénétrait les hommes, s'apercevant qu'on lui voulait faire trop sentir le prix de l'insurrection de la capitale, temporisa tant qu'elle vit les esprits inquiets, mit bientôt les factions sous le joug, et se servit de leurs propres forces pour les abattre.

Le sang-froid des communes fut pour ces deux hommes ce que le génie et la défiance de *Tibère* fut autrefois pour *Séjan*.

Je laisse à penser quel était le période de leur ambition, si la patience ne l'eût consumé.

Les districts de Paris formaient une démocratie qui eut tout bouleversé, si au lieu d'être la proie des factieux, ils se fussent conduits avec leur propre esprit. Celui des Cordeliers, qui s'était rendu le plus indépendant, fut aussi le plus persécuté par ces héros du jour, parce qu'il contrariait leurs projets.

CHAPITRE VI

De l'Assemblée Nationale.

C'est un phénomène inouï dans le cours des événements, qu'à l'époque où tout était confus, les lois civiles sans force, le monarque abandonné, le ministère évaporé, il se soit trouvé un corps politique, faible rejeton de la monarchie confondue, qui prit en main les rênes, trembla d'abord, s'affermit, affermit tout, engloutit les partis, et fit tout trembler; qui fut suivi dans sa politique, constant au milieu des changements; agit avec adresse en commençant, avec fermeté ensuite, enfin avec vigueur, et toujours avec prudence.

Il faut voir avec quelle pénétrante sagesse l'assemblée nationale s'est élevée, par quel art elle a dompté l'esprit public, comment, environnée de pièges, déchirée jusque dans son sein, elle a prospéré de plus en plus; comment elle a ingénieusement enchaîné le peuple de sa liberté, l'a étroitement lié à la constitution en érigeant ses droits en maximes, et en séduisant ses passions; comment elle a tiré des lumières et des vanités de ce temps le même parti que tira Lycurgue des mœurs du sien; il faut voir avec quelle prévoyance elle a jeté ses principes, en sorte que le gouvernement a changé de substance et que rien n'en saurait plus arrêter la sève.

C'est vainement aussi que quelques-uns luttent contre cette prodigieuse législation qui ne pèche que dans

quelques détails; quand l'Etat a changé de principes, c'est sans retour; tout ce qu'on leur oppose n'est plus de principe et le principe établi entraîne tout.

La postérité saura mieux que nous quels mobiles animaient ce grand corps. Il faut convenir que la passion soutenue de grands caractères et d'intelligences fortes donna le premier branle à ses ressorts, que le noble ressentiment de quelques proscrits perça à travers l'ingénuité des droits de l'homme; mais il faut avouer aussi, pour peu que la reconnaissance attache de prix à la vérité, que cette compagnie, la plus habile qu'on ait vue depuis longtemps, fut pleine d'âmes rigides que dominait le goût du bien, et d'esprits exquis qu'éclairait le goût de la vérité. Le secret de sa marche toute découverte fut impénétrable en effet, c'est pourquoi le peuple inconsidéré ploya sous une raison supérieure qui le conduisait malgré lui; tout était fougue et faiblesse dans ses desseins, tout était force et harmonie dans les lois.

Nous allons voir quelle fut la suite de ces heureux commencements.

SECONDE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

De la nature de la Constitution Française.

Un État qui fut libre d'abord, comme la Grèce avant Philippe de Macédoine, qui perd ensuite sa liberté, comme la Grèce la perdit sous ce prince, fera de vains efforts pour la reconquérir; le principe n'est plus; la lui rendît-on même comme la politique romaine la rendit aux Grecs, l'offrit à la Cappadoce pour affaiblir Mithridate, et comme la politique de Sylla la voulut rendre à Rome elle-même, c'est inutilement; les âmes ont perdu leur moëlle, je puis ainsi parler, et ne sont plus assez vigoureuses pour se nourrir de liberté; elles en aiment encore le nom, la souhaitent comme l'aisance et l'impunité, et n'en connaissent plus la vertu.

Au contraire, un peuple esclave qui sort soudain de la tyrannie n'y rentre point de longtemps : parce que la liberté a trouvé des âmes neuves, incultes, violentes, qu'elle les élève par des maximes qu'elles n'ont jamais senties, qui les transportent, et qui, quand on en a perdu l'aiguillon, laissent le cœur lâche, orgueilleux, indifférent, au lieu que l'esclavage le rendait seulement timide.

Le calme est l'âme de la tyrannie, la passion est l'âme de la liberté; le premier est un feu qui couve, le second un feu qui se consume, l'un s'échappe au moindre mouvement, l'autre ne s'affaiblit qu'à la longue et s'éteint pour toujours ; on n'est vertueux qu'une fois.

Quand un peuple devenu libre a établi de sages lois, sa révolution est faite ; si ces lois sont propres au territoire, la révolution est durable.

La France a coalisé la démocratie, l'aristocratie, la monarchie; la première forme l'état-civil, la seconde la puissance législative, et la troisième la puissance exécutrice.

Là où il y aurait une parfaite démocratie, ce qui est la liberté outrée, point de monarchie; là où il n'y aurait eu qu'une aristocratie, point de lois constantes; là où le prince eût été ce qu'il était autrefois, point de liberté.

Il fallait que les pouvoirs fussent tellement modifiés que ni le peuple, ni le corps législatif, ni le monarque ne prissent un ascendant tyrannique. Il fallait un prince dans ce vaste empire; la république ne convient qu'à un territoire étroit. Quand Rome s'agrandit, elle eut besoin de magistrats dont l'autorité fut immense.

La France s'est rapprochée de l'état populaire autant qu'elle l'a pu, et n'a pris de la monarchie que ce qu'elle ne pouvait point n'en pas prendre; toutefois la puissance exécutrice est restée suprême, afin de ne pas brusquer l'amour des rois.

Quand *Codrus* mourut, les bons esprits qui voulaient fonder la liberté déclarèrent *Jupiter* roi d'Athènes.

CHAPITRE II

Des principes de la Constitution Française.

Les anciens législateurs avaient tout fait pour la république, la France a tout fait pour l'homme.

La politique ancienne voulait que la fortune de l'État retournât aux particuliers, la politique moderne veut que le bonheur des particuliers retourne à l'Etat. La première rapportait tout à la conquête, parce que l'Etat était petit, entouré de puissances, et que de son destin dépendait le destin des individus ; la seconde ne tend qu'à la conservation, parce que l'Etat est vaste, et que du destin des individus dépend le destin de l'empire.

Plus les républiques ont un territoire étroit, plus les lois doivent être sévères, parce que les périls sont plus fréquents, les mœurs plus ardentes, et qu'un seul peut entraîner tout le monde. Plus la république est étendue, plus les lois doivent être douces, parce que les périls sont rares, les mœurs calmes, et que tout le monde se porterait vers un seul.

Les rois ne purent tenir contre la sévérité des lois de Rome naissante; cette sévérité, quoiqu'excessivement émoussée, rétablit les rois dans Rome agrandie.

Les droits de l'homme auraient perdu Athènes ou Lacédémone; là, on ne connaissait que sa chère patrie, on s'oubliait soi-même pour elle. Les droits de l'homme affermissent la France; ici la patrie s'oublie pour ses enfants.

Les vieux républicains se dévouaient aux fatigues, au carnage, à l'exil, à la mort, pour l'honneur de la patrie; ici la patrie renonce à la gloire pour le repos de ses enfants, et ne leur demande que la conservation.

CHAPITRE III

Du rapport, de la nature et des principes de la Constitution.

Si la démocratie de France ressemblait à celle que les Anglais tâchèrent d'établir vainement, parce que le peuple

n'était que présomptueux; si son aristocratie était celle de la Pologne, dont la violence est le principe; si sa monarchie tenait de la plupart de celles de l'Europe, où la volonté du maître est l'unique loi, le choc de ces pouvoirs les aurait bientôt détruits; c'est ce qu'ont pensé ceux qui prétendent qu'ils se déchireront un jour. Mais je prie qu'on examine combien est saine la complexion de la France; la présomption n'est point l'âme de sa démocratie, mais la liberté modérée; la violence n'est point le ressort de son aristocratie, mais l'égalité des droits; la volonté n'est point le mobile de sa monarchie, mais la justice.

De la nature de la liberté.

La nature de la liberté est qu'elle résiste à la conquête et à l'oppression; conséquemment elle doit être passive. La France l'a bien senti; la liberté qui conquiert doit se corrompre; j'ai tout dit.

De la nature de l'égalité.

Celle qu'institua *Lycurgue*, qui partagea les terres, maria les filles sans dot, ordonna que tout le monde prendrait ses repas en public, et se couvrirait du même vêtement, une telle égalité relative à l'utile pauvreté de la république n'eut amené en France que la révolte ou la paresse; l'égalité des droits politiques seule était sage dans cet Etat où le commerce est une partie du droit des gens, comme je le dirai ailleurs. L'égalité naturelle est bonne là où le peuple est despote et ne paye pas de tributs. Qu'on suive les conséquences d'une pareille condition par rapport à une constitution mixte.

De la nature de la justice.

La justice est rendue en France au nom du monarque, protecteur des lois, non par la volonté, mais par la bouche du magistrat, ou de l'ambassadeur, et celui qui a prévariqué n'a point offensé le monarque, mais la patrie.

Du principe de la liberté.

La servitude consiste à dépendre de lois injustes; la liberté, de lois raisonnables; la licence, de soi-même. Je savais bien que les Belges ne seraient point libres, ils ne se donnèrent point de lois.

Du principe de l'égalité.

L'esprit de l'égalité n'est point que l'homme puisse dire à l'homme : je suis aussi puissant que toi. Il n'y a point de puissance légitime; ni les lois ni Dieu même ne sont des puissances, mais seulement la théorie de ce qui est bien. L'esprit de l'égalité est que chaque individu soit une portion égale de la souveraineté, c'est-à-dire du tout.

Du principe de la justice.

Elle est l'esprit de tout ce qui est bon, et le comble de la sagesse, qui, sans elle, n'est qu'artifice et ne peut longtemps prospérer. Le fruit le plus doux de la liberté, c'est la justice, elle est la gardienne des lois, les lois sont la patrie. Elle entretient la vertu parmi le peuple et la lui fait aimer; au contraire, si le gouvernement est inique, le peuple qui n'est juste qu'autant que les lois le sont et l'y intéressent, devient trompeur et n'a plus de patrie.

Je ne sache point que le but politique d'aucune constitution ancienne ou moderne ait été la justice et l'ordre intérieur; la première qui l'ait eu en vue, est celle de France; toutes les autres, portées vers la guerre, la domination et l'or, nourrissaient le germe de leur destruction; la guerre, la domination et l'or les ont corrompues; le gouvernement est devenu sordide, le peuple, avare et fou.

Conséquences.

Un peuple est libre quand il ne peut être opprimé ni conquis, égal quand il est souverain, juste quand il est réglé par des lois.

CHAPITRE IV

De la nature de la Démocratie française.

Les communes de France avaient à prendre leur route entre deux écueils ; ou il fallait que la diversité des ordres mît la puissance législative dans la représentation de ces ordres ; si les deux premiers avaient dominé, le gouvernement eût été despotique ; si le dernier eût pris le dessus, le gouvernement aurait été populaire ; ou il fallait que tous les ordres confondus n'en formassent qu'un seul, ou plutôt n'en fissent point du tout, que le peuple fût son propre intermédiaire, alors il était libre et souverain.

Les ordres étaient plus propres à la tyrannie qu'une représentation nationale ; dans l'une le maître est le principe de l'honneur politique, dans l'autre le peuple est le principe de la vertu ; mais alors le législateur a besoin de tout son génie pour organiser la représentation de sorte qu'elle dérive, non point de la constitution, mais de son principe, sans quoi l'on ferait une aristocratie de tyrans.

Le principe était la liberté, la souveraineté : c'est pourquoi on n'a point mis de degré immédiat entre les assemblées primaires et la législature, et au lieu de régler la représentation par les corps judiciaires ou administratifs, on l'a réglée par l'étendue de l'Etat, le nombre des sujets, leur richesse, ou par *le territoire*, *la population*, *les tributs*.

Qu'on fasse réflexion sur le principe des anciennes assemblées de bailliage. Quelle peine il faut pour imaginer que l'honneur politique pût produire la vertu ! Les Etats devaient être la cour *du Mogol*, et la vertu aussi froide que son principe. Aussi lorsqu'on vit les représentants fouler aux pieds l'honneur politique, et les premières séances des Etats se montrer si orageuses, la vertu était bien près de devenir populaire, et secouait déjà la tyrannie sur ses fondements, jusqu'au moment où, frappée de ses propres mains, elle s'est écroulée.

CHAPITRE V

Des principes de la Démocratie française.

Les démocraties anciennes n'avaient pas de lois positives ; ce fut ce qui les éleva d'abord au comble de la gloire qui s'acquiert par les armes; mais ce fut ce qui brouilla tout enfin; quand le peuple était assemblé, le gouvernement n'avait plus de forme absolue, tout se mouvait au gré des harangueurs; la confusion était la liberté; tantôt le plus habile, tantôt le plus fort l'emportait. Ce fut ainsi que le peuple de Rome dépouilla le sénat, et que les tyrans dépouillèrent le peuple d'Athènes et de Syracuse.

Le principe de la démocratie française est l'acceptation des lois, et le droit de suffrage; le mode de l'acceptation est le serment; la perte des droits de citoyen attachée au refus de le prêter, n'est point une peine, elle n'est que l'esprit du refus. Ce serment n'est qu'une pure acceptation des lois. On ne peut exiger d'elles le caractère qu'on leur refuse, qu'on leur ôte à elles-mêmes. On a dit que l'acceptation du roi ne valait rien, et qu'un jour le peuple demanderait compte des droits de l'homme et de la liberté. Mais, qu'est-ce donc que le serment que le peuple a prêté? Sans doute une telle acceptation est plus sainte, plus libre, et plus certaine que l'acclamation des assemblées : l'acceptation dépend du roi, lui seul il est le souverain, nous sommes encore ses esclaves.

Je parlerai ailleurs de la sanction du monarque, et je démontrerai que dans un Etat libre, il ne peut exercer de volonté absolue, ni par conséquent éprouver de contraire.

Si le peuple refusait le serment, il faudrait supprimer la loi, car de même que le refus de serment de la moindre partie du peuple entraîne la suspension de l'activité, de même le refus de la plus grande partie du peuple entraîne l'abrogation de la loi.

Les suffrages en France sont secrets, leur publicité eût perdu la constitution; le secret à Rome étouffa la vertu, parce que la liberté déclinait; il eut en France un bon effet,

la liberté ne faisait que de naître. Le peuple était esclave des riches, on avait l'habitude d'être flatteur et vil; le grand nombre des créanciers intimidait; les assemblées étaient trop peu nombreuses, les engagements trop connus trop multipliés. La publicité des suffrages eût fait un peuple d'ennemis ou d'esclaves.

On promit à beaucoup de fripons; peu eurent les voix; il y en eut pourtant.

La voie du sort eût étouffé l'émulation; elle convenait peut-être aux offices municipaux, mais elle eût terni l'honneur politique qui les faisait respecter : elle ne convenait point aux magistratures judiciaires, parce qu'il importe que les juges soient habiles.

La voie du sort n'est bonne que dans la république, là où règnerait la liberté individuelle.

Comme le principe des suffrages est la souveraineté, toute loi qui pourrait l'altérer est tyrannie. Le droit que s'arrogent les administrations de transférer les assemblées hors de leur territoire est tyrannie. Le pouvoir que s'attribuent les administrations d'envoyer aux assemblées du peuple des commissaires ou d'y prendre un rang, est tyrannie; ils font taire la liberté qui en est la vie, en y rappelant la décence et le calme qui en sont la mort. Un commissaire est un sujet dans les assemblées du peuple; s'il y parle, il doit être puni : le glaive frappait à Athènes les étrangers qui se mêlaient dans les comices; ils violaient le droit de souveraineté.

Tout ce qui porte atteinte à une constitution libre est un crime affreux, la moindre tache gagne tout le corps. Il n'est rien de plus doux pour l'oreille de la liberté que le tumulte et les cris d'une assemblée du peuple; là s'éveillent les grandes âmes; là se démasquent les indignités; là le mérite éclate dans toute sa force; là tout ce qui est faux fait place à la vérité.

Le silence des comices est la langueur de l'esprit public; le peuple est corrompu ou peu jaloux de sa gloire.

Il y avait à Athènes un tribunal qui exerçait la censure sur les élections; cette censure est en France exercée par

les administrations ; mais il ne faut pas confondre la liberté avec la qualité des élus, l'un est du ressort de la liberté, l'autre est du ressort de sa gloire, l'un est la souveraineté, l'autre est la loi.

Elle proscrit l'étranger qui ne peut aimer une patrie où il n'a point d'intérêts, l'infâme qui a déshonoré la cendre de son père en renonçant au droit de lui succéder, le débiteur insolvable qui n'a plus de patrie, l'homme qui n'a point vingt-cinq ans dont l'âme n'est point sevrée ; celui qui ne paye point le tribut relatif à l'activité, parce qu'il vit en citoyen du monde.

La censure des élections est bornée à l'examen de ces qualités ; elle s'exerce sur celui qui est élu, non point sur celui qui élit ; le choix n'est point violé par le censeur, il est examiné par la loi.

CHAPITRE VI

De la nature de l'Aristocratie.

Quelqu'un a dit que la division des classes troublait le sens de cet article des droits de l'homme : *il n'y aura d'autre différence entre les hommes que celle des vertus et des talents*. On pouvait dire aussi que les vertus et les talents blessaient l'égalité naturelle, mais de même que le prix qu'on y attache est relatif à la convention sociale, de même la division des classes est relative à la convention politique.

L'égalité naturelle était blessée à Rome, où, selon *Denis d'Halicarnasse*, le peuple était divisé en cent quatre-vingt-treize centuries inégales, qui n'avaient chacune qu'un suffrage, quoiqu'elles fussent moins nombreuses à proportion des richesses, de l'aisance, de la médiocrité, de l'indigence.

L'égalité naturelle est conservée en France ; tous participent également de la souveraineté par la condition uniforme du tribut qui règle le droit de suffrage ; l'inégalité n'est que dans le gouvernement ; tous peuvent élire, tous ne peuvent être élus ; la classe tout-à-fait indigente est peu

nombreuse; qui ne paye point de tributs, n'est point frappé de stérilité; elle est condamnée à l'indépendance ou à l'émulation, et jouit des droits sociaux de l'égalité naturelle, la sûreté et la justice.

Si la condition du tribut n'eût déterminé l'aptitude aux emplois, la constitution eut été populaire et anarchique; si la condition eut été forte et unique, l'aristocratie eût dégénéré en tyrannie; les législateurs ont dû prendre un milieu qui ne décourageât pas la pauvreté, et rendît inutile l'opulence.

Cette inégalité n'offense point les droits naturels, mais seulement les prétentions sociales.

Pour établir dans la république l'égalité naturelle, il faut partager les terres et réprimer l'industrie.

Si l'industrie est libre, elle est la source d'où découlent les droits politiques, et alors l'inégalité de fait produit une ambition qui est la vertu.

On a dit que là où les pouvoirs ne seraient pas séparés, il n'y aurait pas de constitution; on pouvait ajouter que là où les hommes seraient socialement égaux, il n'y aurait point d'harmonie.

L'égalité naturelle confondrait la société; il n'y aurait plus ni pouvoir ni obéissance, le peuple fuirait dans les déserts.

L'aristocratie de France, mandataire de la souveraineté nationale, fait les lois auxquelles elle obéit, et que le prince fait exécuter; elle règle les impôts, détermine la paix et la guerre; le peuple est monarque soumis et sujet libre.

La puissance législative est permanente, les législateurs changent après deux ans. Autant la présence et la force de la pensée est-elle sans cesse nécessaire à la conduite de l'homme, autant la sagesse et la vigueur de la puissance législative est-elle perpétuellement utile à l'activité d'un bon gouvernement, et doit-elle veiller sur l'esprit des lois dépositaires des intérêts de tous.

Lorsqu'il s'agit de régler la durée de la représentation, on s'aperçut que c'étaient la plupart des gens suspects qui *opinaient* pour le plus long terme. On pourrait alléguer

contre eux plusieurs raisons; la plus solide est que l'habitude de régner nous rend ennemis du devoir. Dans une aristocratie tout à fait populaire, les législateurs sont très sagement choisis et suppléés par le peuple; leur caractère doit être inviolable, ou l'aristocratie serait perdue, ils ne doivent pas répondre de leur conduite, ils ne gouvernent pas : la loi doit être passive entre le refus suspensif du prince et la prudence de la législation qui suivra.

CHAPITRE VII

Du principe de l'Aristocratie française.

Les anciennes aristocraties, dont le principe était la guerre, devaient former un corps politique impénétrable, constant dans ses entreprises, vigoureux dans ses conseils, indépendant de la fortune, et qui en même temps qu'il tenait la bride à la fierté naturelle du peuple pour maintenir le repos au dedans, devait le nourrir d'un orgueil républicain, qui le rendît intrépide, audacieux au dehors.

Autant ces compagnies stables et inamovibles pouvaient-elles suivre des maximes particulières qui n'étaient point des lois positives, autant est-il difficile aux communes de France, périodiquement renouvelées, de marcher sur un plan de sagesse, si cette sagesse n'est la loi elle-même.

Il dérive de ces considérations que l'aristocratie de France n'est point propre à la conquête, parce qu'elle veut une suite de résolutions qui interromprait la vicissitude et le génie divers des législatures.

Elle fera bien d'aimer la paix, et de ne se départir pas de sa nature qui est l'égalité ou l'harmonie intérieure; si jamais elle se laissait aller à l'attrait de la domination, elle verrait tout se dissoudre; les mouvements qu'il lui faudrait prolonger énerveraient d'autant plus leur force; elle perdrait au dedans ce qu'elle gagnerait au dehors, et les victoires ne seraient pas moins foudroyantes que les défaites pour la constitution chez un peuple insolent et versatile.

Après que le peuple romain eut conquis le monde, il

acheva de conquérir le sénat : lorsqu'il fut assouvi, le délire de sa puissance le conduisit à l'esclavage.

Le principe de l'aristocratie française est le repos.

CHAPITRE VIII

De la nature de la Monarchie.

La monarchie de France est à peu près la même que la première de Rome; ses Rois proclamaient les décrets publics, maintenaient les lois, commandaient les armées, et se bornaient à la simple exécution : aussi voit-on que la liberté ne rétrograda point et consuma même cette royauté. Mais cette révolution dériva moins de l'essor de la liberté civile, toute ardente qu'elle était, que du pouvoir étonnant que voulut usurper tout à coup le monarque sur des lois vigoureuses qui le repoussèrent. La France a établi la monarchie sur la justice, pour qu'elle ne devînt pas exorbitante.

Le monarque ne règne point, quel que soit le sens d'un mot, il gouverne; le trône est héréditaire dans sa maison, il est indivisible; je traiterai en son lieu de cet objet; n'examinons maintenant que la puissance monarchique dans sa nature.

L'intermédiaire des ministres eût été dangereux si le monarque eût été souverain, mais le prince lui-même est intermédiaire; il reçoit les lois du corps législatif et lui rend compte de l'exécution; il ne peut rappeler que le texte, et renvoie aux législatures ce qui tient à l'esprit.

Par la sanction que prononce le monarque, il exerce moins sa toute-puissance qu'une délégation inviolable de celle du peuple : le mode de son acceptation comme de son refus est une loi positive, en sorte que cette acceptation et ce refus sont l'usage de la loi, et non de la volonté; le frein d'une institution précaire qui demande quelque maturité, et non la défense; le nerf de la monarchie, et non de l'autorité royale. Ce qu'il y aurait de puissance dans le refus expire après la législature; le peuple renouvelle en ce moment la plénitude de sa souveraineté, et rompt la *suspension relative* du monarque.

Dans un gouvernement mixte, tous les pouvoirs doivent être réprimants, toute incohérence est harmonie, toute uniformité est désordre.

Il faut un œil à la liberté qui observe le législateur même, et une main qui l'arrête. Cette maxime peut être bonne, surtout dans un état où la puissance exécutive, qui ne change point, est dépositaire des lois et des principes que l'instabilité des législations pourraient ébranler.

La monarchie française, immobile au milieu de la constitution toute mouvante, n'a point d'ordres intermédiaires, mais des magistratures duennales.

Seul, le ministère public est à vie, parce qu'il exerce une censure continuelle sur des offices renouvelés sans cesse : comme tout change autour de lui, les magistratures le trouvent toujours nouveau.

La monarchie, au lieu d'ordres moyens dans le peuple, par où circule la volonté suprême, a divisé son territoire en une espèce de hiérarchie qui conduit les lois de la législation au prince, de celui-ci dans les départements, de ceux-ci dans les districts, de ces derniers dans les cantons, en sorte que l'empire couvert des droits de l'homme, comme de riches moissons, présente partout la liberté près du peuple, l'égalité près du riche, la justice près du faible.

Il semble que l'harmonie morale n'est sensible qu'autant qu'elle ressemble à la régularité du monde physique. Qu'on examine la progression des eaux depuis la mer qui embrasse tout jusqu'aux ruisseaux qui baignent les prairies, et l'on a l'image d'un gouvernement qui fertilise toutes choses.

Tout émane de la nation, tout y revient et l'enrichit; tout coule de la puissance législatrice, tout y retourne et s'y épure, et ce flux et reflux de la souveraineté et des lois unit et sépare les pouvoirs qui se fuient et se cherchent.

La noblesse et le clergé, qui furent le rempart de la tyrannie, ont disparu avec elle; l'une n'est plus, l'autre n'est que ce qu'il doit être.

Dans les siècles passés la constitution n'était que la volonté d'un seul, et la toute-puissance de plusieurs;

l'esprit public était l'amour du souverain, parce qu'on redoutait les grands; l'opinion était superstitieuse parce que l'Etat était rempli de moines qu'honoraient l'ignorance des grands et la stupidité du peuple; quand celui-ci a cessé de craindre les grands, abaissés dans le siècle dernier, et que le crédit des hommes puissants a manqué aux moines, le vulgaire a moins révéré le froc, l'opinion s'est détruite peu à peu, et les mœurs l'ont suivie.

Avant que l'opinion fût tout-à-fait dessillée, les trésors d'un chapitre portés à la Monnaie auraient armé le clergé; tout était fanatisme, illusion; aujourd'hui, on a dépouillé, sans le moindre scandale, les temples, les maisons religieuses; on a vidé et démoli les lieux saints; on a porté au trésor public les vases, les saints, les reliquaires; on a dénoué en quelque sorte et supprimé les vœux monastiques; les prêtres n'ont point allumé le ciel; ils reçurent la plupart la nouvelle de leur suppression comme un de ses bienfaits; l'opinion n'était plus ni dans le monde ni parmi eux; on ne confondait plus l'encensoir avec le Dieu. Tout est relatif dans le monde; Dieu même et tout ce qui est bon est un préjugé pour le faible; la vérité n'est sensible qu'au sage.

Quand le cardinal de Richelieu abattit les grands et les moines qu'on haïssait après le sang des guerres civiles, il devint un despote qu'on commença à redouter; il prépara sans y penser l'état populaire, tua le fanatisme qui n'a plus poussé que quelques derniers soupirs, et changea l'opinion qui depuis est toujours tombée.

Le clergé contrefit le fanatisme quand il fut sans crédit; Port-Royal fut l'arène avec la Sorbonne; personne ne prit sérieusement parti dans ces querelles, et on s'en divertit comme d'un spectacle, où se reproduisent les révolutions des empires qui ne sont plus.

Tout était uni auparavant par une dépendance secrète, on ne dépendit plus que du tyran; l'opinion fut la crainte et l'intérêt; aussi ce siècle fut-il celui des flatteurs: il ne fallait plus de la noblesse dans les armées, elle effrayait le despotisme; Louis XIV la regretta dans la suite et la

chercha pour s'ensevelir avec elle sous les débris de la monarchie ; il ne trouva déjà plus que des esclaves; toutefois la vanité fit encore des héros: sous le règne suivant on rétablit la noblesse dans les emplois, mais il n'était plus temps, elle était corrompue. Le peuple fut jaloux, il méprisa ceux qui le commandaient, le malheur lui tint lieu de vertu; nous voici au temps où la révolution a éclaté.

La monarchie, n'ayant plus de noblesse, est populaire.

CHAPITRE IX

Des principes de la Monarchie.

Peut-être était-ce un paradoxe en politique qu'une monarchie sans honneurs, et un trône qui, sans être électif comme en Moscovie, ni disponible comme à Maroc, fût une magistrature héréditaire plus auguste que l'empire même.

J'ai dit que la monarchie était sans honneurs parce que le monarque n'en est plus la source, mais le peuple, dispensateur des emplois; elle a toutefois une vertu relative qui sort de la jalousie et de la vigilance dont elle-même est le motif et l'objet.

Je parle de l'esprit fondamental de la monarchie; elle paraîtra toujours populaire, quel que soit son penchant vers la tyrannie, comme le peuple se trouvera zélé pour la monarchie, quel que soit l'amour de la liberté.

La monarchie n'aura point de sujets, elle appellera le peuple ses enfants, parce que l'opinion aura rendu le despotisme ridicule, mais elle n'aura pas plus d'enfants que de sujets, le peuple sera libre.

Son caractère sera la bienveillance, parce qu'elle aura la liberté à ménager, l'égalité à reconnaître, la justice à rendre.

Elle observera les lois avec une espèce de religion pour n'avoir point à se départir de sa volonté, ou pour réprimer celle de tous autres; elle sera compatissante quand elle essayera la tyrannie, sévère quand elle soutiendra la liberté.

Le peuple la chérira parce que son cœur s'endormira à la mollesse, et ses yeux à la magnificence; cependant son

imagination se fera un préjugé de la liberté, l'illusion sera une patrie.

CHAPITRE X

Des rapports de tous ces principes.

J'ai cru au premier coup d'œil, comme beaucoup d'autres, que les principes de la constitution de France, incohérents par leur nature, s'useraient par le mouvement et ne se lieraient pas; mais quand j'ai pénétré l'esprit du législateur, j'ai vu sortir l'ordre du chaos, les éléments se séparer et créer la vie.

Le monde intelligent dans lequel une république particulière est comme une famille dans la république elle-même offre partout des contrastes, et quelquefois des bizarreries si marquées, qu'elles ne peuvent être qu'un bien relatif dans le grand dessein de la constitution générale, à peu près comme dans le monde physique les imperfections de détail concourent à l'harmonie universelle.

Dans le cercle étroit qu'embrasse l'âme humaine, tout lui semble déréglé comme elle, parce qu'elle voit tout détaché de son origine et de sa fin.

La liberté, l'égalité, la justice sont les principes nécessaires de ce qui n'est pas dépravé, toutes les conventions reposent sur elles comme la mer sur sa base et contre ses rivages.

On ne présumait pas que la démocratie d'un grand empire pût produire la liberté, que l'égalité pût naître de l'aristocratie, et la justice de la monarchie; la nation a reçu ce qui lui convenait de liberté pour être souveraine; la législation est devenue populaire par l'égalité, le monarque a conservé la puissance dont il avait besoin pour être juste. Qu'il est beau de voir comment tout a coulé dans le sein de l'état monarchique, que les législateurs ont judicieusement choisi pour être la forme d'un grand gouvernement; la démocratie constitue, l'aristocratie fait les lois, la monarchie gouverne!

Tous les pouvoirs sont issus des principes et s'élaborent sur leur base immobile; la liberté les a fait naître, l'égalité les maintient, la justice règle leur usage.

A Rome, à Athènes, à Carthage les pouvoirs étaient quelquefois une seule magistrature; la tyrannie était toujours près de la liberté; aussi on établit des censures de diverses manières; en France il n'est point de pouvoir à parler sagement, les lois commandent seules, leurs ministres sont comptables les uns envers les autres et tous ensemble à l'opinion, qui est l'esprit des principes.

CHAPITRE XI

Conséquences générales.

Dans une constitution pareille, où l'esprit s'échauffe et se refroidit sans cesse, il est à craindre que des gens habiles, fatiguant les lois, ne se mettent à la place de l'opinion, pleine de maximes qui fortifient l'espoir de l'impunité.

Je suis las d'entendre dire qu'Aristide est juste, disait un Grec de bon sens.

Le monarque est surtout à redouter, il est comme Dieu qui a ses lois auxquelles il se conforme, mais qui peut tout le bien qu'il veut, sans pouvoir le mal. S'il était guerrier, politique, populaire, la constitution pencherait au bord d'un abîme; il vaudrait mieux que la nation fût vaincue, que le monarque ne triomphât. Je souhaite à la France des victoires dans son sein, des défaites chez ses voisins.

Les pouvoirs doivent être modérés, les lois implacables, les principes sans retour.

CHAPITRE XII

De l'opinion politique.

L'opinion est la conséquence et la dépositaire des principes. Dans toutes choses le principe et la fin se touchent où elles sont bien prêtes à se dissoudre. Il y a cette différence entre l'esprit public et l'opinion, que le premier se forme des rapports de la constitution ou de l'ordre, et que l'opinion se forme de l'esprit public.

La constitution de Rome était la liberté; l'esprit public, la vertu; l'opinion, la conquête. Au Japon, la constitution

(si je peux me servir de ce terme) est la violence; l'esprit public, la crainte; l'opinion, le désespoir. Chez les peuples de l'Inde, la constitution est le repos; l'esprit public, le mépris de la gloire et de l'or; l'opinion, l'indolence.

En France la constitution est la liberté, l'égalité, la justice; l'esprit public, la souveraineté, la fraternité, l'assurance; l'opinion, la Nation, la Loi et le Roi.

J'ai démontré combien étaient vrais les principes de la constitution; j'ai fait voir leurs rapports entre eux; je vais chercher les rapports de la constitution avec ses principes et avec ses lois.

TROISIÈME PARTIE

De l'Etat civil de la France, de ses lois, et de leurs rapports avec la Constitution.

CHAPITRE PREMIER

Préambule.

La constitution est le principe et le nœud des lois : toute institution qui n'émane pas de la constitution est tyrannie; c'est pourquoi les lois civiles, les lois politiques, les lois du droit des gens doivent être positives, et ne laisser rien soit aux fantaisies, soit aux présomptions de l'homme.

CHAPITRE II

Comment l'Assemblée nationale de France a fait des lois somptuaires.

Ceux-là se trompent, qui pensent que l'Assemblée nationale de France fut embarrassée de la dette publique, et qu'elle rétrécit ses vues législatrices; toutes les bases étaient posées... Les lois somptuaires, si dangereuses à établir, se sont offertes d'elles-mêmes : le luxe mourait de misère; la nécessité exigeait des réformes; la féodalité détruite élevait le cœur du peuple et renversait la noblesse;

le peuple, si longtemps insulté, devait applaudir à sa chute. La dette publique fut un prétexte pour s'emparer des biens du clergé; les débris de la tyrannie préparaient une république. M. de Montesquieu l'avait prévu, quand il a dit : « Abolissez dans une monarchie les prérogatives « des seigneurs, du clergé, de la noblesse, des villes, vous « aurez bientôt un état populaire ou un état despotique » : un état populaire dans le cas où les privilèges seraient détruits par le peuple, despotique dans le cas où le coup serait porté par les rois.

Rome fut libre; mais si Tarquin était rentré dans Rome, elle eût été plus écrasée que les Locriens par Denis le jeune. On en peut dire autant et bien plus de la France, qui n'avait point de mœurs et n'aurait plus de lois.

Tout le monde pouvait réparer, bâtir; mais les communes ont surtout montré leur sagesse en détruisant, en anéantissant.

Il fallait une juste proportion entre deux extrémités, selon la réflexion du grand homme que j'ai cité : « Vous « aurez un état populaire ou un état despotique ». Le chef-d'œuvre de l'Assemblée nationale est d'avoir tempéré cette démocratie.

Nous verrons quel parti elle a tiré de ce que j'ai appelé des lois somptuaires; comment ses institutions en ont suivi la nature; comment la vigueur des nouvelles lois a repoussé le vice des anciennes; et comment les usages, les manières et les préjugés même les plus inviolables, ont pris le ton de la liberté.

Sous le premier et le deuxième empereur Romain, le sénat voulut rétablir les anciennes lois somptuaires qu'avait faites la vertu : cela fut impraticable, parce que la monarchie était formée, parce que l'empire opulent était noyé dans les plaisirs, enivré de félicité et de gloire; comment le peuple de gaîté de cœur aurait-il cherché d'autres plaisirs, d'autre félicité, d'autre gloire, dans la médiocrité? Le monde était conquis, on croyait ne plus avoir besoin de vertu.

La pauvreté est si fort ennemie de la monarchie que,

quoique celle de France en fût exténuée, le luxe était cependant à son comble, et qu'il a fallu que la honte et l'impuissance amenassent la réforme, comme la débauche conduit à la débauche, et enfin à la mort. Les ménagements ont été délicats; on a opéré la réforme des ordres, des administrations, au lieu de celle des particuliers.

En ôtant les pensions, les grâces, les honneurs aux grands, on satisfit le vulgaire jaloux, qui, plus vain encore qu'il n'est intéressé, ne vit point d'abord, et ensuite ne put ou n'osa se plaindre que le luxe perdu des grands avait englouti la source du sien. Il y avait plus loin de l'endroit où l'on était à celui d'où on venait qu'à celui où l'on allait; le corps était trop lourd pour retourner sur ses pas.

Lycurgue savait bien que ses lois seraient difficiles à établir, mais que si elles prenaient une fois, leurs racines seraient profondes; on sait tout. Il rendit le sceptre de Lacédémone au fils de son frère, et quand il se fut assuré par le respect qu'il inspira qu'on suivrait ses lois jusqu'à son retour de Delphes, il partit en exil, ne revint plus, et ordonna que ses os seraient jetés dans la mer. Lacédémone garda ses lois et fleurit longtemps.

De tout ceci on peut induire que quand un législateur s'est ployé sagement aux vices d'une nation et a ployé les vertus possibles du peuple à lui-même, il a tout fait. Lycurgue assura la chasteté en violant la pudeur, et tourna l'esprit public vers la guerre parce qu'il était féroce.

Les législateurs de France n'ont point supprimé le luxe qu'on aimait, mais les hommes magnifiques qu'on n'aimait pas; ils n'ont point paru attaquer le mal, mais vouloir le bien.

Une grande cause de leurs progrès dans ce genre, c'est que tous les hommes se méprisaient; le vulgaire dédaignait le vulgaire; les grands jouaient les grands : tout le monde fut vengé.

CHAPITRE III

Des mœurs civiles.

Les mœurs sont les rapports que la nature avait mis entre les hommes; ils comprennent la piété filiale, l'amour

et l'amitié. Les mœurs dans la société sont encore ces mêmes rapports, mais dénaturés. La piété filiale est la crainte; l'amour, la galanterie; l'amitié, la familiarité.

Une constitution libre est bonne à mesure qu'elle rapproche les mœurs de leur origine, que les parents sont chéris, les inclinations pures et les liaisons sincères. Ce n'est que chez les peuples bien gouvernés qu'on trouve des exemples de ces vertus qui demandent dans les hommes toute l'énergie et la simplicité de la nature. Les gouvernements tyranniques sont pleins de fils ingrats, d'époux coupables, de faux amis; j'en atteste l'histoire de tous les peuples. Mon dessein n'est ici que de parler de la France; on peut dire qu'elle n'a dans ses mœurs civiles ni vertus ni vices, elles sont toutes de bienséance; la piété filiale est le respect; l'amour, un nœud civil; l'amitié, un amusement, et toutes ensemble l'intérêt.

Il est une autre espèce de mœurs, les mœurs privées, déplorable tableau que la plume se refuse quelquefois à tracer; elles sont l'inévitable suite de la société humaine, et dérivent de la tourmente de l'amour-propre et des passions. Les cris des déclamateurs ne cessent de les poursuivre sans les atteindre : les peintures qu'ils en font ne servent qu'à achever de les corrompre. Elles se cachent souvent sous le voile de la vertu, et tout l'art des lois est de les repousser sans cesse sous ce voile. Voilà ce qui nous est resté des sacrés préceptes de la nature dont nous reverrons encore l'ombre civilisée. La nature est sortie du cœur des hommes et s'est cachée dans leur imagination; cependant si la constitution est bonne, elle réprime les mœurs ou les tourne à son profit, comme un corps robuste se nourrit d'aliments vils.

Les lois des propres, des testaments, des tutelles sont l'esprit du respect filial. Les lois des acquêts, des donations, des dots, des douaires, des séparations, du divorce, sont l'esprit du lien conjugal : les contrats sont l'esprit de l'état civil, ou ses rapports sociaux, qu'on appelle intérêts. Voilà les débris de l'amitié, de la confiance; la violence des lois fait qu'on peut se passer de gens de bien.

Les lois civiles de France paraîtront admirables à quiconque peut approfondir les ressources que la nature laissait aux hommes dans la raison, tant elle est infinie, harmonieuse et inépuisable. La sagesse a placé les fondements éternels des lois françaises sous les diverses considérations du contrat social ; elles sont la plupart puisées dans le droit romain, c'est-à-dire dans la source la plus pure qui fut jamais. Il est seulement fâcheux qu'elles érigent en devoirs intéressés les plus doux sentiments de nos entrailles, et qu'elles n'aient pour principe que la propriété avare.

En effet, le droit civil est le système de la propriété. Le croirait-on, que l'homme se soit assez éloigné de cet aimable désintéressement qui semble être la loi sociale de la nature, pour honorer cette triste propriété du nom de loi naturelle? Êtres passagers sous le ciel, la mort ne nous avait-elle point appris que loin que la terre nous appartînt, notre stérile poussière lui appartenait à elle-même? Mais que sert de rappeler une morale désormais inutile aux hommes, à moins que le cercle de leur corruption ne les ramène à la nature. Il n'est point de mon sujet de faire un songe; je veux dire que la terre soit partagée entre les humains après la mort de leur mère commune, et que la propriété a des lois qui peuvent être pleines de sagesse, qui empêchent la corruption de se dissoudre, et le mal d'abuser de lui-même. L'oubli de ces lois avait fait naître la féodalité, leur ressouvenir l'a renversée; ses ruines ont étouffé l'esclavage, elles ont rendu l'homme à lui-même, le peuple aux lois.

CHAPITRE IV

Du régime féodal.

La suppression des règles féodales détruisit une moitié des lois qui déshonorait l'autre. S'il n'était pénible de s'irriter encore contre le mal qui n'est plus, je dévoilerais ces horreurs qui ont donné l'exemple, chez les modernes, d'une servitude inconnue à l'antiquité même, d'une servi-

tude fondée en morale, et qui était devenue un culte aveugle.

Je me suis demandé longtemps pourquoi la France n'avait pas brûlé jusqu'aux racines de ces détestables abus; pourquoi un peuple libre payait des droits de mutation; et pourquoi les droits utiles de la servitude étaient demeurés rachetables : je n'ai pu me persuader que nos sages législateurs aient pu se tromper là-dessus; j'ai mieux aimé croire que les lods et ventes ont été conservés pour faciliter la vente des domaines nationaux, qui en sont exempts par leur nature; qu'ils ont été conservés pour ne point causer de révolution dans la condition civile, car tout le monde aurait vendu et acheté : j'aime mieux dire enfin que les droits utiles ont été rachetables, parce que le mal s'était à la longue érigé en maximes, qu'on devait limer lentement, mais qu'il eût été funeste de rompre.

La liberté coûte toujours peu, quand elle n'est payée qu'en argent. Les communes de France ont ménagé tout ce qui portait un caractère de propriété utile; c'était l'endroit sensible des hommes d'à-présent. Autrefois les nobles auraient dit : prenez tout, mais laissez-nous la bouche et l'éperon : aujourd'hui le sang des nobles est tellement refroidi qu'ils ne regardaient plus eux-mêmes la noblesse que comme un droit de péage; on ne parlait plus de ses aïeux qu'à table, et le peuple ne vénérait que les fiefs mouvants.

On a ôté le droit de voierie, on laisse debout les avenues; on a supprimé l'honneur, la vanité dépouillée est restée nue; mais on a respecté l'intérêt, et l'on a bien fait : la propriété rend l'homme soigneux; elle attache les cœurs ingrats à la patrie. Les prérogatives honorifiques, quand elles n'ont plus d'attraits parmi les mœurs politiques, qui sont les rapports de la vanité, rendent les petites âmes arrogantes et mauvaises.

Le décret fameux qui a détruit le régime féodal n'ayant pas enjoint aux propriétaires de rendre leurs titres, un dénombrement, un terrier, ou le simple usage suffisent pour entretenir le cens; on n'a voulu ni frustrer le véritable propriétaire, ni cacher l'usurpateur.

CHAPITRE V

De la noblesse.

Les distinctions des ordres formaient les mœurs politiques. Du destin des uns est résulté celui des autres. Le fameux décret sur la noblesse héréditaire a purgé l'esprit public et renversé tout-à-fait le faux honneur de la monarchie. Il ne surnage plus que quelques noms heureux : d'Assas, Chambord, Lameth, Lukner; et les noms fameux des héros morts ne sont plus souillés par les bassesses et les indignités des vivants. On peut dire que presque toute la noblesse livrée à la mollesse et aux délices n'avait ni aïeux, ni postérité; elle avait ridiculisé ses maximes, il n'en existait plus qu'une ombre qui s'évanouit à la lumière.

Si l'esclavage a été un crime dans tous les temps et dans toutes les mœurs, on pourrait dire que la tyrannie eut des vertus chez nos aïeux : on vit des despotes humains et magnanimes; de nos jours, on remarquait des sybarites atroces, et qui n'avaient plus que les humeurs du sang de leurs aïeux.

L'antique gloire était fanée. Quels secours devait attendre la patrie de cet orgueil épuisé, qui ne regretta que l'opulence et les douceurs de la domination? Que doit-on admirer le plus d'un peuple qui fit tout pour sa liberté, ou d'une aristocratie qui n'osa rien pour son orgueil? Le crime était mûr, il est tombé; disons tout, la noblesse fut rendue à elle-même, et l'église à son Dieu.

La loi n'a point proscrit la vertu sublime; elle a voulu qu'on l'acquît soi-même, et que la gloire de nos aïeux ne nous rendît pas insouciants sur nos vertus personnelles.

C'est une absurde maxime que celle de l'honneur héréditaire. Si la gloire que nous avons méritée n'est à nous qu'après notre mort, pourquoi ceux qui l'ont acquise en jouiraient-ils audacieusement pendant leur vie oisive?

CHAPITRE VI

De l'éducation.

La France n'a point encore porté de loi sur l'éducation au moment où j'écris; mais sans doute on les verra sortir du tronc des droits de l'homme. Je n'ai donc qu'un mot à dire : l'éducation en France doit enseigner la modestie, la politique et la guerre.

CHAPITRE VII

De la jeunesse et de l'amour.

Les grands législateurs se sont distingués surtout par la hardiesse de leurs institutions à l'égard de la pudeur : à Dieu ne plaise que je veuille établir la gymnastique parmi nous. Le culte sévère que professe aujourd'hui l'Europe ne permet plus l'usage de ces lois : seulement je regrette qu'elles nous paraissent si étranges, et que nous ne soyons délicats que parce que nous sommes corrompus.

L'antiquité fut pleine d'institutions qui ressemblent à des vertiges, mais qui attestent son aimable simplicité.

La pudeur n'a commencé à rougir qu'après que le cœur se fut rendu coupable et que les gouvernements ont été affaiblis : les femmes ne sont nulle part plus modestes et plus bouillantes que dans les Etats tyranniques. Combien était plus touchante l'ingénuité des vierges grecques! Toutes les vertus antiques sont devenues des égards parmi nous, et nous sommes des ingrats policés.

L'éducation moderne polit les mœurs des filles et les use; elle les embellit et les rend dissimulées : et comme elle n'étouffe point la nature, mais la déprave seulement, elle devient un vice et ne fait que se cacher; de là les tristes inclinations qni pervertissent les mœurs et les mariages imprudents qui tourmentent les lois.

La France doit envier à un peuple voisin cet heureux tempérament qui fait qu'on s'y mésallie sans honte : mais

ce n'est point assez; il faudrait encore que ce fût avec honneur. Il est vrai que le flegme des hommes de ce climat, un farouche penchant à l'amour, une certaine hauteur qui leur fait brusquer les devoirs, sont, plus que la vertu, la raison de ces usages. Quel qu'en soit le principe, il est favorable à la liberté; il venge la nature, comme la loi des Crétois ramène le naturel, en permettant l'insurrection et la licence.

CHAPITRE VIII

Du divorce.

Rome avait une coutume indigne de sa vertu; c'était la répudiation ; elle présente à l'esprit quelque chose de plus révoltant que le divorce même. Celui-ci ressemble à une volonté unanime, celle-là est la volonté d'un seul. Il est vrai que les cas de répudiation étaient déterminés, et que ces lois, par la force du caractère public, retournaient à l'avantage des mœurs; mais de pareilles institutions auraient bientôt perverti des nations qui regorgent de libertinage.

Quel pouvait être le sentiment de ceux qui voulaient admettre en France le divorce, ou quelle était leur illusion? On n'en a plus parlé. La séparation est pareillement une infamie qui souille la dignité du contrat social : « Que répondrai-je à tes enfants quand ils me demanderont où est leur mère. »

Plus les mœurs privées sont dissolues, plus il est important que de bonnes et humaines lois se roidissent contre leur dérèglement. La vertu ne doit rien céder aux hommes en particulier.

Il n'est point de prétexte qui puisse cacher le parjure des époux qui s'abandonnent; au temps des vœux religieux, il était établi que Dieu même ne pouvait altérer ce nœud sacré, et les époux se pouvaient arracher du pied des autels; leur caractère est indélébile comme celui de frère et de sœur, dit Théophilacte; quelles que soient les religions et les croyances, le serment d'être uni est Dieu *même;* le juif ou le mulsuman qui se convertit ne peut

exciper de sa conversion pour altérer le lien qui l'engage ; le contrat primitif est imprescriptible, et la conversion, loin d'y porter atteinte, y est une prévarication.

Les peuples qui pratiquent le divorce sans périls sont des monstres ou des prodiges de vertu ; ceux qui admettent la séparation se jouent de l'esprit du serment. Pourquoi vous séparez-vous si vous ne vous quittez point ?

Les séparations outragent non seulement la nature, mais la vertu ; on se sépare le plus souvent pour tromper ses créanciers.

CHAPITRE IX

Des mariages clandestins.

Le faux honneur des monarchies a créé les mariages clandestins. C'était encore un vice de la République romaine que l'austère orgueil des ordres qui ne leur permettait pas de s'allier. Rome était remplie de lois dangereuses qui devaient la perdre après qu'elles l'auraient élevée. Ce ne fut point César qui asservit sa patrie, ses lois étaient seulement dégénérées, et Rome marchait à grands pas vers la monarchie.

Vers le déclin de l'empire, il parut cette fameuse loi, *movemur diuturnitate et numero liberorum* ; toute belle et sublime qu'elle était en elle-même, elle fut inutile ; l'honneur la fit taire, elle n'encouragea que le mal.

Les mariages clandestins ne méritent d'effets civils ni dans la monarchie ni dans la république ; les lois ne peuvent rien permettre qui soit caché ; détrompez le ridicule honneur et le fol intérêt, vous n'aurez plus besoin de lois violentes.

Les Etats despotiques qui n'ont point d'honneur ne connaissent point la clandestinité des mariages ; c'est un malheur de l'esclavage ; il est des Etats libres qui la connaissent, c'est un malheur de la liberté.

CHAPITRE X

De l'infidelité des époux.

On a dit que la dépendance naturelle de la femme rendait son infidélité plus coupable que celle du mari; ce n'est point ici tout-à-fait que je veux examiner si cette dépendance est naturelle ou politique, je prie seulement qu'on y réfléchisse, mais je veux une bonne fois qu'on m'explique pourquoi le mari qui met des enfants adultérins dans la maison d'un autre, ou de plusieurs autres, est moins criminel que la femme qui n'en peut mettre qu'un dans la sienne. Il y a un contrat entre les époux (je ne parle pas du contrat civil). Le contrat est nul si quelqu'un y perd; dire que l'époux infidèle n'est point coupable, c'est dire qu'il s'est réservé, par le contrat, le privilège d'être mauvais; il est donc nul dans son principe naturel; il ne l'est pas moins dans son principe politique, puisque sa liberté, à cet égard, a dû enfreindre le contrat d'un tiers, ce qui choque le pacte social. Ceux qui portent des lois contre les femmes et non contre les époux auraient dû établir aussi que l'assassin ne serait point le criminel, mais la victime; mais tout ceci tient aux mœurs. O vous! qui faites des lois, vous en répondez; les bonnes mœurs peuplent les empires.

CHAPITRE XI

Des bâtards.

Toute patrie vertueuse se rendra la mère des infortunés à qui la honte aura refusé le lait et les caresses de la nature; il reste à l'orphelin des mains qui l'élèvent et qu'il baise; on lui parle quelquefois de sa mère, dont l'art a pu conserver les traits. Le bâtard, plus malheureux mille fois, se cherche dans le monde; il demande à tout ce qu'il voit le secret de sa vie; et comme sa jeunesse est ordinairement trempée d'amertume, le malheur le rend industrieux dans un âge plus avancé.

Est-il rien de plus intéressant que ce triste inconnu? S'il

est une hospitalité religieuse, c'est celle qui recueille celui que la nature lui envoie; c'est le bienfait le plus sublime qui se puisse rendre dans le monde. Il est le moins intéressé; il est perdu pour le cœur d'une mère.

Une fille que la faiblesse a trompée n'est point criminelle envers les lois de son pays; les lois seules sont coupables envers elle. Un préjugé la déshonore, elle n'est que malheureuse.

Les lois sont coupables encore envers le bâtard; elles persécutent un misérable, qu'elles devraient consoler.

Plus les mœurs sont gâtées, plus l'opinion est sévère; une bonne constitution confond les préjugés et guérit les mœurs.

Les lois règnent sans force partout où les mœurs civiles sont tyrannisées.

CHAPITRE XII

Des femmes.

Chez les peuples vraiment libres, les femmes sont libres et adorées, et mènent une vie aussi douce que le mérite leur faiblesse intéressante. Je me suis dit quelquefois dans la capitale : hélas! chez ce peuple esclave, il n'est point une femme heureuse, et l'art avec lequel elles ménagent leur beauté ne prouve que trop que notre infamie leur a fait quitter la nature; car à la modestie d'une femme, on reconnaît la candeur de son époux.

Chez ce peuple philosophe et volage, tout le monde n'aimait plus que soi à force de mépriser les autres et de se mépriser soi-même; tout le monde portait un cœur faux sous l'hermine et la soie, et les caresses des époux même étaient dissimulées.

Dans vingt ans je verrai sans doute avec bien de la joie ce peuple, qui recouvre aujourd'hui sa liberté, recouvrer peu à peu ses mœurs.

Nos enfants rougiront peut-être des tableaux efféminés de leurs pères. Moins énervés que nous par la débauche et le repos, leurs passions seront moins brutales que les nôtres,

car dans des corps affaiblis par le vice on trouve toujours des âmes dures.

Quand les hommes n'ont plus de patrie, bientôt ils deviennent scélérats; il faut bien poursuivre, à tel prix que ce soit, le bonheur qui nous fuit; les idées changent, on le trouve dans le crime.

O Législateurs! donnez-nous des lois qui nous forcent à les aimer; l'indifférence pour la patrie et l'amour de soi-même est la source de tout mal; l'indifférence pour soi-même et l'amour de la patrie est la source de tout bien.

CHAPITRE XIII

Des Spectacles.

Les Grecs ont été les plus savants hommes du monde dans cet art; il fut chez eux l'enfant de la liberté, et ne fut souffert à Rome qu'après la perte des mœurs; les Proconsuls, les Généraux arrivaient chargés des dépouilles du monde. La liberté romaine était noyée d'or et de délices.

Les riches de la Grèce dissipaient aussi leur opulence en jeux, en spectacles; la loi qui les y forçait était bonne pour cette aristocratie, elle l'empêchait de troubler l'Etat; mais les spectacles inouïs, en formant les arts, détruisirent les lois : on sait quel fut le sort d'Athènes.

La France, dont l'état est tout autre que celui des Grecs, doit être un jour la plus commerçante ou la plus molle des nations.

Elle a des spectacles comme les autres peuples de ce continent; mais ils influent très peu sur le caractère public; on y porte l'ennui, on en emporte le dégoût : la liberté des théâtres fera disparaître les chefs-d'œuvre anciens.

CHAPITRE XIV

Du Duel.

Le duel n'est point un préjugé, mais une manière; celui-là est un vice de la constitution, celle-ci un vice de *l'esprit public.* Les préjugés naissaient de la corruption

d'un principe; on est devenu dévot après qu'on a méconnu la piété; fanatique après la dévotion, vain après qu'on eut perdu l'honneur. Le faux honneur dégénéré de la vertu chevaleresque est ici le préjugé; le duel est une manière aveugle : tantôt il veut une goutte de sang, tantôt la vie; au sentiment qui l'a allumé succède le regret et la pitié; la saillie passe, le préjugé demeure.

Toutes les lois possibles portées contre le duel seraient violentes, et ne feraient que des assassins. Qu'on établisse contre le duel des lois relatives qui donnent aux hommes un esprit nouveau, le préjugé n'est plus, et le duel meurt.

Le duel est enfant du despotisme et de la liberté; quand ils sont réunis, l'un gâte les lois, l'autre les hommes, et la violence doit décider entre eux. Depuis plusieurs siècles les Rois de France ont porté de terribles édits contre ce crime; ils ne firent que l'irriter au lieu de l'éteindre; c'étaient des lois injustes, elles arrêtaient la vengeance et point l'injustice; mais on était bien loin de vouloir arrêter la tyrannie; on força seulement les spadassins à se cacher, et le faux honneur subsistant toujours, la vertu même fut contrainte à s'oublier entre le meurtrier et le bourreau, la honte et l'infamie. Tout bien dérive de la bonté des lois, tout mal de leur corruption.

L'impuissance des édits était telle, qu'on vit les parties condamnées demander raison à leurs propres juges, et se battre avec eux : le juge qui eut refusé le combat eut passé pour infâme. Cela devait être, la loi était mauvaise; elle condamnait l'épée et ne déshonorait point le bras.

L'inviolabilité des représentants de la Nation fut une chimère contre le duel; tous les règlements qu'on eût imaginés contre cet abus auraient semblé le prétexte d'une lâcheté dans l'occasion. Le duel de MM. Castries et Lameth souleva Paris à la vérité, mais qu'on ne s'y trompe point, le peuple craignait la perte de ses défenseurs.

Si la constitution est vigoureuse, le duel se consumera de lui-même. Les vices viennent de la faiblesse; ils périssent avec elle et ne se corrigent point.

CHAPITRE XV

Des Manières.

Le Français n'a rien perdu de son caractère en saisissant sa liberté, mais il a changé de manières. Comme auparavant la pauvreté manquait de prétextes, le luxe se surpassait lui-même et devenait une passion impuissante, furieuse. Après la révolution les tributs étant excessifs et religieux, et l'égalité croissant par l'indigence, la simplicité vint de l'orgueil.

Le vieux sel de la nation étant conservé, la tyrannie parut un ridicule, la liberté une plaisanterie, l'esprit une vertu.

On vit beaucoup de déclamateurs parce qu'on avait plus d'esprit que de sens; la tête était libre, le cœur ne l'était pas.

La politesse devint affectueuse, on ne se salua plus, on s'embrassa.

On vit beaucoup de gens de bien et de génies ardents; la liberté fut une passion plutôt qu'un sentiment; les amis de la patrie formèrent des sociétés où régnait le plus habile. Celle des Jacobins fut la plus fameuse. Elle était remplie de quatre hommes vraiment grands, et dont nous parlerons un jour ; rien n'est mûr aujourd'hui.

CHAPITRE XVI

De l'armée de ligne.

La nature d'une armée de ligne est la servitude ; quelle honnêteté peut-on attendre de ces hommes qui se font tuer pour de l'argent. Le soldat est véritablement un esclave, et l'esclave armé n'est bon que chez un peuple guerrier.

Quand la Germanie et l'Egypte ne furent plus conquérantes, les esclaves conquirent leur liberté ou brouillèrent les lois.

L'insolence du soldat corrompt les mœurs d'un peuple

libre ; mais comme il n'est point de vice que l'art du législateur, s'il n'est point un tyran, ne puisse plier à la liberté, il est possible que l'armée devienne l'école de la vertu, et le principe de l'éducation.

Supprimez et rendez à la glèbe cette innombrable foule de gens à la solde des lois (pour me servir de l'expression de l'immortel Rousseau) ; que la jeunesse, au lieu d'user sa vie parmi les délices et le vice oisif des capitales, attende dans l'armée de ligne l'époque de sa majorité ; qu'on n'acquière le droit de citoyen qu'après un service de quatre années dans l'armée ; vous verrez bientôt la jeunesse plus sérieuse, et l'amour de la patrie devenu une passion publique. Les mœurs et les usages chez les nations libres dérivent des lois ; dans la monarchie, du Prince ; dans le despotisme, de la religion ; c'est pourquoi dans le premier cas, tout concourt à la liberté ; dans le second tout tend à l'œil et à l'appui du monarque ; et dans le troisième tout est superstitieux.

CHAPITRE XVII

Des Gardes Nationales.

C'était au milieu de l'anarchie, parmi la tempête de la liberté, que cette dangereuse institution calma tout ; le peuple se lia de ses mains, se maîtrisa lui-même ; l'ordre naquit de la confusion ; on apprit à se respecter parce qu'on tombait à chaque instant sous la dépendance l'un de l'autre ; d'utiles terreurs soudain répandues formaient l'esprit public, et faisaient supporter le poids des armes et la fatigue des veilles. Chacun fut dépositaire de la loi, il ne resta plus personne pour la violer ; d'un côté le peuple sentit sa gloire et fut généreux ; de l'autre il connut sa force et ne redouta rien.

Quelques-uns prédirent que le peuple se lasserait bientôt de tant de fatigues, autant valait-il dire qu'il se lasserait de son orgueil ; il était bien plus à craindre qu'il ne se ralentît point du tout. Il a fallu le réprimer plus souvent que l'exciter. On soumit bientôt l'armée au commandement

du ministère civil; sans cela l'opinion fut devenue militaire, et les magistratures auraient été sanglantes.

J'ai vu des personnes se récrier sur l'humiliation où la garde citoyenne est selon eux tombée par l'appui de la perception des tributs; c'était un reste de préjugé qui attachait de l'infamie aux coupables impôts établis par le despotisme. La protection des tributs, s'ils ont été librement consentis, est un titre de souveraineté, que le monarque lui-même exerçait autrefois. Quand la patrie commande, rien n'est honteux. Le soldat d'un Etat libre est plus grand que le visir d'un despote.

Quelle pénétration il a fallu pour rendre vertueux les sujets d'une monarchie, et pour produire une opinion qui liguât la force et les principes; c'est là, sans doute, le comble de l'habileté, et la raison la plus sage qui se puisse donner du calme qui suivit l'insurrection.

CHAPITRE XVIII

De la religion des Français et de la Théocratie.

Si *le Christ* renaissait en Espagne, il serait de nouveau crucifié par les prêtres, comme un factieux, un homme subtil, qui sous l'appât de la modestie et de la charité, méditerait la ruine de l'Evangile et de l'Etat; en effet ce législateur porta le coup à l'empire Romain. Le règne de la vertu, de la patience, de la pauvreté, devait abattre l'orgueil de la monarchie en rectifiant les mœurs.

Qu'on examine l'esprit de la religion *du Christ* dans les différents États d'Europe, depuis que l'Eglise eut dissous l'empire de Rome, dont ils ne sont tous que comme des débris; les contrées où l'Evangile est demeuré pur sont devenues républicaines; c'est pourquoi l'Italie, qui fut le centre de la législation, est restée couverte de républiques, et c'est pourquoi les peuples sévères ont repris leur liberté.

Le christianisme a fait peu de progrès dans l'Orient, dans l'Asie, dans l'Afrique et dans tous les autres pays à mesure que la nature du climat contrariait l'esprit de la

liberté, et inclinait vers la monarchie. Les peuples qui vivent libres simplifieront beaucoup plus la morale que les peuples superbes qui s'enorgueillissent sous le joug d'un seul; chez les premiers, le sacerdoce n'aura point de faste, mais il sera rigide observateur de ses devoirs, les dogmes seront simples, et les rites modestes; chez les seconds, le prêtre prendra part au gouvernement, et fera ployer tous les principes de la modestie à ceux de la politique; les dogmes seront déliés, tyranniques, les rites mystérieux.

L'Espagne sera le dernier peuple de l'Europe qui conquerra sa liberté, parce qu'il a mis aussi le plus d'orgueil dans sa religion; par la même raison l'Angleterre devait secouer la tyrannie plus tôt ou plus aisément que les autres contrées, parce que le climat était peu propre à la superstition et à la jactance des prêtres.

On a dit que le christianisme n'était point propre à l'état social; ceux qui l'ont dit confondaient l'Evangile avec la glose des prêtres. Le mépris pour les choses du monde, le pardon des injures, l'indifférence pour l'esclavage ou la liberté, la soumission au joug des hommes, sous prétexte que c'est le bras de Dieu qui s'appesantit, tout cela n'est pas l'Evangile, mais son travestissement théocratique. L'Evangile n'a voulu former que l'homme et ne s'est pas mêlé du citoyen, et ses vertus, que l'esclavage a rendu politiques, ne sont que des vertus privées.

Qu'il faille obéir aux puissances, ce n'est pas qu'on veuille dire qu'il faille obéir aux tyrans, mais aux lois décrétées par le souverain; qu'il faille pardonner le mal, ce n'est point à dire qu'il faille être indifférent pour la patrie, et pardonner aux ennemis qui la dévastent; il faut pardonner à nos frères tout ce qui nous blesse personnellement, mais non tout ce qui blesse les lois du contrat : étendre jusque là les principes de la charité, c'est faire de l'homme une bête pour l'asservir au nom de Dieu.

L'Evangile est la vie civile entre les mains des tyrans, il n'est que la vie domestique dans l'état de liberté, et c'est la vie domestique qui est le principe de la vertu. Aussi

comme dans l'esclavage, la religion est au-dessus des prêtres, parce qu'ils prétendent représenter la souveraineté divine, qui n'est pas moins incommunicable que la souveraineté du monde; dans la république elle règne au-dessus d'eux, puisque la fin n'est que par le principe et que la souveraineté divine est alors, non point représentée, mais figurée par la souveraineté de la nation qui est un tout.

En vain attaque-t-on les pontifes hébreux, les vicaires de Jésus-Christ et leurs pouvoirs, rien ne justifie les tyrans, et la souveraineté des nations est aussi imprescriptible que celle de l'Etre suprême, quoiqu'on l'ait usurpée.

J'avais parlé du culte, du sacerdoce, j'ai dû parler de la religion; quand je dirai quelque part dans ce livre que le trône et l'autel sont inébranlables alors qu'ils sont unis, je ne parlerai que de l'Etat théocratique et non de la République. C'est là que je dirai si une agrégation religieuse a pu prendre la place de souverain et prétendre à la propriété du domaine.

Je laisse au lecteur le soin de faire l'application de ces principes à la religion catholique, apostolique et romaine des Français.

CHAPITRE XIX

De la Religion du Sacerdoce.

Les anciens n'avaient point de lois religieuses, le culte était superstitieux ou politique. La Grèce n'a vu qu'un trait de fanatisme, encore était-ce une fourberie de Philippe, quand il mena ceux de Thèbes et de Thessalie contre les Phociens pour venger le prétendu mépris d'Apollon.

Les premiers Romains, les premiers Grecs, les premiers Egyptiens, furent chrétiens. Ils avaient des mœurs et de la charité : voilà le christianisme. Ce qu'on appela les chrétiens depuis Constantin ne furent la plupart que des sauvages ou des fous.

Le fanatisme est né de la domination des prêtres européens. Un peuple qui a dompté sa superstition a beaucoup

fait pour sa liberté ; cependant il se doit bien garder d'altérer la morale ; elle est la loi fondamentale de la vertu.

La France n'a point démoli son Eglise, mais en a repoli les pierres. Elle a pris le pouls des passions publiques, et n'a ôté que ce qui tombait de soi-même. Les scrupules canoniques des évêques n'ont plus semblé et n'étaient vraiment que des sophismes, parce que les conventions avaient changé et qu'ils s'étayaient de formes au lieu de maximes.

On prescrivit un serment qui rendit civil le sacerdoce, mais on fit très bien de n'attacher au refus de le prêter d'autre peine que la perte du temporel ; par là le fanatique fut réduit à vivre de racines ou à trahir un cœur avare. Le ministère ecclésiastique fut électif ; s'il eût été une faveur, ce qui naissait de la flatterie eût étouffé la vérité.

Ainsi tomba cette terrible théocratie qui avait bu tant de sang. Ainsi Dieu et la vérité furent affranchis du joug de leurs prêtres.

CHAPITRE XX

Des nouveautés du culte chez les Français.

Quelle que soit la vénération que mérite de nous la piété de nos pères, quelle que soit la grandeur infinie de Dieu et le mérite de son Eglise, la terre appartient aux bras des hommes, et les prêtres aux lois du monde, dans l'esprit de la vérité. Cette vérité descend de Dieu éternel ; elle est l'harmonie intelligente ; elle ne peut être blessée que par ce qui est mauvais en lui-même, et non par ce qui est mauvais par rapport à une volonté antérieure.

Les lois de France n'ont changé ni l'ordre, ni la mission des prêtres, ni le culte, ni la morale ; elles n'ont rien changé à l'harmonie intelligente possible, elles n'en ont changé que le mode qui concourt au même dessein.

Il en est de même de toutes les autres lois qui peuvent être abrogées quand il en résulte un bien, et quand, par la révolution des temps, elles ont cessé de concourir à l'ordre moral. Rien n'est sacré que ce qui est bon ; ce qui a cessé

de l'être n'est plus sacré; la vérité seule est absolue.

Dieu donna de mauvaises lois aux Hébreux; ces lois étaient relatives, et n'étaient inviolables que tant que les Juifs seraient mauvais; elles devenaient un bien par rapport à des ingrats; elles auraient été un mal par rapport à des saints; toute voie qui conduit à l'ordre est pure; toute voie qui n'éloigne point de la sagesse est pure, et mène à Dieu.

Combien est humain le langage de ces pieux aveugles, qui cherchent Dieu hors de l'harmonie même, qui le rendent le principe d'un désordre absolu. Dieu ne confond point les temps ni les hommes; sa sagesse varie ses conseils, elle est imperturbable à travers des révolutions, et perce toujours.

L'assemblée nationale a refusé de déclarer la religion catholique celle de l'Etat, elle a bien fait; c'était une loi de fanatisme qui eut tout perdu; mais je prie qu'on examine avec quelle sagesse la loi s'est établie d'elle-même; la religion catholique embrasse seule le sacerdoce public et l'épiscopat; la loi qui donne aux protestants la qualité civile d'électeur, pour nommer aux dignités ecclésiastiques, confond sa croyance au lieu d'altérer la nôtre.

CHAPITRE XXI

Des Moines.

Une des causes qui empêcheront la liberté de pénétrer dans les Indes est la multitude des Bramines; ce sont les rites qui enchaînent la plupart de ces pauvres peuples. L'effroi a beaucoup tyrannisé l'Europe. Les ravages de l'ignorance, après le bas empire, furent incroyables; on en doit accuser la tyrannie des moines, et leur vie stupide; cette institution venue de l'épouvante des dogmes ébranla toutes les lois, et créa des vertus stoïques inutiles au monde. La vie céleste qu'on mena sur la terre enfantait peu à peu le fanatisme, qui déchira depuis la monarchie.

On a moins vu de guerres de religion dans les contrées de l'Europe, à mesure que le crédit des moines y était

moins saint et moins révéré. Les vertus farouches font les mœurs atroces.

Les biens prodigieux que l'état monastique avait accumulés, déposaient plutôt contre lui-même qu'en faveur des pieuses âmes qui les avaient fondés.

Ceux qui proposaient, dans l'assemblée nationale, de la part du clergé, le rachat de sa première existence, ou voulaient renverser la constitution, ou ne la connaissaient pas.

CHAPITRE XXII

Du Serment.

Celui qu'on prête en France est le lien du contrat politique; il est pour le peuple un acte de consentement et d'obéissance; dans le corps législatif, le gage de la discipline; dans le monarque, le respect pour la liberté; ainsi la religion est le principe du gouvernement; on dira qu'elle est étrangement affaiblie parmi nous; j'en conviens, mais je dis que la honte du parjure reste encore où la piété n'est plus, et qu'après la perte de la religion, un peuple conserve encore le respect pour soi-même, qui le ramène à elle si ses lois parviennent à rétablir ses mœurs.

CHAPITRE XXIII

De la Fédération.

La première fédération de toute la France eut un caractère particulier que n'auront point les assemblées ultérieures. Quoiqu'au premier coup d'œil elle paraisse un ressort admirable pour fortifier l'esprit public, elle était l'effet des menées de quelques hommes qui voulaient répandre leur popularité; on ne l'ignorait pas, aussi ne l'accorda-t-on qu'avec répugnance; elle était bonne, mais le moment n'en était pas venu; on ne pouvait toutefois rejeter alors ce qui portait une apparence de patriotisme. L'assemblée nationale ne vit point sans inquiétude une députation innombrable l'environner; elle devait être formée d'esprits remuants; les préjugés, les mécontente-

ments, les inimitiés et les jalousies particulières des provinces allaient inonder la capitale; on allait voir de près un corps politique mais plein d'illusion; peut-être comme les factions étaient populaires, tout devait-il couler dans le sein de la liberté, mais il pouvait arriver, comme plusieurs l'espéraient, que la présence du monarque ne frappât les cœurs de compassion; l'intrigue lui fit jouer le rôle d'un grand Roi. Couvert des débris ignominieux de sa gloire passée, on montrait tendrement le Dauphin au peuple, comme le malheureux reste du sang de tant de Rois : ce spectacle attendrissant frappait partout les yeux. On ne vit dans Paris que cinq personnes.

Ceux qui donnèrent l'idée d'une fédération avaient trouvé le dernier moyen de changer la face des choses et de confondre la liberté : on l'attaqua de ses propres armes; tout était amour, égalité, et cependant tout intéressait pour les rois. C'est un merveilleux moyen d'attaquer les hommes, que de s'armer contre eux de leurs faiblesses ou de leurs vertus. Ce fut en vain, on aima le roi sans le plaindre. Comme on le trompait facilement, on lui laissait parler un langage affectueux qui lui plaisait, mais dont son ingénuité ne démêlait point l'adresse.

On n'imagine rien de plus tendre que ce qu'il répondit aux députés : « Redites à vos concitoyens que j'aurais voulu « leur parler à tous, comme je vous parle ici; redites-leur « que leur roi est leur père, leur frère, leur ami, qu'il ne « peut être heureux que de leur bonheur, grand que de « leur gloire, puissant que de leur liberté, riche que de « leur prospérité, souffrant que de leurs maux; faites surtout entendre les paroles ou plutôt les sentiments de mon « cœur, dans les humbles chaumières et dans les réduits « des infortunés; dites-leur que si je ne puis me transporter avec vous dans leur asile, je veux y être par mon « affection et par les lois protectrices du faible, veiller « pour eux, vivre pour eux, mourir s'il le faut pour eux. « Dites enfin aux différentes provinces de mon royaume, « que plus tôt les circonstances me permettront d'accomplir « *le vœu que* j'ai formé de les visiter avec ma famille, plus

« tôt mon cœur sera content. » Puisque le cœur des Français n'entendait point ce langage, c'en était fait, on voulait inspirer de la pitié, on n'inspira que de l'amour.

Pendant cette périlleuse cérémonie, l'assemblée nationale n'affecta ni n'affaiblit son assurance; elle parla sur le commerce et les colonies; sa conduite fut grave et assurée; elle ne demanda à la France que le serment civique, et la tint quitte des cris de joie qui s'envolent.

Cette fédération si ingénieusement imaginée pour travestir l'esprit public fut le sceau qui l'éternisa. L'armée partit mécontente de ceux qui l'avaient adulée, et pleine d'estime pour l'assemblée nationale qu'elle avait vue.

Si le triste honneur de la monarchie peut périr en France, on devra beaucoup l'égalité aux assemblées fédératives; elles balanceront un peu la force de l'état politique, s'il perdait de sa popularité; mais plût à Dieu qu'on prévienne les discordes civiles et qu'on puisse longtemps conserver l'amour de la paix parmi le génie des armes.

Réflexion sur l'état civil.

Toute prétention des droits de la nature qui offense la liberté, est un mal; tout usage de la liberté qui offense la nature, est un vertige.

QUATRIÈME PARTIE

De l'état politique.

CHAPITRE PREMIER

De l'indépendance et de la liberté.

Je veux savoir ce que c'est que l'indépendance de l'homme dans l'état de nature, ce que c'est que sa liberté dans la cité. Dans la loi de la nature l'homme n'est dépendant que quand il a commencé à se civiliser sans principes, et dans la cité l'homme n'est esclave que quand il préfère à sa conservation les délices et le bonheur.

Le cœur humain marche de la nature à la violence, de la violence à la morale; il ne faut pas croire que l'homme ait cherché d'abord à s'opprimer; l'esprit démêle encore une longue altération entre la simplicité primitive et l'idée de conquête et de conservation.

Ceci posé, on trouve que la liberté est une corruption de l'indépendance, et qu'elle n'est aimable qu'autant qu'elle ramène à la simplicité par la force de la vertu.

Autrement la liberté n'est que l'art de l'orgueil humain, et c'est malheureusement dans ce sens que Rousseau de Genève, tout sublime qu'il est, a toujours parlé.

Examinons si la cité de France a fait un pas vers la nature; non, elle en a fait un vers le bonheur. Dans l'état de nature, l'homme n'a point de droit, parce qu'il est indépendant.

Ce langage est étrange sans doute, et d'autant plus qu'il semble chasser l'homme dans les forêts; mais il faut tout saisir dans sa source, pour ne plus errer ensuite, et ce n'est que par la connaissance exacte de la nature qu'on la peut contraindre avec plus d'artifice.

Dans l'état de nature la morale se borne à deux points, la nourriture et le repos. Dans le système social il faut y joindre la conservation, puisque le principe de cette conservation pour la plupart des peuples est la conquête.

Or, pour qu'un Etat se conserve, il a besoin d'une force commune, c'est cette force qui est le souverain; pour que cette souveraineté se conserve, elle a besoin de lois qui règlent ses rapports infinis; pour que ces lois se conservent, il faut que la cité ait des mœurs et de l'activité; ou la dissolution du souverain est prochaine.

Les lois françaises sont bonnes en ce qu'elles font que la cité gagne et que le souverain dépense. Les magistratures, les offices civils, religieux, le militaire, sont payés par le trésor public; ce n'est que dans ce sens que cette foule innombrable de salariés est bonne à quelques choses. Peu importe que le magistrat rende la justice, que le soldat *veille; un* peuple sage n'a besoin ni de justice ni de soldat. *Montesquieu* dit très bien, qu'une *société corrompue*

doit pourtant se conserver, mais elle n'en doit pas moins chercher à se rendre meilleure, puisqu'autrement elle ne se conserverait point, mais ne ferait que reculer le coup mortel. Aussi, quoique la France ait établi des juges et des armées, elle doit faire en sorte que le peuple soit juste et courageux. Toutes ces institutions secondes ne remplacent point la vertu originelle, mais, par les impôts rigoureux qu'elles nécessitent, elles empêchent que le peuple ne soit gâté par l'opulence, et ne se croie indépendant du contrat.

Quand Rousseau dit qu'il regarde les corvées comme moins funestes à la liberté que les taxes, il ne fait pas attention que les unes énervent l'âme et que les autres n'énervent ordinairement que les plaisirs; l'homme libre préfère la pauvreté à l'humiliation.

CHAPITRE II

Du Peuple et du Prince en France.

Si le peuple Français n'est jaloux du prince, la liberté périra; si le peuple est envieux du prince, la constitution elle-même périra.

Montesquieu dit quelque part : « Le peuple Romain disputait au sénat toutes les branches de la puissance législative, parce qu'il était jaloux de sa liberté, et il ne lui disputait point les branches de la puissance exécutrice, parce qu'il était jaloux de sa gloire. » M. Bossuet, évêque de Meaux, dit à peu près la même chose dans son admirable Histoire universelle : mais cela n'est pas la vérité même.

En effet, le peuple Romain, si éclairé, si habile, si prompt dans l'exécution des affaires publiques ou particulières, n'était-il donc qu'une canaille incapable d'agir pour sa gloire; cette armée qui jura de vaincre et non de mourir, et sans citer ces exemples dont l'histoire est pleine, la sagesse qu'on lui suppose d'avoir su apprécier la prudence du sénat, n'indique-t-elle point qu'il en avait et qu'il raisonnait lui-même; pourquoi donc cet amour de la souveraineté, cette indifférence pour l'exécution? c'est que le peuple, loin de se croire inférieur au sénat, connaissait

sa véritable dignité; quand il envia les honneurs et le maniement du trésor de la république, il s'empara de l'exécution, et perdit sa souveraineté que saisirent les tyrans.

La justice nous est rendue au nom du prince; elle était rendue à Rome au nom du peuple; mais comme le prince n'est point souverain, c'est une loi de simplification; il n'en est pas moins vrai que cet attribut du prince met dans ses mains la liberté civile qui ne dépend essentiellement que du souverain; il faut que les Romains aient eu une grande idée de ce droit de rendre la justice, puisque les procès s'expédiaient dans la place publique, et qu'on ne pouvait décréter l'arrêt de mort d'un citoyen que dans les grands Etats. *Il fallait une loi*, dit Montesquieu, *pour imposer une peine capitale* : la loi suppose une volonté souveraine; le droit de mort appartenait donc au souverain, qui n'en abusa jamais, parce qu'il en sentait l'importance et l'atrocité. Parmi nous un tribunal prononce la peine civile ou capitale. Ho! entrailles de la nature, nous ne vous connaissons plus, nos fonctions publiques ne sont plus que des métiers vils et superbes; à Rome c'étaient souvent des commissions spéciales; on nommait un quêteur pour connaître d'un crime ou de certaines affaires; l'affaire instruite, il n'était plus rien; le peuple romain n'était plus l'esclave du gouvernement; parmi nous, tout officier public est un tyran.

On est surpris quand on réfléchit sur l'opinion publique des peuples; les idées les plus saines se renversent; je ne sais ce que pourrait me répondre le plus indépendant des hommes d'aujourd'hui, à qui je demanderais compte de sa liberté.

Je suis avide de savoir quel droit civil la France recevra un jour, qui soit propre à la nature de sa liberté.

Toute loi politique qui n'est pas fondée sur la nature est mauvaise; toute loi civile qui n'est point fondée sur la loi politique est mauvaise.

L'assemblée nationale a fait quelques fautes; la stupidité *publique l'a voulu.*

CHAPITRE III

De la loi salique.

Marculfe appelait impie la loi qui excluait les femmes de la succession des fiefs. Cela eut été bon si les fiefs eux-mêmes n'eussent été une effroyable impiété. Il paraît que les Francs confondaient la loi salique qu'ils avaient puisée en Germanie, et qu'ils rendaient tyrannique, chez eux, une loi sage chez les Germains et chez les Goths; l'esprit de la loi salique était perdu. Le même abus de cette loi qui attacha le trône à la ligne mâle, et érigea en fief le diadème, fut aussi l'origine des autres fiefs et de la servitude. Le roi usa du peuple comme de son bien d'hérédité, et le seigneur, de ses vassaux, comme de bêtes attachées à sa glèbe.

L'esprit de la loi salique des Germains était bien l'économie, comme l'a judicieusement observé un grand homme, mais bien plus encore un sauvage amour pour la terre natale qu'ils savaient si bien défendre, et qu'ils ne voulaient point confier à la faiblesse et à l'instabilité des filles qui changent de lit, de famille et de nom. D'ailleurs, elles retrouvaient dans la maison d'un autre ce qu'elles perdaient dans la leur, puisqu'on les prenait sans dot. Il n'est point ici question de la succession collatérale; chez les Germains, les filles étaient préférées parce qu'elles mettaient un mâle dans la maison salique.

Nous avons vu quel ravage fit dans la France cette loi de liberté travestie, comme elle dénatura tout, fit un peuple d'animaux, couvrit la France de forts et de scélérats, rendit la religion hypocrite et fit de redoutables maisons qui passaient la vie à perdre le sang de leurs vassaux. Nous avons vu, dis-je, comme cette loi opprima le royaume, jusqu'à l'époque où, par un trait de fortune que produit le mal même, elle plaça sur le trône Henri IV qui calma un peu l'orage. La loi salique, depuis ce grand homme, fait pour la liberté, est dégénérée en loi purement civile, et enfin en simple alleu comme autrefois.

La loi qui fixe la couronne de France dans la maison régnante, de mâle en mâle, à l'exclusion des femmes, a rendu la loi salique, par rapport au trône seulement, au sens des Germains; ce n'est point la terre qui appartient au mâle, c'est le mâle qui appartient librement à la terre. Il est dans l'esprit de cette loi que les branches de la maisont des Bourbons actuellement régnantes en Europe n'aien aucun droit sur la couronne, car, comme je l'ai dit, elle n'appartient point aux Bourbons.

Il serait pareillement insensé qu'un peuple libre passât dans la main des étrangers ou des femmes; les uns haïraient la constitution, les autres seraient plus aimées que la liberté.

La loi qui exclut les étrangers est favorable au droit des gens; l'extinction de la souche régnante allumerait toute l'Europe.

La loi des Germains ressemble fort à celle de Lycurgue qui ordonnait que les filles fussent mariées sans dot, mais elles ne se ressemblent qu'en apparence. La loi de Lycurgue venait de la pauvreté et de certaines mœurs de Lacédémone; celle des Germains dérivait de la simplicité; ni l'une ni l'autre de ces lois ne convient à la France : l'une ne fait que des guerriers, l'autre que des soldats, et toutes deux ensemble que des tyrans.

Les barbares, qui n'en avaient que le nom, instituèrent le rappel pour tempérer la loi salique; après la conquête la constitution changea, la loi salique se corrompit. Les raisons politiques qui liaient le mâle à la glèbe n'existent point dans l'état politique de la France; il n'en est pas ainsi de la couronne; la terre, dans l'état civil, est la propriété des sujets, mais un peuple ne peut appartenir à personne qu'à lui-même; il peut se donner un chef, mais point de maître, et le contrat qui engagerait sa liberté ou sa propriété est rompu par la nature.

Le monarque, en France, appartient à la patrie, cette loi est précieuse pour la liberté; il peut renoncer à la couronne, elle est une dignité et point un caractère.

CHAPITRE IV

Du corps législatif, dans ses rapports avec l'état politique.

Le corps législatif est pareil à la lumière immobile qui distingue la forme de toutes choses, et à l'air qui les nourrit : en effet, il entretient l'équilibre et l'esprit des pouvoirs, par la sévère ordonnance des lois.

Il est le point vers lequel tout se presse; il est l'âme de la constitution, comme la monarchie est la mort du gouvernement.

Il est de l'essence de la liberté. Que le corps législatif délibère sur les accidents publics, qu'aucune loi ne puisse être restreinte ou étendue, aucun mouvement ne puisse être donné ou reçu, s'il n'émane de la législation.

L'usage des comités consultants est merveilleux pour conserver les lois, mais il est peut-être à craindre qu'ils ne deviennent un jour des oracles semblables aux anciens, qui disaient tout ce qu'on voulait leur faire dire.

Le juge ou l'homme public qui corrompt les lois est plus coupable envers la constitution que le parricide ou l'empoisonneur qui les offense; il doit être chassé et puni sévèrement.

Je parlerai ailleurs de ce qui concerne le droit de faire la paix et la guerre.

CHAPITRE V

Des Tribunaux, des Juges, de l'Appel, et de la Récusation.

On est surpris en examinant combien l'appel est favorable au despotisme, et combien les récusations le sont à la liberté.

L'appel porte de chûte en chûte les intérêts des sujets jusque dans les mains des tyrans; là n'abordent point la la raison, l'humanité; là tout est injustice parce que tout y est faveur.

L'inextricable dédale des diplômes entretient tout l'état en division, et le despotisme est assiégé de flatteurs, qui corrompent la corruption même.

Les tribunaux d'appel sont autant de colosses qui menacent le peuple, et qu'il a besoin d'adorer. Ce n'est plus la loi qu'on invoque, c'est le juge inévitable qui vend, si bon lui semble, ses arrêts; aussi n'entendez-vous parler, dans la tyrannie, que de protections et de présents, qui rongent tous les principes de la liberté.

L'appel absolu aux tribunaux directs est le décès des lois, c'est la liberté des esclaves, mais ils trouvent partout les hommes à la place des lois; la récusation ou l'appel aux tribunaux indirects, est le déni des hommes pour chercher les lois.

Les nouveaux tribunaux de France ont brisé les plus grands ressorts de la tyrannie, en substituant aux justices irascibles des seigneurs, des juridictions de paix dont le nom seul soulage l'idée des premiers : leur compétence est bornée à la nature des intérêts du pauvre, qui peut aussi les récuser dans certains cas. Un tribunal de parents nomme des tuteurs à l'innocence; les secrets et la honte des familles s'étouffent dans leur sein, et la vertu politique de l'état est plus respectée : au-dessus des juridictions de paix s'élèvent celles des districts, dont le pouvoir est plus étendu, mais frappé de récusations et d'appels relatifs sans nombre, qui laissent aux partis le droit de chercher la justice dans les tribunaux de plusieurs départements, et quelquefois dans tous ceux du royaume à leur choix; c'est le *committimus* de la liberté.

Les récusations sont encore un remède violent contre l'injustice, et comme les meilleures lois sont encore mauvaises, là où les hommes peuvent être bons, les conciliations qu'il faut subir avant d'être admis à intenter demande sont d'excellentes institutions. Le gain des procès corrompt la vertu d'un peuple libre.

Les conciliations juridiques ont peut-être des rigueurs : le respect humain et l'ignorance, la disproportion des moyens peuvent encore séduire et tromper : vous avez la voie libre des arbitres : il ne reste plus qu'une loi, la vérité.

CHAPITRE VI

Attributions diverses.

Dans une constitution où tout ce qui gouverne est mandataire du peuple, où les graduations émanent et sont mandataires l'une de l'autre, à qui appartient le pouvoir de juger de la régularité avec laquelle s'exerce le droit de souveraineté?

Voilà où nous conduit sans cesse la corruption du caractère public; il faut partout que le peuple et la loi veillent armés, pour empêcher l'un d'entreprendre sur l'autre.

Sera-ce l'administration qui jugera du contentieux des assemblées du peuple? Sera-ce le corps judiciaire? Si l'on veut m'en croire, ce ne sera ni l'un ni l'autre, à moins que ceux qui exercent ces pouvoirs, tant qu'ils les exerceront, ne renoncent au droit de souveraineté.

Je n'ai pas besoin d'en dire la raison; je remarquerai seulement que quiconque est employé dans le gouvernement, renonce à l'acte de souverain.

Cependant chez un peuple qui a besoin de force co-répressive, quel tribunal connaîtra de la mauvaise foi des fripons dans les assemblées? Si le scrutin a été violé, si la ruse a éludé les suffrages, s'il arrive enfin tout ce que peut la faculté d'abuser même de ce qui est bon, quel tribunal connaîtra de ces délits? De ces délits! Je savais bien que j'en viendrais là; ce seront donc des délits, alors ils doivent être, non point officiellement, mais par un acte de souveraineté, poursuivis contradictoirement par la partie blessée devant les tribunaux qui connaissent des délits.

Si la cause était portée aux administrations, toutes les parties seraient condamnées par contumace, et souvent ceux qui les composent se trouveraient juges en leur propre cas. Parmi nous, les administrations sont trop nombreuses, et par conséquent trop répandues; on ne les récuse point, on ne se défend point devant elles, et si vous accordez le droit de connaître de ces difficultés, alors elles exercent d'office la souveraineté arbitraire : si vous portez ces diffi-

cultés devant les tribunaux, c'est le peuple alors qui se plaint; la loi le juge selon sa propre convention.

On a dit que ces matières étaient une affaire d'administration, parce que l'administration était arbitre de la propriété; mais il faut distinguer l'attribution fiscale d'avec l'attribution politique : c'est comme si l'on disait que le compas sera juge moral de l'esprit du géomètre.

On a dit que les parlements, en usurpant le pouvoir politique, avaient mis entre le peuple et le trône une barrière dont eux seuls avaient la clef; nous en étions bien heureux, sans cela le trône nous eut écrasé. Qu'on se représente la juridiction des parlements entre les mains du fisc, et je laise à penser quelle eut été notre misère. Le pouvoir judiciaire est le nerf de la liberté, c'est de tous les ressorts politiques celui qui se corrompt et s'use le moins, parce qu'il marche à découvert et marche toujours.

On a dit que si les tribunaux judiciaires jugeaient les assemblées du peuple, leur pouvoir serait exorbitant; on s'est trompé; mais leur juridiction serait seulement plus étendue. Quelquefois ce ne sont que les termes qui nous épouvantent; or, ce n'est point l'extension d'un pouvoir qui le rend tyrannique, ce sont les principes suivant lesquels il agit.

De tous les pouvoirs de la cité, celui-ci est le moins dangereux, non point qu'il soit faible, mais parce qu'il est le plus réglé et le plus passif.

Quel autre sera plutôt le garant de ma souveraineté, que celui que j'ai fait garant de ma fortune et de ma vie!

Encore une fois il ne faut donner aux officiers publics, que ce dont le peuple est incapable : toute espèce de pouvoir qu'on ôte au peuple ressemble aux saignées dont on nous affaiblit. Je pose ce principe général et absolu : partout où le peuple est blessé il doit parler et s'expliquer lui-même; si l'on parle pour lui, ou l'on ne parlera point, ou l'on parlera mal.

Si le peuple parle lui-même, laissez-lui ses tribunaux : si vous prétendez toujours être ses mandataires et le représenter partout, c'est un malheureux fantôme que vous

repoussez avec beaucoup d'égards, et vous êtes des tyrans pleins d'adresse, qui le dépouillez et ne lui laissez plus que son ombre.

Je ne veux point que vous m'ôtiez mes armes pour me défendre, je ne veux point ressembler à ces princes faibles, devant lesquels marchait l'aigle romaine, et qui portaient un fuseau.

Une dernière réflexion me fait dire que beaucoup d'erreurs sont venues de ce que les officiers publics se croyaient mandataires du peuple et dépositaires de son pouvoir; non, ils ne le sont point.

Comme les droits des peuples sont incommunicables, les fonctions du ministère public ne sont point des mandats du souverain, mais des actes de sa convention.

Comme la délégation que ferait le peuple de ses droits n'agirait que contre lui-même, et qu'il n'est point de cas où le peuple doive agir contre lui-même, il faut donc appeler le ministère des lois publiques un mandat du pouvoir exécutif, qui lui-même est un mandat du pacte social.

Une administration se disait *mandataire de chaque individu de son département*. Elle oubliait ou méconnaissait ses principes : avec cela la constitution fut bientôt dégénérée en pure aristocratie.

Non, le peuple français n'est point représenté par ses officiers seulement, sa volonté réside dans le corps législatif.

CHAPITRE VII

Du Ministère public.

Dans les contrées où les mortels règnent à la place des lois, le ministère public accuse les hommes; là où les lois règnent seules, le ministère public accuse seulement les crimes.

La France a institué une censure protectrice des lois et du peuple contre les magistrats, et des magistrats contre eux-mêmes. Elle ne peut accuser mais elle épure les accusations, elle ne peut point juger mais elle vérifie les

jugements, et protège le faible et l'innocent contre l'abus des lois.

Le ministère public poursuivait autrefois d'office les délits; quel que fût l'avantage de cette institution, elle était tyrannique. Les lois épouvantaient les hommes, et le gouvernement se montrait partout leur ennemi terrible.

Dans un gouvernement sévère, les lois sont violées par le magistrat; dans un gouvernement faible, elles le sont par le peuple. Quand les lois règnent seules avec vigueur, le gouvernement n'est ni faible ni sévère.

CHAPITRE VIII

De la Société et des Lois.

Les lois ne sont point des conventions, la société en est une : les lois sont les rapports possibles de la nature de cette convention : ainsi celui qui commet un crime n'offense point la société, elle n'est qu'une réunion d'individus qui n'ont aucun droit sur la liberté et la vie du coupable, lequel n'est point lié par une simple convention; mais il offense les lois en altérant le contrat.

Je veux dire que la société dont la modération et la douceur est l'âme, ne peut être juge des délits, car alors elle serait une tyrannie et les lois ses bourreaux.

Ainsi là où les crimes sont traduits à la société, les peines doivent être effroyables pour que chaque individu soit vengé et soit effrayé : là où les crimes sont traduits aux lois, la société demeure paisible, et la loi impassible confond ou pardonne.

CHAPITRE IX

De la force répressive civile.

Malheur au gouvernement qui se défie des hommes; j'ai l'âme affligée lorsqu'un satellite passe et me considère : ô ciel, ô nature, s'écrie mon cœur, qui donc a pu m'asservir de la sorte, et pourquoi le soupçon m'accompagne-t-il pas à pas? Peuple vertueux et digne de la liberté, rompez, *rompez toute* force particulière qui est une indépendance

du souverain. Qui vous répondra de votre vie et de votre bien, me dira-t-on? que vous importe une force dont vous ne sentirez jamais l'empire et qui n'est que pour les méchants? va-t-en, lâche, à Constantinople, va vivre chez un peuple que la nature de ses lois rend scélérat, où le sceptre est un gibet; moi je ne consens à subir aucune loi qui me suppose ingrat et corrompu.

Quelque vénération que m'impose l'autorité de J.-J. Rousseau, je ne te pardonne pas, ô grand homme, d'avoir justifié le droit de mort; si le peuple ne peut communiquer le droit de souveraineté, comment communiquera-t-il les droits sur sa vie? Avant de consentir à la mort il faut que le contrat consente à s'altérer, puisque le crime n'est qu'une suite de cette altération; or, comment le contrat vient-il à se corrompre? c'est par l'abus des lois qui laissent les passions s'éveiller, et ouvrent la porte à l'esclavage. Armez-vous contre la corruption des lois; si vous vous armez contre le crime, vous prenez le fait pour le droit; je ne répéterai point ce que j'ai dit en parlant des supplices. Je ne sais si ces vérités sont sensibles sous ma plume comme je les éprouve moi-même, mais à mon sens toute force répressive n'étant qu'une digue contre la corruption, ne peut être une loi sociale, puisqu'à l'instant où le contrat social est perverti, il est nul, et alors le peuple doit s'assembler et former un nouveau contrat qui le régénère.

Le traité social, dit Rousseau, a pour but la conservation des contractants; or, on les conserve par la vertu et non par la force; il me semble voir un malheureux qu'on tue pour le guérir.

Remarquez que lorsqu'un peuple emploie la force civile, on ne punit que les crimes maladroits, et la corde ne sert qu'à raffiner les fripons; Rousseau, tu t'es trompé; c'est, dis-tu, pour n'être pas victime d'un assassin que tu consens à mourir si tu le deviens, mais tu ne dois pas consentir à devenir assassin, mais tu violes la nature et l'inviolabilité du contrat, et le doute du crime suppose déjà qu'il te sera possible de t'enhardir à le commettre. Quand le crime se multiplie, il faut d'autres lois; la contrainte ne fait que le

fortifier, et comme tout le monde brave le pacte, la force elle-même est corrompue; il ne reste plus de juge intègre; le peuple qui se gouverne par la violence l'a sans doute bien mérité. Je ne vois plus en France que des gens d'armes, que des tribunaux, que des sentinelles; où sont donc les hommes libres?

CHAPITRE X

De la nature des crimes.

Chez les despotes, la police est le frein de l'esclavage, la peine est terrible; dans les gouvernements humains elle est le frein de la liberté, la peine est douce et sensible.

Tous les crimes sont venus de la tyrannie, qui fut le premier de tous. Les sauvages, chez qui s'est réfugiée la nature, ont peu de châtiments parce qu'ils ont peu d'intérêt.

L'outa-ouas qui rompt son arme à la chasse, entre dans une cabane, et en demande une autre, qu'on lui donne d'abord; celui qui a tué deux castors en offre un à celui qui n'en a pas. Les sauvages sont familiers avec la pudeur, par la simplicité de leur naturel; ils n'ont qu'une vertu politique, c'est la guerre. Leurs plaisirs ne sont point des passions, ils goûtent les simplicités de la nature; la danse est l'expression de leur joie innocente et la peinture de leurs affections; si quelquefois ils sont cruels, c'est un pas vers la civilisation.

Qu'on me pardonne ces réflexions sur les sauvages; heureux pays, vous êtes loin de mes yeux et près de mon cœur!

La police fut simple chez les peuples divers, selon qu'ils furent tout-à-fait libres ou tout-à-fait esclaves, selon qu'ils eurent beaucoup de mœurs ou qu'ils n'en eurent point du tout; mais la différence est que dans le despotisme c'est le jugement qui est simple, parce qu'on y méprise les lois et qu'on veut punir, et que dans la liberté, la peine y est simple parce qu'on y révère les lois et qu'on veut sauver.

Dans l'un, tout est délit, sacrilège, rébellion : l'innocence se perd embarrassée; dans l'autre tout est salut, *pitié, pardon.*

Dans l'esclavage, tout blesse l'homme, parce que la convention n'a point de loi; dans la liberté, tout blesse les lois, parce qu'elles sont à la place des hommes.

Quand j'ai dit que le crime n'offensait que la loi, tant s'en faut que j'aie prétendu enfreindre les justes droits de la patrie blessée, qu'au contraire je ne l'aie considérée comme une chose sacrée : j'ai parlé du crime en lui-même et non de ses effets. La réparation des délits est un principe de la loi, mais elle regarde plutôt le dédommagement que la peine.

Il en est des crimes comme des vertus : les premiers ne doivent être poursuivis, les secondes récompensées qu'à proportion de l'importance. Les crimes d'opinion sont des chimères qui viennent des mœurs et sont la faute des lois; les effets ne rétrogradent point; en vain corrigez-vous les mœurs, si vous ne corrigez pas les lois.

L'amende honorable au ciel est une loi de fanatisme; la répération d'honneur est une loi de corruption. Dans tous les cas, l'homme qui blasphème n'offense sur la terre que la loi qui le défend; celui qui flétrit quelqu'un pèche contre la loi qui défend l'imposture; s'il en était autrement, les hommes seraient impitoyables entre eux.

Les lois tiennent le rang de Dieu, de la nature et de l'homme, mais elles ne doivent rien à l'opinion et doivent tout ployer à la morale et s'y ployer elles-mêmes.

Un tribunal pour les crimes de lèse-nation est un vertige de la liberté, qui ne se peut supporter qu'un moment, quand l'enthousiasme et la licence d'une révolution sont éteintes; une pareille magistrature est un poison d'autant plus terrible qu'il est doux; en un mot, on n'offense la société qu'alors qu'on corrompt les bonnes lois. On voit bien que j'ai voulu parler du Châtelet, qui tint un moment la place de l'opinion; au commencement il fit trembler les pervers et, bientôt après, les gens de bien.

Je ne dis rien de la loi martiale qui fut un remède violent; il en est de cette loi comme du tribunal que j'ai cité, mais que si elle subsiste, elle doit être comme le temple de Janus, fermé au temps de paix, ouvert dans les périls.

CHAPITRE XI

Des supplices et de l'infamie.

Quand la vertu est tellement l'âme d'une constitution, qu'elle forme le caractère national, que tout est patrie et religion, on ne connaît pas le mal et on ne soupçonne même pas plus le bien, qu'une vierge ingénue son innocence ; à mesure que les lois se rouillent, on récompense le bien, on punit le mal ; le prix et la peine augmentent avec la corruption et bientôt arrivent la roue et les triomphes; la vertu a le goût malade, le vice est insensible.

La procédure criminelle des Anglais est sage, humaine, savante; leurs lois pénales sont cruelles, injustes, féroces. Se peut-il que le premier pas qui avait conduit ce peuple à la vérité, ne l'ait point conduit à la modération? On y sauve à la vérité l'innocent, mais on y assassine le coupable.

On admire depuis longtemps cette philosophie de l'esprit public anglais, qui n'attache aucune honte aux supplices. Je ne sache point qu'au Japon, à Carthage et chez les sires féodaux, l'opinion ait été salie de rien de si atroce; ce n'est donc que du sang qu'il vous faut! et pourquoi des tourments s'ils ne sont point exemplaires? C'est le crime égorgé; il est expié, direz-vous, mais c'est en vain. Quand un état est assez malheureux pour avoir besoin de violence, il a besoin d'infamie; il semble qu'elle en soit l'honneur. Si vous ôtez l'infamie, les tourments ne sont plus que des cruautés juridiques et stériles pour l'opinion. Le supplice est un crime politique, et le jugement qui entraîne peine de mort, un parricide des lois; qu'est-ce, je le demande, qu'un gouvernement qui se joue de la corde, et qui a perdu la pudeur de l'échafaud? Et l'on admire de semblables férocités! Combien est barbare la politesse européenne! La roue n'est point une chose honteuse, respectez-vous donc le crime? Le coupable meurt, et meurt inutilement dans la rage et les sueurs d'une poignante agonie; quelle indignité! Ainsi l'on méprise la vertu comme le vice, on dit *aux hommes : soyez* traîtres, parjures, scélérats si vous

voulez, vous n'avez point à redouter l'infamie, mais craignez le glaive et dites à vos enfants de le craindre. Il faut tout dire, les lois qui règnent par les bourreaux périssent par le sang et l'infamie, car il faut bien enfin qu'elles retombent sur quelqu'un.

La liberté anglaise est violente comme le despotisme, il semble qu'elle soit la vertu du vice, et qu'elle combatte contre l'esclavage en désespérée; le combat sera long, mais elle se tuera elle-même.

La preuve que ces supplices sont indignes des hommes, c'est qu'il est impossible de concevoir les bourreaux; aussi fallait-il ne les point déshonorer, pour que la barre ne déshonorât point.

Est-il possible qu'on conçoive l'inconséquence humaine; croirait-on que l'homme se soit mis en société pour être heureux et raisonnable? Non, l'on croirait plutôt que, las du repos et de la sagesse de la nature, il voulait être misérable et insensé. Je ne vois que des constitutions pétries d'or, d'orgueil et de sang, et je ne vois nulle part la douce humanité, l'équitable modération, qui devaient être la base du traité social; comme tout est lié à sa morale bonne ou mauvaise, l'oubli de la vérité entraîne de fausses maximes, celle-ci entraîne tout. Mais en vain quand on est sorti de la sagesse veut-on y rentrer, les remèdes seront plus terribles que le mal; la probité sera l'épouvante, les lois périront sur l'échafaud.

La loi française déclare que les fautes sont personnelles; il ne faut donc point de supplices, car ils ne vont point sans infamie, et l'infamie se partage.

L'effigie qui représente le supplice serait peut-être le chef-d'œuvre des lois dans un état corrompu, mais malheur au gouvernement qui ne peut se passer de l'idée des tortures et de l'infamie; à quoi sert l'effigie où il n'y a point de honte, pourquoi des peines où elle est?

CHAPITRE XII

De la Procédure criminelle.

Bienheureuse la contrée du monde où les lois protectrices de l'innocence instruiraient contre le crime avant de présumer son auteur jusqu'à ce que ce crime l'accusât lui-même, où l'on instruirait ensuite, non plus pour le trouver coupable, mais pour le trouver faible, où l'accusé récuserait non-seulement plusieurs juges mais plusieurs témoins, où il informerait lui-même contre eux après la sentence, et contre la loi et contre la peine; et bienheureuse mille fois la contrée où la peine serait le pardon; le crime y rougirait bientôt, au lieu qu'il ne peut pâlir.

La France a demandé à grands cris à l'Assemblée nationale la réforme de sa procédure criminelle; elle a commencé par le décret qui accorde à l'accusé un conseil, une instruction publique et quelques récusations; c'était assez pour lors, et surtout après la tyrannie; le mal doit disparaître avec mesure, et il est bon de changer les mœurs avant les peines.

L'arbre du crime est dur, la racine en est tendre; rendez les hommes meilleurs qu'ils ne sont, et ne les étranglez pas.

CHAPITRE XIII

Des détentions.

Ce fut un traité de sagesse après la prise de la Bastille que le décret redoutable porté contre les détentions; on blâmait quelquefois l'Assemblée nationale de s'appesantir sur les détails; ils jetaient les fondements de la Constitution et sevraient l'esprit public plein de faiblesse. Arrêter l'injustice, c'était inspirer la vertu.

CHAPITRE XIV

De la liberté de la Presse.

Elle est devenue celle de l'esprit humain et l'un des ressorts de la liberté civile en dévoilant l'oppression; cette

découverte manquait à la franchise de l'antiquité; elle était à peu près remplacée, à la vérité, par les harangues populaires, mais il arrivait des occasions où les harangueurs devenaient muets; par exemple quand les tyrans se rendaient absolus. Le calme et l'esprit de nos monarchies ne demandent point qu'on discoure dans les places publiques; cela n'irait guère que dans de pressants périls, comme aux jours de la prise de la Bastille; on ne s'aperçut jamais plus qu'à cette époque combien l'esprit, et bien plus encore le cœur humain, brûlaient pour la liberté. Mais ces orateurs qui préparaient alors la Constitution auraient ensuite bouleversé le gouvernement paisible. Les harangues dévoraient les factions; les figures, les mouvements étaient hardis; les images des hommes sauveurs de la patrie et des lois étaient étreintes; ramenée contre l'ennemi commun, l'éloquence exerçait une partie de la souveraineté; mais ce ne fut que dans les plus beaux jours, de si courte durée, que la liberté des auteurs nourrit la vertu; quand la crainte, la corruption et le dégoût des grandes causes les firent taire, les lois se turent bientôt; c'est pourquoi nous voyons la décadence des républiques suivre la décadence des belles-lettres.

L'impression ne se tait point, elle est une voix impassible, éternelle, qui démasque l'ambitieux, le dépouille de son artifice et le livre aux méditations de tous les hommes; c'est un œil ardent qui voit tous les crimes et les peint sans retour; elle est une arme à la vérité comme à l'imposture. Il en est de l'imprimerie comme du duel, les lois qu'on porterait contre elle seraient mauvaises, elles prendraient le mal loin de sa source.

Camille-des-Moulins, quelles que soient l'ardeur et la passion de son style, ne put être redouté que par des gens qui méritaient qu'on informât contre eux; l'orateur, d'ailleurs estimable, qui le dénonça, justifia le cri des tribunes, il était ami ou dupe de ceux qu'épouvantait la censure.

On ne peut s'empêcher d'admirer l'intrépidité de *Loustalot*, qui n'est plus, et dont la plume vigoureuse fit la

guerre à l'ambition; c'est lui qui disait à peu près qu'il s'ennuyait de la célébrité d'un inconnu.

Marat eut été un scythe à Persépolis; sa pénétration fut ingénieuse à chercher de la profondeur aux moindres démarches des hommes; il eut une âme pleine de sens mais trop inquiète.

Villain d'Aubigny, de la section des Tuileries, fut moins connu parce qu'il n'écrivait point, mais il discourait avec vigueur.

Carra eut trop d'esprit pour la liberté; il n'eut point assez de sang-froid contre le flegme des fripons.

Mercier déploya le courage qu'avait persécuté le despotisme, mais la légèreté d'une gazette convenait peu à la fierté de son caractère.

Danton fut plus admirable par sa fermeté que par ses discours pleins de force.

Je ne parle point des *Lameth*, des *Mirabeau*, des *Robespierre*, dont l'énergie, la sagesse et l'exemple donnèrent beaucoup de force aux nouvelles maximes.

Ces écrivains et ces orateurs établirent une censure qui fut le despotisme de la raison et presque toujours de la vérité : les murs parlaient, les intrigues devenaient bientôt publiques, les vertus étaient interrogées, les cœurs fondus au creuset.

CHAPITRE XV

Du Monarque et du Ministère.

Les uns croyaient qu'être libres c'était ne plus avoir d'intendants, de commis, de corvées, de chasses exclusives; là se bornait l'égoïsme des esclaves; d'autres, qui ne consultaient que leur vertu et leur folie, crurent qu'il ne fallait ni rois, ni ministres; c'était le délire des gens de bien; mais qu'on se figure ce que fût devenue la liberté si l'aristocratie eut mis à la place des ministres du pouvoir exécutif les comités de la puissance législative, si au lieu d'être des bureaux passifs déjà redoutables, ç'eut été des magistratures.

La sagesse ne pouvait mettre une trop forte barrière

entre la législature et l'exécution; elle se signala surtout par cette loi, qui ne permet point aux membres du corps législatif de prétendre au ministère qu'après deux ans d'interruption, ni d'exercer aucune magistrature, aucun office pendant leur session. Il faut que des hommes aient été bien pénétrés de la nécessité de leurs principes pour avoir, contre eux-mêmes, porté cette profonde discipline. Avouons-le ingénuement, ceux qui les censurent n'ont point eu l'esprit de les développer ; comment les surpasseraient-ils?

Otez le ministère de l'État, vous en ôtez les rois, la monarchie n'est plus; ce n'est point que cette institution politique n'ait eu de grands abus, mais elle n'a plus conservé qu'un pouvoir relatif. Le législateur usa peu à peu ses lois arbitraires. On établit la responsabilité qu'on ne pressa point dans les premiers temps, parce qu'on prévit qu'elle rendrait le peuple licencieux. La constitution se raidit souvent contre le peuple, ou il l'aurait violée. Il est admirable de voir comment l'assemblée nationale ferma l'oreille aux cris de la multitude qui demandait tantôt les comptes, tantôt le renvoi des ministres.

CHAPITRE XVI

Des Administrations.

Les corps administratifs durent beaucoup leur prospérité aux heureux choix du peuple, car ils n'avaient pas par eux-mêmes de lois très positives; ils exerçaient une inquisition suprême sur l'harmonie politique qui faisait qu'on leur déférait beaucoup de matières contentieuses qui excédaient leur compétence; ils décidaient arbitrairement parce qu'ils n'avaient point de lois. L'appel de leurs délibérations se portait au pouvoir exécutif qui prononçait de même; les délibérations s'instruisaient l'une par l'autre, parce qu'il n'y avait point d'enquêtes, et le ministère, suspendu entre le juge et la partie, donnait toujours raison à l'autorité, dont rien ne garantissait l'application. Il n'y avait point de compétence directe entre les peuples et les pouvoirs supé-

rieurs, d'où il suivait que ses plaintes n'allaient jamais à l'oreille qu'elles voulaient frapper. Quand une administration était accusée par des faits de détail, on lui renvoyait la requête, et on la jugeait sur son avis. Les plus déplorables infractions à l'austérité des principes se trouvaient sanctifiées, et les pouvoirs physiquement séparés, mais confondus en effet, se liguaient sans le vouloir contre la liberté.

Je dirai en général que tous les chemins doivent être ouverts à la liberté de ceux qui obéissent, et qu'ils ne doivent point être fermés à la sagesse de ceux qui commandent. Toutes les armes possibles sont dans les mains du pouvoir exécutif, pour accabler le peuple ; celui-ci n'a point de lois, ou, pour mieux dire, de tribuns pour le défendre.

Les lois qui obstruent les canaux par où coule la liberté, et tiennent ouverts ceux par où circule la puissance, liguent les pouvoirs et forment une aristocratie exécutrice; en vain veut-on les séparer entre eux, on ne fait que les séparer du peuple. Ce n'est point dans le gouvernement que cette précision est bonne, c'est dans la constitution même; tout doit agir et réagir à son gré sur un fondement inaltérable : ainsi, dans le monde physique, tout suit une loi positive, un ordre indissoluble, tout change et se reproduit par sa cause stable, et non par des accidents particuliers.

Si l'administration circule inclusivement entre les pouvoirs, qui répondra de la liberté? Le malheureux ira-t-il crier aux portes du palais des législatures; elles-mêmes n'ont point de lois de détails, et jugeront comme les autres. En matière d'application, les législateurs sont toujours incompétents, c'est l'esprit de la loi; nul ne peut être frappé que d'une loi antérieure au délit; ceux qui font des lois sont de mauvais juges. Une bonne loi vaut mieux que tous les hommes; la passion les emporte, ou la faiblesse les retient; tout languit, ou tout se brise à coups précipités.

CHAPITRE XVII

Des Impôts; qu'ils doivent être relatifs aux principes de la Constitution.

Le commerce seul peut aujourd'hui faire fleurir un Etat libre, mais le luxe l'empoisonnera bientôt; il est donc nécessaire que les impôts pèsent sur la consommation et point sur le négoce; alors il sera le doux fruit de la liberté au lieu qu'il était un puits au despotisme.

La liberté du commerce découle naturellement de la liberté civile; un sage gouvernement laisse à l'homme son industrie et pressure le luxe. L'industrie est, comme je l'ai dit, la source de l'égalité politique, elle fournit au pauvre la vie, le luxe, et la contribution.

Cette manière de poser l'impôt sur les superfluités est une loi somptuaire qui s'accorde avec la morale des nouvelles maximes de la France. Elle n'a point la sévérité des lois somptuaires républicaines, ni la faiblesse des lois somptuaires de la monarchie, elle est une modification de toutes deux.

Le peuple tient tellement à la lettre des choses, qu'il payera volontiers un impôt pour ses chevaux, ses valets, ses vitres, ses équipages, au lieu qu'il payerait à regret un tribut réel.

On est avare de ce qu'on gagne, on est prodigue de ce qu'on achète, c'est que l'intérêt fait la recette et la vanité la dépense.

Les impôts doivent suivre les révolutions des denrées, augmenter et diminuer avec elles; la raison est que si les denrées sont chères, on achète avec plus de peine, mais on achète toujours; que si les denrées sont pour rien on consomme davantage, et on s'épuise si les denrées redeviennent hors de prix.

Si l'on voulait rendre l'impôt invariable, il faudrait ruiner les colonies ou la métropole, ou régler les vents.

L'impôt, si on veut le considérer de près, est le gouvernail du vaisseau public; en même temps qu'il féconde le

gouvernement il influe sur les mœurs de l'état civil, et entretient l'équilibre dans l'état politique des deux mondes.

CHAPITRE XVIII

Réflexion sur la contribution patriotique, et sur deux hommes célèbres.

Nul n'a mieux connu la fortune et le peuple que l'impénétrable *Mirabeau*. Il vint à Aix comme cet ancien qui se présenta nu, la massue à la main, dans le conseil d'un roi de Macédoine; arrivé à l'Assemblée nationale, M. de Mirabeau signala son intrépidité et justifia les plaintes qu'il avait poussées sous la tyrannie. Cet habile homme nuisit beaucoup à M. Necker, en arrachant à l'Assemblée nationale le décret qui adopta la contribution patriotique de ce ministre; M. Necker s'enflait trop de sa popularité; on admira tout le bien qu'il voulait faire, on ne lui pardonna pas celui qu'il fit, il le fit mal. Ce ministre est tombé, personne n'a voulu paraître savoir pourquoi, c'est que personne n'osait dire qu'il détestait son impôt.

M. de Mirabeau s'est partout conduit avec justice et pénétration; il connut surtout l'art délicat de jouer les calomnies et de dissimuler sagement.

CHAPITRE XIX

Des Tributs et de l'Agriculture.

Le tribut sur les terres, s'il n'est point invariable et léger, et s'il cesse d'avoir pour objet la représentation déterminée par le territoire et l'activité réglée par la contribution, est une absurdité morale. Si vous chargez d'impôts l'agriculture, mère des mœurs, vous découragez le cultivateur ou le rendez avare. Ce n'est point le propriétaire qui en porte le faix, c'est le bras du laboureur et son journalier. Les baux se crient à l'enchère, et la misère se les dispute encore, comme la faim s'arrache des ossements. C'est une infamie de dire que les terres déchargées d'impôts et soumises au simple tribut seront moins bien *cultivées, et que* la paresse refusera à la glèbe le suc qu'en

eût tiré l'impôt. Ce n'est jamais le courage qui manque au paysan, ce sont des bras; laissez-lui ses enfants dont vous faisiez de mauvais soldats; laissez-lui les bons habitants des campagnes masqués en valets; qu'il puisse s'enrichir par lui-même et non par des traitants; sa vertu engraissera bientôt ses sillons, et vous ne verrez plus de pauvres; l'agriculture, devenue une source d'abondance, sera honorée comme elle mérite de l'être; le riche propriétaire ne paraîtra plus bizarre, en labourant ses champs, et en mêlant sa sueur à la sueur de ses pères; le propriétaire malaisé, qui traîne dans les villes son orgueilleuse misère, bêchera autour de sa chaumière, il y trouvera un asile contre les impôts, contre la nécessité du célibat, celle de se ruiner, et de mettre tout à fonds perdu.

CHAPITRE XX

Des Rentes viagères.

Les rentes viagères sont un abus de la tyrannie, s'il est possible qu'on en abuse; c'est là qu'il est permis de tout mettre en usage pour assouvir un luxe qui est l'honneur, et se garantir d'une pauvreté qui est l'opprobre; là où tout est violent, là où l'on n'a point de patrie on n'y a point d'entrailles ni de prospérité, on y perd tout sentiment de la nature, parce qu'elle y est un crime ou un être de raison, et qu'on y gouverne comme dans un monde où le désordre serait le principe et l'harmonie.

O liberté, liberté sacrée! Tu serais peu de chose parmi les hommes, si tu ne les rendais qu'heureux, mais tu les rappelles à leur origine et les rends à la vertu.

CHAPITRE XXI

De l'aliénation des Domaines publics.

Si ce n'avait point été la philosophie qui eût inspiré aux communes de France le hardi dessein d'une constitution, c'eût été la nécessité. La monarchie était perdue de dettes; il fallait faire banqueroute ou tout changer. Quand nos

pères altéraient la monarchie en comblant l'Eglise de biens, ils ne savaient pas préparer la liberté.

Law avait élevé sa banque sur la violence du despotisme, et les impertinences du Mississipi; il arriva que le peuple trompé se consola par l'usure, et tous les intérêts privés étant compromis arrêtèrent la ruine universelle.

Depuis cette époque le despotisme devint plus odieux que dans l'Orient; les impôts y sont ordinairement modérés, et le peuple, tout vil qu'il est, vit paisible dans les fers; le trône de France devint un comptoir dangereux; plus il absorba de capitaux, plus les exactions devinrent effroyables, parce qu'il fallait conserver le crédit en acquittant les intérêts; le commerce restait encore, qui soutenait la défaillance du peuple; le commerce fut englouti; la soif du despotisme consumait tout; c'était pour lui qu'on allait aux délicieuses Antilles; l'exportation ravissait à l'artisan la douce aisance; la France était un pays de rameurs, de nobles et de mercenaires.

C'est alors que le négoce dépérissant, et devenant chaque jour plus sordide, le gouvernement étant épuisé par ses violences, la ressource dernière fut une caisse d'escompte qui mit l'industrie entre deux abîmes. Le monarque fut trafiquant, banquier, usurier, législateur; la même main qui pressait les veines du peuple, traçait les paternels édits; on lui avait arraché son opulence, sa médiocrité, sa misère même, si j'ose ainsi parler; enfin par un monopole cruel, chef-d'œuvre de l'esprit du Genevois, on lui ravit son pain; la faim et la mauvaise nourriture remplirent Paris et les provinces d'épidémies et de crimes; tout change alors, le peuple indigné se soulève et conquiert sa liberté. Lorsqu'on pense à quel pitoyable état il était réduit, et quel était le débordement de la cour, on est forcé d'avouer que la révolte du peuple opposée à la révolte des grands sauva l'empire. L'Assemblée nationale, par des lois sages, qu'on exécuta avec prudence, modéra un peu l'extravagance du fisc; elle se hâta de faire une constitution libre qui réunît dans les mains de la patrie imprescriptible les vols du fanatisme et de la superstition; elle

prévit que la vente des domaines publics serait malaisée par les frayeurs des capitalistes et la rareté du numéraire; elle rassura les uns par la force des lois et remplaça l'autre par une spéculation habile; la nation encore épouvantée répugna d'abord, la morale entraîna tout.

CHAPITRE XXII

Des assignats.

M. Clavière a très sagement pensé sur cette monnaie; il n'est point de mon sujet de traiter de cette matière dans tous ses rapports civils, parce qu'ils sont une émanation des principes de la constitution.

Établissez chez un peuple la vertu publique, faites en sorte que cette nation se fie à ses lois parce qu'elle sera sûre de sa liberté, mettez partout une morale à la place des préjugés habituels, et faites ensuite des monnaies de cuir ou de papier, elles seront plus solides que l'or.

M. Necker fut ingrat envers la France, quand, par des résultats sophistiques, il sapa la magnifique spéculation des domaines nationaux; tous les coups frappaient sur la morale, et cet extravagant voulait que la vertu française fût le métal.

Il parlait dans le temps de liberté comme sous les rois, et c'est une preuve dont je ne reviendrai jamais que cet homme n'avait ni génie ni vertu.

On peut dire à la justification de Law, qu'il ne fut qu'imprudent; il ne s'avisa point de réfléchir qu'il supposait de la morale à un peuple de fripons qui n'avaient pas de lois; si la dépravation du gouvernement n'eût confondu le système de Law, ce système eût amené la liberté.

CHAPITRE XXIII

Des principes des Tributs et des Impôts.

Les tributs, comme je l'ai dit, ne doivent servir que de base à la représentation et à l'activité, c'est-à-dire qu'ils sont une loi fondamentale de la constitution; les impôts

sont une loi fondamentale du gouvernement, non parce qu'ils subviennent aux dépenses de l'Etat politique, mais parce qu'ils peuvent influer beaucoup sur les mœurs.

Le trésor public, fidèle et reconnaissant envers ceux qui le remplissent, doit entretenir les ports, les chemins, les fleuves, rendre au commerçant le vaisseau que les tempêtes ont foudroyé, récompenser le vrai mérite, les bons et utiles talents, les vertus, et tendre la main à l'infortune intéressante.

Alors vous ne connaissez plus la pauvreté, fille de l'esclavage, et la prostitution, fille de l'orgueil et de la misère.

CHAPITRE XXIV

De la Capitale.

L'Assemblée nationale rangea le peuple de Paris sous le joug de ses maximes, avec beaucoup de sagesse et de patience; on ne supprima point trop tôt les noms chéris de districts promoteurs de la liberté; on leur mit sous les yeux l'exemple des provinces, on fit des lois de toutes les vertus que la révolution avait rallumées, on en conserva l'esprit, on en détruisit les vaines illusions; on écrivait que tout était perdu quand on substitua au mot district la nouvelle dénomination de section. Il en eut été de même de dire qu'on ne porterait plus d'autres armes que les piques de la Bastille. Pour que les lois ne dégénèrent point, il faut qu'elles parlent aux hommes de la patrie, et non d'eux.

Dans vingt ans, les mœurs de la capitale auront beaucoup changé; je ne sais point comment se pourra soutenir le luxe quand elle ne sera plus le centre de la monarchie, quand les hommes ne seront plus obligés de devenir fats et flatteurs, quand toutes les ressources seront dans le commerce et dans l'agriculture, et quand la France n'aura plus qu'avec elle-même tous les rapports qu'elle n'avait ci-devant qu'avec la capitale.

CHAPITRE XXV

Des lois du commerce.

L'une des meilleures institutions de la France, c'est que les juges du commerce soient élus parmi les négociants; cette loi met de la vertu dans un ordre qui ne connaît ordinairement que l'intérêt.

Celle qui laisse le commerce des Indes libre à tous les Français, n'est pas moins admirable, elle encourage le commerce d'économie, si favorable aujourd'hui aux mœurs de la liberté; elle ouvre une carrière à ceux que la vertu de l'Etat régénéré eût laissés oisifs.

La France a plus gagné en adoptant cette loi de Genève qui condamne les enfants à payer les dettes de leur père ou à vivre déshonorés, que si elle eût soumis cette république : il vaut mieux conquérir des lois que des provinces.

Les jurandes peuvent être avantageuses pour le commerce, mais non pour les corps de métier ; elles forcent le négociant à se fixer, elles le rendent citoyen, au lieu qu'il ne serait qu'un avare vagabond; elles font connaître la solidité de son crédit. Pour ce qui est de l'artisan, ses mœurs importent moins à la fortune publique, et s'il veut acquérir la confiance, il faut qu'il fixe son domicile.

CHAPITRE XXVI

Considérations générales.

L'Europe a une foule d'institutions très propres à favoriser la liberté, inconnues au monde ancien, parce qu'elles sont une source d'impôts indirects et de soulagements pour les tributs.

Les postes et les douanes pèsent peu sur le pauvre; mais ce serait un malheur qu'elles fussent exclusives; elles peuvent être une branche de l'industrie publique.

Les postes aux lettres tiennent aux principes de la constitution même; la liberté doit assurer le secret des

affaires, ce qui n'arriverait pas toujours si les postes étaient l'objet de services particuliers.

L'enregistrement des actes est encore une ressource pour le trésor qui n'épuise point la patrie; je ne parle point de son autorité dans les contrats civils.

Le timbre est une escroquerie manifeste, il n'a ni but, ni morale, et n'a que le crédit d'un voleur armé.

Les aides tiennent aussi le frein des mœurs publiques; elles auraient été très favorables à la politique de Mahomet, car il ne craignait que la licence, fatale à l'esclavage comme à la liberté; toutefois le droit d'aide invariable serait un grand abus, dans les années où la récolte est abondante, l'impôt devenu trop modique n'arrête point la dissolution qu'amène le vin à vil prix; dans les années de disette, l'impôt, quoiqu'il soit le même, devenu excessif, obsède les besoins.

Cette loi est bonne pour un tyran qui cherche peu que ses esclaves aient des mœurs, pourvu qu'il amasse, et dans un Etat où il est dangereux d'altérer l'impôt; elle est mauvaise chez un peuple où la liberté ne doit souffrir ni superflu, ni privations, mais la juste abondance dans cette utile denrée.

CINQUIÈME PARTIE

Droit des gens.

CHAPITRE PREMIER

De l'amour de la Patrie.

Où il n'est point de lois, il n'est point de patrie, c'est pourquoi les peuples qui vivent sous le despotisme n'en ont point, si ce n'est qu'ils méprisent ou haïssent les autres nations.

Où il est des lois, il n'est quelquefois point de patrie, si ce n'est la fortune publique; mais il en est une véritable qui est l'orgueil de la liberté et de la vertu; c'est de son *sein* qu'on voit sortir ces hommes chez qui l'amour des lois

semble être le feu du ciel, dont le sang coule avec joie dans les combats, et qui se dévouent de sang-froid aux périls et à la mort.

L'honneur politique de la monarchie et l'honneur violent de l'état despotique ressemblent quelquefois à la vertu, mais ne vous y trompez pas, l'esclave cherche la fortune ou la mort; l'histoire ottomane est pleine de faits inouïs qui surpassent la vigueur romaine et la témérité grecque, mais ce n'est point pour sa chère patrie. c'est pour lui-même que meurt le musulman.

Le droit des gens français, en perdant l'esprit de conquête, a beaucoup épuré l'amour de la patrie. Un peuple qui aime les conquêtes n'aime que sa gloire et finit par mépriser ses lois. Il est beau de ne prendre les armes que pour défendre sa liberté; celui qui attaque celle de ses voisins fait peu de cas de la sienne.

Ce ne sera plus la terre étrangère qui boira le sang des Français; l'Allemagne, l'Italie, la cruelle Sicile, l'Espagne, l'Europe enfin, jusqu'à l'Orient, sont jonchés des os de nos pères, et la patrie est le cercueil des moines et des tyrans.

Pour qu'un peuple aime longtemps sa patrie, il faut qu'il ne soit point ambitieux; pour qu'il conserve sa liberté, il est nécessaire que le droit des gens ne soit pas à la disposition du prince. Dans la tyrannie, un seul homme est la liberté, un seul homme est la patrie, c'est le monarque.

Combien était aveugle la liberté de Rome! Aussi devait-elle finir par être la fortune d'un seul. Un mot de Sénèque me fait plaindre Caton quand je songe à lui : à peine fut-il prêteur, et il ne devint jamais consul avec tant de vertus. Il n'y avait plus à Rome de patrie, tout était César. Quand je pense où devaient aboutir la discipline et la frugalité de tant de héros, quand je pense que ce fut le sort des plus rebelles constitutions, et que la liberté perdit toujours ses principes pour conquérir, que Rome mourut après Caton, que l'excès de sa puissance produisit des monstres plus détestables et plus superbes que les Tarquins, la douleur déchire mon cœur et arrête ma plume.

CHAPITRE II

De la paix et de la guerre.

La France en renonçant à toutes hostilités offensives influera beaucoup sur les fédérations européennes; comme cette loi fondamentale est la plus saine de sa liberté, elle a dû la mettre à l'abri de la corruption. Par la raison que la puissance législatrice ne peut être chargée de l'exécution, parce qu'elle énerverait les lois dans leur source, le monarque non plus ne peut pas délibérer parce qu'il ploierait les principes à son ambition; il est donc raisonnable que la paix et la guerre soient délibérées dans les communes, et que le monarque exécute.

Il n'est pas moins prudent que les délibérations de la puissance législatrice soient soumises à l'acceptation royale; elles se repoussent l'une et l'autre, et concourent à la ruine des projets particuliers.

Il serait absurde que l'avis du peuple fût consulté dans les délibérations, et par rapport à la lenteur de sa marche, et par rapport à son imprudence. Si le consentement ou le refus du peuple était manifesté par les directoires, la fortune de l'Etat serait la proie des brigues et l'aristocratie perdrait sa vigueur. Là où les pieds pensent, le bras délibère, la tête marche.

CHAPITRE III

Des Ambassadeurs.

Les ambassades permanentes sont un vice de la constitution européenne; elles sont une infraction à la liberté des peuples; une armée toujours prête aux conspirations met dans un état de défiance qui altère la vertu du droit des gens.

Il est vrai que la politesse a beaucoup fardé ces usages; mais imaginez des contrées où l'amitié est la crainte, la bonne foi l'œil d'un ambassadeur, et la paix un état de guerre. *Imaginez des* peuples qui se tiennent l'épée sur le cœur

et s'embrassent, qui s'envient leur prospérité et se déclarent la guerre quand ils deviennent riches et puissants; car le commerce en Europe ne sert qu'à amasser de quoi faire la guerre, et la guerre qu'à s'appauvrir.

Un peuple qui méprise la guerre, à moins qu'on ne l'attaque dans son territoire, n'a plus besoin d'ambassadeurs, et sa fortune deviendra prodigieuse s'il est bien gouverné.

CHAPITRE IV

Du pacte de famille; des alliances.

M. de Vergennes, qui croyait aimer la France parce qu'il était l'ami des Bourbons, ligua cette famille, non point contre la liberté, mais contre l'industrie de quelques peuples européens. L'Europe est habitée par les rois et non par les hommes; les peuples y sont, comme le fer, un objet de mécanisme. Le dessein de la confédération des Bourbons n'était point l'amitié ni la piété du sang, mais une jalousie secrète; ainsi la politique de l'Europe était la misère, l'orgueil et l'or. Les peuples se trouvaient assez heureux de la fortune de leurs maîtres et gémissaient glorieusement sous le joug de leur cruelle ambition.

Ainsi l'or et le sang des peuples allaient couler jusqu'à ce que les projets d'une famille fussent brisés ou assouvis; c'était au milieu de ces indignités spécieuses qui passaient sous le nom de la gloire des sujets, que les nations, qui n'avaient plus de droit des gens, perdaient encore leur droit politique par l'inhumaine nécessité des édits; l'Europe devenait un peuple de fous par l'extravagance des lois et des rapports, et son urbanité était plus méprisable mille fois que son antique barbarie. Le génie des nations était l'avarice atroce; la guerre était un jeu; on ne se battait ni pour la liberté ni pour la conquête, mais pour se tuer et se voler. Le droit des gens n'existait plus qu'entre les rois, qui se servaient des hommes comme de chevaux de course; aussi se jouaient-ils des biens et de la vie des sujets, avec d'autant plus d'assurance, qu'ils savaient les enivrer de la coupe sacrée de l'intérêt.

Si l'on examine d'un côté, l'avidité des Européens pour les richesses, et leur indifférence sur la liberté; d'un autre côté, si l'on réfléchit à la fureur des souverains pour la dépense et la guerre, on ne peut se dissimuler que quand le luxe aura comblé leur satiété, il faudra que les Etats tombent. Les Etats qui vivent de luxe périssent un jour par la misère; en vain ils cherchent à s'appuyer les uns sur les autres; ils se prémunissent contre la force de leurs voisins, sans s'embarrasser de leur vice intérieur. Ce fut là l'origine du pacte des Bourbons, qui liguèrent leur faiblesse contre la vigueur anglaise qui les épuisait; la France s'est renversée la première, les autres auront bientôt leur tour; mais ce qui prouve le plus combien leur faiblesse est extrême, c'est d'avoir continué avec la nation libre et guerrière un pacte dont le principe est la servitude et le vice des lois. Il est vrai qu'ils périraient peut-être plutôt que d'appeler la France à leur secours.

Rien n'est plus redoutable pour la liberté, que l'alliance d'une monarchie avec plusieurs républiques; la patience, la résolution tranquille et l'absolu pouvoir d'un seul, consument l'effervescence et l'inquiétude des dernières, qui se tournent à la fin les unes contre les autres, comme la Grèce unie à Philippe de Macédoine. Rien n'est plus formidable pour la tyrannie, que l'alliance de plusieurs Etats despotiques avec un Etat libre; il faut que la vertu du dernier déracine le vice des premiers, ce qui arriva lorsque la république de Rome se rendit l'alliée de plusieurs rois d'Asie.

Quand la face des choses eut changé par la révolution de France, le pacte de famille était si peu celui des nations, que l'assemblée nationale, malgré la nature de son droit des gens, fut contrainte de ménager ce pacte qui menaçait la liberté.

CHAPITRE V

De l'Armée de terre.

Quand M. *de Mirabeau*, quelques jours après le triste *combat* de Nancy, s'écria qu'il fallait décomposer et recon-

struire l'armée, les uns ne reconnurent plus la sagesse et la présence d'esprit de ce grand homme, les autres vraiment ingrats crurent apercevoir un trait de génie qui blessait la constitution.

Il est certain que la dissolution de la force publique eût achevé de rompre la discipline; car il ne faut pas confondre l'insubordination avec l'amour de la liberté; les régiments demandaient leurs comptes aux états-majors; je me représentai les Numides en Afrique, et non pas les mutineries républicaines des soldats de Rome.

Le corps militaire de France a, dans sa constitution douce, quelque chose de violent qui n'a ni principe ni objet. On ne rendra jamais citoyenne une troupe réglée indépendante des lois civiles. Qu'on se rappelle les Mamellus en Egypte, les Janissaires en Turquie, les gardes Prétoriennes à Rome, c'étaient de véritables étrangers dont le fer était la loi, le camp, la patrie. Il semble que l'armée de ligne soit devenue passive au milieu des gardes nationales; c'est là précisément le motif de la jalousie, ou d'une rivalité secrète.

La France a déclaré qu'elle renonçait à l'esprit de conquête; elle fera bien d'aimer la paix ou de licencier ses troupes aux approches d'une guerre offensive.

CHAPITRE VI

De l'Armée navale, des colonies et du commerce.

L'armée navale n'a pas les inconvénients de l'armée de terre; le commerce est son objet; telle est la politique européenne, qu'un Etat ne peut plus prospérer aujourd'hui, qu'à proportion que sa marine sera formidable. Les colonies sont devenues le nerf des métropoles, jusqu'à ce qu'elles les aient corrompues, qu'elles aient secoué leur injuste domination; alors l'esprit du commerce qui comprime aujourd'hui toute l'activité de l'Europe étant perdu, l'esprit de conquête prendra sa place; l'Europe deviendra barbare, ses gouvernements tyranniques, et les autres continents refleuriront peut-être.

Le commerce a suivi toutes les révolutions dans le monde. L'Afrique après la ruine de Carthage perdit sa liberté, ses mœurs, avec son négoce; l'Asie perdit sa splendeur quand Rome et les ports d'Italie devinrent sa métropole. Ces parties du monde ont langui depuis, parce qu'elles ont négligé leurs comptoirs et leurs vaisseaux.

Il y eut même une époque où le commerce fut mort presque par toute la terre, ce fut depuis la décadence de l'Empire jusqu'à la découverte du nouveau monde. Il n'y avait plus de métropole; ce fut la cause du despotisme qui couvrit la terre entière.

L'Europe, par la nature de son climat, doit conserver plus longtemps sa constitution et son négoce; je dis sa constitution, car l'Europe n'est qu'un peuple; le même commerce a produit les mêmes périls, les mêmes intérêts; si jamais elle vient à perdre ses colonies, elle sera la plus malheureuse des contrées, parce qu'elle aura conservé son avarice. S'il se trouve alors en Europe un peuple libre et dont la morale ne soit point le commerce, il aura bientôt subjugué tous les autres.

La fortune générale est donc liée aux rapports des différents peuples avec les colonies, et aux rapports de ces différentes puissances entre elles; la marine embrasse tous ces rapports, elle rend l'Europe redoutable au nouveau monde et redoutable à elle-même.

Plus le génie de la constitution est contraire au luxe, plus il est dangereux de commercer; mais si les denrées superflues sont chargées d'impôts, le luxe vient au secours de l'agriculture, le commerce n'est plus relatif qu'au droit des gens et devient économique.

L'Etat aura cet avantage qu'il enrichira ses colonies, sa marine, son commerce, son trésor, et n'appauvrira que les vices avec mesure.

CHAPITRE VII

Des Traites.

Quand elles étaient à la porte de toutes les villes du *royaume, le peuple* français était, par rapport au fisc, ce

que les nations étrangères sont par rapport à lui, depuis que les traites ont été reculées aux frontières.

Il viendra peut être un temps où l'on ne verra point du tout de traites, et où les peuples comme les individus concevront aussi qu'ils sont frères.

Alors les nations ne seront plus rivales, il n'y aura plus qu'un droit commun dans l'univers; de même qu'il n'y a plus parmi nous que des Français, il n'y aura plus dans le monde que des humains. Les noms des nations seront confondus, la terre sera libre.

Mais alors aussi les hommes seront devenus si simples et si sages qu'ils nous regarderont, tout philosophes que nous sommes, de l'œil dont aujourd'hui nous voyons les peuples de l'Orient, ou les *Vandales* et les *Huns*; car dans le monde, quelque confus qu'il paraisse, on remarque toujours un dessein de perfection, et il me paraît inévitable, qu'après une longue suite de révolutions, le genre humain, à force de lumières, ne revienne à la sagesse et à la simplicité.

CHAPITRE VIII

Des Forêts.

Les forêts, fruit de l'économie des siècles derniers, étaient, au commencement de celui-ci, une des ressources de l'industrie française; elles enrichirent les manufactures et la marine; elles réparèrent un peu les pertes qu'avaient fait les grandes maisons du temps de Law; elles fournirent aux excessives dépenses des grands et des nobles sous Louis XV, mais le produit n'en était pas inépuisable. Les bois sont aujourd'hui ravagés pour la plupart; ils étaient hors de prix dans les derniers temps, et surtout dans la capitale. Paris irritait, par l'appas de son séjour, l'opulence et les ressources des riches, et ceux-ci retrouvaient au poids de l'or les denrées que leur nécessiteuse avarice mettait à une dure enchère dans les provinces.

Si le luxe ne diminue point en France, ou si les riches y demeurent oisifs, les forêts, sur lesquelles le luxe influe

autant que sur les mœurs politiques, continueront à être ravagées, et bientôt la marine et le commerce seront ruinés : on ne peut assez admirer par quelle voie secrète les révolutions marchent à pas tranquilles et soudain éclatent.

Le plus léger abus dans l'ordre politique porte un contre-coup épouvantable, éternel; c'est la répercussion de l'air dans l'atmosphère.

CHAPITRE IX

Des Monuments publics.

La piété publique doit aux grands hommes qui ne sont plus, quelle que soit leur patrie, des monuments qui les éternisent, et entretiennent dans le monde la passion des grandes choses. L'Europe moderne, assez policée pour estimer les bons génies, mais peu religieuse envers leur mémoire, persécute les hommes généreux quand ils vivent, et les laisse morts. Cela vient des constitutions européennes, qui n'ont ni maximes ni vertu. Partout où je porte les yeux, *je vois les statues des rois qui tiennent encore le sceptre d'airain.* Je ne connais en Europe que trois monuments digne de la majesté humaine, ceux de *Pierre Ier*, de *Frédéric* et de *Henri*; où sont les statues des *Dassas*, des *Montaigne*, des *Pope*, des *Rousseau*, des *Montesquieu*, des *Duguesclin* et de tant d'autres? dans leurs livres, et dans le cœur de cinq ou six hommes par génération.

J'ai toujours été surpris, en voyant les nations enchaînées aux pieds de Louis XIV, que l'Europe entière n'ait pas pris les armes pour exterminer la France, comme jadis se ligua la vertueuse antiquité pour chercher Hélène ravie.

L'assemblée nationale a abattu ce lâche monument; toutefois elle se garantit d'enthousiasme et laissa l'impérieux monarque exposé aux plaisanteries d'un peuple libre. On ne peut trop respecter les rois, mais on ne peut trop humilier les tyrans.

Je suis surpris que dans le feu de la sédition, le peuple de Paris n'ait point jeté à bas ces insolents bronzes. C'est ici que se démêle l'esprit public de ce temps-là; on ne *haïssait point* les rois.

J'ai vu le grand Henri ceint d'une écharpe aux trois couleurs; les bons fédérés de province se décoiffaient devant lui; on ne regardait pas les autres, mais on ne les insultait pas non plus.

La France vient enfin de décerner une statue à J.-J. Rousseau. Ah! pourquoi ce grand homme est-il mort?

CHAPITRE X

Conclusions.

J'ai fourni ma course et je me recueille avec moi-même pour moraliser les différents objets qui me sont passés sous la vue; j'ai appelé l'assemblée nationale un corps politique, cela convenait au sens dans lequel je parlais alors; mais il est bon que j'achève de développer mes idées.

L'Assemblée nationale, uniquement législatrice, n'eut ni puissance législative, ni caractère représentatif, elle fut l'esprit du souverain, c'est-à-dire du peuple. Après qu'il eut secoué le joug, elle abdiqua les pouvoirs qu'elle avait reçus de la tyrannie, elle abdiqua même tous pouvoirs devenus injustes depuis que la nation s'était rendue libre. Il me semble voir Licurgue, dont j'ai parlé ci-dessus, quitter l'empire et l'autorité pour porter des lois. Elle convertit le titre d'Etats généraux en celui d'assemblée nationale; le premier signifiait un message, le second une mission; elle ne l'exerça point comme Licurgue, Mahomet et Jésus-Christ, au nom du ciel; le ciel n'était plus dans le cœur des hommes; ils avaient besoin d'un autre appât plus conforme à l'intérêt humain. Comme la vertu est encore un prestige chez les mortels fiers et corrompus, que ce qui est bon y paraît beau, tout le monde s'enivra des droits de l'homme, et la philosophie et l'orgueil ne trouvèrent pas moins de prosélites que les dieux immortels.

Cependant sous la dénomination simple d'assemblée nationale, le législateur ne parlant aux hommes que d'eux-mêmes, les frappa d'un saint vertige et les rendit heureux. Toutefois, il n'usa jamais d'autorité directe sans

être coupable envers le souverain. Il ne faut du tonnerre qu'aux faux-dieux, et quand la sagesse et le génie ne peuvent point suffire à ceux qui entreprennent une législation, son règne sera court ou funeste. J'ai dit la prudence, la dextérité et la patience de l'Assemblée nationale, je ne me répéterai point; elle modifia tout et on ne vit s'écarter de cette discipline que ceux qui la troublaient dans son sein par ignorance, folie ou séduction.

Oserai-je mettre sur le papier une réflexion que tout le monde a faite, c'est que la France vit bientôt des maîtres dans la personne de ses législateurs et perdit ainsi sa dignité. Si l'assemblée nationale n'a point de projets éloignés, elle seule est vertueuse ou sage, elle n'a point voulu d'esclaves et a brisé les fers d'un peuple qui ne paraît fait que pour en changer. On n'omit rien pour lui prouver qu'on lui était assujetti; on les qualifiait d'augustes représentants; les officiers tyrannisant le peuple souverain, sous le nom de frères, pliaient devant les législateurs qu'ils ne devaient que respecter et qu'aimer. Lâches que vous étiez, vous les croyiez des Rois, parce que votre faiblesse ne connaissait que l'espérance ou la crainte.

L'assemblée nationale ne fut point une législature; cette institution ne commencera qu'après elle, c'est pourquoi sa mission n'est limitée que par la fin de son ouvrage. Aussi juste que profonde, elle obéit à ses propres décrets; elle porta cette loi, qui ravit mon cœur et celui des hommes libres, que les prêtres qui se trouvaient dans l'assemblée enverraient aux municipalités de leur ressort l'acte de leur serment civique.

On me demandera si je pense sérieusement que la constitution de France, telle qu'elle est, soit la volonté de tous; je réponds catégoriquement que non; parce qu'il est impossible que quand un peuple passe un contrat nouveau, après que le premier est perdu et souillé, les fripons et les malheureux ne forment deux partis; mais ce serait un étrange abus de la lettre, que de prendre la résistance de quelques scélérats pour une part de la volonté. Règle *générale, toute* volonté, même souveraine, inclinée vers la

perversité, est nulle; Rousseau n'a point tout dit quand il caractérise la volonté incommunicable, imprescriptible, éternelle. Il faut encore qu'elle soit juste et raisonnable. Il n'est pas moins criminel que le souverain soit tyrannisé par lui-même que par autrui, car alors, les lois coulant d'une source impure, le peuple serait esclave ou licencieux, et chaque individu serait une portion de la tyrannie et de la servitude. La liberté d'un peuple mauvais est une perfidie générale, qui n'attaquant plus le droit de tous ou la souveraineté morte, attaque la nature qu'elle représente. Je reviens à moi, et je suis convaincu que l'institution reçue avec joie et sous la foi du serment par le peuple, est inviolable, tant que l'administration sera juste.

J'ai dit que l'assemblée nationale avait mis bas ses pouvoirs; ses décrets, purement fictifs, n'avaient force de loi qu'après la sanction. Quand le législateur décerna des statues, il fit bien de les ériger au nom du peuple, et non point en son nom. La reconnaissance comme la volonté d'une nation, ne peut sortir que de sa bouche et de son cœur; usurper les droits de sa liberté c'est tyrannie, usurper ceux de sa vertu c'est sacrilège, et le crime est plus grand encore. Si l'assemblée eût élevé une statue en son nom à J.-J. Rousseau, elle aurait paru un monument adroit, qui consacrait l'usurpation sous l'appât de la piété publique, et le mensonge sous les auspices d'un homme vrai: le souverain aurait pu renverser le simulacre et en décerner un autre.

C'est par cette précision à poser les bornes de sa mission, que l'assemblée fut conduite au dessein de poser celle des pouvoirs. Un corps social a manqué ses proportions quand les pouvoirs ne sont pas également distraits l'un de l'autre, que le peuple trop éloigné de sa souveraineté est trop près du gouvernement ou trop soumis, en sorte qu'il ressente plutôt l'obéissance que la vertu ou la fidélité, que la puissance législative est trop voisine de la souveraineté et trop distante du peuple, en sorte que celui-ci soit inclusivement représenté, et que le prince enfin est trop resserré entre la législation et le peuple, en sorte qu'il est

comme froissé de l'une, et opprime le second qu'il ne sert qu'à repousser.

Les législateurs de France ont imaginé le plus sage équilibre ; il ne faut pas confondre les administrations avec le prince, car alors l'on ne m'entendrait plus d'après ce que j'ai dit plus haut.

Partout où je tourne les yeux, je découvre des merveilles. Je m'étais réservé de dire encore un mot sur le droit de la guerre, tel que le législateur l'a déterminé. La France renonce aux conquêtes. Elle verra bientôt accroître sa population et sa puissance. La guerre, dit le tyran, affaiblit un peuple trop vigoureux.

Une guerre offensive ne peut être entreprise que le peuple entier, fût-il aussi nombreux que les sables, ne l'ait consenti par tête; car ici, outre la maturité d'une pareille entreprise, la liberté naturelle de l'homme serait violée dans la propriété de lui-même; au contraire, dans la guerre défensive, il ne faut ni voter ni délibérer, mais vaincre; celui qui refuserait son bras à la patrie aurait commis un crime atroce, il aurait violé la sécurité du contrat. Chez un peuple immense, il faut renoncer à la guerre, ou il faut une métropole tyrannique telle que Rome et Carthage ; quand Rousseau vante la liberté de Rome, il ne se souvient plus que l'univers est aux chaînes.

J'ai parlé du culte et du sacerdoce, je voulais parler plus tard de la religion des prêtres. On a fait un crime épouvantable aux législateurs de l'aliénation des biens de l'Eglise, on les accuse d'avoir méprisé l'anathème du dernier concile; on ne peut nier que ce règlement n'ait été sage dans le temps, car il était propre à lier le trône et l'autel, inébranlables quand ils sont unis, et que l'ambition particulière sapait alors. Le siècle du concile de Trente fut celui des dissensions civiles; les grands se disputaient l'empire, c'étaient des tyrans qu'il était bon de réprimer. L'Eglise était chaste encore; aujourd'hui l'on a rendu la pudeur à une effrontée, et ce que n'auraient pu faire autrefois sans crime les particuliers du royaume qui voulaient s'élever, *un peuple* l'a pu faire pour être libre. Il n'est rien d'im-

prescriptible devant la volonté des nations, et les contrats particuliers changent avec le Contrat Social; s'il est abrogé par le souverain, celui qui représente à tout un peuple les lois qui ne sont plus, comme si la raison pouvait se prescrire, mérite l'exil, celui qui s'arme contre la volonté suprême du souverain, c'est-à-dire de tous, mérite la mort.

Telle est la réformation française. J'ai moins voulu prouver que la France était libre que je n'ai voulu démontrer qu'elle pouvait l'être, car tous les jours le corps le plus robuste perd sa vigueur par un vice imprévu. Le gouvernement est à la constitution ce que le sang est au corps humain; tous deux entretiennent le mouvement et la vie. C'est là que la nature et la raison trouvent l'inévitable résultat de leurs principes. Où le sang est affaibli, le corps a le feu de l'altération ou le froid de la mort; où le corps politique est mal gouverné, tout se remplit de licence ou tombe dans l'esclavage.

La liberté des Français peut longtemps être soutenue par la tranquillité et le repos, mais si elle était agitée tout à coup par le crédit d'un homme puissant, tout tournerait à son gré; ce serait le retour d'Alcibiade.

L'égalité dépend beaucoup des impôts; s'ils forcent le riche indolent à quitter sa table oiseuse et à courir les mers, ou à former des ateliers, il perdra beaucoup de ses manières. La vie active durcit les mœurs, qui ne sont altières que quand elles sont molles. Les hommes qui travaillent se respectent.

La justice sera simple, quand les lois civiles, dégagées des subtilités féodales, bénéficiaires et coutumières, ne rappelleront plus que la bonne foi parmi les hommes; quand l'esprit public tourné vers la raison laissera les tribunaux déserts.

Quand tous les hommes seront libres ils seront égaux; quand ils seront égaux ils seront justes. Ce qui est honnête se suit de soi-même.

IX

LETTRE A ADRIEN BAYARD

La plus jeune des deux sœurs de Saint-Just, Marie-Françoise-Victoire de Saint-Just, avait épousé, le 21 novembre 1791, Adrien Bayard, notaire et juge de paix du canton de Chaulnes (Somme). Quelques jours après ce mariage, Saint-Just écrivait à son beau-frère la lettre suivante :

J'ignorais, mon cher frère, que l'indisposition de notre sœur eût eu des suites; maman nous avait dit l'avoir laissée tout à fait de retour à la santé. Prenez garde que les eaux et l'air cru de vos montagnes ne soient la cause de son mal. Je vous conseille de lui faire prendre beaucoup de lait et de ne lui point faire boire d'eau.

Je ne puis vous promettre précisément quand je pourrai aller vous voir; je suis accablé d'affaires, et voici des jours bien humides et bien courts. Cependant, d'ici à Noël, j'aurai le plaisir de vous embrasser tous les deux.

Si vous vous aperceviez que l'air incommodât votre femme, envoyez-nous-la quelque temps; elle ne doute point de l'amitié tendre avec laquelle elle sera toujours reçue de nous. J'espère que son mariage ne nous aura point séparés, et que nous n'oublierons, ni les uns ni les autres, les sentiments qui nous doivent unir. Ecrivez-nous, l'un et l'autre, de temps en temps, et surtout ne nous laissez point ignorer, d'ici au moment où je partirai pour aller

vous voir, quelles seront les suites de la maladie de ma sœur. Il me tarde de l'avoir vue pour me rassurer. Egayez votre jeune mariée, et, surtout, veillez à ce qu'elle n'éprouve aucun chagrin domestique de la nature de ceux qu'elle n'oserait point vous confier. L'idée que j'ai conçue de votre famille me fait croire qu'ils aimeront tendrement cette nouvelle sœur et cette nouvelle fille. Rendez-la souveraine après vous, mais souveraine débonnaire; c'est ainsi que je l'entends. Vous êtes fait pour lui tenir lieu de tout au monde; mais l'amour ne console point l'amour-propre, et l'amour-propre d'une femme, vous le connaissez. Elle vous rendra heureux, je l'espère, et j'en suis convaincu. Je n'épouserais point ses torts à votre égard: vous m'êtes également chers l'un et l'autre, et, dans toutes les circonstances, je vous montrerai le cœur d'un frère et d'un bon ami.

Adieu. Embrassez votre chère épousée, embrassez-la même de temps en temps pour moi, afin qu'elle se souvienne que je l'aime, et qu'elle vous le rende.

Je suis votre frère et votre serviteur.

SAINT-JUST.

A Blérancourt, ce 9 décembre 1791.

P. S. — Je vous prie de présenter mon respect à madame Hannotier et à M. le curé, et à votre famille que j'aime comme la mienne.

On vous embrasse ici, et l'on se porte bien.

X

LETTRE A DAUBIGNY

Daubigny était un ami et un compatriote de Saint-Just. C'est grâce à la protection de ce dernier qu'il entra, en 1793, dans les bureaux du ministère de la guerre, où il devint secrétaire de Bouchotte, et qu'il fut nommé successivement juge au Tribunal révolutionnaire et officier municipal. Accusé de vol, devant la Convention, puis devant le Tribunal révolutionnaire, il fut défendu par Saint-Just et par Robespierre, et acquitté. En 1792, Daubigny était installé à Paris, rue Montpensier. La lettre que Saint-Just lui écrivit, en juillet 1792, ne lui parvint peut-être jamais, car elle fut retrouvée, après le 9 thermidor, dans les papiers de Saint-Just, ce qui laisse supposer qu'elle ne fut pas envoyée à son destinataire. Elle révèle chez Saint-Just, à ce moment, une sorte de fièvre et de colère haletante, qu'on ne peut expliquer que par le désappointement qu'il avait éprouvé de ne pouvoir être élu à l'Assemblée législative, en raison de son trop jeune âge.

Tombée entre les mains de Courtois après le 9 thermidor, cette lettre ne fut pas publiée dans les pièces justificatives du rapport du 16 nivôse. Plus tard, en 1828, le texte en fut donné dans le recueil des *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc., supprimés ou omis par Courtois* (tome II, p. 254 sq.). L'original de la lettre, après avoir passé en diverses mains, faisait partie, récemment encore, de la collection de M. Meyer Cohn, à Berlin, et fut mis en vente, avec cette collection, en octobre 1905.

Je vous prie, mon cher ami, de venir à la fête; je vous en conjure; mais ne vous oubliez pas toutefois dans votre *municipalité. J'ai proclamé* ici le destin que je vous prédis :

vous serez un jour un grand homme de la République. Pour moi, depuis que je suis ici, je suis remué d'une fièvre républicaine qui me dévore et me consume. J'envoie par le même courrier, à votre frère, la deuxième. Procurez-vous-la dès qu'elle sera prête. Donnez-en à MM. de Lameth et Barnave; j'y parle d'eux. Vous m'y trouverez grand quelquefois. Il est malheureux que je ne puisse rester à Paris. Je me sens de quoi surnager dans le siècle. Compagnon de gloire et de liberté, prêchez-la dans vos sections; que le péril vous enflamme. Allez voir Desmoulins, embrassez-le pour moi, et dites-lui qu'il ne me reverra jamais, que j'estime son patriotisme, mais que je le méprise, lui, parce j'ai pénétré son âme, et qu'il craint que je ne le trahisse. Dites-lui qu'il n'abandonne pas la bonne cause, et recommandez-le-lui, car il n'a point encore l'audace d'une vertu magnanime. Adieu; je suis au-dessus du malheur. Je supporterai tout; mais je dirai la vérité. Vous êtes tous des lâches, qui ne m'avez point apprécié. Ma palme s'élèvera pourtant, et vous obscurcira peut-être. Infâmes que vous êtes, je suis un fourbe, un scélérat, parce que je n'ai pas d'argent à vous donner. Arrachez-moi le cœur, et mangez-le; vous deviendrez ce que vous n'êtes point : grands!

J'ai donné à Clé un mot par lequel je vous prie de ne lui point remettre d'exemplaire de ma lettre. Je vous le défends très expressément, et si vous le faisiez, je le regarderais comme le trait d'un ennemi. Je suis craint de l'administration, je suis envié, et tant que je n'aurai point un sort qui me mette à l'abri de mon pays, j'ai tout ici à ménager. Il suffit; j'espère que Clé reviendra les mains vides, ou je ne vous le pardonnerai pas.

O Dieu! faut-il que Brutus languisse oublié loin de Rome! Mon parti est pris cependant : si Brutus ne tue point les autres, il se tuera lui-même.

Adieu, venez.

SAINT-JUST.

Noyon, le 20 juillet 1792.

A M. Daubigny, rue Montpensier, n° 60, à Paris.

XI

LETTRE A ADRIEN BAYARD

Saint-Just venait à peine d'atteindre sa vingt-cinquième année quand s'ouvrirent, le 2 septembre 1792, les élections à la Convention nationale. Ce fut à Soissons, dans l'église Saint-Gervais, que se réunirent les électeurs du département de l'Aisne. Le crédit et l'influence de Saint-Just étaient alors considérables, et il occupait dans cette assemblée électorale une place prédominante. Secrétaire, par son âge, du bureau provisoire, il fut ensuite acclamé président du premier bureau. Il fut élu le cinquième représentant de l'Aisne, le 5 septembre, par 349 suffrages sur 600 votants. « Le nom de Saint-Just, dit M. Edouard Fleury, fut proclamé par le président de l'Assemblée au milieu des applaudissements enthousiastes de ses amis. Quand le jeune conventionnel apparut dans la salle, ce fut un concert d'acclamations auxquelles se joignirent même les électeurs qui tout à l'heure lui avaient refusé leurs voix. Sa tendre jeunesse, son grand air, l'intelligence froide qui rayonnait sur son front, sa confiance en lui-même, avaient triomphé des hostilités. » Le procès-verbal de la réunion électorale porte ces mots : « M. le Président lui a dit deux mots sur ses vertus qui ont devancé son âge. M. de Saint-Just a répondu en marquant à l'assemblée toute sa sensibilité et la plus grande modestie : il a en outre prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité, et le son des cloches a annoncé sa nomination. » Avant de quitter la ville où il venait d'être élu, Saint-Just présida lui-même à l'enrôlement des volontaires. Il prononça, à cette occasion, un discours

vibrant d'enthousiasme et salué, disent les procès-verbaux, par des applaudissements « à tout rompre », mais dont le texte n'a malheureusement pas été conservé.

Saint-Just était encore à Soissons, le 9 septembre, quand il annonça son élection à son beau-frère, Adrien Bayard, par cette brève lettre :

Frère, je vous annonce que j'ai été nommé, lundi dernier, député à la Convention par l'assemblée électorale du département de l'Aisne. Faites-moi le plaisir de me mander, dans le courant de la semaine, si je puis disposer, pour une quinzaine, de votre logement, en attendant que j'en aie trouvé un. Dans le cas où cela se pourrait, donnez-moi une lettre pour le concierge.

Donnez-moi des nouvelles de votre épouse; envoyez-la-moi, si vous voulez, quand je serai installé.

Je vous embrasse tous les deux de tout mon cœur.

Votre frère et ami,

SAINT-JUST.

Soissons, ce 9 septembre 1792.

P.-S. — Je pars lundi prochain.

TROISIÈME PARTIE

DU 20 SEPTEMBRE 1792 AU 30 MAI 1793

I

DISCOURS SUR LA PROPOSITION D'ENTOURER LA CONVENTION NATIONALE D'UNE GARDE ARMÉE PRISE DANS LES 83 DÉPARTEMENTS

Saint-Just arriva à Paris le 18 septembre. Les débats de la Convention devaient s'ouvrir le surlendemain. Durant les premières séances, il ne prit la parole en aucune circonstance. Mais, le 22 octobre 1792, au moment où une fraction de l'Assemblée proposait l'établissement d'une sorte d'armée conventionnelle recrutée dans l'ensemble des départements, Saint-Just prononça à ce sujet, à la Société des Jacobins, un discours qui mit soudainement son auteur en pleine lumière. Dans son numéro 288 (24 octobre 1792), le *Journal des Débats et de la Correspondance de la Société des Jacobins* rendit compte en ces termes de l'intervention de Saint-Just : « Un jeune citoyen, député à la Convention, Sinjeu, développe contre le projet de la force armée des moyens dont on n'avait pas fait usage encore dans cette longue discussion : il établit que cette mesure, qu'on a présentée comme devant resserrer l'union et la fraternité entre les quatre-vingt-trois départements, *romprait* par le fait l'unité et l'indivisibilité de la

république : il étaie son argument principal d'une foule d'idées accessoires et d'observations profondes sur la situation actuelle de la France. Dans les prochains numéros, nous ferons connaître ce discours, qui a valu à l'auteur des applaudissements moins vifs que mérités. » L'orthographe singulière du nom de Saint-Just, dans ce bref compte-rendu, montre que, pour la plupart, ce nom était encore inconnu. Le discours ne fut pas reproduit dans les numéros suivants, mais imprimé sous la forme d'une brochure in-8° de 14 pages, et répandu sous ce titre : *Société des amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins Saint-Honoré, à Paris.— Discours sur la proposition d'entourer la Convention nationale d'une Garde armée, prise dans les 83 départemens; prononcé, en substance, à la tribune de la Société, le lundi 22 octobre 1792, an Ier de la République françoise; par le citoyen Louis-Léon Saint-Just, député à la Convention nationale.* A la dernière page de la brochure, on lit cette mention : *La société, dans sa séance du 24, a arrêté l'impression de ce discours, et l'envoi à toutes les sociétés qui lui sont affiliées.* Suivent les noms des membres du bureau : DANTON, *président.* LAFAYE, *vice-président.* BENTABOLE, député ; LEPELETIER, député; LEFORT; MOENNE ; SIMONNE, *secrétaires.*

Si l'institution d'une force nationale, autour de nous, est née d'un esprit de domination, je licencie ma part de cette force, et la renvoie au peuple, pour l'armer lui-même contre ses oppresseurs. Si cette institution est une mesure contre le désordre et l'anarchie, le remède à ces maux tient à d'autres idées que celles de la force. Enfin, si les auteurs de ce projet l'ont regardé comme un principe de rectitude dans le corps politique, ils se trompent encore. Un grand peuple qui, trois fois, en trois ans, a changé de constitution et d'esprit, qui lutte contre sa propre agitation et l'insuffisance de ses lois; ce grand peuple doit être gouverné par des moyens plus doux. Ralliez tous les hommes autour de la patrie; rappelez la paix, et calmez la licence, en intéressant l'honneur et l'orgueil public au maintien de tous les droits.

Citoyens, si votre dessein, en songeant à vous environner de milices, était de rendre le calme à l'Empire, je vous

déclare qu'en combattant votre projet, je n'ai point d'autres vues moi-même. J'examine dans quelles circonstances nous nous trouvons, ce que nous sommes, quels écueils nous attendent, et je crois qu'il faut d'autres [1] et mesures pour nous-mêmes, et pour opérer ce *lien moral* dont vous parlez.

Et moi aussi, comme Buzot, je définis la république, *une confédération sainte d'hommes qui se reconnaissent semblables et frères, d'hommes égaux, indépendants, mais sages, et ne reconnaissant de maître que la loi émanée de la volonté générale, librement exprimée par les représentants de la république entière.*

Le principe nous est commun; nos conséquences diffèrent.

On vous a dit aussi, citoyens, que la république est une, et indivisible; *que vous devez l'envisager sans cesse avec l'entière abstraction de tout lieu et de toutes personnes. C'est elle*, a-t-on dit, *que vous avez considérée, en arrêtant d'en extraire une portion conservatrice pour le corps de ses représentants.*

Je m'arrête, et je considère quelle est la nature de cette intensité qui entretient, dans la république, l'intelligence et l'unité de ses parties.

La division de la cité ne consiste point dans une fraction du territoire; l'unité ne dérive pas de l'indivisibilité du domaine; mais cette division consiste précisément dans ce que le *rapporteur* prétend être le principe de l'unité; elle consiste dans l'extraction d'une portion de citoyens de la masse des citoyens, et le rapporteur confond ce qui resserre, sans mesure ni proportion, le lien du joug politique, et le porte à la tyrannie, avec ce qui rallie les citoyens, et les ramasse contre toute force illégitime, soit dans le magistrat, soit dans lui-même.

Aussi, la rectitude du corps social dérive bien de l'entière abstraction de tout lieu et de toute personne; mais à l'instant où le magistrat, confondu avec la loi, est armé, il y a

1. Nous avons reproduit fidèlement le texte publié par la Société *des Jacobins. Il y a* certainement ici une lacune.

deux personnes dans l'État. L'ordre ne résulte plus de la corrélation des mouvements de la personne unique, mais de l'impulsion de la force qui commande.

Le rapporteur ajoute : *Les représentants appartiennent à la nation*; *donc la nation doit être appelée à les honorer de sa vigilance.*

Si le peuple lui-même était appelé à cette vigilance, je dirais que cela est raisonnable, et que le peuple doit assurer votre liberté; car vous êtes sa providence, et rien ne doit altérer votre sagesse dans le calcul de ses destins : mais loin d'appeler autour de vous l'égide du peuple, vous l'écartez lui-même par un corps particulier, qui perd son analogie avec lui, aussitôt qu'il est un corps particulier. La même chose vous arriverait à vous-mêmes; vous seriez distincts du peuple au milieu d'une milice, et vous ne le pouvez pas sans dénaturer votre identité avec lui. Pour que le peuple veille autour de vous, il faut qu'il y veille lui-même; car que le peuple concentre sa volonté dans sa Convention, cela se conçoit; la volonté de tous s'explique par leur intérêt : mais qu'on parle de concentrer dans un corps militaire le principe d'identité du peuple avec vous, c'est ce qui me présente le germe déjà naissant d'une puissance personnelle, au milieu d'un peuple qui ne veut point être dominé, mais qui veut composer sa liberté de l'obéissance de chacun à l'harmonie individuelle et homogène du corps entier.

Si votre commission avait été chargée de parler contre la force armée qu'elle vous propose, elle n'aurait point changé de langage.

Je n'oppose point à son projet l'exemple des gardes prétoriennes. Il s'agit ici d'un corps de législateurs, qui ne prétend rien usurper par les armes, à moins qu'on ne veuille dire que ceux qui penchent pour ce décret ne prétendent, à l'abri de l'insurrection, marcher à un *centumvirat.*

Mais le rapporteur ajoute, pour écarter l'idée de vivre simplement sous le régime hospitalier de la police de Paris, *que la garde formée de ses habitants*, soumise à la

volonté d'un seul homme, peut devenir comparable à la garde prétorienne, et à l'état-major de Lafayette.

Il s'en faut bien que cela soit de quelque poids; c'est une manière de tourner les armes de l'opposition contre elle-même. En effet, qu'y a-t-il de commun entre un corps politique de Rome, sans gouvernement, et sans lois, du temps des Césars, et la garde nationale de Paris, soumise à ses lois, et sans prince? On parle de l'état-major de Lafayette. Lafayette était législateur et général dans un temps d'anarchie. Craignez-vous aujourd'hui quelque chose de Santerre? Peut-être auriez-vous davantage à redouter le chef et l'état-major de cette armée indépendante, placée entre le peuple et vous.

Je crois que votre comité avait calculé légèrement les proportions d'unité, et les considérations politiques de ce projet.

Votre rapporteur vous a parlé de factions. Je désire, avec le même intérêt, qu'on arrête les complots. Le mal n'est pas tout entier dans les âmes ardentes. J'ai observé attentivement et cette assemblée et Paris. J'ai suivi le fil des mouvements populaires au fond du cœur des hommes que j'ai trouvés capables de les susciter. Il en est, peut-être, qui se ménagent, avec tranquillité, un grand crédit dans le nouvel ordre de choses; qui n'ont mis le trône à terre que pour y monter. Leurs armes seront des lois insidieuses, monstres pleins de douceur, ils proscriront la vertu sauvage et sans artifice. Je crains moins l'austérité ou le délire des uns, que la souplesse des autres. Le philosophe les verra, du fond de son âme solitaire, mener le peuple à l'esclavage par le chemin de la liberté, et combiner leur élévation sur les malheurs de la patrie. Les voilà, les factieux, qu'on n'arrêtera point par des milices. Leur ambition, toujours légale, agitera le peuple, agitera les armées, agitera les lois. Vos milices en imposeront-elles au droit de tout dire, au pouvoir de tout entraîner? Non, non. Point d'armes pour les tyrans. Armez la vertu de la dextérité du crime contre le crime : armez le peuple; c'est lui qui doit régner. L'usurpation est une énigme qu'on devine toujours trop tard. Je

suis présent aux réflexions particulières qui naissent dans les cœurs qui m'entendent. Le moment d'éclater n'est pas encore venu. Souvenez-vous qu'en nous prenant tels que nous sommes, le plus sûr, le plus délié moyen de ramener le peuple à l'esclavage, c'est de le fatiguer des crises de la liberté; c'est de mettre sans cessse ce que l'on veut de grand à la place de ce qu'il faut de bien. Un moment encore, citoyens; il faut laisser mûrir le crime, et je l'attends.

Ce n'est point tout; craignez que votre milice, égarée dans ses jugements, et mise en garde contre la sagesse, par la vivacité de son caractère, ne vous fasse délibérer au milieu de la sanction des armes.

Cette institution, telle qu'on l'a présentée, aura nécessairement un esprit particulier; cela est dans sa nature. Vous appelez des hommes de toutes les parties de la république; vous concentrez autour de vous la force de l'Etat, tandis que la volonté de l'Etat sera concentrée en vous. Plaise à Dieu que cette force, qui pourra se croire une magistrature armée, pour soutenir la volonté du peuple, n'interprète point cette volonté, la voie toujours dans vos décrets, et ne se livre pas à son orgueil, remué par l'esprit des partis! Cette institution ne fût-elle point destructrice de l'unité de la république et de votre sécurité, je dirais encore qu'il ne faut pas toujours se déterminer pour ce qui, étant bon en soi-même, cesse de l'être relativement. Osons tout voir et tout entendre, pour juger sainement des choses.

Paris n'a peut-être pas le droit de s'offenser que les représentants cherchent à étonner les factions, qui fermentent, dit-on, dans son sein : mais Paris, qui se croit à l'abri de la séduction, aussi bien que ceux qui viendront ici des extrémités de l'Empire; Paris, plus instruit par ses malheurs, par la publicité de trois législatures, par les intrigues développées sous ses yeux; Paris, jaloux de sa liberté et de sa gloire, n'aura pas plus de confiance dans les hommes armés, que vous n'en aurez eu dans les siens!

Il ne faut pas croire que Paris se puisse contenter de ces

raisons, qu'on le veut préserver de l'agitation, le fortifier contre les malveillants. L'amour-propre du peuple a plus d'esprit que nous. Paris, sans doute, ne serait pas insensible aux moyens (comme le dit Buzot) de lui attacher les départements; mais il ne peut point ne pas voir que le principe de votre institution l'attache aux départements par une chaîne oppressive des uns et des autres, plutôt qu'il ne l'unit à eux. Vous lui parlez *de ses nombreux enfants*, *de ses lumières*, *de la concentration des vertus et des talents dans son sein*, et puis vous lui parlez de vous faire garder par des soldats, et vous vous défiez de *ces nombreux enfants*, *de ces vertus et de ces talents*, qui vous gardent mieux que le fer contre les factions : vous oubliez qu'une force étrangère est toujours oppressive où elle est; elle viole le droit de la cité, qui ne peut légitimement être contrainte à subir un accroissement de force dans le magistrat, quand sa mesure de résistance reste la même.

Croyez-vous effrayer les agitateurs? Vous leur fournirez, au contraire, de nouveaux prétextes d'agitation. Ce peuple vif et sensible écoutera toujours, avec complaisance, ceux qui lui parleront de sa liberté, la lui montreront compromise, lui rappelleront l'esclavage et ses combats, le sang de ses familles ruisselant autour des législatures, et scellant la liberté de tous les Français : on lui montrera la trace de son sang, et le lieu de ses victoires foulé par vos milices. Vos précautions seront le prétexte, sans cesse renaissant, de sa fureur et de l'anarchie. L'anarchie, citoyens, est la dernière espérance d'un peuple opprimé; il a le droit de la préférer à l'esclavage, et se passe plutôt de maîtres que de liberté.

Il écoutera toujours avec intérêt ceux qui lui parleront de ses malheurs, devenus sa triste et seule récompense. Paris est affligé; toutes ses familles ont des enfants morts, d'autres dans les armées; il voit avec douleur qu'on présente partout le crime errant dans ses murs, et qu'on lui attribue la nécessité des temps. Ne lui parlez point de ses glorieuses actions, de la tyrannie vaincue, cela n'est qu'un outrage délicat dans la bouche qui lui parle de soldats *étrangers*.

Mais, outre ces raisons, je vous prie de considérer quelle est votre institution à vous-mêmes.

Le peuple n'a point créé de maîtres, il n'a cherché que des oracles et son bonheur. Si on lui dit insidieusement que vous voulez accroître votre empire; si l'on répand dans les départements qu'ils ont donné des armes pour se faire opprimer; si, plus insidieusement encore, on leur fait entendre qu'on appelle agitateurs ceux que la cour traitait de factieux; si vous vous divisez vous-mêmes, et que ces bruits s'accréditent, ou par le crime adroit des uns, ou par la vertu imprudente des autres, je prie votre sagesse de répondre.

Mais que fera la force agissant, même selon la pureté de vos vues, contre des hommes exagérés peut-être, mais dont le langage est plein de la nature et de ses droits. S'ils égarent le peuple, votre milice n'osera point tirer sur lui; si vous ne craignez point qu'on l'égare, pourquoi vous armer?

Vous vous révoltez tous, lorsqu'on vous parle de déployer la force; point de sang, dites-vous sans cesse; j'ose donc vous demander ce que vous prétendez faire de la force que vous appelez ici, s'il est selon votre cœur de ne la déployer jamais : si vous ne devez jamais l'appliquer, pourquoi l'établissez-vous?

Les voies de la philosophie et de la persuasion sont les seules qui vous conviennent; c'est vous qui l'avez dit; le décret que votre commission vous présente n'est point un acte d'énergie; l'énergie n'est point la force, mais la sagesse constante, pure et inexpugnable dans ses desseins; elle imprime d'elle-même aux méchants un caractère de difformité que le peuple saisit; mais parmi cette lutte de nos passions sous les armes, on lui persuaderait qu'on veut l'assujettir, et que l'anarchie n'est point dans le peuple, mais dans ceux qui règnent ou se disputent l'autorité.

C'est pourquoi, je n'ai point de confiance en cette force, fût-elle légitime. Il se pourrait encore que votre milice, apprivoisée par ses habitudes, pensât comme le peuple de Paris, et cette milice ferait bien de préférer le peuple à vous, et de ne pas ombrager la liberté.

Ceux qui prétendaient régner par la force ont péri sous vos yeux, ou sont vos prisonniers; et parmi les plus redoutables factions, les législatures marchaient en triomphe, armées de l'amitié du peuple, comme vous, le mot n'y fait rien. Législateurs! la force ne soutiendra pas plutôt les *ministres* de la liberté que ceux des tyrans.

S'il est dans Paris une faction qui prétende arriver à l'usurpation par l'amertume du peuple, elle se réjouira de la loi que vous voulez porter; et si quelqu'un prétend user de cette force pour s'accréditer, il se trompe : on a détruit, avec les rois, tout système de violence, qui n'est qu'une autre royauté, et le peuple, accoutumé à vaincre, n'est point las de résister.

Vous ne voulez point régner, sans doute; vous n'avez point une existence politique ou de force, cette force appartient à vos lois, et non point à vous; la force est dans le magistrat, et non point dans le législateur.

Voilà le langage que tiendront contre vous ceux dont les milices auront accrédité les plaintes. Craignez le désespoir et la jalousie des factions; craignez qu'elles ne tentent de rétablir un trône qu'elles préféreraient à tout autre tyrannie que la leur; et parmi les objets de votre prévoyance, comptez pour quelque chose le fardeau d'un traître à punir. En effet, vous voulez vous armer contre les conspirations, et votre politique laisse une famille criminelle remuer de sa prison la pitié des uns, le ressentiment des autres, et la colère du peuple, excitée par vos ennemis : les grands revers et les grands coupables intéressent les petites âmes! Ne vous laissez point trop aller à ce retour à la justice et à la nature, qui suit la chute des tyrans, à ces saillies qui s'éteignent bientôt : la vertu épouse le crime dans les temps d'anarchie, et c'est là que la corruption fait une pause, étonnée de ses propres résultats : ayez le courage d'entendre ces choses; elles sont moins funestes que votre sommeil; j'ajoute à cela que la force venue des parties de l'empire apportera le tribut de beaucoup de faiblesse; le crime cherchera partout des libérateurs.....

Je crois avoir prouvé que le dessein de votre commission

pouvait tourner contre vous-mêmes; que la force n'était point dans votre nature, et qu'un législateur, comme les dieux, devait régner par la sagesse; je me résume :

Rendez la vie aux lois que dévore l'anarchie; accablez les factions sous le joug de la liberté; noyez les vues particulières; opposez aux tyrans la faction de tous les Français; paralysez le désordre qui s'organise et s'accrédite par des principes sans liaison; jugez cet ennemi cruel de la patrie, dont le crime est partout écrit avec le sang du peuple; donnez au peuple le signal de la vertu républicaine : c'est dans ces vues que je vous demande le rapport du décret qui ordonne qu'une force sera prise dans les quatre-vingt-trois départements, et que je vous propose le projet de décret suivant.. ..

II

DISCOURS SUR LES ARMEMENTS SUSPECTS

C'est encore à la tribune de la Société des Jacobins que Saint-Just prononça ce discours, dans la séance du dimanche 4 novembre 1792. Dans son numéro 295 (6 novembre 1792), le *Journal des Débats et de la Correspondance de la Société des Jacobins* le reproduit en ces termes :

Citoyens, je ne sais quel coup se prépare, mais tout remue, tout s'agite dans Paris : Paris regorge de soldats ; et c'est au moment où il s'agit de juger le ci-devant roi, où l'on veut perdre Robespierre, qu'on appelle tant d'hommes armés : cependant la république n'a plus à craindre des ennemis extérieurs ; nos soldats sont traînés au péril sans nécessité ; on trafique du sang des Français dans des rivages étrangers ; on veut nous faire admirer exclusivement des ministres, des généraux, des foudres de guerre. L'influence des ministres est si grande que, dès qu'ils paraissent dans l'assemblée, une voix perçante convertit en motion ce qu'ils n'ont pas dit encore... La cause de tous nos malheurs est dans notre situation politique : quand les gouvernements sont dissous, ils se remplissent de fripons, comme les cadavres de vers rongeurs... On propose des décrets d'accusation contre des représentants du peuple ; encore un moment, et l'on proposera de juger le peuple, *et Barbaroux* donnera des conclusions contre le souverain...

Quel gouvernement que celui qui plante l'arbre de la liberté sur l'échafaud, et met la faulx de la mort entre les mains de la loi!... Je demande que le développement du système d'oppression soit toujours à l'ordre du jour; j'invite les membres de cette société et les sociétés affiliées à dénoncer tous les traîtres, afin que tout l'empire exerce sa vigilance, et que toutes les trames soient facilement découvertes.

III

DISCOURS CONCERNANT LE JUGEMENT DE LOUIS XVI

Le 13 novembre 1792, Saint-Just prit la parole pour la première fois à la tribune de la Convention. Le discours qu'il y prononça, sur le jugement de Louis XVI, eut un retentissement immense. Lui seul, en effet, dans cette longue discussion, avait osé envisager le problème sous son aspect absolu. Négligeant les arguments mêmes du procès, il ne se soucia d'aucune des accusations formulées contre Louis XVI. Ce qu'il lui reprocha, ce fut sa royauté elle-même, le crime d'usurpation, de domination et de tyrannie. Ce discours âpre, ardent, d'une éloquence serrée et logique, se résumait tout entier dans cette courte phrase : « On ne peut régner innocemment. » Sous ce titre, *Un mot*, le journal *le Républicain* (n° 16) écrivit à ce propos : « Un seul mot sur les rois : il servira d'avis aux peuples qui en connaissent encore. *On ne peut régner innocemment.* C'est toi, Saint-Just, qui annonças si simplement cette grande et éternelle vérité ! C'est toi qui la démontras non moins énergiquement à la tribune de la Convention nationale ! Nous invitons tous ceux qui veulent avoir une idée juste et précise de l'importante question relative au jugement du ci-devant roi des Français, à lire l'opinion de Saint-Just sur cet objet ; ils y trouveront force de raisonnements, vues profondes, et cette philosophie législative si nécessaire à ceux qui doivent rédiger le pacte social d'une grande nation. Nous invitons également nos frères, les missionnaires de la liberté et de l'insurrection des peuples contre la tyrannie, à publier dans

leurs feuilles, à publier partout et en gros caractères : *On ne peut régner innocemment.* » Le discours de Saint-Just fut imprimé et répandu par ordre de la Convention nationale. Dans les départements, certains conseils généraux le firent réimprimer et répandre à leur tour.

J'entreprends, Citoyens, de prouver que le roi peut être jugé ; que l'opinion de Morisson, qui conserve l'inviolabilité, et celle du comité, qui veut qu'on le juge en citoyen, sont également fausses, et que le roi doit être jugé dans des principes qui ne tiennent ni de l'une ni de l'autre.

Le comité de législation, qui vous a parlé très sainement de la vaine inviolabilité du roi et des maximes de la justice éternelle, ne vous a point, ce me semble, développé toutes les conséquences de ces principes; en sorte que le projet de décret qu'il vous a présenté n'en dérive point, et perd, pour ainsi dire, leur sève.

L'unique but du comité fut de vous persuader que le roi devait être jugé en simple citoyen; et moi, je dis que le roi doit être jugé en ennemi, que nous avons moins à le juger qu'à le combattre, et que, n'étant plus rien dans le contrat qui unit les Français, les formes de la procédure ne sont point dans la loi civile, mais dans la loi du droit des gens.

Faute de ces distinctions, on est tombé dans des formes sans principes, qui conduiraient le roi à l'impunité, fixeraient trop longtemps les yeux sur lui, ou qui laisseraient sur son jugement une tache de sévérité injuste ou excessive. Je me suis souvent aperçu que de fausses mesures de prudence, les lenteurs, le recueillement, étaient ici de véritables imprudences ; et après celle qui recule le moment de nous donner des lois, la plus funeste serait celle qui nous ferait temporiser avec le roi. Un jour, peut-être, les hommes, aussi éloignés de nos préjugés que nous le sommes de ceux des Vandales, s'étonneront de la barbarie d'un siècle où ce fut quelque chose de religieux que de juger un tyran, où le peuple qui eut un tyran à juger l'éleva au rang de citoyen avant d'examiner ses

crimes, songea plutôt à ce qu'on dirait de lui qu'à ce qu'il avait à faire, et d'un coupable de la dernière classe de l'humanité, je veux dire celle des oppresseurs, fit, pour ainsi dire, un martyr de son orgueil.

On s'étonnera un jour qu'au dix-huitième siècle on ait été moins avancé que du temps de César : là le tyran fut immolé en plein Sénat, sans autres formalités que vingt-trois coups de poignard, et sans autre loi que la liberté de Rome. Et aujourd'hui l'on fait avec respect le procès d'un homme assassin d'un peuple, pris en flagrant délit, la main dans le sang, la main dans le crime !

Les mêmes hommes qui vont juger Louis ont une République à fonder : ceux qui attachent quelque importance au juste châtiment d'un roi ne fonderont jamais une République. Parmi nous, la finesse des esprits et des caractères est un grand obstacle à la liberté ; on embellit toutes les erreurs, et, le plus souvent, la vérité n'est que la séduction de notre goût.

Votre comité de législation vous en donne un exemple dans le rapport qui vous a été lu. Morisson vous en donne un plus frappant : à ses yeux, la liberté, la souveraineté des nations sont une chose de fait. On a posé des principes ; on a négligé leurs plus naturelles conséquences. Une certaine incertitude s'est montrée depuis le rapport. Chacun rapproche le procès du roi de ses vues particulières ; les uns semblent craindre de porter plus tard la peine de leur courage ; les autres n'ont point renoncé à la monarchie ; ceux-ci craignent un exemple de vertu qui serait un lien d'esprit public et d'unité dans la République ; ceux-là n'ont point d'énergie. Les querelles, les perfidies, la malice, la colère, qui se déploient tour à tour, ou sont un frein ingénieux à l'essor de la vigueur combinée dont nous avons besoin, ou sont la marque de l'impuissance de l'esprit humain. Nous devons donc avancer courageusement à notre but, et, si nous voulons une République, y marcher très sérieusement. Nous nous jugeons tous avec sévérité, je dirai même avec fureur ; nous ne songeons qu'à modifier l'énergie du peuple et de la liberté, tandis qu'on

accuse à peine l'ennemi commun et que tout le monde, ou rempli de faiblesse, ou engagé dans le crime, se regarde avant de frapper le premier coup. Nous cherchons la liberté, et nous nous rendons esclaves l'un de l'autre! Nous cherchons la nature, et nous vivons armés comme des sauvages furieux! Nous voulons la République, l'indépendance et l'unité, et nous nous divisons, et nous ménageons un tyran!

Citoyens, si le peuple romain, après six cents ans de vertu et de haine contre les rois; si la Grande-Bretagne, après Cromwell mort, vit renaître les rois, malgré son énergie, que ne doivent pas craindre parmi nous les bons citoyens amis de la liberté, en voyant la hache trembler dans nos mains, et un peuple, dès le premier jour de sa liberté, respecter le souvenir de ses fers! Quelle République voulez-vous établir au milieu de nos combats particuliers et de nos faiblesses communes?

On semble chercher une loi qui permette de punir le roi; mais, dans la forme du gouvernement dont nous sortons, s'il y avait un homme inviolable, il l'était, en partant de ce sens, pour chaque citoyen; mais de peuple à roi, je ne connais plus de rapport naturel. Il se peut qu'une nation, stipulant les clauses du pacte social, environne ses magistrats d'un caractère capable de faire respecter tous les droits et d'obliger chacun; mais ce caractère étant au profit du peuple, et sans garantie contre le peuple, l'on ne peut jamais s'armer contre lui d'un caractère qu'il donne et retire à son gré. Les citoyens se lient par le contrat; le souverain ne se lie pas; ou le prince n'aurait point de juge et serait un tyran. Ainsi l'inviolabilité de Louis ne s'est point étendue au-delà de son crime et de l'insurrection; ou, si on le jugeait inviolable après, si même on le mettait en question, il en résulterait, Citoyens, qu'il n'aurait pu être déchu, et qu'il aurait eu la faculté de nous opprimer sous la responsabilité du peuple.

Le pacte est un contrat entre les citoyens, et non point avec le gouvernement : on n'est pour rien dans un contrat

où l'on ne s'est point obligé. Conséquemment Louis, qui ne s'était pas obligé, ne peut pas être jugé civilement. Ce contrat était tellement oppressif, qu'il obligeait les citoyens, et non le roi : un tel contrat était nécessairement nul, car rien n'est légitime de ce qui manque de sanction dans la morale et dans la nature.

Outre ces motifs, qui tous vous portent à ne juger pas Louis comme citoyen, mais à le juger comme rebelle, de quel droit réclamerait-il, pour être jugé civilement, l'engagement que nous avons pris avec lui, lorsqu'il est clair qu'il a violé le seul qu'il avait pris envers nous, celui de nous conserver? Quel serait cet acte dernier de la tyrannie que de prétendre être jugé par des lois qu'il a détruites? Et, Citoyens, si nous lui accordions de le juger civilement, c'est-à-dire suivant les lois, c'est-à-dire en citoyen, à ce titre il nous jugerait, il jugerait le peuple même.

Pour moi, je ne vois point de milieu: cet homme doit régner ou mourir. Il vous prouvera que tout ce qu'il a fait, il l'a fait pour soutenir le dépôt qui lui était confié; car, en engageant avec lui cette discussion, vous ne lui pouvez demander compte de sa malignité cachée; il vous perdra dans le cercle vicieux que vous tracez vous-mêmes pour l'accuser.

Citoyens, ainsi les peuples opprimés au nom de leur volonté s'enchaînent indissolublement par le respect de leur propre orgueil, tandis que la morale et l'utilité devraient être l'unique règle des lois. Ainsi, par le prix qu'on met à ses erreurs, on s'amuse à les combattre, au lieu de marcher droit à la vérité.

Quelle procédure, quelle information voulez-vous faire des entreprises et des pernicieux desseins du roi? D'abord, après avoir reconnu qu'il n'était point inviolable pour le souverain, et ensuite lorsque ses crimes sont partout écrits avec le sang du peuple, lorsque le sang de vos défenseurs a ruisselé, pour ainsi dire, jusqu'à vos pieds, et jusque sur cette image de Brutus, qu'on ne respecte pas le roi. Il opprima une nation libre; il se déclara son ennemi; il *abusa des* lois : il doit mourir pour assurer le repos du

peuple, puisqu'il était dans ses vues d'accabler le peuple pour assurer le sien. Ne passa-t-il pas, avant le combat, les troupes en revue? Ne prit-il pas la fuite au lieu de les empêcher de tirer? Que fit-il pour arrêter la fureur de ses soldats? L'on vous propose de le juger civilement, tandis que vous reconnaissez qu'il n'était pas citoyen, et qu'au lieu de conserver le peuple il ne fit que sacrifier le peuple à lui-même.

Je dirai plus : c'est qu'une Constitution acceptée par un roi n'obligerait pas les citoyens; ils avaient, même avant son crime, le droit de le proscrire et de le chasser. Juger un roi comme un citoyen! Ce mot étonnera la prospérité froide. Juger, c'est appliquer la loi. Une loi est un rapport de justice : quel rapport de justice y a-t-il donc entre l'humanité et les rois? Qu'y a-t-il de commun entre Louis et le peuple français, pour le ménager après sa trahison?

Il est telle âme généreuse qui dirait, dans un autre temps, que le procès doit être fait à un roi, non point pour les crimes de son administration, mais pour celui d'avoir été roi, car rien au monde ne peut légitimer cette usurpation; et de quelque illusion, de quelques conventions que la royauté s'enveloppe, elle est un crime éternel, contre lequel tout homme a le droit de s'élever et de s'armer; elle est un de ces attentats que l'aveuglement même de tout un peuple ne saurait justifier. Ce peuple est criminel envers la nature par l'exemple qu'il a donné, et tous les hommes tiennent d'elle la mission secrète d'exterminer la domination en tout pays.

On ne peut point régner innocemment : la folie en est trop évidente. Tout roi est un rebelle et un usurpateur. Les rois mêmes traitaient-ils autrement les prétendus usurpateurs de leur autorité? Ne fit-on pas le procès à la mémoire de Cromwell? Et, certes, Cromwell n'était pas plus usurpateur que Charles Ier; car lorsqu'un peuple est assez lâche pour se laisser mener par des tyrans, la domination est le droit du premier venu, et n'est pas plus sacrée ni plus légitime sur la tête de l'un que sur celle de l'autre.

Voilà les considérations qu'un peuple généreux et républicain ne doit pas oublier dans le jugement d'un roi.

On nous dit que le roi doit être jugé par un tribunal, comme les autres citoyens... Mais les tribunaux ne sont établis que pour les membres de la cité; et je ne conçois point par quel oubli des principes des institutions sociales un tribunal serait juge entre un roi et le souverain; comment un tribunal aurait la faculté de rendre un maître à la patrie, et de l'absoudre, et comment la volonté générale serait citée devant un tribunal. .

On vous dira que le jugement sera ratifié par le peuple. Mais si le peuple ratifie le jugement, pourquoi ne jugerait-il pas? Si nous ne sentions point tout le faible de ces idées, quelque forme de gouvernement que nous adoptassions, nous serions esclaves ; le souverain n'y serait jamais à sa place, ni le magistrat à la sienne, et le peuple serait sans garantie contre l'oppression.

Citoyens, le tribunal qui doit juger Louis n'est point un tribunal judiciaire : c'est un conseil, c'est le peuple, c'est vous; et les lois que nous avons à suivre sont celles du droit des gens. C'est vous qui devez juger Louis; mais vous ne pouvez être à son égard une cour judiciaire, un juré, un accusateur; cette forme civile de jugement le rendrait injuste; et le roi, regardé comme citoyen, ne pourrait être jugé par les mêmes bouches qui l'accusent. Louis est un étranger parmi nous; il n'était pas citoyen avant son crime; il ne pouvait voter; il ne pouvait porter les armes; il l'est encore moins depuis son crime. Et par quel abus de la justice même en feriez-vous un citoyen, pour le condamner? Aussitôt qu'un homme est coupable, il sort de la cité; et, point du tout, Louis y entrerait par son crime. Je vous dirai plus : c'est que si vous déclariez le roi simple citoyen, vous ne pourriez plus l'atteindre. De quel engagement de sa part lui parleriez-vous dans le présent ordre des choses?

Citoyens, si vous êtes jaloux que l'Europe admire la justice de votre jugement, tels sont les principes qui le *doivent* déterminer; et ceux que le comité de législation

vous propose seraient précisément un monument d'injustice. Les formes, dans le procès, sont de l'hypocrisie; on vous jugera selon vos principes.

Je ne perdrai jamais de vue que l'esprit avec lequel on jugera le roi sera le même que celui avec lequel on établira la République. La théorie de votre jugement sera celle de vos magistratures, et la mesure de votre philosophie, dans ce jugement, sera aussi la mesure de votre liberté dans la Constitution.

Je le répète, on ne peut point juger un roi selon les lois du pays, ou plutôt les lois de cité. Le rapporteur vous l'a bien dit; mais cette idée est morte trop tôt dans son âme; il en a perdu le fruit. Il n'y avait rien dans les lois de Numa pour juger Tarquin; rien dans les lois d'Angleterre pour juger Charles Ier : on les jugea selon le droit des gens; on repoussa la force par la force; on repoussa un étranger, un ennemi. Voilà ce qui légitima ces expéditions, et non point de vaines formalités, qui n'ont pour principe que le consentement du citoyen, par le contrat.

On ne me verra jamais opposer ma volonté particulière à la volonté de tous. Je voudrai ce que le peuple français, ou la majorité de ses représentants, voudra; mais comme ma volonté particulière est une portion de la loi qui n'est point encore faite, je m'explique ici ouvertement.

Il ne suffit pas de dire qu'il est dans l'ordre de la justice éternelle que la souveraineté soit indépendante de la forme actuelle de gouvernement, et d'en tirer cette conséquence, que le roi doit être jugé; il faut encore étendre la justice naturelle et le principe de la souveraineté jusqu'à l'esprit même dans lequel il convient de le juger. Nous n'aurons point de République sans ces distinctions qui mettent toutes les parties de l'ordre social dans leur mouvement naturel, comme la nature crée la vie de la combinaison des éléments.

Tout ce que j'ai dit tend donc à vous prouver que Louis XVI doit être jugé comme un ennemi étranger. J'ajoute qu'il n'est pas nécessaire que son jugement à mort soit soumis à la sanction du peuple; car le peuple

peut bien imposer des lois par sa volonté, parce que ces lois importent à son bonheur; mais le peuple même ne pouvant effacer le crime de la tyrannie, le droit des hommes contre la tyrannie est personnel; et il n'est pas d'acte de la souveraineté qui puisse obliger véritablement un seul citoyen à lui pardonner.

C'est donc à vous de décider si Louis est l'ennemi du peuple français, s'il est étranger : si votre majorité venait à l'absoudre, ce serait alors que ce jugement devrait être sanctionné par le peuple; car si un seul citoyen ne pouvait être légitimement contraint par un acte de la souveraineté à pardonner au roi, à plus forte raison un acte de magistrature ne serait point obligatoire pour le souverain.

Mais hâtez-vous de juger le roi, car il n'est pas de citoyen qui n'ait sur lui le droit que Brutus avait sur César; vous ne pourriez pas plutôt punir cette action envers cet étranger que vous n'avez blâmé la mort de Léopold et de Gustave.

Louis était un autre Catilina; le meurtrier, comme le consul de Rome, jurerait qu'il a sauvé la patrie. Louis a combattu le peuple : il est vaincu. C'est un barbare, c'est un étranger prisonnier de guerre. Vous avez vu ses desseins perfides; vous avez vu son armée; le traître n'était pas le roi des Français, c'était le roi de quelques conjurés. Il faisait des levées secrètes de troupes, avait des magistrats particuliers; il regardait les citoyens comme ses esclaves; il avait proscrit secrètement tous les gens de bien et de courage. Il est le meurtrier de la Bastille, de Nancy, du Champ-de-Mars, de Tournay, des Tuileries : quel ennemi, quel étranger nous a fait plus de mal? Il doit être jugé promptement : c'est le conseil de la sagesse et de la saine politique; c'est une espèce d'otage que conservent les fripons. On cherche à remuer la pitié; on achètera bientôt des larmes; on fera tout pour nous intéresser, pour nous corrompre même. Peuple, si le roi est jamais absous, souviens-toi que nous ne serons plus dignes de ta confiance, et tu pourras nous accuser de *perfidie.*

IV

DISCOURS SUR LES SUBSISTANCES

Le 29 novembre 1792, une députation du Conseil général de la Commune de Paris vint exposer, à la barre de la Convention, la situation misérable faite au peuple par les accapareurs des subsistances. La députation demandait pour les autorités constituées le droit de taxer les denrées de première nécessité. C'est à cette occasion que, dans la même séance, Saint-Just prononça ce discours, qui fut imprimé par ordre de la Convention.

Citoyens,

Je ne suis point de l'avis du comité : je n'aime point les lois violentes sur le commerce. On peut dire au peuple ce que disait un soldat carthaginois à Annibal : « *Vous savez vaincre; mais vous ne savez pas profiter de la victoire.* » Les hommes généreux qui ont détruit la tyrannie ignorent-ils l'art de se gouverner et de se conserver?

Tant de maux tiennent à un désordre profondément compliqué. Il en faut chercher la source dans le mauvais système de notre économie. On demande une loi sur les subsistances. Une loi positive là-dessus ne sera jamais sage. L'abondance est le fruit d'une bonne administration; or la nôtre est mauvaise. Il faut qu'une bouche sincère mette aujourd'hui la vérité dans tout son jour. Je ne puis traiter utilement la matière des subsistances sans entrer dans quelques détails sur notre économie vicieuse; j'ai

besoin de développer des principes dont l'oubli nous a perdus. Le même vice a ébranlé le commerce et l'agriculture, et par la suite ébranlera toutes les lois. Si donc vous voulez que l'ordre et l'abondance renaissent, portez la lumière dans le dédale de notre économie française depuis la révolution.

Les maux de ce grand peuple, dont la monarchie a été détruite par les vices de son régime économique, et que le goût de la philosophie et de la liberté tourmentait depuis longtemps, tiennent à la difficulté de rétablir l'économie au milieu de la vigueur et de l'indépendance de l'esprit public.

Mais ce qui perpétue le mal, c'est l'imprudence d'un gouvernement provisoire trop longtemps souffert, dans lequel tout est confondu, dans lequel les purs éléments de la liberté se font la guerre, comme on peint le chaos avant la nature.

Examinons donc quelle est notre situation présente. Dans l'affreux état d'anarchie où nous sommes, l'homme, redevenu comme sauvage, ne reconnaît plus de frein légitime; l'indépendance armée contre l'indépendance n'a plus de loi, plus de juge; et toutes les idées de justice enfantent la violence et le crime, par le défaut de garantie. Toutes les volontés isolées n'en obligent aucune; et chacun agissant comme portion naturelle du législateur et du magistrat, les idées que chacun se fait de l'ordre opèrent le désordre général.

Il est dans la nature des choses que nos affaires économiques se brouillent de plus en plus, jusqu'à ce que la république établie embrasse tous les rapports, tous les intérêts, tous les droits, tous les devoirs, et donne une allure commune à toutes les parties de l'Etat.

Un peuple qui n'est pas heureux n'a point de patrie; il n'aime rien; et, si vous voulez fonder une république, vous devez vous occuper de tirer le peuple d'un état d'incertitude et de misère qui le corrompt. Si vous voulez une république, faites en sorte que le peuple ait le courage d'être vertueux: *on n'a point de* vertus politiques sans orgueil; on n'a point

d'orgueil dans la détresse. En vain demandez-vous de l'ordre; c'est à vous de le produire par le génie des bonnes lois.

On dit souvent, lorsque l'on parle de morale : cela est bon en théorie; c'est que l'on ne voit pas que la morale doit être la théorie des lois avant d'être celle de la vie civile. La morale qui gît en préceptes isole tout; mais fondue, pour ainsi dire, dans les lois, elle incline tout vers la sagesse, en n'établissant que des rapports de justice entre les citoyens.

On ne peut se dissimuler que notre économie est altérée en ce moment, comme le reste, faute de loi et de justes rapports. Féro vous a parlé d'après Smits et Montesquieu. Smits et Montesquieu n'eurent jamais l'expérience de ce qui se passe chez nous. Beffroi vous a fait le tableau de beaucoup d'abus; il a enseigné des remèdes, mais n'a point calculé leur application. Roland vous a répété les conseils des économistes; mais cela ne suffit point. Il est bien vrai que la liberté du commerce est la mère de l'abondance; mais d'où viennent les entraves mises à cette liberté? La disette peut provenir de mille causes; et si la rareté des grains était venue en France d'une cause particulière, et que nous y voulussions appliquer un remède, bon en lui-même, mais sans rapports avec le mal, il arriverait que le remède serait au moins nul, sinon pernicieux.

Voilà ce qui nous arrive. En vain nous parle-t-on de la liberté du commerce des grains, si nos malheurs ne viennent point premièrement du défaut de liberté, ou plutôt si ce défaut de liberté dérive d'une cause sur laquelle on ferme les yeux.

J'ose dire qu'il ne peut exister un bon traité d'économie pratique. Chaque gouvernement a ses abus; et les maladies du corps social ne sont pas moins incalculables que celles du corps humain. Ce qui se passe en Angleterre, et partout ailleurs, n'a rien de commun avec ce qui se passe chez nous : c'est dans la nature même de nos affaires qu'il faut chercher nos maladies et nos remèdes.

Ce qui a renversé, en France, le système du commerce des grains depuis la Révolution, c'est l'émission déréglée

du signe. Toutes nos richesses métalliques et territoriales sont représentées; le signe de toutes les valeurs est dans le commerce ; et toutes ces valeurs sont nulles dans le commerce, parce qu'elles n'entrent pour rien dans la consommation. Nous avons beaucoup de signes, et nous avons très peu de choses.

Le législateur doit calculer tous les produits dans l'Etat, et faire en sorte que le signe les représente; mais si les fonds et les produits de ces fonds sont représentés, l'équilibre est perdu, et le prix des choses doit hausser de moitié. On ne doit pas représenter les fonds, on ne doit représenter que les produits.

Voilà ce qui nous arrive. Le luxe est aboli; tous les métaux achetés chèrement, ou tirés des retraites où le faste les retenait, ont été convertis en signes. Il ne reste plus de métaux ni de luxe pour l'industrie : voilà le signe doublé de moitié, et le commerce diminué de moitié. Si cela continue, le signe enfin sera sans valeur, notre change sera bouleversé, notre industrie tarie, nos ressources épuisées; il ne nous restera plus que la terre à partager et à dévorer.

Lorsque je me promène au milieu de cette grande ville, je gémis sur les maux qui l'attendent, et qui attendent toutes les villes, si nous ne prévenons la ruine totale de nos finances. Notre liberté aura passé comme un orage, et son triomphe comme un coup de tonnerre. Je ne parlerai pas de l'approvisionnement de Paris; c'est une affaire de police qui ne regarde pas l'économie.

Nos subsistances ont disparu à mesure que notre liberté s'est étendue, parce que nous ne sommes guère attachés qu'aux principes de la liberté, et que nous avons négligé ceux du gouvernement.

Il était dans la nature des choses que nous nous élevassions promptement au degré d'énergie où nous sommes parvenus. Nos besoins pressants ont dévoré tous nos préjugés; notre liberté est fille de la misère. Il n'est plus temps de se flatter; il ne faut pas non plus tomber dans *le découragement*. Etablissons notre république, don-

nons-nous des lois, n'attendons plus. Que nous importent les jugements du monde? Ne cherchons point la sagesse si loin de nous. Que nous serviraient les préceptes du monde, après la perte de la liberté? Tandis que nous attendons le tribut des lumières des hommes, et que nous rêvons le spectacle de la liberté du globe, la faiblesse humaine, les abus en tous genres, le crime, l'ambition, l'erreur, la famine, qui n'ajournent pas leurs ravages, nous ramènent en triomphe à la servitude. On croirait que nous défions l'esclavage, en nous voyant exposer la liberté à tant d'écueils. Nous courons risque de nous perdre, si nous n'examinons pas enfin où nous en sommes, et quel est notre but. La cherté des subsistances et de toutes choses vient de la disproportion du signe; les papiers de confiance augmentent encore la disproportion, car les fonds d'amortissement sont en circulation. L'abîme se creuse tous les jours par les nécessités de la guerre. Les manufactures ne font rien, on n'achète point, le commerce ne roule guère que sur les soldats. Je ne vois plus dans le commerce que notre imprudence et notre sang : tout se change en monnaie, les produits de la terre sont accaparés ou cachés; enfin, je ne vois plus dans l'Etat que de la misère, de l'orgueil et du papier. Je ne sais pas de quoi vivent tant de marchands; on ne peut point s'en imposer là-dessus; ils ne peuvent plus subsister longtemps : je crois voir dans l'intérieur des maisons les familles tristes, désolées ; il n'est pas possible que l'on reste longtemps dans cette situation. Il faut lever le voile : personne ne se plaint, mais que de familles pleurent solitairement ! Vous vous flattez en vain de faire une république, si le peuple affligé n'est point propre à la recevoir.

On dit que les journées de l'artisan augmentent en proportion du prix des denrées; mais si l'artisan n'a point d'ouvrage, qui paiera son oisiveté? Il y a dans Paris un vautour secret. Que font maintenant tant d'hommes qui vivaient des habitudes du riche? La misère a fait naître la révolution; la misère peut la détruire. Il s'agit de savoir si une multitude qui vivait, il y a peu de

temps, des superfluités, du luxe, des vices d'une autre classe, peut vivre de la simple corrélation de ses besoins particuliers. Cette situation est très dangereuse; car si l'on n'y gagne que pour ses besoins, la classe commerçante n'y peut point gagner pour ses engagements; ou le commerce, étant enfin réduit à la mesure de ses modiques besoins, doit bientôt périr par le change. Ce système ruineux s'établira dans tout l'empire. Que ferons-nous de nos vaisseaux? Le commerce d'économie a pris son assiette dans l'univers; nous ne l'enlèverons point aux Hollandais, aux Anglais, aux autres peuples. D'ailleurs, n'ayant plus ni denrées à exporter, ni signe respectable chez l'étranger, nous serions enfin réduits à renoncer à tout commerce.

Nous ne nous sommes pas encore demandé quel est notre but, et quel système de commerce nous voulons nous frayer. Je ne crois pas que votre intention soit de vivre comme les Scythes et les Indiens. Nos climats et nos humeurs ne sont propres ni à la paresse, ni à la vie pastorale; et cependant nous marchons, sans nous en apercevoir, vers une vie pareille.

Ne croyez pas que les peuples commerçants de l'Europe s'intéressent en notre faveur à la cause des rebelles et des rois qui nous font la guerre : ces peuples nous observent; notre économie, nos finances sont l'objet de leurs méditations; et, dans la marche présente de nos affaires, ils se complaisent à entrevoir l'affaiblissement prochain de notre commerce et le partage de nos dépouilles. Ces peuples sont nos ennemis; et si nous étions sages, ils nous déclareraient la guerre. Ils nous l'ont faite avec leur or.

La disproportion du signe a détruit le commerce et l'économie sous ces premiers rapports; la nature du signe a amené la disette des grains.

Autrefois le signe était moins abondant; il y en avait toujours une bonne partie de thésaurisée, ce qui baissait encore le prix des choses. Dans un nombre donné d'années, on voyait, au milieu de la même abondance, varier le prix des denrées : c'est que dans ce temps donné, par certaines vicissitudes, le signe thésaurisé sortait des retraites et ren-

trait en circulation en plus ou moins grande quantité. Aujourd'hui on ne thésaurise plus. Nous n'avons point d'or, et il en faut dans un Etat; autrement, on amasse ou l'on retient les denrées, et le signe perd de plus en plus. La disette des grains ne vient point d'autre chose. Le laboureur, qui ne veut point mettre de papier dans son trésor, vend à regret ses grains. Dans tout autre commerce, il faut vendre pour vivre de ses profits. Le laboureur, au contraire, n'achète rien; ses besoins ne sont pas dans le commerce. Cette classe était accoutumée à thésauriser tous les ans, en espèces, une partie du produit de la terre; aujourd'hui elle préfère de conserver ses grains à amasser du papier. Il résulte de là que le signe de l'Etat ne peut point se mesurer avec la partie la plus considérable des produits de la terre qui sont cachés, parce que le laboureur n'en a pas besoin, et ne met guère dans le commerce que la portion des produits nécessaires pour acquitter ses fermages.

Quelqu'un ici s'est plaint du luxe des laboureurs. Je ne décide pas si le luxe est bon en lui-même; mais si nous étions assez heureux pour que le laboureur aimât le luxe, il faudrait bien qu'il vendît son blé pour acheter les superfluités. Voilà de funestes conséquences : je les abandonne à vos méditations, vous qui faites nos lois. Il faudra du luxe dans votre république, ou des lois violentes contre le laboureur, qui perdront la république. Il y a bien des réflexions à faire sur notre situation; on n'en fait point assez. Tout le monde veut bien de la république; personne ne veut de la pauvreté ni de la vertu. La liberté fait la guerre à la morale, pour ainsi dire, et veut régner en dépit d'elle.

Il faut donc que le législateur fasse en sorte que le laboureur dépense ou ne répugne point à amasser le papier; que tous les produits de la terre soient dans le commerce, et balancent le signe. Il faut enfin équipoller le signe, les produits, les besoins : voilà le secret de l'administration économique.

Or, considérez, je vous prie, si les produits, les besoins

et le signe sont en proportion dans la république. Les produits sont cachés; les besoins sont sortis avec la tyrannie; le signe a quadruplé positivement et relativement. On n'arrache qu'avec peine les produits des mains avares qui les resserrent. Voilà les vices du caractère public que nous aurons à vaincre pour arriver à l'état républicain; car personne n'a d'entrailles, et la patrie est pleine de monstres et de scélérats.

Hâtez-vous de calmer ces maux, et d'en prévenir de plus grands. Ceux qui nous proposent une liberté indéfinie de commerce nous disent une très grande vérité en thèse générale; mais il s'agit des maux d'une révolution, il s'agit de faire une république d'un peuple épars avec les débris et les crimes de sa monarchie, il s'agit d'établir la confiance, il s'agit d'instruire à la vertu les hommes durs, qui ne vivent que pour eux.

Ce qu'il y a d'étonnant dans cette révolution, c'est qu'on a fait une république avec des vices : faites-en des vertus; la chose n'est pas impossible.

Un peuple est conduit facilement aux idées saines. Je crois qu'on a plus tôt fait un sage peuple qu'un homme de bien. Vous qui nous préparez des lois, les vices et les vertus du peuple seront votre ouvrage. Il est une sorte de mœurs dans l'Etat qui ne peut s'acquérir que par le temps. Il est des mœurs politiques qu'un peuple prend le même jour qu'il a des lois. Vous déciderez si le peuple français doit être conquérant ou commerçant; c'est ce que je n'examine point ici; mais vous pouvez en un moment lui donner une patrie; et c'est alors que l'indigent oubliera la licence, et que le riche sentira son cœur. Je ne connais presque point de remèdes provisoires aux malheurs qui naissent de l'anarchie et de la mauvaise administration; il faut une constitution excellente qui lie tous les intérêts. La liberté sans loi ne peut pas régir un Etat; il n'est point de mesures qui puissent remédier aux abus, lorsqu'un peuple n'a point un gouvernement prospère : c'est un corps délicat pour qui tous les aliments sont mauvais. Y protège-t-on la liberté du commerce des grains : on accapare en vertu de

la liberté. Contraignez-vous les propriétaires, chassez-vous les facteurs : la terreur est l'excuse des marchands. Enfin, il vous manque cette harmonie sociale que vous n'obtiendrez que par les lois.

On ne peut point faire de lois particulières contre ces abus : l'abondance est le résultat de toutes les lois ensemble.

Mais si l'on voulait donner à ce grand peuple des lois républicaines, et lier étroitement son bonheur à sa liberté, il faudrait le prendre tel qu'il est, adoucir ses maux, calmer l'incertitude du crédit public ; car enfin, et je n'ose le dire, si l'empire venait à se démembrer, l'homme qui attache quelque prix à l'aisance se demande à lui-même ce que deviendraient entre ses mains des richesses fictives dont le cours serait circonscrit. Vous avez juré de maintenir l'unité ; mais la marche des événements est au-dessus de ces sortes de lois, si la constitution ne les consacre pas.

Il faudrait interroger, deviner tous les cœurs et tous les maux, et ne point traiter comme un peuple sauvage un peuple aimable, spirituel et sensible, dont le seul crime est de manquer de pain.

L'empire est ébranlé jusque dans ses fondements : la guerre a détruit les troupeaux ; le partage et le défrichement des communes achèvera leur ruine, et nous n'aurons bientôt ni cuirs, ni viandes, ni toisons. Il est à remarquer que la famine s'est fait surtout sentir depuis l'édit de 1763, soit qu'en diminuant les troupeaux on ait diminué les engrais, soit que l'extrême abondance ait frayé le chemin aux exportations immodérées. Vous serez forcés un jour d'encourager le laboureur à aménager ses terres, et à partager son industrie entre les grains et les troupeaux. Il ne faut pas croire qu'une portion de la terre étant mise en pâturages, l'autre portion ne suffira plus à nos besoins ; on aura plus d'engrais, et la terre, mieux soignée, rapportera davantage ; on tarira le commerce des grains ; le peuple aura des troupeaux pour se nourrir et se vêtir ; nous commercerons de nos cuirs et de nos laines. Il y a trente ans, la viande coûtait 4 sols la livre, le drap 10 livres, les souliers 50 sols, le pain 1 sou ; les pâturages n'étaient point défrichés ; ils

l'ont été depuis ; et, pour ne point prendre l'instant de cette crise passagère pour exemple, en 1787 le drap valait 20 livres, la viande 8 sols, les souliers 5 et 6 livres, le pain 2 sous et demi. Qu'avons-nous gagné à défricher les landes et les collines? Nous avons porté notre argent en Angleterre et en Hollande, d'où nous avons tiré nos cuirs; nous avons vendu nos grains pour nous vêtir; nous n'avons travaillé que pour l'Europe. On est devenu plus avare et plus fripon; les travaux excessifs des campagnes ont produit des épidémies; les économistes ont perfectionné le mal, le gouvernement a trafiqué. Les seigneurs avaient tiercé trois fois depuis quarante ans; et, pour consacrer leurs entreprises par un acte de possession, ils plantaient ces tiercements en mauvais bois qui multipliaient le gibier, occasionnaient le ravage des moissons, et diminuaient les troupeaux; en sorte que la nature et le loisir n'étaient plus faits que pour les nobles et pour les bêtes, et le pauvre ne défrichait encore que pour elles. La révolution est venue; et, comme je l'ai dit, les produits s'étant cachés, le signe a perdu sa valeur.

Voilà notre situation. Nous sommes pauvres comme les Espagnols, par l'abondance de l'or ou du signe, et la rareté des denrées en circulation; nous n'avons plus ni troupeaux, ni laine, ni industrie dans le commerce. Les gens industrieux sont dans les armées, et nous ne trafiquons qu'avec le trésor public; en sorte que nous tournons sur nous-mêmes, et commerçons sans intérêt. Nous consommons tout, rien ne sort pour l'étranger, et le change s'altère d'autant plus contre nous.

Si je ne me trompe, ce qui vaut aujourd'hui un écu, en supposant que nous ne changions pas de système, vaudra 10 livres dans dix-huit mois. Il sera fabriqué environ pour 200 millions d'espèces; le signe représentatif de tous les biens des émigrés sera en émission; on remplacera l'arriéré des impôts par des émissions d'assignats, et le capital des impôts sera en circulation avec le signe représentatif de l'arriéré. Le peuple alors gémira sous le portique des législatures; la misère séditieuse ébranlera vos

lois; les rentes fixes seront réduites à rien; l'Etat même ne trouvera plus de ressource dans la création des monnaies; elles seront nulles. Nous ne pourrons pas honorablement payer nos dettes avec ces monnaies sans valeur. Alors quelle sera notre espérance? La tyrannie sortira vengée et victorieuse du sein des émeutes populaires. Si les droits de l'homme subsistent encore, les droits de l'homme seront écrits avec le sang du peuple sur le tombeau de la liberté. On violera l'asile du laboureur, on détruira peut-être l'espérance des moissons prochaines; et nous serons la fable de l'Europe.

Citoyens, pardonnez à ces réflexions : tout concourt à les réaliser; mais les remèdes sont dans vos mains. Un législateur ne connaît point l'effroi; il calcule avec son jugement, et non point avec sa frayeur. Travaillons enfin pour le bonheur du peuple, et que les législateurs qui doivent éclairer le monde prennent leur course d'un pied hardi, comme le soleil.

Le vice de notre économie étant l'excès du signe, nous devons nous attacher à ne l'augmenter pas, pour ne pas accroître la dépréciation. Il faut décréter le moins de monnaies qu'il nous sera possible; mais, pour y parvenir, il faut diminuer les charges du trésor public, soit en donnant des terres à nos créanciers, soit en affectant les annuités à leur acquittement, sans créer de signe; car cette méthode corrompt l'économie, et, comme je l'ai démontré, bouleverse la circulation et la proportion des choses. Si vous vendez, par exemple, les biens des émigrés, le prix anticipé de ces fonds, inertes par eux-mêmes, sera en circulation, et se mesurera contre les produits qui représentent trente fois moins. Comme ils seront vendus très cher, les produits renchériront proportionnellement, comme il est arrivé des biens nationaux, et vous serez toujours en concurrence avec vous-mêmes.

Au contraire, les annuités étant de simples contrats qui n'entreront point comme signe dans le commerce, elles n'entreront point non plus en concurrence avec les produits. L'équilibre se rétablira peu à peu. Si vos armées

conquièrent la liberté pour les peuples, il n'est point juste que vous vous épuisiez pour ces peuples; ils doivent soulager notre trésor public; et dès lors nous avons moins de dépenses à faire pour entretenir nos armées. Enfin je pose ce principe que le seul moyen de rétablir la confiance et la circulation des denrées, c'est de diminuer la quantité du papier en émission, et d'être avare d'en créer d'autre. Les dettes de l'Etat seront acquittées sans péril par ce moyen; vous attacherez tous les créanciers à la fortune de la république; le paiement de la dette n'altérera point la circulation naturelle; au lieu que si vous payez par anticipation, le commerce sera tout à coup noyé, et vous préparerez la famine et la perte de la liberté par l'imprudence de l'administration.

Voilà ce que j'avais à dire sur l'économie. Vous voyez que le peuple n'est point coupable; mais la marche du gouvernement n'est point sage. Il résulte de là une infinité de mauvais effets que tout le monde s'impute; de là les divisions, qui corrompent la source des lois, en séduisant la sagesse de ceux qui les font ; et cependant on meurt de faim, la liberté périt, et les tendres espérances de la nature s'évanouissent. Citoyens, j'ose vous le dire, tous les abus vivront tant que le roi vivra; nous ne serons jamais d'accord, nous nous ferons la guerre. La république ne se concilie point avec des faiblesses : faisons tout pour que la haine des rois passe dans le sang du peuple; tous les yeux se tourneront alors vers la patrie.

Tout se réduit, pour l'instant, à faire en sorte que la quantité du papier n'augmente point, que le laboureur vende ses grains, ou que le gouvernement ait des greniers pour les temps les plus malheureux, et que les charges du trésor public diminuent.

Je vous propose les vues suivantes, dont je demande le renvoi aux Comités des finances et d'agriculture réunis.

1° Que les biens des émigrés soient vendus, que les annuités soient converties en contrats, qui serviront à rembourser la dette;

2° *Que l'impôt* foncier soit payé en nature, et versé dans

des greniers publics; qu'on prenne des moyens pour faire payer l'arriéré;

3° Qu'il soit fait une intruction sur la libre circulation des grains; qu'elle soit affichée dans toutes les communes de la république ;

4° Que la Convention nationale déclare que la circulation des grains est libre dans l'intérieur, et porte la peine de mort contre l'exportation ;

5° Qu'il soit fait une loi qui nous manque, concernant la liberté de la navigation des rivières, et une loi populaire qui mette la liberté du commerce sous la sauvegarde du peuple même, selon le génie de la république;

Cette dernière loi je la proposerai.

6° Que l'on consacre ce principe. que les fonds ne peuvent point être représentés dans le commerce.

Telles sont les vues que je crois propres à calmer l'agitation présente; mais si le gouvernement subsiste tel qu'il est; si l'on ne fait rien pour développer le génie de la république; si l'on abandonne la liberté au torrent de toutes les imprudences, de toutes les immoralités que je vois; si la Convention nationale ne porte point un œil vigilant sur tous les abus; si l'orgueil et l'amour de la sotte gloire ont plus de part aux affaires que la candeur et le solide amour du bien; si tous les jugements sont incertains et s'accusent; enfin, si les bases de la république ne sont pas incessamment posées, dans six mois la liberté n'est plus.

V

SECOND DISCOURS CONCERNANT LE JUGEMENT DE LOUIS XVI

Cependant le procès du roi se poursuivait. Dans la séance du 27 décembre 1792, Saint-Just prit une seconde fois la parole sur le même sujet et prononça le discours suivant :

Quand le peuple était opprimé, ses défenseurs étaient proscrits : ô vous qui défendez celui que tout un peuple accuse, vous ne vous plaindrez pas de cette injustice! Les rois persécutaient la vertu dans les ténèbres; nous, nous jugeons les rois à la face de l'univers! Nos délibérations sont publiques, pour qu'on ne nous accuse point de nous conduire sans ménagement. O vous, encore une fois, qui défendez Louis, vous défendez tous les Français contre le jugement que va porter le monde entier! Peuple généreux jusqu'au dernier jour! Il ne voulut point juger lui-même son ennemi; il permit qu'on employât tout pour le convaincre qu'il se trompait, lors même que tant de familles portaient le deuil de leurs enfants, et que les meilleurs citoyens, par les suites de la trahison et de la tyrannie, étaient enterrés dans l'Argonne, dans tout l'empire, et dans Paris autour de vous!

Et cependant il faut encore qu'un peuple infortuné, qui *brise ses fers et* punit l'abus du pouvoir, se justifie de son

courage et de sa vertu! O vous aussi, qui paraissez les juges les plus austères de l'anarchie, vous ne ferez point dire de vous, sans doute, que votre rigueur était pour le peuple, et votre sensibilité pour les rois! Il ne nous est plus permis de montrer de faiblesse : nous qui demandions l'exil des Bourbons, si l'on exile ceux qui sont innocents, combien ne devons-nous pas être inflexibles pour ceux qui sont coupables!

S'il était un ami de la tyrannie qui pût m'entendre, et qu'il trempât secrètement dans le dessein de nous opprimer, il trouverait peut-être encore le moyen d'intéresser la pitié; peut-être trouvera-t-il l'art de peindre les ennemis des rois comme des sauvages sans humanité; la postérité ne serait point oubliée pour toucher l'orgueil des représentants du peuple... Postérité! tu béniras tes pères; tu sauras alors ce qu'il leur en aura coûté pour être libres; leur sang coule aujourd'hui sur la poussière que doivent animer tes générations affranchies!

Tout ce qui porte un cœur sensible sur la terre respectera notre courage : quel peuple aura jamais fait de plus grands sacrifices à la liberté! Quel peuple a été plus trahi! Quel peuple a été moins vengé! Que le roi même interroge son cœur; comment a-t-il traité dans sa puissance ce peuple, qui n'est que juste et qui n'est que grand aujourd'hui?

Quand vous délibérâtes la première fois sur ce jugement, je vous avais dit, Citoyens, qu'un roi n'était point dans l'Etat, et que, quelque convention qui se fût passée entre le peuple et lui, outre que cette convention était illégitime, rien n'avait engagé le souverain, qui par sa nature est au-dessus des lois; et cependant vous êtes érigés en tribunal civil, et le souverain est à la barre avec ce roi, qui plaide et se défend devant vous!

Vous l'avez permis, qu'on portât cette atteinte à la majesté du peuple! Louis a rejeté ses attentats sur des ministres qu'il opprimait et qu'il trompait lui-même. *Sire*, écrivait Mourgues au roi le 16 juin 1792, *je vous donne ma démission; les résolutions particulières de Votre Majesté m'empêchent dans l'exécution des lois.* Une autre fois, Mourgues

se justifie *d'avoir donné au roi le conseil de sanctionner le décret contre les prêtres fanatiques.* Quel était donc un prince devant lequel on avait à se justifier de sa probité! Et cet homme serait inviolable! Tel est le cercle où vous êtes placés; vous êtes juges, Louis accusateur, et le peuple accusé!

Je ne sais où vous mène ce travestissement des idées les plus claires de justice! Le piège aurait été moins délicat, si Louis avait décliné votre juridiction; ce déni de la souveraineté du peuple eût été la dernière preuve de sa tyrannie: mais on a pu remarquer que le caractère du roi, depuis la Révolution, n'est point la résistance ouverte; souple avec une apparence de rudesse et de simplicité, il a connu profondément l'art de diviser les hommes; sa politique constante a toujours été de rester immobile, ou de marcher avec tous les partis, comme il semble aujourd'hui marcher avec ses juges mêmes pour faire envisager l'insurrection comme une émeute populaire et criminelle.

On altère facilement l'esprit d'une assemblée nombreuse, en intéressant ses passions fortes. Qui ne voit point que le même génie qui présidait autrefois à cette tyrannie simple et sinueuse préside encore à la défense de la tyrannie? On ne bravait point le peuple autrefois; on ne vous brave pas non plus: on opprimait avec modestie; on se défend de même: cette conduite vous fait éprouver plutôt une compression, qui corrompt involontairemont votre énergie, qu'un sentiment de persuasion. Quel est donc cet art, ou quel est ce prestige des grands événements qui fait respecter les grands coupables?

Mais il faut reprendre les choses dès le commencement, afin qu'on ne nous accuse pas d'avoir prononcé avec légèreté dans une aussi sérieuse affaire. Je ne suivrai pas la défense dans ses détails; j'en suivrai l'esprit.

Je ne pense pas qu'on veuille vous persuader que le désir de soulager le peuple et de lui rendre sa liberté ait fait assembler les Etats en 1789. La nécessité d'abaisser les parlements, dont les prétentions irritaient l'orgueil du *trône, le* relâchement de l'économie et des finances, des

moyens spécieux de pressurer le peuple de ses propres mains, l'esprit difficile des pays d'Etat, la domination de la cour, que la sombre humeur du roi voulait humilier, joignez-y l'ambition d'un ministre superbe et plébéien, voilà les motifs qui occasionnèrent le rassemblement des Etats.

Dans les premiers jours de sa puissance, l'Assemblée nationale n'éclipsa que les rangs intermédiaires : la royauté, isolée, accabla les ordres par le peuple. Le roi n'avait pas calculé que la chute des ordres entraînerait celle de la tyrannie. Après que l'Assemblée nationale eut porté ces premiers coups, le roi ramassa toute son autorité pour l'opprimer elle-même. Imaginez la tyrannie d'un seul dans un grand Etat où les ordres sont abolis, et dans lequel la puissance législative est dominée par le prince! Les crimes de la tyrannie sont quelquefois si finement tissus, qu'on n'en pénètre que longtemps après la marche impénétrable.

Le roi s'efforça de paralyser une puissance qu'il n'avait conçue que pour qu'elle devînt une dépendance de la sienne. On sait avec quelle énergie il dictait aux représentants des communes ses premières volontés. Suivait-il, même en cela, les lois fondamentales de la monarchie? Parcourez ces lois, et vous trouverez qu'aucun prince, avant lui, n'avait porté dans les Etats des calculs si profonds, si tyranniques, si dissimulés. On se souvient avec quel artifice il repoussa les lois qui supprimaient le régime ecclésiastique et féodal. Mais, quand le courage du peuple eut tout entraîné, Louis s'arma de modération : tout le bien que l'on pouvait faire, sans compromettre la puissance, pour captiver le peuple, on le fit; on ne fut point avare de ces douces paroles qui chatouillent les plaies du peuple, et le portent à la faiblesse et à l'enthousiasme pour ceux qui l'ont dominé; on fit tout le mal que l'on pouvait faire sans que le peuple s'en aperçût; et on le fit avec une apparence de respect pour les lois nouvelles qu'on voulait faire détester.

Alors on voyait le roi, noir et farouche, au milieu de ses courtisans, dont il appréciait la faiblesse et la nullité pour

de fiers attentats, se montrer sensible au milieu du peuple, se réjouir de ses victoires. Pauvre peuple, qui poussais des cris de joie sur le grand chemin de Versailles, et qui formais un triomphe à celui qui préparait à tes défenseurs un échafaud, à toi des fers et la misère, tu ne savais pas combien ta faiblesse et ton aveuglement te devaient coûter cher un jour!

Louis a répondu, quand votre président l'a interrogé sur la violence qu'il avait exercée contre le peuple : *J'étais le maître alors, j'ai fait ce qui me paraissait le bien.*

Je ne dispute point sur les moyens que Louis employa pour opprimer le peuple et opérer ce qu'il appelle un bien; je ne lui conteste pas non plus le nom de maître, quoique dans le système de notre monarchie, et de l'aveu même de son aïeul, les rois ne régnassent que par la loi; mais, qu'après le mauvais succès de ces moyens, qu'il avoue avoir employés, parce qu'alors il était, dit-il, le maître, il ait eu l'hypocrisie de marquer de la joie des avantages du peuple; qu'il ait dit au peuple, contre lequel il avait envoyé des armées, et contre lequel il épuisait toutes les violences de la tyrannie; qu'il ait dit au peuple qu'il ne voulait que sa liberté, qu'il se soit réjoui de la fuite de ses soldats et de la mort de ceux qui n'avaient fait qu'exécuter ses volontés, puisqu'il était le maître; qu'il ait affecté le désintéressement, l'amour du peuple, lorsqu'il se faisait secrètement une autre idée des choses, et lorsqu'il prenait les plus funestes mesures pour assurer sa domination; que faut-il que l'on pense de la simplicité apparente avec laquelle on dit : *J'étais alors le maître, et je voulais le bien?*

Au moins, Louis, vous n'étiez pas exempt d'être sincère. Et quelle loi de l'Etat, et quel sentiment généreux vous portait à la perfidie, lorsque vous étiez le plus faible?

Cette conduite, il faut en convenir, n'avait point alors de juge positif, pour un prince qui s'embarrassait peu de la conscience des gens de bien. Vous étiez au-dessus du peuple, disiez-vous; mais vous n'étiez point au-dessus de la justice, et votre puissance ne vous mettait point à l'abri *du ressentiment* des hommes courageux qui conspirent

pour le salut public. On ne pouvait point vous juger alors; mais en étiez-vous moins coupable, et votre puissance n'avait-elle pas à rendre compte aussitôt que votre perfidie en serait dépouillée?

Je pardonnerais à l'habitude de régner, à l'incertitude, à la terreur des premiers orages, la dissimulation employée pour conserver des droits affreux, chers encore à une âme sans pitié; mais ensuite, lorsque l'Assemblée nationale eut fait des réformes utiles, lorsqu'elle présenta les Droits de l'Homme à la sanction du roi, quelle défiance injuste, ou plutôt quel motif, si ce n'est la soif de régner, si ce n'est l'horreur de la félicité publique, entrava les représentants du peuple? Celui-là qui disait : *Mon peuple, mes enfants*; celui-là qui disait ne respirer que pour le bonheur de la nation, qui disait n'être *heureux que de son bonheur, malheureux que de ses maux*; celui-là lui refusait ses droits les plus sacrés, balançait entre le peuple et son orgueil, et voulait la prospérité publique, sans vouloir ce qui la constitue. Louis pleurait: était-ce fureur ou tendresse? On connaît une âme amollie par la crainte et la cruauté; tel fut Louis XI invoquant le ciel quand il allait verser le sang; mais le premier, sous le soleil, depuis que l'histoire a transmis les événements, le système de la tyrannie du roi fut la douceur et l'apparence de la bonté; partout il se mettait à la place de la patrie, et cherchait à séduire les affections qu'on ne doit qu'à elle; piège d'autant plus délicat, que, se joignant à la violence cachée et à l'intrigue, Louis sapait les lois, et par la force, et par le raffinement de sa conduite, et par l'intérêt de la vertu malheureuse.

Ces larmes ne sont point perdues, elles coulent encore sur le cœur de tous les Français; ils ne conçoivent pas cette déloyauté; ils ont aimé longtemps Louis, qui méditait leur esclavage. Le malheureux a fait depuis tuer ceux qui l'aimaient alors!

Combien n'a-t-il pas fallu d'attentats pour les détromper! Ni la fuite du roi, ni sa protestation, par laquelle il immolait la liberté, ni le refus de se rendre à l'autel de la Fédération, où la patrie l'appelait pour le presser sur son cœur,

rien n'a pu dessiller les yeux d'un peuple qui s'obstinait à le chérir.

On lui laissa le sceptre. A-t-il été reconnaissant? Quel bien a-t-il fait? Comment a-t-il régné? Le peuple n'a connu la liberté que par le drapeau rouge. Le gouvernement, qui voulait étouffer le génie de la liberté, n'a point quitté les armes dans cette monarchie; et tandis qu'on égorgeait le peuple à Nancy, tandis qu'on félicitait Bouillé, on jouait dans Paris des scènes de sentiment que le crime froid avait préparées; et l'on disait au peuple, en le trompant et lui jetant quelques monnaies pour le toucher : *Je voudrais avoir davantage* ! Et cependant on vous a parlé d'un trésor remis à Septeuil, et de mandats sur l'étranger; et Louis jouait presque l'indigence!

Louis outrageait la vertu. A qui paraîtra-t-elle désormais innocente? Ainsi donc, âmes sensibles, si vous aimez le peuple, si vous vous attendrissez sur son sort, on vous évitera avec horreur; la fausseté d'un roi qui travestissait le sentiment ne permettrait plus de vous croire; on rougira de paraître sensible.

Mais quels soins occupaient Louis, lorsqu'après s'être ainsi promené dans Paris, il rentrait au palais? Qu'on ouvre ses papiers. Des brigands étaient payés pour altérer l'esprit public; la trahison empoisonnait tout, jusqu'aux applaudissements des tribunes, et jusqu'aux oreilles des citoyens dans les assemblées du peuple; des espions étaient soudoyés; et vous savez avec quel art, enfin, le système de la corruption était combiné.

On n'a point trouvé parmi les papiers du roi des maximes sages pour gouverner; les droits de l'homme même, et rien qui permette au plus hardi sophiste de soutenir qu'il ait jamais aimé la liberté. Des projets pour abuser de la Constitution, pour la détruire : voilà ce qu'on y trouve, voilà les objets de méditation du roi; et pour quiconque sait réfléchir, sa conduite est d'accord avec ses principes, devenus publics.

Le peuple, bon et crédule, parce qu'il est sans ambition et sans intrigue, n'eût jamais haï le prince, si le

prince eût respecté ses droits et l'eût gouverné avec probité. On créait des séditions pour armer la loi, pour accuser le peuple et autoriser la cruauté.

Mais on présente tout sous de favorables apparences. Louis se justifie d'un forfait, sous prétexte qu'il est un trait d'humanité; on emploie jusqu'à l'amphibologie dans les mots : les 600.000 livres n'ont pas été remises par les ordres du roi, mais par les ordres de *Monsieur*... Mais où donc Louis l'a-t-il appris, et quel rapport constitutionnel entre lui et *Monsieur*; quelle comptabilité y avait-il entre *Monsieur* et lui?

On abuse de tout, on a même parlé de factieux pour accuser l'insurrection.

Le peuple ne se soulève pas plutôt, si le prince est juste, que la mer si l'air est calme. Le peuple pouvait-il être heureux et sans inquiétude, lorsque l'on combattait ses droits, lorsqu'on entravait la marche de l'ordre public? La cour était remplie d'hommes fourbes et déliés : on ne vit point un seul honnête homme à la cour : les gens d'esprit y étaient en faveur, les hommes de mérite y étaient craints.

Le peuple, le 20 juin dernier, demandait la sanction d'une loi à laquelle était attaché son repos. Quel est donc le gouvernement libre où, par l'abus des lois, le crime est inviolable, la tyrannie sacrée, où la loi n'est qu'un piège qui protège la force contre le peuple, et ne sert qu'à l'impunité du fort contre le faible?

Comment le peuple eût-il été tranquille au milieu des périls qui le pressaient de toutes parts? Il est facile de déguiser l'intelligence imputée à Louis avec l'empereur et le roi de Prusse, dans le traité de Pilnitz; la justice n'a point matériellement prise sur la dissimulation des grands crimes. Il est facile de couvrir les troubles d'Avignon, la révolte de Jalès, du voile de la nécessité qu'entraîne une grande révolution; mais qu'on juge par la morale du roi, par ses vues, consignées dans ses papiers, par son goût pour les projets de contre-révolution *qu'on osait lui présenter*; on ne voit pas le crime, mais on en est frappé. Il est

facile de couvrir tous les attentats ; mais l'ennemi bordait le territoire, l'épouvante était dans l'Etat, les armées étaient délabrées, les généraux étaient d'intelligence avec la cour et l'ennemi. L'insolence était sur le front des ennemis du bien public; la garde des Tuileries menaçait les citoyens, menaçait les législateurs, menaçait la liberté; le roi ne gouvernait point : il était inviolable dans l'administration; l'était-il dans le refus de gouverner? Nuls rapports politiques n'existaient entre les administrations et lui; la puissance exécutrice n'agissait que pour conspirer; elle conspirait par la loi, elle conspirait par la liberté; elle conspirait par le peuple, et l'on se plaint des séditions, on s'étonne d'une révolte légitime de tout un peuple, et on l'attribue aux factions! Lorsque dans un Etat, chaque particulier est outragé, lorsque les liens de confiance qui unissent les citoyens au prince sont rompus, et que le ressentiment secret de tous les particuliers va grossir l'orage et produit la commotion universelle, le prince n'est déjà plus; le souverain a repris les rênes.

Il est aisé de voir que Louis s'aperçut trop tard que la ruine des préjugés avait ébranlé la tyrannie. Quel mouvement de sa conscience pouvait retenir sa sanction, lorsque son refus exposait l'Etat? Quelle conscience et quelle religion, que celle qui dépouille de tout sentiment d'humanité pour la patrie, et fait oublier qu'on règne pour elle et non pour soi!

Était-ce bien l'amour de la religion, c'est-à-dire la probité, qui dictait au roi cette lettre écrite à l'évêque de Clermont, dans laquelle il paraissait nourrir le dessein de recouvrer la tyrannie, après avoir promis, sous la foi du serment, de maintenir la liberté? Au moins, on ne peut nier que son ambition n'ait balancé sa croyance, si la loi répugnait à son cœur; plutôt que d'être parjure, il fallait cesser d'être roi. Il n'est point de Dieu qui demande qu'on trouble la terre et qu'on soit perfide pour l'honorer; ainsi, sous tel aspect qu'on envisage cette conduite, Louis a trompé le ciel, il a trompé les hommes, et Louis est coupable aux yeux de tous les partis.

Le peuple trop pur, le peuple trop simple pour ne pas démêler ou ne point sentir ce qui est déréglé, pouvait-il être tranquille? Vous les connaissez maintenant, les projets hostiles que le roi lui-même méditait contre lui ; le temps n'a justifié que trop ses défiances. On vous a dit que dans le sac des Tuileries, la loi ne mit point sous la sauvegarde des scellés les papiers que Louis aurait pu opposer à ceux qu'on lui oppose; mais pourquoi avait-il conservé ceux-ci si précieusement? Pourquoi sont-ils apostillés de lui? Ne devait-il pas les rejeter avec horreur? Mais il ne faut pas prendre un plaisir inhumain à frapper le coupable à l'endroit le plus faible; passons au 10 août.

Le palais était rempli d'assassins et de soldats; vous ne savez que trop ce qui s'est passé; les défenseurs du roi en ont aigri les images en outrageant la vérité. Louis dit qu'il n'a point versé le sang le 10 août; mais qu'a-t-il fait pour empêcher qu'on le versât? Quel trait de courage et de générosité raconte-t-on de lui dans ce jour mémorable? Il voulait, disait-il, en ce lieu même, épargner un grand crime; et quel crime plus grand pouvait-il épargner que l'assassinat des citoyens? Il se rendit au milieu de vous, il s'y fit jour par la force. Là, à cet endroit, les soldats qui l'accompagnaient ont menacé les représentants du peuple. Il se rendit dans le sein de la législature, ses soldats en violèrent l'asile. Il se fit jour, pour ainsi dire, à coups d'épée dans les entrailles de la patrie pour s'y cacher; là, parut-il un moment, au milieu du tumulte, s'inquiéter du sang qu'on répandait? Ingrat envers les deux partis, le danger de ses serviteurs ne le touchait pas plus que le danger du peuple. On frémit, lorsqu'on pense qu'un mot, un seul mot de sa bouche eût arrêté la fureur des soldats, qu'un mot peut-être, qu'une main étendue eût calmé le peuple; mais on n'a point cette confiance en ceux qu'on a trahis? On nous demande, pour justifier l'état de force des Tuileries avant le 10 août, ce que nous ferions si la foule égarée se portait ici. Que fit la législature pour assurer son asile contre les menaces des gardes du roi, des Suisses et des courtisans? Que fit-elle le 10 août? Que fit-elle au mi-

lieu de soixante mille étrangers dans Paris? Que firent les Etats au Jeu de Paume? Et nous-mêmes, n'avons-nous pas rejeté jusqu'aujourd'hui la force armée?

Défenseurs du roi, que nous demandez-vous pour lui? S'il est innocent, le peuple est coupable. Il faut donc achever de répondre, puisque c'est la patrie qui est accusée par la forme de la délibération.

J'ai entendu parler d'un appel au peuple du jugement que le peuple même va prononcer par notre bouche.

Citoyens, si vous permettez l'appel au peuple, vous lui direz : *Il est douteux que ton meurtrier soit coupable.* Ne voyez-vous pas que cet appel tend à diviser le peuple et le corps législatif, tend à affaiblir la représentation; la représentation tend à rétablir la monarchie, à détruire la liberté; et si l'intrigue parvenait à altérer votre jugement, je vous demande, Messieurs, s'il vous resterait autre chose à faire qu'à renoncer à la République, qu'à reconduire le tyran à son palais; car, il n'y a qu'un pas de la grâce au triomphe du roi; et de là, au triomphe et à la grâce de la royauté. Mais, le peuple accusateur, le peuple assassiné, le peuple opprimé doit-il être juge? Ne s'est-il point récusé lui-même après le 10 août? Plus généreux, plus délicat, moins inhumain que ceux qui voudraient lui renvoyer le coupable, il a voulu qu'un conseil prononçât sur son sort. Ce tribunal n'a déjà que trop amolli l'opinion. Si le tyran appelle au peuple qui l'accuse, il fait ce que n'osa point Charles Ier. Dans une monarchie en vigueur, ce n'est point vous qui jugez le roi, car vous n'êtes rien par vous-mêmes, mais le peuple juge et parle par vous.

Citoyens, le crime a des ailes, il va se répandre dans l'empire, captiver l'oreille du peuple. O vous, les dépositaires de la morale publique, n'abandonnez pas la liberté! Lorsqu'un peuple est sorti de l'oppression, le tyran est jugé. On fera tout pour amener le peuple à la faiblesse par la terreur de ses excès. Cette humanité, dont on vous parle, c'est de la cruauté envers le peuple; ce pardon, qu'on cherche à vous suggérer, c'est l'arrêt de mort de la liberté, et le peuple lui-même doit-il pardonner au tyran? Le sou-

verain, comme l'Être suprême, n'a-t-il point ses lois dans la morale et dans la justice éternelle? Et quelle loi de la nature a sanctionné les grands crimes? On demande le renvoi au peuple; quel autre langage tiendrait-on si l'on voulait sauver le roi, et si l'or étranger avait corrompu les suffrages? N'oubliez pas non plus qu'une seule voix, quand il s'agit d'un tyran, suffit pour empêcher sa grâce.

Ce jour va décider de la République; elle est morte, et c'en est fait, si le tyran reste impuni. Les ennemis du bien public reparaissent, ils se parlent, ils se réunissent, ils espèrent; la tyrannie ramasse ses débris, comme un reptile renoue ses tronçons. Tous les méchants sont pour le roi : qui donc ici sera pour lui? La pitié hypocrite est sur les lèvres des uns, la colère sur celles des autres; tout est employé pour corrompre ou pour effrayer les cœurs. Assurez-vous, dans un autre temps, la reconnaissance du peuple en vous montrant sévères. Soyez plus sensibles à son véritable intérêt qu'à de vaines considérations et de vaines clameurs, par lesquelles on veut, avec dextérité, intéresser votre respect pour ses droits, afin de les détruire et de le tromper. Vous avez proclamé la loi martiale contre tous les tyrans du monde, et vous respecteriez le vôtre! Ne portera-t-on donc des lois sanglantes que contre les opprimés, et l'oppresseur sera-t-il épargné?

On a parlé aussi parmi le peuple, et même parmi vous de récuser ceux dont l'opinion s'est manifestée. Ceux qui, sans esprit d'intérêt, ne cherchent que le bien sur la terre, ne poursuivront jamais le roi par un sentiment de vengeance; mais, après les périls que le peuple et la liberté ont couru depuis deux années, l'amour de la patrie les doit rendre justes et inflexibles. Et les oreilles que la vérité fière blessera, sont-elles bien pures? Tout ce qu'on a dit pour sauver le coupable, il n'est personne qui ne se le soit dit ici à soi-même par esprit de droiture et de probité; mais si la patrie n'a point encore récusé notre faiblesse, de quel droit le coupable récuserait-il notre justice? Aussitôt que vous avez délibéré sur ce jugement, l'opinion particulière de chacun de nous est devenue une portion du décret par

lequel on doit prononcer. Dira-t-on qu'en opinant contre le roi, on s'est rendu son accusateur? Non point; on a délibéré, et Louis ne peut récuser les juges envoyés par le peuple, sans le récuser lui même.

On s'est mépris étrangement sur les principes et le caractère de cette affaire. Louis veut être roi, veut parler en roi, lors même qu'il s'en défend; mais un homme que l'injustice avait mis au-dessus des lois, n'a plus, devant ses juges, que son innocence ou ses crimes. Que Louis prouve donc qu'il est innocent, ce n'est qu'à ce titre qu'il peut nous récuser : l'innocence ne récuse aucun juge, elle ne craint rien. Que Louis donne aux écrits que vous avez vus un sens favorable à la liberté, qu'il montre ses blessures, et jugeons le peuple.

On dira que la révolution est finie, qu'on n'a plus rien à craindre du tyran, qu'une loi punit de mort l'usurpateur; mais, Citoyens, la tyrannie est un roseau que le vent fait plier et qui se relève. Qu'appelez-vous donc la révolution, la chute du trône, les coups portés à divers abus? L'ordre moral est comme l'ordre physique : les abus disparaissent un moment, comme l'humidité de la terre s'évapore; les abus renaissent bientôt, comme l'humidité retombe des nuages. La révolution commence quand le tyran finit.

J'ai essayé de développer la conduite du roi, c'est à vous d'être justes. Vous devez éloigner toute autre considération que celle de la justice et du bien public; vous ne devez point compromettre surtout la liberté achetée si chèrement; vous devez prononcer souverainement. Le plus grand de tous les coupables, et un roi le premier, aurait joui parmi nous d'un droit refusé aux citoyens, et le tyran serait encore au-dessus des lois, même après qu'il serait jugé. Vous ne devez point permettre non plus qu'on récuse personne; car la délibération a appelé le vœu et l'opinion de tous; si l'on récuse ceux qui ont parlé du roi, nous récuserons, au nom de la patrie, ceux qui n'ont rien dit pour elle ou qui la trompent.

La patrie est au milieu de vous, choisissez entre elle et

le roi, entre l'exercice de la justice du peuple et l'exercice de votre faiblesse personnelle.

Balancez, si vous le voulez, l'exemple que vous devez à la terre, l'impulsion que vous devez à la liberté, la justice inaltérable que vous devez au peuple, par la pitié criminelle pour celui qui n'en eut jamais; dites à l'Europe, appelée en témoignage : *Sers tes rois contre nous, nous étions des rebelles*; ayez le courage de prononcer la vérité; car il semble qu'on craigne ici d'être sincère. La vérité brûle en silence dans tous les cœurs, comme une lampe ardente dans un tombeau. Mais, s'il est quelqu'un que le sort de la République ne touche point, qu'il tombe aux pieds du tyran, et qu'il lui rende le couteau dont il immola vos concitoyens; qu'il oublie tous ses crimes, et fasse dire au peuple qu'on nous a corrompus, et que nous avons été moins sensibles à son intérêt qu'au sort d'un assassin.

Pour tempérer votre jugement, on vous parlera des factions. Ainsi, la monarchie domine encore parmi nous, et les mœurs de la République sont comptées pour rien; c'est au génie de la République, au législateur à les soumettre, ces factions. Ainsi, par un pacte entre le crime et le peuple, le tyran garantirait la liberté, et l'on ferait reposer le destin de la patrie sur son impunité! Cette faiblesse est indigne de vous. Ce n'est point sans peine qu'on obtient la liberté; mais, dans la position où nous sommes, il ne s'agit pas de craindre, il s'agit de vaincre, et nous saurons bien triompher! Aucune considération ne peut arrêter le cours de la justice; elle est compagne de la sagesse et de la victoire.

Je demande que chaque membre de la Convention paraisse successivement à la tribune, et prononce ces mots : *Louis est* ou *n'est pas convaincu*. Après, la peine ou l'absolution sera également décrétée à l'appel nominal. Ensuite, le président rédigera et prononcera le jugement.

VI

ALLOCUTION AUX JACOBINS

La Société des Jacobins avait décidé de faire imprimer et publier le second discours de Robespierre sur le jugement de Louis XVI, prononcé à la Convention le 28 décembre 1792. Saint-Just, qui était alors président de la société, prononça, à ce propos, une courte allocution dans la séance du mardi 1er janvier 1793.

Citoyens, vous n'ignorez pas que, pour dissiper les erreurs dont Roland a couvert toute la République, la Société a arrêté qu'elle ferait imprimer et distribuer le discours de Robespierre. Nous l'avons regardé comme une éternelle leçon pour le peuple français, comme un sûr moyen de démasquer la faction brissotine et d'ouvrir les yeux des Français sur les vertus trop longtemps inconnues de la minorité qui siège sur la Montagne. Je vous rappelle qu'un bureau de souscription est ouvert au secrétariat. Il me suffit de vous l'indiquer pour exciter votre zèle patriotique, et, en imitant les patriotes qui ont déposé chacun cinquante écus pour faire imprimer l'excellent discours de Robespierre, vous aurez bien mérité de la patrie.

VII

DISCOURS SUR LES ATTRIBUTIONS DU MINISTRE DE LA GUERRE

La Convention se préoccupait de réformer l'administration du département de la guerre, qui donnait lieu à de nombreux abus. Sieyès, au nom du Comité de défense générale, présenta un rapport sur cette question. C'est à ce rapport que Saint-Just répondit, par ce discours, dans la séance du 28 janvier 1793.

Il y avait longtemps que je voulais examiner, autant qu'il est en moi, la cause du désordre que l'on se plaignait de voir régner dans le département de la guerre ; je me demandais si ce désordre était le crime du ministre, ou le fruit du régime vicieux de son département. Vous ne pouvez demander compte à un officier public que des devoirs que la loi lui impose, et des moyens qu'elle lui confie.

La réorganisation du ministère, que Sieyès vous a proposée, me paraît, dans la bouche de ce membre, une preuve tacite que le ministre est irréprochable personnellement, et que, nonobstant tout ce qu'on a pu dire, nous manquions de beaucoup de lois. Autrefois l'orgueil et la volonté du chef, les intérêts liés à sa personne et à sa faveur, entretenaient une sorte d'activité. Dans l'administration, tout était mû par ce nœud tyrannique qui

lie les divers agents ou ministres au prince. La monarchie n'a péri que quand le chef, conspirant contre l'ordre public et énervant tous les rapports du peuple et des magistrats à lui, s'isola lui-même. La République périrait, si les ressorts de l'administration provisoire manquaient d'un mouvement commun et d'un centre d'activité : car les principes et les idées de la liberté ne remplacent point l'harmonie du gouvernement. Naguère, la malignité et l'inertie du chef entravaient la marche des affaires; aujourd'hui l'incohérence des rapports politiques produit le même effet; rien ne remplace l'ordre et n'en tient lieu; et si, sans examiner la nature du mal, on se contente d'invoquer la sévérité contre les agents, on repousse des emplois des hommes éclairés, qui gémissent de faire le bien dans une place très orageuse.

On me dira peut-être que la Convention est le centre d'autorité suprême qui remplace celui qui n'est plus. Il faut faire attention que, par rapport à chaque ministre, le conseil est plutôt cette autorité dont je parle, que vous ne l'êtes vous-mêmes. La royauté n'est pas le gouvernement d'un seul; elle est l'indépendance du pouvoir qui gouverne. Si ce pouvoir qui gouverne est indépendant de vous, il y a une *royauté quelconque*; cette royauté est surtout dangereuse dans les mains de ceux qui manquent de lois pour tous les cas, car ils y substituent leur volonté.

Aujourd'hui la puissance exécutrice qui gouverne la République ne peut rien prescrire, diriger, réprimer par elle-même, où le pouvoir lui manque. Les ministres n'ont bien souvent contre les abus que la voie de *dénonciation*. On croirait, au premier coup d'œil, que cette faiblesse de l'autorité qui gouverne est favorable à la liberté, et qu'elle lui ôte les moyens d'entreprendre sur le peuple; mais on se trompe. Si vous refusez aux magistrats la puissance nécessaire, fondée sur les lois, les mesures arbitraires s'y glissent nécessairement, ou tout languit faute de lois.

Le ministre de la guerre est isolé de tous les rapports, et le mécanisme de son département lui est comme étranger. C'est ce que je vais vous démontrer, en analysant

cette partie du gouvernement. Il y a une administration particulière de l'habillement des troupes; elle a un magasin à Paris, l'autre à La Fère. Ces administrateurs passent des marchés et font des achats par commission. Partie des achats sont actuellement dans les magasins généraux, partie dans les magasins des commissaires des guerres, dans plusieurs villes, comme Strasbourg, Metz, Valenciennes, Lille, etc., etc.

Les magasins généraux envoient au corps les effets d'habillements, confectionnés ou non; les effets de petits équipements et campements sont conduits aux armées et dans les magasins des villes de guerre; là ils sont distribués au corps par les commissaires des guerres, qui, véritablement, sont comptables immédiatement au ministre; mais rien n'arrive de cette comptabilité : on ne sait point si la retenue sur la solde est exactement faite. Au surplus, cette comptabilité manque de mesure certaine pour le ministre : les achats ne sont point passés par ses mains; il n'en connaît point la qualité; il est sans moyens d'exercer une surveillance immédiate sur l'emploi; l'armée est sans discipline; on use beaucoup; la perfidie circule d'agents en agents jusqu'à lui; tout le monde se trompe réciproquement; le conseil exécutif est trompé par tout le monde.

La cavalerie a un inspecteur général vétérinaire. Il y a cinq arrondissements de dépôts; ces arrondissements ont plusieurs dépôts qui correspondent avec eux; il y a quatre inspecteurs pour faire recevoir les chevaux par des vétérinaires dans chaque dépôt.

Les fournitures de chevaux se sont faites, depuis la Révolution, par des marchés passés entre les ministres de la guerre et les fournisseurs qui font recevoir les chevaux dans les dépôts. Il n'y a aucune peine portée contre les inspecteurs qui reçoivent de mauvais chevaux; le ministre est sans moyens de surveillance, et conséquemment sans garantie; les ministres, après avoir passé un marché de remonte, ne sont plus juges de l'exactitude de la réception, de la dilapidation horrible des deniers publics; de là ces gains énormes des fournisseurs. Je vous prouverais, s'il

était nécessaire, qu'un particulier a fait des marchés par lesquels il donne 48 livres de bénéfice à ses marchands pour chaque cheval; un de ces marchands, à ma connaissance, a gagné 30.000 louis depuis quatre mois. Joignez-y le bénéfice des sous-marchands et celui des fournisseurs, et jugez quels chevaux doivent arriver dans vos armées, lorsqu'il faut prélever ces gains énormes. La loi charge le ministre de tous les crimes d'autrui, et lui refuse l'harmonie nécessaire dans son administration pour y pénétrer les sourdes malveillances.

Les deniers ne passent pas par les mains du ministre; la Trésorerie a ses payeurs aux armées, avec lesquels seuls elle correspond. Le ministre fait ses demandes à la Trésorerie, elle envoie les sommes directement. Le ministre n'a point d'agents immédiats pour surveiller les envois. Vous voyez que cette administration est un arbre, mais dont toutes les branches sont éparses, séparées du tronc.

Le régime des subsistances n'est pas moins vicieux. Il y a, depuis peu, un comité des achats, composé seulement de trois personnes, chargées d'acheter toutes les subsistances nécessaires aux armées et à la marine de la République. Ce comité d'achats est à Paris; les besoins et les résultats s'égarent et se confondent, éloignés d'un centre unique de plusieurs cercles différents.

Le comité des achats a des hommes chargés des achats dans tous les départements. Le ministre manque également de moyens de surveillance sur la fidélité de ces achats. Ce comité compte avec le ministre, mais sans responsabilité effective, puisque le ministre est sans mesures et sans poids. Le ministre, par lui-même, ne passe aucun marché de subsistances; il n'est point le pivot de l'administration, il en est spectateur. Les préposés aux charrois, les distributeurs et les agents subalternes comptent également avec la régie de manutention, qui manque de garantie contre eux-mêmes, comme le ministre en manque contre elle. La régie est sans compétence sur le nombre et le complet des corps. La moitié des rations *est pillée*, les camps sont des foires où la patrie est

à l'encan. Rien n'est contesté, et beaucoup de fripons traitent de confiance les uns avec les autres. Vous devez croire, et la triste expérience se renouvelle tous les jours, vous devez croire que le même désordre, par les mêmes principes, doit régner dans toutes les parties. Si le courage des soldats pouvait dépendre du malheur et de l'anarchie présente, la liberté ni la République ne verraient pas le printemps prochain. Les ministres échappent, et vous ne savez où porter la main; le fragile édifice du gouvernement provisoire tremble sous vos pas; l'ordre présent est le désordre mis en lois. Ce n'est point par des plaintes ni par des clameurs que l'on sauve sa patrie, c'est par la sagesse. Que quelques-uns accusent tant qu'il leur plaira vos ministres; moi, j'accuse ceux-là mêmes. Vous voulez que l'ordre résulte du chaos; vous voulez l'impossible. Sieyès m'a paru tourner son attention sur des périls si pressants.

J'appuie l'institution de l'économat que vous a présentée Sieyès: c'est le moyen de mettre l'économie, la responsabilité, la surveillance dans la manutention. Quant au deuxième décret, présenté par Sieyès sur l'organisation du ministère de la guerre, j'ai là-dessus quelques idées que je vais vous soumettre.

Ce n'est pas seulement la puissance qu'il donne au ministre, que je veux combattre, mais la puissance du conseil dont il serait membre. Il serait possible que le conseil, renfermant dans lui-même tous les éléments de la force et de la corruption, créât, par l'abus du pouvoir, cette nécessité qui ramène un grand peuple à la monarchie.

Il ne suffit point, pour diviser le pouvoir, de diviser les attributions en différents ministères particuliers, si ces attributions se confondent ensuite dans le même point, pour ne former en effet qu'*un seul* pouvoir. D'un autre côté, le ministre, s'il était incorruptible, n'aurait que sa voix dans un conseil de plusieurs membres, et deviendrait un chef illusoire. Il est donc nécessaire de prendre un parti entre ces deux extrémités, en sorte que votre ministre ne soit point *nul* ou *tout-puissant*.

Mais la guerre n'est-elle point un état violent, et l'administration de la guerre doit-elle faire partie du gouvernement intérieur permanent? Je ne le crois pas.

Le gouvernement civil, dans un Etat comme le nôtre, devra nécessairement avoir une certaine rectitude. Peut-être, sous certains rapports, les deux pouvoirs auront-ils besoin d'être *balancés* l'un par l'autre; car, sans le balancement de pouvoirs, la liberté serait peut-être en péril, n'étant constituée que sur une base mobile et inconstante, si les législateurs, en certains cas, étaient sans frein. Je voudrais qu'il me fût permis de traiter cette question fondamentale; sans sortir absolument de mon sujet, j'y reviendrai ailleurs; je dirai seulement que lorsque, dans une grande République, la puissance qui fait les lois doit être, en certains cas, balancée par celle qui les exécute, il est dangereux que celle-ci ne devienne terrible, et n'avilisse la première, puissance législatrice : celle-ci n'a que l'empire de la raison; et dans un vaste Etat, le grand nombre des emplois militaires, l'appât ou les prestiges des opérations guerrières, les calculs de l'ambition, tout fortifie la puissance exécutrice. Si l'on regarde bien la principale cause de l'esclavage du monde, c'est que le gouvernement, chez tous les peuples, manie les armes. Je veux donc que la puissance nommée *exécutrice* ne gouverne que les citoyens.

La direction du pouvoir militaire (je ne dis pas l'*exécution militaire*) est inaliénable de la puissance législative du souverain; il est la garantie du peuple contre le magistrat. Alors la patrie est le centre de l'*honneur*. Comme on ne peut plus rien obtenir de la faveur et des bassesses qui corrompent le magistrat, il se décide à parvenir aux emplois par le mérite et l'honnête célébrité. Vous devenez alors la puissance suprême, et vous liez à vous et au peuple les généraux et les armées.

Il faut encore examiner la question sous un autre rapport. L'état de guerre est vraiment une relation extérieure; il n'appartient qu'au souverain de délibérer sur les actes de *force qui com*promettent la vie des citoyens et la prospérité

publique; si ces actes sont une partie du pouvoir qui gouverne, le magistrat a la facilité d'abuser contre le peuple d'une force qui n'est instituée que contre les ennemis extérieurs. On emploie des moyens pour prolonger la guerre, on ménage même des défaites, et on trafique du salut de l'Etat.

Le peuple n'a pas d'intérêt à faire la guerre. La puissance exécutrice trouve, dans la guerre, l'accroissement de son crédit; elle lui fournit mille moyens d'usurper. C'est pourquoi mon dessein serait de vous proposer que le ministère militaire, détaché de la puissance exécutive, ne dépendît que de vous seuls, et vous fût immédiatement soumis. Si vous voulez que votre institution soit durable, chez un peuple qui n'a plus d'*ordres*, vous ferez que le magistrat ne devienne point un *ordre* et une sorte de patriciat, en dirigeant les armes par sa volonté; car la guerre n'a point de frein ni de règle présente dans les lois; les vicissitudes rendent tous ses actes des *actes de volonté*. Il est donc nécessaire qu'il n'y ait dans l'Etat qu'une seule volonté, et que celle qui fait des lois commande les opérations de la guerre. Le magistrat doit être entièrement livré au maintien de l'ordre civil. L'ordre extérieur, chez un peuple qui obéit aux lois et n'est point soumis au prince, appartient au souverain ou à ses représentants. Je ne traite de cette matière que ce qui appartient à mon sujet.

Je demande que l'attribution donnée par Sieyès au conseil, c'est-à-dire à tous les ministres collectivement, sur les opérations générales de la guerre, vous la preniez vous-mêmes; que le ministre réponde à *vous* de l'exécution des lois : par là vous mettrez le peuple à l'abri de l'abus du pouvoir militaire. La responsabilité n'est point compromise, car vous ne gouvernez point; mais le ministre vous répond *immédiatement* de l'*exécution des lois*; il n'est point entravé; et tous les anneaux de la chaîne militaire aboutissant à vous, les généraux ne peuvent plus remuer des intrigues dans un conseil, et le conseil ne peut rien usurper.

Sieyès avait établi un directeur et un administrateur

général avec voix consultative dans le conseil. Ces officiers, je crois, seraient dangereux avec la voix consultative; car ils s'uniraient peut-être aux autres membres du conseil pour contrarier le ministre. Sans voix consultative, leur responsabilité ne serait point claire; ils deviendraient indépendants, et il faut prendre garde de ne pas diviser l'administration, au lieu de la simplifier. La responsabilité s'affaiblit et s'égare sur plusieurs têtes.

J'aurais manqué mon but, si, après vous avoir entretenus des vices du gouvernement militaire, je ne disais point que l'ordre des finances est le principe de l'ordre militaire. Jusqu'à présent, il ne s'est fait de révolution que dans le système politique; et, du reste, la République repose sur les maximes de finances de la monarchie. Il faut encore changer d'idées en ce genre, ou renoncer à la liberté.

On est convaincu des désordres qu'entraîne l'émission déréglée des signes. Mais est-il possible que ceux qui savent prévoir le résultat de cette affreuse disproportion du signe aux choses n'imaginent aucun moyen d'y remédier? On a beau parler d'hypothèque sur les fonds des émigrés et les forêts, ces fonds ne sont point des choses de consommation, contre lesquelles le signe se mesure. Cambon vous disait, le 10 janvier, en vous annonçant la nécessité d'une nouvelle création d'assignats, qu'aucun emprunt, ni qu'aucune imposition ne pouvait faire face à la dépense de 200.000.000 par mois. Cambon avait cependant senti la nécessité que la quantité actuelle du signe fluctuât sur elle-même; mais il paraissait ne trouver de remède pour faire face à des besoins considérables, et sans cesse renaissants, que dans les fabrications nouvelles; moyen rapide, à la vérité, mais qui nous fait placer la liberté à fonds perdu, et nous fait ressembler à ces sauvages dont parle Montesquieu, qui abattent l'arbre pour cueillir ses fruits.

Je veux vous présenter, si vous le permettez, dans un autre moment, quelques moyens de rétablir l'ordre dans les finances.

Du reste, j'envisage avec sang-froid notre situation *présente;* nous avons de grandes ressources, il s'agit

de les employer; mais pour cela, il faut que tout le monde oublie son intérêt et son orgueil. Le bonheur et l'intérêt particulier sont une violence à l'ordre social, quand ils ne sont point une portion de l'intérêt et du bonheur public; oubliez-vous vous-mêmes. La révolution française est placée entre un arc de triomphe et un écueil qui nous briserait tous. Votre intérêt vous commande de ne point vous diviser. Quelles que soient ici les différences d'opinions, les tyrans n'admettent point ces différences entre nous. Nous vaincrons tout, ou nous périrons tous. Votre intérêt vous commande l'oubli de votre intérêt même; vous ne pouvez vous sauver que par le salut public.

Je conclus, et je propose que le ministre de la guerre compte immédiatement à la Convention nationale, et soit distinct du conseil.

VIII

RÉPONSE A UNE ACCUSATION

Les ennemis de la Révolution profitaient de la misère qui régnait alors pour nouer d'incessantes intrigues à la faveur du mécontentement public. C'est à un mouvement de cette sorte qu'il faut attribuer les incidents qui troublèrent, le 11 et le 12 février 1793, les séances de la Convention. Des pétitionnaires demandèrent d'un ton menaçant à être introduits à la barre. Éconduits le 11, ils revinrent le 12, et furent admis. Marat parla avec violence contre cette manifestation désordonnée : « Ne vous y trompez pas, citoyens, dit-il : c'est ici une basse intrigue. Je pourrais nommer ici des individus notés d'aristocratie; mais les mesures que je propose serviront à les faire connaître et à couvrir de honte les auteurs. Je demande que ceux qui en auront imposé à la Convention soient poursuivis comme perturbateurs du repos public. » Au cours des explications qu'il présenta, l'orateur de la députation fit une allusion à Saint-Just. Il dit : « Ce matin, arrivé dans cette enceinte, nous nous sommes entretenus avec un de vos membres; il nous a dit qu'après la lecture de la pétition, il faudrait demander que la Convention s'occupât, toute affaire cessante, de faire une loi sur les subsistances pour la République entière... » Comme on demandait le nom de ce député, le pétitionnaire répondit : « On m'a dit qu'il s'appelle Saint-Just; mais je ne le connais pas. » Ainsi représenté comme un des organisateurs de cet incident tumultueux, Saint-Just monta *à la tribune* pour s'expliquer et rétablir la vérité des faits.

Quand je suis entré ce matin dans cette assemblée, on distribuait une pétition des quarante-huit sections de Paris, dans laquelle je suis cité d'une manière désavantageuse. Je fus à la salle des conférences, où je demandai à celui qui devait porter la parole, si j'avais démérité dans l'esprit des auteurs de la pétition : il me dit que non; qu'il me regardait comme un très bon patriote. Je lui demandai les moyens qu'il voulait proposer : une personne me présenta du blé noir dans sa main, et me dit qu'il y en avait beaucoup de cette espèce débarqué au port Saint-Nicolas. Je lui dis : « Quelle que soit votre position, je vous invite à ne point agir avec violence : calmez-vous, et demandez une loi générale. Si la Convention ajourne votre proposition, alors je demanderai la parole, et je suivrai le fil des vues que j'ai déjà présentées. » Citoyens, je n'ai point dit autre chose.

IX

DISCOURS SUR LA RÉORGANISATION DE L'ARMÉE

Saint-Just prononça ce discours à la Convention, le 12 février 1793, pour appuyer le rapport présenté par Dubois-Crancé sur la réorganisation de l'armée.

Ce n'est point seulement du nombre et de la discipline des soldats que vous devez attendre la victoire; vous ne l'obtiendrez qu'en raison des progrès que l'esprit républicain aura faits dans l'armée. Rien ne paraît plus capable de l'inspirer, que le plan de votre comité militaire, présenté par Dubois-Crancé. Je ne m'arrêterai qu'à une seule partie de ce plan, celle qui a souffert le plus de difficultés, et que je crois le plus capable de rétablir la discipline, quoiqu'on l'ait combattue comme susceptible de la rompre. Je veux dire le mélange des régiments et des bataillons, et les élections militaires surtout.

Votre comité militaire a senti que rien n'était plus redoutable qu'une corporation armée, dernier et dangereux débris de la monarchie; car quoi qu'en ait dit Barrère, que l'émulation entre des corporations rivales irritait leur courage, la comparaison qu'il fait de la rivalité de certains corps dans la monarchie, avec celle des institutions militaires dans la République, m'a paru dénuée de fondement.

En effet, quelle ressemblance y a-t-il entre des corps faibles par eux-mêmes, qui ne diffèrent que par le rang qu'ils tiennent dans l'esprit du tyran, que le tyran gouverne à son gré, qui sont épars autour de lui, et ne rivalisent que dans l'orgueil de lui plaire; quelle ressemblance y a-t-il entre ces corps et deux corporations de 200.000 hommes, qui, si elles venaient à rivaliser, nous conduiraient, par la guerre civile, à l'usurpation et au gouvernement militaire?

Je dis non seulement que le mélange des régiments et des bataillons est un trait de sagesse, mais que le moment presse de l'opérer. Il serait imprudent de m'étendre sur toutes les raisons qui m'y déterminent; si vous éprouviez des revers, réfléchissez quels hommes, dans l'état actuel, doivent les premiers abandonner la République. Si vous êtes vainqueurs, l'orgueil militaire s'élève au-dessus de votre autorité : l'unité de la République exige l'unité dans l'armée; la patrie n'a qu'un cœur, et vous ne voulez plus que ses enfants se le partagent avec l'épée.

Je ne connais qu'un moyen de résister à l'Europe : c'est de lui opposer le génie de la liberté; on prétend que les élections militaires doivent affaiblir et diviser l'armée; je crois, au contraire, que ses forces en doivent être multipliées.

Je sais bien qu'on peut m'opposer que l'instabilité de l'avancement militaire peut dégoûter les chefs; qu'il peut porter les soldats à la licence, énerver la discipline, et compromettre l'esprit de subordination; mais toutes ces difficultés sont vaines; il faut même faire violence aux mauvaises mœurs, et les dompter; il faut d'abord vaincre l'armée, si vous voulez qu'elle vainque à son tour; si le législateur ménage les difficultés, les difficultés l'entraînent; s'il les attaque, il en triomphe au même instant. Je ne sais s'il faut moins d'audace pour être législateur que pour être conquérant; l'un ne combat que des hommes, l'autre combat l'erreur, le vice et le préjugé; mais si l'un ou l'autre se laisse emporter à la faiblesse, il est perdu; c'est dans cet esprit seulement que vous pourrez conduire la révolution à son terme. Je ne crains qu'une chose, c'est

que la puissance du peuple français n'éprouve point de la part de ses ennemis ces obstacles vigoureux qui décident un peuple à la vertu. On ne fait pas les révolutions à moitié. Il me semble que vous êtes destinés à faire changer de face aux gouvernements de l'Europe; vous ne devez plus vous reposer, qu'elle ne soit libre : sa liberté garantira la vôtre. Il y a trois sortes d'infamies sur la terre, avec lesquelles la vertu républicaine ne peut point composer : la première, ce sont les rois; la seconde, c'est de leur obéir; la troisième, c'est de poser les armes, s'il existe quelque part un maître et un esclave.

C'est encore cette vertu qui vous commande les élections militaires; les emplois ne sont point institués pour ceux qui les possèdent, mais pour le bien de la République. Lorsque j'entends dire ici qu'il faut indemniser par de l'argent un agent public de l'obscurité de ses services, il me prend envie de lui proposer les trois queues d'un pacha; et de même, lorsque l'intérêt de quelques officiers ambitieux devient une considération dans le changement qui importe à l'énergie de nos armées, je me demande si la patrie est esclave des gens de guerre.

Je ne prétends pas dissimuler le danger des élections militaires, si elles pouvaient s'étendre à l'état-major des armées et au généralat; mais il faut poser les principes et les mettre à leur place. Les corps ont le droit d'élire leurs officiers, parce qu'ils sont proprement des corporations. Une armée ne peut élire ses chefs, parce qu'elle n'a point d'éléments fixes, que tout y change et y varie à chaque instant : une armée n'est point un corps; elle est l'agrégation de plusieurs corps, qui n'ont de liaison entre eux que par les chefs que la République leur donne; une armée qui élirait ses chefs serait donc une armée de rebelles.

On me dira que mes principes sont sans garantie contre la violence; j'en puis répondre autant; la vérité n'est jamais sans garantie; elle entraîne tout : le crime est enfant de l'erreur!

L'élection des chefs particuliers des corps est le droit de cité du soldat; comme ce droit est exercé partiellement, la

force serait toujours prête à en réprimer l'abus; mais cet abus ne peut jamais exister, car les chefs d'un régiment ne peuvent jamais effrayer la patrie.

L'élection des généraux est le droit de la cité entière. Une armée ne peut délibérer ni s'assembler. C'est au peuple même, ou à ses légitimes représentants, qu'appartient le choix de ceux desquels dépend le salut public.

Si l'on examine le principe du droit du suffrage dans le soldat, le voici : c'est que, témoin de la conduite, de la bravoure et du caractère de ceux avec lesquels il a vécu, nul ne peut mieux que lui les juger.

En outre, si vous laissez la nomination à tant de places militaires entre les mains ou des généraux ou du pouvoir exécutif, vous les rendez puissants contre vous-mêmes et rétablissez la monarchie.

Règle générale, il y a une monarchie partout où la puissance exécutrice dispose de l'honneur et de l'avancement des armes.

Si vous voulez fonder une République, ôtez au peuple le moins de pouvoir qu'il est possible, et faites exercer par lui les fonctions dont il est capable.

Si quelqu'un s'oppose ici aux élections militaires, après ces distinctions, je le prie d'accorder ses principes avec la République.

Pour moi, je ne considère rien ici que la liberté du peuple, le droit des soldats, et l'abaissement de toutes puissances étrangères au génie de l'indépendance populaire. Il faut que l'antichambre des ministres cesse d'être un comptoir des emplois publics, et qu'il n'y ait plus rien de grand, parmi nous, que la patrie. Aussitôt qu'un homme est en place, il cesse de m'intéresser, je le crois même dans un état de dépendance. Le *commandement* est un mot impropre, car, à quelque degré que l'on observe la loi, on ne commande point.

Il n'y a donc de véritable commandement que la volonté générale et la loi; ici s'évanouit le faux honneur ou l'orgueil exclusif; et si tout le monde était pénétré de ces vérités, on ne craindrait jamais l'usurpation, car elle est le prix que notre faiblesse attache à l'éclat d'un brigand.

Le pur amour de la patrie est le fondement de la liberté. Il n'y a point de liberté chez un peuple où l'éclat de la fortune entre pour quelque chose dans le service de l'Etat. C'est pourquoi le passage du plan de votre comité, où il accorde un écu de haute paie par mois aux volontaires qui serviront plus d'une campagne, ne m'a point paru digne de la fierté d'un soldat.

Un jour, quand la présomption de la monarchie sera perdue, les rangs militaires ne seront point distingués par la solde, mais par l'honneur. Les rangs sont une chose imaginaire. L'homme en place est étranger au souverain. Celui qui n'est rien est plus qu'un ministre.

On ne fait une République qu'à force de frugalité et de vertu. Qu'y a-t-il de commun entre la gloire et la fortune?

J'appuie donc le plan de votre comité; si l'on objecte la difficulté d'une prompte exécution, je réponds que les gens du métier demandent le temps d'une revue pour l'opérer.

J'aurais désiré que, dans le même esprit de sagesse et de politique, votre comité vous eût proposé des vues sur les recrutements des armées. Je voudrais, en outre, qu'un général en chef ne pût être élu que par la Convention. Je demande que le plan du comité soit mis aux voix, avec cet amendement, que *l'exécution en sera suspendue dans les armées trop près de l'ennemi.*

X

DISCOURS CONTRE BEURNONVILLE

En mars 1793, Saint-Just fut envoyé, avec Deville, en mission dans l'Aisne et dans les Ardennes. Le 31 mars, le Comité de défense générale est avisé que Saint-Just, de retour de sa mission, a des mesures à proposer pour le salut de la République. Le même jour, à la séance de la Société des Jacobins, Saint-Just prononce un discours dont le *Journal des Débats et de la Correspondance de la Société des Jacobins* du 2 avril 1793 (n° 385) donne le texte suivant :

J'annonce à la Société que Beurnonville est un traître. Citoyens, je n'ai pas trouvé un seul homme de bien dans le gouvernement, je n'ai trouvé de bon que le peuple.

Il n'est pas encore temps de démasquer Beurnonville. Il faut écraser le masque sur sa figure, sans le lever. Dans les villes que j'ai parcourues, je n'ai trouvé ni armes, ni munitions suffisantes. Ennuyé d'écrire à Beurnonville et de ne recevoir aucune réponse, je suis revenu à Paris pour présenter le tableau de notre situation; si je ne puis me faire entendre au Comité de défense générale et lui faire adopter des mesures vigoureuses et conformes aux circonstances critiques où nous nous trouvons, je reprendrai ma mission, et je me chargerai moi-même de l'exécution des mesures que commande le danger de notre position.

XI

DISCOURS SUR LA CONSTITUTION A DONNER A LA FRANCE

Élue pour donner à la France une constitution définitive, la Convention avait commencé, dès le mois de février 1793, la discussion du projet présenté par Condorcet au nom du comité de constitution. Ce fut au cours de ces débats que, le 24 avril 1793, Saint-Just prononça, à la tribune de la Convention, le discours suivant, et présenta son *Essai de constitution.*

Tous les tyrans avaient les yeux sur nous, lorsque nous jugeâmes un de leurs pareils : aujourd'hui que, par un destin plus doux, vous méditez la liberté du monde, les peuples, qui sont les véritables grands de la terre, vont vous contempler à leur tour.

Vous avez craint le jugement des hommes, quand vous fîtes périr un roi ; cette cause n'intéressait que votre orgueil : celle que vous allez agiter est plus touchante ; elle intéresse votre gloire : la constitution sera votre réponse et votre manifeste sur la terre.

Qu'il me soit permis de vous présenter quelques idées pratiques. Le droit public est très étendu dans les livres ; ils ne nous apprennent rien sur l'application et sur ce qui nous convient.

L'Europe vous demandera la paix, le jour que vous aurez donné une Constitution au peuple français.

Le même jour, les divisions cesseront; les factions, accablées, ploieront sous le joug de la liberté; les citoyens retourneront à leurs ateliers, à leurs travaux, et la paix, régnant dans la République, fera trembler les rois.

Soit que vous fassiez la paix ou que vous fassiez la guerre, vous avez besoin d'un gouvernement vigoureux. Un gouvernement faible et déréglé qui fait la guerre, ressemble à l'homme qui commet quelque excès avec un tempérament faible; car en cet état de délicatesse où nous sommes, si je puis parler ainsi, le peuple français a moins d'énergie contre la violence du despotisme étranger; les lois languissent, et la jalousie de la liberté a brisé ses armes. Le temps est venu de sevrer cette liberté et de la fonder sur ses bases. La paix et l'abondance, la vertu publique, la victoire, tout est dans la vigueur des lois; hors des lois, tout est stérile et mort.

Tout peuple est propre à la vertu et propre à vaincre; on ne l'y force pas, on l'y conduit par la sagesse. Le Français est facile à gouverner; il lui faut une Constitution douce, sans qu'elle perde rien de sa rectitude. Ce peuple est vif et propre à la démocratie; mais il ne doit pas être trop lassé par l'embarras des affaires publiques; il doit être régi sans faiblesse, il doit l'être aussi sans contrainte.

En général, l'ordre ne résulte pas des mouvements qu'imprime la force. Rien n'est réglé que ce qui se meut par soi-même et obéit à sa propre harmonie; la force ne doit qu'écarter ce qui est étranger à cette harmonie. Ce principe est applicable surtout à la constitution naturelle des empires. Les lois ne repoussent que le mal; l'innocence et la vertu sont indépendantes sur la terre.

J'ai pensé que l'ordre social était dans la nature même des choses, et n'empruntait de l'esprit humain que le soin d'en mettre à leur place les éléments divers; qu'un peuple pouvait être gouverné sans être assujetti, sans être licencieux, et sans être opprimé ; que l'homme naissait pour la paix et pour la liberté, et n'était malheureux et corrompu que par les lois insidieuses de la domination.

Alors j'imaginai que si l'on donnait à l'homme des lois

selon la nature et son cœur, il cesserait d'être malheureux et corrompu.

Tous les arts ont produit leurs merveilles ; l'art de gouverner n'a produit que des monstres : c'est que nous avons cherché soigneusement nos plaisirs dans la nature, et nos principes dans notre orgueil.

Ainsi les peuples ont perdu leur liberté; ils la recouvreront lorsque les législateurs n'établiront que des rapports de justice entre les hommes, en sorte que, le mal étant comme étranger à leur intérêt, l'intérêt immuable et déterminé de chacun soit la justice.

Cet ordre est plus facile qu'on ne pense à établir. L'ordre social précède l'ordre politique ; l'origine de celui-ci fut la résistance à la conquête. Les hommes d'une même société sont en paix naturellement; la guerre n'est qu'entre les peuples, ou plutôt qu'entre ceux qui les dominent.

L'état social est le rapport des hommes entre eux; l'état politique est le rapport de peuple à peuple.

Si l'on fait quelque attention à ce principe, et qu'on veuille en faire l'application, on trouve que la principale force du gouvernement a des rapports extérieurs, et qu'au dedans, la justice naturelle entre les hommes étant considérée comme le principe de leur société, le gouvernement est plutôt un ressort d'harmonie que d'autorité.

Il est donc nécessaire de séparer dans le gouvernement l'énergie dont il a besoin pour résister à la force extérieure, des moyens plus simples dont il a besoin pour gouverner.

L'origine de l'asservissement des peuples est la force complexe des gouvernements; ils usèrent contre les peuples de la même puissance dont ils s'étaient servis contre leurs ennemis.

L'altération de l'âme humaine a fait naître d'autres idées; on supposa l'homme farouche et meurtrier dans la nature pour acquérir le droit de l'asservir.

Ainsi, le principe de l'esclavage et du malheur de l'homme s'est consacré jusque dans son cœur : il s'est cru sauvage sur la foi des tyrans, et c'est par douceur qu'il a laissé supposer et dompter sa férocité.

Les hommes n'ont été sauvages qu'au jugement des oppresseurs; ils n'étaient point farouches entre eux; mais ceux aujourd'hui qui font la guerre à la liberté ne nous trouvent-ils point féroces parce que notre courage a voulu secouer leur règne?

Permettez-moi de développer mes idées; elles amènent ce pas où je dois conclure: je saurai les plier à l'ordre présent des choses, et je ne refuserai point à la loi la force dont elle a besoin en prenant l'homme tel qu'il est, mais je conçois un gouvernement vigoureux, et légitime: il ne faut point songer à la politique naturelle, et ce n'est point là mon idée.

Mais je combats ce prétexte pris par les tyrans, de la violence naturelle de l'homme, pour le dominer. Et si l'homme eût été si farouche, le domineraient-ils? Et n'avons-nous pas tous une même nature? Qui donc fut sage et fut policé le premier? Quelle langue parla-t-il à des bêtes qui ne communiquaient point? Et si elles communiquaient, l'ordre social n'avait-il pas précédé de longtemps l'ordre politique?

Montesquieu regarde comme un signe de stupidité l'épouvante d'un sauvage trouvé dans les bois: mais ce sauvage qu'il dit *trembler* et *fuir* en nous voyant, tremblerait-il et fuirait-il devant son espèce et sa langue? Les bêtes féroces pourraient aussi nous croire des sauvages, lorsque nous tremblons et fuyons devant elles.

Les hommes n'abandonnèrent point spontanément l'état social: ce fut par une longue altération qu'ils arrivèrent à cette politesse sauvage de l'invention des tyrans.

Les anciens Francs, les anciens Germains, n'avaient presque point de magistrats: le peuple était prince et souverain; mais quand les peuples perdirent le goût des assemblées pour négocier et conquérir, le prince se sépara du souverain, et le devint lui-même par usurpation.

Ici commence la vie politique.

On ne discerna plus alors l'état des citoyens; il ne fut plus question que de l'état du maître.

Si vous voulez rendre l'homme à la liberté, ne faites des

lois que pour lui, ne l'accablez point sous le faix du pouvoir. Le temps présent est plein d'illusion; on croit que les oppresseurs ne renaîtront plus : il vint des oppresseurs après Lycurgue, qui détruisirent son ouvrage. Si Lycurgue avait institué des Conventions à Lacédémone pour conserver sa liberté, ces mêmes oppresseurs eussent étouffé ces Conventions. Minos avait, par les lois mêmes, prescrit l'insurrection ; les Crétois n'en furent pas moins assujettis : *la liberté d'un peuple est dans la force et la durée de sa Constitution, sa liberté périt toujours avec elle*, parce qu'elle périt par des tyrans qui deviennent plus forts que la liberté même.

Songez donc, Citoyens, à fortifier la Constitution contre ses pouvoirs et la corruption de ses principes. Toute sa faiblesse ne serait point au profit du peuple ; elle tournerait contre lui-même au profit de l'usurpateur.

Vous avez décrété qu'une génération ne pouvait point enchaîner l'autre; mais les générations fluctuent entre elles; elles sont toutes en minorité, et sont trop faibles pour réclamer leurs droits. Il ne suffit point de décréter les droits des hommes; il se pourra qu'un tyran s'élève et s'arme même de ces droits contre le peuple; et celui de tous les peuples le plus opprimé sera celui qui, par une tyrannie pleine de douceur, le serait au nom de ses propres droits. Sous une tyrannie aussi sainte, ce peuple n'oserait plus rien sans crime pour sa liberté. Le crime adroit s'érigerait en une sorte de religion, et les fripons seraient dans l'arche sacrée.

Nous n'avons point à craindre maintenant une violente domination : l'oppression sera plus dangereuse et plus délicate. Rien ne garantira le peuple qu'une Constitution forte et durable, et que le gouvernement ne pourra ébranler.

Le législateur commande à l'avenir; il ne lui sert de rien d'être faible : c'est à lui de vouloir le bien et de le perpétuer; c'est à lui de rendre les hommes ce qu'il veut qu'ils soient : selon que les lois animent le corps social, inerte par lui-même, il en résulte les vertus ou les crimes,

les bonnes mœurs ou la férocité. La vertu de Lacédémone était dans le cœur de Lycurgue, et l'inconstance des Crétois dans le cœur de Minos.

Notre corruption dans la monarchie fut dans le cœur de tous ses rois : la corruption n'est point naturelle aux peuples.

Mais lorsqu'une révolution change tout à coup un peuple, et qu'en le prenant tel qu'il est on essaye de le réformer, il se faut ployer à ses faiblesses, et le soumettre avec discernement au génie de l'institution ; il ne faut point faire qu'il convienne aux lois, il vaut mieux faire en sorte que les lois lui conviennent. Notre Constitution doit être propre au peuple français. Les mauvaises lois l'ont soumis longtemps au gouvernement d'un seul : c'est un végetal transplanté dans un autre hémisphère, qu'il faut que l'art aide à produire des fruits mûrs sous un climat nouveau.

Il faut dire un mot de la nature de la législation.

Il y a deux manières de l'envisager ; elle gît en préceptes, elle gît en lois.

La législation en préceptes n'est point durable ; les préceptes sont les principes des lois ; ils ne sont pas les lois. Lorsqu'on déplace de leur sens ces deux idées, les droits et les devoirs du peuple et du magistrat sont dénués de sanction. Les lois, qui doivent être des rapports, ne sont plus que des leçons isolées, auxquelles la violence, à défaut d'harmonie, oblige tôt ou tard de se conformer ; et c'est ainsi que les principes de la liberté autorisent l'excès du pouvoir, faute de lois et d'application. Les droits de l'homme étaient dans la tête de Solon ; il ne les écrivit point, mais il les consacra et les rendit pratiques.

On a paru penser que cet ordre pratique devait résulter de l'instruction et des mœurs ; la science des mœurs est bien dans l'instruction ; les mœurs mêmes résultent de la nature du gouvernement.

Sous la monarchie, les principes des mœurs étaient consacrés comme une politesse de l'esprit ; et cependant tous ceux qui avaient appris ces principes sont aujourd'hui les ennemis du peuple et de la liberté. Aucune idée de

justice n'atteignait le cœur. La tête pleine d'exemples de vertus, de traits de courage, de leçons et de vérités sublimes, on était un lâche, un méchant dans le monde; le savoir était la gentillesse du vice, et la vertu semblait être le luxe du crime.

Le gouvernement entraînait tout; tout allait se confondre dans l'idée du prince; l'Etat était rempli de professions criminelles et honorables; c'était pour elles que travaillait l'éducation. Dans une société pareille, où il ne fallait que des voleurs, des hommes faux, déterminés à tous les crimes, l'éducation qui consistait en préceptes était oubliée au moment même qu'on entrait dans le monde; elle ne servait qu'à raffiner l'esprit aux dépens du cœur : alors, pour être un homme de bien, il fallait fouler aux pieds la nature. La loi faisait un crime des penchants les plus purs. Le sentiment et l'amitié étaient des ridicules. Pour être sage, il fallait être un monstre. La prudence, dans l'âge mûr, était la défiance de ses semblables, le désespoir du bien, la persuasion que tout allait et devait aller mal ; on ne vivait que pour tromper ou que pour l'être, et l'on regardait comme attachés à la nature humaine ces affreux travers qui ne dérivaient que du prince et de la nature du gouvernement.

La tyrannie déprave l'homme, et par une longue altération le rend à ses propres yeux incapable du bien. Otez la tyrannie du monde, vous y rétablirez la paix et la vertu.

La tyrannie est intéressée à la mollesse du peuple; elle est intéressée aux crimes; elle est de moitié dans toutes les bassesses et les attentats; elle arma le fils contre le père par la loi civile, elle arme les morts contre les vivants; tout est pression et répression. C'est elle qui assassine sur un chemin par le bras d'un voleur; c'est elle qui corrompt les cœurs et les déprave sous le joug. Elle endort l'âme humaine. Si donc un pareil ordre de choses cesse, le peuple, qui n'a plus devant les yeux cet appareil du faste qui ne corrompt pas moins le pauvre que *le riche*, par l'envie, le fait s'avilir par l'appât du gain, ou

le pousse à de lâches professions, ou le séduit ; le peuple alors se régénère et redevient lui-même.

De ce que je viens de dire, il dérive que la médiocrité de la personne qui gouverne est la source des mœurs et de la liberté dans un État; il faut que ceux qui sont dépositaires de vos lois soient condamnés à la frugalité, afin que l'esprit et les goûts publics naissent de l'amour des lois et de la patrie.

Le peuple doit respecter les magistrats; il ne doit ni les flatter ni les craindre, il ne doit point considérer les lois comme leur volonté, car bientôt les lois ne servent plus qu'à le réprimer au lieu de le conduire. Il ne suffit point de détourner l'attention du peuple de l'orgueil des magistrats pour l'appliquer aux lois; il faut que l'intérêt public occupe aussi sans cesse son activité, car le législateur doit faire en sorte que tout le peuple marche dans le sens et vers le but qu'il s'est proposé.

La corruption chez un peuple est le fruit de la paresse et du pouvoir; le principe des mœurs est que tout le monde travaille au profit de la patrie, et que personne ne soit asservi ni oisif.

Une monarchie se soutient tant que la moitié du peuple travaille, et tant que l'autre moitié a de l'économie au lieu de vertu.

La monarchie française a péri, parce que la classe riche a dégoûté l'autre du travail. Plus il y a de travail ou d'activité dans un Etat, plus cet Etat est affermi : aussi, la mesure de la liberté et des mœurs est-elle moindre dans le gouvernement d'un seul que dans celui de plusieurs, parce que dans le premier, le prince enrichit beaucoup de gens à rien faire, et que, dans le second, l'aristocratie répand moins de faveurs; et de même dans le gouvernement populaire, les mœurs s'établissent d'elles-mêmes, parce que le magistrat ne corrompt personne, que tout le monde y est libre et y travaille.

Si vous voulez savoir combien de temps doit durer votre République, calculez la somme de travail que vous y pouvez introduire, et le degré de modestie compa-

tible avec l'énergie du magistrat dans un grand domaine.

Dans la Constitution qu'on vous a présentée, ceci soit dit sans offenser le mérite, que je ne sais ni outrager ni flatter, il y a peut-être plus de préceptes que de lois, plus de pouvoirs que d'harmonie, plus de mouvements que de démocratie. Elle est l'image sacrée de la liberté, elle n'est point la liberté même. Voici son plan : une représentation *fédérative* qui fait les lois, un conseil *représentatif* qui les exécute. Une représentation générale, formée des représentations particulières de chacun des départements, n'est plus une représentation, mais un congrès : des ministres qui exécutent les lois ne peuvent point devenir un conseil; ce conseil est contre nature; les ministres exécutent en particulier ce qu'ils délibèrent en commun, et peuvent transiger sans cesse : ce conseil est le ministre de ses propres volontés; sa vigilance sur lui-même est illusoire.

Un conseil et des ministres sont deux choses hétérogènes et séparées : si on les confond, le peuple doit chercher des dieux pour être ses ministres, car le conseil rend les ministres inviolables, et les ministres rendent le peuple sans garantie contre le conseil. La mobilité de ce double caractère en fait une arme à deux tranchants : l'un menace la représentation, l'autre les citoyens; chaque ministre trouve dans le conseil des voix toujours prêtes à consacrer réciproquement l'injustice. L'autorité qui exécute gagne peu à peu dans le gouvernement le plus libre qu'on puisse imaginer; mais, si cette autorité délibère et exécute, elle est bientôt une indépendance. Les tyrans divisent le peuple pour régner; divisez le pouvoir si vous voulez que la liberté règne à son tour : la royauté n'est pas le gouvernement d'un seul, elle est dans toute puissance qui délibère et qui gouverne; que la Constitution qu'on vous présente soit établie deux ans, et la représentation nationale n'aura plus le prestige que vous lui voyez aujourd'hui; elle suspendra ses sessions lorsqu'il n'y aura plus matière à législation : alors, je ne vois plus que le conseil sans règle et sans frein.

Ce conseil est nommé par le souverain; ses membres

sont les seuls et véritables représentants du peuple. Tous les moyens de corruption sont dans leurs mains, les armées sont sous leur empire, l'opinion publique est ralliée facilement à leurs attentats par l'abus légal qu'ils font des lois; l'esprit public est dans leurs mains avec tous les moyens de contrainte et de séduction : considérez, en outre, que par la nature du scrutin de présentation et d'épuration qui les a formés, cette royauté de ministres n'appartient qu'à des gens célèbres; et si vous considérez de quel poids est leur autorité, combinée sur leur caractère de représentation, sur leur puissance, sur leur influence personnelle, sur la rectitude de leur pouvoir immédiat, sur la volonté générale qui les constitue et qu'ils peuvent opposer sans cesse à la résistance particulière de chacun; si vous considérez le corps législatif dépouillé de tout ce prestige : quelle est alors la garantie de la liberté? Vous avez éprouvé quels changements peuvent s'opérer en six mois dans un empire : et qui peut vous répondre, dans six mois, de la liberté publique, abandonnée à la fortune comme un enfant et son berceau sur l'onde :

Car il serait possible de vous donner une Constitution libre, qui fût une transition flatteuse et triomphante à l'esclavage.

Une Constitution faible en ce moment peut entraîner de grands malheurs et de nouvelles révolutions funestes à la liberté. Il faut un ouvrage durable.

Si la République n'était point renversée, il s'établirait sous vingt ans un patriciat avec un conseil de ministres : les hommes célèbres et leurs familles ensuite arriveraient seuls au ministère; car le concours de tant de suffrages, sur un aussi petit nombre d'hommes, le respect qu'on porterait bientôt à ceux qui auraient été revêtus de pareils pouvoirs, leur jalousie, leur ambition : tout écarterait le peuple de ces emplois. Le même inconvénient n'existe point par rapport aux législatures; elles sont plus nombreuses; elles ne manient point les deniers publics : leur caractère est moins politique. Vous avez aboli l'hérédité des magistratures; mais dans quinze ans où serez-vous? Et qui

sait si vous ne seriez point alors proscrits vous-mêmes par ces ouvrages de vos mains, et si vous ne seriez point poursuivis comme rebelles? La garantie d'une Constitution n'est point ailleurs que dans elle-même; une Constitution faible ne durera point; elle aplanira la voie au despotisme, qui étouffera l'insurrection, et, sous prétexte de préparer la liberté du peuple, préparera le retour facile et l'impunité des tyrans.

Tel est le spectacle que me présente dans l'avenir une puissance exécutrice, maîtresse de la République, contre laquelle la liberté est dénuée de sanction. Si je considère la représentation nationale telle que le comité l'a conçue, je le répète, elle ne me semble qu'un congrès.

Le conseil des ministres est en quelque sorte nommé par la République entière; la représentation est formée par département. N'aurait-il pas été plus naturel que la représentation, gardienne de l'unité de l'Etat, et dépositaire suprême des lois, fût élue par le peuple en corps, et le conseil de toute autre manière pour sa subordination et la facilité des suffrages?

Au contraire, le conseil des ministres, élu par la République, la représente et devient le premier corps; le congrès législatif, nommé par les départements, n'est que mandataire du peuple, et dans l'ordre moral tient le second rang. Lorsque j'ai lu, avec l'attention dont elle est digne, l'exposition des principes et des motifs de la Constitution offerte par le comité, comme le principe de la législation dans un Etat libre est la volonté générale, et que le principe détermine tout, j'ai cherché dans cette exposition quelle idée on avait eue de la volonté générale, parce que de cette idée seule dérivait tout le reste.

La volonté générale, proprement dite, et dans la langue de la liberté, se forme de la majorité des volontés particulières, individuellement recueillies sans une influence étrangère : la loi, ainsi formée, consacre nécessairement l'intérêt général, parce que, chacun réglant sa volonté sur son intérêt, de la majorité des volontés a dû résulter celle des intérêts.

Il m'a paru que le comité avait considéré la volonté générale sous son rapport intellectuel; en sorte que la volonté générale, purement spéculative, résultant plutôt des vues de l'esprit que de l'intérêt du corps social, les lois étaient l'expression du goût plutôt que de la volonté générale.

Sous ce rapport, la volonté générale est dépravée : la liberté n'appartient plus en effet au peuple; elle est une loi étrangère à la prospérité publique; c'est Athènes votant vers sa fin, sans démocratie, et décrétant la perte de sa liberté.

Cette idée de la volonté générale, si elle fait fortune sur la terre, en bannira la liberté; cette liberté sortira du cœur et deviendra le goût mobile de l'esprit : la liberté sera conçue sous toutes les formes de gouvernement possibles; car dans l'imagination, tout perd ses formes naturelles et tout s'altère, et l'on y crée des libertés comme les yeux créent des figures dans les nuages. En restreignant donc la volonté générale à son véritable principe, elle est la volonté matérielle du peuple, sa volonté simultanée; elle a pour but de consacrer l'intérêt actif du plus grand nombre, et non son intérêt passif.

Rousseau, qui écrivait avec son cœur, et qui voulait au monde tout le bien qu'il n'a pu que dire, ne songeait point qu'en établissant la volonté générale pour principe des lois, la volonté générale pût jamais avoir un principe étranger à elle-même.

Il ne tient qu'à vous de faire en sorte que dans vingt ans le trône soit rétabli par les fluctuations et les illusions offertes à la volonté générale devenue spéculative.

Si vous voulez la république, attachez-vous au peuple, et ne faites rien que pour lui; la forme de son bonheur est simple, et le bonheur n'est pas plus loin des peuples qu'il n'est loin de l'homme privé.

Le gouvernement le plus simple n'est pas toujours celui qui semble l'être. Le gouvernement du Japon est simple aussi; mais le peuple y est accablé. Un gouvernement simple est celui où le peuple est indépendant sous des lois

justes et garanties, et où le peuple n'a pas besoin de résister à l'oppression, parce qu'on ne peut point l'opprimer : aussitôt qu'on peut l'opprimer, il est opprimé et languit longtemps sous l'esclavage avant de parvenir à briser ses fers. Il est possible qu'on accorde au peuple le droit de résister à l'oppression, mais à condition qu'on établit ensuite une résistance plus forte au peuple et à sa liberté.

Un sultan pourrait présenter à son peuple un code de ses droits, mais il lui dirait : *Ma volonté est que ces droits soient respectés, et si quelqu'un de vous offense ma volonté de vous rendre libres, je le ferai mourir.*

La liberté ne doit pas être dans un livre, elle doit être dans le peuple, et réduite en pratique.

La Constitution des Français doit consumer le ridicule de la royauté dans toute l'Europe, en la montrant dénuée de mission, de représentation, de moralité; elle doit être simple, facile à établir, à exécuter et à répandre. La morale est plus forte que les tyrans; toutes ses nouveautés ont couvert le monde, quand les formes en étaient simples; les révolutions arrivées dans l'esprit humain dévorent ceux qui les combattent. On creva l'œil à Lycurgue, dans Lacédémone on suivit ses lois; les tyrans combattent contre vous, ils subiront les vôtres.

Bientôt les nations éclairées feront le procès à ceux qui ont régné sur elles ; les rois fuiront dans les déserts, parmi les animaux féroces leurs semblables, et la nature reprendra ses droits.

Tout cela doit être le fruit des lois que vous nous donnerez. Non, vous ne laisserez rien subsister qui soit un germe d'assujettissement et d'usurpation ; toutes les pierres sont taillées pour l'édifice de la liberté: vous lui pouvez bâtir un temple ou un tombeau des mêmes pierres.

Il y a peu d'hommes qui n'aient un penchant secret vers la fortune. Les calculs de l'ambition sont impénétrables ; rompez, rompez tous les chemins qui mènent au crime. Les époques ont été rares dans le monde, où la vertu a pu donner aux hommes des lois qui les affranchissent ; n'en perdez point l'occasion : il est peu d'hommes qui veulent

du bien au peuple pour lui-même; l'orgueil et l'ambition ont fait beaucoup de choses sur la terre : son ouvrage est mort avec elle. Vous, enfin, vous travaillerez pour l'humanité; vous serez les premiers, car depuis longtemps on a tout fait contre elle; et que de vertus ont emporté leur secret! Le mépris des principes doit être la mesure des prétentions cachées: je reviens naturellement à ce que je disais.

Je regarde comme le principe fondamental de notre république, que la représentation nationale y doit être élue par le peuple en corps.

Celui qui n'est pas élu immédiatement par le peuple ne le représente pas. Lorsque je parle de la représentation du peuple, je n'entends point que sa souveraineté soit représentée : on délibère simplement à sa place, et le peuple refuse ou il accepte.

Celui qui n'est pas nommé dans le concours simultané de la volonté générale, ne représente que la portion du peuple qui l'a nommé; et les divers représentants de ces fractions, s'ils se rassemblent pour représenter le tout, sont isolés, sans liaison dans leurs suffrages, et ne forment point de majorité légitime. La volonté générale est indivisible, vous l'avez déclaré vous-mêmes avant-hier : cette volonté ne s'applique pas seulement aux lois, elle s'applique à la représentation; et cela doit être, puisqu'elle délibère à la place du peuple dans les actes ordinaires, où sa voix n'est point entendue. La représentation et la loi ont donc un principe commun. Celle-là ne peut émaner ni du territoire ni de la population divisée et représentée par nombres; celle-ci ne peut émaner d'une représentation fédérative, même dans les actes ordinaires, car la majorité d'un congrès n'a d'autorité que par l'adhésion volontaire des parties de l'empire, et le souverain n'existe plus, car il est divisé.

Ainsi les représentants sortent du recensement de la volonté générale, par ordre de majorités.

Selon ce que j'ai précédemment établi, les ministres de l'exécution ne peuvent point former un conseil.

Le conseil est un corps intermédiaire entre la représen-

tation et les ministres, pour la garantie du peuple : cette garantie n'existe plus si les ministres et le conseil ne sont séparés.

Le conseil, dans ses actes, ne porte point de caractère de représentation : on ne représente point le peuple dans l'exécution de sa volonté : et si le conseil est élu par la volonté générale, l'autorité devient dangereuse et redoutable, érigée en représentation : je crois donc que les membres du conseil doivent être élus par les départements ; ce conseil indivisible concourt à l'unité de la république, par la concentration du gouvernement.

L'unité de la république est conservée par l'unité du gouvernement ; mais elle ne peut être garantie que par l'exercice de la volonté générale et l'unité de la représentation. En subordonnant ainsi le conseil vous lui pouvez confier sans péril la garde des lois fondamentales sans qu'il puisse jamais les enfreindre.

Tout congrès rend la constitution fédérative ; et quoi qu'on fasse, quoi qu'on feigne et imagine, la république doit se dissoudre un jour, et sa perte sortir du congrès représentatif.

Tels sont les principes d'une constitution balancée par son propre poids : *quelque mérite que puisse avoir d'ailleurs une constitution, elle ne peut durer longtemps si la volonté générale n'est point exactement appliquée à la formation des lois et de la représentation, et si elle est appliquée à des autorités qu'elle rend rivales de la représentation et de la loi.*

Permettez-moi de vous présenter un faible essai, conçu selon ce principe : il peut donner d'autres idées à ceux qui pensent mieux que moi.

ESSAI DE CONSTITUTION

On ne peut pas régner innocemment.

Dispositions fondamentales.

ART. 1er. — La constitution d'un État consiste dans l'application des droits et des devoirs légitimes des hommes. Tout peuple chez lequel l'exercice et la garantie de ces mêmes droits, de ces mêmes devoirs, n'est pas le principe de l'ordre social, n'a point de constitution.

ART. 2. — Les représentants du peuple, les magistrats, ne sont point au-dessus des citoyens. La subordination établie pour l'harmonie du gouvernement n'est pas prééminence; toute puissance est dans les lois, et toute dignité dans les nations.

ART. 3. — Les citoyens sont inviolables et sacrés entre eux : ils ne peuvent, dans aucun cas, se contraindre que par la loi.

ART. 4. — Les étrangers, la foi du commerce et des traités, l'hospitalité, la paix, la souveraineté des peuples sont choses sacrées. La patrie d'un peuple libre est ouverte à tous les hommes de la terre.

ART. 5. — Le pouvoir de l'homme est injuste et tyrannique : le pouvoir légitime est dans les lois.

ESSAI DE CONSTITUTION POUR LA FRANCE

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

De la nature du gouvernement.

ART. 1er. — La France est une République; sa constitution est représentative : la représentation nationale ne résulte point de la division du territoire, ni du vœu séparé

des parties de la population; elle émane expressément de la volonté générale.

La volonté générale est indivisible; elle est recensée en commun.

La représentation nationale est essentiellement délibérante.

Art. 2. — La République est une et indivisible.

Art. 3. — La représentation nationale, le gouvernement, le commandement des armées, les magistratures, sont temporaires.

Art. 4. — Le peuple français est représenté par une Assemblée nationale qui fait les lois.

Art. 5. — Le gouvernement est délégué à un conseil qui fait exécuter les lois.

Art. 6. — Le conseil fait exécuter les lois par ses ministres et ses agents.

Art. 7. — L'administration locale est exercée sous la vigilance du conseil, par des directoires, et sous la vigilance des directoires par des conseils de communautés.

Art. 8. — Les membres du conseil de la République, les ministres, les administrateurs, sont les mandataires de la nation; ils ne la représentent point.

Art. 9. — Les représentants du peuple sont élus immédiatement par lui; ses mandataires sont nommés par des assemblées secondaires, selon le mode qui sera déterminé par la constitution.

CHAPITRE II

De la division de la France.

Art. 1er. — Le territoire est sous la garantie et la protection du souverain; il est indivisible comme lui.

Art. 2. — La division de l'Etat n'est point dans le territoire, cette division est dans la population; elle est établie pour l'exercice des droits du peuple, pour l'exercice et l'unité du gouvernement.

Art. 3. — La division de la France en départements est maintenue : chaque département a un chef-lieu central.

ART. 4. — La population de chaque département est divisée en trois arrondissements; chaque arrondissement a un chef-lieu central.

ART. 5. — La population des villes et des campagnes que renferme un arrondissement est divisée en communes de 6 à 800 votants; chaque commune a un chef-lieu central.

ART. 6. — La souveraineté de la nation réside dans les communes.

CHAPITRE III

De l'état des citoyens.

ART. 1er. — Tout homme âgé de vingt-et-un ans, et domicilié depuis un an et un jour dans la même commune, a droit de voter dans les assemblées du peuple.

ART. 2. — Tout homme âgé de vingt-cinq ans, et domicilié depuis un an et un jour dans la même commune, est éligible à tous les emplois.

ART. 3. — La loi ne reconnaît pas de maître entre les citoyens; elle ne reconnaît point de domesticité. Elle reconnaît un engagement égal et sacré de soins entre l'homme qui travaille et celui qui le paie.

ART. 4. — Les fonctionnaires publics, les militaires hors de leurs foyers, les représentants du peuple, les membres du conseil, les ministres, sont suspendus du droit de voter pendant la durée de leurs fonctions.

ART. 5. — Tout homme a droit de pétition devant l'Assemblée nationale; un pétitionnaire ne peut être inquiété en raison de son opinion. Si l'Assemblée nationale refuse de l'entendre, il est opprimé; le peuple a le droit d'ôter sa confiance à ceux qui ne se sont point déclarés ouvertement contre cette violation des droits de l'homme.

CHAPITRE IV

Des élections.

ART. 1er. — Les communes et les assemblées secondaires se forment de la manière suivante :

ART. 2. — Le plus ancien d'âge est président; les trois

plus anciens d'âge, après lui, sont scrutateurs; le plus jeune est secrétaire provisoirement.

ART. 3. — Les assemblées nomment ensuite, à la majorité absolue des voix, un président, trois scrutateurs et un secrétaire.

ART. 4. — Tous les suffrages sont donnés à voix haute.

ART. 5. — Nul ne se fait représenter dans les communes et dans les assemblées secondaires; l'absence, sans cause légitime, est un déshonneur.

ART. 6. — Les absents, sans cause légitime, sont condamnés par les assemblées à une amende, qui ne peut excéder 100 livres.

ART. 7. — Les contestations élevées entre des citoyens dans les communes et les assemblées secondaires sont portées devant les juges de leur attribution.

CHAPITRE V

De l'Assemblée nationale et des communes.

ART. 1er. — L'Assemblée nationale est une et indivisible.

ART. 2. — Tous les actes d'une portion d'elle-même, séparée de sa majorité, sont nuls.

ART. 3. — Elle est formée pour deux ans : chaque période est une législature.

ART. 4. — Le nombre des représentants est de 341.

ART. 5. — Les communes s'assemblent de droit tous les deux ans, le 1er de mai, pour renouveler l'Assemblée nationale.

ART. 6. — Le conseil proclame l'époque du renouvellement des législatures.

ART. 7. — Chaque citoyen donne son suffrage pour le choix d'un représentant : la représentation est formée par un seul scrutin du peuple; chaque citoyen donne son suffrage pour l'élection d'un seul représentant.

L'élection est fermée de droit le 4 de mai; après ce terme les suffrages pour l'élection des représentants ne sont plus comptés.

ART. 8. — Les présidents des communes font passer aux

directoires d'arrondissements la liste des suffrages, signée d'eux, des scrutateurs et du secrétaire.

ART. 9. — Les directoires font passer au ministre des suffrages, dont il sera parlé ci-après, le recensement total des arrondissements respectifs.

ART. 10. — Les directoires rendent les recensements publics.

ART. 11. — Le ministre des suffrages présente à l'Assemblée nationale, au nom du conseil, le recensement général par ordre de majorité. Ce recensement est signé du ministre des suffrages, sous sa responsabilité ; il est déposé aux archives du conseil.

ART. 12. — Les 341 citoyens qui ont obtenu le plus de suffrages dans la République sont proclamés représentants du peuple par le président de l'Assemblée nationale.

ART. 13. — Le recensement général est rendu public.

ART. 14. — Si les suffrages sont partagés, le plus âgé est préféré.

ART. 15. — Les communes ne peuvent interdire un citoyen du droit de suffrage, hors des cas déterminés par la constitution.

ART. 16. — Pendant le cours d'une législature, tout citoyen a le droit de proposer des candidats pour la législature suivante : on a le droit de les censurer publiquement.

CHAPITRE VI

Du régime de l'Assemblée nationale.

ART. 1er. — Les citoyens élus à l'Assemblée nationale en sont prévenus par une proclamation du conseil.

ART. 2. — Ils se réunissent le 20 de mai dans le lieu des séances de l'Assemblée précédente.

ART. 3. — L'Assemblée est provisoirement installée et présidée par le plus âgé de l'Assemblée précédente; il lui met sous les yeux l'état et les comptes de la République.

ART. 4. — Le plus jeune de l'assemblée remplit provisoirement les fonctions de secrétaire.

Art. 5. — L'Assemblée élit ensuite à voix haute son président et quatre secrétaires; ils sont proclamés par le président provisoire.

Art. 6. — Les séances de l'Assemblée nationale sont publiques.

Art. 7. — Elle peut suspendre ses séances et s'ajourner; elle ne peut point se dissoudre.

Art. 8. — Son président est élu pour quinze jours; ses secrétaires sont renouvelés tous les mois.

Art. 9. — Lorsque l'Assemblée nationale se réunit, après s'être ajournée, le plus âgé remplit les fonctions de président, le plus jeune celles de secrétaire, provisoirement.

Art. 10. — L'Assemblée nationale ne peut se séparer sans s'ajourner.

Art. 11. — Lorsque l'Assemblée nationale ne se trouve point complète, vingt jours après une proclamation par laquelle elle rappelle tous ses membres, elle mande irrévocablement à la place des absents sans cause légitime autant de suppléants pris à la suite des 341, dans l'ordre du recensement général; tout remplacement s'effectue de la même manière dans l'ordre du recensement. Si la liste se trouve épuisée, le peuple est convoqué.

Art. 12. — L'Assemblée nationale ne peut, dans aucun cas, se diviser en comités; elle délibère sur la proposition de ses membres, dans l'ordre où ces propositions lui sont soumises.

Art. 13. — Dans les intervalles de leur session, les membres de l'Assemblée nationale ne peuvent être arbitres ni jurés: ils ne peuvent remplir aucune fonction civile ou militaire; ils ne peuvent voter.

Art. 14. — Les décrets et actes de l'Assemblée nationale ne peuvent être exécutés, s'ils n'ont été lus trois fois à trois jours différents, et si le nombre des votants a été moindre de 251.

Art. 15. — L'Assemblée nationale ne peut nommer de commissions particulières prises dans son sein, si ce n'est pour lui rendre un compte particulier; elle ne peut délé-

guer des fonctions, créer d'attributions, ni violer celles qui existent.

Art. 16. — Les suffrages sont donnés à voix haute dans l'Assemblée nationale : toute autre manière d'y recueillir les voix est interdite.

Art. 17. — L'Assemblée nationale a le droit de censure sur la conduite de ses membres dans son sein; elle n'a point ce droit sur leurs opinions. Elle n'a point le droit d'accuser ses membres; si on les accuse devant elle, elle les renvoie, s'il y a lieu, devant un tribunal.

Elle ne peut ôter la parole à ses membres, dans l'ordre où ils l'ont obtenue; elle ne peut refuser d'aller aux voix le lendemain sur leur proposition; elle ne peut les priver du droit de suffrages ; elle ne peut délibérer secrètement.

Art. 18. — Les membres de l'Assemblée nationale ne peuvent être réélus qu'après l'intervalle de deux ans; ils peuvent être élus à tout autre emploi. Ils ne peuvent être recherchés par qui que ce soit, à raison des opinions qu'ils ont manifestées dans les législatures.

CHAPITRE VII

Des fonctions de l'Assemblée nationale.

Art. 1er. — L'Assemblée nationale ratifie les déclarations de guerre, elle ratifie les traités, elle ratifie le choix des ambassadeurs.

Art. 2. — Elle élit, destitue, accuse devant les cours criminelles de la République les généraux de terre et de mer; elle accuse les ministres, les agents de l'administration générale; elle renvoie devant une cour criminelle ses membres et ceux du conseil, accusés devant elle.

Art. 3. — Elle aliène les propriétés nationales, décrète les contributions publiques, détermine leur quotité, leur nature, leur durée, le mode de leur recouvrement.

Elle décerne les pensions, les récompenses, les honneurs à la mémoire des grands hommes, le triomphe aux armées.

Elle détermine la forme, le titre, le poids, l'empreinte des monnaies.

Elle permet ou refuse le passage aux troupes étrangères sur le territoire de la République.

Art. 4. — L'Assemblée nationale ne peut par aucun traité changer les lois de la République, céder une partie du territoire, engager la République à payer tribut, ni livrer un homme.

Art. 5. — Elle licencie les armées.

Art. 6. — Tous les actes publics et correspondances officielles portent le nom des législatures.

CHAPITRE VIII

Des assemblées secondaires.

Art. 1er. — Les membres des communes, après avoir donné leur voix pour le choix des représentants, élisent dans la même forme et avant de se séparer un électeur, à raison de 200 votants dans la commune, présents ou absents; les nombres rompus, qui excéderont 50 votants, donneront un électeur de plus.

Art. 2. — Les électeurs s'assemblent, sur la convocation de l'Assemblée nationale, aux chefs-lieux des départements respectifs, pour renouveler ou remplacer les membres du conseil et leurs suppléants.

Art. 3. — Les assemblées secondaires ne délibèrent que sur le choix des magistrats et la police de leur sein.

Art. 4. — L'indemnité due aux électeurs est fixée tous les ans par un décret des législatures.

Art. 5. — Les électeurs sont renouvelés tous les ans au mois de mai.

CHAPITRE IX

Du conseil.

Art. 1er. — Le conseil est un et indivisible : il est permanent.

Art. 2. — Il est composé d'un membre et de deux suppléants par chacun des départements.

Art. 3. — La session du conseil est de trois ans. Les

assemblées secondaires se réunissent le 15 novembre pour le renouveler.

ART. 4. — Les membres du conseil ne peuvent être réélus qu'après l'intervalle de trois ans. Ils peuvent être élus à tout autre emploi.

CHAPITRE X

Du régime du conseil.

ART. 1er. — Les membres nommés au conseil se réunissent le 1er janvier dans le lieu des séances du conseil précédent.

ART. 2. — Le plus ancien du conseil précédent installe et préside provisoirement le nouveau conseil; il lui met sous les yeux l'état et les comptes de la République; le plus jeune des nouveaux membres remplit provisoirement les fonctions de secrétaire.

ART. 3. — Le conseil nomme ensuite à voix haute son président et deux secrétaires; le président est renouvelé tous les quinze jours; les secrétaires sont renouvelés tous les mois.

ART. 4. — Le conseil ne peut suspendre sa session; il ne peut se dissoudre, il ne peut être dissous.

ART. 5. — Les séances du conseil sont publiques.

ART. 6. — Dans toutes les délibérations du conseil, les suffrages sont donnés à voix haute.

ART. 7. — Le conseil ne peut se former en comité; il délibère sur la proposition de ses membres dans l'ordre où ces propositions sont soumises. Le conseil a droit de censure sur la conduite de ses membres dans son sein; il n'a point ce droit sur leurs opinions; il les accuse devant l'Assemblée nationale, qui les renvoie, s'il y a lieu, devant un tribunal.

CHAPITRE XI

Des fonctions du conseil.

ART. 1er. — Le conseil est chargé de l'exécution des lois, des décrets et actes des législatures; l'activité, la fidé-

lité du recensement des suffrages est confiée à sa vigilance.

Art. 2. — Il dirige les opérations de la guerre ; il reçoit et nomme les ambassadeurs ; il propose à l'Assemblée nationale la paix et la guerre, les traités, les dépenses publiques, les levées des troupes, la somme des contributions ; il fait fabriquer les monnaies ; il surveille la liberté intérieure et extérieure du commerce, l'exécution des traités et des engagements publics ; il correspond avec les gouvernements étrangers et les colonies.

Art. 3. — Il ne nomme, il ne destitue aucun chef militaire ; il nomme et destitue les agents de l'administration militaire ; il nomme au service des postes, des ports, des douanes.

Art. 4. — La liste de tous les agents employés par le conseil est rendue publique ; tout citoyen a le droit de censure sur eux : il peut les accuser devant l'Assemblée nationale ; il peut accuser les membres du conseil devant l'Assemblée nationale. Le conseil accuse ses ministres et ses agents devant l'Assemblée nationale.

Art. 5. — Le conseil protège l'agriculture, il entretient l'abondance, il répartit les contributions directes, il présente à l'Assemblée nationale les vues d'amélioration, les récompenses et indemnités à accorder.

Il veille à l'entretien des routes, des postes, des fortifications, de la navigation intérieure, des mines, des forêts, des propriétés nationales ; il surveille la fabrication des armes, des poudres.

Art. 6. — Il dispose le triomphe des armées, il protège les arts, les talents, les institutions publiques.

Art. 7. — Le conseil n'agit qu'en vertu des lois et des décrets de l'Assemblée nationale ; il est seul chargé de l'administration générale ; il ne peut connaître des conventions entre particuliers, ni de l'état des citoyens.

Art. 8. — Le conseil emploie les généraux nommés par l'Assemblée nationale ; il ne les accuse que devant elle.

CHAPITRE XII

Des ministres.

ART. 1er. — Les ministres n'exécutent que les délibérations du conseil.

ART. 2. — Les ministres sont élus par le conseil, à la majorité absolue des voix.

ART. 3. — Les ministres ne forment point un conseil ; ils sont séparés et sans rapport entre eux.

ART. 4. — Il y a un ministre des armées de terre ;
Un ministre des armées de mer ;
Un ministre des affaires étrangères ;
Un ministre du commerce et des subsistances ;
Un ministre de la police générale ;
Un ministre des suffrages et des lois ;
Un ministre des finances ;
Un ministre des comptes ;
Un ministre du Trésor public.

ART. 5. — Les ministres sont nommés et révoqués par le conseil; ils ont une place particulière dans le lieu de ses séances ; ils y ont voix consultative.

Le conseil ne délibère point en leur présence.

ART. 6. — Les ministres n'exercent aucune autorité personnelle.

CHAPITRE XIII

Des rapports du conseil et de l'Assemblée nationale.

ART. 1er. — L'Assemblée nationale et le conseil sont dépositaires de la constitution.

ART. 2. — Aussitôt que les membres du conseil sont installés, ils en donnent avis à l'Assemblée nationale par un message de six membres.

ART. 3. — L'Assemblée nationale appelle le conseil dans son sein toutes les fois qu'elle le juge convenable.

ART. 4. — Le conseil a, dans le lieu des séances de l'Assemblée nationale, une place distinctive et séparée.

ART. 5. — Le conseil réside près des législatures ; il les

convoque dans des temps de calamités, et en cas de guerre.

Art. 6. — L'Assemblée nationale charge le conseil de proposer la paix.

Art. 7. — Les décrets de l'Assemblée nationale sont présentés au conseil par le ministre des lois; le conseil les fait enregistrer et exécuter.

Art. 8. — Le conseil peut renvoyer le décret au peuple, s'il est contraire au texte précis de la déclaration des droits de l'homme, et si le nombre des votants dans l'Assemblée nationale a été moindre de 251.

Le conseil ne peut dans aucun autre cas suspendre l'exécution des lois.

Art. 9. — Lorsque le conseil a délibéré de *renvoyer au peuple*, il se rend dans le sein de l'Assemblée nationale; le président du conseil motive le renvoi, et prononce cette formule : *que le peuple soit entendu*; le conseil se retire à l'instant.

Art. 10. — L'Assemblée nationale peut rapporter le décret ou le proposer au peuple de la manière qui sera déterminée ci-après.

Art. 11. — L'Assemblée nationale et le conseil ne peuvent délibérer en présence l'un de l'autre : le président de l'Assemblée nationale est couvert.

CHAPITRE XIV

De la sanction des lois, du vœu des communes et des conventions.

Art. 1er. — Les actes accidentels de législation nécessités par les événements et par l'administration publique ne sont point sanctionnés par le peuple.

La constitution de l'État est soumise à l'acceptation du peuple; toute disposition qui tend à la changer après cette acceptation est soumise au jugement du peuple.

Art. 2. — Le principe de tout changement à la constitution est dans les communes.

Art. 3. — Si la majorité des communes a approuvé un décret renvoyé au peuple; si, pendant le cours d'une

législature, le vœu de la majorité des communes s'est expliqué sur un changement, l'Assemblée nationale doit convoquer une convention spéciale sur ce décret ou ce changement.

Art. 4. — Les conventions ne statuent que sur le changement ou le décret proposé; elles sont composées d'un nombre égal à celui des représentants; elles se forment de même et s'assemblent dans le lieu désigné par l'Assemblée nationale, à vingt lieues d'elle au moins : la session de ces conventions est d'un mois; après ce terme, l'Assemblée nationale les dissout.

Art. 5. — La convention recense de nouveau, vérifie le vœu des communes, rédige la loi, et la soumet à la sanction du peuple assemblé.

Art. 6. — Le peuple ne s'assemble qu'un mois après la convocation.

Art. 7. — Si un représentant du peuple, ou un membre du conseil, ont trahi la nation et perdu sa confiance, les communes ont le droit de s'assembler et de le déclarer.

Art. 8. — Soit que les communes émettent leur vœu sur un changement à la constitution, soit qu'elles émettent leur vœu sur un décret, ou sur un ou sur plusieurs membres du conseil et des législatures, leur vœu est recueilli de la manière suivante :

Art. 9. — Les communes se forment de la même façon que pour élire les représentants.

Art. 10. — Chaque citoyen prononce son vœu par oui et par non.

Art. 11. — Le vœu de la majorité est celui de la commune. Le vœu d'une commune n'est pas compté, s'il n'est point le vœu de cette commune légalement assemblée.

Art. 12. — Le président fait passer aux directoires le vœu de la commune. Le directoire rend sur-le-champ public le vœu des communes de l'arrondissement.

Art. 13. — Les directoires font passer le vœu des communes au ministre des suffrages.

Art. 14. — Le ministre des suffrages en rend compte à l'Assemblée nationale, à mesure qu'ils lui parviennent.

Art. 15. — Le vœu des communes sur les lois et sur les membres du conseil ou de l'Assemblée nationale est reçu pendant le cours d'une législature; après la législature, les vœux en retard ne sont plus comptés.

Art. 16. — Si la majorité des communes n'a pas émis son vœu, ce vœu n'a point de suite.

Art. 17. — Un membre accusé par une seule commune est tenu d'expliquer sa conduite ou de se retirer.

Un membre qui a perdu la confiance de la majorité des communes est renvoyé devant un tribunal et ne peut être acquitté que par un jugement.

Art. 18. — Toute violation dans le recensement des suffrages est punie par les lois.

CHAPITRE XV

Des directoires d'arrondissement.

Article 1er. — Les directoires sont composés de huit membres et d'un procureur-syndic nommés à la majorité absolue des voix par les assemblées secondaires d'arrondissement.

Dans les villes qui réuniront plusieurs arrondissements, il n'y aura qu'un directoire; ce directoire sera composé de huit membres par chaque arrondissement, nommés par l'assemblée secondaire d'arrondissement, et d'un procureur-syndic nommé par l'assemblée secondaire du département.

Art. 2. — Ces assemblées nommeront en outre huit suppléants des membres des directoires, un suppléant du procureur-syndic; les directoires nomment leurs secrétaires.

Art. 3. — Le procureur-syndic requiert l'exécution des lois et des mandements du conseil; il a voix délibérative.

Art. 4. — Les séances des directoires sont publiques; ils élisent un président hors de leur sein.

Art. 5. — Le président a voix consultative.

Art. 6. — Les directoires sont chargés de l'administration politique de l'arrondissement.

Ils ne peuvent connaître des contestations entre communautés : ces contestations se règlent par des arbitres; ils ne peuvent connaître de l'état des citoyens; ils ne poursuivent point en justice; ils ne disposent point des deniers publics, ne lèvent point des contributions; ils lèvent les troupes sur les mandements du conseil.

Art. 7. — Les directoires exercent la police générale sous la surveillance du conseil.

Art. 8. — Ils peuvent être accusés par le conseil devant l'Assemblée nationale, qui ordonne, s'il y a lieu, le renouvellement, et les traduit devant les cours criminelles.

Art. 9. — Les requêtes qui leur sont présentées doivent être répondues dans le mois, à peine d'être poursuivis par les partis devant les cours criminelles, et condamnés à des dommages.

Art. 10. — Les réclamations contre les décisions des directoires sont portées aux ministres, qui les présentent dans le mois au conseil, à peine d'être accusés par l'Assemblée nationale.

Art. 11. — Les juges ne peuvent connaître des décisions des directoires.

Art. 12. — Les directoires ne peuvent connaître des jugements.

Art. 13. — Les membres des directoires, les secrétaires, les procureurs-syndics et leurs suppléants, sont renouvelés tous les deux ans le 1er de mars. Ils ne peuvent être réélus qu'après l'intervalle de deux ans.

CHAPITRE XVI

Des conseils de communautés.

Article 1er. — Il y a un conseil de communautés dans chaque commune de campagne.

Art. 2. — Les membres de ces conseils sont nommés par les habitants des communautés respectives, à raison d'un membre par communauté.

Art. 3. — Ces conseils se réunissent dans les campagnes, aux chefs-lieux des communes.

Art. 4. — Ils élisent un président et un secrétaire hors de leur sein.

Art. 5. — Le président correspond avec les directoires. Il reçoit les mandements et convoque le conseil.

Art. 6. — Ces conseils sont chargés de la répartition des contributions directes, de la réparation, de la confection des routes, de l'entretien des ouvrages publics, des levées de troupes dans les communes, et autres objets d'administration qui leur sont confiés par les directoires.

Art. 7. — Dans les villes, chaque commune élit un membre du conseil de la communauté.

Il y a un seul conseil de communauté dans les villes, quelle que soit leur population.

Ce conseil remplit les mêmes fonctions que dans les campagnes : il élit son président et son secrétaire, et correspond de la même manière avec les directoires.

Art. 8. — Les communautés rurales comprises dans les communes des villes ont leur conseil particulier.

Les portions des communes des villes élisent un membre au conseil de communauté des villes.

Art. 9. — Les présidents des conseils de communautés ont droit de suffrage, en cas de partage des voix.

Art. 10. — Les conseils des communautés, leurs présidents, sont renouvelés tous les ans le 1er janvier; les secrétaires peuvent être conservés.

CHAPITRE XVII

De la promulgation des lois.

Art. 1er. — Les lois sont ainsi promulguées par le conseil : *Au nom de l'Assemblée nationale et du peuple français*, à tous, etc., mandons, etc., etc.

Art. 2. — Elles sont enregistrées par le conseil, par les directoires, par les cours criminelles, par le tribunal national, par le tribunal de cassation, par les juges de paix, les conseils de communautés et les maires.

Elles sont proclamées à la tête des corps militaires.

SECONDE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

De la justice civile.

ART. 1er. — La justice civile est rendue par des arbitres.

ART. 2. — Les arbitres sont âgés de trente ans accomplis.

ART. 3. — Les sentences des arbitres sont sans appel, au-dessous de 100 livres.

CHAPITRE II

Du maire et du juré de sûreté.

ART. 1er. — Chaque communauté de ville ou de campagne élit un maire et un procureur de la communauté; ils sont renouvelés tous les ans, en même temps que les conseils de communautés.

ART. 2. — Les communautés dans les campagnes, les communes dans les villes, élisent le greffier chargé de l expédition des sentences de police.

ART. 3. — Le greffier est élu pour un an, et peut être réélu.

ART. 4. — Le maire ordonne seul en ce qui concerne la salubrité, les cérémonies publiques, les spectacles, les précautions contre les animaux malfaisants et les épidémies.

ART. 5. — Dans tous les cas de la police contentieuse, le procureur de la communauté cite les parties par un officier de police militaire; le juré de sûreté qualifie le délit; le maire applique la loi ou prononce le renvoi devant le tribunal compétent.

ART. 6. — Le juré de sûreté est composé de citoyens tirés au sort, tous les mois, parmi tous les citoyens de la communauté.

Le maire et le procureur de la communauté sont élus pour un an, et ne peuvent être réélus qu'après l'intervalle d'une année.

CHAPITRE III

Des troubles publics.

Art. 1er. — Les communes éliront tous les deux ans, lors du renouvellement des législatures, six vieillards recommandables par leurs vertus, dont les fonctions seront d'apaiser les séditions.

Art. 2. — Ces vieillards sont décorés d'une écharpe tricolore et d'un panache blanc; lorsqu'ils paraissent revêtus de leurs attributs, le peuple garde le silence et arrête quiconque poursuivrait le tumulte; le peuple prend les vieillards pour arbitres.

Art. 3. — Si le trouble continue, les vieillards annonceront le deuil de la loi. Ceux qui insultent les vieillards sont réputés méchants, et sont déchus de la qualité de citoyens.

Art. 4. — En cas de violences graves, les directoires, les maires des communautés peuvent requérir la force publique.

Les vieillards ne requièrent point la force.

Ils ne se retirent point que le rassemblement ne soit dissipé.

S'il se manifeste des troubles dans toute l'étendue de la République, les communes sont assemblées, et le maintien des lois est remis au peuple.

Art. 5. — Si un vieillard est assassiné, la République est en deuil un jour et tous les travaux cesseront.

Art. 6. — Les vieillards ne peuvent être élus à aucun emploi pendant la durée de leurs fonctions.

CHAPITRE IV

Du juge et du juré de paix.

Art. 1er. — Les tribunaux rendent la justice *au nom du peuple souverain.*

Art. 2. — Il y aura un juge de paix et un juré de paix dans chaque arrondissement.

Art. 3. — Les juges de paix et leurs greffiers sont élus *par les* assemblées secondaires des arrondissements.

Art. 4. — Le juge et le juré de paix prononcent sur l'appel des jugements des arbitres, au-dessus de cent livres. Ils ne prononcent point sur le fond des contestations; ils renvoient les parties, s'il y a lieu, devant d'autres arbitres, et le nouveau jugement est sans appel.

Art. 5. — Le juge de paix constate les délits commis envers les propriétés dans l'arrondissement, et livre les coupables aux accusateurs publics des cours criminelles.

Art. 6. — Le juré de paix qualifie la contravention aux sentences arbitrales, et prononce l'amende.

Art. 7. — Le juré de paix est renouvelé tous les mois : il est composé de cinq citoyens tirés au sort parmi ceux de l'arrondissement.

Art. 8. — Les contraventions aux sentences des juges et jurés de paix sont dénoncées dans les cours criminelles et sont punies d'une peine infamante.

CHAPITRE V

Des cours criminelles.

Art. 1er. — Les cours criminelles sont nommées par les assemblées secondaires de département.

Art. 2. — Elles résident dans le chef-lieu du département.

Art. 3. — Elles sont composées de quinze juges.

Art. 4. — Elles sont divisées en trois tribunaux composés chacun de cinq juges.

Art. 5. — Les cinq juges nommés les premiers composent le premier tribunal; les cinq juges nommés après composent le second; les juges nommés ensuite composent le troisième.

Art. 6. — Les assemblées secondaires nomment près de chacun des trois tribunaux un accusateur public, un censeur, un greffier.

Art. 7. — Chacun des tribunaux est présidé par le plus âgé des juges.

Art. 8. — Le premier tribunal connaît des assassinats, et ne prononce que la mort.

Le deuxième tribunal connaît des délits contre l'état des citoyens, commis par des particuliers; il connaît des délits contre la propriété, et ne prononce que la peine des fers.

Le troisième tribunal connaît des contraventions aux sentences des juges et jurés de paix; il ne prononce que les peines infamantes.

Les amendes prononcées dans les communes et les assemblées secondaires sont poursuivies par l'accusateur public de ce tribunal.

Art. 9. — Les trois tribunaux se réunissent en cour criminelle pour juger les crimes des fonctionnaires publics, sur l'accusation de l'Assemblée nationale. Il y a près des cours criminelles un censeur.

Art. 10. — La cour criminelle est présidée par le plus âgé des juges.

Art. 11. — La procédure s'instruit par jurés devant la cour criminelle et les tribunaux.

Art. 12. — Les censeurs requièrent l'exécution des lois; ils sont entendus en faveur de l'innocence; ils défèrent les jugements irréguliers des tribunaux et des cours criminelles au tribunal de cassation.

Art. 13. — Les juges, les accusateurs publics, les censeurs, les greffiers des cours criminelles, sont renouvelés tous les cinq ans, le premier de juin, et peuvent être réélus.

Art. 14. — Les tribunaux sont gardiens des mœurs et dépositaires des lois : ils sont inflexibles.

CHAPITRE VI

Du tribunal de cassation.

Art. 1er. — Le tribunal de cassation est composé de 43 juges, pris tour à tour dans les départements, et nommés par les assemblées secondaires de département.

Art. 2. — L'Assemblée nationale nomme un censeur près de ce tribunal; ce censeur est renouvelé tous les ans le premier juillet; il ne peut être réélu qu'après une année.

Art. 3. — Le tribunal de cassation est présidé par le plus âgé des juges, et choisit son greffier.

ART. 4. — Ce tribunal ne prononce point sur le fond des affaires; il connaît des contraventions expresses aux lois et de la violation des formes; il annule les jugements et renvoie la connaissance des affaires devant d'autres juges.

ART. 5. — Les jugements des arbitres sont sans recours en cassation.

ART. 6. — Les membres du tribunal de cassation sont renouvelés tous les six ans, et ne peuvent être réélus qu'après six années.

CHAPITRE VII

Articles généraux.

ART. 1er. — Nul, après un jugement définitif, par lequel il a été absous, ne peut être repris pour le même fait.

ART. 2. — Nul ne peut être distrait des attributions déterminées par la loi.

ART. 3. — Les cas qui n'ont pas été prévus par la loi sont soumis par les juges aux législatures.

La loi n'a d'effet rétroactif que contre les traîtres à la patrie.

ART. 4. — Quiconque a violé les droits de l'homme par rapport à un criminel ou un accusé, doit être puni.

ART. 5. — Les tribunaux ne remplissent point de fonctions administratives.

ART. 6. — Il sera fait un code de lois civiles et criminelles.

CHAPITRE VIII

De la force publique.

ART. 1er. — La force publique est le peuple en corps, armé pour faire exécuter les lois.

ART. 2. — Les armées font partie de la nation.

ART. 3. — La République entretient en temps de paix une force suffisante pour résister à toute attaque imprévue, et maintenir l'autorité des lois.

ART. 4. — En temps de guerre, tout citoyen est en état de réquisition; la jeunesse française est élevée au maniement des armes.

Art. 5. — Il n'y a point de généralissime.

Art. 6. — Les drapeaux des armées de terre et de mer portent les couleurs nationales.

Art. 7. — Une armée qui élit un chef est déclarée rebelle : elle est licenciée.

Art. 8. — Dans les triomphes, les généraux marchent après leur armée.

Art. 9. — Une armée française ne peut point se rendre sans infamie.

CHAPITRE IX

Des relations extérieures.

Art. 1er. — Le peuple français se déclare l'ami de tous les peuples; il respectera religieusement les traités et les pavillons; il offre asile dans ses ports à tous les vaisseaux du monde; il offre un asile aux grands hommes, aux vertus malheureuses de tous les pays; ses vaisseaux protègeront en mer les vaisseaux étrangers contre les tempêtes.

Les étrangers et leurs usages seront respectés dans son sein.

Art. 2. — Le Français établi en pays étranger, l'étranger établi en France, peuvent hériter et acquérir; mais ils ne peuvent point aliéner.

Art. 3. — Les orphelins de père et mère étrangers, morts en France, seront élevés aux dépens de la République, et rendus à leurs familles si elles les réclament.

Art. 4. — La République protège ceux qui sont bannis de leur patrie pour la cause sacrée de la liberté.

Art. 5. — Elle refuse asile aux homicides et aux tyrans.

Art. 6. — La République française ne prendra point les armes pour asservir un peuple et l'opprimer.

Art. 7. — Elle ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire.

Art. 8. — Elle ne conclura point de traités qui n'aient pour objet la paix et le bonheur des nations.

Art. 9. — Le peuple français vote la liberté du monde.

XII

DISCOURS SUR LA DIVISION CONSTITUTIONNELLE DU TERRITOIRE

Ce discours, relatif au projet de constitution, fut prononcé par Saint-Just, à la tribune de la Convention, le 15 mai 1793 :

Avant de traiter d'une division propre à la France, je dois établir les principes; les conséquences s'établiront ensuite d'elles-mêmes.

La division d'une monarchie est dans son territoire ; le domaine y est la propriété du chef; les fractions du domaine, soumises à des gouverneurs, sont les points d'appui de son autorité; elles isolent le peuple de lui-même; chaque province a son esprit particulier, et n'est liée aux autres provinces que par la puissance du maître.

Dans la République, au contraire, la division est dans les tribus; et les mesures du territoire ne sont autre chose que la division du peuple.

Lors donc qu'on vous a proposé de diviser le territoire, il me semble qu'on ne s'est point assez arrêté à cette idée, que les mesures du territoire, pour fixer les juridictions, ne devaient point être confondues avec la division de la France, ou de la République proprement dite.

Si la division est attachée au territoire, le peuple est divisé, la force du gouvernement se concentre, et le souve-

rain épars se rapproche difficilement; si la division est attachée au peuple, ou par tribus, ou par communes, cette division, n'ayant pour objet que l'exercice des suffrages ou de la volonté générale, le souverain se forme alors, il se comprime, et la République véritablement existe.

Les Etats-Unis d'Amérique, qui n'ont point établi cette distinction, n'ont pas reconnu non plus, par une suite nécessaire, que l'unité de la République était dans la division du peuple, dans l'unité de la représentation nationale, dans le libre exercice de la volonté générale.

Cet Etat confédéré n'est point en effet une République; aussi, les législateurs du Nouveau-Monde ont-ils laissé, dans leur ouvrage, un principe de dissolution. Un jour (et puisse cette époque être éloignée) un Etat s'armera contre l'autre, on verra se diviser les représentants, et l'Amérique finira par la confédération de la Grèce.

Lorsqu'on propose de diviser le territoire, on semble nous placer dans cette nécessité de ne pouvoir parler des principes de la division d'une République sans sortir du sujet.

Vous aviez désiré, pour jeter plus de lumières sur la discussion, qu'on vous proposât des questions; on ne vous a proposé qu'une série de matières, et les questions restent à poser.

Il semble que si la nature du gouvernement eût été d'abord déterminée, la nature du gouvernement eût aussi déterminé la nature de la division. Nous faisons le cadre avant le tableau, en commençant par la division.

Mais comme cette question a été décidée, je me borne à traiter de la division seule.

La plupart, ce me semble, se sont accordés à maintenir les mesures du territoire français en quatre-vingt-cinq départements. Cette division de la monarchie était dans le territoire; la Constitution républicaine la doit attacher à la population, en sorte que ce ne soit point le sol qui forme un département, mais que ce département s'entende de la portion du peuple qui l'habite.

Si cette partie du peuple essayait de se dissoudre du

reste de la nation et d'en séparer son territoire, le souverain interviendrait alors pour maintenir l'intégrité du domaine, et la République, par la Constitution, serait vraiment indivisible.

Mais si chaque département s'entend d'une portion du territoire, la souveraineté en est demeurée à la portion du peuple qui l'habite, et le droit de cité du peuple en corps n'étant point consacré, la République peut être renversée par le moindre choc.

C'est en vertu de ce droit de cité du peuple en corps que le reste de la République marche aujourd'hui dans la Vendée, et que le souverain maintient son domaine contre l'usurpation et l'indépendance d'une portion de lui-même.

Tout autre lien entre les membres d'une même société est oppressif; si ce n'est point le souverain qui maintient le domaine, alors une illusion terrible est laissée au gouvernement; car, si la garantie de l'indivisibilité du domaine lui est confiée, le gouvernement est le souverain lui-même; le peuple n'est rien, la République est un songe.

Je regarde donc la division des départements comme une division de quatre-vingt-cinq tribus dans la population, et non comme une division du territoire en quatre-vingt-cinq parties.

La Constitution doit être dépositaire de ces principes.

Cette première division du peuple garantit l'indivisibilité du territoire, et repousse déjà le fédéralisme; mais vous déciderez, un jour, si l'unité de la République et du souverain ne dépend point essentiellement de l'unité des suffrages. Cette idée n'appartient point à ce qui fait l'objet de la discussion présente; je la rappelle seulement.

Une République, une et indivisible, est dans la nature même de la liberté, et ne peut durer qu'un moment, si elle repose sur une convention fragile entre les hommes.

Dans la monarchie, les mesures du territoire sont marquées essentiellement par des *autorités*; dans la République, la division n'appartient qu'aux *suffrages*.

Ainsi, si la représentation nationale est confédérée parmi nous, chaque département sera marqué par sa représen-

tation; si la représentation nationale est une et recensée en commun, chaque département, ou chaque subdivision de département, sera marqué par les suffrages donnés pour le choix des magistrats, et jamais la division ne devra être rapportée à l'autorité.

Ordinairement, lorsqu'on parle de l'administration ou du tribunal de tel ou tel département, on se représente telle ou telle partie du peuple soumise aux autorités; cela était bon autrefois parmi les esclaves, mais aujourd'hui, dans la République, les citoyens d'un département et leurs suffrages doivent y tenir le premier rang.

Les administrations de département doivent être supprimées pour y affaiblir le goût de l'indépendance. Si on les divisait trop, on multiplierait les juridictions; elles seraient trop faibles à leur tour, et le gouvernement serait lent et pénible.

C'est pourquoi il me semble que chaque département, divisé en trois arrondissements, offre le milieu le plus sage entre la violence et l'inertie des administrations.

Je pense donc que la population doit être divisée en communes de six à huit cents votants.

Tels sont les principes de la division du peuple dans la République. Vous avez un grand intérêt à rechercher soigneusement tout ce qui constitue la liberté. Vous avez promis une Constitution libre au peuple français; vous annoncez la République au monde; votre ouvrage périrait bientôt, si les fondements n'en étaient point solides.

Ah! puisse un jour l'Europe, éclairée par votre exemple et par vos lois, être jalouse de notre liberté, autant qu'elle en fut ennemie! Puisse-t-elle se repentir d'avoir outragé la nature, en répandant le sang d'un peuple qui fut le bienfaiteur de l'humanité!

Mais si, pour avoir négligé les principes de la liberté, votre édifice s'écroule, les droits de l'homme sont perdus, et vous devenez la fable du monde.

L'Assemblée constituante a vu périr la moitié de sa gloire avec son ouvrage, parce que cet ouvrage fut contre *nature*. Le vôtre peut périr aussi, si notre République

repose sur des principes dénués de morale et de sanction.

J'avais parlé la première fois sans analyser les détails. Le premier article de la série adoptée, concernant la division du territoire, m'a fourni l'occasion de justifier ce que j'avais proposé sur la division de la France. Voici mes articles :

Art. 1er. — Le territoire est sous la garantie et la protection du souverain ; il est indivisible comme lui.

Art. 2. — La division de l'Etat n'est point dans le territoire; cette division est dans la population. Elle est établie pour l'exercice des droits du peuple, pour l'exercice et l'unité du gouvernement.

Art. 3. — La division de la France en départements est maintenue; chaque département a un chef-lieu central.

Art. 4. — La population de chaque département est divisée en trois arrondissements; chaque arrondissement a un chef-lieu central.

Art. 5. — La population des villes et des campagnes que renferme un arrondissement est divisée en communes de six à huit cents votants; chaque commune a un chef-lieu central.

Art. 6. — La souveraineté de la nation réside dans les communes.

Telle est la division que je propose; elle est peu compliquée; elle convient aux suffrages et aux juridictions. On pourra établir dans chaque commune un conseil des communautés qu'elle renferme, pour correspondre avec les directoires d'arrondissement.

Du reste, je n'ai cherché que la vérité; j'invite mes collègues à combattre ou à épurer ces principes.

XIII

DISCOURS SUR LE MAXIMUM DE POPULATION DES MUNICIPALITÉS

Ce discours, comme les deux qui précèdent, a trait au projet de constitution. Il fut prononcé le 24 mai 1793.

Citoyens, le *maximum* de la population sera-t-il fixé pour les juridictions municipales?

Je regrette qu'avant toutes choses on n'ait point tracé les bases du gouvernement qui convenait à la France. L'Europe ne lit point dans nos débats ces grands développements de l'esprit de la République qu'elle avait droit d'attendre et qui devaient réveiller l'instinct de la liberté. Je cherche à la tête de votre ouvrage les dispositions fondamentales qui devraient garantir l'application des droits de l'homme, et je ne trouve que notre volonté dans nos lois.

J'ai peine à concevoir qu'après avoir désigné les parties du souverain sous la dénomination de *cantons* qui appartiennent à la terre, au lieu de celle de *communes* qui désignent les hommes; après avoir marqué la division de la République par la distribution du territoire et des autorités, au lieu de les marquer essentiellement par la distribution du territoire et des suffrages, on vous propose aujourd'hui de distribuer la population dans les juridictions municipales.

La juridiction municipale n'est point politique, elle administre les choses et non les personnes, voilà les principes; vous ne pouvez diviser la population d'une ville sous le rapport de son administration municipale, ce serait diviser la société; vous ne la pouvez diviser que pour l'exercice des suffrages. Il n'y a point de division essentiellement administrative dans une République.

La juridiction municipale ne peut donc point subir de division; elle est une, parce que la voix d'une ville ou bourg est une.

Vous avez déclaré, et vous n'avez point appliqué ce principe, qu'aucune partie du peuple ne pouvait disposer de son territoire; vous avez déclaré, et vous n'avez point appliqué le principe, que le souverain tient le premier rang dans l'Etat et sa division; et avant de constituer le souverain en unité, vous avez constitué le magistrat en force contre le peuple divisé. Je prévois, par ce que nous avons fait jusqu'à ce jour, quel doit être notre destin. L'autorité, dans chaque département, se constitue en indépendance; et par l'indépendance de son territoire, et par sa rectitude, chaque département aura des représentants distincts; et si la représentation se divise par le choc des intérêts ou des passions, la République française est dissoute.

Avec quelle facilité le poids du gouvernement en masse n'écrasera-t-il pas le peuple ainsi épars en petites municipalités? Vous qui trouvez que le *souverain en unité*, qu'une disposition fondamentale qui rendait le territoire *indivisible et inaliénable*, étaient des subtilités, pourquoi laissez-vous attacher l'autorité municipale à des mesures de population, sans vous élever contre les subtilités dont on l'appuie? Vous craignez l'immense population de quelques villes, de celle de Paris; cette population n'est point redoutable pour la liberté. O vous qui divisez Paris sans le vouloir, vous opprimez ou partagez la France! Que la Nation tout entière examine bien ce qui se passe en ce moment. On veut frapper Paris pour arriver jusqu'à elle; on a dit que cette division de Paris touchait à son intérêt

même, et qu'elle fixerait dans son sein les législatures. Cette raison même doit vous déterminer à ne point diviser Paris : si les législatures étaient divisées comme nous, Paris bientôt serait armé contre lui-même. Paris n'est point agité; ce sont ceux qui le disent qui l'agitent, ou qui s'agitent seuls. L'anarchie n'est point dans le peuple, elle est dans l'amour ou la jalousie de l'autorité.

Paris doit être maintenu, il doit l'être par le bonheur commun à tous les Français; il doit l'être par votre sagesse et votre exemple. Mais quand Paris s'émeut, c'est un écho qui répète nos cris; la France entière les répète. Paris n'a point soufflé la guerre dans la Vendée; c'est lui qui court l'éteindre avec les départements. N'accusons donc point Paris, et au lieu de le diviser et de le rendre suspect à la République, rendons à cette ville en amitié les maux qu'elle a soufferts pour nous. Le sang de ses martyrs est mêlé parmi le sang des autres Français; ses enfants et les autres sont enfermés dans le même tombeau. Chaque département veut-il reprendre ses cadavres et se séparer?

Si vous divisez la population pour diviser l'autorité municipale, ou vous allumez une guerre éternelle entre les citoyens, ou, par le dégoût de lois tyranniques, de lois immorales, vous les armez sans cesse contre le gouvernement. La violence du peuple fait tôt ou tard justice des lois déraisonnables et insensées.

Si l'on a prétendu que plusieurs municipalités gouvernaient mieux qu'une, dans la même ville, on s'est trompé, je crois. Leurs débats seraient éternels, la répartition des impôts serait dangereuse, et, faute d'un centre commun d'harmonie, l'autorité administrative, devenant arbitre, serait trop violente, trop sujette à l'arbitraire, trop corruptible. Mais si vous venez à examiner l'administration municipale dans sa nature, elle est une administration populaire, paternelle et domestique; c'est la partie de la législation qui doit être la moins embarrassée; cette administration est, pour ainsi dire, étrangère au gouvernement. C'est le peuple en famille qui régit ses affaires. « Il

ne faut pas diviser ses amis », dit Lycurgue. D'ailleurs, cette administration n'a point de rapports étrangers, elle n'influe en rien sur le reste de la République; et si vous croyez que ceux qui gouvernent les peuples ont aussi leur morale, leurs droits limités, des règles de justice qu'ils ne peuvent enfreindre, vous convenez naturellement que les citoyens d'une même ville ne doivent éprouver l'action du pouvoir suprême que lorsque, dans leur administration privée, ils se sont écartés des lois.

Ainsi, pour qu'une ville puisse se régir, il lui faut un centre d'harmonie; ce centre ne peut être hors d'elle-même; car, comme je l'ai dit, il n'y a plus alors de liberté, et le peuple est trop assujetti.

Dans une grande République, où l'action du gouvernement est pleine de force par l'étendue de ses rapports, quel serait l'assujettissement des villes ainsi partagées? On me dira que le même inconvénient existe pour les campagnes; mais je réponds qu'on ne peut opprimer un peuple, si on ne l'opprime tout à la fois, et que les grands rassemblements de population garantissent beaucoup les campagnes. Les villes ne menacent pas plus les cabanes que les montagnes ne menacent les vallées, qu'elles garantissent du tonnerre.

Je réfléchis si l'administration municipale peut être légitimement divisée, car vous ne pouvez point légitimement ce qui est injuste. Elle forme un conseil naturel : ce conseil n'est plus, si les citoyens n'ont point un intérêt commun et ne sont point administrés en commun.

C'est pourquoi j'aurais désiré qu'à la dénomination de *municipalité*, vide de sens dans la République, on substituât celle de conseil de communauté. Cette dénomination seule avertit les citoyens que ce conseil n'a point d'attribution hors de leurs relations privées; l'expression de municipalité n'a pas un sens précis chez nous.

Je me résume : on a voulu diviser Paris pour tranquilliser le gouvernement, et je pense qu'il faut un gouvernement équitable pour tranquilliser toute la France, et réunir toutes les volontés à la loi, comme les étincelles de

la terre s'unissent pour former la foudre; il ne faut point diviser Paris, ni nous en prendre à lui de nos propres erreurs, et le rendre le prétexte de ces cris éternels. Il faut aller au but et faire le bien; quelque forme qu'on prenne, on n'en impose point à tout le monde; il est sans doute quelque homme de génie, dans cet empire, qui apprécie les vues particulières, et les combat avec tranquillité.

Je finis en posant ce principe : l'administration municipale n'a point de division légitime dans l'Etat.

Je demande qu'il n'y ait dans les villes qu'une seule municipalité ou *conseil de communauté*, quelle que soit leur population.

TABLE

AVANT-PROPOS I
INTRODUCTION V

PREMIÈRE PARTIE

ORGANT

Organt. 1

DEUXIÈME PARTIE

DE 1790 A 1792

I. Discours sur le choix du chef-lieu du département de l'Aisne. 217
II. Lettre à Camille Desmoulins 220
III. Lettre à Thuillier. 222
IV. Lettre à Robespierre. 224
V. Rapport sur l'affaire des biens communaux. 225
VI. Lettre à Garot 230
VII. Mémoire pour les habitants de Blérancourt contre le sieur Grenet 232
VIII. Esprit de la Révolution et de la Constitution de France. 250
IX. Lettre à Adrien Bayard 346
X. Lettre à Daubigny 348
XI. Lettre à Adrien Bayard 350

TROISIÈME PARTIE

DU 20 SEPTEMBRE 1792 AU 30 MAI 1793

I. Discours sur la proposition d'entourer la Convention d'une garde armée. 352
II. Discours sur les armements suspects. 362
III. Discours concernant le jugement de Louis XVI 364
IV. Discours sur les subsistances. 373
V. Second discours concernant le jugement de Louis XVI. 386
VI. Allocution aux Jacobins 400
VII. Discours sur les attributions du ministre de la guerre. 401
VIII. Réponse à une accusation 410
IX. Discours sur la réorganisation de l'armée. 412
X. Discours contre Beurnonville. 417
XI. Discours sur la constitution à donner à la France . . 418
XII. Discours sur la division constitutionnelle du territoire. 455
XIII. Discours sur le maximum de population des municipalités. 460

JAN 28 1918

17

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette. — 12065.